This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received JUN 5 1888

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

TREIZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VI
(TOME XXVI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1869. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1869

Fr 28.1.2
~~VII. 2124~~

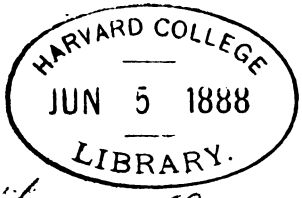

Mary Osgood fund.

NANTES, IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

A PROPOS DU SALON

J'aurais dû écrire *des Salons,* car, au lieu d'une, nous avons eu bel et bien deux expositions simultanées; et ce n'est pas celle de peinture qui, à beaucoup près, a obtenu le plus de succès et fait le plus de bruit. Au dedans, des tableaux, des marbres, des plâtres, — toutes choses paisibles et calmes par nature. Au dehors, d'interminables bandes de papier, de toutes les nuances et de toutes les dimensions, — et quel tapage! Les 4230 (un joli chiffre!) toiles et statues exposées au palais de l'Industrie, ne mesureraient guère, mises bout à bout, qu'une longueur de quelques kilomètres, — une misére! Nos artistes, on le voit, y mettent de la discrétion. Pour ce qui est de l'étendue des affiches électorales, une douzaine de géomètres, doublée d'autant de statisticiens, eût à peine suffi à l'évaluer. Cela devait se supputer par lieues. Quelle orgie de papier, de colle... et de *colles* (pardon!) Depuis les beaux jours de 1848, Paris ne s'était pas vu encore à pareille fête. Murailles, quais, ponts, colonnes, piliers, disparaissaient sous ce vêtement multicolore, — véritable parterre de papier imprimé, qui, chaque matin, s'enrichissait d'une nouvelle floraison. Pendant des semaines, Paris s'est vu affublé de cet habit d'arlequin, symbole assez fidèle, du reste, de ses bigarrures morales et sociales. N'était-ce pas, en effet, la digne livrée de la grande ville indisciplinée, colossal Polichinelle, gouailleur, viveur, épicurien comme l'autre, et, comme l'autre aussi, toujours en lutte avec l'autorité, sans cesse préoccupé de dauber le *Commissaire?*

Et il fallait voir comme dialoguaient ces placards, à quelles disputes muettes se livraient ces affiches qui, le plus souvent, se rapprochaient, de parti pris, pour se quereller de plus près, dans un tête à tête plus intime! Une bataille sur chaque mur, sur chaque pilier un duel. Vous alliez sur les quais chercher un peu d'air pur et d'ombre : aux senteurs des acacias fleuris se mariait agréablement l'âcre parfum de la colle fraîche; pour toute verdure, au lieu de feuilles d'arbre, des feuilles de papier, en haut, en bas, à gauche, à droite, partout. — Et quelle inépuisable corne d'abondance s'épanchait de chacune de ces proclamations! La réalisation des promesses contenues dans la plus discrète, suffirait à assurer à jamais notre bonheur, tant public que particulier.

Et, puisque nous causons peinture, c'est bien le moins que nous passions rapidement en revue, — au seul point de vue des couleurs du papier, bien entendu, les nuances politiques ne nous regardant point, — l'exposition des affiches avant celle des tableaux, le salon électoral avant l'artistique.

Tout d'abord, s'épanouit gaillardement le *jonquille* de M. Thiers à côté du *chocolat tendre* de M. Devinck, sur lequel, à leur tour, tranchent les teintes versicolores de leur loquace concurrent, Monsieur le citoyen-comte-ex-pair-de-France-démocrate-radical-socialiste d'Alton-Shée. Plus loin, flamboie le *rouge sang de bœuf* du citoyen non moins comte, non moins démocrate radical et non moins socialiste H. de Rochefort, marquis de Luçay (décidément, la démocratie radicale socialiste est, en fait de noms, volontiers aristocrate et ne se mouche pas, comme on dit, du bout du pied; il est vrai que, quand on..... en éprouve le besoin, on se mouche comme on peut et on prend ses mouchoirs où on les trouve.)

Ailleurs, un vague parfum de camphre trahit le voisinage des affiches du citoyen Raspail, lequel, grâce au patriotisme des électeurs de Lyon, va pouvoir nous traiter suivant les formules de son *Annuaire de la santé,* et appliquer ses vermifuges à la destruction des parasites politiques et autres qui nous dévorent. — Le *jaune pâle* de M. Guéroult a fini par si bien pâlir que, dès le premier tour de scrutin, il s'est éclipsé pour laisser les affiches rivales de MM. Cochin et Ferry continuer en *duo* leur dialogue aussi vif qu'animé,

dialogue qui, je le regrette, s'est terminé par le silence du premier.

Et les excentriques! Par exemple, l'archi-candidat Gagne, une superbe tête d'égaré, dont Michel-Ange eût pu copier pour son *Moïse* les grands traits, la longue chevelure et la vaste barbe blanche. — Entendez-vous le monumental boniment que déclame, du ton d'une sibylle sur son trépied, cet Alcibiade du réalisme qui, de temps à autre, attache une casserole à la queue de son chien pour ameuter les passants, le citoyen Vallès, dit le *Candidat de la misère?* La misère a fait à son candidat l'aumône de quelques douzaines de voix. En dépit des affirmations de la statistique, la misère serait-elle donc si rare à Paris, ou ne serait-elle qu'une ingrate?

Je ne me rappelle plus au juste la nuance (elle devait être des plus foncées en écarlate) de la proclamation d'un populaire Danton de clubs, que j'entendis, certain soir, au milieu d'un tonnerre de bravos, célébrer les massacres de septembre comme « les plus glorieuses journées de l'immortelle révolution de 93; » — si le citoyen B..... est homme à appliquer ses théories, cela ferait à l'occasion, comme on voit, un terroriste fort distingué. Mes oreilles n'ont pas non plus oublié le style d'un autre citoyen candidat et son éloquence agrémentée de *cuirs* et de *velours*... O Noël et Chapsal! O Athéniens de Paris!

Je n'ai pas besoin de rappeler quels noms le grand jury universel de l'exposition électorale a choisis, à tort ou à raison, et a honorés de ses *médailles*. Par la rapidité fébrile avec laquelle courent, par ce temps-ci, hommes et choses, c'est déjà de l'histoire ancienne. L'autre Salon, celui des beaux-arts, n'est guère moins vieux, et j'arrive bien tard pour en dire un mot.

Que parlé-je de deux Salons ? A bien compter, il y en avait au moins quatre. Le plus odorant et le plus gracieux était, à coup sûr, l'exposition horticole qui, transformant le palais de l'Industrie en jardin, faisait de sa vaste vitrine une serre colossale et encadrait groupes et statues de guirlandes, de verdure et de fleurs. — Et de trois. — Quatrième exposition, celle des chevaux, *salon* hippique, qui précéda l'artistique dans le même local — tour à tour écurie et sanctuaire des arts, — comme un avant-goût des courses de Long-

champs et de la victoire de *Glaneur* sur la perfide Albion, triomphe national pour les chauvins d'écurie qui mettent leur patriotisme dans les quatre fers d'un cheval.

I

Et que dire du Salon, sinon répéter à peu près ce que l'on dit chaque année de chaque exposition? Tous les ans, ne voyons-nous pas défiler devant nos yeux les mêmes kilomètres de peinture, brossés par les mêmes artistes et représentant des sujets, sinon les mêmes, du moins analogues? Cette exposition-ci est-elle supérieure aux précédentes? Oui, affirment les uns. Non, répondent les autres. — Il ne m'appartient pas de trancher une aussi délicate question. Je me bornerai à constater, cette fois encore, la même rareté, sinon absence totale, d'œuvres grandes, d'inspiration élevée, et la même habileté de main. Peu ou point de grand art, — un métier souvent étonnant. Un métier, ai-je dit; la peinture en est devenue un, en effet. On se fait peintre comme on se fait autre chose, sans plus de vocation. Comment s'étonner dès lors que la supériorité d'aspiration soit si rare, et que la médiocrité règne quasi universellement? A cette absence de vocation ajoutez une instruction littéraire nulle ou fort négligée chez la plupart des artistes; partant, point d'idéal, rien pour soulever l'imagination au-dessus de l'esthétique terre-à-terre de l'atelier ou de la brasserie. La foi seule, une foi quelconque, pourrait suppléer à ce double défaut de vocation première et d'instruction, échauffer l'âme et l'élever.

Mais quelle foi résiste à ce souffle délétère du scepticisme et du matérialisme qui est en train de tout dessécher? Quelle âme a les ailes assez robustes pour lutter contre cet air pesant et morne, et planer dans les hauteurs? Voyez plutôt ces spécimens de l'art religieux : ne dirait-on pas qu'il y a là parti pris du laid, gageure de grotesque? Pour nous consoler de cette rareté de sérieuses études artistiques, nous avons, il est vrai, la *Divina tragedia* de M. Chenavard, grande machine symbolico-apocalyptique à l'allemande, qui exagère encore la manière déjà si peu claire des Cornelius et des

Kaulbach ; rébus sacro-saint qu'une page et demie d'explications ne réussit pas à rendre compréhensible, et que la subtile lourdeur d'un Hegel ou d'un Schleiermacher parviendrait malaisément à commenter; panthéon universel, où tous les dieux de l'humanité, y compris le vrai, Jupiter et Odin, le Christ et Thor, le loup Fernis et le monstre Jormoungardour (?), anges, démons et le reste, s'entremêlent dans un chaos que Gœrres serait impuissant à débrouiller; — le tout, dans une gamme blafarde et neutre, rappelant le ton de la faïence vernissée. Il y a là un évident abus de l'étudié et du cherché; M. Chenavard gagnerait à céder à ses voisins ce qu'il a de trop en ce genre et ce dont ils n'ont pas assez. Réfléchir, méditer, s'instruire, savoir choisir son sujet, s'en pénétrer, l'étudier, y *croire,* s'appliquer à le bien rendre : besogne trop longue et trop lourde pour des gens si pressés. La concurrence est grande d'ailleurs sur le marché de l'art; il s'agit d'arriver des premiers, de primer ses rivaux, moins par la qualité que par la quantité. Et si le client, je veux dire la pratique, se fait rare, on *travaille* pour l'exportation, on bâcle des cargaisons de tableaux pour les deux Amériques, à l'instar des modistes ou des tailleurs d'habits confectionnés. Je pourrais citer tel peintre en renom qui, organisant son atelier sur le modèle d'un atelier de couture en gros, fait de sa maison une manufacture de peinture à la toise, et inonde le Nouveau-Monde de toiles brossées à la diable par ses élèves et qu'il signe, — commerce lucratif qui est en train de le rendre millionnaire. Voilà ce qui s'appelle comprendre son époque et être, comme on dit, dans le mouvement.

Étonnez-vous, après cela, qu'un homme d'esprit ait pu proposer presque sérieusement la fondation d'une société « pour le découragement des artistes! » C'est du Mécène à rebours; et pourtant qui oserait nier qu'il n'y ait du vrai sous ce paradoxe? Encourager les vrais artistes, et décourager les faux, ne serait-ce pas rendre à l'art deux services d'un seul coup? Mais qui distinguera les uns des autres, puisque, de par les règlements, le jury d'admission lui-même ne peut se prononcer dans la plupart des cas? Un artiste a obtenu, par hasard, une médaille à l'un des Salons antérieurs; le voilà *exempt* de l'examen du jury à perpétuité; sa médaille lui

confère le droit de se moquer chaque année du public, en exhibant des toiles qui, si elles étaient présentées au jury d'admission par un débutant, seraient refusées avec enthousiasme. Grâce à cette prime offerte à la médiocrité, les *croûtes* les plus avérées qui déshonorent nos salons annuels sont dues à des *exempts* et parfois même à des *hors concours*. Pourquoi ce privilége si préjudiciable à l'art et aux artistes eux-mêmes, qui en sont les victimes bien plus que les bénéficiaires, parce que, assurés par avance de leur admission, ils ne sentent aucun stimulant vers le mieux? Pourquoi la même barrière ne se dresserait-t-elle pas devant tous, exigeant de tous les mêmes efforts pour la franchir? Pourquoi...? Mais j'oublie que je perds mon temps à poser d'inutiles points d'interrogation, et que je n'ai nulle qualité pour discuter un état de choses que je n'ai point fait ni ne puis défaire.

Comme les précédents, le Salon n'est pas exclusivement français, mais bien plutôt cosmopolite et quelque peu universel. Non-seulement à peu près toutes les nations de l'Europe y ont leurs représentants (il s'y trouve jusqu'à un Turc!) mais le Nouveau-Monde lui-même nous a envoyé ses ambassadeurs du pinceau. Le Brésil, le Pérou, le Mexique, le Chili, la république noire de Haïti elle-même, nous ont exhibé des spécimens de leur art, art peu original du reste et fort proche parent de l'art français, son maître et son modèle.

Quasi universel pour les nationalités, le Salon l'est également pour les sexes. Si le sexe laid a à se reprocher la plus grosse part de cette orgie de bleu de Prusse et de vermillon, le beau sexe n'est pas non plus sans reproches : on ne compte pas moins de trois à quatre cents dames ou demoiselles sur cette longue liste de plus de deux mille noms composant le livret. Voilà un pas marqué dans la voie de l'émancipation de la femme, l'un des plus gros problèmes de l'avenir, si nous en croyons nos *humanitaires*.

N'en plaisantons pas trop ; l'émancipation est déjà si bien commencée dans le domaine de l'art, que le premier peut-être des portraitistes contemporains est une femme, Mlle Nélie Jacquemart. Demandez plutôt à M. Duruy, dont elle a peint l'expressive physionomie avec tant de puissance, de mâle largeur et de naturel. Les

fins et délicats pastels de M. Cabanel ne sont, à côté, qu'œuvres toutes féminines.

Pour ce qui est des âges, — des quatorze ans de Mlle Charlotte Dubray, le précoce auteur de *Giovanina*, digne fille de l'éminent sculpteur Vital Dubray, aux cent trois ans de M. le comte de Waldeck, un peintre plus que centenaire, près d'un siècle se mesure. C'est le cas de répéter, en le modifiant, le mot d'un bel esprit à propos du premier sermon de Bossuet : Jamais on n'exposa si tôt ni si tard.

Arrivons enfin au chapitre spécial des artistes bretons et vendéens, que leur *nationalité* rend surtout intéressants pour nos lecteurs. Leur mérite les rend également dignes de cet intérêt. Ainsi que nous l'allons voir, la plupart tiennent fort bien leur place au Salon, en même temps que dans l'art contemporain; quelques-uns même sont au premier rang.

II

Est-ce bien l'auteur de la *Fortune et l'enfant*, de la *Perle et la vague*, et autres Vénus peu vêtues, le mythologique décorateur de boudoir, M. Baudry enfin, qui a brossé ce *Portrait de M. Garnier*, avec cette vigueur toute réaliste? M. Baudry délaisserait-il le joli pour la force? Lui qui jusqu'ici n'a guère été que charmant, tendrait-il à *faire grand?* Nous ne pourrions que l'en féliciter, et, malgré son aspect peu séduisant, sa nouvelle toile, ébauchée de verve et traitée avec une rare sûreté de main, nous fait bien augurer, dans son énergique laisser-aller, de la nouvelle manière du peintre et des grandes compositions qu'il prépare pour le nouvel Opéra. Avec ces traits anguleux, ce teint bilieux, cette maigreur quasi cadavérique, ces yeux dilatés et rougis par les veilles, cette physionomie de fou ou d'inspiré, la tête du jeune architecte d'un monument contesté et contestable à bien des égards, n'a rien de commun avec le type de la beauté grecque, et demandait un autre pinceau et d'autres couleurs que ceux dont M. Baudry avait jusqu'ici caressé si amoureusement les harmonieuses formes de ses Vénus

et de ses Apollons. Le jeune, et déjà célèbre artiste vendéen, a su trouver ces couleurs et ce pinceau.

La *Peste à Rome,* de M. Delaunay (de Nantes), un émule de M. Baudry, est un drame dramatiquement peint, dans une gamme sourde, qui ajoute encore à l'effet. Bon ange aux ailes éployées, armé d'un glaive dans la main droite et, de la gauche, indiquant la porte que le mauvais ange frappe de son épieu ; procession chrétienne qui descend là-haut un escalier pour implorer la divine miséricorde; morts gisant déjà, mourants luttant encore contre l'agonie, ou invoquant en vain une statue d'Esculape couronnée d'inutiles guirlandes et qu'une femme menace d'un geste désespéré : tous ces groupes, habilement distribués, concourent à faire de cette composition l'un des meilleurs tableaux du Salon. Voilà de l'art et du vrai. Comme cela tranche sur toutes ces toiles banales du voisinage! Il y a là un cachet spécial qui dénote une étude assidue des maîtres et signale immédiatement une œuvre à l'attention.

Le *Secret de l'Amour,* un tableautin du même M. Delaunay, appartient à un genre fort différent, tout en se recommandant par des qualités relativement égales. Un détail pourtant : l'œil gauche de Vénus se penchant pour recevoir dans l'oreille le *secret* de son mauvais sujet de fils, n'est-il pas invraisemblablement loin du nez?

M. Gustave Delhumeau et ses deux portraits, l'un portant les autres, ont été, cette année encore, fidèles au rendez-vous. Outre une ressemblance que l'on sent frappante, même quand on ne connaît pas les modèles, les toiles du jeune artiste vendéen témoignent d'un soin, d'un fini de travail qui va jusqu'à l'excès. Détails et accessoires, tout est traité avec la même conscience. On se prendrait à désirer un peu plus de largeur de touche et de laisser-aller. Mais qui peut le plus peut le moins. En s'astreignant courageusement à ce travail méticuleux, en se mettant à cette excellente école du portrait, M. Delhumeau, dont les progrès sont évidents, se rend apte à élargir son cadre et son genre, et à aborder des sujets plus complexes. Nous l'attendons au Salon prochain.

M. H. Dubois (de Nantes) a exposé une *Diane* tenant en laisse ses lévriers qui se désaltèrent dans l'eau d'une mare. La divine

chasseresse, fluette et svelte, manque peut-être un peu de l'héroïque prestance que l'imagination lui attribue volontiers. Ce n'en est pas moins là un tableau fort estimable, un digne pendant à l'*Erigone*, qui valut à l'auteur une médaille l'an dernier.

Quel est ce gigantesque fantôme, aux yeux flamboyants, à la moustache hérissée, au panache pyramidal, aux bottes démesurées, qui fend les airs par énormes enjambées, en brandissant un sabre à décrocher la lune, pendant qu'une troupe de nains effarouchés se blottit dans le creux d'un roc? N'avez-vous pas reconnu l'*Ogre et le Petit Poucet*, ce conte ingénieux et au fond si philosophique, qui nous émut tous si fortement quand nous étions petits? Et quel artiste a osé traiter en peinture un si difficile sujet? Qui, sinon M. Yan' Dargent, un audacieux qui n'aime rien tant que de se mesurer avec le fantastique, au risque de ne pas vaincre complétement? Sujet à part, ce tableau n'en est pas moins remarquable par les détails; le premier plan, le rocher où se groupent le Petit Poucet et ses frères, est surtout un excellent morceau.

Dans sa *Promenade sur l'Eure*, la force de M. Yan' Dargent s'est faite grâce. Rien de frais comme ce détour de la rivière fuyant à droite entre un double rideau de saules et de peupliers. Je ne parle pas des figures, un accessoire à peine ébauché.

Bien autrement rapide que l'Ogre de M. Yan' Dargent, et ses bottes de sept lieues, M. Durand-Brager nous transporte, d'une enjambée, en plein Japon, et nous fait assister au *Combat de Simonosaki*, livré le 4 septembre 1864 par l'amiral Jaurès. On sait comme M. Durand-Brager connaît, sur le bout du pinceau, *sa* mer et *son* bateau. L'œuvre du peintre-marin, malgré le coloris grisâtre, qui est le ton trop habituel de sa palette, tiendra dignement sa place dans les galeries historiques de Versailles, auxquelles elle est destinée.

Un ciel chargé de lourds nuages aux teintes cuivrées, que rayent, dans un violent contraste, des bandes d'un vif azur ou d'un rouge sanglant; une mer houleuse, qui roule pesamment au loin ses hautes vagues, dont la cime, teinte des reflets orageux du ciel, se hérisse comme une fauve crinière; — point de vaisseau, nulle voile à l'horizon; pour tout être vivant entre ce ciel et cette mer, un

oiseau qui trempe le bout de ses longues ailes dans l'embrun et joue avec la tempête... — Où ai-je vu ou rêvé ce paysage tropical, cette *marine* si originale de conception, d'une poésie si étrange et traitée d'un si ferme pinceau? Ce rêve, M. Eugène Petit (de Brest) l'a fixé sur la toile en homme qui, souvent, dans ses lointains voyages, en contempla la réalité et put étudier la nature dans ses plus majestueux phénomènes.

M. Toulmouche nous a envoyé ses deux habituels et charmants tableautins de boudoir (la *Lettre d'amour* et la *Toilette du matin)*, peuplés des brunes et des blondes que vous savez.— M. Tissot continue à dépenser un énorme travail et beaucoup de talent à un genre tout personnel, et qui tient de l'art chinois par l'absence de perspective et le fini des détails. — M. Félix Thomas nous promène de *Kaki-Skali* aux dunes de Pornic, du haut desquelles un troupeau de cavales projette, au soleil couchant, sa silhouette sur l'azur orangé du ciel et de la mer.

Médaille à M. Lansyer (c'est la seconde en quatre ans), pour son *Château de Pierrefonds* et son *Bac de Port-Ru*. M. Lansyer, dont les débuts nous avaient frappé, il y a quelques années, et auquel il nous était aisé, sans être prophète, de promettre un rapide succès, réalise assez bien, comme on voit, nos pronostics. Par sa touche solide et large, son coloris sobre et cependant brillant, par ce que j'appellerai un certain réalisme poétique, cet artiste, avec les Harpignies, les Hanoteau, est en voie de prendre la tête de la jeune école paysagiste.

Debout sur le rivage, seule avec deux lévriers, dont l'un fixe sur elle un œil intelligemment sympathique, comme pour l'interroger sur la cause de ses chagrins, — *Calypso* plonge un rêveur et triste regard vers la vaste mer qui vient de lui ravir Ulysse, et au bout de laquelle disparaît à demi le disque enflammé du soleil couchant: — toile d'un charme pénétrant et mélancolique, signée Baader (de Lannion).

Quelle furie dans ces *Désespérés* de M. Luminais, fuyant devant les Romains victorieux! Quel geste énergiquement expressif dans ce Gaulois qui, prêt à se ruer dans le gouffre, et comme pris de vertige, croise instinctivement ses deux bras nus sur ses yeux!

Quelle fougue dans ce cheval qui, le cou tendu, rênes brisées, crinière au vent, naseaux en feu, se précipite, et son maître avec lui, dans la crevasse béante! On retrouve là le peintre de la *Bataille des Cimbres*. Un tel tableau, et celui de M. Delaunay, ont dû balancer, lors de la décision du jury pour la médaille d'honneur, les mérites de l'*Assomption* de M. Bonnat, œuvre où l'on désirerait un coloris moins criard, une touche moins heurtée et plus d'idéal religieux.

Perchée sur un arbre, comme un oiseau de proie, avec ses cheveux rouges tombant en tresses, son sayon de peau de bête, son bouclier quadrangulaire,— la *Védette gauloise,* du même M. Luminais, interroge l'horizon pour surprendre les mouvements de l'ennemi. — Dans une gamme plus reposée, moins violente d'attitude, cette toile se recommande par les mêmes solides qualités.

Qu'il peigne une *Vue de Sorrente*, avec le golfe de Naples et le Vésuve fumant pour cadre, ou qu'il reproduise tout simplement un recoin ignoré du pays natal (les *Bords du Clain),* — et le recoin est charmant, — M. Alfred de Curzon est toujours l'artiste de haute distinction, tenant à la fois de l'ancienne école du paysage dit historique, et de l'école moderne, avec un cachet *sui generis* en plus.

Bien que les paysages de M. Ch. Le Roux, si franchement champêtres et verts comme le symbole même de l'Espérance, n'aient rien de commun avec la question d'Orient ou de Prusse, — en parler, serait risquer de confondre l'artiste avec le député et de glisser dans la politique, domaine qui nous est interdit. Nous sommes heureux, du moins, de signaler la rentrée au Salon d'un paysagiste de talent, que de hautes fonctions en avaient éloigné depuis plusieurs années.

Le *Pique-assiette* de M. Leray (de Couëron) est une spirituelle petite scène à la Fichel. — L'*Olympia Morata* de M. Labouchère (de Nantes) rappelle la manière correcte, distinguée et parfois un peu froide de Paul Delaroche. — Difficilement on trouverait une tête d'un galbe plus fin, aux traits plus spirituellement aiguisés, que ce *Portrait de Mgr Manning*, par M. de la Follie (de Guingamp).

Comme un marin de retour d'une longue traversée, M. Jules Noël (de Quimper) a mis enfin, comme on dit, le pied sur le plancher des vaches. Laissant là, pour une fois, mer et navires, il s'est mis à peindre, en guise d'eau et de mâts, des prairies et des arbres *(Paysage à Hennebont)*; la tentative a été heureuse et de nature à encourager l'artiste à la continuer.

Une jeune femme, parée de tous les charmes, de toutes les grâces; — à ses pieds, grouillent comme une nichée de monstres, nains et culs-de-jatte, chauves, grimaçants, bossus, tordus, lippus, hideux, se disputant un regard de la belle et lui offrant bracelets, colliers, perles, or et bijoux. La dame, ne sachant auquel entendre de ces étranges prétendants, loin de détourner la tête avec le dégoût qu'ils méritent, réfléchit indécise, et se dit : *Pourquoi pas?* — Est-ce une calomnieuse épigramme, ou tout simplement une satirique vérité ? Demandez-le, mesdames, à M. de Beaumont (de Lannion), — et peut-être aussi un peu à vous-mêmes. Pour moi, inhabile à résoudre une aussi délicate question de mœurs féminines, je me contente de reconnaître le mérite très-réel de ce tableau (sujet à part), son dessin distingué et son brillant coloris.

Et que de noms j'oublie encore : M. du Châtellier, de Quimper *(Loctudy)*; — M. Fessard, de Saint-Brieuc (*Nature morte)*; — Mlle J. Houssay, de Nantes *(la Devise*, et *Indécision)*; — M. P. Jobbé-Duval, de Carhaix (Portrait); — M. Jolin, de Nantes (le *Pronostic* et *Méphistophélès)*; — MM. Jugelet et Mayer, de Brest, et leurs marines; — M. Le Sénéchal de Kerdréoret, d'Hennebont (*Rivière d'Hennebont)*; — M. Loyer, de Rennes *(Fleurs et papillons)*; — M. Palvadeau, de Nantes, (*Lande et Ravin en Bretagne)*; — Mlle Paviot, de Clisson *(Verre d'eau et fruits)*; — M. Tanguy, de Vannes (Paysage); — M. Chérot, de Nantes *(Vallon d'Orvault*, la *Loire à Nantes en hiver)*; — M. F. Tessier, de Fontenay-le-Comte *(La Laitière et le pot au lait)*; — M. Villard, de Ploaré....., et j'en passe. On le voit, le contingent pictural de la Bretagne et de la Vendée est non moins remarquable par la quantité que par la qualité.

Encore ne puis-je parler ici des nombreux sujets empruntés par les autres artistes à la Bretagne et à son histoire, paysages, scènes domestiques et autres, fêtes populaires ou religieuses. Sous ses

divers aspects, ce pays reste toujours l'un des plus originaux par sa nature physique, par les mœurs de ses habitants et le pittoresque de leurs costumes, l'un des plus riches en inspirations littéraires et artistiques. Aussi n'est-il pas surprenant que le pinceau aime à lui emprunter un recoin de son sol, un épisode de ses coutumes ou de ses annales. Et cela sera ainsi jusqu'au jour, encore éloigné, j'espère, où le niveau moderne aura courbé

La terre de granit recouverte de chênes,

sous l'universelle monotonie, sous la commune platitude. Comme la colombe, fuyant au loin ce déluge grandissant, l'art ne saura bientôt plus où aller cueillir le vert rameau. La Bretagne partage avec l'Orient l'honneur de lui offrir encore un sûr refuge.

Toutefois, je ne puis résister au plaisir de signaler au moins, en passant, deux toiles particulièrement remarquables, le *Lanjuinais* de M. Ch. Muller et le *Pardon* de M. Jules Breton. — Qui ne se rappelle Lanjuinais luttant presque seul et au péril de sa vie, à la tribune de la Convention, le 2 juin 1793, contre la Montagne déchaînée? Il faut voir, dans le tableau de M. Muller, de quel front impassible, bien que pâlissant, le héros breton résiste à ce choc de sans-culottes ivres de fureur, se ruant sur lui, comme une avalanche de bêtes fauves. Pour peindre cet héroïque épisode d'une époque de sang, l'artiste a repris le pinceau si énergique et si ému avec lequel il composa autrefois cet autre drame, resté populaire, l'*Appel des dernières victimes de la Terreur*.

Les cloches sonnent à toutes volées, les bannières flottent au vent, la procession sort de l'église à flots pressés; à droite et à gauche, les femmes, en habits de fête, étalent, comme un double et vaste champ émaillé de fleurs, les bariolures de leurs costumes et de leurs coiffures dans le plus pittoresque désordre. Au milieu, s'avancent les hommes sous leurs vêtements sombres, comme un fleuve aux eaux noires traversant une campagne fleurie. Les visages sont graves et recueillis, aux traits un peu maigres et allongés, empreints d'une rustique noblesse et encadrés de longs cheveux flottants. En tête, marche tout courbé un patriarche

entouré de ses fils et de ses petits-fils ; d'une main tremblante, il tient un cierge éteint dont la mèche fume encore, tandis que près de lui, un enfant allume le sien à une torche voisine : double et touchant symbole. Hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, ont d'ailleurs un visage vivant et vrai, évidemment copié sur le vif. De son *Pardon,* M. Breton a-t-il voulu faire comme le symbole même de la Bretagne ? En tout cas, il a réussi à composer là comme le résumé de ses types divers et de ses costumes, et son tableau, s'il charme l'œil de l'artiste, n'est pas moins digne de l'attention du moraliste et de l'ethnologue. Si jamais disparaissent ces naïves et pieuses coutumes, ces costumes si pittoresques dans leur rustique élégance, cette toile les rappellera et fera regretter un temps et des choses qui ne seront plus.

Au contraire de ces fanatiques de réalisme qui ferment de parti pris les yeux à l'idéal que recède chaque partie de la création, même celles qui en paraissent le plus dépourvues, et s'ingénient à enlaidir même le laid, M. J. Breton s'applique, et je l'en loue fort, à relever les choses les plus humbles, à embellir d'un rayon de poésie la campagne, le paysan, le travailleur, la vie des champs. Il s'est fait là tout un charmant et modeste domaine dont il est le roi. Qui ne s'est arrêté, rêveur et attendri devant ses glaneuses, ou ses faneuses de la *Fin de la journée?*

Plus austère et moins riant que sa *Procession de la Fête-Dieu au village,* une des perles du musée du Luxembourg, le *Pardon* de M. Jules Breton n'en est pas moins une page hautement estimable. Qu'il continue à chanter cette Bretagne à laquelle il appartient par le nom, sinon par la naissance, et cette vieille et généreuse terre ne sera point ingrate, et lui inspirera de nouvelles œuvres dignes d'elle et de lui.

III

La section *Dessins, Aquarelles...,* etc., nous offre moins de noms, mais des œuvres également dignes d'attention. Sans parler de MM. de Curzon, Luminais et Labouchère, déjà nommés et appréciés, nous rencontrons ici le peintre céramiste M. Michel Bouquet, dont

les faïences reçoivent chaque année dans ce recueil le tribut d'éloges qu'elles méritent; en dire davantage, serait nous répéter. — La *Plage de Pornichet*, fusain par M. Leduc (de Nantes), m'a fort agréablement rappelé un paysage connu. — Un infatigable et fécond *illustrateur*, rival des Gustave Doré et des Yan' Dargent, M. Riou (de Saint-Servan), a exposé sept des dessins dont il a enrichi le *Voyage* de Paul Marcoy *à travers l'Amérique du Sud;* dans ce duel redoutable avec une nature si follement exubérante, le crayon de l'artiste n'a pas été vaincu et a heureusement lutté avec elle de puissance et de fantaisie.

Une rue à Monségur (Gironde) et *Plaines d'Hyères*, — deux aquarelles, fruits des loisirs d'un haut administrateur, et dont le faire large et sûr serait envié de plus d'un artiste en renom. M. Emile Roux (de Vannes) est d'ailleurs coutumier d'œuvres de cette valeur ; et, sans parler de celles qu'il a semées en prodigue un peu partout, ses albums et ses cartons recèlent tout un trésor de vues, dessins, croquis, esquisses, gouaches, aquarelles, sépias, copiés sur la nature même, dans presque tous les pays du monde, et qui, indépendamment de leur mérite artistique, sont de la plus haute valeur au point de vue géographique et ethnologique. Il y a là de quoi défrayer tout un musée paysagiste, illustrer toute une bibliothèque de voyages. C'est un tour du globe en raccourci; en voyant défiler sous mes yeux, comme dans un kaléidoscope, tous ces paysages de Grèce, de Crimée, de la Troade, du Sénégal, de la Kabylie, de Gorée, du Cap, de la Chine, de la Cochinchine, etc., etc., reproduits avec cette saisissante exactitude et comme pris sur le vif, je me prenais à regretter que quelque monumentale publication, les tirant de leur trop discrète cachette, ne les utilisât pas pour le plaisir et l'instruction de tous. Ajoutons qu'il n'est guère de faits de l'histoire contemporaine de notre marine dans les mers lointaines, que M. Roux n'ait, de son crayon, raconté dans nos recueils illustrés, avec la fidélité d'un témoin en même temps qu'avec l'habileté d'un dessinateur émérite.

Ne passons pas devant le beau dessin de M. de Rudder, représentant *Lamartine sur son lit de mort,* sans saluer à la fois le poète et l'artiste.

Quand j'aurai mentionné l'aquarelle de Mme Pannier (de Poullaouen) et une *porcelaine* de Mlle G. Thuret (de Brest), j'en aurai fini avec le chapitre *Dessins*.

Comme tout ce qui brille, la peinture, souvent si défectueuse sous ses séduisantes apparences, attire le public, dont elle est l'enfant gâté. Je m'aperçois que j'ai fait comme le public, et qu'il me reste bien peu d'espace pour parler comme il conviendrait de la sculpture, art austère et difficile, sans brillants subterfuges qui en imposent, et ne parlant aux yeux que par d'incolores et froids contours, modelés dans le plâtre ou taillés dans le marbre ou la pierre.

Il est vrai que presque tous nos exposants bretons et vendéens sont d'anciennes connaissances, sur le compte desquels nous n'aurions rien de bien nouveau à dire, aucun d'eux n'ayant percé par une œuvre hors ligne, et la plupart se bornant à se maintenir au même niveau. Peu de statues d'ailleurs; le portrait domine. MM. Barré (de Rennes) un médaillon; — Dubois (de Rennes) *Mgr Sibour;* — Ludovic Durand (de Saint-Brieuc), buste d'Adelina Patti; — Gaston Guitton (de Napoléon-Vendée), deux autres bustes; — G. Guilbaud (de Nantes), encore un buste; — F. Houssay (de Nantes), toujours un portrait, il est vrai que c'est celui de Rembrandt, et qu'il est en cire polychrôme, cela nous change un peu. — Je ne vois guère que M. Le Bourg (de Nantes) qui ait exposé une œuvre un peu compliquée, le *Centaure Eurythion enlevant la fiancée de Pirythoüs,* groupe en plâtre, qui témoigne de sérieuses études anatomiques et d'une remarquable entente de la composition.

Bien que M. Cabuchet ne soit Breton ou Vendéen que par ses sentiments et ses sympathies, je ne puis quitter les galeries de sculpture sans jeter un dernier regard à sa statue du curé d'Ars en prière, œuvre si vivante, si remarquable d'expression et d'onction pieuse, où le modèle revit et respire avec une si frappante et si douce énergie. Certes, ce pauvre corps amaigri, cette soutane rapiécetée, collée sur ces membres grêles, ce visage aux traits osseux, émacié par les jeûnes et les veilles : tout cela compose un ensemble qui nous reporte loin de Phidias et des bas-reliefs du Parthénon; le ciseau, qui aime à modeler des contours arrondis,

n'avait ici qu'à se heurter à des angles. Toutes ces difficultés, M. Cabuchet a su, non-seulement les vaincre, mais encore les faire servir à l'effet qu'il voulait produire. Voyez comme de cet ensemble disgracieux en détail se dégage une réelle harmonie ; ces bras qui se lèvent, ces mains jointes dans une ardente étreinte, ce visage rayonnant de ferveur, ces yeux souriant au ciel qu'ils entrevoient, — tout ce corps est une prière, un hymne ; c'est un *sursùm corda* en pierre, après l'avoir été en chair et en os. Vrai symbole de l'idéal chrétien qui, au contraire de l'art païen ou mondain, n'a nul besoin de la beauté physique pour émouvoir et élever, qui transfigure et divinise le vulgaire et le laid.

Inutile d'ajouter que le jury des récompenses, ayant dépensé toutes ses médailles pour les Vénus, les Narcisses et autres déités olympiennes, n'en a pas trouvé une pour la décerner à M. Cabuchet. Il est vrai que la conscience d'avoir fait une belle et bonne œuvre vaut mieux qu'une médaille, et le jeune et habile sculpteur a de quoi se consoler.

A l'article *Architecture,* mentionnons M. G. Bournichon (de Nantes), et sa reproduction du *Tombeau de Philippe le Hardi ;* — M. Charier, de Noirmoutier (*Projet de distribution d'eau à Fontenay*) ; — M. Le Guerranic, du Conquet (*Projet d'église pour la ville de Brest) ;* — M. Loué, de Napoléon-Vendée *(Projet de restauration de l'église d'Airvault) :* — tous artistes et toutes œuvres dignes d'estime à des degrés divers.

M. Demangeat nous a apporté son plan de la place Saint-Pierre, à Nantes, projet qui a obtenu le premier prix au concours de 1868 et qui est en voie d'exécution. Nous n'avons pas à ajouter nos observations à l'ardente polémique soulevée par les décisions de l'édilité nantaise et dont les feuilles locales se sont faites l'écho. Juger un plan sur le papier est d'ailleurs malaisé ; il n'apparaît pleinement avec ses qualités et ses défauts que sur le terrain même d'exécution ; mais alors il n'est plus temps de le modifier. Que de mécomptes sont ainsi nés d'une étude incomplète ! Depuis quinze ans, on a remué des montagnes de moellons, des villes entières ont été rebâties, les maisons neuves se comptent par milliers : — où sont

les monuments? Le vulgaire dans le colossal et le monotone : voilà à peu près le bilan de l'architecture contemporaine. Le premier et le plus nécessaire de tous les arts, les autres n'étant que du luxe et du superflu, l'architecture tourne dans un cercle fermé, ne sachant plus qu'imiter les formes du passé et les imitant mal. L'habileté de main de nos architectes, lorsqu'il s'agit de dessiner et d'ombrer des lignes sur le papier, est prodigieuse; mais il semble que le cerveau soit vide et ne puisse tirer de lui-même une seule idée un peu nouvelle et originale.

M. Abraham (de Vitré) ouvre le chapitre de la *Gravure* avec sa pittoresque eau-forte de la *Forêt de Karnoët*. — M. Octave de Rochebrune continue avec le même bonheur la difficile tâche qu'il a entreprise de reproduire les châteaux royaux et les monuments de la Renaissance. O architectes, mes contemporains, artistes quand vous dessinez, maçons quand vous bâtissez, venez contempler ce merveilleux *Escalier du château de Blois*, guilloché comme une œuvre d'orfévrerie, et cette jolie *Cour de l'hôtel de Cluny*, si élégante dans sa sobriété d'ornementation, et apprenez comment un art se renouvelle, se transforme et s'enrichit. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à insister sur les mérites de l'éminent aquafortiste, le vocabulaire des épithètes louangeuses ayant déjà été épuisé dans les précédents comptes rendus.

Nous ne pouvons mieux finir que par le nom de M. le baron de Wismes, un homme des plus dignes d'estime doublé d'un artiste de talent, et qui, le dernier de par le livret et l'alphabet, mériterait d'être des premiers. Son eau-forte le *Château de Pornic et la villa Mérot du Barré* est gravée avec cette liberté de touche et cette franchise pittoresque qui dénotent le praticien exercé.

Ajoutons, en terminant, que nous avons retrouvé ici plusieurs des compositions dont était illustré le beau livre *Sonnets et eaux-fortes*, édité par M. Lemerre au commencement de l'année, et épuisé aussitôt que paru.

LUCIEN DUBOIS.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

—

LES ENNEMIS DES VIPÈRES *

Les méfaits des vipères sont si nombreux et si graves dans les départements de l'Ouest, et, d'autre part, si peu compensés par des services rendus à l'agriculture, qu'elles passent à juste titre pour les animaux les plus malfaisants de notre contrée. Leurs ennemis sont donc intéressants à connaître, puisqu'ils sont nos alliés naturels. Ils appartiennent à diverses classes.

Certains poissons, le brochet et l'anguille entre autres, avalent sans pitié les ophidiens qu'ils parviennent à saisir, mais ils doivent détruire plus de couleuvres que de vipères, celles-ci étant de mœurs peu aquatiques. « Il n'est pas de pêcheur véritablement digne de ce nom, nous écrit de Champagné-les-Marais M. l'abbé Chabirand, qui n'ait vu un serpent dans la gueule ou l'estomac d'un brochet. » MM. de la Biliais ayant pris, à l'aide d'une nasse, une anguille de taille moyenne, dont le ventre était énorme, l'ouvrirent et y trouvèrent une volumineuse couleuvre.

Les ornithologistes signalent un grand nombre de rapaces diurnes comme se nourrissant de reptiles, mais par ce mot reptiles il faut presque toujours entendre les sauriens et les batraciens. Les espèces à serres puissantes recherchent seules les ophidiens. Parmi les aigles, citons l'aigle botté, *Aquila pennata* Brehm, et surtout le

* M. le docteur Viaud-Grand-Marais a bien voulu détacher pour nous les pages qui suivent de ses *Études sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure*, en voie de publication et devant paraître dans quelques jours.

Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus* Vieillot. Ce dernier, qui niche dans nos grands bois, est très-friand de serpents et de lézards, principalement à l'époque de sa couvée.

Un jour, sur les coteaux de Mauves, M. J. Blandin, auteur du *Catalogue sur les oiseaux de la Loire-Inférieure*, aperçut, planant à une grande élévation, un oiseau de large envergure qu'il reconnut être un Jean-le-Blanc. Il le vit bientôt s'abattre sur la terre et remonter avec un serpent qu'il avala, sans pour cela se donner la peine de redescendre. — M. Arthur de l'Isle a rencontré dans l'aire d'un circaète une couleuvre ayant les reins brisés, mais encore vivante. — Le 26 mai 1869, MM. G. et P. de l'Isle ont tué à la forêt d'Ancenis deux de ces oiseaux, dont l'un renfermait dans son estomac une vipère-aspic, née l'année précédente et encore très-reconnaissable.

Toutes les buses (la buse commune, *Buteo vulgaris* Ray, la buse pattue, *B. lagopus* Vieillot, et la bondrée, *Pernis apivorus* G. Cuv.) font la guerre aux serpents. — M. Alf. Pineau, dans une chasse à Frossay, aperçut une cossarde ou buse commune entraînant dans les airs un long cordon. Il l'abattit d'un coup de feu, et, en tombant, elle laissa échapper de ses serres une couleuvre à collier. — Un des fermiers de l'Écorce, commune d'Aigrefeuille, voulant dénicher sur un arbre un nid de cossarde, y plongea la main, et, au lieu d'œufs, en retira, plein d'effroi, des quartiers de vipères et de couleuvres, parmi lesquels plusieurs têtes remuaient encore (M. Ch. Le Maignan de l'Écorce).

Les busards (le busard des marais, *Circus rufus* Briss., l'oiseau de Saint-Martin, *C. cyaneus* Lath., et le busard montagu, *C. cineracens* Keys. et Blas., les milans, et surtout le milan royal, *Milvus regalis* Briss.), doivent aussi être rangés parmi les ennemis de la vipère.

Quant aux cresserelles, *Falco tinnunculus* L., si communes dans les bois, les tours en ruines et les rochers, malgré leur audace, elles ne peuvent guère, à cause de la faiblesse de leurs armes, attaquer que les jeunes ophidiens, et se rejettent sur les lézards et les grenouilles.

On dit avoir trouvé des débris de vipères et de couleuvres dans les ossuaires de certains rapaces nocturnes, et en particulier du grand-duc, *Ægolius bubo* Degl., qui se rencontre parfois dans les vieux châteaux de la Vendée; le fait est possible, mais il ne nous a été affirmé par aucun naturaliste en ayant été témoin.

Les cigognes, *Ciconia alba* (Briss.) et *C. nigra* Bechst, sont rares dans nos départements, où elles ne paraissent qu'au printemps et à l'automne. Le rôle providentiel que leur attribue Linné y est donc à peu près nul [1].

Les corbeaux, d'après MM. Blandin et L. Soubeiran, et en particulier le corbeau noir, *Corvus corax* L., nous rendent sous ce rapport de meilleurs services.

Il en est de même des volailles de basse-cour. « J'ai été souvent appelé, nous écrit M. de Laleu, par le langage particulier de mes poules, lorsqu'elles rencontraient un serpent, à observer ce qui allait se passer. Quand le reptile était adulte et redoutable, elles se bornaient à l'entourer avec précaution, toujours parlant, comme pour avertir leurs compagnes qui se réunissaient à elles, mais sans oser l'attaquer; si, au contraire, il était jeune, elles se jetaient immédiatement dessus, sans donner l'éveil, le frappaient du bec et finissaient par l'avaler. Elles ont ainsi effrayé les serpents et arrêté leur reproduction au voisinage de ma demeure, et bientôt elles en ont amené la disparition presque complète dans tout le rayon de leur parcours, puissamment aidées par des canards du Labrador et des pintades que je laissais aussi vivre en liberté. »

Les couleuvres, moins sauvages et plus agiles que les vipères, craignent beaucoup moins le voisinage des basses-cours, et on les voit parfois déposer leurs œufs dans le fumier même de certains poulaillers mal tenus.

Le hérisson doit-il être rangé parmi les ennemis des vipères, et est-ce pour cela que Dieu l'a muni de si remarquables moyens de

[1] Voici la phrase aphoristique de Linné sur les ennemis des serpents et les antidotes à opposer à leur venin dans les diverses parties du monde : *Imperans beneficus homini dedit, Indis ichneumonem cum ophirrhiza, Americanis suem cum senega, Europæis ciconiam cum oleo et alcali.*

défense ? « Lorsqu'en 1859, dit M. de Laleu, j'achetai, avec l'intention d'y construire, les ruines du château de Sucé, les fossés d'enceinte taillés dans le roc étaient encombrés de pierres, de ronces et de broussailles, où abondaient à la fois hérissons et serpents. » Cette cohabitation que nous trouvons plusieurs fois signalée dans nos notes, surtout pour les halliers du Bocage, ne prouve pas grand'chose. Si le hérisson fréquente les lieux où fourmillent les vipères, dans le but de se nourrir de celles-ci, il ne semble pas leur faire une guerre d'extermination, puisqu'elles continuent à vivre en grand nombre à ses côtés. D'après M. Béraud[1] cependant, un pépiniériste de Lyon, ayant mis quelques hérissons dans un terrain infesté de serpents, parvint à se débarrasser ainsi de ces hôtes immondes.

Les premières expériences sur l'antagonisme de ces animaux datent déjà d'une trentaine d'années. « Le 24 août, écrivait, en 1832, le professeur Lenz, de Schnepfenthal (*Schlangenkunde*), je plaçai un hérisson dans une grande cage; deux jours après, il mit bas six petits, couverts de piquants, et leur prodigua tous ses soins. Il mangeait avec plaisir les insectes, les vers, les petits rongeurs et même les orvets et les couleuvres. Le 30, pendant qu'il allaitait sa progéniture, je jetai près de lui une grande vipère; elle était assurément venimeuse, car, deux jours auparavant, elle avait tué une souris. Il s'approcha d'elle et la flaira sans se préoccuper de ses morsures, puis il la saisit à la tête, qu'il broya entre ses dents et avala. Il revint ensuite se coucher auprès de ses petits et leur donner à têter. Le soir il mangea une autre vipère et ce qui restait de la première. Le lendemain deux vipereaux furent pareillement dévorés. Les blessures produites par les crochets n'étaient même pas tuméfiées, et le hérisson ne parut point souffrir d'un pareil régime. Ces combats se renouvelèrent pendant plusieurs semaines. Toujours il commençait par broyer la tête du reptile, ce qu'il ne faisait pas quand il s'agissait d'une couleuvre. »

[1] Voir le *Rapport sur les vipères de France* de M. Léon Soubeiran, *Bulletin de la Société impériale d'acclimatation*, t. x, p. 418.

D'après le même auteur, le hérisson serait très-peu sensible au venin de la vipère et aux poisons en général.

M. Cherblanc, maire de Lentilly, a publié, dans le *Salut public de Lyon,* des faits presque semblables. « Qu'on se procure, écrit-il, un hérisson et une vipère, et qu'on les renferme ensemble ; bientôt on verra le combat commencer et la vipère ne tardera pas à avoir le dessous. Le hérisson rabat son casque épineux, se jette sur le reptile avec ses dents acérées, lui casse la colonne vertébrale et lui brise la tête. »

Désireux de renouveler ces expériences, M. l'abbé Gicquiau renferma les deux prétendus ennemis sous une cloche en verre. Effrayés sans doute par la vue des spectateurs, ils ne parurent point disposés à commencer la lutte ; mis en rase campagne, ils ne cherchèrent qu'à s'échapper. — M. de Laleu, dans le même but, plaça dans une volière un hérisson, un aspic et un tropidonote. Le lendemain la vipère n'avait plus de tête ; le second jour la couleuvre était morte et avait la queue rongée. — M. Pradal [1], ayant exposé un hérisson dans une cage où il avait déjà mis deux vipères, trouva le jour suivant l'animal épineux plein de vie, et ses adversaires divisés en tronçons et en partie dévorés.

Il ne faut pas se hâter de tirer des conclusions trop absolues de ces luttes en champ clos. On a vu de pauvres souris, renfermées ainsi avec des aspics, se jeter intrépidement sur la bête maudite et ne mourir blessées qu'après l'avoir couverte de morsures.

Voici une observation beaucoup plus importante : un de nos amis revenait, avec un autre botaniste, d'herboriser aux bois de Verrières (Seine-et-Oise). Il était environ six heures du soir et ils rejoignaient la gare de Sceaux, quand, au moment de quitter la forêt, ils aperçurent le long d'un terrier un hérisson qui se jeta sur une vipère et la coupa sous leurs yeux en deux morceaux. Craignant de manquer le train, ils ne purent malheureusement s'arrêter pour voir ce qui advint ensuite.

Le hérisson attaque donc parfois les vipères, et il est très-ration-

[1] *Procès-verbaux de la section des sciences naturelles de la Société académique de la Loire-Inférieure. — Séance de juillet* 1860.

nel de chercher à le multiplier là où les reptiles abondent; mais il ne faut pas s'illusionner sur l'étendue de ses services comme destructeur de serpents[1]. Les philanthropes qui ont proposé de l'acclimater à la Martinique pour l'opposer au fer de lance, pourraient bien en être pour leurs frais.

La belette, quelque peu parente de l'ichneumon ou rat de Pharaon, fait aussi bonne guerre aux reptiles venimeux. Cela nous a été affirmé par plusieurs témoins de ses luttes. Tantôt l'adroite et courageuse bête attaque le serpent en pleine campagne et le saisit au cou avant qu'il ait le temps de se défendre; tantôt elle se jette sur lui quand il rentre dans son trou et qu'il ne peut se retourner pour mordre[2].

Le blaireau, animal omnivore, déchire aussi à belles dents les vipères qu'il trouve à sa portée. Son pelage grossier, sa peau épaisse et la couche graisseuse qu'elle recouvre, le protégent contre leurs crochets.

Les chiens indiquent assez bien l'aspic et le péliade et les arrêtent par leurs aboiements, mais ils sont de mauvais destructeurs. Quelques-uns d'entre eux saisissent cependant ces reptiles à pleine gueule et finissent par les étourdir et les tuer en les secouant avec violence. — Dans l'Inde, on dresse des chiens à combattre les najas, et ils deviennent alors des gardiens précieux pour les habitations.

Rien n'égale, au contraire, l'adresse que déploient les chats pour s'emparer des serpents. Surpris par le reptile, ils manifestent une grande crainte, mais, s'ils ont pu combiner à l'avance leur plan d'attaque, ils sont vraiment beaux à voir. Tout chat trop maigre

[1] Nos campagnards ont la stupidité de tuer le hérisson partout où ils le rencontrent, quoiqu'il ne vive que d'animaux nuisibles. Leurs empiriques lui attribuent une ridicule influence sur la délivrance des vaches. Les *zingari* ou bohémiens errants, plus esprits forts, le détruisent aussi, mais pour le manger.

[2] La belette blessée par la vipère va, dit-on, se frotter contre les feuilles de la molène *(Verbascum Schraderi* Meg.) ou de la bardane *(Lappa minor* D., C.) et cela suffirait pour empêcher le venin d'agir sur elle. Cette croyance, qui n'a pas de base sérieuse, semble un écho lointain de ce qu'écrivait Pline, au livre VIII, ch. XLI-27 de son Histoire naturelle : *Testudo cunitæ, quam bubulam vocant, pastu, vires contra serpentes refovet; mustela, rutæ, in murium venatu, cùm iis dimicatione conserta.*

passe pour s'être nourri de vipères. *Il a mangé trop de vrin*, dit-on alors en Vendée. Quand ils se sont emparés d'une proie vivante, ils l'apportent à leur maître et jouent avec elle devant lui. Quelques-uns d'entre eux deviennent intolérables par l'habitude qu'ils ont d'introduire ainsi des serpents dans les maisons, et l'on est obligé de s'en débarrasser.

Voici un combat mémorable dans lequel la victoire faillit ne pas rester à l'agile quadrupède. Le fait s'est passé à Chantonnay et sous les yeux de M. de Béjarry : Un chat s'était emparé d'une longue couleuvre; à l'aide d'une patte, il lui maintenait la tête fixée sur le sol et jouait avec le reste de son corps, se complaisant dans les convulsions de sa victime. Le reptile se tordait de douleur et essayait en vain de s'échapper. A un moment donné, un de ses anneaux s'enroula autour du cou de son bourreau. Le chat effrayé appliqua sa griffe plus fortement sur la tête de la couleuvre, mais plus il pressait, plus le nœud vivant se resserrait. Raton hurlait d'une façon étrange qui attira autour des deux lutteurs un cercle de curieux. Après une dizaine de minutes, un jardinier eut pitié de lui, et d'un coup de pelle le délivra de la couleuvre [1].

Le cochon et son frère sauvage méritent ici une mention spéciale. Aux États-Unis et sur divers points de l'Amérique, on élève des porcs aux voisinages des cases pour en écarter les crotales. A la vue d'un serpent, ils font entendre un grognement de satisfaction, qui paralyse de terreur leur adversaire. Ils le croquent alors avec une véritable volupté et sans paraître se préoccuper de ses morsures. — Nos cultivateurs évitent de laisser manger des vipères à leurs cochons sous prétexte qu'un pareil régime les fait maigrir. Les bergers de l'Estramadure, au contraire, attribuent aux vipères avalées par leurs porcs, le goût exquis de leurs jambons.

Dans les bois où se multiplie le sanglier, les vipères cessent d'être nombreuses. « Le parc de Château-Vilain (Haute-Marne), agreste, sauvage et de plus de 200 hectares, fourmillait de vipères avant qu'on y mît des sangliers. A peine ceux-ci y furent-ils, que les

[1] Le chat est très-malade de la piqûre de la vipère, mais il en meurt difficilement. Fontana en a vu guérir, quoique mordus par six de ces reptiles.

reptiles, sans disparaître tout à fait, diminuèrent dans une telle proportion, que la promenade pouvait se faire sans inquiétude. Toutefois, il advint que, comme le parc contenait de bonnes truffières, les gourmands animaux ravagèrent tout pour y trouver et manger les truffes, ce qui força à tuer en 1857 le dernier d'entre eux. Depuis lors, les vipères reparaissent et se font voir en tel nombre, que l'on a résolu d'y remettre des sangliers pour y maintenir un équilibre tolérable. » (Mme A. Passy, 1859. Extrait du rapport de M. L. Soubeiran.)

Les sangliers sont rares en Vendée, et l'on ne laisse guère errer le porc en liberté, car avec son groin il bouleverse les cultures.

Mais le plus grand ennemi des vipères, c'est l'homme. Dès les premiers jours, une inimitié profonde a été mise entre lui et le serpent. Il le tue par instinct partout où il le rencontre, et le fait disparaître du voisinage de son habitation par les habitudes mêmes de sa vie. Plus la culture devient générale et régulière dans un pays, plus on y voit diminuer le nombre des serpents. C'est ce qui se produit pour nos contrées de l'Ouest, par rapport à l'aspic et au péliade. La destruction des halliers, l'ouverture de larges voies de communication, la disparition des jachères, ne permettent plus aux vipères d'y vivre en paix, et les laissent plus exposées aux attaques des buses et des autres animaux qui s'en nourrissent.

Dr Viaud-Grand-Marais.

JÉSUS-CHRIST EN BASSE-BRETAGNE

DIALECTE DE TRÉGUIER.

I

Notre Sauveur Jésus-Christ était venu faire un tour en Basse-Bretagne, accompagné de saint Pierre et de saint Jean. Ils allaient partout, chez le pauvre comme chez le riche, et ils prêchaient dans les églises, dans les chapelles, et souvent sur les places, devant le peuple assemblé.

JEZUZ-KRIST EN BREIZ-IZEL

IEZ TREGER

I

Hon Zalwer Jezuz-Krist a oa deut da ober un dro en Breiz-Izel, gant sant Pezr ha sant Iann. Mont a rent dre-holl, da di ar paour evel da di ar pinvik, hag a prezegent en ilizo, er chapello, hag alies en dachenno, dirag ar bopl dastummet.

* Les contes que j'ai recueillis dans nos campagnes se divisent en *contes mythologiques, contes légendaires-chrétiens, contes plaisants et comiques.* Ce que je donne ici appartient à la deuxième catégorie, *contes légendaires-chrétiens.* Les frères Grimm ont aussi recueilli plusieurs petits récits de ce genre.

Un jour, au milieu de l'été, ils montaient une côte longue et roide. Le soleil était chaud, et ils avaient soif, et ils ne trouvaient pas d'eau. Arrivés au haut de la côte, ils virent, sur le bord de la route, une petite maison couverte de chaume.

— Entrons ici, pour demander de l'eau, dit saint Pierre.

Quand ils furent dans la maison, ils virent une petite vieille femme assise sur la pierre du foyer; et sur le banc, près du lit, un petit enfant tétait une chèvre.

— Un peu d'eau, s'il vous plaît, grand'mère, dit saint Pierre.

— Oui, sûrement, j'ai de l'eau, de bonne eau; mais je n'ai guère autre chose aussi.

Elle versa une écuellée d'eau de son pichet, et ils en burent tous les trois. Puis ils s'approchèrent pour regarder l'enfant qui tétait la chèvre.

— Cet enfant n'est pas à vous, grand'mère? dit notre Sauveur.

— Non, sûrement; et pourtant c'est tout comme s'il était à moi. Le cher petit est à ma fille; mais sa mère est morte en le mettant au monde, et il m'est resté sur les bras.

Un dez, en kreiz ann hanv, a oant o pignad ur c'hreac'h hir ha zonn. Tomm a oa ann heaul, ha zec'het ho defoa, ha na gavent ket a dour. Digwêt war-lein ar c'hreac'h, a weljont un ti bihan zoul war vord ann hent.

— Eomp aman da c'houlenn dour, a laras sant Pezr.

Pa oent êt en ti, a weljont ur vroac'hig [1] koz azeet var men ann oaled, ha war ar bank-dosal, ekichenn ar gwele, ur c'havr o rei da dena da ur bugel bihan.

— Ur bannac'h dour, mar plij, mamm-goz, a laras sant Pezr.

— Ia sur, dour am euz, dour mad, met n'am euz ket kalz ouspenn iwe.

Diskenn a rez ur skudellad dour euz ar picher, hag ac'h evjont ho zri. Neuze a tostajont da welet ar bugel o tena ar c'havr.

— N'eo ket d'ac'h ar bugel-man, mamm-goz? a laras hon Zalwer.

— Nann sur; ha koulzgoade ec'h eo vel pa vije d'in. D'am merc'h eo ar bugelig; met marwet eo he vamm o c'henel anehan, hag ac'h eo chommet war ma diouvrec'h.

[1] Tous les diminutifs bretons en *ig* ayant leur pluriel en *igou*, je pense qu'il convient d'écrire le singulier en *ig*, par un *g* et non par un *k*, comme on le fait généralement, et comme je l'ai fait moi-même dans mes précédents écrits bretons.

— Et son père?

— Son père vit, et il va tous les jours, de bon matin, travailler à la journée à une maison riche qui est dans le voisinage. Il gagne huit sous par jour, et nourri, et c'est tout ce que nous avons pour vivre tous les trois.

— Et si vous aviez une vache? dit notre Sauveur.

— Oh! si nous avions une vache, alors nous serions heureux. J'irais la faire paître par les chemins, et nous aurions du lait et du beurre pour vendre au marché. Mais je n'aurai jamais une vache.

— C'est bien. Donnez-moi un peu votre bâton, grand'mère.

Notre Sauveur prit le bâton de la vieille femme, et en frappa un coup sur la pierre du foyer; et aussitôt il en sortit une vache mouchetée, fort belle et dont les mamelles étaient gonflées de lait.

— Jésus-Maria! dit la vieille, comment cette vache est-elle venue ici?

— Par la grâce de Dieu, grand'mère.

— Que la bénédiction de Dieu soit sur vous, mes bons seigneurs! Je prierai pour vous, matin et soir.

— Hag he dad? — He dad a zo beo, hag ec'h ha bemde, kerkent hag ann de, da deweziata da un ti pinvik a zo en-kichenn; hag a c'hone eiz gwennek bemde hag he voued; ha setu holl ar pez hon euz ewit bewa hon zri.

— Ha mar ho pefe ur vuc'h? a laras hon Zalwer.

— Oh! mar hon befe ur vuc'h, neuze a vefemp evuruz; me ac'h afe da vesaa anehi war ann hentjo, hag hon befe leaz hag amann da gass d'ar marc'had, met n'am bo bikenn ur vuc'h.

— Ma! roet d'in ho paz un tammig, mamm-goz.

Hon Zalwer a gommerras baz ar vroac'h-koz, hag a skoas gant-hi un tol war ven ann oaled, ha kerkent a savas ac'hane ur vuc'h-vriz ar c'haera; ha leaz gant-hi a-leiz hi zez!

— Jezuz-Maria! a laras ann hini goz, penoz eo digwet ar vuc'h-se aman?

— Dre c'hraz Doue, mamm-goz.

— Bennoz Doue war-n-oc'h, aotrone geiz! me a bedo ewit-oc'h bep-beure ha bep-noz.

Puis ils se remirent tous les trois en route.

La vieille, restée seule, ne se lassait pas de contempler sa vache : — La belle vache! disait-elle, et comme elle a du lait! Mais comment est-elle venue aussi? En frappant un coup avec mon bâton sur la pierre du foyer! Le bâton m'est resté; la pierre du foyer est toujours là. Si j'avais une autre vache comme celle-ci! Peut-être, pour cela, me suffira-t-il de frapper avec mon bâton sur la pierre du foyer?

Et elle frappa avec son bâton sur la pierre du foyer; et aussitôt il s'en élança un loup énorme qui étrangla la vache sur la place!

Et la vieille dehors, et de courir après les trois voyageurs, en criant : — Seigneurs! seigneurs! — Comme ils n'étaient pas encore loin, ils l'entendirent et s'arrêtèrent pour l'attendre.

— Qu'est-il donc arrivé, grand'mère? lui dit notre Sauveur.

— Hélas! à peine étiez-vous sortis, qu'un loup est arrivé dans la maison, qui a étranglé ma vache mouchetée!

—C'est que vous l'avez appelé vous-même, grand'mère. Retournez à la maison, et vous retrouverez votre vache en vie et bien

---

Hag ec'h ejont are ho zri en hent.

Ann hini goz, chommet ic'h-nnan, na skuize ket o sellet euz hi buc'h: — Kaera da vuc'h ! ha vel ma zo leaz gant-hi ! met penoz eo digwêt aman iwe? O skei un tol gant ma baz war ann oaled! Ar vaz a zo chommet ganen, ar men oaled a zo aze bepred iwe. Mar am befe ur vuc'h-all evel homan a-vad! Marteze n'am euz netra da ober ewit-se nemet skei gant ma baz war ann oaled.

Hag a skoas un tol gant hi baz war ar men-oaled; — ha kerkent a tilampas ac'hane ur pikol Bleiz pehini a dagas ar vuc'h-vriz war al lec'h !

Hag ann hini-goz e-mez hi zi, ha da redek warlerc'h ann tri dremeniad, ha da grial : — Aotronez ! Aotronez ! — Evel na oant ket êt pell c'hoaz, hi c'hlewjont hag a c'hortojont anehi.

— Petra a zo c'hoarveet, mamm-ig-koz? a laras hon Zalwer.

— Allas ! ur Bleiz braz a zo digwêt bars ma zi, kerkent ha ma 'z oc'h bet êt-kuit, hag hen euz taget ma buc'h-vriz !

— Ia pa oc'h euz galwet anehan, mamm-goz. Distroït d'ar gêr, hag a

portante. Mais soyez plus sage à l'avenir, et n'essayez pas de faire ce que Dieu seul peut faire.

Elle retourna à la maison, et retrouva sa vache mouchetée en vie et bien portante; et alors elle reconnut que c'était le Seigneur Dieu qui avait été dans sa maison.

II

Un jour, ils voyageaient encore tous les trois ensemble. Il était environ deux heures de l'après-midi, et, comme ils n'avaient rien mangé depuis le matin, ils avaient faim. Comme ils passaient devant une maison, sur le bord de la route, ils virent, près de la porte, une servante qui préparait de la pâte pour faire des crêpes.

— Entrons dans cette maison, et nous aurons des crêpes, dit saint Pierre.

Ils entrent dans la maison.

— Bonjour à vous tous dans cette maison.

— Et à vous pareillement.

---

kavfet c'hoaz ho puc'h, beo ha iac'h. Met beet furoc'h en amzer da dont, ha na c'hoantaet ken ober ar pez na c'hall nemet Doue he-unan.

Hag a tistroas d'ar gèr, hag a kavas hi buc'h beo ha iac'h, hag a anaveas neuze penoz a oa ann aotro Doue a oa bet en hi zi!

II

Ur wez-all a oant are en hent ho zri. Digwêt a oa wardro diou heur goude kreizdez, hag evel n'ho defoa debret tamm a-bed aboe ar beure, ho de foa naoun. Pa oant o tremen a-biou un ti war vord ann hent, a weljont en toul ann or ur vates o verrad toaz ewit ober krampoez.

— Eomp en ti man, a laras Sant Pezr, hag hon bo krampoez.

Mont a reont ho zri bars ann ti.

— Demad d'ac'h holl bars ann ti-man!

— Ha d'ac'h iwe!

— Nous sommes trois voyageurs qui sommes depuis longtemps en route, et nous sommes fatigués, et nous avons faim; pourrions-nous avoir quelque chose à manger, en payant?

— Oui sûrement, dit la maîtresse; la servante est à préparer la pâte, et tout à l'heure il y aura des crêpes.

— Si c'est la volonté de Dieu, serait bon à dire, je pense, dit notre Sauveur.

— Oh! répliqua alors la servante, la pâte est faite, et il y aura bien certainement des crêpes.

— C'est bien, dit notre Sauveur.

Et ils s'assirent pour attendre. — La servante posa alors deux trépieds sur le foyer et fit du feu dessous. Puis elle prit le baquet où était la pâte à crêpes, pour l'approcher du foyer. Mais voilà que le baquet se défonce et tout le contenu se répand par terre! — Et la servante de s'extasier! et la maîtresse de gronder!

— Maintenant, seigneurs, dit-elle, vous pouvez aller ailleurs chercher des crêpes, car pour ici il n'y aura pas de crêpes aujourd'hui!

— Si! si! grâce à Dieu, dit notre Sauveur.

— Ni a zo tri zremeniad, pell a zo en hent, hag a zo skuiz, hag hon euz naoun; kavoud a raemp un dra bennag da debri, ewit arc'hant?

— Ia sur, a laras ar vestres, eman ar vates o verrad ann toaz, ha bremaïg a vo krampoez.

— Mar be bolante Doue, a gredan, a ve mad da laret, eme hon Zalwer.

— Oh! a laras neuze ar vates, gret eo ann toaz, ha krampoez a vo sur.

— Ma! eme hon Zalwer.

Hag ec'h azejont da c'hortoz. Ar vates a lakaas neuze daou drebez war ann oaled, hag a rez tan indan-he. Goude a kommerras ar varac'h a oa ann toaz en-hi, wit hi doṣtaad d'ann oaled. Met setu ma tifonz ar varac'h; ha skuillet war ann douar holl ar pez a oa en-hi! hag ar vates da estlammi, hag ar vestres da grozal!

— Breman, Aotronez, emehi, ec'h hallet mont da glask krampoez el ec'h all, rag ewit aman navo ket a grampoez fete!

— Eo! eo! gant graz Doue, a laras hon Zalwer.

Et du bout de son bâton il toucha le baquet, qui s'en était allé en éclats, et aussitôt le voilà entier de nouveau, avec la pâte dedans, au grand étonnement de tous ceux qui étaient là! — Et on fit des crêpes, et ils en mangèrent, puis se remirent en route. Mais, avant de partir, notre Sauveur dit à la servante : — Et rappelez-vous, ma fille, qu'il est toujours bon de dire : — *Si c'est la volonté de Dieu!*

Recueilli par F.-M. Luzel,

et conté par Marguerite Philippe, de la commune de Pluzunet, au mois de juin 1869.

Hà gant penn he vaz a stokas ar varac'h a oa et a bezio, ha sètu-hi da dont kerkent en hi fez, hag ann toaz en-hi. — Ha souezet braz tud ann ti! — Hag a oe gret krampoez, hag a tebrjont, hag ec'h ejont goude en hent are. Met a-rok mont-kuit, hon Zalwer a laras d'ar vates: — Ha dalc'hit sonj-mad, ma flac'h, ez eo mad laret bepred : *Mar be bolante Doue* [1] !

Dastummet gant F.-M. Ann Uhel,

ha kontet gant Marc'harit Fulup, a baroz Plunet.
Miz ewenn 1869.

[1] Les paysans bretons ont sans cesse cette phrase à la bouche, quand ils expriment un désir ou un espoir.

MÉMOIRES DE PAQUETTE

A Madame Loïc Petit.

N'est-ce pas toute l'existence :
Espérer et se souvenir?
(Romance.)

I

On dit vrai : les choses du passé ont quelquefois une saveur qui n'appartient qu'à elles. Pour moi elles ont un irrésistible attrait; je pense que les autres l'éprouvent de même. Et les souvenirs pénibles, les journées néfastes, les mélancolies, les tristesses qui emplissent l'âme, ne sont point bannies du cadre où je me plais à revivifier le passé. J'y reviens, au contraire, avec une certaine complaisance; je m'y arrête, je m'y repose, je m'y réconforte au besoin ; je recueille ces souvenirs, je revois ces objets, ma pensée s'en retourne vers quelques figures simples que j'ai croisées sur mon chemin, et je donne une larme à ces chères images qui n'appartiennent plus à notre monde d'ici-bas.

A ces personnes, un lien de sympathie ou de reconnaissance m'attachait depuis longtemps; il me semble que je les ai toujours, que j'entends encore leurs voix dans mon oreille, que je sens encore sur mon front la chaleur de leurs baisers, comme, en mettant la main sur mon cœur, je trouve chaque jour plus vif le sentiment de gratitude pour le bien qu'elles m'ont fait.

En revanche, il y a d'autres mémoires qui me donnent le frisson ; c'est l'impression que produit le contact froid d'un reptile enroulé sous l'herbe. Je l'éprouve aujourd'hui comme autrefois, et de plus je comprends bien des choses que je ne comprenais pas alors : j'ai percé à jour plus d'une intrigue, que j'avais effleurée sans même la soupçonner. Cependant ces mémoires-là, ces impressions, ces images vont s'effaçant chez moi ; j'y aide de mon mieux, et, grâce à Dieu, elles s'atténuent, — ce qui n'est point grand dommage.

Il en reste pourtant toujours quelque chose. Le temps n'est pas un dissolvant assez énergique pour effacer tout à fait en nous les empreintes qu'ont pu laisser les maux dont nous avons souffert, et le spectacle des vices que nous avons heurtés de notre pied dans la route. Je dirais volontiers qu'à cet égard le bonheur a plus de puissance que le temps. Son action n'est point encore complète néanmoins ; je le sens bien, moi qui me pique maintenant d'être heureuse...

Oui, maintenant que je suis heureuse.... — (j'écris lentement, bien lentement ce mot-là, pour me pénétrer de ce qu'il veut dire, pour me convaincre moi-même que je n'ai pas à le rétracter ;) — maintenant, dans mes heures de solitude, je reviens volontiers vers ces souvenirs, comme je suis revenue au pays où ils se placent naturellement.

J'ai poussé vers la fenêtre la petite table polie où j'écris ces pages, et, par la baie entr'ouverte, dans ce cadre, qui en largeur mesure si peu, j'embrasse tout le coin de terre où s'est résumée mon enfance. Voilà les sentiers gris où je courais pieds nus avec les autres petites filles de mon âge, lorsque avait sonné, dès la pointe du jour, la cloche du travail, ou qu'à midi on nous renvoyait manger le pain bis que nous avions arrosé de nos sueurs..... quelquefois aussi de nos larmes. Il faisait bien froid, l'hiver, sur ces collines dénudées, dépourvues d'arbres, tristes, sans gazon, que alayait sans cesse un vent chargé de givre. Il faisait froid ; nos misérables vêtements qui s'effilochaient aux ronces couvraient mal nos pauvres petits membres, hâves et violets ; mais nous courions bien fort jusqu'à nos cabanes, et nous revenions de même. Cela

nous réchauffait un peu. Du reste, nous n'avions pas une minute à perdre : cet instant de repos, qui séparait en deux la journée de travail, durait une demi-heure.

Voilà le hangar en planches où j'étais assise du matin au soir, en plein air, entre mes compagnes. Les autres constructions du même genre ont été refaites à neuf, l'an dernier, parce qu'elles tombaient de vétusté ; le hasard a fait respecter celle-là, et j'en suis toute joyeuse. Je sais encore, au bout d'un banc de bois, la place qui m'avait été assignée quand j'entrai à la mine ; c'était auprès d'une petite image de plomb représentant la sainte Vierge, qu'une ouvrière plus âgée avait fixée avec deux clous sur le poteau.

Tout cela est encore rempli de travailleurs, et même le nombre des ouvriers a doublé et triplé ; les *trilleuses* séparent les minerais, —ce fut là mon premier emploi, le plus modeste de tous ; — les *laveuses* balaient nonchalamment leurs petites cases à plan incliné, qu'arrose un mince filet d'eau, et qui ressemblent à des jeux d'enfants ; — les *gigueurs,* qui ont l'air d'idiots, secouent stupidement leurs caisses grillées de fer, afin de séparer, à l'aide de ce mouvement monotone, les minerais de plomb, les minerais de zinc et les cailloux qu'ils contiennent. D'autres entretiennent les *tables à secousse*, remplissent les *débourbeurs ;* les uns rangent les minerais trillés sur des planchers à cet usage ; les autres préparent les sacs, font les pesées et chargent de lourdes voitures.

Oh ! c'est une fourmilière que ce vaste chantier qui s'appelle *une mine !* Et je n'ai encore rien dit des ateliers où sont les grandes machines, ni des *puisarts,* à l'ouverture desquels s'agite cette escouade d'ouvriers noirs, bottés, cirés, trempés, la lampe au chapeau, qui vont au premier signal disparaître à la file dans ce trou béant communiquant avec les entrailles de la terre.

C'est une fourmilière qui s'étage en couches superposées, qui a son *dessus* et son *dessous,* comme disent ceux qui y travaillent.

Au *dessus,* c'est-à-dire sous le ciel, il y a beaucoup de bras qui travaillent, des ordres qui volent, des gens qui s'agitent, de pauvres enfants, aux membres dejetés par des fatigues précoces. Ouvriers avant le temps, ils n'ont eu que la misère pour oreiller ;

on voit là des soucis que nul ne console, des sueurs qui perlent au front et que nul n'essuie.

Au *dessous*, c'est-à-dire depuis la surface de la terre jusqu'à une profondeur de trois cents mètres, il y a, superposées en étages, des tanières dont ne voudraient pas les bêtes fauves pour y mettre leur portée, et dans lesquelles vivent des hommes. De longues galeries, trop basses pour qu'on y marche debout, ténébreuses et humides, se ramifient en tous sens, reliant entre eux les *puisarts* et les centres de travail. Là est distribuée la tâche; à la lueur de la petite lampe fixée à son chapeau, la pioche à la main, l'ouvrier gagne son salaire. L'air vicié ronge sa poitrine, le labeur est dur... qu'importe! Il entend déjà sonner dans sa main calleuse la pièce de monnaie qui est le bout de la semaine et qu'attend sa famille.

Oh! non, si vous n'avez visité qu'en indifférent, en distrait, ces labyrinthes souterrains d'une mine, ou bien les ateliers qu'elle porte à sa surface, vous n'avez pas soupçonné ce qui se rencontre-là de chagrins ignorés, de souffrances muettes, ce qui tombe sur ce sol ingrat d'efforts désespérés ou de pensées courageuses!

Auprès des hangars, derrière les rigoles de planches pour amener les eaux, ce sont les grandes machines : les balanciers gigantesques décrivent lourdement leur course, les chaînes rouillées grincent sur les poulies, les roues à engrenage crient, les trappes s'ouvrent et retombent, l'eau suinte à l'orifice des puisarts, la vapeur siffle. C'est la force inanimée, le travail-machine, celui qui ne reçoit point de salaire. Tout autour, dans une atmosphère chaude et huileuse, se meut la troupe des chauffeurs noircis comme des nègres.

Au loin commence la campagne et verdit la ceinture des arbres, car, sur toute l'étendue de la mine, la terre est complétement stérile; les collines qui la bornent montrent çà et là leur crête chauve, teintée seulement de matières sulfureuses ou de sels de zinc blanchâtres, qui tuent impitoyablement toute végétation. Cet aspect est désolé, sauvage, brumeux, et surtout en hiver profondément triste.

Voilà ce que j'aperçois par le carré de ma fenêtre, par-dessus les fleurs de mon parterre; — *mon* parterre! — oui, j'ai un par-

terre *à moi*. C'est ce même petit jardinet, bordé de tamarins, rempli de résédas, dont j'aspirais autrefois les senteurs avec tant de convoitise, lorsque, petite fille, je passais, en ralentissant la marche, devant la claire-voie peinte en blanc qui sert de clôture.

J'aime cet horizon. C'est là que j'ai vécu ; c'est là aussi que j'ai pleuré.

Seulement, à l'heure où j'écris et à l'instant où je regarde, il descend sur tout cela un large rayon de soleil; — un rayon de soleil qui égaie de lumière et d'ombre cet inextricable agencement de machines et ce rassemblement d'hommes ; un rayon de soleil qui réchauffera les membres des mineurs sortant des galeries souterraines et qui sèchera leurs habits ; qui réjouira là-bas les pauvres enfants dans l'atelier, et qui colorera pour un moment leur teint souffreteux..... Un rayon de soleil ! c'est comme un sourire.

— Moi aussi, j'ai eu mon rayon de soleil !

Maintenant, si je quitte ma place à la fenêtre pour entr'ouvrir seulement un peu la porte de ma maison, du haut du perron, j'aperçois, à gauche, les murailles grises de la métairie de Roche-l'Abeille. Les arbres m'en cachent une partie, mais je la sais tout entière par cœur.

C'est là, tout près, que m'avait recueillie, un jour de Pâques, la bonne Félicité-Julienne, — j'écris son nom avec respect ; — c'est dans cette maison qu'elle a vécu et qu'elle est morte, voilà déjà huit ans. Dieu garde son âme généreuse et bienfaisante !

II

Oh ! oui, ce fut un triste jour pour moi que celui de sa mort ! Triste, car en elle je perdais ma bienfaitrice. Ce jour-là, je sentis qne j'étais seule au monde.

L'idée de l'isolement qui pèse sur lui est une des pensées les plus propres à tourmenter une imagination d'enfant ; plus que tout autre, il a besoin d'aide, de secours, d'une main qui le soutienne. J'affirme cependant que dans la mort de Félicité-Julienne une autre souffrance dominait cette pensée : je songeai moins alors aux difficultés, aux soucis matériels qu'allait m'imposer cette sépara-

tion, qu'au vide immense qu'elle laissait dans mon âme. Par cette mort, toutes mes affections étaient rompues d'un seul coup.

L'égoïsme n'a jamais été mon défaut. J'avais aimé Félicité-Julienne tout naturellement et d'instinct, parce qu'elle était bonne.

Elle avait langui longtemps, la pauvre femme, mais sans se plaindre, en bénissant la main de Dieu qui s'appesantissait sur elle. C'était une de ces natures hautement douées : elle avait compris que l'épreuve est un bien réservé aux prédestinés. Que d'enseignements recueillis à son chevet pendant sa longue maladie ! que de sages conseils, que de prudentes leçons, dont la mémoire m'est revenue plus tard comme un legs précieux !

Un soir, elle me fit venir auprès de son lit. Je remarquai dans sa voix une force inaccoutumée, et je ne sais quoi de calme et de solennel ; elle avait deviné que son heure approchait. Je la retrouve encore dans ma mémoire telle que mes yeux la virent à ce moment, se soulevant à demi sur un coude, afin de mieux m'envisager. Cet air de suprême bonté, que je n'ai pas rencontré ailleurs, mais que j'ai rêvé de voir retracer dans un tableau d'église, — c'est le sien ; voici ce visage régulier, que semble baigner une lumière extrêmement douce ; la bouche un peu grande exprime la bienveillance ; l'habitude du sourire en relève légèrement les coins ; les lèvres sont fines et légèrement amincies ; un double sillon, descendant des ailes du nez, encadre harmonieusement cet ensemble, et donne quelque chose de singulièrement attrayant au bas du visage. Le front est haut, mobile, et ses cheveux gris sont presque cachés sous une coiffe d'une blancheur irréprochable, garnie de dentelle épaisse, comme on en porte à la campagne. Voici surtout son regard, ce regard brun-foncé, franc et droit, qui révélait les replis de la pensée et vous prenait l'âme tout entière dès la première minute.

— Pâquette, me dit-elle, notre existence ici-bas est peu de chose ; Dieu nous a faits pour un monde meilleur que celui-ci. Tu vas rester seule... mais je serai encore avec toi... Approche-toi plus près... plus près encore...

Mes larmes me voilaient les yeux.

— Oui, continua-t-elle, je serai avec toi par la pensée, même après qu'on m'aura portée au cimetière... Oui, Dieu permet cela. Je te parle-là, Pâquette, comme si tu étais grande fille, et raisonnable ; aussi n'est-ce pas pour t'attrister...

Je m'étais agenouillée près du chevet. A la pensée du cimetière qui entoure l'église et à l'entrée duquel j'avais quelquefois vu les porteurs déposer des cercueils en attendant les prêtres, je sentis un gros sanglot me monter à la gorge. Je cachai ma tête dans les couvertures du lit.

— Écoute, Pâquette, tu as égayé les dernières années de ma vie ; tu as effacé en moi jusqu'au souvenir de quelques anciens soucis qui remontaient bien loin et que je ne sais même plus. Quand j'ai été malade, tu m'as soignée comme la meilleure, comme la plus dévouée des filles ; ta présence m'a réjoui l'âme ; pour cela, je le sais bien, Dieu te sera bon. Il t'a déjà bénie : il est toujours juste !

Je m'étais affaissée sur moi-même, sans quitter une de ses mains qui pendait hors du lit et que j'inondais de mes larmes.

— Écoute encore, mon enfant, dit-elle en se redressant presque sur son séant, écoute, et ne pleure pas. Je ne veux pas que tu pleures. Voilà que tu as quatorze ans... Quatorze ans ! c'est bien jeune sans doute, mais il y a des choses que tu peux comprendre aujourd'hui. Jusqu'à présent je t'ai appelée ma fille ; Dieu m'est témoin que je t'ai aimée comme mon enfant ; pourtant mon cœur seul t'avait donné ce nom. Un matin que j'allais au bourg, j'entendis sur la route des cris qui semblaient venir d'un buisson voisin ; je m'approchai, et quand j'eus tourné l'angle du fossé, au bout d'un champ de féverolles, j'aperçus un tas de fougères fraîchement coupées, au beau milieu du sentier, et sur la fougère une toute petite fille, dont la voix était angoissée à force de pleurer. Je la pris, je l'apportai bien vite au logis. Elle y est restée depuis, elle a grandi, elle a considéré Roche-l'Abeille comme sa maison, Félicité-Julienne comme sa mère, et elle a bien fait. Cette enfant, c'était toi.

Elle s'arrêta un instant.

— Il faut bien que les vieux s'en aillent, reprit-elle plus bas ;

c'est l'ordre ; Dieu donne le signal du départ ; je l'accepte sans murmurer. Pourtant...

Félicité-Julienne n'acheva pas. Je compris qu'elle faisait le sacrifice de son dernier désir, et je terminai en moi-même sa pensée. Son corps était usé par l'âge, mais son âme ne l'était point : elle eût voulu aimer plus longtemps ici-bas l'enfant trouvée du chemin du bourg.

— Roche-l'Abeille, c'est ta maison, je le veux, ajouta-t-elle. J'ai tout disposé et j'ai consulté pour cela les hommes de loi ; ils m'ont dit que tout est en règle. J'ai prévenu aussi mon neveu Raimbault, qui sans cela serait mon héritier, mais qui a bien suffisamment de quoi vivre par ailleurs. Le logis, et les meubles, et le champ, entends-tu ? cela sera à toi ; et le puits aussi, et la luzernière, que j'ai achetée l'an dernier et qui va jusqu'à la haie de troènes. S'il était besoin, cela te ferait penser à Félicité-Julienne dans l'avenir. Rappelle-toi surtout mes conseils : l'honnêteté, vois-tu, c'est une fortune, et le désir de bien faire est une noblesse !

J'aurais voulu parler ; de gros sanglots, que j'essayais de comprimer, soulevaient ma poitrine et m'enlevaient la voix.

— Est-ce tout ? Ai-je bien tout dit ? murmura la malade plus bas, comme en se parlant à elle-même. Attends, non, pas encore tout à fait : le jour où je te rencontrai dans le champ de féverolles, en allant au bourg, c'était le jour de Pâques ; je me rendais à la paroisse pour la grand'messe, et, quand je t'eus fait un petit berceau à Roche-l'Abeille, je me dis : Il faut que je lui choisisse un nom ; et je t'appelai *Pâquette*, en souvenir du jour où je t'avais trouvée. Maintenant je crois que voilà tout. Tu penseras au cierge bénit, dans l'étagère du dressoir, là-haut... et tu penseras aussi à l'eau bénite, avec une branche de buis... et tu prieras M. le curé de dire un trentain pour l'âme de Félicité-Julienne.

Elle cessa de parler. Je me jetai sur elle et la couvris de mes baisers.

Pauvre enfant que j'étais ! je croyais qu'avec toute mon affection, j'aurais pu lui rendre un atome de cette vie qui s'en allait.

L'enfance seule a le privilége de ces naïvetés sublimes.

III

Deux jours après, c'était un jour de soleil. On était en septembre; une bande de moineaux familiers voletait dans la haie où jaunissaient déjà les feuilles. Ce soleil-là me paraissait briller d'un éclat terne : j'avais l'âme navrée.

La porte de Roche-l'Abeille était ouverte. Pour assombrir le jour autant que possible à l'intérieur, — car la lumière a sa gaîté, — j'avais poussé dès le matin les volets des croisées. Sur la pierre du seuil où je l'avais vue tant de fois assise à la fin de la journée, après son travail, elle était là, ma bienfaitrice. On avait mis la morte dans sa châsse et j'avais jeté par dessus un drap de grosse toile que le vent agitait et relevait de temps en temps.

Les enfants raisonnent peu; pour eux tout se résume en impressions. J'aimais mieux encore la vue de ce linceul blanc que l'aspect des planches de sapin de la bière. Quand le vent me montrait à nu le cercueil, les planches qui fléchissaient par endroits et les cordes neuves, je me sentais prise d'un effroi que je ne pouvais vaincre. Pourtant je ne sais quoi m'attirait et me retenait près de ce cercueil. Je m'étais bien promis que j'accompagnerais la morte jusqu'à l'église, et de là jusqu'à la fosse, avec les paysans qui étaient venus pour suivre le convoi.

Ces paysans étaient les fermiers des métairies voisines et quelques gens du bourg. Il y avait aussi les pauvres qu'elle avait secourus durant sa vie et qu'elle avait accoutumés à venir à jour fixe à Roche-l'Abeille. C'était justement leur jour. Ils n'y étaient pas tous cependant, car la cour eût été pleine. On savait déjà Félicité-Julienne morte, et l'on espérait peu après elle; c'est-à-dire qu'il n'y avait plus rien à faire... Il arrive quelquefois que la misère endurcit le cœur, et l'égoïsme peut bien trouver place dans la besace d'un mendiant.

Il y avait aussi trois ou quatre personnes que je ne connaissais pas, ne les ayant jamais vues; on me dit que c'étaient les héritiers. Les héritiers... c'était la seconde fois que j'entendais prononcer ce nom. Mon éducation n'allait guère loin : je savais bien ce que c'était

qu'un parent, mais j'ignorais ce qu'on appelait un héritier. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'ils parlaient fort haut, donnaient brusquement des ordres comme chez eux, se regardaient sans témoigner nul contentement de se voir et paraissaient ne regretter que médiocrement la défunte. Leur attitude me déplut.

Il y avait surtout parmi eux un homme que je n'avais point remarqué d'abord, parce que je n'avais guère l'esprit aux étrangers venus à Roche-l'Abeille. Il était fort, trapu, d'assez grande taille, haut en couleurs ; son œil était dur quoique bleu; sa voix robuste avait parfois des intonations fausses à l'oreille. Il portait auprès de la tempe une cicatrice qui semblait encore fraîche. Je l'entendis appeler Raimbault, et je pensai que c'était sans doute ce neveu, fils d'une sœur, duquel avait parlé Félicité-Julienne. Je n'y pris pas autrement garde à cette heure-là ; mon chagrin m'absorbait trop entièrement. Ce n'est pas sur les souvenirs, beaucoup trop vagues, de ce jour que j'esquisse ce portrait, sur lequel je reviendrai. Je n'aurais pas même nommé ici Raimbault, si son nom n'avait à reparaître plus loin sous ma plume, et si sa vulgaire et repoussante figure ne devait traverser plus d'une fois ces souvenirs comme un reflet néfaste.

Enfin le convoi quitta Roche-l'Abeille. Autour de moi les choses inanimées même revêtaient un aspect morne, que je trouvais en harmonie avec ce qui se passait. Les pierres grises de la maison, le rosier de la porte, les arbres du verger semblaient tristes. Avaient-ils compris qu'on emportait leur maîtresse?

Au détour du chemin je me retournai, pour jeter encore un furtif regard sur le logis de ma bienfaitrice, croyant que j'allais apercevoir sa figure sous l'auvent qui garantit la porte. Mais je voyais trouble, les larmes m'aveuglaient. Je continuai à suivre machinalement le cortége.

A l'église, la messe des morts, le chant des psaumes, me rendirent un peu de courage. Cette psalmodie monotone parle même à ceux qui ne saisissent pas le sens des paroles ; mon imagination d'enfant l'interprétait à sa guise, mais toujours d'une manière consolante. Les perspectives lumineuses et suaves de la religion m'ont toujours particulièrement attirée. Je me rappelai ce que j'avais ap-

pris du bonheur réservé à ceux qui ont bien vécu, et je me disais vaguement que Félicité-Julienne devait être heureuse. Néanmoins ce repos de mon âme ne fut que passager; quand l'absoute fut terminée, quand nous traversâmes les hautes herbes du cimetière, et que j'aperçus la terre jaunâtre fraîchement remuée par le fossoyeur, le pauvre homme à demi-vêtu, la pelle à la main, tout en sueurs, achevant à peine la première partie de son travail..., prêt à faire l'autre, mes jambes fléchirent sous moi, je crus que j'allais tomber.

Jusque-là, pour moi, les choses de la mort étaient demeurées dans un monde mystérieux; j'ignorais..., et je n'osais à cet égard sonder mon ignorance, dans la crainte d'apprendre ce qui l'aurait dissipée. A cette heure-là, où je perdais tout, les ténèbres de mon esprit se déchirèrent, la réalité se fit jour; seulement l'enseignement me venait avec brutalité. Je l'avais reçu à la dure école de l'expérience.

Le fossoyeur était debout, attendant pour faire sa besogne. Je suivis tout de l'œil; j'entendis les planches grincer sur les cordes jusqu'à un bruit sourd, après lequel les cordes furent retirées; je vis sous les pas des hommes de larges mottes de terre s'effondrer et tomber sur le cercueil. Cela retentissait sourdement dans mon cœur.

Enfin, la dernière de toutes, je vins jeter sur la tombe entr'ouverte les gouttes d'eau bénite, symbole d'espérance, touchant adieu de ceux qui croient, et je m'échappai à travers le bourg, dans la campagne, sans prendre haleine, sans voir personne, sans pouvoir dire quel chemin je pris. Je courus ainsi tout d'un trait jusqu'à Roche-l'Abeille, où j'arrivai épuisée.

LOÏC PETIT.

(*La suite au prochain numéro.*)

PETITS POÈMES VENDÉENS

III

UNE IMPRÉCATION

A M. A. DE BEAUCHESNE.

C'était un beau vieillard au profil sculptural,
Que le bien ravissait, qu'exaspérait le mal.
Il avait conservé la jeunesse de l'âme :
Sous la neige du front son cœur gardait sa flamme,
Car il était de ceux qui, marchant sans remord,
Regardent sans effroi vers eux venir la mort.

Sur les bords de la Sèvre il vivait dans l'étude.
Je visitais parfois sa fraîche solitude.
Un matin de printemps tout tiède et parfumé,
Tenant entre ses doigts un volume fermé,
Il marchait à grands pas dans l'enclos où ses roses
Souriaient au soleil encore à demi-closes ;

Où parmi les lilas fauvettes et pinsons
Essayaient à l'envi leurs premières chansons.

J'entrai.

Dès qu'il me vit : — « Connaissez-vous ce livre?...
» Il m'arrache des pleurs et de haine il m'enivre!... »

Mon regard se porta sur le titre et je lus :
LOUIS DIX-SEPT AU TEMPLE, — et ne m'étonnai plus.

Il reprit, secouant sa noble tête blanche :
— « Par quelque issue il faut que le trop-plein s'épanche :
» Écoutez donc ces vers, cris, hélas! impuissants! »

Et dans le frais jardin vibrèrent ces accents :

« Quand je vois, sous la nuit des lugubres murailles,
» Cet ange en proie à ce démon,
» La pitié me saisit jusqu'au fond des entrailles,
» Et je te maudis, ô Simon!
» Et je voudrais que Dieu te réduisît en poudre,
» Comme une meule broie un grain,
» Pour que ta cruauté, qu'arrête enfin la foudre,
» Ne fît plus honte au genre humain!...
» D'un coup la bête fauve étrangle sa victime,
» S'en repaît, et rentre en ses bois.
» Qu'elle est loin du geôlier! Lui! savourant son crime,
» Il tue un enfant en six mois!... »

— « Pauvres vers, n'est-ce pas?... Oh! quel immense gouffre
» Entre les mots glacés et notre âme qui souffre! »

Moi, j'admirais le sage au profil sculptural,
Qu'embellissait encor la sainte horreur du mal.

EMILE GRIMAUD.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES MONNAIES DE CHARLES DE BLOIS*

La suite des faits n'infirme en aucune façon ma manière de voir; tout prouve la vérité de ce que j'avance, à savoir que Charles de Blois n'a pu contrefaire les monnaies royales à l'insu des rois de France, et que dès lors s'il les a imitées et copiées en usant des fleurs de lis ou seulement d'hermines fleurdeliformes, c'est que les rois de France y ont consenti.

Rentrons dans les faits : nous sommes au moment le plus critique de notre histoire ; le royaume est en proie à la plus formidable des guerres; le roi d'Angleterre proteste au nom de son droit héréditaire contre la disposition politique, véritable élection, qui appelle au trône Philippe de Valois; il réclame avec apparence de justice les provinces composant l'ancien patrimoine des Plantagenets; le sort des armes lui est favorable; en France, la victoire de Crécy, en Bretagne, la défaite et la prise de Charles de Blois à la Roche-Derrien semblent lui donner gain de cause (26 août 1346); une crise monétaire, dont l'origine remonte à Philippe le Bel, s'ajoute aux malheurs de la France et les aggrave ; la noblesse est tombée sur

* Voir la livraison de juin, pp. 423-454.

les champs de bataille, la bourgeoisie souffre dans le commerce, le peuple est foulé, le roi sans force, mais peut-on dire qu'il se manque à lui-même et qu'il abdique? Non, et c'est là un grand spectacle; il lutte avec une persévérance indomptable contre une situation qui semble désespérée; il envoie en Bretagne des secours commandés par Antoine Doria, il négocie des trêves, il prépare les moyens de résistances nouvelles, il s'occupe d'administration à l'intérieur, il s'acharne à remettre quelque ordre dans les affaires. Les monnaies sont une plaie vive qui attire son attention. Le *Recueil des anciennes lois françaises* m'offre en preuve de ces travaux et de cette sollicitude s'étendant sur tous les points du royaume de nombreuses ordonnances relatives aux monnaies; aucune ne fait mention des prétendues usurpations commises par les monnayeurs de Bretagne.

Il en sera ainsi sous le règne de Jean II, qui succède à son père le 22 août 1350, et dont Charles de Blois, toujours prisonnier, fera copier néanmoins toutes les espèces. Aucune année ne se passera que le roi Jean ne porte son attention sur les monnaies, qu'il ne lutte contre une disette de numéraire qui est générale, dont il n'est pas responsable, à laquelle une guerre désastreuse, si longue et si acharnée qu'elle doit durer cent ans, ne permet pas d'apporter remède, et parmi les très-nombreuses ordonnances qui nous restent de lui aucune n'a trait à ce qui se passait en Bretagne, aucune ne fait allusion à la moindre malversation, au moindre fait répréhensible. Cependant, il résulte de ces très-nombreuses ordonnances que le roi et les gens de son conseil avaient l'attention fort éveillée sur ces matières.

Jean avait si peu de griefs à reprocher à Charles de Blois qu'il se montra toujours plein d'intérêt pour sa cause et pour sa personne. En 1351, il veut marier Marguerite de Blois, sa fille, avec Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France, et il s'offre à payer sa rançon. En 1352 (20 mars), il ordonne aux trésoriers de la couronne de lui payer 2,000 livres parisis. En 1353, Charles revint en Bretagne, mais n'ayant pu trouver de quoi se racheter, il retourna vers sa prison. C'est alors qu'on proposa de marier son fils

aîné, Jean de Blois, avec Marguerite d'Angleterre ; mais ce projet manqua, et pour cette raison, que Charles était si attaché à la France que le roi anglais ne pourrait se fier en lui. Quel plus bel éloge faire de ce prince et de sa fidélité à ne manquer en rien à ses devoirs de prince français ? Charles resta donc en prison, et pendant ce temps, le roi Jean tint un corps d'armée en Bretagne pour soutenir sa cause, la cause d'un prince infatigablement faux monnayeur ! Les chefs en étaient des Français, le maréchal de Mello, d'Andrehan, etc. Est-ce dans le camp de ces officiers français, pendant l'absence de Charles, sous les yeux de Barthélemy du Drach, de Jean Chauvel et des autres trésoriers des guerres du roi, « nostre sire, » que se serait émise, à l'insu de tous, la *fausse monnaie* de Charles de Blois ?

L'an 1356, le 18 septembre, le roi Jean perdit la bataille de Poitiers, fut pris et emmené à Londres, et juste à ce moment, Charles de Blois, ayant parfait sa rançon, revient en France (10 août). Quelle sera son attitude, et n'est-ce point alors que, profitant de l'absence du roi, il va imiter et contrefaire toutes les monnaies de Jean II ? Car n'oublions pas que, pour celles de Philippe de Valois, il aurait déjà commis ce méfait ; quand ? pendant les dix années de captivité qu'il vient de faire, et dans la tour de Londres apparemment.

A la nouvelle du désastre de Poitiers, le duc de Normandie, Charles, premier Dauphin, convoque les États généraux du royaume. Ces États se scindèrent en deux assemblées, l'une, composée des États du Languedoc, qui se réunirent à Toulouse, et se montrèrent pleins de zèle, de dévouement et d'entrain patriotique ; l'autre, des États de la langue d'oil, qui tinrent à Paris. L'ouverture de ces derniers se fit le 15 octobre 1356, moins d'un mois après la prise du roi, dans la grande salle du Parlement. Il n'y avait pas encore eu, dit le procès-verbal, d'assemblée si nombreuse : on y comptait huit cents membres dont quatre cents députés par les bonnes villes. « L'estat des nobles, ajoute ce procès-verbal, était composé de plusieurs de nosseigneurs des Fleurs de lis, ducs, comtes, barons, seigneurs et chevaliers, etc., du nombre

desquelz sont nommez M. le duc d'Orléans, M. de Bretagne, M. d'Alençon, M. d'Estampes, M. de Saint-Paul, M. de Roussy, etc..., lesquels faisaient parler M. de Bretagne au nom de touz les nobles.» Le chancelier de la Forest, archevêque de Rouen, fit le discours d'ouverture; le duc de Normandie parla après lui. Les États, trop nombreux pour formuler une réponse, élurent dans leur sein une commission de quatre-vingts membres, « pour traicter les choses ainsoit qu'il leur semblerait le meilleur. » — Devant cette commission furent lues les requêtes présentées par le Dauphin, et l'on arrêta en réponse certaines remontrances sur les désordres du royaume et sur les remèdes qu'on pensait devoir y apporter. Les États les approuvèrent. Sans entrer dans les détails, disons qu'après avoir fait un tableau lamentable de malheurs trop réels, on y dénonçait les gens du conseil du roi, et, parmi eux, Jean Poillevillain, grand maître des monnaies; qu'on demandait leur mise en accusation; qu'on exigeait que, reconnus coupables ou non, ils fussent éloignés à toujours, et que l'on confisquât leurs biens. On alla plus loin : on voulut imposer au Dauphin un conseil choisi par les États, conseil sans lequel il ne pourrait agir, et qui, par cela même, se trouverait souverain. Les meneurs, par une contradiction étrange avec leurs projets avoués de réformes et de meilleure administration, réclamaient la mise en liberté du roi de Navarre, l'ennemi le plus acharné qu'eût le roi, le prince dont les accointances avec les Anglais et les prétentions sur les principales provinces tendaient à démembrer la monarchie. Étienne Marcel, prévôt des marchands, était à la tête de ce mouvement.

La conduite de Charles de Blois est tout autre, et en contradiction complète avec celle qu'il eût dû tenir, si, comme on le prétend, il eût voulu profiter des malheurs du royaume pour usurper quelques priviléges ou commettre quelque fraude. Dès le premier moment, Charles se rend près du régent; il ne le quitte pas; c'est lui qui le conseille; c'est lui qui prend la parole dans les circonstances difficiles; il montre un courage, une abnégation, un dévouement à toute épreuve. A l'ouverture des États, M. de Bretagne porte la parole pour tous les nobles. Au nom du Dauphin, il entre

en pourparlers avec les députés des États; c'est lui qui reçoit leurs plaintes et leurs remontrances, lui, qui les transmet à qui de droit, et qui annonce au peuple ameuté l'ajournement des États. On fait une ordonnance où il est question de la réforme des monnaies, arrêtée précédemment, et il la signe le 30 mars 1357.

Que lit-on dans les remontrances d'octobre 1356? Que les maux dont on souffrait sur ce point provenaient, non pas des contrefaçons faites par les seigneurs, mais des mutations fréquentes, opérées par les rois eux-mêmes, des désordres commis par les préposés royaux et par les banquiers de l'époque, qui, spéculant sur la rareté des métaux précieux, retiraient du cours les monnaies véritables pour en émettre de falsifiées.

« Item, advisé fust par les dits eleus, que par *les dicts conseilliers et gouverneurs a peu esté regardé* le profict et utilité publique, ni l'honneur et révérence de Dieu, mais tant seulement *comment on eut monnaye et finance, sans adviser et regarder* la forme et manière *comment on l'aurait justement et loyaument*, etc. »

Et plus loin :

« Et si est aisé à croire *que plusieurs qui le fait de la monnaye ont gouverné* et espèrent que encore ils gouverneront *qui tant y ont prins et tant du dict faict en sont enrichis* ont conseillé et conseillent à monsieur le duc les aydes des monnaies plus que les autres faicts... »

Les lettres du Dauphin régent, du 30 mars 1357, ne sont pas moins explicites ;

« Pour ce que, pour la clameur du peuple du dit royaume et des subgez, il est venu à nostre cognoissance qu'ils ont été grevez et travaillés plus que nous ne voulsissions .....
.....
par le faict de la mutation des monnayes qui ont été faites par aucuns mauvais conseillers qui estaient lors gouverneurs dudit royaume...

» Pour ce que par le faict de la mutacion des monnayes le royaume a esté et est moult adomagiez... Nous promettons en bonne foy faire faire bonne monnoye dores en avant d'or, d'argent, blanche et noire, etc. »

Le Dauphin s'engage à ne monnayer que des espèces approuvées par une commission nommée par les États, laquelle a pour chef le

prévôt des marchands, et à ne choisir que des officiers agréables à cette commission ; il ajoute :

« Outre, promettons en bonne foy et ferons promettre à nos diz frères, notre cher et amé oncle le duc d'Orleans, nos chers et amés cousins les contes d'Estampes et d'Alençon et oultre ferons jurer aux Saintes Evangiles de Dieu tout le grant conseil de nostre dict seigneur et de nous, les chanceliers, les maistres des comptes, les tresoriers, maitres, gardes et contre gardes et autres officiers des monnoyes presens et à venir que contre les choses de sur dictes, nous, ne euls, ne conseillerons, ne ne consentirons estre conseillés ne estre faict le contraire, mais tenrons et garderons fermement, etc. »

Cette ordonnance, signée du Dauphin au pouvoir de l'émeute, ne peut être soupçonnée de taire les griefs du peuple contre les auteurs des malversations que l'on poursuivait ; il n'y est nullement question de contrefaçons faites par les seigneurs en général, par le duc de Bretagne en particulier. Preuve certaine qu'on n'avait rien à reprocher à Charles de Blois. S'il en eût été autrement, les meneurs eussent-ils manqué de relater hautement et publiquement les fraudes monétaires de celui qui, se montrant le plus fidèle conseiller du Dauphin, méritait par là la haine des émeutiers et des factieux triomphants ? D'un autre côté, qu'on le remarque encore, en promettant d'exiger des princes le serment de garder fidèlement les ordonnances relatives aux nouvelles monnaies, le Dauphin ne nomme pas M. de Bretagne. Pourquoi ? Sans doute parce que l'autorité royale sur ces matières expirait, comme nous l'avons dit, aux frontières de Bretagne, et que l'ordonnance faite pour remédier aux abus dont on souffrait en France n'avait pas de raisons d'être pour notre pays, où le roi ne pouvait intervenir qu'alors qu'on aurait entrepris sur ses droits, en contrefaisant ses espèces. Cette contrefaçon n'existait donc ni pour les députés aux États généraux, ni pour le régent, intéressés cependant, chacun de leur côté, à dévoiler et à réprimer un abus aussi criant, commis avec l'audace et la persévérance qu'on suppose.

Les vrais coupables, d'après les États de la Langue d'oil, auraient été les officiers royaux. Ce fait est également articulé par les États de la Langue d'oc, qui, en donnant au prince les subsides

demandés, le prièrent de les délivrer des employés de la monnaie, appelés les coupeurs, et le régent leur accorda cette requête en ces termes : *Et prœterea quod tollentur cupatores monetarum qui pocius dici possunt depredatores* [1].

Cependant, le Dauphin se soustrayant à la pression de l'émeute et des massacres, sortit de Paris et convoqua les États généraux à Compiègne, pour le 4 mai 1358. Les habitants de Paris, irrités de cette mesure, ne s'y rendirent pas ; mais le régent avait eu soin d'emmener avec lui des représentants de cette ville. En tout cas, Paris n'est pas la France ; les provinces répondirent à l'appel du Dauphin. Le roi envoya de sa prison de Londres des commissaires. Cette assemblée, convoquée par l'autorité compétente, était régulière. Elle s'occupa tout d'abord de la question des monnaies, et cela avec d'autant plus de raison, que les factieux avaient refusé les monnaies nouvelles, émises par le Dauphin. Les termes de l'ordonnance du 14 mai 1358 prouvent tout le soin que les États et la cour mirent à ramener l'ordre en ces matières et à prévenir les mauvais desseins qui déjà se traduisaient en actes :

« Pour ce que nostre peuple estait grandement domagiez pour cause de *noz* monnaies qui estaient faibles nous ferons faire monnaies blanches et noires bonnes et de bon aloy, etc.

» Et par ces presentes nous deffendons et enjoignons estroitement sur toutes les poines en quoi ils pevent encourir envers nostre dit seigneur et envers nous, auz mestres de nos monnoies qui a présent sont et ou temps advenir seront, que icelles ils ne muent changent ou affoiblissent et ne ne sueffrent changier muer, haussier ou affoibloier, par quelconques sous-tivetez ou maniere, pour quelconque cause, ne de quelconque quantité. »

« *Item*. Pour ce que plusieurs personnes de la dite Languedoyl ont passé en enfreint les ordonnances faites par nostre dict seigneur et par nous sur le fait et le cours des monnoies nous leur quictons, remettons et pardonnons et à chacun d'eulz, etc... Toutevoye nostre entente n'est mie que nostre dite grâce se estande a ceulz qui ont usé de *fausses monnoies* porté billon hors du royaume achaté monnoies hors du royaume, *compaignons tartes, vaillans* ou autres monnoies que des nôtres et qui ont porté des monnoies de nostre dict seigneur ou des nostres ou billon hors d'icel-

[1] Lettres du lieutenant général portant confirmation de celles du lieutenant du roi dans le Languedoc et rendues en conséquence de l'Assemblée des États. Au Louvre, près Paris, février 1356. (*Rec. des anc. lois franç.*)

luy royaume ; mais voulons qu'ils en soient puni et corrigié selon leurs démérites. »

Si Charles, ce cousin-si soumis du roi Jean, ce conseiller si fidèle et si apprécié du Dauphin, n'était pas de ceux qui, ayant « usé de *fausse monnaie* », devaient en être punis et corrigés selon leurs démérites, d'autres en ce moment même frappaient des monnaies fausses et contrefaites, et ceux-là, c'étaient Etienne Marcel et ses complices ; c'est à eux que s'adresse le prince, c'est cette monnaie-là qu'il réprouve. Il ne saurait y avoir aucun doute, lorsqu'on aura lu ces lettres d'abolition que le Dauphin envoya à la capitale, délivrée de ce même Marcel par Jean Maillard, qui le tua, au moment ou il allait livrer les portes de Paris au roi de Navarre et aux Anglais ; elles sont du 10 août 1358.

« Charles ainsné filz de roy de France, regent le royaume, duc de Normandie et Dalphin de Viennois :

» Scavoir faisons à tous presens et advenir, que, comme à l'instigation, enortement et promotion de feu Estienne Martel n'agueres prevost des marchans de la ville de Paris et de plusieurs autres ses alliez, adherans, collateraulx et complices... plusieurs et grande quantité du bon peuple et loyal commun de la dite ville de Paris... Sans l'auctorité, volenté ou consentement de nostredict seigneur ou de nous, ignorant les grandes trahisons et malefices que les Prevotz et ses complices secretement faisaient, pourpensaient et a faire entendaient contre nostredict seigneur, nous, et la majesté royale, se soient consenties de eslever et prendre a gouverneur et deffenseur et capitaine le roy de Navarre ; de faire alliance avec luy et ses complices..... d'aller aux assemblées et congrégations du dit Prevost.... *de refuser et constredire la monnoye pour le cours que nous luy avions ordoné en l'assemblée de Compiegne, et de faire monnoie et de* CONTRAINDRE *noz monnoyez a ouvrer et monnoyer et le proufit de noz monnoys applicquer à leur profit.*

» Pourquoy, nous considerans.....

» Avons pardonné remis et quitté, etc. [1] »

Ainsi donc, s'il est une contrefaçon de monnaie bien et dûment constatée, c'est celle que fit Etienne Marcel ; s'il est une monnaie réprouvée et déclarée fausse, c'est celle-là même qu'on prétend

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, par Jourdan, Decrusy et Isambert.

avoir été spécialement imitée par Charles de Blois, et si hâtivement que cette hâte impossible, quand on suit l'ordre des dates, devient une raison de plus pour rendre cette accusation vraiment insoutenable.

Poursuivons. Le roi Jean, délivré de prison, fit une ordonnance pour la réparation des torts causés par la guerre, pour l'administration de la justice, la levée d'une aide, les monnaies, etc. Cette ordonnance est datée de Compiègne, le 5 décembre 1360. On y parle toujours de la mutation des monnaies, de leur affaiblissement; mais rien qui indique que ces faits soient imputables aux seigneurs féodaux en général, à Charles de Blois en particulier. Le roi fixe la valeur des monnaies :

« Les deniers blans, dit-il, que nous faisons faire *à la fleur de lis*, auront cours pour huit deniers parisis la pièce..... Et les deniers blancs qui ont couru et courent à présent auront cours pour quatre deniers tournois la pièce. »

Ainsi le roi émet une monnaie nouvelle, mais il ne décrie pas la monnaie faible; il en fixe le cours.

« Et deffendons, continue-t-il, à touz que ne soit si ardiz de prandre ne mettre monnoie d'or et d'argent de nostre coing ou d'autre, fors celles dessus dites. »

Les monnaies royales circulaient de droit dans le duché; Charles se hâte de mettre, quant à ce qui le regarde, les ordres du roi à exécution. L'ordonnance est du 5 décembre 1360 : je trouve dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* deux pièces qui me paraissent appuyer ce que je dis. La première est une lettre de Charles de Blois pour Maurice du Parc, son chambellan, datée de Nantes, le 1er mars 1359 : c'est, on le sait, 1360, d'après notre manière actuelle de compter. Dans cette lettre, le prince reconnaît qu'il reste devoir à son serviteur une somme de « dous mille escuz d'or, » qui seront payés par Jehan d'Avaugour, son « recepvour au dict Morice en escuz dou *coing du roi Jehan.* » La seconde est une lettre du duc Charles, dit de Blois, sur le fait des monnaies, donnée à Nantes, le 20 juin 1360, et, comme la précédente, scellée du sceau de sa très-chère compagne, la duchesse. Dans cet acte, Charles, appliquant au duché des prescriptions conformes aux con-

seils qu'il avait donnés précédemment au roi, son cousin et au dauphin régent, et qui allaient être rappelées par l'ordonnance de Compiègne, exige qu'on fasse bonne justice de ceux qui enfreindront ce qu'il a ordonné sur ce que « nulle monnaie *hors le royaume* n'aurait cours par son duché ne ne soit prinse pour nul pris, etc. » Ainsi, voici un prince que l'on accuse de contrefaire la monnaie du royaume, qui défend dans ses États le cours de toute monnaie étrangère, autre que la monnaie française conforme aux ordonnances royales. A moins que, mettant de côté les termes de cette lettre, très-authentique cependant, on ne veuille dire qu'ostensiblement Charles obéissait, tandis que dans l'ombre il contrefaisait; mais, outre que j'ai prouvé l'impossibilité d'une semblable dissimulation, il faudrait encore lui supposer un caractère tout autre que celui qu'il eut et qui est historiquement constaté. Quoi ! ce prince que les plus graves historiens s'accordent à louer comme un prince honnête et ami passionné de la justice, que le roi de France recherche en ses conseils, ce prince serait assez osé, assez pervers pour abuser de cette confiance, pour faire un appel sacrilége à la justice; assez éhonté pour laisser dans toutes les sénéchaussées de son Etat la preuve écrite de son improbité ? Ce serait plus que du cynisme, ce serait de la stupidité[1] !

Tirons au contraire de ces documents la preuve qu'ils contiennent : de ce que Charles de Blois aurait copié toutes les monnaies françaises au fur et à mesure que les rois les émettaient, il s'en suivrait que les rois y consentaient, et que la plus parfaite conformité de vues et d'efforts ne cessèrent d'exister entre lui et le roi Jean, le dauphin et les autres princes fidèles.

Cette même année 1360 nous fournit une autre preuve de ce bon accord, et peut-être aussi une explication des hermines fleurdeliformes. Au mois d'août, Charles arrêta de marier sa fille Marie avec Louis d'Anjou, frère du dauphin, second fils du roi Jean. Le contrat

[1] Je lis dans l'abbé Travers, tome Ier, page 454 : « Ce décri portait sur les monnaies qne les Anglais, alliés de son compétiteur, Jean de Montfort, répandaient dans le diocèse et dans la province. » (*Titre de Saint-Melaine*, D. Morice, t. Ier, p. 1533.)

de mariage est plein d'enseignements : on y examine la question de la succession possible au trône de Bretagne, et il est facile de voir, par les conditions toutes à l'honneur du duché et de ses nobles armoiries qui y sont débattues et stipulées, que cette question des fleurs de lis et des hermines n'était pas de celles sur lesquelles on fermait les yeux en France non plus qu'en Bretagne [1]. La duchesse Jeanne tenait très-fort à ce vieux et illustre blason. Il ressort des soins minutieux qu'elle multiplia pour obtenir que jamais la fleur de lis ne remplacerait l'hermine sur l'écusson de Bretagne, que si cet emblème figurait ou semblait figurer en ce moment même sur nos monnaies, ce n'était que transitoirement, en suite d'un acquiescement nécessité par des causes impérieuses, plutôt subies qu'acceptées ; de là peut-être, pour ménager la susceptibilité bretonne, cette forme particulière donnée aux fleurs de lis de Charles de Blois, qui ne sont, en réalité, que des hermines. C'est là une supposition, me dira-t-on ; soit, répondrai-je, mais alors, supposition contre supposition, la mienne est de tous points conforme aux documents écrits et à l'histoire, tandis que l'autre, celle des fraudes et des pseudo-lis, y est absolument contraire ; contraire même aux monnaies produites ; car, enfin, beaucoup de ces monnaies, données en preuve des faux de Charles de Blois, portent auprès des hermines fleurdeliformes de pures et simples hermines. Je de-

[1] « Et nous Louis dessusd. ne voulons estre teu ne laissé que s'il avenait le duché de Bretagne venir et descendre à nostredite compagne, elle vivant; Nous, lors duc de Bretagne à cause d'elle, porterons et serons tenus porter nos armes que nous tenons à présent, escartellées avec celles de Bretagne. Si par avanture venons au royaume, que nous fussions roy de France, et après le decez de nostredite compagne ou cas prochain dit, si nous avons un seul fils, il portera les armes plaines de Bretagne se il ne succédait au royaume; et se nous avons plusieurs fils, et le royaume ne leur venait, le aisné portera les armes plaines de Bretagne après le decez de nostre dite compagne; ou si le royaume leur venait, les barons de Bretagne pourront choisir ou eslire l'un de nosdits fils puinez pour estre leur duc, auquel esleu le roy sera tenu de bailler la duché, et se il n'y a qu'une fille ou plusieurs, l'aisnée sera mariée o le conseil et assentement des prelats, évesques et desdits barons de Bretagne, ou de la plus grande et saine partie d'iceux, à homme qui portera les armes plaines de Bretagne après le décez de nostre dite compagne; et iceluy qui viendrait à la duché et en porterait les armes jurera à tenir les franchises et libertez anciennes de la duché. » (Dom Morice, *Preuves*, tome Ier.)

mande, en adoptant le système que je combats, qui ces pièces devaient tromper ? Les Bretons qui pouvaient y voir l'emblème français ? Les Français qui y voyaient sans doute possible l'emblème breton ?

Il faut chercher ailleurs que dans une intention de fraude impossible la solution de ce problème. Cette solution ne peut se trouver, je le répète, que dans un accord intervenu entre les rois de France et le duc de Bretagne, leur neveu et cousin, unis d'efforts pour arriver à un triomphe commun. Charles n'a pas plus imité frauduleusement les fleurs de lis qu'il n'a affaibli le titre des espèces royales et pratiqué l'art vraiment par trop fantaisiste des trompe-l'œil. Si Charles n'a pas toujours mis de pures fleurs de lis françaises sur nos monnaies bretonnes, c'est, je le crois, par suite de la résistance qu'il trouva contre ce dessein, non de la part du roi, mais du côté de la duchesse et des Bretons. Car enfin, est-on bien sûr que Charles n'eût pas le droit d'user des fleurs de lis ? A-t-on remarqué sous quel titre « Monsieur de Bretagne » figure près du dauphin aux Etats-Généraux de 1356 ? Il y est qualifié SEIGNEUR DES FLEURS DE LIS.

« L'estat des nobles estait composé de plusieurs de nosseigneurs des Fleurs de lis, ducs, comtes, barons, seigneurs et chevaliers, du nombre desquelz sont nommez M. le duc d'Orléans, M. de Bretaigne, etc... lesquels faisaient parler M. de Bretaigne au nom de touz les nobles. »

Que veut dire cette expression remarquable, relevée curieusement par le collecteur des anciennes lois françaises en ces termes : « Cette expression ne signifie pas prince du sang. » Mais alors que signifie-t-elle ? Je réponds : Cette qualification s'applique à des princes qui, n'étant pas du sang royal, jouissaient néanmoins, en vertu d'une concession ou grâce particulière du roi, de certains priviléges ; les seigneurs des Fleurs de lis étaient peut-être ceux qui, suivant la cause du roi, avaient pris ou reçu comme emblème et marque de leur fidélité la fleur royale elle-même, représentant la couronne de France. Dans le traité de pacification qui eut lieu entre Charles le Mauvais et le roi Jean, contenant amnistie et abolition à tous ceux que le roi de Navarre déclarera, ledit traité passé à Valognes, le

10 septembre 1355, le prince factieux réclame pour lui et ses frères cette qualité de seigneur des Fleurs de lis qu'ils avaient perdue apparemment ou qui leur avait été retirée.

« Art. 13. Est accordé qu'en toutes choses qui toucheront la personne de nous, roy de Navarre, et nostre héritage, Monseigneur le roy nous traittera, comme les anciens Pers de France ont été anciennement, et sont et doivent être traittiez, et nous gardera nos droitz, noblesses et autres libertez appartenant à Pers de France; et traittera monseigneur le roy *nos ditz frères amiablement ainsi comme les autres seigneurs des Fleurs de lis.* »

Quels étaient les priviléges afférents à la qualité de seigneur des Fleurs de lis? Je ne les connais pas tous, mais, comme par un fait exprès, j'ai trouvé dans un autre document de cette même époque une réponse au point spécial qui nous occupe : ce sont des lettres datées de Melun-sur-Seine en 1382, par lesquelles le roi Charles VI met à néant des priviléges octroyés précédemment à trois Lombards, pour faire le commerce et prêter à usure, et leur en concède de nouveaux. On y lit :

« Iceux Lombards ne pourront pranre en gaige sainctes reliques, calices et autres aournemens de sainte Église sacrez, socs, coutres, fers de moulins et ferrements de charrües, ne sur icelles choses rien prester, ne sur autre choses de nous et de nostre hostel et de ceux de nostre sang *des Fleurs de liz* se ilz sont signées aus dictes fleurs de liz, ou par autre voie si cognoissable que il souffise; et se cognoissables ou signées n'estaient, ilz en seront excusez. »

Charles, investi de la dignité de seigneur des Fleurs de lis, avait le droit de marquer les choses lui appartenant desdites fleurs de lis. Pourquoi, le pouvant, aurait-il préféré, dans une intention frauduleuse, travestir ses hermines en fleurs de lis, ou ses fleurs de lis en hermines? En voilà bien assez pour montrer le néant de cette accusation, basée sur la théorie des *pseudo-lis,* des hermines travesties, et aussi des trompe-l'œil [1].

[1] A cette époque, et sans doute par la même raison, les ducs de Bourgogne, de la maison de France, seigneurs des Fleurs de lis, délaissent à leurs bâtards la chouette ou grand-duc, cimier des ducs de la première race, et la remplacent par la fleur de lis. (Voir *Revue des questions historiques*, 3e livraison, p. 304.) Quant aux trompe-l'œil, qu'est-ce que c'est? Où s'arrêter dans cette voie, si l'on s'y engage?

On abandonne l'imitation des monnaies royales à l'insu des monnayeurs et du roi, allégation en effet par trop difficile à maintenir en présence des faits, et l'on dit : Si Charles pouvait imiter les monnaies royales, il devait les imiter en tout. Or, bien au contraire, il a affaibli le titre de ces monnaies : c'est là le crime. Et d'abord, si l'on me concède que l'imitation a été permise à de certaines conditions, que devient le crime d'imitation ? Il disparaît ; j'en prends note. Par ailleurs, où a-t-on vu que Charles, pouvant imiter les monnaies de France, ne pouvait le faire qu'en se conformant aux exigences les plus étroites, quant au titre ? Qui a lu ces conditions ? où sont-elles libellées, en ce qui regarde Charles de Blois ? Si elles n'existent pas, l'accusation, ne pouvant être prouvée, tombe. Je l'admets cependant pour un instant, et je dis que la preuve en est fort difficile à administrer. Pour y arriver, il faudrait, en faisant abstraction de la déperdition de poids que ces pièces ont subie par suite de l'usure, et aussi de la tolérance accordée alors, et qui l'est encore de nos jours, aux fabricants pour l'alliage, il faudrait, dis-je, pouvoir nous dire quel était le titre légal. Pour tous ceux qui se sont donné la peine de parcourir les très-nombreuses ordonnances des rois, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles V, et même après, rien n'est plus variable. Presque chaque année, surtout à partir du commencement des grandes luttes nationales entre la France et l'Angleterre, est marquée par une ordonnance changeant ce titre, fixant la valeur des diverses monnaies, réglant le cours des monnaies fortes et des monnaies faibles, dont l'existence constatée ainsi était avouée et acceptée comme une nécessité malheureuse à laquelle on s'efforçait de porter remède. « L'instabilité des monnaies occasionna, sous les rois Jean et Philippe de Valois,

Le cor de chasse de la maison d'Orange devient pour les uns un trompe-l'œil, et cependant ils y voient un cor de chasse ! Néanmoins, cela peut avoir l'apparence de fleur de lis ! Il en peut être ainsi de tout. Le grand sceau de Jean IV, reproduit par Dom Lobineau, porte un cavalier sur un fond losangé, orné, dans chaque losange alternativement, d'un buste d'ange, vu de face, les ailes reposées de chaque côté de la tête, et tenant une épée droite, et d'un dragon, volant de face, les ailes à moitié ouvertes. Je puis y voir, si l'idée m'en vient, avec autant de raison qu'un autre, un semé de fleurs de lis ; la fantaisie ou le coup d'œil de chacun en décideront ; ce n'est plus de la science.

les plus grands abus. Le prix du marc d'or et d'argent était fixé par l'ordonnance du prince. Supposez le marc d'argent à 8 l. 5 s.; un nouveau règlement ordonnait une refonte et que les vieilles espèces fussent prises aux hôtels des monnaies sur le pied de 7 livres le marc; cela formait pour le profit du prince un bénéfice de 1 livre 5 sous. On compte, *dans une seule année, onze fabrications successives* de nouvelles espèces. Ajoutez à cela les augmentations et diminutions subites de la valeur numéraire, l'infidélité dans l'alliage, dont le secret était recommandé aux maîtres et aux ouvriers des monnaies, sous les peines les plus sévères, les malversations des officiers, etc. » C'est le tableau que nous trace de cette époque désastreuse Villaret, qui, avant de se mettre à écrire l'histoire de France, avait été premier commis de la Cour des comptes, et, comme tel, fort à même de connaître le fond des choses. Or, Villaret n'a pas de ces ardeurs qu'on retrouve trop souvent dans une certaine école, laquelle croit porter la conviction en se servant de mots outrés et impropres. Villaret constate des abus; il n'accuse ni Philippe de Valois, ni le roi Jean, d'avoir fait de la fausse monnaie; il était trop bon légiste pour le faire. Ces rois subirent de dures nécessités, qu'on ne peut mettre à leurs charges; au plus fort de la tempête, ils ne doutèrent jamais de la fortune de la France, et, en fin de compte, cette fortune, maintenue par eux, triompha sous leur race et par leurs efforts.

Charles de Blois pouvait-il soustraire son duché aux maux dont souffrait le royaume? Il ne pouvait qu'imiter les monnaies royales, quant au poids et au titre; c'était une conséquence forcée; s'il eût battu des monnaies de meilleur aloi, que fût-il arrivé? Ce que nous avons vu se produire à notre époque et sous nos yeux, en temps de paix : des spéculateurs eussent retiré de la circulation toutes les monnaies fortes et les eussent fondues pour réaliser à leur profit la différence du bon métal au mauvais. C'est d'ailleurs ce qui se faisait; les ordonnances royales sont pleines de prohibitions à ce sujet, de peines édictées contre les marchands d'argent qui retirent les monnaies du roi, les fondent et introduisent à leur place des espèces étrangères. Les gens du roi étaient soupçonnés

de se livrer à ces fraudes, Villaret nous l'a dit, et l'on se rappelle en quels termes le régent met fin à la mission des coupeurs de monnaie dans le Languedoc [1].

C'est bien, me dit-on, mais la monnaie noire de Charles de Blois est la pire de toutes. Est-ce bien sûr ? M. A. Bigot, dont les paroles ont d'autant plus de valeur à mes yeux, qu'il est plus calme, me dit en propres termes : « On a beaucoup médit de la monnaie noire de Charles de Blois, et il faut avouer qu'elle est loin d'être passable ; mais elle ne mérite pas seule de pareils reproches. Que dire de celles de son compétiteur, et de celles du roi Jean, qui servirent de modèle ? » Donc, ni les monnaies de Montfort, ni les monnaies de France ne valaient mieux que celles de Charles de Blois ; mais alors est-il juste, est-il raisonnable d'exiger du duc de Bretagne, réduit à toutes les extrémités, plus que du roi, son seigneur, et peut-on, je le répète, le microscope ou la cornue en main, faisant abstraction des circonstances, blâmer ces princes de n'avoir pas rétabli l'ordre et la régularité dans leurs États en proie à des guerres désastreuses, dont leur ambition n'était pas cause ?

Jusqu'à présent, j'ai admis que les imitations des monnaies royales faites par Charles de Blois sont telles qu'elles ne peuvent être légitimées que par une autorisation expresse ou tacite émanée du roi ; est-ce là le vrai point de vue ? Si j'ai consenti à discuter les suppositions de quelques numismatistes, ne dois-je pas en revenir aux principes certains ? D'après ces principes, le duc de Bretagne ayant le droit de battre monnaie en ses États, et ce droit étant parvenu plein et entier à Charles de Blois, tant qu'on ne m'aura pas

[1] Dans son ordonnance du 14 mai 1358, le même prince s'exprime ainsi : « Comme plusieurs commissaires deputez sur le faict des monnaies se soient efforciez et efforcent de jour en jour, pour la convoitise du prouffict qu'ils y prennent autrement, de chercher les marchanz et autres passanz par les païs dudit royaume... et plusieurs marchanz et autres estaient espiez et murdriz en chemin, nous avons ordenne et ordennons et deffendons que aucuns marchanz ou autres ne soient cherchiez en chemin ne en villages, mais seulement aux porz et passages... ne leur monnaie arrestée ne empêchée, s'ils ne sont trouvez prennant ou mettant monnaie fausse ou deffendue, ou portant billon ou vaisselle hors le royaulme... et quant à ce, nous avons rappellé et rappelons touz les dictz commissaires et les povoirs à eulz donnez. »

prouvé le contraire, j'estime qu'on sera obligé de convenir avec Domat que ce prince avait le droit de « faire le choix de la matière nécessaire à la fabrication de ses monnaies, d'en fixer le poids, le volume, la figure, la valeur, d'en augmenter ou diminuer cette valeur, selon les circonstances du temps, l'abondance ou la disette de cette matière, les besoins de l'État, ou autres causes pouvant donner matière à ces changements. » Si Charles a choisi, en effet, pour ses États la matière, la forme, la figure, le poids et la valeur de ses monnaies, qu'a-t-on à lui reprocher? — L'imitation des monnaies royales, dit-on. — Veut-on me dire en quoi consiste cette imitation, et quelle est l'imitation permise et l'imitation coupable ?

Si j'ai recours à l'ordonnance de saint Louis de l'an 1262, je vois que les termes en sont fort larges : « Il est esgarde, y est-il dit, que nul ne puisse faire monnoie semblant à la monnoie le roy et que il n'y ait dissemblance aperte et devers croix et devers pille. » Or, en regardant les monnaies de Charles de Blois, chacun avouera qu'elles sont en réalité dissemblables aux monnaies de France ; celles-ci portent des fleurs de lis et le nom du roi joint à celui des Français; les autres nous montrent des hermines, tantôt seules, tantôt accolées à d'autres hermines affectant, dit-on, de fort loin, la forme de fleurs de lis; elles portent en outre cette inscription, qui à elle seule est toute une différence : *Carolus dux Britannorum.* Cette dissemblance paraît « très-aperte » et très-suffisante. On me répond : Non, cela ne suffit pas ; Charles ne pouvait changer sur ses monnaies la disposition des pièces qui les meublaient; une fois fixées à leur place, elles y devaient demeurer. Jusques à quand? Toujours? Et le progrès naturel des choses? Quoi! la Bretagne seule sera condamnée à l'immobilité ; alors que tout change autour d'elle et se modifie, elle devra se pétrifier dans l'art et les formes du XIIIe siècle !

Cette théorie n'est pas neuve ; en 1339, le duc Jean III, revenant de Flandres, trouva que, pendant son absence, les officiers des monnaies de Philippe de Valois avaient fait saisir ses coins à Limoges et à Nantes, sous prétexte que ses monnaies étaient si sem-

blables aux monnaies françaises, qu'on les confondait. Le duc réclama hautement ; M. A. Bigot nous donne la réponse des gens du roi ; leurs prétentions sont que le duc, une fois la forme de ses monnaies adoptée et fixée, n'a plus le droit de les modifier : « Se il pouvait faire monnoye si ne puet il celle fourme changer. » Où étaient les bases de cette interprétation ? Quelle sanction a-t-elle reçue ? La querelle finit comme elles avaient toutes fini : le roi maintint pour la forme ses prétentions, le duc n'abandonna rien de ses droits, et, en fin de compte, Philippe renonça à recueillir le montant des amendes que ses gens prétendaient avoir été encourues, et contre lesquelles Jean protestait. Trouve-t-on que les droits du roi en ces matières aient été bien établis et reconnus, que le duc ait perdu quelque chose des siens ? J'en tire la conclusion contraire, et je demande, en outre, comment il se fait que Philippe de Valois, si attentif à poursuivre les prétendues usurpations de Jean III, en 1339, n'a rien dit des imitations beaucoup plus réelles et beaucoup plus multipliées qui auraient commencé à être faites par Charles de Blois, deux ou trois ans après.

Il y a d'autres « dissemblances » encore entre nos monnaies et celles de France ; ce sont précisément celles dont on nous fait un grief : nos monnaies seraient d'un métal différent et d'un titre inférieur. Eh mais ! sur ce point encore, si j'ai recours à ce qui avait lieu sous saint Louis, je vois qu'alors aussi, la monnaie de Bretagne était à un titre inférieur : il fallait quinze *Nantais à l'écu* pour *douze tournois*. Charles de Blois eût été en règle au tribunal de saint Louis. Rien d'ailleurs n'indique que les monnaies de Bretagne dussent être de même titre que celles de France. Je suis même en droit de prétendre que le contraire était agréable, sinon ordonné ; rien ne prouve que les rois Philippe de Valois et Jean II aient permis à la monnaie bretonne d'avoir cours dans le royaume, ou que Charles l'y ait fait circuler indûment, ou qu'il ait dissimulé le titre de ses monnaies [1].

[1] Je lis à ce propos, dans l'abbé Travers, t. 1er, p. 375 : « Le gros tournois, l'an 1265, était à la loi de onze deniers douze grains de fin à la taille de cinquante-huit au marc. Il valait douze deniers tournois ou dix deniers maille parisis. Le Nantais

Ceci dit, qu'importent les ordonnances des rois de France, si elles ne sont pas applicables à la Bretagne? Elles valent ce que valent les ordonnances de confiscation portées contre notre province par le roi et le parlement de Paris. Qu'importe aussi que la chimie déclare que le métal dont sont formées les monnaies noires de Charles de Blois est détestable? Le fût-il encore plus, qu'est-ce que cela prouve? Une seule chose, la pénurie où l'on était de trouver de bon métal; cela ne prouve pas que Charles ait eu tort d'émettre de la monnaie. Valait-il mieux qu'il n'en émît pas? Peut-on refuser de donner du numéraire au peuple qui en a besoin et en demande? Cela prouve-t-il que Charles ait fait volontairement usage de mauvais métal, quand il pouvait en trouver de bon; qu'il ait spéculé sur ses monnaies, que le peuple ait été frustré, que les États provinciaux aient formulé des plaintes pendant le règne ou après la mort du prétendant? — Aujourd'hui encore, veut-on me dire si nous n'assistons pas à des changements de ce genre, à des conversions de rentes? Les refontes de monnaies ont-elles pour but ou pour résultat d'augmenter la proportion des métaux précieux sur ceux qui ne le sont pas? De quel métal étaient formés les assignats? Qu'est-il resté aux mains de ceux qui furent obligés, sous peine de mort, de les accepter en paiement? La France ni la Bretagne du XIVe siècle n'eurent point à subir la banqueroute. Si l'on me répond : Tout cela est ou fut légal; ces désastres sont dus à des nécessités plus fortes; je répondrai : Soit, mais comprenons aussi que ces nécessités ont pesé sur nos devanciers; n'ayons pas deux poids et deux mesures.

En somme, Charles de Blois, seigneur des Fleurs de lis, en don-

fut à neuf deniers de cours sur les terres du roi, depuis son ordonnance; il avait un peu plus d'alliage que le tournois, *les monnaies de France, à raison de la dignité du prince*, dit le Blanc, *ayant toujours eu plus de fin que celles de Bretagne.* » L'on a des preuves du contraire, et que la monnaie de Bretagne a eu, en certaines rencontres, autant de fin et quelquefois plus de fin que la monnaie de France. Je lis encore à la page 435 : « Charles de Blois emprunta du chapitre de Nantes trois cent cinquante marcs d'argent à quatre livres monnaie ou quatre livres seize sols tournois le marc; il fallait qu'il fût un peu billonné, l'argent fin ayant valu cinq livres le marc, l'an 1364, ou que l'argent valût quelque chose de moins en Bretagne qu'en France. » (Le Blanc, *Traité des monnaies.*)

nant à ses monnaies une figure imitée des monnaies françaises, tout en leur conservant par ailleurs une « dissemblance aperte, » était dans son droit, comme il l'était encore en choisissant pour elles un poids, une valeur et une matière telles que les circonstances des temps et les besoins de l'État les exigeaient.

Le roi Jean mourut dans sa prison, à Londres, le 8 avril 1364; son fils Charles lui succéda et fut sacré à Reims, le 19 mai suivant. Le 29 septembre de la même année, Charles de Blois perdit la vie à la bataille d'Auray, et par le traité de Guérande, signé le 12 avril 1365, Jean de Montfort fut reconnu duc de Bretagne, sous le nom de Jean IV. De mai à septembre, il y a quatre mois; c'est dans ce laps de temps si court et rempli pour Charles de Blois de tant d'autres soins, que ce prince aurait contrefait la monnaie du roi à peine assis sur le trône. Cette hâte que rien ne justifie et toutes ces circonstances mettent à néant l'accusation consistant à voir dans certaines monnaies de Charles de Blois une imitation des espèces de Charles, roi, avec la très-gratuite supposition de l'altération du D et de l'U en R et en E.

Après avoir démontré qu'aucun acte ou document émané de Charles de Blois ou contemporain de ce prince n'autorise les accusations élevées contre lui, nous allons voir que rien après sa défaite et sa mort ne vient ternir sa mémoire. Ni Charles, roi de France, ni Jean de Montfort, ne feront quelque déclaration ou quelque acte que ce soit qui ait trait de près ou de loin à ces prétendues fraudes.

Vte Édouard de Kersabiec.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. KERAMBRUN.

Un de nos lecteurs veut bien nous écrire de Guingamp :

« Monsieur le Rédacteur,

» Les quelques lignes que M. Luzel a consacrées à la mémoire de M. Guillaume-René Kerambrun [1] contiennent des inexactitudes et des omissions dont il ne sera sûrement point fâché, non plus que le public, de voir réparer quelques-unes.

» M. Kerambrun (les uns l'appelaient *René*, les autres *Guillaume*, et personne, *Guillaume-René*, son vrai nom), n'est point décédé chez son père, percepteur à Prat. Il lui ferma, au contraire, les yeux, après avoir rempli auprès de lui, de la manière la plus touchante, le double rôle d'infirmier et de consolateur, dans une dernière maladie, qui se prolongea beaucoup.

» A peine eut-il accompli cette tâche de la piété filiale, qui l'avait épuisé, qu'il fut lui-même atteint mortellement, à Guingamp, où il s'était retiré chez son frère, alors percepteur de Plouisy et maintenant percepteur de Rostrenen.

» Les deuxième, troisième et quatrième mois de la République de 1848 furent sans contredit l'époque la plus importante de la vie de M. Kerambrun. Appelé à Paris par un membre du gouvernement provisoire, il y travailla très-activement, dans la presse, au rétablissement des saines idées.

» Il avait trop de perspicacité pour ne pas pressentir à temps les

[1] Voir la livraison d'avril, pp. 307-312.

tentatives de juin et trop d'amour de la paix pour les attendre à Paris. A son retour, le 24 juin, je le rencontrai à Bégard, sortant de la voiture. Il me dit avoir *donné un fameux coup de collier*, n'avoir point passé un jour à Paris sans fournir au moins un article. A cette occasion et depuis, il me communiqua les détails les plus intéressants sur les événements et les hommes de l'époque, qu'il venait de voir de très-près, détails qui m'ont été et me sont encore très-précieux en me mettant à même d'apprécier bien des faits.

» Dans son séjour au centre de tout et près de la source des grâces, il n'avait point été sans recevoir des offres très-avenantes. Quelques voyages faits à la suite de hauts agents diplomatiques du gouvernement de juillet et d'où il avait rapporté des souvenirs, dont il charmait souvent les conversations, avaient fait supposer qu'il avait quelque penchant pour la carrière des consulats, et c'était là surtout que ses amis cherchaient à le pousser ; mais son goût invincible pour la vie littéraire l'avait fait renoncer, encore presque adolescent, à des études de médecine qu'il venait d'entreprendre. Il l'emporta aussi sur toutes les tentations qui l'assaillirent à cette époque plus que dans d'autres circonstances.

» Je sais cependant qu'il profita des facilités qu'il devait à sa position à Paris, pour s'introduire à la source de secrets historiques et politiques importants. Que sont devenues ses copies, notes et observations ?

» M. Luzel a cité et M. Orain a reproduit dans votre *Revue* plusieurs compositions délicieuses de M. Guillaume-René Kerambrun. M. Sigismond Ropartz, dans le *Collectionneur breton*, en a donné plusieurs autres, qui ne sont pas d'un moindre mérite. Mais il ne serait pas nécessaire de beaucoup fouiller pour lui trouver des titres littéraires d'un genre bien plus sérieux dans ses nombreux articles politiques et économiques. »

UN POÈME ÉPIQUE DU P. GIRAUDEAU.

A M. ÉMILE GRIMAUD.

« Monsieur,

» J'ai lu avec grand intérêt l'étude de M. Merland sur le Père Giraudeau. Me permettrez-vous à ce sujet de vous présenter une petite rectification? Trompé probablement par toutes les sources biographiques et bibliographiques précédentes, M. Merland parle d'un poème inachevé du P. Giraudeau sur la prise de l'île d'Aix par les Anglais. Ce poème est bien complet cependant. Dès 1769, *la France littéraire* (page 279) annonçait, à l'article de ce Père : « *L'Aixiade*, ou *l'isle d'Aix conquise par les Anglais*, poème en vingt chants (vingt-quatre vers), 1757. » Cette indication a donné lieu à une méprise : on en a conclu que ce poème n'était que commencé. Ersch le dit expressément dans sa *France littéraire*, t. II, p. 108. La *Biographie universelle*, *Quérard*, ont répété la même chose. Les PP. de Backer, dans la première édition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, n'ont pas hésité à suivre tant d'autorités imposantes; mais leur seconde édition, en voie de publication, ne répétera pas la même erreur.

» En parcourant l'*Année littéraire* de Fréron, 1757, t. VII, p. 93, j'ai pu rectifier tout ce que ces assertions ont d'inexact. Fréron annonçait d'abord l'apparition de « *L'Aixiade*, ou *l'isle d'Aix conquise par les Anglais*, poème héroïque en vingt chants, dédié à M. le maréchal de Senecterre. Paris, chez la veuve Bordelet, 1757. » Puis il insère la pièce elle-même dans son journal. Je me permets de vous la communiquer, dans l'espoir qu'elle pourra peut-être intéresser vos lecteurs.

Je chante d'Albion la fameuse entreprise,
Si longtemps annoncée à l'Europe surprise;
Aux projets menaçants de cette fière cour
L'un et l'autre hémisphère a tremblé tour à tour.
Les monts sont dépouillés de leurs forêts altières;
L'Océan est couvert de flottes meurtrières.

Hélas! sur quel pays tant de foudres d'airain
Vont-ils vomir la mort qu'ils portent dans leur sein?

Muse, conduis mes pas sur le vaste Neptune;
Des tyrans de la mer apprends-moi la fortune;
Dis-moi par quels exploits, dans quelle région,
Ils ont fait éclater la gloire de leur nom.

Que dis-je? Je les vois : déjà Mordaunt et Hawke
Ont pris de l'île d'Aix l'importante bicoque.
Après un si beau coup et de si grands efforts,
Glorieux, triomphants, ils rentrent sur leurs bords,
Retournent à Porstmouth, annonçant leur conquête,
Tout prêts à la payer, s'il le faut, de leur tête.

De peur d'un pareil sort, Muse, rentrons aussi;
Aix est pris et rendu; le poème est fini.

ENVOI.

J'ai suivi mon héros, et j'ai fait sur la rive
Mon expédition, comme lui, courte et vive.
Senecterre, rends-nous et les jeux et les ris :
La montagne en travail a fait une souris.

» Il était difficile de peindre d'une manière plus spirituelle les grands préparatifs de cette expédition et ses résultats insignifiants.

» M. Merland verra, d'après ce qui précède, que le P. Giraudeau, bien que je l'en croie capable, n'a pas jeté au feu son poème.

» En terminant, je ferai observer que j'ai déjà fait une rectification à ce sujet dans l'*Ami des Livres*, du mois de mars 1862. Mais cette petite revue n'aura pas fait rayonner assez loin la vérité.

» Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de mon profond respect.

» Paris, 29 juin 1869.

» C. SOMMERVOGEL, S. J. »

LA SAINTE-MAISON, ou Histoire abrégée de la maison de la B. Vierge Marie, mère de Dieu, par M. l'abbé Dalin, curé de la Flocellière (Vendée). — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90. Un vol. in-18 : 1 fr.

Dans un style simple, rapide et plein d'onction, M. l'abbé Dalin raconte l'histoire de la Maison de Marie jusqu'à sa première trans-

lation; les quatre translations qui suivirent; les premiers honneurs rendus à N.-D. de Lorette par les habitants du pays; les dons et autres avantages matériels faits à N.-D. de Lorette par les Souverains-Pontifes et les faveurs spirituelles qu'ils lui ont accordées; les dons offerts par les fidèles de toutes classes; les visites faites; les travaux exécutés pour le service et l'embellissement de la Sainte-Maison; son état actuel, et les pratiques de dévotion envers N.-D. de Lorette.

Depuis le 27 septembre 1868, la paroisse de la Flocellière a le bonheur de posséder un sanctuaire consacré à Notre-Dame de Lorette : « Voilà donc, s'écrie le vénérable pasteur, qui a tant contribué à lui obtenir cette faveur insigne, voilà donc que de la Sainte-Maison de Lorette, comme d'un immense bassin, par le conduit mystérieux de l'affiliation, va s'épancher désormais sur la Flocellière et sur toute la contrée, une source intarissable de ces grâces divines que d'autres sont heureux d'aller puiser aux rivages lointains de l'Italie. »

LES BOUVET, *Voyages et combats*, par M. E. Fabre, — vol. in-8°. Paris, 1869, Challamel aîné.

Voici un livre qui a tous les titres pour que son apparition soit signalée dans ce recueil. Héros et auteur sont également Bretons, fils de ces deux villes sœurs, Saint-Servan et Saint-Malo, — Saint-Malo, fière cité qui de loin vous apparaît comme sculptée en plein granit, féconde pépinière de grands marins, de savants célèbres et d'illustres écrivains.

Disons tout de suite que ce titre, trop restreint pour le cadre embrassé, cette modeste apparence de simples biographies, cachent une œuvre historique relativement considérable et neuve à certains égards. Suivant ses héros dans les diverses phases de leur existence souvent agitée, peu connue et cependant digne de l'être en bien des points, — M. Eugène Fabre a pris à tâche d'encadrer ces intéressantes biographies dans l'histoire des faits généraux auxquels elles se rattachent plus ou moins directement. Et cette histoire n'est rien moins que celle de la marine française pendant la seconde

moitié du XVIIIe siècle, celle de nos célèbres guerres des Indes avec Dupleix, Suffren, La Bourdonnais, d'Aché (un oublié que M. Fabre a remis en lumière), Lally-Tollendal; etc. Puis viennent la Révolution et les luttes de la République, avec Morard de Galles, Villaret-Joyeuse, Latouche-Tréville et Truguet. Pour narrer tous ces faits, en apparence si bien connus, M. Fabre eût pu se borner à copier ses devanciers et à les résumer. Avec une conscience digne d'éloges, il a préféré reprendre par la base l'édifice historique élevé par ses prédécesseurs, et il n'a pas tardé à s'apercevoir que cet édifice n'était pas toujours solidement assis. Recherches dans les archives publiques et particulières, étude des manuscrits originaux et des documents inédits, aucun soin n'a été négligé pour arriver à la vérité. Aussi ce travail est-il nourri et plein, et redresse-t-il, en passant, plus d'une erreur accréditée. Je ne citerai comme exemple que l'expédition d'Irlande, en 1796, sur laquelle M. Fabre nous apporte des renseignements nouveaux et fort curieux, et dont le plan, dressé et envoyé au gouvernement français par les comités insurrectionnels irlandais, a été faussement attribué à Hoche par ses biographes.

Tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, ce livre présente une réelle valeur littéraire et historique, et mérite de n'être pas oublié de ceux qui auront désormais à s'occuper de ces questions.

LUCIEN DUBOIS.

VICTOR HUGO ET LA RESTAURATION, par M. Edmond Biré, un vol. in-12. — Nantes, chez les libraires; Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

De longs extraits, publiés dans ce recueil à diverses reprises, ont suffisamment instruit nos lecteurs du genre de ce livre, du sujet qu'il traite et de la façon dont il le traite, ainsi que de l'érudition déployée par l'auteur, lequel, d'ailleurs, n'avait pas besoin de cette épreuve nouvelle et est ici dès longtemps et si avantageusement connu. Cette érudition est aussi variée que sûre, et il ne fait pas bon avoir maille à partir avec elle. Demandez plutôt à M. Victor Hugo, dont M. Biré épluche les assertions historiques avec un si plaisant acharnement. Que M. Hugo cite un fait, un nom,

une date ; aussitôt arrive son infatigable contradicteur, et voilà date, nom et fait réduits en poudre. C'est plaisir de le voir disséquer son illustre patient phrase à phrase, mot par mot, quasi lettre par lettre ; on se demande si les virgules et les points trouveront grâce devant ce redoutable scalpel. Des pages entières du grand poète — oublieux ou inexact historien — fondent ainsi sous l'impitoyable science de son critique, comme neige au soleil, et il n'en reste que de l'eau claire. Brochures, livres, journaux du temps, discours parlementaires, jusqu'aux actes de l'état civil, M. Biré a tout lu, tout compulsé. Cette façon d'écrire l'histoire par le menu, cette critique des infiniment petits, cette importance accordée à tant de faits et d'hommes oubliés et souvent dignes de l'être, — amènent parfois un demi-sourire sur vos lèvres, mais cette étendue d'informations vous étonne, et vous êtes instruit en somme. On se demande : une page de roman valait-elle la peine d'être réfutée avec cette surabondance d'arguments et de preuves? Une parole de poète pèse si peu dans la balance de l'histoire! — M. Biré, j'en suis sûr, a été le premier à se faire cette objection, et il avoue que c'est comme à son insu qu'il s'est trouvé avoir accumulé tout cet amas de matériaux. Ce n'est pas un caillou, c'est un rocher que David a mis cette fois dans sa fronde. Aussi Goliath gît-il terrassé du coup. Il est vrai que M. Hugo est, en fait de science historique, un géant fort contestable. M. Biré d'ailleurs, en le réfutant, a eu en vue moins l'historien erroné que ses lecteurs. En suivant de point en point les assertions du poète, il s'est trouvé avoir écrit, sans s'en apercevoir, une histoire en raccourci et anecdotique de la Restauration, une époque si calomniée et à laquelle une tardive justice est enfin rendue, même par ses adversaires. Quel qu'ait été le point de départ et l'imprévu du cadre, il en est sorti un livre curieux et instructif.

Le talent d'écrivain et l'érudition patiente de M. Biré font désirer de le voir aborder quelque œuvre historique de longue haleine. Il paraît fort bien armé pour entreprendre une pareille tâche.

LUCIEN DUBOIS.

LE

CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL

DEUXIÈME SESSION

Organisation.

ARTICLE 1er. — La deuxième session du Congrès celtique international s'ouvrira, le 20 septembre 1869, à midi, à l'hôtel-de-ville de Brest.

ART. 2. — Cette session aura pour but :

1° D'étudier les questions d'histoire, d'archéologie, de littérature, de science, d'art, de législation, d'économie publique ou privée, intéressant les populations celtiques;

2° D'arrêter les Statuts d'une Association destinée à rapprocher les peuples d'origine celtique, et plus particulièrement ceux qui ont conservé les idiomes anciens; de travailler au progrès moral et matériel de ces peuples. Ces Statuts seront arrêtés par une Commission composée : 1° des Membres du Comité soussignés; 2° des représentants des Sociétés qui auront souscrit au Congrès; 3° de cinq délégués du Congrès de Brest.

ART. 3. — Le Comité nommé par le Congrès de Saint-Brieuc, réuni aux Délégués de la Société Académique de Brest et de la Société d'Agriculture du Finistère, fait dès à présent appel aux Sociétés savantes et aux hommes de tous pays, qui, dans l'intérêt de la science et particulièrement de la science historique, désirent voir rétablir des rapports suivis entre les divers membres de la famille celtique.

ART. 4. — Feront partie du Congrès :

1° Tous les membres de la Société Académique de Brest et de la Société d'Agriculture du Finistère ;

2° Toute personne qui justifiera de son titre de membre de l'une des Sociétés qui auront souscrit collectivement au Congrès pour une somme de 100 francs;

3° Toute personne qui, ayant versé une somme de douze francs, se soumettra au règlement du Congrès.

Art. 4. — La carte personnelle, constatant la qualité de membre du Congrès, donnera droit à l'entrée aux séances, à la participation aux discussions, aux votes et aux publications. Celles-ci contiendront le compte rendu des séances, et, soit *in-extenso,* soit par extrait ou analyse, la reproduction des travaux présentés au Congrès.

Art. 5. — Les séances du jour seront exclusivement réservées aux membres du Congrès. Aux séances du soir, consacrées à l'art et à la littérature, pourront être admises toutes personnes présentées par un membre du Congrès, par l'Administration municipale ou par l'Administration de la marine.

Art. 6. — Pendant la durée du Congrès, des poésies, des œuvres dramatiques, des œuvres musicales pourront être lues, représentées ou exécutées. — Des excursions et une exposition d'objets d'art ou d'antiquités pourront être organisées.

Art. 7. — Les polémiques politiques et religieuses sont interdites. La liberté la plus entière règnera sur tout autre objet dans la discussion, et n'aura pour limite que le respect des personnes.

Art. 8. — Les Sociétés qui désirent se faire représenter à la discussion des statuts de l'Association celto-bretonne sont invitées à envoyer, le plus tôt possible, leur adhésion à l'un des membres du Comité. — Même invitation aux personnes qui se proposent de souscrire au Congrès.

Art. 9. — On est prié de faire parvenir sans retard l'indication des questions qu'on se propose de traiter, de celles qu'on voudrait voir ajouter au programme, des objets qu'on consentirait à exposer, enfin les ouvrages dont on désire qu'il soit rendu compte au Congrès : l'expérience a prouvé que le temps ne permet pas à la Commission des comptes rendus d'examiner pendant la session les travaux qui lui sont renvoyés. Le tour d'inscription des orateurs sera suivi autant que possible.

Questions proposées.

Outre les questions qui seront ultérieurement proposées et qui seront acceptées par la Direction du Congrès, les suivantes sont dès aujourd'hui mises à l'étude :

1° Études sur les langues celtiques : — Recherches sur les débris de l'ancien gaulois conservés par les historiens de l'antiquité, par les inscriptions et par les noms de lieux, où l'on peut les retrouver plus ou moins altérés. — Études sur les affinités et les différences des deux branches des langues néo-celtiques, la branche bretonne et la branche gaëlique. — Études sur les plus anciennes formes de ces langues comparées aux débris de l'ancien gaulois et aux anciennes langues ariennes

d'Europe. — Études sur les rapports et les différences entre le breton armoricain, le breton gallois et le cornique, aux diverses époques de leur histoire. — Études sur les dialectes armoricains comparés entre eux. Les dialectes armoricains contiennent-ils des éléments étrangers à ceux de la Bretagne insulaire ? — Intérêt que présentent, au point de vue de la morale, du patriotisme, de la science et de l'esthétique, la préservation et la culture de ces idiomes, comme langues vivantes. Quels sont les moyens les plus efficaces pour arriver à ce but ? Quel est, dans les pays de langue celtique, l'état des littératures indigènes ? — Quel est le caractère, le nombre, quelle est la valeur et l'influence des publications qui se font dans les idiomes celtiques ? — Quels sont les manuscrits ou les documents dont la publication offrirait le plus d'intérêt au point de vue des diverses branches des études celtiques ?

2° Mythologie celtique ; noms et caractère des divinités, d'après les inscriptions, d'après les monnaies, d'après l'histoire et la tradition. Études sur le symbolisme des monnaies gauloises. Recherches sur les écrits rares ou inédits des bardes gallois concernant les traditions antiques. Légendes et traditions populaires se rapportant à l'ancienne mythologie.

3° Quelle a été l'influence des Druides sur les destinées de la Gaule ?

4° Quels sont les traits dominants du caractère de la famille celtique en général, et les traits distinctifs de ses diverses branches ? — Étudier la diversité des types physiologiques qui se rencontrent parmi les populations bretonnes, galloises, et aussi parmi celles de l'Irlande et de l'Écosse. Chercher l'explication historique de ces diversités.

5° Quel est le caractère de la femme dans la poésie celto-bretonne ?

6° Comparer les usages et les traditions des divers peuples celtiques.

7° Études sur les législations des peuples celtiques, d'après les lois d'Hoël, les coutumes de Bretagne, les lois des Bretons d'Irlande et les lois écossaises : chercher les points de comparaison avec l'ancienne Gaule et avec les coutumes françaises du moyen âge. — Rechercher ce qui se rapporte à la coutume du *Juveigneur* chez les peuples celtiques, et les usages analogues qui se rencontrent chez les peuples étrangers aux Celtes.

8° Étudier l'art dans les objets de provenance celtique, les ornements, les monnaies et la musique populaire.

9° Études sur les règles et les formes de la poésie bardique galloise.

10° Rendre compte du mouvement intellectuel, depuis le commencement du XIXe siècle, dans les pays de langue celtique.

11° Origine et effet de la quevaise et du domaine congéable.

12° Des diverses formes de baux et des rapports du propriétaire avec le colon.

13° Quel rôle ont joué les herbes marines et les sables coquilliers en agriculture?

14° Quelles données peuvent fournir sur l'état agricole chez les Gaulois et les Germains, les Œuvres de César, de Tacite, de Strabon, de Pomponius Méla, de Pline le naturaliste, et les chants populaires de la Bretagne?

LES MEMBRES DU COMITÉ :

Paris et l'étranger, Henri Martin, rue du Ranelagh, 51, Passy. — Ch. de Gaulle, Grand'Rue, 131, Vaugirard.

Côtes-du-Nord, J. Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieuc. — Gaultier du Mottay, à Saint-Brieuc. — Prosper Huguet, à Saint-Brieuc.

Finistère, H. de la Villemarqué, de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé.

Ille-et-Vilaine, A. de la Borderie, rue Saint-Louis, à Rennes.

Loire-Inférieure, S. de Kersabiec, rue Royale, 14, à Nantes.

Morbihan, Dr Closmadeuc, à Vannes.

Brest, Levot, Président de la Société académique de Brest. — Mitrécé, Vice-Président. — L. de Kerjégu, Président de la Société d'Agriculture de Brest. — Villiers, Vice-président.

On nous demande d'adresser à nos abonnés, dans cette livraison, le prospectus d'un nouveau Recueil, particulièrement intéressant pour la Bretagne. Nous nous y prêtons bien volontiers, et faisons des vœux sincères pour le succès de la REVUE CELTIQUE, que va publier M. Henri Gaidoz, avec le concours des principaux savants français et étrangers.

DOCUMENTS INÉDITS.

LES CLOCHES DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

(LOIRE-INFÉRIEURE)

1723.

Le gros bourg de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, qui jadis portait avec un certain orgueil le nom de *ville* comme beaucoup de ses égaux, possédait au XVIIIe siècle église et prieuré de l'ordre de Saint-Benoît. L'église avait un clocher et le clocher des cloches. Ces cloches avaient été fondues et placées en l'année 1719. Mais les uns trouvèrent d'un mauvais timbre leur pieux frémissement, tandis que les autres admiraient leur son argentin. Un procès s'ensuivit naturellement, et un jugement fut rendu le 12 décembre 1722 par le présidial de Nantes. — En 1723 on dressa un « estat et procès-verbal des cloches en question [1] » en présence des gens du roi et des parties intéressées. Le « Révérend Père dom François Letexier, prêtre, religieux proffés de l'ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, » était à cette époque « prieur titulaire du *prieuré conventuel et regullier de Saint-Philbert de Grand lieu,* ordre de Saint-Benoist. »

Cet « estat et procès-verbal » fut établi par un honorable tabellion de Nantes, Me Alain Lelou. Il se transporta à cet effet, le 8 mars 1723, avec les « gens du roy » et les experts nommés par justice, « en ladite *ville* de Saint Philbert de Grand lieu distant de la ville de Nantes d'environ cinq lieues. » Il y arriva sur les trois heures de l'après-midi et descendit « dans l'auberge où pend pour enseigne le *Lion d'or*, chez la veuve Vrignaud. » La journée étant trop avancée, on remit au lendemain le commencement de l'opération.

[1] Procès-verbal des cloches de l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. (Archives de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Nantes, minutes de Me Lelou, 1723.)

« Et avenant le lendemain 9 mars 1723, environ les 9 heures du matin, ... avons vacqué à la visitte des cloches en question et attendu qu'il ne s'est trouvé aucuns charpentiers pour monter au clocher destaicher les cloches, les descendre, nous avons monté audit clocher où nous avons vu quatre cloches montées, sur lesquelles nous avons vu plusieurs inscriptions; lesquelles cloches nous ont paru estre du poids l'une de six cens livres, une de quatre cens livres, l'autre de trois cens livres et l'autre de deux cens livres ou environ; lequel poids nous ne pouvons donner pour assuré au juste, à moins qu'elles ne soient démontées et dessendues pour les pezer et en attendant la dessente desdites cloches nous nous sommes avec notre greffier retirés en nostre auberge et remis la continuation du présent à demain.....

» Et avenant le lendemain 10e jour dudit mois de mars 1723 environ les 8 heures du matin, ... nous nous sommes transportés dans l'église de St Philbert de Grand lieu pour ayder à la dessente des cloches, ce que nous avons fait avec 4 charpentiers et un serrurier. Après les avoir detaichées et dessendues dans ladite église, où lesdites cloches estant, ledit Richeux (agissant au nom du prieur) nous a requis de les examiner et donner nos avis *si elles sont bien ou mal fondues, de voir les noms qui sont incérés sur icelles, s'il y a quelques escussons* et de faire notre raport ample et détaillé et de pezer lesdites cloches et d'en raporter le poids.

» En compagnie visitant la plus grosse desdites cloches, nous dits experts la trouvons *bien fondue et d'un bon timbre*, qu'au tour d'icelle entre plusieurs cordons qui la cernoient est en relief ce qui suit :

» NOBLE ET DISCRET HONNORÉ NEPVOUET, PRESTRE RECTEUR DE LA PAROISSE DE SAINT-PHILBERT, PARREIN ESCUIER CHRISTOFLE JUCHAULT SEIGNEUR DE LORME, LES JAMONIÈRES, LEPIED PAIN, LE CHAFFAUD, MONCEAU ET AUTRES LIEUX, ET MARAINE DAME PRUDANCE DE SANCTO DOMINGUE, VEUVE D'ESCUIER JAN BIDÉ SIEUR DU BOIS, DAME DU PORT BOSSINOT ET DE LA JURIDICTION DE VIESGUE. 1719.

» Ce qui forme en tout 5 lignes autour de ladite cloche.

» Et qu'au dessus de la pince de ladite cloche, il y a un *escusson en relief, chargé d'une cloche flanquée d'une* N *et d'un* A, à costé duquel est une L majuscule et ensuite en lettre moins grosse le mot AUBRY, que nous croyons estre la marque et le nom de celuy qui a fondu ladite cloche, et que de l'autre costé d'icelle cloche il y a *une croix en relief* et nous n'avons remarqué aucuns autres noms, escussons ny armoiries sur la dite cloche, laquelle ayant pezée par le moyen de la ballance et des poids qui ont esté empruntés, elle s'est trouvée estre du poids de 669 livres.

» Ayant ensuite examiné la *seconde* desdites cloches, l'avons trouvée de *bon timbre*, mais à l'égard de la *fonte, elle a esté manquée*, le métail n'ayant monté qu'au coudement des ances, les quelles sont par ce moyen

demeurées imparfaites, *en sorte qu'elle ne nous parroist pas recevable,* et qu'elle ne sert que par le soutient d'un lien et de plusieurs crampons de fer, qui y ont esté attachés, et avons remarqué sur ladite cloche entre plusieurs cordons qui la cernoient ce qui suit en lettres en relief :

» Mre JAEN GEFFRAY..... DE St PHILBERT DE GRAND LIEU, PAREIN Mre JAN DUPÉ, CHER DE LIANCÉ ET AUTRES LIEUX ET DAME MARQUISE PERINE BOUYER DE LA VEURYE..... FONDUES DES DENIERS DE LA PAROISSE. 1719 [1].

» Et sur la pince de ladite cloche est le *mesme escusson* que sur la précédente avec la lettre L. AUBRY et une *croix en relief* de l'autre costé de ladite cloche, sur laquelle nous n'avons remarqué aucuns autres noms, escussons ny armoiries et elle peze 477 livres.

» Examinant et visitant aussy la *troisième cloche,* nous la trouvons *bien fondue et d'un bon timbre* et sur icelle il y a ce qui suit en cordons tout autour faisant trois lignes :

» PAREIN Mre CHARLES MAILLARD SEIGr DE LA SOUCHAIS, CONr DU ROY ET Me EN LA CHAMBRE DES COMPTES DE BREne, DAME MARIE JEANNE LE HOUX. 1719.

» Et au bas de la ditte cloche est un *escusson* pareil à celuy des deux précédentes avec le nom. L. AUBRY et une *croix* de l'autre costé, sans avoir veu aucuns autres noms, escussons ny armes et l'ayant pezée elle est du poids de 356 livres.

» Et enfin visitant la *quatriesme* et plus petite desdites cloches, nous l'avons pareillement trouvée *bien fondue et d'un bon timbre* et autour d'icelle entre des cordons il y a ce qui suit :

» PAREIN N. H. JACQUES LE COURT, Sr DE LEENOO ET MARREINE DAMlle JANNE ANGEBAUD, EPOUZE DE Me CHARLES BRUDENT GESSRAY, NOTAIRE ROYAL ET PROCUREUR FISCAL. 1719.

» Au bas de laquelle sur la pince il y a aussi pareil *escusson* que sur les 3 précédentes à l'exception du nom AUBRY, qui n'y est pas. Il y a seulement la lettre L a costé de l'*escusson*, et une *croix* de l'autre costé comme aux autres cloches, sans y avoir remarqué aucuns autres noms, escussons ny armoiries et icelle pezée elle est du poids de 200 livres.

» De tout quoy nousdits experts avons fait raporter le présent procès-verbal pour valloir et servir ainsy qu'il apartiendra et ce fait environ les 7 heures de l'après-midy nous nous sommes retirés en notre ditte hauberge et remis à demain matin pour nous transporter chacun dans nos demeures audit Nantes.

» Controllé à Nantes le 13 mars 1723, reçu 18 sols. (Signé : Bedauld.) »

CHARLES BOUGOUIN.

[1] Les mots remplacés par des points sont illisibles dans l'acte.

CHRONIQUE

Le Plafond de la troisième Chambre, à Rennes.

A M. LOUIS DE KERJEAN.

« Monsieur et cher ami,

» Du fond de votre retraite aimable, vous me demandiez, l'autre jour, si vous deviez vous déranger pour venir voir les peintures nouvelles qui décorent le plafond de la troisième Chambre de notre Palais de Justice de Rennes. Vous vous rappeliez avoir maintes fois admiré les magnifiques *Jouvenet* de la première Chambre, les *Coypel* de la grand'salle et les camaïeux d'*Erard*, qui amènent tant de visiteurs à notre beau monument. — Eh bien ! franchement, non ! Restez sur vos désirs et ne hasardez pas un voyage qui pourrait être une déception, dans le but de souhaiter la bienvenue à l'ouvrage de M. Jobbé-Duval... ou plutôt, venez, prenez mon bras, et retournons voir ensemble, en manière de dédommagement, ces toiles si puissamment brossées, qui plafonnent les anciennes Chambres du Parlement.

» C'est au mois de février dernier que l'artiste parisien a fini de mettre en place l'œuvre qui lui avait été commandée. Le public a alors été admis à la juger. Autour de cette nouveauté il s'est fait peu de bruit : les plus timides n'ont rien dit ; les autres se sont demandé si ces toiles resteraient. Un de nos journaux rennais s'est écrié : « L'art se meurt ! l'art est mort ! et c'est le réalisme qui le tue, le réalisme qui est aux beaux-arts ce qu'est l'athéisme aux croyances. » Il est vrai que, pendant ce temps-là, le *Moniteur*, ci-devant *officiel*, appréciait les peintures et brûlait délicatement cinq ou six grains de pur encens à l'adresse de M. Jobbé.

» Le peintre avait à traiter, vous le savez, comme sujet principal, *la Vérité appuyée sur la Justice et sur le Droit, sauvegarde de l'innocence, et vengeresse de tous les crimes.* Que l'allégorie ne soit pas neuve, d'accord ; au moins prête-t-elle à une féconde interprétation. « En art, du reste, le bien est toujours nouveau ; » c'est M. Jobbé-Duval qui l'a écrit lui-même au bas d'un croquis publié par Pigalle.

» Figurez-vous, dans une atmosphère lumineuse, qui n'est pas à coup sûr la lueur de l'idéal, une grande femme debout, à la chevelure fauve, luxueusement membrée, assez laide, et plus nue que Phryné devant ses juges... Pardon ! la commission a eu le scrupule de solliciter de l'artiste, avant la réception de son ouvrage, un mince raccord qui s'est fait au moyen d'un pan de draperie bleue. Néanmoins, l'aunage de cette draperie est encore très-insuffisant ; j'en appelle aux yeux qui s'y sont aventurés.

» Cette femme représente la Vérité. D'une main elle porte un flambeau, de l'autre un miroir; sur sa tête luit une étoile; à sa gauche un vieillard, tenant les tables de la loi, figure le Droit; une femme revêtue d'une cuirasse personnifie la Justice, tandis que la blanche Innocence, dans une attitude suppliante, réclame l'aide dont elle a besoin. Jusque-là, je ne blâme guère que la figure principale, pour le peu de chasteté avec lequel elle est peinte.

» Mais ici commence le groupe épars des criminels pourchassés par la Vérité, et qui, suivant le compte rendu officiel, — *vont s'enfonçant pêle-mêle dans une obscurité croissante.* Deux personnages robustes, aux formes mouvementées, hardis spécimens du type mulâtre, occupent le devant du tableau. Au plan suivant apparaissent deux femmes demi-nues qui blessent l'œil par leurs attaches charnues, la vulgarité de leurs traits, et la posture voluptueuse dans laquelle elles s'étirent. Décidément la conception idéale s'enfuit à tire d'ailes devant les profils réalistes des modèles qui ont posé..... — Notez que nous sommes à la troisième Chambre de la Cour, qui juge les appels de police correctionnelle. Ajoutez à cela une couleur généralement peu harmonieuse, des effets de brosse douteux dans les fonds; en somme, un *faire* assez lâché.

» Défendra-t-on mieux par la science de la ligne anatomique les quatre sujets qui remplissent les tympans des angles? On y voit quatre allégories: la *Force*, la *Science*, l'*Eloquence* et la *Prudence*. Ces femmes assises, vues de trop près, parce que l'artiste a mal calculé ses hauteurs en perspective, semblent trop grandes pour les cadres; elles y sont mal à l'aise. Le peintre essaie alors de se sauver par des raccourcis impossibles, comme dans ce médaillon de la Force — *Robur*, — où le personnage, croisant les jambes, avance hors du panneau un mollet d'augure romain ou de garçon boucher.

» Les camaïeux qui accompagnent cet ensemble sont généralement mieux traités. Certaines compositions ne manquent ni d'harmonie, ni de sentiment; on y remarque un dessin ferme dans la gamme de tons bleus qui leur est consacrée. Ainsi, je vous citerai l'*Avarice*, serrant avidement son trésor; l'*Aumône*, au bord du chemin; le *Travail*, que figurent une fileuse de chanvre et un laboureur défonçant la glèbe, l'*Oisiveté*, la *Famille*.....

» Que dire enfin, mon cher ami? Comme à nos derniers salons de peinture, le nu nous envahit, sous prétexte de *classique*. N'entendiez-vous pas Théophile Gautier, le chroniqueur patenté des expositions, nous prôner ce bel aphorisme : *Le nu est en peinture ce qu'est le contre-point en musique.* Accueillons donc, puisqu'il le faut, et puisque c'est là... du contre-point!

» N'allez pas cependant me taxer de pruderie. Je me demande ce que deviendrait l'art du dessin et de la couleur, si le nu, qui est le principe et la base de toute étude sérieuse, était complétement délaissé? Il y a des

nécessités d'atelier. Que deviendraient la peinture d'histoire et même la peinture religieuse, si nos artistes n'étaient allés là puiser la grande science de la ligne et du modelé?

» Mais qu'on ne s'y méprenne pas, les tendances de la peinture moderne sont autres. L'étude du nu ne lui fait pas défaut, elle en abuse même, en la faisant sortir du cercle ou la circonscrivent l'art et le bon goût. A l'ombre d'un prétexte, on nous inonde de Vénus, d'Hébés, de Lédas et d'Andromèdes. Attendez : voici venir ensuite la pléiade des nymphes, des naïades et des baigneuses. — L'étude classique est bien loin! Ce n'est plus le nu cherché pour la ligne, le nu que voile ou dévoile à propos la draperie; c'est le nu pour la volupté qu'il flatte.

» Aussi les comptes rendus s'en ressentent-ils. Il y a même un langage *ad hoc*, où il n'est question que de *pâleur ambrée*, de *lignes serpentines*, de *cambrures ondulées*, de *flexuosités d'épaules*, etc., etc. Pourquoi le style ne se mettrait-il pas à l'avenant?

» O contre-point de la musique, — toi qui nous fais rêver de Pergolèse, de Bach, de Marcello, sérieuses figures que nous a léguées l'art austère, — contre-point de la musique, où es-tu!...

» Croyez, monsieur et cher ami, à l'assurance de ma meilleure affection. » LOÏC PETIT. »

Notre excellent collaborateur, M. Hippolyte de Lorgeril est frappé par le coup le plus cruel et le plus imprévu : alors qu'il attendait le retour en Bretagne de son fils, jeune officier de marine de la plus grande espérance, la nouvelle de sa mort presque subite est venue lui briser le cœur!... Le *Moniteur de la Flotte*, du 10 juillet, annonçait ainsi ce douloureux événement :

« Après quelques jours de maladie, M. Hippolyte-Marie de Lorgeril, enseigne de vaisseau, a été enlevé à Saïgon, le 26 avril dernier, par une de ces terribles crises connues sous le nom d'accès pernicieux. La colonie tout entière a vivement ressenti cette perte.

» Entré dans la marine comme élève volontaire, M. de Lorgeril, grâce à des services exceptionnels rendus en Cochinchine, était arrivé rapidement au grade d'enseigne de vaisseau. Bientôt, nommé inspecteur des affaires indigènes, il avait à Saïgon d'abord, à Mytho ensuite, fait preuve de connaissances et de talents administratifs qui l'avaient fait appeler, jeune inspecteur encore, à diriger l'arrondissement de Cholen, un des plus importants de la colonie. Là, comme ailleurs, il avait su se montrer à la hauteur de ses difficiles fonctions et se concilier le respect et l'affection des populations indigènes. Doué d'une volonté de fer, rigide dans l'accomplissement de son devoir, M. de Lorgeril cachait, sous une rude franchise et une certaine froideur, une bonté de cœur que n'oublieront jamais tous ceux qui l'ont connu. Le cortége immense d'officiers, de fonctionnaires et de résidents européens et l'affluence de la population annamite et chinoise qui l'accompagnaient à sa dernière demeure, montraient assez combien de sympathies il s'était acquises, combien de regrets il emportait avec lui... Un monument élevé sur sa tombe, par les amis de M. de Lorgeril, perpétuera, dans la colonie, le souvenir de celui qu'ils regrettent. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

A LA MÉMOIRE DE LAENNEC (vers); par P. M. Geffroy, docteur en médecine. — In-4°, 4 p. — Morlaix, impr. Haslé.

ANNUAIRE de Saint-Malo, Saint Servan, Dol et l'arrondissement. Année 1869. In-16, 207 p. — Saint-Malo, imp. Renault.

BUHÉ SANT SORLEIN, martyr, quetan escob a doulous ha patrom paraes sarhan (Revé R. P. Ribadénéira). In-18, 36 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

COLLOCOU familier etre eun den curius hac eun den expert var an abuzou commun da bep stadou a veler a rer etoues a bed seurt tud ê Breis-Izel, hac el lec'h-all. Dediet d'ar Vretonet gant eur mignon dezo, hep intantion da choqui den ê particulier. In-32, 40 p. — Morlaix, imp. et lib. Haslé.

CORBEAU (LE), conte fantastique en vers; par Eugène Goubert. In-16, 8 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

ÉLECTIONS (LES) LÉGISLATIVES précédées des réunions publiques. Texte des lois, annotations, formules; par Ad. Giraudeau et J.-M. Lelièvre. In-4°, à 2 col. 52 p. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, lib. Dentu. 1 fr. 50

ESSAI MONOGRAPHIQUE SUR LES RUBUS DU BASSIN DE LA LOIRE; par L. Gaston Genevier, pharmacien à Nantes. In-8°, 350 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA NUMISMATIQUE BRETONNE. 6e étude. Hautes curiosités de numismatique franco-bretonne. Monnaies inédites, planches reproduisant ces monnaies; par M.-J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. In-8°, 23 p. et planche. — Rennes, imp. Leroy fils.

GWERZ AN ITRON-VARIA-AR-ZALET. In-12, 24 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

PEDENNEU EIT SANTEFICIN EN DEUÉH, eit cleuét en overen, ha receu guet devotion er sacremant a bénigen hag er sacremant a dorabl ag en auter, etc... Edition nehué cresquet a bednneu hag a hymnen nehué revé er guis romaen. In-18, 572 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

QUIBERON. Souvenirs du Morbihan, par M. Alfred Nettement, ancien représentant du Morbihan. In-18, 333 p., avec 7 gravures intercalées dans le texte. — Paris, Lecoffre. Nantes, Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 2 fr.

VICTOR HUGO ET LA RESTAURATION, étude historique et littéraire; par M. Edmond Biré. In-18 jésus, 486 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. Lecoffre fils et Cie..... 3 fr. 50

VIE DE SAINT ARMEL, confesseur, patron de la Bretagne et de la paroisse de Beaumont-la-Ronce; par l'abbé Janvier. In-32, 32 p. — Tours, imp. Bouserez.

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD.

LE TRIOMPHE DE MARAT

Le 12 avril 1793, le girondin Guadet vient lire à la tribune de la Convention une adresse émanée du club des Jacobins, signée de l'*Ami du peuple* et qui commence ainsi : — « Amis, nous sommes trahis ; aux armes, aux armes! Voici Dumouriez qui marche sur Paris pour donner la main à la criminelle faction qui déifiait cet infâme! Mais ce n'est pas le plus grand des dangers. La contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale. C'est là que de criminels délégués tiennent les fils de la trame ourdie avec la horde des despotes. Allons, républicains, armons-nous!.... »

L'immense majorité de l'Assemblée n'en veut pas entendre davantage et se lève indignée ; la Montagne reste immobile ; Marat seul est debout, promène sur toutes les parties de la salle son regard effronté, se croise les bras et dit : « C'est vrai. »

En entendant le monstre avouer et confirmer cet appel à la révolte, tous ceux qui, dans la Convention, ne sont pas enrôlés sous les drapeaux de la plus violente démagogie, répondent par des cris de fureur : « Marat à l'Abbaye! — Le décret d'accusation contre Marat! »

Mais celui-ci s'élance à la tribune ; son apparition est saluée par les applaudissements frénétiques des galeries : — « C'est parce que j'ai dénoncé une conspiration réelle que l'on vient m'accuser d'être à la tête d'une conspiration chimérique ; c'est parce que j'ai

demandé la tête d'Égalité fils, la tête du prétendu régent, celles de tous les Capets rebelles, que l'on veut me sacrifier. Il est temps que les conspirateurs soient démasqués et qu'ils expirent sous le glaive de la loi. Quant à l'écrit qui vous a été dénoncé, je reconnais qu'il est signé par moi. J'ai été pendant sept à huit minutes président de la société des Jacobins. On m'a présenté un écrit que je n'ai point lu; il portait la signature des secrétaires, et, sans savoir ce qu'il contenait, j'y ai apposé ma signature pour attester qu'il émanait de la société. »

Un immense éclat de rire accueille cette étrange justification.

— « Du reste, poursuit Marat, les principes que contient cet écrit, je les avoue. »

On demande de nouveau, et avec plus de force, le décret d'accusation. Danton et Thuriot réclament, au contraire, le renvoi au Comité de législation, qui examinera les faits, et pourra, dans les vingt-quatre heures, rédiger un rapport.

Lacroix, tout en appuyant cette motion, opine pour que Marat soit mis sur le champ en état d'arrestation et envoyé à l'Abbaye. C'est à ce parti que s'arrête l'Assemblée.

Aussitôt après la levée de la séance, un groupe de Montagnards entourent l'*Ami du peuple;* ils sont bientôt rejoints par un certain nombre d'habitués des tribunes qui, glissant le long des colonnes ou sautant des galeries, pénètrent dans l'enceinte réservée aux députés. Cette masse compacte se présente à l'une des portes de la salle. Les sentinelles de garde veulent s'opposer à la sortie de Marat. Une rixe est sur le point d'éclater; on court chercher l'officier commandant, qui arrive avec l'expédition du décret qu'il vient de recevoir. Mais on reconnaît que, dans leur empressement, le président de la Convention et le ministre de la justice ont oublié de signer. « Ce n'est qu'un chiffon de papier, disent au représentant de la force publique les amis de Marat; prenez garde de vous rendre coupable d'une arrestation illégale. »

Étourdi des clameurs qui éclatent autour de lui et craignant d'engager sa responsabilité, l'officier laisse passer Marat, qui va se cacher dans sa cave habituelle. Une fois en sûreté, il adresse à la

Convention une lettre dans laquelle il la brave et lui déclare qu'il regarde le décret rendu contre lui comme l'effet d'une conjuration liberticide [1]. Cette lettre arrive au commencement de la séance du 13 avril. Après en avoir écouté patiemment la lecture, la Convention passe à l'ordre du jour et donne la parole au rapporteur du Comité de législation, Delaunay jeune.

A peine celui-ci a-t-il lu quelques lignes de son exposé, qu'il est violemment interrompu par la Montagne. « Je demande, s'écrie Bentabolle, que le rapport ne soit pas fait par les ennemis de Marat. — Je déclare à l'Assemblée, répond Delaunay, que le rapport a été lu en entier au Comité de législation et qu'il a été approuvé à l'unanimité. »

La Convention avait renvoyé à l'examen de son Comité non-seulement la dénonciation de Guadet, mais encore toutes celles qui avaient été faites antérieurement contre Marat, et qui, depuis plus de quatre mois, s'étaient accumulées dans les cartons du Comité. C'est pourquoi l'acte d'accusation portait tout à la fois et sur l'adresse des Jacobins et sur plusieurs passages du journal de Marat. Guadet n'avait lu que le commencement de l'adresse, Delaunay la lit tout entière; puis il rappelle le numéro du journal de Marat, en date du 5 janvier, dénoncé par Chabot comme attentatoire à la dignité de l'Assemblée, celui du 25 février, où l'*Ami du peuple* prêchait ouvertement le pillage des boutiques d'épiciers; ceux enfin où le député de Paris provoquait à la dictature, à l'émeute, et demandait deux cent cinquante mille têtes. Le rapport concluait au renvoi de Marat devant le Tribunal révolutionnaire.

Au moment même où Delaunay descend de la tribune, un grand nombre de Montagnards se lèvent et s'écrient : « Si l'adresse des Jacobins est coupable, nous le sommes aussi. Nous l'approuvons, nous sommes prêts à la signer. David, Thuriot, Dubois-Crancé, Camille Desmoulins s'élancent vers le bureau du président, et apposent leur signature au bas de la pièce incriminée. Leur exemple est suivi par une centaine de députés. Les tribunes applaudissent

[1] Cette lettre se trouve *in extenso* au *Moniteur*, n° 106.

avec enthousiasme. Robespierre, pour donner une nouvelle sanction à l'adresse démagogique, propose qu'elle soit envoyée aux départements et aux armées.

« Je le demande également, s'écrie Vergniaud, car il faut que l'on connaisse dans les départements ceux qui proclament la guerre civile. »

— « Gardez-vous d'une pareille mesure, objecte Lacroix; la Convention semblerait donner son approbation à cette adresse; elle appellerait elle-même sa dissolution et la convocation des assemblées primaires. »

— « Eh bien, oui; qu'on les convoque! » s'écrie-t-on à droite.

Cette proposition, appuyée par Gensonné, jette un grand trouble dans l'Assemblée. Cependant un député de la Plaine, étranger à toutes les factions, Vernier, parvient à se faire écouter : « Je ne suis, dit-il, l'homme d'aucun parti, je ne suis mêlé à aucune querelle, j'ai donc le droit de dire franchement mon opinion. Quand vous avez jugé le ci-devant roi, j'ai eu la simplicité de croire que les opinions étaient libres. Je me suis trompé; je suis un de ces scélérats qui ont été assez grands pour voter, sous les poignards, l'appel au peuple et le bannissement du tyran. Si on voulait décider de quel côté était le vrai courage, on ne pourrait pas s'y méprendre. Je suis un de ces scélérats avec qui l'on ne veut ni paix ni trève, et, comme je crains d'échapper à cette noble proscription, je viens me dénoncer publiquement. Avant notre réunion, une coalition funeste était déjà formée dans Paris, entre le club des prétendus amis de la liberté, la Commnne, la force armée, les corps administratifs; elle a éclaté dès la première séance de cette Assemblée. On ne pouvait remédier au mal qu'avec une sage lenteur, qu'avec une prudente circonspection. Mais des hommes vertueux trop sensibles, trop frappés de ce qu'ils voyaient, ont précipité les mesures; de là les schismes, les divisions, l'esprit de parti; de là les débats éternels au milieu desquels la chose publique a été si souvent oubliée. Ceux-ci veulent faire à tout prix triompher leurs projets insensés, arrivent avec une opinion toute formée, et pro-

voquent un décret avec autant de hauteur que les candidats de César sollicitaient une place; ceux-là, préoccupés d'une défiance, juste peut-être dans son principe, mais trop active, repoussent sans examen les propositions de leurs adversaires.

» Entre ces deux extrémités sont les hommes mobiles, insignifiants, toujours inutiles au salut public. Il en est qui suivent sans réflexion l'impulsion du moment. Il en est qui, par indifférence ou par pusillanimité, adoptent toujours, comme le meilleur, le dernier avis. Mais les plus dangereux, les plus coupables, sont ceux qui accusent sans cesse, sans raison comme sans motifs. Les plus vils et les plus perfides sont ceux qui s'abaissent à aduler le peuple plutôt que de le servir. Puisque nous sommes arrivés à un tel degré de discorde et de défiance réciproque qu'il nous est impossible, au poste où nous sommes, de bien servir la patrie, que les deux partis fassent preuve de civisme et de générosité, que les plus passionnés de part et d'autre, devenus simples soldats, marchent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage [1]. »

La motion de Vernier fut accueillie assez froidement; l'attention de l'Assemblée était dans ce moment absorbée par une scène qui se passait au bureau des secrétaires. Plusieurs députés, qui s'étaient précipités sur les pas de David et de Dubois-Crancé, pour mettre leurs noms au bas de l'adresse des Jacobins, étaient venus prudemment biffer leurs signatures. Sommés de donner les motifs de leur rétractation : « C'était, dirent-ils, parce qu'ils craignaient que l'on fît un usage perfide de leur approbation écrite. »

— « Et moi, s'écrie Camille Desmoulins, je m'honore d'avoir apposé ma signature à cette adresse; je ne la retirerai pas. Savez-vous pourquoi on vous parle de l'appel au peuple? C'est parce que les meneurs de la faction savent que les quarante-huit sections de Paris vont venir vous demander l'expulsion de vingt-deux royalistes,

[1] Vernier survécut à la tourmente révolutionnaire. Il partagea, avec Boissy-d'Anglas, le dangereux honneur de présider la Convention nationale lors de la journée du 1er prairial; plus tard, il fut, comme lui, appelé au Sénat, puis à la pairie.

complices de Dumouriez; c'est parce que, se voyant submergés, ils veulent mettre le feu à la sainte-barbe. »

Cette révélation soudaine, échappée à l'enfant terrible de la Révolution, soulève les cris d'indignation de la droite.

« A l'ordre, à l'Abbaye, Camille! Est-ce que les sections de Paris ont le droit de chasser des membres de la Convention? »

A cette protestation de la Gironde, les tribunes répondent par des vociférations et des menaces. Un misérable montre insolemment le poing aux membres de la droite; on le désigne au président Delmas, qui donne l'ordre de l'arrêter. Ceux qui l'entourent résistent et cherchent à le faire évader; force enfin reste à la loi.

Lorsque le tumulte est un peu apaisé, Buzot essaie de ramener l'attention de l'Assemblée, et sur le nouvel appel au peuple, proposé par Gensonné, et sur le décret d'accusation contre Marat.

« Si, dit-il, les sections de Paris ont le droit de se convoquer elles-mêmes pour venir demander l'expulsion de quelques membres de la Convention, les départements ne peuvent-ils pas suivre leur exemple pour sauver la chose publique? C'est dans les assemblées primaires que j'appelle les dénonciateurs; c'est là que je les attends; c'est là qu'on jugera entre eux et nous. Mais comme il ne faut pas qu'une loi soit décrétée par lassitude, je demande qu'on ajourne de quarante-huit heures la discussion des propositions faites par Gensonné. Quant à Marat, je le pense et le déclare, la majorité de Paris applaudira au décret qui chassera cet homme impur du sanctuaire de la liberté; dans nos départements, on bénira le jour où vous aurez délivré l'espèce humaine d'un homme qui la déshonore. »

La Montagne demande que l'on renvoie à trois jours la discussion du rapport de Delaunay, mais la droite veut en finir, et insiste pour qu'on en mette immédiatement aux voix les conclusions. En vain Robespierre entreprend-il de défendre Marat, « auquel on ne peut, dit-il, reprocher que des erreurs, des fautes de style; » en vain le représente-t-il comme une sentinelle nécessaire à la liberté, comme le vrai défenseur de la cause du peuple : l'immense majorité s'obstine à réclamer l'appel nominal sur le décret proposé par le comité de législation.

Robespierre s'écrie : « Quoi ! vous voulez rendre sans discussion un décret qui va être le signal de la guerre civile ? Ce n'est pas contre Marat que l'on veut porter le décret d'accusation, c'est contre vous tous, vrais républicains, dont l'énergie déplaît aux ennemis de la liberté ; c'est contre moi-même peut-être. »

— « Comment, ajoute Lecointre-Puyraveau, lorsqu'un tyran couvert de crimes a obtenu un délai de plusieurs semaines, un représentant du peuple ne pourrait en obtenir un de trois jours ? »

Les vociférations des tribunes se mêlent à celles de la Montagne, l'agitation est extrême, le président se couvre. Le tumulte continue, mais enfin, de guerre lasse, il s'apaise peu à peu.

A dix heures du soir, l'appel nominal commence ; il dure jusqu'à sept heures du matin. Pendant neuf heures, les députés défilent à la tribune, motivant ou ne motivant pas leur vote, hués ou applaudis par les spectateurs des galeries, suivant qu'ils se déclarent pour ou contre l'*Ami du peuple*. Depuis les appels nominaux qui avaient prononcé sur le sort de Louis XVI, aucun vote n'avait été émis avec tant de solennité, aucun ne devait plus l'être désormais. Ni les Girondins, ni Danton, ni Robespierre n'eurent les honneurs d'un appel nominal ; leur renvoi devant le Tribunal révolutionnaire et, de là, à l'échafaud, fut décidé par assis et levé.

Sur les 749 membres de la Convention, 360 seulement répondirent à l'appel de leurs noms. Il y avait un certain nombre de députés en mission, mais beaucoup d'autres, notamment Barrère et Danton, présents à Paris, s'abstinrent de voter. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, Pétion, Kervelégan, Lasource, Salles et Condorcet se récusèrent. Deux ou trois députés proposèrent ironiquement qu'au lieu de déférer l'accusé au Tribunal révolutionnaire, on l'envoyât aux Petites-Maisons. Quelques membres du centre, entre autres Garran-Coulon et Cambacérès, pour ménager l'un et l'autre parti, déclarèrent n'être pas suffisamment éclairés. Lacroix, oubliant qu'il avait la veille provoqué lui-même l'arrestation de Marat, s'éleva contre la précipitation du vote ; sa thèse fut soutenue par tous les députés prudents qui voulaient garder leur popularité sans se rendre solidaires de l'*Ami du peuple*. Robespierre

invoqua hautement cette inviolabilité parlementaire dont il devait faire plus tard si bon marché à l'égard de ses ennemis, et profita de l'occasion pour se livrer à cette phraséologie ampoulée qui lui était familière.

« La République, dit-il, ne peut être fondée que sur la vertu ; la vertu ne peut admettre l'oubli des premiers principes de l'équité. Dans l'accusation portée contre Marat, il n'y a que partialité, vengeance, injustice, esprit de parti ; elle n'est que la continuation du système entretenu aux dépens du trésor public par une faction qui, depuis longtemps, dispose de nos finances et de la puissance du gouvernement, qui cherche à identifier Marat, auquel on reproche des exagérations, avec tous les amis de la République qui lui sont étrangers. Dans toute cette affaire, je n'aperçois que l'esprit des Feuillants, des modérés et de tous ces lâches assassins de la liberté, qu'une vile intrigue ourdie pour déshonorer le patriotisme. Je repousse avec mépris le décret d'accusation proposé. »

Lanjuinais présenta la contre-partie de l'opinion de Robespierre et résuma les griefs de la majorité :

« Marat, dit-il, a provoqué directement, expressément, publiquement, de vive voix et par écrit, le rétablissement de la tyrannie en demandant la dictature du triumvirat. Il a appelé le poignard sur les représentants du peuple ; il a prêché l'anarchie, le pillage et le meurtre ; il s'est fait l'avilisseur perpétuel, le calomniateur banal de tous les fonctionnaires publics. Ces faits ne sont ignorés de personne ; je ne me reconnais pas le droit de faire grâce, je serais un lâche et un traître à la patrie si je ne disais pas : Il y a lieu à accusation. »

De tous les votants, Dubois-Crancé eut seul la juste prévision de l'avenir : « Vous avez, dit-il, en se tournant vers la droite, donné à cet homme, dont l'existence fut longtemps un problème, une consistance qu'il ne cherchait pas. Vous avez cru utile d'effrayer le peuple des départements d'une prétendue secte de *maratistes* pour jeter tout à la fois le ridicule et la calomnie sur le patriotisme de la Montagne, sur cette Montagne que j'habite, sur cette Montagne qui a fait la Révolution et qui la sauvera. Vous avez formulé une dénon-

ciation contre Marat, qu'il fallait laisser seul avec ses lubies, souvent très-lumineuses. Cette dénonciation est absurde, Marat sera absous, innocenté, et le peuple vous le rapportera en triomphe dans cette enceinte. »

L'événement démontra la vérité de cette prophétie, mais l'Assemblée s'était trop avancée pour reculer.

Malgré les vociférations des tribunes qui, pendant neuf heures, ne discontinuèrent pas un instant, deux cent vingt voix se déclarèrent favorables au décret d'accusation, quatre-vingt-douze se prononcèrent contre. Sept députés demandèrent l'ajournement, quarante et un s'abstinrent.

Le décret d'accusation avait réuni les deux tiers des voix.

Marat, qui s'était soustrait pendant une semaine entière au mandat d'arrêt lancé contre lui, se constitue prisonnier la veille du jour assigné pour sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire. A peine est-il écroué depuis une heure à la Conciergerie, que plusieurs officiers municipaux et administrateurs de police y accourent pour veiller, disent-ils, à la sûreté de l'*Ami du peuple*. On pourvoit avec une sollicitude toute particulière à ses moindres besoins; quand il veut souper, on a soin de faire accompagner les plats et de cacheter les carafes, comme si on craignait que quelque Borgia n'eût le dessein d'attenter à une vie si précieuse.

Le 22 avril, la salle du Tribunal révolutionnaire regorge de spectateurs, tous dévoués à l'accusé, tous prêts à venger les outrages qui pourraient être faits « à leur fidèle défenseur [1]. » Dès le premier moment, le Tribunal et les jurés reçoivent Marat avec de singulières marques de déférence. C'est lui qui préside, c'est lui qui dirige les débats, c'est lui qui triomphe. Les juges et l'accusateur public ne sont, dans cette ignoble comédie, que des comparses qui donnent la réplique à l'accusé. Celui-ci, après avoir répondu aux questions d'usage, ajoute avec sa modestie ordinaire : « Citoyens, ce n'est pas un coupable qui paraît devant vous; c'est

[1] Ce sont les expressions mêmes dont se sert Marat dans *le Publiciste français*, où il raconte fort peu modestement son procès et son triomphe.

l'apôtre et le martyr de la liberté. Ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigants qui a porté un décret d'accusation contre moi. »

Le débat se perd comme à dessein dans des incidents puérils, qui n'ont aucun trait au fond du procès. Les témoins que Fouquier-Tinville a fait assigner ne viennent pas déposer contre l'accusé, mais bien contre les rédacteurs du *Patriote français,* qui ont insinué qu'un jeune Anglais s'était suicidé après la lecture d'un numéro du journal de Marat. Que faisait ce suicide, vrai ou prétendu, aux accusations formulées par la Convention contre l'*Ami du peuple?*

On se sert de ce prétexte pour mander à la barre du tribunal Girey-Dupré, rédacteur en chef du *Patriote,* et Thomas Payne, dans la maison duquel demeurait le jeune Anglais. Marat veut qu'on fasse comparaître Brissot, qui a, selon lui, rédigé cette note, sur laquelle juges et accusé ont eu l'adresse de faire porter le débat.

Naturellement, cette demande est accueillie par le Tribunal et transmise par les soins du président à la Convention [1]. L'audience continue néanmoins et le président Montané laisse la discussion s'égarer sur les questions les plus oiseuses et les plus étrangères au procès. L'accusateur public n'adresse aucune interpellation au prévenu; il ne le presse sur aucun point. Le président ayant demandé à Marat s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense,

[1] La Convention passa à l'ordre du jour sur cette demande et Brissot ne vint pas, comme Marat l'espérait, honorer de sa présence le triomphe de son adversaire.

Nous avons retrouvé la lettre que le président du Tribunal révolutionnaire écrivait au président de la Convention; elle est ainsi conçue :

« Citoyen président,

» La cause de Marat est maintenant soumise aux jurés du Tribunal révolutionnaire. La déposition d'un témoin indique le citoyen Brissot, l'un des membres de la Convention, comme l'auteur d'une note insérée dans *le Patriote français*. Le Tribunal a arrêté, sur les réquisitions de l'accusateur public, que le citoyen Brissot serait invité de se rendre sur le champ à l'audience par votre organe. J'ai l'honneur de vous adresser mon vœu et celui du Tribunal.

» Salut et fraternité.

» Le président du Tribunal révolutionnaire,

» J.-B.-M. MONTANÉ.

» A midi moins un quart, ce 24 avril 1793 an II, dans le Palais de justice et à l'audience. »

celui-ci lit un long discours où il signale à la vindicte publique l'ignorance crasse, l'absurdité, l'iniquité, la perfidie, l'acharnement de ses vils détracteurs. « Le décret de la Convention, dit-il, a été rendu par 210 membres de la faction des hommes d'État contre les réclamations de 92 membres de la Montagne, c'est-à-dire par 210 ennemis de la patrie contre 92 défenseurs de la liberté. Il a été rendu au milieu du vacarme le plus scandaleux, durant lequel les patriotes ont couvert d'opprobre les royalistes, et en leur reprochant leur civisme, leurs turpitudes et leurs machinations. Il a été rendu contre la manifestation la plus marquée de l'opinion publique et au bruit des huées continuelles des tribunes [1]. »

Chaque phrase de ce plaidoyer ou plutôt de ce réquisitoire est accueillie avec enthousiasme par le public qui remplit la salle. Le président ne songe pas même un instant à réprimer les bruyantes manifestations de l'auditoire et encore moins à faire justice, par quelques paroles de blâme, des outrages que l'*Ami du peuple* vient de lancer contre l'assemblée souveraine des représentants de la nation. Il se contente de poser au jury la question de savoir si Jean-Paul Marat s'est rendu coupable des délits relevés dans l'acte d'accusation. Les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations, et reviennent quelques instants après avec un verdict d'acquittement.

A peine la foule laisse-t-elle au président Montané le temps de prononcer la formule consacrée. Elle se précipite vers Marat avec des hurlements de joie. Il est entouré, pressé, suffoqué. On semble vouloir l'étouffer sous les embrassades fraternelles et les couronnes civiques. Deux hommes vigoureux l'enlèvent et le placent sur un fauteuil. Des officiers municipaux, des gardes nationaux, des gendarmes, des soldats forment la haie qui protége le triomphateur. Arrivé au haut du grand escalier du Palais, le cortége s'arrête pour

[1] La peinture que Marat lui-même fait de la séance du 13 avril démontre mieux que tous les documents de l'époque l'effroyable pression à laquelle était en butte la majorité de la Convention, toutes les fois qu'elle avait le courage de ne pas obtempérer immédiatement aux injonctions des démagogues et de leurs affidées en jupons, vulgairement appelées du nom de *tricoteuses*.

que les citoyens rassemblés sur les marches et dans la grande cour aient le loisir de contempler les traits du prétendu martyr.

On se met ensuite en marche vers la Convention. Le long de la route, à chaque pas, les ovations se renouvellent. Le misérable folliculaire reçoit avec une touchante modestie les témoignages d'amour de son peuple. La foule, toujours avide d'émotions, s'entasse sur les ponts, sur les degrés des églises, pour voir passer cette mascarade. Depuis le triomphe des quarante Suisses de Château-Vieux, organisé par Collot-d'Herbois [1], jamais spectacle plus étrange n'avait été offert à la badauderie parisienne.

Pauvres gens qui battez des mains, savez-vous à quoi vous applaudissez ? Au triomphe de la démagogie, qui porte dans ses flancs la terreur, la famine et la banqueroute. Ne croyez pas que votre obscurité vous sauvera d'un de ces fléaux. Les hommes des conditions les plus infimes monteront sur l'échafaud aussi bien que les nobles et les aristocrates. La famine, que le maximum, demandé en votre nom, doit nécessairement amener, pèsera lourdement sur vous, sur vos femmes, sur vos enfants. La banqueroute, que prépare la multiplication insensée des assignats, sera tout entière à votre charge, parce que les habiles se déferont à temps de ces chiffons de papier que votre prudence imprévoyante aura conservés dans l'espérance chimérique de les voir reprendre un jour quelque valeur.

Le cortége arrive enfin aux portes de la Convention. Sur tous les bancs se répand la nouvelle de la visite qui menace l'Assemblée. Beaucoup de députés sortent pour ne pas être témoins du scandaleux triomphe. D'autres demandent qu'on lève la séance. Mais déjà la barre est envahie par les soi-disant pétitionnaires. Rocher, le sapeur, est à leur tête, et porte la parole en leur nom. « Nous vous ramenons, dit-il, le brave Marat. Marat a toujours été l'ami du peuple, le peuple sera toujours pour Marat ; nous demandons l'autorisation de défiler devant l'Assemblée. »

Le président Lasource répond : « Citoyens, vous vous réjouissez

[1] Voir *Histoire de la Terreur*, t. 1er, p. 87.

de ce que la loi n'a pas trouvé de coupable. Tout bon citoyen doit s'en réjouir ; car les bons citoyens n'en cherchent jamais et s'affligent d'en trouver. La Convention va examiner votre demande. »

Roux (de la Marne) insiste pour qu'elle soit immédiatement adoptée : « Le Tribunal, dit-il, a déclaré Marat innocent ; le peuple vous l'amène, la Convention doit se faire honneur d'applaudir au zèle des citoyens qui donnent cette marque de confiance à un représentant du peuple. Il est bon d'ailleurs que les départements aient cette preuve du respect des Parisiens pour la Convention nationale. »

Dans ce moment même, la tourbe qui précède le triomphateur se précipite dans la salle, aux cris mille fois répétés de : Vive Marat ! vive la République ! vive la Montagne ! L'*Ami du peuple* paraît, le front ceint des couronnes civiques qui lui ont été offertes. Il est porté, dans les bras de ses séides, jusqu'à la crête de la Montagne. Arrivé à sa place habituelle, il reste debout, et promène un regard orgueilleux sur ses amis et ses ennemis. L'avorton veut jouer le rôle de Jupiter Tonnant. Après avoir savouré à longs traits l'ambroisie du triomphe, il dépose modestement entre les mains de ses voisins les couronnes dont il est surchargé et se dirige vers la tribune. Une triple salve d'applaudissements l'y accueille ; il est obligé d'attendre que l'enthousiasme de ses admirateurs soit quelque peu apaisé.

« Législateurs, dit-il, les témoignages de civisme et de joie qui éclatent dans cette enceinte sont un hommage rendu à la représentation nationale, à l'un de vos collègues dont les droits sacrés avaient été violés. J'ai été perfidement inculpé ; un jugement solennel a fait triompher mon innocence. Je vous rapporte un cœur pur, et je continuerai de défendre les droits de l'homme, du citoyen et du peuple avec toute l'énergie que le ciel m'a donnée. »

A peine Marat est-il descendu de la tribune, que ses amis le forcent d'y remonter pour écouter la réponse du président. Ils veulent faire constater une fois de plus leur triomphe par un de leurs plus violents adversaires, par Lasource lui-même. Mais celui-ci se tire adroitement de cette position embarrassante.

« L'usage, dit-il, est de ne répondre qu'aux citoyens qui présentent des pétitions. Or Marat n'est point ici comme pétitionnaire, mais comme représentant du peuple. »

Les Montagnards sont obligés de se contenter de cette réponse évasive. Mais Danton tient à faire boire à ses adversaires le calice jusqu'à la lie. Il réclame pour les braves citoyens qui ont ramené Marat l'honneur de défiler devant l'Assemblée ; puis, ce défilé accordé et opéré, il demande que lecture soit faite du jugement qui acquitte l'*Ami du peuple*, que le jugement soit inséré au procès-verbal, ainsi qu'au bulletin envoyé aux départements et aux armées[1].

MORTIMER-TERNAUX,
de l'Institut.

[1] Est-il besoin de dire que ce curieux épisode de la Révolution est emprunté au nouveau volume de l'*Histoire de la Terreur* que prépare M. Mortimer-Ternaux, et que nos lecteurs en doivent la communication à la bienveillance de l'éminent historien pour notre recueil ? *(Note de la Rédaction.)*

LE

MARAIS DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

MARCHE DE LOUIS XIII CONTRE SOUBISE

On l'a dit justement : la géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire. Cette vérité est telle que, si l'un des deux luminaires vient à manquer, l'autre n'y peut guère suppléer, tandis que, dans la vie physique, il suffit d'un œil pour se conduire. Je ne parlerai pas de l'histoire des colonies établies par les Scandinaves en Amérique, avant Christophe Colomb, sur lesquelles les savants du Danemark ont publié naguère de nombreux documents contemporains de l'occupation. Or ces documents sont privés de leurs deux yeux : ils racontent beaucoup de faits plus ou moins intéressants, mais sans dire où, ni quand ils se sont passés. Ces événements m'ont paru s'être accomplis dans le vide, le chaos ou l'Érèbe. Mais, sans aller si loin, tout le monde sait que Louis XIII a marché en personne contre l'armée calviniste, commandée par Benjamin de Rohan-Soubise, et qu'il l'a atteinte dans l'île de ..... Devinez quelle île ! Les uns écrivent île de *Rié* ou *Riez ;* les autres île de *Ré*. Connaissez-vous l'île de Rié ? Non ! Mais vous connaissez l'île de Ré. Aussi, l'existence bien constatée de l'île saintongeaise lui a-t-elle valu la préférence sur la ci-devant île poitevine, aujourd'hui délaissée de la mer, auprès de nombre d'historiens et de narrateurs des deux jours de l'histoire de France qui furent les 15 et 16 avril 1622. Voilà pour les historiens ! Les géographes ne sont peut-être

pas moins en faute. Ainsi, Grégoire de Tours ayant placé une île *Cracina* sur la côte de Poitou, les géographes traduisent *Cracina* par *Ré,* qui est sur la côte de Saintonge. Grégoire de Tours commet peu d'erreurs dans ses désignations. Pour lui, côte de Poitou et côte de Saintonge sont deux, et je soupçonne fort l'île de Rié d'être la patrie de l'infâme Leudaste, fait pour lequel le nom de *Cracina* a été révélé par le père de l'histoire française. L'île de Rié a le très-grand tort, j'en conviens, de ne figurer en aucun livre de géographie, mais cela tient à ce qu'elle avait cessé d'être une île, à l'époque où la géographie ébaucha ses premiers traités. Entre les auteurs qui ont placé l'expédition de Louis XIII dans l'île de Rié et ceux qui l'ont supposée dans l'île de Ré, le choix est facile à faire. Ceux qui ont suivi le roi, en avril 1622, et le roi lui-même, écrivent Rié et désignent clairement une île poitevine ou une enceinte quelconque comprise entre Challans, Le Perrier, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles et Commequiers. Ceux-là seuls qui n'ont pas vu l'expédition et qui n'en parlent que par ouï-dire, lancent au hasard leur île dans la mer, et vous indiquent du doigt l'île de Ré. Ainsi fait, par exemple, l'auteur des Mémoires de Puységur, si exact dans tout ce qu'il a vu; mais, en voulant combler une lacune, il a commis une erreur que bien d'autres ont commise comme lui, qui s'est souvent répétée depuis, et, récemment encore dans cette même *Revue,* l'auteur d'un intéressant article sur les Sables-d'Olonne n'a pu échapper à la contagion [1].

Qu'il nous soit donc permis de rétablir les titres de l'île de Rié, sinon à figurer comme île sur les listes géographiques, du moins à revendiquer son droit comme théâtre d'un événement historique de quelque intérêt, au XVIIe siècle.

Mais, pour la faire bien comprendre, nous croyons qu'il n'est pas inutile de la représenter dans le cadre du pays auquel elle appartient. Ce pays est la plaine d'alluvion marine qui s'étend de Saint-Gilles-sur-Vie et Challans, dans la Vendée, à Machecoul et Bourgneuf, dans la Loire-Inférieure. Ce terrain, que les statistiques de la Vendée appellent le *Marais septentrional,* pour l'opposer au *Marais méridional,* compris entre Luçon et Marans, nous le nom-

[1] Tome XXII, 1867, page 173.

merons, pour la circonstance, *Marais de Bretagne et de Vendée*, puisqu'il étend une partie appréciable de sa surface dans la Loire-Inférieure.

Nous allons commencer sa description par le passage des Mémoires du maréchal de Bassompierre qui a trait à l'expédition d'avril 1622, à laquelle il prit part comme commandant le régiment des Suisses, à la tête duquel il pénétra le premier dans l'île de Rié :

« Le bas-Poitou, dit-il, est ainsi nommé parce qu'il baisse vers la mer, et que les eaux du bas-Poitou y viennent descendre; desquelles il se fait de grands marécages, lesquels, en basse mer, sont secs, hormis plusieurs petites mottes où il y a des maisons bâties en quelques-unes, et les autres servent à retirer le bétail jusqu'à ce que le flux se soit retiré, et parce qu'il y a plusieurs petits pays qui ne sont point inondés, proche de la mer, auxquels néanmoins les eaux douces empêchent les entrées; il y a de longues chaussées qui y conduisent, qui sont faites à quelques saillants, et ces lieux sont nommés îles, parce qu'il n'y a aucun accès sans passer l'eau par ces chaussées. Ainsi est faite l'île de Rié, ainsi celle de Périé, celle de Saint-Jean-de-Monts et autres, et il y a entre elles un canal large comme la Marne, avec un pont qu'on nomme d'Aurouet. »

Voilà un galimatias assez bien approprié au chaos qu'il décrit; on se croit transporté au temps où la terre était encore en travail de formation et pas bien distincte d'avec les eaux.

Sic erat instabilis tellus, innabilis unda;

ou, selon la paraphrase de Du Bartas :

Ce premier monde estoit une forme sans forme,
Une pile confuse, un meslange difforme,
Où tous les éléments se logeoient pêle-mêle,
Où le liquide avoit avec le sec querelle.

Bassompierre était à la Bastille, lorsqu'il écrivit ses Mémoires, dix ans et plus après l'événement. Cela peut faire excuser sa peinture à la fois embrouillée et exagérée. Un fait certain cependant se montre à travers le chaos : c'est l'existence de l'île de Rié,

et d'autres îles encore, également rayées aujourd'hui des nomenclatures géographiques.

C'est que, en effet, la configuration du sol, aidée du témoignage de Bassompierre et de beaucoup d'autres, plus anciens, nous dit que, à une époque inconnue de l'histoire, le rivage des *Pictones* était bordé d'un archipel dont il ne reste aujourd'hui que deux échantillons en pleine mer : les îles d'Yeu et de Noirmoutier, et cette dernière sera probablement reliée au continent avant deux siècles, comme l'île de Bouin a achevé de l'être de nos jours. Dans le marais méridional de la Vendée, il y avait les îles de Maillezais, de Maillé, d'Elle, de Chaillé; dans le marais septentrional, on distingue encore, par leur relief sur le niveau général du sol, les îles de Rié, de Monts, Sallertaine, Chauvet, Bouin, Boisseau, la Vacheresse, Quinquenavent, sans compter Le Perrier, qui n'a pas de noyau rocheux, et *Ampennum*, connu par le séjour des reliques de saint Filbert[1], en 835.

Mais revenons à notre archipel. Toutes ses îles, aujourd'hui soudées les unes aux autres, par l'intermédiaire de l'alluvion marine qui s'est accumulée, représentent assez bien les compartiments de ces *patiences* découpées que l'on donne aux enfants pour leur faire prendre goût à l'étude de la géographie. Les canaux ou étiers *(æstuarii)*, qui séparaient les îles du continent ou entre elles, se sont rétrécis et comblés avec le temps. Il a fallu que l'industrie humaine intervînt, au siècle dernier, pour assurer l'écoulement des eaux pluviales.

L'île de Rié était bordée, au sud-ouest par la mer, au sud par la rivière de Vie, près de son embouchure, à l'ouest, par l'étier de Besse, aujourd'hui totalement à sec. Ce bras de mer, qui séparait l'île de Rié de l'île de Monts, traversait obliquement la dune pendant deux lieues, puis s'évasait en une lagune d'une lieue carrée, qui est aujourd'hui une prairie; il se rétrécissait entre la pointe la

[1] Nous tenons à écrire ainsi ce nom, d'origine gothique, conformément aux plus anciens documents. *Filberthus*, en gothique *Fil-* ou *Ful-berth* (très-noble), dont la signification est la même que celle du nom grec *Polyclète*, de même que Foucaud, *Folk-Valh* (puissance du peuple), a le même sens que Démosthène, Laosthène, ou même Laomédon. Les langues gotho-germaniques n'ont jamais employé de *ph*, qui est une forme essentiellement hellénique.

plus avancée de Monts, où est Orouet, et le flanc de Rié, et se partageait ensuite en plusieurs branches, qui enceignaient les îles de Monts, du Perrier, pour déboucher ensemble à la Barre-de-Monts, en même temps que l'étier venant de Sallertaine et de Ponthabert. Une autre branche se retournait à l'est pour achever d'enclore l'île de Rié, et allait rejoindre la rivière de Vie. Cette branche rencontrait, sur son passage, le ruisseau le Ligneron, et le mettait en communication tant avec la Vie qu'avec tous les étiers du Marais qui, étant d'un seul niveau, dirigeaient indifféremment ses eaux vers les embouchures de la Vie, de Besse ou de la Barre-de-Monts. L'île de Rié, d'une forme très-bizarre, consiste en un massif schisteux, appuyé à la Vie; il finit à Saint-Hilaire de Rié, d'où partent trois appendices d'autre nature : une dune de sable pur s'étend le long de la mer jusqu'à l'ancienne embouchure de Besse; une autre dune, longue de six kilomètres, comme la première, large de deux cents mètres à peine, et haute de deux à trois seulement, s'élance vers le nord, comme une longue fusée, et semble avoir été formée à l'époque incalculable où la mer en baignait la grève. Mais depuis que la mer est remplacée par la prairie, la dune a cessé de croître; elle semble avortée, elle est terne et ne présente pas l'aspect brillant des collines au pied desquelles le flot dépose chaque année le tribut d'une parure nouvelle que le vent soulève pour en revêtir la chaîne ondulée. Cette dune, arrêtée dans sa crue, est peut-être un spécimen unique dans le monde. C'est au bout de ce banc de sable qu'est située la ferme des Mattes où se livra le combat dans lequel succomba Louis de la Rochejaquelein. Une pierre, contenue dans un petit enclos, acquis par la famille, bénit par l'Église, et planté d'arbres divers, indique que « sous ce tertre fut trouvé, couvert de terre, le corps de Louis de la Rochejaquelein, tué le 4 juin 1815. » Le troisième massif de Rié est une projection d'argile ocreuse, élancée par un *diluvium*, et recouverte de sable. Elle se termine par le bourg de Notre-Dame de Rié, qui fut autrefois le siége seigneurial, et contint un château dont il ne reste que les fossés. Cette paroisse était peu importante, bien qu'elle s'étendît un peu au delà du pont qui la sépare du massif primitif de Commequiers, par-dessus un très-petit détroit. La paroisse de Saint-Hilaire était beau-

coup plus considérable, puisqu'elle embrassait l'île, du sud au nord, environ dix kilomètres, et s'étendait à l'ouest jusqu'à l'embouchure de Besse, près de Saint-Jean-de-Monts. C'est de son territoire que fut détaché celui qui forme la paroisse de Croix-de-Vie, fondée en 1615, par Marie de Beaucaire, veuve de Sébastien de Luxembourg, et mère de la duchesse de Mercœur.

La seigneurie de Rié a été possédée d'abord par la famille d'Apremont, dont la dernière héritière, Jeanne, épousa Savary de Vivonne V, seigneur des Essarts, de Thors et d'Esnandes, qui fut tué à la bataille de Nicopolis, contre les Turcs, en 1396. Sa fille, Isabeau de Vivonne, porta la terre de Rié dans la maison de Penthièvre, en épousant Charles du Châtillon, dit de Bretagne, arrière-petit-fils de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray, et petit-fils du connétable de Clisson. Elle laissa une fille unique, Nicole, qui épousa Jean de Brosse, auquel elle transmit, avec d'immenses domaines, le nom et le cri de Bretagne et Penthièvre, et, en outre, la terre de Rié. Cette modeste seigneurie suivit le nom de Penthièvre dans les familles de Brosse, de Luxembourg, de Lorraine-Mercœur, et enfin de Vendôme. Après la mort de César de Vendôme et de sa femme, Marie de Lorraine, elle passa directement à leur petite-fille, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, duchesse de Savoie et reine de Chypre. En 1715, de concert avec son fils Amédée, duc de Savoie, roi de Jérusalem et de Sicile, elle vendit la baronnie de Rié et celle des Essarts, qui toutes deux étaient dans la famille de Penthièvre depuis le mariage d'Isabeau de Vivonne, à Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain et de Palluau, baron de Bouin. En 1770, la seigneurie de Rié était à Sylvestre du Chaffault, et en 1783, au marquis de Martel.

L'île de Monts se composait uniquement d'une dune, ayant la mer d'un côté et le marais de l'autre. Son extrémité septentrionale, dite la Pointe-de-Boisvinet, était, selon Walckener, le *Promontorium Pictonum* des anciens géographes. Notre-Dame-de-Monts, vers le centre, était son chef-lieu seigneurial, et fut, pendant longtemps, sa seule paroisse. Saint-Jean-de-Monts n'avait, en 1390, qu'une chapelle, dépendante de l'église de Notre-Dame. La porte de celle-ci accuse une date du XIe siècle. Notre-Dame avait un

prieuré qui relevait de l'abbaye de Marmoutier, près Tours. La Barre-de-Monts était un village avec une chapelle. C'est à la Barre que débarquèrent les canons envoyés de la Rochelle à Henri IV, alors roi de Navarre, pour faire le siége de Beauvoir, en octobre 1588. L'île de Monts, aussi bien que Beauvoir, a été, de temps immémorial, dans le domaine des seigneurs de la Garnache, qui furent d'abord quatre personnages du nom de Pierre, fondateurs des abbayes de l'Ile-Chauvet, de la Lande-en-Beauchesne, instituée par Robert d'Arbrissel, et, depuis, devenue un simple prieuré de Fontevrault; enfin de l'Abbaye-Blanche de Noirmoutier, à laquelle Pierre IV de la Garnache donna, dans l'île de Monts, le magnifique domaine d'Orouet, sur les bords du canal de Besse. *Totas retractas de la Besse secus Oroest sitas.* (Dom Lobineau, *Hist. de Bret. Preuves. Année 1206.*)

Aux Pierre de la Garnache succéda la famille de Belleville, dont une héritière épousa Pierre de Dreux, comte de Braine et précédemment duc de Bretagne; une autre, la fameuse Jeanne, porta cet héritage à Olivier III de Clisson, père du connétable dont la fille Marguerite le transmit à la maison de Rohan. Celle-ci, après deux siècles, le vendit à Henri de Guénégaud, contrôleur général. D'ancienne baronnie, cette terre fut érigée en marquisat, pour Claude du Châtel, en 1652. Elle passa à la famille de Gondi, qui possédait le duché de Retz et qui la laissa avec ce duché à la famille de Neuville-Villeroi.

L'île de Bouin, qui faisait partie des Marches communes de Poitou et Bretagne, était soumise à l'une et à l'autre juridiction : ses seigneurs furent, pour partie, les sires de Retz, des maisons de Chabot, Laval, Chauvigny, etc. Mais on ne voit figurer aucun fief de Bouin dans la constitution du duché de Retz, en 1581. Les familles de Clérambault, Phélippeaux ont aussi possédé, en partie, la seigneurie de Bouin. Le duc de Nivernais la vendit au roi, en 1769. Le Coutumier était une seigneurie qui n'est marquée sur aucune carte; elle consistait dans les marais de Machecoul et de Bois-de-Céné. Je ne sais où en était la maison seigneuriale : car on ne voit aucune trace de château. Ses seigneurs ont été : la famille de Machecoul, qui l'a portée à celle de Craon-la-Suze; elle a été

membre, ensuite, du duché de Retz. Nous trouvons un aveu de cette seigneurie en l'étude du notaire de Saint-Gervais : il est ainsi conçu : *Aveu à François-Louis de Neuville, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, marquis de la Garnache et autres lieux, à cause du marquisat de la Garnache* (il n'est pas question du duché de Retz), par messire Thomas-Tobie de Montaudouin, officier au régiment de Colonel-général de la cavalerie, seigneur de la Bonnetière, les Bouchauds, le Maupas et autres lieux, comme fils aîné de feu messire Thomas de Montaudonin, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Colonel-général-dragon. — Pour la châtellenie et seigneurie du Coûtumier, appartenances et dépendances, aux droits de terrage, naufrages, bris, aubaines d'épaves, biens de bâtards, avec amendes coutumières. L'étendue est de deux mille cent soixante journaux de domaine, sujets auxdits cens et taillées (1,080 hectares). *Item*, la moitié par indivis, avec le seigneur du Coûtumier pour la Bretagne (c'était sans doute le même duc de Villeroy et de Retz). D'un journal et demi de Bossis, lieu établi pour dresser fourches patibulaires, tenant du midi à la chapellenie du pré Bertrand, de l'occident et septentrion à la Charraud (au chemin) de la Denysière au Port-la-Roche. Et tient ladite châtellenie du Coûtumier, d'une part aux domaines de l'abbaye de l'Ile-Chauvet, et à la seigneurie des Salines, l'étier de mer entre deux; d'autre au fief de la Guillaudière et au Dain (canal de Bouin); d'autre à la Malchaussée de Bourgneuf; d'autres, les paroisses de Sainte-Croix et la Trinité de Machecoul, étier de mer entre deux; d'autre au prieuré de Quinquenavent.

Saint-Gervais, sur une presqu'île de schiste, se trouvait au milieu du marais considéré dans sa longueur. Cette position avait paru favorable au commerce, qui en fit le siége de ses opérations pour les achats de jeunes chevaux et de bœufs gras, au moment le plus favorable de la saison, le 11 et le 12 juin. Les familles seigneuriales de Saint-Gervais furent celles de Clérambault, dont Jacqueline, fille de Jacques et de Claude d'Avaugour, porta à Pierre de Montmorency-Laval-Lézay, par contrat de 1550, les seigneuries de Saint-Gervais, Chaveil et les Salines (qui n'en faisaient qu'une) Leur fille, Claude de Laval, apporta ces mêmes terres à René Gil.

lier, seigneur de Puygarreau et Marmande (en haut Poitou), et de Faye-la-Vineuse. Saint-Gervais fut ensuite transmis, par Marie-Louise Gillier de Puygarreau et Marmande, à Louis-Bernabé de la Boulaye, écuyer ordinaire du roi, vers 1660.

La forteresse d'*Ampennum*, où stationnèrent les reliques de saint Filbert, est devenue le fief d'Ampan, et a joué un rôle dans la guerre de Cent ans. Ce fief fut confisqué par le roi de France sur Olivier-III de Clisson, condamné à mort : il fut restitué à sa veuve, Jeanne de Belleville, par Édouard III, roi d'Angleterre, en 1349. Il a été aussi l'objet de diverses transactions militaires vers le même temps. Ce fief faisait partie de la seigneurie de la Garnache. Il n'a de traces aujourd'hui qu'un moulin à vent, qui en conserve le nom, et un hectare de terre jonché de débris de constructions à travers les récoltes, débris de chaux, de tuiles, d'ardoises et de pierres provenant des délestages de navires, mais ayant fait partie des constructions. Or les délestages de navires semblent former un fond inépuisable de roches dans le pays. Ils composèrent les murs des châteaux de Beauvoir et d'Ampan, à des époques reculées ; ils ont formé un monticule devant l'ancien port de Beauvoir ; ils sont au fond de tous les anciens étiers. Les entrepreneurs de routes en ont fait une consommation immense, depuis trente ans, et la mine n'est pas encore épuisée. Ces témoignages imposants de l'antique navigation du pays nous font remonter à ces *Pictones*, qui, selon César, étaient d'intrépides marins et lui envoyèrent une flotte contre les Venètes. Le foyer de leur navigation a dû être à toutes les bouches des étiers des marais, qui avaient une grande profondeur, et offraient de sûrs abris dans leurs replis. Les sondages ont accusé vingt mètres de profondeur à l'étier du Dain, autour de Bouin, navigable encore, au milieu du siècle dernier, et qui n'a cessé de l'être que vers 1770, par un phénomène dont on a accusé, sans doute à tort, l'incurie des habitants ; il semble qu'il y eut, vers ce temps, un exhaussement naturel du sol, par soulèvement, qui a mis hors de portée des eaux de la mer nombre de bancs d'huîtres : il y a eu, en outre, un redoublement d'envasement quand la circulation des canaux a été moins vive. Un mémoire, adressé, en 1771, au contrôleur général, M. d'Ormesson, dit que soixante mille aires

de marais salants ont cessé de produire, à cette époque, dans les marais qui séparent Machecoul de Bouin, et Fresnay de Châteauneuf et Bois-de-Céné. Des fouilles faites, il y a quatre ans, par un pêcheur de l'ancien port de Beauvoir, ont mis à découvert plusieurs objets dignes d'attirer les méditations de la science. En creusant dans son jardin, pour y établir un puits, il rencontra d'abord, à trente centimètres au-dessous du sol, un banc d'huîtres parfaitement stratifiées; au-dessous de ce banc, qui avait soixante centimètres d'épaisseur, se trouva une terre de déblais contenant des débris d'ardoises, dont plusieurs étaient percées des clous qui les avaient attachées à des toits : enfin, au-dessous de ces déblais, à deux mètres au-dessous du sol, se trouvait une charpente en madriers de cœur de chêne. Cette charpente a dû être posée dans l'étier du Dain, soit au fond, soit sur une de ses parois intérieures; elle eut, sans doute, pour objet, quelque service de la navigation, soit comme estacade, soit à tout autre titre. Quel est l'âge de cette charpente, qui, depuis qu'elle a été enfouie, a été recouverte d'un remblai de terre avec débris d'ardoises, et, par-dessus celui-ci, d'un banc d'huîtres auquel la mer ne saurait atteindre aujourd'hui, si ce n'est peut-être dans les plus hautes marées, en la supposant dégagée des digues qui la retiennent?

Le marais, compris entre Beauvoir et les Moutiers, compte sur son rivage cinq mottes ou *tumulus*, à Beauvoir, à Châteauneuf, à Bois-de-Céné, à la Garnache et à Prigny, près Bourgneuf; celles de Châteauneuf et de Bois-de-Céné étaient liées à des constructions romaines; celle de Beauvoir contient une citerne sur ses flancs. Il existe à Saint-Gervais des ruines romaines importantes.

Le Marais a vu naître, sur ses bords, deux personnages éminents: le brave François de la Noue, dit Bras-de-Fer, né à la Noë-Briord, en Fresnay, l'an 1531, et tué au siége de Lamballe, en 1591, à l'âge de soixante ans, et Mademoiselle Charlotte Robert de Lézardière, le savant auteur de la *Théorie des lois de la monarchie française*, née au château de la Vérie, en Challans, en 1754, décédée au château de la Proutière, en 1835.

CH. DE SOURDEVAL.

(La fin à la prochaine livraison.)

MÉMOIRES DE PAQUETTE

IV*

Quelqu'un m'y avait précédé. La porte était béante, et j'en fus surprise : j'étais bien sûre de l'avoir fermée à double tour et d'avoir emporté la clef en partant. Celui qui était entré, s'il faisait partie du convoi funèbre, n'avait à coup sûr assisté qu'à une partie de l'office, puisqu'il était revenu avant moi à la métairie. A l'aide d'un instrument quelconque, il avait forcé le pène de la serrure, qui d'ailleurs n'avait pu lui opposer qu'une faible résistance, car la porte était vieille.

Dans d'autres circonstances j'aurais eu peur; je n'y songeai même pas. Je pénétrai dans l'appartement. Au fond, dans la pénombre, il y avait un homme courbé qui me tournait le dos. Au bruit que je fis en entrant, il se releva, se retourna à demi, et fronça le sourcil en me reconnaissant.

Je l'avais reconnu aussi moi. C'était celui que j'avais entendu appeler Raimbault. Il essaya de me sourire. Pourtant ce sourire dissimulait mal son embarras; évidemment il n'avait pas compté être si tôt dérangé.

— Eh bien! petite, fit-il en affectant un air dégagé, la vieille sorcière s'est donc laissée mourir!

Je sentis mon cœur se serrer de nouveau.

* Voir la livraison de juillet, pp. 38-48.

— On la disait honnête femme, la vieille drôlesse, continua-t-il, mais les réputations ne coûtent guère par le pays. Si je me reproche une chose, c'est de l'avoir peu fréquentée de son vivant. J'y serais peut-être devenu meilleur, qui sait? Les patenôtres ne l'ont pourtant pas sauvée de la mort, celle-là!... Ah! ah!... avec toutes ses momeries... Parsembleu, petite, elle a dû bien sûrement te parler du neveu Raimbault, qui est le fils de sa sœur, n'est-ce pas? Le neveu Raimbault, ah! ah! je veux être pendu par une corde si l'on me montre quelqu'un qui ne le reconnaisse pas pour un joyeux compagnon!

Et il entremêlait ses paroles de rires bruyants qui me déplaisaient encore plus. Il se rapprocha de moi et poursuivit :

— J'ai pressé le pas, vois-tu, parce que j'ai pensé qu'il y aurait par ici quelque ordre à mettre avant que la loi n'y passe. Et Raimbault ne remet jamais les bonnes choses au lendemain. La loi..., ça ne badine pas... C'est droit comme un bâton et rude de même... Voilà pourquoi il n'y avait pas un instant à perdre. C'est donc toi, ma belle enfant, qu'on appelle ici la petite Pâquette, et que la satanée coquine a ramassée un beau matin sur le bord de la route? Connues, ces histoires-là!... Eh! eh!... à d'autres! Ça vous tombe du ciel, on ne sait d'où, et ça mange comme quatre à la maison... Quel âge avons-nous, ma mignonne?

Il s'approchait encore plus près, en s'efforçant d'adoucir sa grosse voix. J'aurais voulu ne pas répondre; je commençais à être effrayée un peu : son langage était une profanation de cette chambre, de ces murs, qui me semblaient encore comme illuminés du dernier regard de Félicité-Julienne, comme sanctifiés par son dernier soupir. Espérant me débarrasser plus tôt de ses questions, je répondis :

— Quatorze ans, monsieur.

— Quatorze ans, reprit-il, c'est jeune encore pour rester seulette quand on n'a de rentes que dans la lune, et déjà des yeux qui ne demandent qu'à regarder du côté du mal. Heureusement que l'esprit pousse vite aux filles, et que les oncles d'Amérique arrivent toujours à temps pour les doter. Ça se voit dans les comédies et dans les livres. Eh! que saurions-nous faire, ma belle? Petite be-

sogne, n'est-ce pas? Mais nous avons fier appétit. Il était bon, hein! le pain de la vieille marraine! Vieille folle, avec ces trouvailles-là qu'elle nous a faites pour endetter son héritage!... Eh! bien, dis-moi, petite, veux-tu, pour être bonne à quelque chose, m'aider à passer en revue cette armoire..., à cause des hommes de loi?

Je fis ce qu'il désirait, et, comme il me demandait si j'avais jamais entendu parler de Jean-Claude, je lui répondis que je n'en avais jamais entendu parler. Une expression de contentement se peignit aussitôt sur son visage.

— Le Jean-Claude n'est pas venu, se dit-il à lui-même; c'était le plus à craindre. Et le petit cousin Mathurin Chevet? fit-il tout haut.

Ma réponse le satisfit également, paraît-il, car le même sourire reparut sur ses lèvres.

— Élagué, le Mathurin! murmura-t-il avec un geste grossier. Et Jacques Barbedienne, est-il venu ici sur la fin de la vie de la bonne femme?

J'allais répondre qu'il n'était pas venu plus que les autres, mais il me sembla ne s'inquiéter que médiocrement de Jacques Barbedienne : toute son attention était fixée par un objet qu'il venait de découvrir, caché sous un vieux livre de prières, noirci à force d'usage.

C'était un papier plié en quatre. Il l'ouvrit précipitamment et je vis que la feuille portait au coin certaines empreintes que j'ai su depuis être les armoiries du fisc. Il lut, et fronça les sourcils; une ride perpendiculaire se creusa dans son front. Chacun des traits de Raimbault était régulier, mais ils étaient tous fortement accentués; ses yeux étaient beaux, sa taille était celle d'un hercule. Malgré ces avantages, toute sa personne était empreinte de je ne sais quoi de répugnant; sa tête était lourde, massive, son regard aviné; de temps en temps et selon les impressions qu'il ressentait, son front se sillonnait de cette ride profonde, perpendiculaire, qui venait mourir entre les deux yeux. Je ne connais point de laideur plus affligeante que ces beautés hardiment ébauchées, quand les perversités morales et les mauvaises passions y ont imprimé leurs

stigmates : c'est l'œuvre de Dieu avec la force de sa nature première, mais déshonorée, flétrie par un ongle de fer qui s'y est attaché.

A la fin de sa lecture, Raimbault feignit un air indifférent, auquel je fus complétement prise.

— Ça n'est rien, fit-il. Vieilles habitudes de ramasser un tas d'inutiles paperasses! On dit qu'il y a des maisons qui sont pleines de ces anciens papiers-là, et que de fieffés imbéciles passent leur temps à les déchiffrer, sans y rien comprendre.

Je n'eus garde de le démentir, surtout lorsque je le vis froisser le carré de papier entre ses mains et le jeter à terre. Il alla rouler jusqu'au pied de la table. Evidemment ce papier était bien ce qu'il disait, un grimoire sans importance.

Puis Raimbault poursuivit tranquillement ses recherches. Au prix de tout mon sang, j'aurais voulu ne pas le voir là ; sa présence dans ce lieu me blessait, sans que je pusse bien me rendre compte pourquoi. Sa visite était intempestive, quoi qu'il en dit, et son langage grossier me choquait. Je le laissai pourtant continuer sa revue, puisqu'elle était nécessaire, disait-il, à cause des hommes de loi.

Il allait d'un meuble à l'autre, fouillant tout, sondant tout, scrutant de la main et de l'œil, frappant les vieux bahuts, comme s'ils eussent dissimulé quelque retraite cachée et revenant plus que je ne le jugeai nécessaire au tiroir où Félicité-Julienne plaçait son argent. Rien ne dut lui échapper. Pendant ce minutieux examen, qui eût défié le zèle d'un huissier dressant un procès-verbal de saisie, il chantonnait avec un ton gai qui ravivait encore mon chagrin :

Il était un p'tit homme
Qui s'app'lait Guillery...

— Ma belle enfant, dit-il en s'interrompant tout à coup, la défunte a-t-elle fait part de ses intentions dernières?

— Je sais qu'elle ne m'a point oubliée, répondis-je. Félicité-Julienne a voulu faire le bien même après sa mort.

— N'a-t-elle jamais devant toi parlé de testament?

J'ai dit que j'ignorais alors la siguification du mot *héritier;* je savais encore moins ce que c'était qu'un *testament.*

— Non, répondis-je à Raimbault.

Il fit encore quelques pas dans la chambre et fredonna :

S'en allait à la chasse,
A la chasse aux perdrix,
Guillery.

— Jamais? insista-t-il en repassant près de moi.

— Jamais.

Il se mit à faire de nouveau le tour de l'appartement et à chanter encore :

Il monta sur un arbre,
Pour voir ses chiens courir...

En approchant de la table, son pied frôla le carré de papier froissé ; il s'arrêta une minute, l'œil fixé à terre et reprit à marcher au rhythme de la chanson de *Guillery.* Au tour suivant, il fit encore une pause, et se baissa à demi comme pour mieux considérer le papier froissé, qu'il ne releva cependant pas.

— Les portes ferment-elles bien, petite? Je crois que non : la serrure m'a paru en mauvais état. Un coup de genou et la chose a cédé. Il faudra y voir. Et nous, ma charmante, avons-nous songé à trouver un gîte? Ce soir encore, Roche-l'Abeille, ça va sans dire ; pour la suite, Félicité-Julienne, qui était si bonne femme, aura songé à te faire un sort. On verra cela avec les hommes de loi, s'il se découvre un testament.

— Est-ce que les hommes de loi viendront? demandai-je.

— Puis ne trouve-t-on pas à vivre partout! fit-il en poursuivant sa pensée, quand on n'est ni repris de justice, ni condamné à la surveillance de la police. Les routes sont larges et nombreuses; on se tire toujours d'affaire, parbleu... surtout avec un gentil minois comme le nôtre, ma mignonne... Les hommes de loi, dis-tu, petite? Eh! oui, sans doute, ils viendront. Ça ne se passe jamais sans eux. En voilà de rusés compères pour voir clair aux choses! Par ma tête, en voilà pour dérouter rien que d'un regard tous les pipeurs de successions! Une fois qu'ils ont passé, vois-tu, on peut

dormir tranquille et être certain que tout est en règle, comme de voir les feuilles de chêne tomber quand il gèle ! Force est toujours à la loi.

A ce moment Blouck entra bruyamment dans l'appartement, rôda à droite et à gauche, gronda entre ses dents en flairant l'étranger, puis vint mettre sur mes genoux sa grosse et bonne tête poilue.

Je n'ai encore rien dit de Blouck. C'était un grand chien de berger, qui s'était donné depuis peu à Roche-l'Abeille. Félicité-Julienne avait tout fait pour retrouver son maître, et comme ses recherches n'avaient point abouti, on l'avait gardé par droit d'aubaine. Blouck était énorme, vigoureusement musclé ; il avait des yeux brillants comme deux escarboucles, perdus sous ses longs poils gris-fauve. Les amateurs de cette race de chiens, qu'affectionnait le roi Charles, ne l'auraient assurément pas trouvé beau. Moi, je l'aimais ; il était devenu pour moi un ami ; sa fidélité et son dévoûment ont même atteint ces limites où commence l'héroïsme. Blouck mériterait qu'on lui consacrât des mémoires comme au chien de Montargis.

— Ah ! nous avons un chien ! dit Raimbault. Encore un qui a de fières dents et qui doit bien savoir manger ! Nous ne garderons pas ça non plus !

Il me serait impossible de dire si Raimbault resta encore longtemps à Roche-l'Abeille ; il me parla de nouveau, mais je ne sais ce que je répondis : je ne l'entendais qu'indistinctement, toutes mes perceptions devenaient confuses. Après les scènes de la matinée, un profond engourdissement pesait sur mes membres ; mes idées se prirent à flotter comme à l'état de rêve, et si je crus voir encore Raimbault gagner à plusieurs reprises le caveau qui est au bout de la maison, je ne saurais dire si c'est bien vrai. Quand je sortis de cette torpeur qui chez moi succède aux impressions trop vives, je m'aperçus que j'étais seule. Le neveu Raimbault était enfin parti.

V

Il me fallut quelques minutes pour revenir à la triste réalité. Hélas! plus d'une fois depuis, à mon réveil, je devais chercher autour de moi Félicité-Julienne. A quatorze ans, — et plus tard encore, — le sommeil, c'est l'entier oubli des peines que nous avons; c'est mieux que le repos, c'est le retour animé des bonheurs qui appartiennent au passé.

L'illusion fut de courte durée. Bientôt je me rappelai tout, les recommandations de celle que j'avais tant aimée, ses dernières paroles, la veillée des morts que j'avais voulu faire moi-même près d'elle, l'office à la paroisse, l'absoute, et... l'autre cérémonie. Je me rappelai aussi mon retour à la maison grise, la porte ouverte de force, et la sombre physionomie de Raimbault qui passait et repassait devant mes yeux, tranchant sur le reste comme un ton criard sur une image douce quoique triste. Chaque détail me revint au cœur, et les larmes me montaient aux yeux; chaque expression du cynique langage de cet homme résonna de nouveau à mes oreilles. Je sentis comme d'instinct que Raimbault allait me devenir odieux.

Je pensai ensuite au carré de papier plié en quatre qu'il avait froissé, et j'allai voir au pied de la table. Au pied de la table il n'y avait plus rien. — C'était singulier, me disais-je, que Raimbault eût songé à emporter ce papier froissé, puisqu'il était inutile, et qu'il s'était moqué de ceux qui perdaient leur temps à en déchiffrer de semblables. Mais au demeurant ce papier ne devait avoir aucune importance : Raimbault l'avait assuré. Ma pensée n'alla pas plus loin : il n'y a que l'expérience qui fasse naître le soupçon. Le sentiment de ma solitude m'absorbait seul. D'ailleurs, qu'avais-je à craindre? Raimbault avait bien fait quelque allusion à mon avenir. Ce que j'allais devenir?... cela le préoccupait, en vérité, plus que moi. N'avais-je pas Roche-l'Abeille, le logis et les meubles, les champs, le puits et la luzernière auprès? Tout cela était à moi; Félicité-Julienne l'avait dit : elle disait toujours vrai.

De grand matin, je m'acheminai vers le bourg. J'allais rendre

visite à ma bienfaitrice; je me l'étais promis à moi-même; une voix mystérieuse me disait que Félicité-Julienne le saurait et que, du fond de sa tombe, ou plutôt de là-bas où elle était, elle en serait heureuse et contente.

Il y avait des gaîtés partout sur ma route; comme la veille, le soleil était radieux, septembre riait aux métayers; les alouettes montaient droit dans le ciel avec de petits cris qui se perdaient dans l'azur; des étoiles roses ou bleues fleurissaient tous les talus. Pourtant je ne détournais pas même la tête aux belles touffes des haies, ni aux grappes noires qui pendaient des mûriers sauvages. Tout cela m'eût plutôt fait pleurer. Que font, en effet, les objets extérieurs, qu'importe leur gaîté, quand nous sommes tristes? Nos impressions, nos chagrins, nos bonheurs, nos joies, sont comme autant de prismes au travers desquels les choses du dehors nous parviennent.

Arrivée au cimetière, je demeurai longtemps agenouillée sur le petit tertre de terre fraîchement remuée. A cent pas de là, dans une aire, retentissait le rhythme des fléaux retombant sur la gerbe. Tout enfant, j'ai aimé cette cadence, et je me suis prise à la regretter, qnand sont venues de la ville les machines qui économisent le temps et les bras, mais qui donnent moins de pain aux pauvres gens. Ce jour-là pourtant, les *accords*, comme on dit à la campagne, frappaient mon oreille, mais n'entraient point dans mon âme : j'entendais sans entendre et je voyais sans voir. Dans une atmosphère plus élevée, Félicité-Julienne, séparée désormais de moi, m'apparaissait rayonnante, dépouillée de ces riens terrestres auxquels s'attache parfois notre affection; elle était rajeunie, purifiée, plus douce encore, toujours aussi aimante : une sainte du paradis.

Je retrouvai, au retour, Raimbault occupant Roche-l'Abeille, comme le jour précédent. Cette figure sinistre s'accrochait à moi. J'hésitai à entrer, et si je le fis, c'est que Raimbault n'était pas seul.

On verra qu'il n'avait pas perdu de temps : plusieurs personnes étaient réunies dans la principale chambre de la métairie, où la lumière tombait à pleines fenêtres. Un grand désordre régnait par-

tout; on allait, on venait, on parlait haut, on sondait les armoires, on bouleversait les lits. Un personnage entre deux âges et qui était difforme griffonnait du papier sur le coin de la table; un autre, dont le maintien était plus grave, du moins en apparence, et qui portait une perruque blonde, se faisait présenter objet par objet le contenu des armoires, et estimait chaque chose d'une voix dolente, comme si chacune de ses paroles eût été une faveur. — C'étaient les hommes de loi. Raimbault allait de l'un à l'autre, les activait, et témoignait encore plus de contentement que la veille.

Bientôt un de ceux qui avaient pour mission de fureter partout découvrit le petit sac où Félicité serrait son argent. Il l'apporta d'un air imposant et compta trois fois le petit trésor. Raimbault, dont les yeux pétillaient à la vue des doubles louis rangés sur la table, ne le quitta pas d'une semelle pendant toute cette opération; il voulut recompter encore en palpant chaque pièce par lui-même. Il eût volontiers fouillé son compère pour bien s'assurer qu'il n'en dissimulait point quelqu'une dans un pli de ses vêtements.

— Nous approchons de la fin, dit le greffier difforme, en essuyant sa plume à ses cheveux.

— Il me reste à vous communiquer une circonstance importante, fit l'homme à la voix dolente : il ne s'est pas trouvé de testament !

Le greffier répéta en écho : — Il ne s'est pas trouvé de testament.

— Cela nous surprend quelque peu, ajouta le premier. Avez-vous bien cherché ?

— Parfaitement.

— Pas de testament olographe, rumina la voix dolente. Et il prit une note.

— Ceci vous surprendrait moins, messieurs, intercala Raimbault, si vous saviez comme moi ce qu'était la défunte. Quoiqu'elle fût vieille et renforcée bigote, elle ne pensait guère à la mort. L'idée, il est vrai, n'est point riante. Quand on sonnait un glas, la bonne femme fermait sa fenêtre... Pour ses dernières volontés, elle se sera dit, comme tant d'autres : Plus tard.

En entendant ainsi parler, le sang me monta au visage : — Vous mentez, monsieur Raimbault ! m'écriai-je. Messieurs, Félicité-Julienne n'a pas été surprise par la mort : elle s'y préparait depuis longtemps ; elle m'a confié ses dernières intentions, en me disant aussi de faire prier pour son âme.

Raimbault haussa les épaules.

— Il n'y a pas de testament, gloussa l'homme de loi ; les héritiers du sang, une fois investis du patrimoine du *de cujus*, agiront à leur idée et convenance en ce qui concerne le legs pieux.... attendu que ce legs n'est pas écrit.

— Ainsi je ne suis pas tenu de faire dire des messes pour la défunte ? demanda Raimbault.

— Legs verbal n'oblige pas, fit la voix dolente.

— Je m'en doutais, riposta Raimbault, mais je ne suis pas fâché d'avoir ici l'avis de la loi.

— Entendons-nous, reprit l'autre, j'ai parlé en droit, en droit strict ; mais il y a des obligations qui lient notre délicatesse, ce sont les obligations naturelles. Pour celles-là on est tenu et l'on n'est pas tenu, il y a obligation et il n'y a pas obligation ; tout dépend du point de vue.

Et il se bourra le nez de tabac en manière de conclusion.

— C'est bien cela, répéta Raimbault, on est tenu et l'on n'est pas tenu : c'est-à-dire qu'on peut ne rien faire.

Le greffier difforme fit un signe d'assentiment de la tête.

— Ainsi vous voilà seul héritier présent, monsieur Raimbault, dit-il, et quand vous aurez prêté serment de n'avoir commis aucun détournement, toutes les formalités seront accomplies. Point de scellés à apposer... attendu que nul n'en requiert... héritier majeur...

— Mon Dieu ! c'est comme vous le dites, reprit Raimbault. Il faut bien accepter les jours tels qu'ils viennent. J'avais un frère plus âgé que moi de deux ans, Étienne Raimbault, mais son histoire est une triste histoire, je ne sais s'il est encore vivant et j'y pense le moins possible. A sa majorité, il fut appelé sous les drapeaux ; c'est la loi, et il faut que force soit à la loi. Moi, je l'ai toujours respectée. Il ne voulut pas partir à cause d'un jeune fille des

environs qui lui était promise. Il préféra être réfractaire et se cacha dans le pays. La gendarmerie chevaucha jour et nuit par tous les chemins ; elle était en déroute ; enfin à force de recherches elle finissait par prendre le vent, mais il fut plus rusé et s'embarqua pour l'étranger. — « Tire-toi de là comme tu pourras, lui avais-je dit quand il partit ; il ne fait pas bon se mettre entre son frère et la oi. » Aussi je me félicite encore de ne l'avoir aidé en rien dans son affaire.

— La complicité est une mauvaise action, plaignit la voix dolente.

— Une mauvaise action, appuya le greffier.

— Punie comme le crime même, ajouta l'homme de loi.

— Comme le crime même, fit le greffier.

— Voyez dans quel guêpier il allait me mettre, reprit Raimbault si j'avais fait de cela une affaire de sentiment.

— Mais, reprit l'homme de loi, de ce que vous venez de raconter, je déduis une observation fort juste. La voici : Etienne Raimbault, nous dites-vous, a disparu : il n'est peut-être pas *absent* dans le sens légal du mot ; il n'est peut-être que *non présent*. Le code a soigneusement distingué. Que disent les dernières nouvelles ? Quelle date portent-elles ? Comment vous sont-elles parvenues ?

— Le fait est que ce point ne manque pas d'importance, opina le greffier.

— Il est capital, assura l'homme à la voix dolente.

— L'inventaire peut être nul !

Le greffier hocha la tête autant que le lui permit sa difformité.

— Les dernières nouvelles sont déjà bien vieilles, dit Raimbault que cet incident paraissait inquiéter. Assez peu de temps après le départ de mon frère, je sus d'une manière certaine que son navire avait touché sur les rochers et qu'il était allé rejoindre les grondins au fond de la mer, du côté du cap la Hogue. Ainsi s'il n'est pas enterré, il est au moins mort.

— Vous me soulagez, glapit l'homme de loi. Grâce à Dieu, il n'y a pas de nullité, le timbre eût été perdu. Greffier, vous mentionnerez cette dernière déclaration à la fin de l'inventaire. Mon

cher monsieur Raimbault, la chose est faite, vous êtes ici chez vous, il nous reste à prendre congé.

Raimbault alla les reconduire assez loin. Quand il revint, il m'adressa un regard qui me fit baisser les yeux. Cet homme rentrait en maître dans la maison de Félicité-Julienne.

— Petite, me dit-il brusquement, tu partiras demain matin. La bonne femme aura pourvu à ton sort, je ne m'en inquiète donc plus.

Je crus avoir mal entendu. Raimbault s'en aperçut à mon attitude, car il reprit :

— J'ai dit, petite sotte, que tu déménagerais demain matin. J'espère que tu as compris cette fois-ci et que lorsque j'ai parlé, c'est clair. Je n'aime point à me répéter, petite, soit dit en passant..., surtout quand l'histoire est aussi simple qu'ici !

Je résumai toutes mes forces, et je dis à demi-voix :

— Monsieur Raimbault, Félicité-Julienne m'a donné Roche-l'Abeille....

— Roche-l'Abeille?... Ah! ah! petite, tu veux rire! Roche-l'Abeille!... je trouve ceci d'un très-beau déniché, et nous ferons notre chemin, par ma foi!... Roche-l'Abeille à vous?... Bravo! Où est le testament qui porte cela?

— Le testament?... qu'est-ce qu'un testament, monsieur Raimbault?

— Bien! on est heureux pourtant d'avoir recours à l'expérience des autres : un testament, mignonne, c'est l'acte qui fait preuve que la bonne femme t'a donné sa métairie.

— La preuve! monsieur Raimbault, mais à quoi bon, puisqu'elle m'a donné....

— A quoi bon, ma belle enfant? car il faut te rendre compte de tout; à quoi bon?... parsembleu! parce que lorsqu'on n'a ni preuve ni écrit, c'est nul, voilà! Écoute, Pâquette, puisque je veux bien m'expliquer avec toi là-dessus. Félicité t'a donné son bien, dis-tu? Et la loi me le donne à moi. Lequel vaut mieux?... La loi, vois-tu, domine tout; en face d'elle, il n'y a pas de testament qui tienne, quand même tu en aurais un à montrer. Or il ne s'en est point trouvé. Qu'on me mette sous les yeux seulement un testament grand

comme l'ongle, et la volonté de la défunte sera exécutée; mais je ne puis pas, pour une petite vagabonde comme toi, me réduire à la mendicité. Les bonnes œuvres, c'est pour son propre compte à soi, et ça ne s'impose point aux autres. D'ailleurs, comme j'entends que tu n'aies pas à te plaindre de moi, ni que tu m'accuses de manquer de générosité, je veux te faire un cadeau : tu emmèneras Blouck avec toi demain matin, je te le donne.

VI

A la tombée de la nuit, on eût pu voir plusieurs ombres se glisser furtivement dans la direction de la métairie, pénétrer dans la cour et heurter la porte. A chacun des arrivants le neveu Raimbault allait discrétement ouvrir. Il s'agissait d'une fête à peu près analogue à ce qu'on appelle, je crois, la pente de la crémaillère. On prenait possession, et cela se faisait avec les amis. Mais comme il y a fête et fête, il y a aussi amis et amis. Ceux de Raimbault me parurent tels, que malgré moi je me mis à pleurer dans un coin, à la seule pensée de voir la maison envahie par eux. Pendant ce temps-là le cidre et le vin commençaient à circuler au milieu de la grosse joie des invités. Pour que ce fût plus commode, Raimbault avait défoncé un tonneau où l'on puisait à même.

Personne ne s'occupait de moi; cependant Raimbault m'ayant lancé un coup d'œil à l'improviste, s'aperçut que je pleurais; il se leva sans mot dire, me saisit brutalement et me jeta à la porte par les épaules, sans que j'eusse poussé un cri. J'avais la poitrine angoissée; du reste, ma voix se serait perdue parmi les rires des buveurs. Que fait une enfant qui pleure à des gens qui s'enivrent? Personne ne s'interrompit, et Raimbault revint à sa place.

Eh! bien, j'affirme, sans m'en faire gloire, que je n'en ai point voulu à Raimbault de cette méchante action. Il avait compris juste : un regret, là, à cette heure, était déplacé, une larme était disparate; tout l'en bannissait : — c'est toujours une chose sainte et pure qu'une larme.

Pourtant il se faisait tard, et j'étais sans abri. J'aurais voulu quitter aussitôt la métairie de Roche-l'Abeille, d'où l'on chassait

un à un chacun de mes souvenirs. Mais à pareille heure, où aller? que devenir? Quelle porte s'ouvrirait pour moi? Sans doute, je connaissais dans les environs plus d'une personne dont j'espérais émouvoir la pitié. On avait aimé et estimé ma bienfaitrice; quelque parcelle de cette estime et de cette affection retomberait peut-être sur moi, sa protégée; ce serait là son meilleur héritage, au moins la loi ne me l'enlèverait pas. Mais à dix heures du soir les campagnes sont désertes, les rencontres sont mauvaises; s'il faut aller loin, les chemins creux s'enchevêtrent comme un écheveau de fil brouillé.

Un sentiment que je connaissais peu s'éveillait d'ailleurs dans mon imagination d'enfant : j'avais peur.

Au bout de la cour était la grange, dont la porte n'avait pas de clef; je pensai que j'y serais à couvert, et, la porte fermée derrière moi, j'y aurais l'obscurité complète, que je préférais encore aux demi-ténèbres de la cour et de la campagne. Cette grange qui servait aussi de cellier, était encombrée d'une masse d'objets qu'on y avait déposés pêle-mêle. La provision de paille pour l'étable était dressée le long d'un mur, je m'y blottis toute tremblante et je m'efforçai de dormir.

Autour de moi je ne distinguais rien, le silence était profond.... un silence qui lui-même commençait aussi à m'effrayer. J'écoutais : un éclat de rire violent, prolongé, suivi d'un bruit de querelle et de verres entrechoqués, me vint du côté du logis. Il me réconcilia avec le silence qui m'avait d'abord effrayé; je me dis que, pour moi, tout valait mieux que le spectacle de cette réunion qui manquait ainsi de respect au lit de mort de Félicité-Julienne.

Puis de nouveau j'essayais de fermer les yeux, lorsque j'entendis la porte de la grange s'entr'ouvrir doucement. La lueur d'une chandelle jeta à l'intérieur une longue traînée rougeâtre. Deux personnes glissant à pas de loup parurent.

Raimbault marchait devant, c'était lui qui portait la lumière, son visage brusquement éclairé semblait plus animé que de coutume, ses yeux nageaient dans l'orbite avec une expression plus triviale, la ride perpendiculaire, accusée par une ombre plus forte, mettait au front un sillon plus profond.

Derrière lui venait une femme du voisinage que j'avais entendu appeler la Matoche. C'était une laide créature, de réputation interlope, aux couleurs rougeaudes, au regard âpre. Elle aussi m'avait toujours causé une répulsion instinctive, peut-être pas uniquement pour son teint fouetté, sa chevelure rousse et sa toilette plus que débraillée.

Il paraît que Raimbault avait d'abord cru être seul, car il se retourna après avoir passé le seuil de la grange et dit à celle qui venait sur ses pas :

— Tiens, Matoche qui se croit le droit de me suivre ?

— En ma qualité de petite cousine, répondit-elle d'une voix ravinée par l'eau-de-vie, je veux savoir la première si ce nouveau cidre, que tu veux nous faire goûter, est bon. Moi, je juge d'avance, et je dis hardiment qu'il ne vaudra pas ton vin, Raimbault. Le gueux m'a tourné la tête ce soir.

— Sacrebleu, reprit Raimbault, je veux qu'il soit dit dans toute la commune que le neveu de la vieille a bien fait les choses. Il ne s'en flûte pas tous les jours de pareil à Rennes aux meilleures tables de bourgeois ; quant à celui des cabarets de la mine, ce n'est plus en comparaison du mien qu'une endiablée piquette !

— Ainsi te voilà riche ? fit la Matoche en abaissant autant qu'elle en fut capable le timbre éraillé de sa voix.

— Chut ! commanda Raimbault. Là-dessus silence ! Entends-tu, mauvaise langue ? ou je te tordrai.

— Bah ! reprit la Matoche, vous le prenez de haut ! De la discrétion là-bas, devant les autres, je ne dis pas non ; mais ici, mon petit Raimbault, quand nous sommes seuls, et que nous nous connaissons, de par le diable... Voyons, voyons, combien en terres ? combien en écus sonnants ? il faudra bien que tu me contes cela, mon maître, maintenant que...

— Vous avez toutes la langue trop longue d'un pouce, mes commères !

— Vilain propos que cela, ricana la femme. L'argent vous rend fiers, vous autres qui faites les messieurs, même quand vous le recevez sans l'avoir beaucoup gagné ; mais il ne délie point les promesses : chose promise est due.

— Eh! quoi donc t'ai-je promis, méchante torpille?

— Ah! voyez-vous, monsieur le galant qui s'emporte et perd la mémoire parce qu'il a hérité. A moi de la rafraîchir, s'il le faut, mon maître : tu m'as promis que je serais ta femme, ni plus ni moins ; il y a des témoins de cela... nous verrons bien!

— Oh! oh! doucement! fit Raimbault qui esquiva une caresse comme il eût repoussé l'étreinte d'un coupe-jarret.

Heureusement le reste ne parvint pas jusqu'à moi ; la Matoche me parut poursuivre le cours de ses séductions intéressées, et je ne sais plus ce que Raimbault répondait à ses avances. Pourtant bientôt la discussion s'apaisa, et la mémoire revint au neveu Raimbault. J'en jugeai ainsi au ton de l'entretien qui changea et ne fut plus entrecoupé d'aussi grossières épithètes.

Ces deux figures diversement accentuées par le reflet vacillant de la chandelle me causaient en même temps de la répugnance et de l'effroi. Je fermais les yeux bien fort pour ne plus les voir. D'un autre côté, j'avais peur d'être découverte dans ma cachette, lorsque Raimbault quitterait la grange. Il devait passer tout près de moi, je me disais qu'il dirigerait nécessairement sa lumière et ses regards vers le coin où j'étais blottie ; la sueur perlait déjà sur mon front, déjà je sentais son bras pesant sur mon épaule...

Par bonheur l'affreuse Matoche souffla la chandelle que portait Raimbault, puis j'entendis son gros rire par lequel elle s'applaudissait de sa spirituelle plaisanterie, puis encore des chuchotements qui se rapprochèrent, passèrent devant moi et bientôt s'évanouirent tout à fait. La porte de la grange s'était ouverte pour se refermer ensuite. Un instant après, j'étais seule.

LOÏC PETIT.

(La suite à la prochaine livraison.)

ÉTUDES HISTORIQUES

LES MONNAIES DE CHARLES DE BLOIS*

III

Avec le traité de Guérande et l'arrivée au trône de Jean IV, tout rentre dans l'ordre, au moins en Bretagne. Il n'y a plus sur notre sol d'armées étrangères à solder; dès lors, les conventions monétaires qui ont pu exister cessent. Les monnaies redeviennent absolument bretonnes avec un prince breton qui a conquis son trône, qui est jaloux de ses priviléges et tient à maintenir entre lui et la France une ligne de démarcation bien tranchée. Un des premiers actes de Jean IV, après son retour de France, où il avait été, en 1369, faire hommage au roi, prouve ce que j'avance : il fait battre une nouvelle monnaie à ses armes et à son nom, et il assemble les États, afin de rétablir le bon ordre et la tranquillité partout [1]. Cette monnaie nouvelle, émise pour ramener les choses en leur état normal, a donc deux différences avec l'ancienne : le nom, ce qui est tout simple, mais encore les ARMES. Jean devait, en effet, changer en cela les monnaies, d'abord, parcequ'il voulait les remettre dans l'état où elles étaient avant la guerre; ensuite, parce qu'il n'avait pas le droit d'y mettre autre chose que ses armes, les armes de Bretagne. Charles, seigneur des Fleurs de lis, a usé des fleurs de

* Voir la livraison de juillet, pp. 51-70.

[1] *Hist. de Bretagne* de dom Morice.

lis; Montfort, qui n'a pas ce titre et n'y tient pas, n'a pas l'usage du privilége; il reprend l'hermine, à la grande joie du peuple breton. C'est ce que le poète populaire a chanté dans les chaumières : la lutte entre *Iann ar Taru* et *Guillaou ar Bleiz* est finie; l'hermine s'en félicite et sort de sa retraite [1]. D'autre part, si nous persistons à nous mettre au point de vue de Charles faux monnayeur, nous arrivons à ne plus pouvoir expliquer d'une manière sensée la conduite de Charles V, non plus que celle de Montfort.

Les enfants de Charles de Blois, répondant au sentiment de vénération populaire qu'avaient mérité les grands exemples de vertu qu'il avait donnés, et les miracles qui, disait-on, illustraient son tombeau, demandèrent qu'on procédât à une enquête publique, afin d'arriver à une canonisation. Le Pape y consentit et l'ordonna, et Charles V, ce roi dont Charles de Blois aurait falsifié les monnaies, se hâta, le 20 juillet 1371, de donner mille francs d'or pour les frais de cette enquête. Certes, on l'avouera, ç'eût été pousser loin, trop loin, l'oubli des injures et l'oubli des devoirs de chrétien et de roi. De quelque sentiment politique qu'on suppose Charles V animé en cette circonstance, on ne peut admettre qu'il ait pu le porter jusqu'à faire mettre sur les autels un contrefacteur des monnaies royales, le tout pour contrister un prince mal en cour ou peu sympathique. C'eût été là donner une prime d'encouragement à ceux qui eussent tenté d'imiter de semblables fraudes; ç'eût été, en outre, une bévue impardonnable; car Montfort n'eût certes pas manqué de retourner l'arme contre celui qui aurait tenté d'en user. Montfort n'eût pas hésité à prouver que son ancien adversaire, dont on voulait se servir encore contre lui d'une façon si redoutable en en faisant un saint, n'avait été qu'un faussaire. D'un mot, il eût ruiné à jamais et les prétentions de la maison de Blois et les projets de Charles V. — Mais ni Charles ni Montfort ne dirent ou ne firent rien de semblable : preuve sans réplique que les monnaies de Charles de Blois, qui alors étaient encore entre toutes les mains, ne soulevaient aucune difficulté, ne disaient pas ce qu'on leur fait dire, n'étaient pour personne ni fausses ni contrefaites.

L'année suivante, 1372, le duc de Bretagne s'allia au roi d'An-

[1] *Barzaz-Breiz*, chant cité.

gleterre, et nous fûmes de nouveau en guerre avec la France. La convention monétaire qui avait jadis existé entre le duché et les Anglais se reforma : il fut stipulé que la monnaie bretonne aurait cours en Angleterre, et réciproquement. Du Guesclin entra avec une armée en Bretagne et le duc se réfugia chez ses alliés (en 1373). Charles V eut alors plusieurs fois l'occasion de s'occuper de l'administration de notre province, qu'il convoitait d'unir à la monarchie; tous ses actes concourent à la réalisation de ce projet; il y travaille avec ardeur, persévérance, habileté. Il nomme son frère, le duc d'Anjou, gendre de Charles de Blois, à la lieutenance générale ; les monnaies appellent son attention; il n'a plus à faire une convention monétaire avec un homme à lui comme était Charles de Blois, mais la même pensée qui avait conduit les rois de France à créer une monnaie commune pour les intérêts communs à la France et à la Bretagne, et surtout à abaisser les frontières entre le royaume et le duché, conduit Charles à émettre le mandement du 17 septembre 1374, que M. Bigot nous donne à la fin de son ouvrage (p. 372).

Suivant cet acte, « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, » mû par le grand amour et affection qu'il a au gouvernement et peuple de Bretagne, « et afin que ledit peuple y puisse vivre en paix et union sans avoir de discors ni dissentions en la prise de la monnoye qui a eu et aura cours au dit païs et duché, » a « par grant et mure délibération ordonné qu'au dit pays seraient faites de nouvelles monnaies. » Ces monnaies, il les fait ouvrer et forger par son général maître des monnaies, Martin de Foulques. Ce sont des « monnaies blanches et noires, de poids, loi et cours comme celles qui dernièrement ont été faites au dit pays, excepté que par devers l'écu qui est des armes de Bretaigne là où il dit *Johannes dux Britannie* on mettra en ce lieu *Moneta Britannie* seulement; » sitôt que ces monnaies seront faites, elles auront cours partout ledit païs sans que nulle autre monnaie paravant faite au dit pays y ait dorénavant cours. »

Cette ordonnance nous replace dans la situation où nous étions pendant la guerre de succession. Seulement, comme il n'y a pas de prétendant avoué, et que le roi, qui se réserve la proie, n'ose encore

le montrer, la monnaie bretonne sera une monnaie de transition : on biffe le nom du duc; il y a interrègne jusqu'à ce que le roi ait prononcé.

Notons encore et toujours qu'il n'est point ici question de monnaies fausses qui eussent été frappées, soit par Charles de Blois, soit par Montfort; ce qui n'eût pas manqué d'être mis en avant par le roi, amené naturellement à parler de griefs et de fautes qui auraient servi sa politique. On constate même que des monnaies blanches et noires ont été battues et ont cours en Bretagne; ce qui prouve qu'il n'y avait sur ce point aucune discussion possible.

Lorsque Charles V crut le moment venu, il fit ce que son grand-père, Philippe de Valois, avait fait en pareille circonstance : il déféra le duc de Bretagne au Parlement de Paris. Le Parlement, instrument docile, appela Montfort à sa barre pour le 7 septembre 1378. Nous avons la longue série des accusations portées; il n'y a rien de relatif aux monnaies. Mais un incident inattendu se produisit. La veuve de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre, se fit représenter et fit opposition à la confiscation du duché, disant qu'au cas où Monfort serait déclaré déchu de ses droits, cette déchéance ne pourrait mettre à néant les siens, réservés par le traité de Guérande. Les gens du roi vont-ils répondre, à cette réclamation intempestive, que Charles de Blois lui-même a été coupable en son temps, qu'il a notamment contrefait toutes les monnaies royales, usurpé les fleurs de lis, altéré le titre et la valeur des espèces publiques, qu'il a fait de la monnaie fausse et qu'il a, par ses fautes contre la majesté royale, mérité de voir sa cause abandonnée et sa succession enlevée à sa veuve, qui a partagé ses malversations? Non; roi et parlement, qui étaient décidés à méconnaître les droits si clairs de Jeanne de Penthièvre, et à confisquer le duché, n'articulèrent rien de semblable. Ce prétexte même n'existait pas pour colorer l'injustice. On passa outre; la nation bretonne s'insurgea, et Jeanne de Penthièvre fit entendre de solennelles protestations. La cour, partageant les convoitises et les passions royales, « accusa cette princesse d'avoir mis tous les esprits dans ses intérêts, pour se venger du tort qu'on lui faisait par l'arrêt de confiscation. On y débita aussi que Henri de Bretagne, » un des fils de Charles de

Blois, « allait se mettre à la tête des Bretons pour combattre les troupes du roi. Le duc d'Anjou, beau-frère de Henri, lui écrivit, le 11 mai, pour le détourner de ce dessein. Ce prince, gendre de Jeanne de Penthièvre, écrivit aussi, le 15 mai 1379, à la comtesse, pour l'exhorter à ne point favoriser une révolte contraire aux intérêts de la France et à ceux de sa maison[1]. » On ne trouve en ces écrits rien qui ait trait de près ou de loin à des fautes commises par Charles de Blois, couvertes par un pardon royal : tout au contraire y rappelle la vieille union qui existait entre les deux familles et la communauté des intérêts de la maison de France et de celle de Châtillon.

La comtesse de Penthièvre va-t-elle se soumettre et comprendre les sous-entendus, si l'on veut qu'il y en ait? Qu'on se détrompe, elle agit hautement, franchement, dans toute sa liberté, non comme une personne qui a des ménagements à garder, pour elle ou pour les siens. Montfort est rappelé par les Bretons : il débarque à Saint-Malo, le 3 août 1379; il arrive à Dinan le 6, et là, qui est-ce qui l'attend et le félicite? — C'est la veuve de Charles de Blois, la vraie Bretonne, qui, écartant d'une main le souvenir de son époux tué à la bataille d'Auray et du trône qu'elle a perdu, par un sublime effort, tend l'autre vers le vainqueur en qui se personnifie l'indépendance. Femme héroïque, plus grande à mon sens que son illustre adversaire, l'autre Jeanne, grave, sérieuse, résignée, elle ne connaît pas les transactions : pour elle, le droit est ou n'est pas. Jadis, préférant la lutte et les chances contraires à la division du pays, elle avait dit : Tout mon héritage ou rien. Aujourd'hui qu'elle est vaincue, elle s'écrie : Cette Bretagne que vous possédez, ne souffrez pas qu'on l'attaque et qu'on l'amoindrisse. — Trois jours après l'arrivée de Montfort, la comtesse assiste au conseil avec les barons de Bretagne, et recherche avec eux les moyens de résister aux Français. Si Jeanne de Penthièvre eût eu à faire oublier des entreprises contre la majesté royale, eût-elle ainsi rompu avec le roi? Si ces contrefaçons eussent existé, le roi ne les eût-il pas rappelées?

Charles V mourut le 16 septembre 1380; Montfort aussitôt tenta

[1] Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tome Ier, livre VIII, p. 365; — Du Chastelet *Preuves*, pp. 468-469; — *Actes de Bret.*, t. II, pp. 223-224.

de traiter avec son successeur, le jeune Charles VI; cet accord eut lieu le 15 janvier 1381 et fut signé à Guérande dans la chapelle de Notre-Dame de la Blanche, le 4 avril suivant. — Le duc fit hommage au roi à Compiègne le 27 septembre.

En 1383, le duc suivit le roi en Flandres. Je note ceci, parce qu'à la suite de cette campagne, il y eut entre Charles VI et Jean IV un échange de déclarations : « Le roi reconnut que, s'il avait obtenu ce secours, ce n'avait point été à titre de devoir auquel le duc fût obligé; et le duc, à son tour, déclara que, si le roi avait permis l'usage de la monnaie de Bretagne en France pendant que les troupes bretonnes y serviraient, il ne prétendait point par là acquérir un droit nouveau en France [1]. » On était donc, de part et d'autre, très-ferme sur son droit, très-peu disposé à laisser entreprendre sur son terrain; on maintenait bien tranchée la ligne de démarcation.

Cet esprit de contention devait amener de nouvelles difficultés; le fait des monnaies fut de nouveau invoqué contre le duc. Ce prince, en 1386, saisit le moment où les États du duché étaient assemblés pour faire une déclaration de ses droits et une ordonnance très-explicite, qui nous a été conservée par Dom Morice dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* [2]. Les États l'accueillirent comme une affirmation d'un droit incontestable afférent à la couronne ducale, et l'on ne voit pas qu'en France, cette affaire ait eu d'autre suite pour le moment. Cependant, on y était mal disposé pour nous : le connétable de Clisson, ennemi personnel du duc, envenimait les rapports et soutenait par son influence, par son argent et bientôt par le mariage d'une de ses filles avec le fils aîné de Charles de Blois, les espérances rivales de cette famille, qui n'avait pas renoncé à toutes prétentions au trône, et servait d'instrument aux intrigues françaises. La grande comtesse était morte [3]. Pour mettre fin à ces tiraillements, il fut convenu que des conférences se réuniraient : Tours fut le lieu choisi, le roi s'y rendit; le duc de Berri, son oncle, vint à Nantes pour engager Jean IV

[1] *Hist. de Bret.* Dom Morice. Livre VIII, p. 387.

[2] Tome II, col. 514.

[3] En 1391.

à ce rendez-vous. Dans les conférences préliminaires qui se tinrent en notre ville, les ambassadeurs du roi firent connaître ses griefs; ils reprochaient, entre autres choses, au duc de faire battre monnaie. C'est bien là la question qui nous occupe, posée dans tout son entier; elle revient devant nous à la fin de ce travail, pour que nous puissions, encore une fois, l'examiner, de concert avec les gens du roi, et que nous enregistrions la réponse qui fut faite à ces prétentions et qui fut acceptée par « les monnoyers » d'alors, comme un résumé péremptoire de toute cette discussion et un jugement à l'encontre duquel les numismatistes d'aujourd'hui n'ont pas à s'inscrire.

Les ambassadeurs se fondaient sans doute, pour appuyer les prétentions du roi, sur ce que, dans le traité passé, en 1381, entre le duc et Charles VI, il avait été dit que le roi jouirait en Bretagne de ses droits royaux, tels que les avaient ses prédécesseurs du temps de Jean III; ils tiraient, comme on va le voir, de ces termes vagues, des conséquences qui réduisaient les ducs de Bretagne à des conditions de vasselage ignorées jusqu'alors. Le duc fut si étonné de ce qu'il entendait qu'il se crut insulté et faillit faire arrêter les envoyés; mais, sur les instances de la duchesse, il se calma et promit d'aller à Tours. Il y fut, en effet, au mois de janvier 1392. Ici, je laisse la parole à l'historien Dom Morice :

« Le roi voulut que le duc s'expliquât nettement sur les priviléges de son duché. Pour cet effet, les ducs de Berri et de Bourgogne allèrent le trouver, le 26 janvier, sur les neuf heures du matin, et lui demandèrent, de la part du roi, de quelle nature était la soumission de la Bretagne. Le duc répondit que l'on y reconnaissait le roi pour souverain; mais il soutint qu'il n'y avait point d'appel au parlement de Paris que dans le cas d'un faux jugement ou d'un déni de justice; et que les ajournements des Bretons au parlement en premières instances étaient contre les droits de son duché. Les deux princes l'assurèrent que le roi empêcherait désormais toutes les entreprises contre les priviléges de la Bretagne... A l'égard du droit de régale et de celui de battre monnaie blanche : le duc dit qu'il en jouissait conformément à l'ancien usage et à l'exemple de ses prédécesseurs [1]. »

L'accord eut lieu et le duc revint en ses États. Son premier soin fut de faire faire une enquête sur la manière dont les ducs avaient

[1] D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 410.

coutume de recevoir le serment de leurs vassaux, et sur la qualité des monnaies qu'ils faisaient battre.

« Les principaux témoins entendus sur ces matières furent : Accaris, seigneur d'Iffer, ancien chevalier, de l'âge de quatre-vingts ans, et qui avait suivi cinq fois en Flandres le duc Jean III ; M. Robin de Baulon, âgé de soixante et dix ans, et frère Jean le Bart, abbé de Saint-Melaine, neveu de Macé le Bart, chancelier de Bretagne. Ils déposèrent que de tout temps les ducs avaient reçu les serments avec ces mots : *Plus proche au duc que à nul autre ;* qu'ils avaient fait battre des monnaies blanches et noires, sans compter celles de cuir ; qu'on avait trouvé un grand nombre de ces espèces dans la Tour-Neuve de Nantes, après la mort du duc Jean II ; que *les ducs avaient tous les droits royaux dans leur duché ;* et qu'il n'y avait d'appel d'eux au roi qu'en cas de mauvais jugement ou de déni de justice ; ce qui n'avait lieu que depuis un duc qu'ils ne nommèrent pas [1]. »

Mais, s'ils ne le nommèrent pas, l'historien sagace l'a deviné, quand il ajoute : « C'était vraisemblablement Pierre Mauclerc. »

Ainsi, après avoir contesté l'authenticité de l'accord qui serait intervenu entre ce duc et saint Louis, Dom Morice se sent ramené vers cette idée même par les termes dans lesquels s'affirment les prétentions de Jean IV.

De ce point de vue général, déjà si concluant, si je descends au sujet particulier qui m'occupe, aux monnaies de Charles de Blois, je tire de la déposition des témoins entendus dans cette enquête, des conclusions en faveur de ce prince qui me paraissent inattaquables. En ce qui touche le fait des monnaies, parmi d'autres souvenirs, le sieur Accaris :

« Bien se recorde que mons. Charles de Blois que se appelait duc, et tenait la duchée, fit monnoyer en plusieurs citez et villes en Bretagne, monnoyes blanches et noires et autres, et usa par li et ses officiers, et tout le païs en fut gouverné le temps durant qu'il occupa ledit duché *sans débat que cest temoing veist ne oist* [2] »

De son côté, frère Jehan le Bart dit que :

« Ou temps de monsieur Charles que Dieu absolle qui en fit de ces monnaies blanches, ou en usa, etc. [3] »

[1] D. Morice, *Ibid.*, 412.
[2] D. Morice, *Preuves*, II, 596.
[3] *Ibid.*, 597.

Que veut-on ajouter, et ces déclarations ne sont-elles pas ce qu'on peut souhaiter de plus concluant? Le débat s'est ouvert encore une fois sur toutes ces questions brûlantes ; on est décidé à ne pas se ménager ; c'est la cour de France qui attaque ; le duc se défend, et il appuie sa défense et son droit, sur quoi ? Sur la pratique de Charles de Blois ! Je bats, dit-il, de la monnaie blanche, parce que Charles de Blois en a battu de telle avant moi ; j'en use comme il en a usé ; il en a couvert le duché, il en a inondé l'armée royale ; jamais il ne s'est élevé entre vous et lui le moindre débat sur ce fait ; et personne, parmi ces légistes, ces monnoyers, ces commissaires royaux, ne lui fera cette réponse si simple et qui coupait court à tout : Cette monnaie dont vous arguez fut une monnaie fausse, contrefaite, condamnable et condamnée... Non, personne, si dégagé de scrupules qu'on le suppose, si dévoué à la politique royale qu'on le veuille, n'osera le dire, parce que personne ne le peut dire. La fausse monnaie de Charles de Blois n'existait pas au XIVe siècle ; il était réservé au XIXe d'ajouter cette découverte à beaucoup d'autres de même valeur.

Que reste-t-il donc pour nous ? — Il reste les pièces de Charles de Blois telles qu'il les a battues et émises, ayant pour lui : — le droit régalien inhérent à sa dignité ducale de battre monnaie d'or, d'argent et de billon quand et comme il jugerait à propos de le faire ; — le droit particulier qui a pu résulter en sa faveur d'une convention monétaire, et d'une concession royale, lui permettant de copier les monnaies françaises et d'user des fleurs de lis au lieu et place des hermines ou conjointement. — Ces droits furent simplement et loyalement exercés, j'en ai pour garant l'assentiment de la France qui n'y fit jamais opposition, celui des États provinciaux de Bretagne, du peuple et de l'armée qui tous acceptèrent cette monnaie et ne s'en plaignirent jamais.

Nous nous sommes trop longtemps entretenus de cette question des monnaies pour la quitter brusquement; le lecteur veut savoir ce qui advint dans la suite et comment se terminèrent ces longues discussions : disons-le en peu de mots.

Les successeurs de Jean IV usèrent de leur droit dans toute son

étendue. Ils battirent des monnaies d'or, d'argent et de billon sans se préoccuper de savoir ce qu'en pensaient la France et le Parlement de Paris. Les historiens de Bretagne nous ont conservé plusieurs actes authentiques qui prouvent cette indépendance. — En 1420, Jean V accorde à ses monnoyeurs des priviléges; il insiste dans cette ordonnance sur le droit qu'il a d'en user ainsi, après « ses prédécesseurs roys, ducs et princes de Bretaigne ; » il y parle de son « autorité et pouvoir royal et ducal; » et cette déclaration, il a soin de la faire en pleine séance des États de Bretagne, qu'il prend à témoin et dont l'approbation sanctionne ses paroles. — En 1455, le duc Pierre II affirme ces mêmes droits royaux de sa couronne, et il prouve ses dires par une enquête publique. — En 1459, François II réforme ses monnaies, et débute par signifier qu'il agit ainsi en suite de la plénitude de ses droits « royaux, souverainetez et noblesses en suivant les anciennes usances des feux roys, ducs et autres princes de Bretaigne ses prédécesseurs, » disant que c'est à lui « et à non autre » qu'appartient « l'établissement et ordonnance des monnaies de nostre pays. » — Six ans après, en 1465, à la suite de longues discussions relatives toujours à ces droits royaux contestés par la France, le roi Louis XI, — qui ne cédait pas facilement cependant, — reconnut au duc de Bretagne le droit de battre de la monnaie d'or, par une ordonnance que j'ai indiquée précédemment et dont voici le considérant :

« Considéré qu'il nous est duement apparu que les prédécesseurs ducs dudict duchié ont par cy devant fait forger monnoie d'or oudict duchié, voulans nostredict nepveu estre entretenu *ès droicts et libertez* dont ses prédécesseurs ducs ont joy, à icelly nostre nepveu ensuivant l'usage que ses prédécesseurs ont par cy devant eu de forger monoie d'or oudict pays, avons permis et par la teneur de ces presentes permectons, voulons et nous plaist que il et ses successeurs ducs de Bretaigne puissent et leur loise faire forger toutes et quanteffoiz que bon leur semblera monoye d'or oudict pays, et que icelle monoye dor avecques la blanche et noire que de présent on y forge, ait cours et mise par tout nostre royaulme, en gardant quant à l'or, poix et aloy selon les ordonnances royaulx faites sur le faict des monoyes. »

Cette déclaration est conforme aux prétentions des ducs de Bre-

tagne et reconnaît l'usage qu'ils en ont fait. Nos ducs avaient donc raison.

Il n'y avait qu'un moyen de mettre fin à cette lutte prolongée, c'était celui qui avait été entrevu par Philippe-Auguste, faisant épouser Alix, héritière de Bretagne, à Pierre de Dreux, et que Philippe de Valois avait cru depuis réaliser en mariant Jeanne de Penthièvre avec Charles de Blois, son neveu, qu'il savait docile et qui fut en effet, toute sa vie, un instrument soumis. Ces tentatives avaient échoué, parce que la Bretagne ne pouvait se donner à la France en descendant au rang de vassale. On le comprit enfin : Anne, unique héritière des Montfort, épousa successivement deux rois de France, Charles VIII et Louis XII. Grâce à elle, car elle était restée duchesse, la fleur de lis se montra sur nos monnaies près de l'hermine, qui lui fit place. Il fallut un troisième mariage, celui de Claude, fille de la duchesse-reine, avec François Ier, pour arriver à unir enfin notre Bretagne à la France. Et ce ne fut même pas encore alors l'affaire du premier jour. Les monnaies du roi François Ier ayant cours en Bretagne, montrèrent longtemps l'hermine couronnée près de la fleur royale. C'est que notre droit était incontestable et qu'il fallait un travail constant de la royauté, et surtout le consentement des Bretons pour arriver à confondre en un seul, — le droit royal de France, — ces droits particuliers dont nous étions d'autant plus épris, qu'ils avaient été plus longtemps contestés et que nous les avions mieux défendus.

Vte Édouard de Kersabiec.

PETITS POÈMES VENDÉENS

IV

DANS UN FAUTEUIL

9 JANVIER 1794

A OCTAVE DE ROCHEBRUNE.

I

Un matin de quinze août, ce grand jour, ô Marie,
Où l'église pour vous est parée et fleurie,
Où l'âme, en sa ferveur, du pied de votre autel,
Bientôt comme vous monte au séjour immortel;
Dominant les rochers qui hérissent Préfailles,
Granits tout découpés de bizarres entailles,
Au lointain je voyais, d'un tertre de gazon,
Noirmoutier qui s'allonge et ferme l'horizon.
Mon esprit s'agitait dans mon corps immobile,
Et suivait les destins si divers de cette île.
Une brise de terre, un souffle frais passa :
Ma pensée avec lui sur les flots bleus glissa.

Un coup d'aile la porte à la riante plage
Où le bois de la Chaise étale son feuillage,
Ses chênes verts, ses pins, qui, penchés sur les eaux,
Des lames et des vents aiment les longs assauts.

Vers la ville, prochaine, un bruit croissant m'attire...

Oserai-je tracer cet acte de martyre?

II

Hier le drapeau blanc semé de fleurs de lis
Au sommet du donjon faisait flotter ses plis.
La fortune aujourd'hui tourne, et la République
Replace sous son joug la forteresse antique.
Oui! pauvre île, tu vas trop t'en apercevoir!
Ne faut-il pas du sang pour sceller ce pouvoir?
Où sont ceux qui priaient dans tes deux monastères
Et transformaient ton sable en de fécondes terres?
Toi, pleure sur ta ville, en proie aux assassins,
Pleure là-haut, Filbert! son patron chez les saints!

Tu les entends, ces cris d'horreur et de détresse!....

A cent pas de la place où le château se dresse,
Au sein d'une maison, se passe, en cet instant,
Une scène effroyable et digne de Satan.

Tronc où la hache ouvrit d'insondables entailles,
Quand d'Elbée, écrasé du poids de dix batailles,
Sentit sa noble épée abandonner sa main,
Il laissa ses amis sur leur sanglant chemin,
Et, navré, se tordant sous les vives morsures
Qu'aiguisaient en sa chair ses quatorze blessures,
N'ayant plus rien à faire ici-bas... qu'à souffrir,
Chercha dans Noirmoutier le repos pour mourir.
Calmant le mal du corps et l'angoisse de l'âme,
Sur son lit s'inclinait un doux ange : sa femme!
Sa femme, jeune, aimée, et suppliant les Cieux
D'écarter tout péril d'un front si précieux.

Mais l'île — ô désespoir! — est reprise!...

Quelle heure,
Celle où l'on profana cette auguste demeure!
Et celle où le captif, vaincu sans lutte, hier
A ses accusateurs répondait, calme et fier!...
On l'arrache à présent de cette triste couche.
Sa femme, l'œil hagard, haletante, farouche,
Fait à celui qu'elle aime un rempart de son corps;
Mais quatre mains de fer enchaînent ses efforts.
Elle a pourtant rompu leurs liens, et s'élance
Au fauteuil où d'Elbée, en un sombre silence,
Voit ce débat cruel, invoquant Dieu tout bas :
Car c'est bien le plus dur entre ses durs combats!

Elle s'attache aux pieds du siége qu'on entraîne.
La prière en ses yeux vient d'éteindre la haine :
« Par vos mères! soldats, que j'implore à genoux,
» Oh! ne séparez pas l'épouse de l'époux!
» Que cette joie, au moins, ne me soit pas ravie,
» D'expirer sous le feu qui va briser sa vie!... »

Ils vous réuniront,... mais demain!

Sur le seuil,
Apparaît le martyr, porté dans le fauteuil.
Livides sont ses traits que le mal creuse et plombe.
N'est-ce point un cadavre exhumé de sa tombe?
Un ou deux jours, que dis-je! une heure ou deux encor,
Et vers le ciel cette âme aura pris son essor.

Non! ce flambeau qui meurt, ils tiennent à l'éteindre!
Non! d'un tel sang leurs bras ont besoin de se teindre!

Quelle honte, ô mon Dieu! qu'à de pareils excès
Quelques lâches nous aient ravalés, nous, Français!
Et nous aient fait trembler comme un ramas d'esclaves,
Nous, les fils des Gaulois! nous, humains! nous, si braves!...
Mais à vous, proconsuls, nos maîtres, je vous dis :
— Vous serez à jamais abhorrés et maudits,

Pour nous avoir jetés dans ces fureurs infâmes,
Égorgeurs de mourants, de vieillards et de femmes !...

Le cortége fatal marche vite, et bientôt
La victime est assise en face du château.

Les hommes se sont tus ; seule, au loin, la mer gronde.

Sur lui traçant la croix qui racheta le monde,
Le chrétien a prié ; puis, d'un stoïque effort,
Le général tient haut son front blêmi, mais fort,
Comme lorsqu'il menait au choc la Grande Armée...

— « Feu !... »

Sa tête en avant se penche, inanimée,
Et le sang a jailli du fauteuil sur le sol.

Libre enfin, vers le ciel l'âme fuit d'un plein vol !

Parmi les spectateurs pas un cri sur la place.
Sont-ils donc sans pitié ? Non, mais la peur les glace !

III

Or mon cœur indigné bondissait...

Tout à coup
Sur l'épaule une main me frappe un léger coup,
Puis une chère voix au présent me rappelle :
— « La messe est commencée !... entrons dans la chapelle...
» Mon ami, vous souffrez ? Humides sont vos cils :
» Pourquoi, près de couler, des pleurs y tremblent-ils ?... »

Moi, m'essuyant les yeux : — « Ah ! chassez vos alarmes.
» Je vous dirai bientôt la cause de ces larmes ;
» Mais mon cœur veut d'abord être pacifié
» Par la Mère d'un Dieu qui fut crucifié ! »

ÉMILE GRIMAUD.

DE BRETAGNE AU MEXIQUE

MENUS PROPOS *

LE RETOUR.

Vera-Cruz, 1er juin.

On m'embarque sur la frégate *le D.....*, qui rentre en France; j'accepte avec empressement. Je vais donc enfin quitter le Mexique! Voilà une campagne qui m'aura procuré plus de fatigues que d'agréments. Je partirai sans connaître ce pays, et je le regrette. Les officiers qui reviennent de l'intérieur me font de merveilleux récits sur la beauté du Mexique, sur sa fécondité, dont malheureusement les naturels ne savent pas tirer profit, sur sa richesse métallurgique (or, argent, mercure), sur la beauté de ses sites et sur sa végétation luxuriante. Je suis obligé de me contenter de leurs descriptions; pourtant, je caressais avec grand plaisir l'idée de pousser une pointe dans les terres hautes.

Le général Bazaine est en route pour Mexico, qui n'offrira point de résistance, nous dit-on. Que fera-t-on ensuite? On prétend que le peuple mexicain est gangrené jusqu'à la moelle. Le sens moral n'existe pas. La classe riche doit sa fortune à la rapine; les liens de la famille sont des plus relâchés; les Indiens sont abrutis par un asservissement pire que l'esclavage; enfin, du haut en bas, le vice

* Voir la livraison d'avril, pp. 285-303.

s'étale avec impudence. Et quelle est la cause de ce mal, peut-être sans remède? l'exécrable race espagnole, avec sa domination despotique et son fanatisme stupide. Quelle corde faire vibrer maintenant chez ce malheureux peuple? Fera-t-on du Mexique une colonie française? Ce serait mentir effrontément à notre mission, à la conduite que nous avons tenue jusqu'ici, et exciter la colère de l'Amérique du Nord. On n'a pas voulu traiter avec Juarez; avec qui traitera-t-on?

Rade de Saint-Jean-d'Ulloa, 5 juin.

Nos camarades de la Vera-Cruz sont venus nous accompagner jusqu'au Môle, un dernier serrement de main, pousse, et en quelques coups d'avirons je suis à bord du *D.....*, mouillé sous Saint-Jean-d'Ulloa, à la place qu'occupait *la Créole,* montée par le prince de Joinville, lors du bombardement de Vera-Cruz, en 1838. Je jouis, en nature, du tableau d'Horace Vernet (musée de Versailles).

J'apprends que nous aurons à transporter les officiers supérieurs faits prisonniers à Puebla. On installe des lits dans la batterie. J'apprends aussi, — et cela me désole, — que nous ne relâcherons nulle part : moi qui comptais sur ma traversée de retour, pour voir ou la Havane, ou New-York! Nous allons d'abord à Brest; ensuite, à Lorient.

Rade de Saint-Jean-d'Ulloa, 7 juin.

Nos prisonniers sont embarqués. *La Cérès* prend six cents capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants; nous, treize généraux et soixante officiers supérieurs.

Il paraît que, parmi les clauses de la capitulation, s'en trouvait une qui disait que le général Ortéga remettait sans condition hommes, armes et canons entre les mains du général Forey. Mais, dans la nuit qui précéda la reddition de la ville, Ortéga fit enclouer ses canons, brûler les fusils, et licencia les troupes, dont la plus grande partie se trouva, au jour, convertie en moines de toutes les couleurs. Grande colère du général Forey qui, dès son entrée à Puebla, réunit les officiers mexicains et leur annonça, d'un ton fort

bourru, la bonne nouvelle qu'il les envoyait prisonniers en France. On les dirigea donc sur Vera-Cruz; mais, en route, une centaine d'entre eux, — parmi lesquels Ortéga, — trouva moyen de s'évaporer.

Ils sont arrivés, aujourd'hui, à neuf heures, à Vera-Cruz, par le chemin de fer, dont la voie se prolonge jusque sur le quai d'embarquement. La place de la Douane était entourée de troupes et un canon était braqué sur chaque rue aboutissante. Des embarcations toutes prêtes les ont transportés, les uns à notre bord, les autres à bord de *la Cérès*. Quelques-uns étaient accompagnés de leurs femmes : longs adieux, larmes abondantes de ces malheureuses; air résigné et digne des hommes. Ce spectacle, que je me proposais de regarder en simple curieux, finit par m'émouvoir, et je vais m'enfermer chez moi. Pauvres diables, qui ont défendu avec courage le sol de la patrie! La guerre est une bien triste chose!!

Je viens de fumer une pipe : il n'y a rien de tel pour développer la philosophie, et je reprends mon récit : — Parmi nos nouveaux venus, on remarque deux types bien tranchés, que j'ai souvent observés, pendant mon séjour à terre. Les uns sont de race espagnole : figure très-allongée, grands yeux noirs, cheveux noirs et fines moustaches, formes élégantes. Les autres nous montrent des échantillons du type indien, plus ou moins croisé : figure aplatie, pommettes saillantes, cheveux plats, yeux écartés, noirs, petits, vifs et durs, tête aplatie par en haut, mâchoire large. Les femmes tiennent à l'un ou à l'autre de ces deux genres. Elles ont, en général, de beaux grands yeux; les cheveux sont disposés en deux tresses, qui tombent dans le dos; elles portent la mante espagnole; c'est gracieux, mais, en revanche, elles montrent des pantalons, qui descendent jusque sur les talons et même plus bas, ce qui leur donne des airs de poules à pattes emplumées : elles doivent avoir la jambe bien mal faite, pour la cacher si soigneusement! Dans ce jour de deuil, elles ne sont pas ornées de la fleur traditionnelle, artistement posée dans leurs cheveux noirs.

Une coutume, que je trouve charmante, c'est celle qui existe ici, de se faire une parure avec une espèce de luciole volante, dix fois

plus volumineuse que celle que nous connaissons en France. Ces lucioles possèdent, pour leur plus grand bonheur et pour le plus grand contentement des naturelles coquettes, un intervalle vide, suffisant pour passer une épingle entre la tête et le corselet. On peut donc les attacher dans les cheveux ou les arranger en collier sans les faire trop pâtir. On m'a dit qu'il existait, ici, de petites boules en verre, disposées en pendants d'oreilles, et pouvant recevoir les lucioles dans leur intérieur. Une femme parée de la sorte doit être ravissante, au milieu des reflets phosphorescents qui se dégagent de sa vivante parure.

Sacrificios, 9 juin.

Nous sommes venus, hier, mouiller à Sacrificios, et nous partons ce soir. Nos treize généraux mangent dans la batterie; ils sont nourris par le commandant; les autres, lieutenants-colonels, aides de camp, etc., etc., ont été mis à la ration de l'équipage, par un ordre exprès du général Forey. Ils prennent donc leur pitance dans un bidon en bois, où chacun, à tour de rôle, vient plonger sa cuillère en plomb; les vieux, — et il y en a quelques-uns, qui peuvent montrer un râtelier démantibulé, — ont du pain à la place de biscuit : à quelque chose malheur est bon. — Je trouve qu'on tutoie un peu l'armée mexicaine, et qu'ils ont droit de proférer le *Væ victis!* des temps barbares.

La machine se met en marche. Nous précédons *la Cérès*, avec laquelle nous allons naviguer de conserve jusqu'en France... Nous sommes en dehors des récifs, et déjà nous ne pouvons plus apercevoir les signaux de l'amiral. Il peut nous rappeler maintenant!... Le pic d'Orizaba et le Coffre de Pérote disparaissent aussi... Nous voilà donc en route pour la France!

En mer, 10 juin.

J'ai été contraint par mon service, pendant tout le temps que j'ai passé au Mexique, de séjourner sur les côtes. J'ai donc peu vu cette contrée; aussi, pour m'édifier sur ce pays et sur ce peuple, il m'a fallu interroger ceux qui, plus chanceux que moi, étaient restés longtemps dans l'intérieur, et les auteurs qui ont écrit sur cet inté-

ressant sujet. Voici, en résumé, l'opinion que j'ai pu me former de cette façon :

Le Mexique est divisé en trois zônes naturelles : — la *Tierra caliente* ou terre chaude, bande étroite de terrains marécageux, qui borde la mer; — la *Tierra templada* ou terre tempérée; — enfin, la *Tierra fria* ou terre froide. Grâce à cette heureuse disposition des lieux, on rencontre au Mexique un échantillon de tous les climats et de toutes les productions végétales. C'est un admirable pays, d'une beauté qui ne le cède à aucune autre contrée, d'une fécondité incroyable, d'une richesse inouïe, et qui ne demande que des bras pour payer au centuple la peine du travailleur.

L'histoire de la nation mexicaine est navrante. L'Espagne a réduit à l'état d'ilotes ces Astèques, si hospitaliers, si braves, si doux, si intelligents. Le régime despotique, systématiquement entretenu, a été le mode de gouvernement des vice-rois, qui ont renfermé ce peuple chez lui, pour que les idées d'indépendance ne lui arrivassent pas, dans les colis d'exportation de l'étranger. Ils ont entretenu les Mexicains dans l'ignorance la plus complète, pour qu'il leur fût impossible de se gouverner eux-mêmes. Les vice-rois ont été servilement aidés dans cette tâche odieuse par un clergé ambitieux, qui a employé le fanatisme comme moyen de domination.

Les Mexicains, après des siècles d'asservissement, ont chassé les Espagnols. Malheureusement, cette révolution s'est accomplie au profit du clergé, qui s'est tout simplement substitué aux vice-rois. Les Mexicains y ont gagné de passer d'un maître étranger à un maître indigène; mais jamais le clergé n'a essayé d'entreprendre leur éducation morale, et cette ignorance explique l'anarchie dans laquelle a vécu le Mexique, depuis la proclamation de son indépendance.

Si, semblable au sang des martyrs, le sang de nos compatriotes qui a coulé sur cette terre, a été la semence de la liberté et de la régénération de ce peuple, nous aurons bien agi, quel que soit le dénoûment de notre campagne, et là encore la France n'aura pas manqué à sa mission.

En mer, 15 juin.

Nous commençons à nous créer des relations parmi nos passagers, et je vois que le nombre de ceux qu'on peut fréquenter est beaucoup plus restreint qu'on pourrait le croire. Et, pourtant, nous avons la fine fleur de l'armée mexicaine.

Le plus élevé en grade de nos prisonniers, le général Mendoza, homme d'une soixantaine d'années, a une figure vénérable : ses compagnons d'infortune le tiennent en haute estime. — Le général Colombres, commandant du génie, est un petit homme, très-savant, dit-on, — *rara avis*, parmi la bande, — ayant beaucoup vécu aux États-Unis. C'est lui qui a fortifié Puebla.

Les étrangers sont moins nombreux que je l'aurais cru, d'après les journaux. Nous n'avons guère qu'un colonel du génie, Carlos de Gagern, un Allemand, fourvoyé au Mexique, et un Italien, Hercules Saviotti, un intrigant très-insinuant. Les officiers que nous recherchons le plus sont M. Rafael Etchinique, lieutenant-colonel d'état-major, M. Alejandro Casarin, jeunes gens parfaitement élevés l'un et l'autre, ayant longtemps habité la France (M. Casarin dessine à ravir), et M. Thomas-y-Terran, jeune capitaine de cavalerie, parlant très-bien le français.

En mer, 20 juin.

Nous sommes allés reconnaître la Havane. Je regrette bien que nous n'y ayons pas fait un temps d'arrêt.

Nous nous engageons dans le canal de la Floride, où un fort courant, celui du gulf-stream, nous entraîne avec rapidité. Voici la description qu'en donne Maury, dans son admirable livre sur les courants : « Il est un fleuve au sein de l'Océan. Dans les plus grandes » sécheresses, jamais il ne tarit; dans les plus grandes crues, ja- » mais il ne déborde. Ses rives et son lit sont des couches d'eau » froide, entre lesquelles coulent à flots pressés des eaux tièdes et » bleues : c'est le gulf-stream! Nulle part dans le monde il n'existe » un courant aussi majestueux. Il est plus rapide que l'Amazone, » plus impétueux que le Mississipi, et la masse de ces deux fleuves

» ne représente pas la millième partie du volume d'eau qu'il » déplace. »

A sa sortie du golfe du Mexique, la largeur du gulf-stream est de quatorze lieues, sa profondeur de mille pieds, et la rapidité de son cours, qui s'élève d'abord à huit kilomètres par heure, diminue peu à peu, en conservant toutefois une vitesse relative, encore considérable, dans toute l'étendue de son parcours. — C'est charriés par ce fleuve admirable, que nous allons atteindre les côtes de la Bretagne.

Iles Bermudes, 25 juin.

Un voyageur, passant devant une île à laquelle il n'avait point abordé, avait écrit sur ses notes de voyage : « Les habitants de ce » pays me semblent aimables. » J'en puis dire autant au sujet des Bermudes et avec autant de raison, car un ordre sévère nous a tous cloués à bord, pendant les huit jours que nous avons passés à Georgetown. Quelques officiers anglais sont venus nous voir. Ces gens-là boivent ferme!

Bermudes, 29 juin.

Il paraît que la découverte du groupe des Bermudes, qui se compose de trois ou quatre cents petites îles, est due à un naufrage : un Espagnol, du nom de Juan Bermudas, se rendant à Cuba, y échoua en 1522. Un Anglais, Georges Somer, y arriva aussi de la même manière, imitant en cela Henry Mary, qui avait éprouvé le même malheur en 1593. Les Anglais vinrent s'y établir, et en ont toujours été maîtres depuis. C'est une position très-importante, à laquelle ils consacrent beaucoup de soin, car elle est pour eux une sentinelle avancée, qui se trouve sur la route des Antilles en Europe, et qui surveille les côtes d'Amérique. Elle leur offre, en même temps, un point de ravitaillement précieux en cas de guerre dans ces parages.

Cette colonie jouit d'une grande réputation de salubrité : la fièvre jaune, qui y a paru quelquefois, y a toujours été importée, au dire des habitants.

Pendant les guerres civiles d'Angleterre, ces îles ont servi de refuge à un grand nombre d'émigrants distingués.

Les Bermudes, toutes très-basses sur l'eau, sont enveloppées de coraux, contre lesquels viennent se briser les longues lames de l'Océan. Deux ou trois passes, d'un accès difficile, existent dans cette muraille protectrice. Aussi ne serait-ce pas une mince entreprise que de tenter un coup de main sur ce fleuron de la couronne britannique.

Il n'y a point de rivière sur ces petits îlots; et à cela rien d'étonnant. L'eau de pluie, heureusement très-abondante, est chargée de satisfaire à tous les besoins.

Les Bermudes sont situées dans la zone des ouragans. De là, de temps à autre, ces tempêtes abominables, que l'on y éprouve, témoin *le Vauban*, qui, revenant du Mexique, est arrivé ici, il y a trois mois, complétement désemparé.

On me raconte que la principale production du pays est la pomme de terre. Comme, d'un autre côté, les bœufs y deviennent très-beaux et très-gras, je vous laisse à penser si les sujets de la reine Victoria doivent se priver d'excellents beefsteaks!

Les principales villes sont Saint-Georges et Hamilton. L'arsenal, où nous sommes mouillés et qui m'a l'air d'un établissement fort sérieux, est situé sur l'île d'Ireland.

Après avoir renouvelé notre charbon et pavoisé, à l'occasion de la fête du prince de Galles, nous repartons, en compagnie de *la Cérès*.

En mer, 5 juillet.

« La vie de bord, il faut s'y attendre et s'y résigner, ne peut être que monotone. Elle offre nécessairement l'uniformité du cadre restreint dans lequel ses évolutions journalières s'accomplissent. Les variations de l'atmosphère en forment, à peu près, les seuls événements. Les conversations roulent presque toujours sur cet inépuisable sujet : comment le vent a soufflé, comment il souffle, et comment on peut augurer qu'il soufflera. Ce thème invariable alimente de longues discussions. L'un y trouve l'occasion de raconter pour la centième fois ses campagnes; l'autre, de débiter ses pronostics ou ses aphorismes, de ce ton magistral et ambigu que prenaient autrefois les oracles. La route que suit le commandant est

rarement réputée la meilleure; la voilure qu'il prescrit n'est pas souvent celle qu'on devrait porter. — Puis, tout à coup, surgit du sein de ces questions techniques quelque haute question d'histoire, de philosophie ou de morale : on s'échauffe, on s'aigrit; les sarcasmes s'en mêlent, et, si l'on ne se hâtait de lever la séance, il y aurait peut-être de sérieux propos d'échangés. Parfois, aussi, c'est le prochain seul qui fait les frais de l'entretien. La dernière promotion ou la promotion à venir forment un excellent texte à d'intéressants commentaires.

» Ce sont là les conversations générales. Les entretiens secrets sont bien différents, et là, — j'aime à le dire, — se révèle, dans toute sa candeur, l'âme honnête du marin. On dirait un triton, sorti, le matin même, de sa grotte de cristal. Il n'est pas de ce monde, et notre globe de fange est un pays étranger pour lui. La plupart du temps, il n'en soupçonne pas les embûches, et s'avance, sur un terrain semé de fondrières, avec l'enthousiasme et la foi naïve d'un pèlerin. »

— Cette page charmante et vraie a été arrachée aux *Souvenirs d'un amiral,* par M. Jurien de la Gravière.

En mer, 16 juillet.

Nous nous trouvons, à peu près, à la hauteur des Açores. Encore huit jours, et nous sommes en France. Nous avons perdu de vue notre conserve *la Cérès,* dans un grain pendant la nuit. Je mets cet incident au nombre des événements heureux : nous ne serons plus obligés de ralentir notre marche, pour attendre cette paresseuse!

Un navire, faisant des signaux, apparaît à l'horizon; mais, comme il se sert du code Marryat, que nous n'avons pas, on ne se comprend point. Pourquoi n'adopte-t-on pas un code de signaux commun à toutes les nations [1]? On court dessus. C'est un trois-mâts anglais. Il met une embarcation à la mer et nous accoste. Ce navire est chargé de thé, et revient de Chine. Il n'a pu relâcher à Sainte-

[1] Par un traité, en date de 1865, les principales nations maritimes ont pris cette sage mesure.

Hélène, et en est à ses cent vingt jours de mer : ses vivres sont épuisés. Depuis huit jours, les malheureux ne se soutiennent à bord qu'avec du thé et un peu de biscuit. — On leur donne des vivres en abondance, et nous nous remettons en route. Que le ciel nous préserve de semblable malheur!

En mer, 20 juillet.

La vigie signale Ouessant. Caramba! Sarpejeu!! Voyons donc un peu, s'il vous plaît. J'écarquille les yeux, et je jurerais presque que j'aperçois quelque chose. « Vous voyez? Là, dans cette noirceur.— Oui! oui!! Mais que c'est noir!!! » C'est égal, le cœur me bat, et je ne puis rester en place. — Je vous conseille, gens sédentaires, de vous exiler pendant quelque temps, rien que pour vous mettre en état de ressentir le bonheur du retour : c'est une joie sans mélange.

Je viens d'entendre un : « Pare à virer! » qui me glace d'effroi. Qu'est-ce à dire? Que se passe-t-il? Le commandant perd la tête; il faut qu'on le saigne aux quatre membres!... Un brouillard intense s'est élevé, la mer se forme, et l'on prend prudemment la bordée du large. Hélas! hélas!

En mer, 21 juillet.

On *resignale* Ouessant; mais, comme hier, le temps est trop mauvais pour que nous puissions attérir. On reprend encore la bordée du large. Il n'y a pas de raison pour que ça finisse!

Et vous croyez que ce n'est pas à en devenir hydrophobe!

J'entendais, au loin, dans le brouillard, le grondement de la mer contre les rochers de cette côte inhospitalière, rochers qui ont si bien inspiré Brizeux. La poésie polit les mœurs et calme les impatiences; laissez-moi donc vous rappeler ce passage; vous y gagnerez de beaux vers, et moi une bonne dose de philosophie :

Ils étaient là, debout, pêle-mêle et sans nombre,
Devant eux sur la mer projetant leur grande ombre;
Les flots couraient sur eux avec leurs mille bras,
Cabrés contre les flots, ils ne reculaient pas;
Hérissés, mugissants, inondés de poussière,
Ensemble ils secouaient leur humide crinière.

De leur masse difforme ils effrayaient les yeux;
L'oreille s'emplissait de leurs cris furieux;
Et l'homme tout entier, en face de ces roches
Dont les oiseaux de mer seuls bravaient les approches,
Sur son mince vaisseau, pâle et dans la stupeur,
Se voyant si chétif, sentait qu'il avait peur.

En mer, 22 juillet.

Dieu merci, le soleil est aujourd'hui étincelant! Le pilote est à bord... Voilà le goulet!... Voilà Brest!!... Nous suivons une grande frégate, qui revient de Chine. C'est *la Renommée.*

La Cérès entre, une heure après nous. Le médecin sanitaire est le long du bord. Il apprend à notre commandant qu'il est capitaine de vaisseau; mais il nous décerne trois jours de quarantaine d'observation... Qu'il aille au diable!

Brest, 27 juillet.

On nous donne, enfin, la clef des champs! Descendons vite fouler le sol de la patrie. Je cours comme un fou à travers les rues de Brest, et il me semble que tout le monde remarque le nouveau débarqué. — « C'est moi, mes braves gens, ma parole d'honneur! Je suis aise de me trouver au milieu de vous. Il faut être insensé, n'est-ce pas? pour aller loin de son pays, loin de ses amis, loin des siens! et pour quoi voir, je vous le demande!... Comme les arbres du cours d'Ajot sont superbes! Comme les femmes sont belles! et blanches, donc! — Tiens, c'est toi, mon bon ami, comment te portes-tu? Je reviens du Mexique! »

LÉON BLÉVEC.

LES FIACRES AU XVIIIE SIÈCLE

SIMPLE NOTE HISTORIQUE.

Depuis l'antique et primitive charrette, encore en usage dans nos campagnes, et si bien décrite par Boileau dans ces vers harmonieux connus de tout le monde :

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent,

jusqu'au moderne vélocipède, si vite adopté par la mode, que de progrès et de perfectionnements !

L'immense extension donnée au réseau des routes, l'emploi du système Mac-Adam, ont vulgarisé tous les genres de voitures aux modèles aussi variés qu'élégants et légers. Qui songe aujourd'hui, sans sourire, à ces énormes et lourdes machines roulant péniblement avec un bruit strident de ferrailles, à ces vieux coches encore si nombreux à la fin du siècle dernier ?... Une révolution complète s'est opérée dans l'art de la carrosserie, dont sans doute nous sommes loin d'avoir le dernier mot.

Dans ces procédés nouveaux de locomotion, un Nantais eut une large part en créant les *Omnibus*, dans les dernières années de la Restauration. Les premiers essais tentés à Nantes même, ne furent pas très-heureux pour leur auteur, tandis que maintenant l'exploitation s'en fait à Paris sur une vaste et fructueuse échelle.

Si au moyen âge les chevaux avaient quelque peu remplacé les bœufs des rois fainéants, les véhicules étaient encore d'une cons-

truction massive et grossière, nécessitée du reste par l'état déplorable des voies de communication. Malgré le poids et les dimensions de ces chars, un grand luxe présidait parfois à leur décoration. M. de la Borderie nous a donné le compte du velours, de la toile et des rubans destinés au *queurre* (currus) du duc François II, qui, sans les autres accessoires, montaient à 283#, 6ſ, 8ₙ, soit 8,500+ de notre monnaie. (*Annuaire historique de Bretagne*, T. I, pp. 208-210).

Les fiacres ne datent que du milieu du XVIIe siècle. « On appelle ainsi à Paris, depuis quelques années, un carrosse de louage, à cause de l'image Saint-Fiacre, qui pend pour enseigne d'un logis de la rue Saint-Antoine, où on loue des carrosses. »

Telle est la définition que donne Ménage dans son livre des *Origines de la langue française*, publié en 1650, qui fixe ainsi la date de cette innovation, dont chacun soupçonnait l'étymologie, sans se rendre exactement compte de son origine énigmatique.

En 1704, il n'existait à Nantes que des chevaux de louage, comme nous l'apprend la délibération du Bureau de ville du 24 janvier, par laquelle il est ordonné à tous les loueurs de venir faire au greffe la déclaration du nombre de chevaux qu'ils possèdent, sous peine de 10+ d'amende.

Louis XIV, par lettres patentes, enregistrées en 1713, accorda au comte d'Armagnac, grand écuyer de France, le droit d'établir des litières dans toutes les villes du royaume [1]. La litière, dite ainsi de *lectus* (lit), parce qu'elle contenait ordinairement un coussin et un matelas, était une espèce de voiture suspendue par des brancarts et portée par des mulets. Celles des Romains étaient portées par des esclaves, et en Chine le nombre des porteurs du palanquin indique le rang de la personne.

Or, en 1718, le prince Charles,

> ..... On ne s'attendait guère,
> A voir *un prince* en cette affaire,

jouissait de ce droit qu'il avait affermé 2,300# en Bretagne. Beau

[1] Louis de Lorraine, de la branche d'Elbœuf, comte d'Armagnac, de Charny, de Brionne, etc., etc.,.. grand écuyer de France, épousa Catherine de Neuville-Villeray. Le prince Charles était le septième garçon issu de cette union.

denier, n'est-ce pas? qui permettait au prince de rouler carrosse, surtout en admettant qu'au minimum sa ferme valût autant pour chacune des trente-deux provinces. Mais les États bretons, réunis au mois de juillet, chargèrent leur procureur syndic de se pourvoir au Parlement de Bretagne, afin d'empêcher l'exécution de ce bail. La solution de cette controverse, dans laquelle intervint Mgr de La Vergne de Tressan, évêque de Nantes, ne nous est pas connue. Les membres du tiers inclinaient à donner au prince une rente annuelle de 3,000 r, en échange de l'abandon de son privilége en faveur des États, tandis que la noblesse, désireuse de ne pas surcharger la province d'une somme aussi forte, voulait laisser le grand écuyer en possession de « ses prétendus droits. »

Une réclamation présentée au lieutenant général de police, au maire et échevins, nous apprend que Pierre Saget avait, le 1er septembre 1746, adressé une requête pour obtenir la permission « de lever et faire rouller des carrosses *de remise*, dans la ville et faux-bourgs de Nantes et aux environs. Par ordonnance du 14 septembre 1748, il avait été enjoint de marquer les voitures d'un numéro. Pierre Saget protesta contre cette mesure disant qu'à Paris, « où la police est portée à son dernier point pour le bon ordre, » les carrosses de *remise* sont distingués des carrosses de *fiacre* par « des cercles de fer d'une seule pièce pour la ferrure des roues, » et les fiacres par un numéro peint ; et qu'il avait établi à Nantes les carrosses de remise, et Noël Acloque « les carrosses de fiacre, pour rouller à l'heure et se tenir sur les places publiques. » Sa protestation fut accueillie et ses voitures exemptes de numéro.

Le hasard a fait tomber sous nos yeux un règlement pour les fiacres de Nantes, arrêté, en présence de Louis XVI, par le Conseil d'Etat, le 15 février 1781. Cette pièce, qui concède le privilége à la municipalité, nous a semblé assez intéressante pour être publiée à la suite des notes qui précèdent.

Si, dans l'origine, les voitures de place, d'abord très-restreintes, ont été l'objet de l'intervention de hauts personnages, leur multiplicité les a fait bien déchoir, en les assujettissant aujourd'hui au simple ressort de la police.

Sur ce qui a été présenté au roi étant dans son conseil, que la manière dont se fait le service des fiacres dans la ville de Nantes par Pierre Mesnard et Pierre Le Duc, commissionnaires du privilége des fiacres et carrosses de remise, excite journellement pardevant les juges de police des plaintes, fondées tant sur le mauvais état des voitures que sur le prix arbitraire qui est exigé par chaque course, et encore sur ce que le nombre des voitures établies est insuffisant pour le service public, que pour remédier à ces abus, plusieurs particuliers ont offert de faire le service avec de bonnes voitures en telle quantité que la ville et communauté de Nantes jugeroient convenable, et de fixer le prix des courses à un taux modéré, que les officiers municipaux eussent désiré de pouvoir accepter ces offres vu l'avantage qui en résulterait pour le public, mais qu'ils ne peuvent le faire qu'autant que Sa Majesté voudra bien ordonner le rapport du brevet accordé le 15 may 1772, à Pierre Mesnard et Pierre Le Duc son beau-fils, les mémoires et certificats des officiers militaires et municipaux de la ville de Nantes, des officiers de la Chambre des comptes et autres notables habitants de ladite ville, les requêtes de Jean Bourlier, loueur de carrosses, des maires et échevins de ladite ville de Nantes, l'avis du sieur intendant et commissaire departy dans la province de Bretagne et autres pièces et mémoires joints aux dites requêtes; ouy le rapport du sieur Moreau de Beaumont, conseiller d'État ordinaire et au conseil royal des finances : le roy étant en son conseil ayant égard aux requêtes et mémoires des officiers municipaux et habitants de la ville de Nantes, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Art. 1er. — Le brevet accordé le 15 mai 1772 à Pierre Mesnard et à Pierre Le Duc son beau-fils, en vertu duquel ils jouissent du privilége exclusif de louer des fiacres et carrosses de remises dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Nantes pendant l'espace de dix années à compter du trois juin 1778 sera rapporté, fait deffens auxdits Mesnard et Le Duc et à leurs représentants de s'en servir à l'avenir, à peine de tous dépens, dommages et intérêts et de 3,000# d'amende.

Art. 2. — Sa Majesté a concédé et concède à la ville et communauté de Nantes et aux officiers municipaux la représentant pour en jouir pendant neuf années à compter du premier avril prochain, la faculté de mettre et faire mettre sur les places publiques de la ville de Nantes des carrosses de louage en tel nombre qu'il sera nécessaire pour le service public et de faire rouler lesdites voitures tant dans ladite ville et fauxbourgs de Nantes que dans la banlieue, en se conformant aux règlements de police, et à la charge par les officiers municipaux d'indemniser s'il y a lieu lesdits Mesnard et Le Duc ainsi qu'il sera réglé par le sieur..... intendant et commissaire départy en la province de Bretagne, à qui Sa Majesté en attribue la connaissance sauf l'appel au conseil.

Art. 3. — Lesdits commissionnaires ou leurs représentants ne pourront faire rouler lesdits fiacres ou carrosses de remise hors de la ville et banlieue sur les routes desservies par les Messageries Royales, leurs fermiers et sous-fermiers sans en avoir pris la permission du Directeur des Messageries et en avoir acquitté le droit conformément à l'arrêt du Conseil du 7 août 1775, lequel droit ne pourra être exigé desdits commissionnaires lorsqu'ils feront rouler leurs voitures uniquement sur les routes de traverse non desservies par les Messageries.

Art. 4. — Il sera payé par lesdites voitures de place, dans la ville,

quinze sols par course pour l'aller et le retour, vingt-quatre sols la première heure, et cinq sols par chaque quart d'heure commencé, après ladite première heure et vingt-cinq sols les suivantes, sans que les cochers puissent exiger d'être payés à la course lorsqu'il conviendra aux particuliers de les payer à l'heure pourvu qu'ils ne sortent pas de la ville et des faux-bourgs.

Art. 5. — La ville et communauté de Nantes et ses officiers municipaux, pourront céder, vendre et transporter ledit privilége, en tout ou en partie, à qui bon leur semblera et aux clauses et conditions qu'ils aviseront bon être, et feront tels marchés ou baux qu'ils voudront avec les particuliers auxquels ils permettront de mettre des carosses sur les places, et lesdits baux ou marchés ainsi passés de gré à gré en bonne forme devant notaire ou autrement seront exécutoires dans tous les cas.

Art. 6. — La ville et communauté de Nantes et ses officiers municipaux ou représentants, ne pourront dans aucun cas et pour quelque cause que ce soit, même de remboursement des avances, être dépossédés avant lesdites neuf années révolues de ladite concession, et il ne pourra pareillement être accordé pendant ledit temps, à qui que ce soit, aucune concession, privilége ny permission qui puisse nuire au privilége ci-dessus accordé.

Art. 7. — Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de faire aucun établissement de voitures pour le même service sans la permission de la ville et communauté de Nantes ou de ses officiers municipaux et représentants, à peine contre les contrevenants de confiscation des voitures et chevaux et de trois mille livres d'amende, dont un tiers applicable aux hôpitaux de la ville de Nantes, et les deux autres tiers à ladite ville et communauté.

Art. 8. — La ville et communauté de Nantes et ses officiers municipaux seront tenus de payer par forme de redevance annuelle à compter du jour qu'ils entreront en jouissance du susdit privilége et pendant tout le temps de sa durée une somme de six cens livres par an au Trésor royal.

Art. 9. — Ordonne Sa Majesté que toutes les contestations qui surviendront sur le fait desdites voitures, entre ceux qui s'en serviront et les cochers ou voituriers, seront portées pardevant les juges de police et par appel au Parlement, et sur le présent arrêt toutes lettres seront expédiées, si besoin est.

Fait au conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 15 février 1781.

Signé : Amelot.

Gellée de Premion, [*maire de Nantes.*]

S. de la Nicollière-Teijeiro.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

QUIBERON, Souvenirs du Morbihan, par M. Alfred Nettement. — Un beau vol. in-18, orné de 7 gravures. — Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Au mois d'avril 1849, lors des élections les plus libres qui furent jamais et qui rappelèrent, par l'élan populaire qui les produisit, les mémorables élections de 1789, le Morbihan envoya à l'Assemblée législative dix représentants, dont voici les noms : Dahirel, Harscouet de Saint-Georges, de la Rochejaquelein, Monnier, Mgr Parisis, de Kéridec, Pioger, l'abbé Lecrom, Alfred Nettement et Paul de Kerdrel.

Les électeurs du Morbihan avaient choisi en dehors de la Bretagne deux de leurs représentants : Mgr Parisis, évêque de Langres, qui avait été l'un des plus énergiques champions de la liberté d'enseignement, et M. Alfred Nettement, un journaliste loyal, intrépide, sincère, fidèle, un Breton de Paris.

M. Nettement avait obtenu 53,065 suffrages. Depuis cette époque, il a noblement payé sa dette envers le Morbihan, par sa conduite à l'Assemblée législative pendant toute sa durée et le jour où elle tomba, par les beaux ouvrages qu'il a publiés depuis vingt ans et où il a si bien défendu toutes les grandes causes chères au pays qui lui avait délivré en 1849 des lettres de naturalisation. Cette dette inoubliable, il l'acquitte aujourd'hui d'une manière plus particulière encore par le nouveau livre que nous annonçons.

Le livre de M. Alfred Nettement se divise en trois parties : *Sainte-Anne d'Auray, l'Expédition de Quiberon, le Champ des Martyrs.*

Dans la première, l'auteur a retracé les impressions et les souvenirs des différents voyages qu'il a faits dans le Morbihan en 1850

et en 1851, en 1860 et en 1868. Il a supérieurement rendu le caractère sévère et triste, grandiose et doux de cette contrée, fertile en héros et en poètes, et qui a vu naître Brizeux et Georges Cadoudal, ce terrible Georges dont M. Sainte-Beuve, — qui depuis.... mais alors il n'était pas sénateur, — a tracé un si beau portrait, le célébrant comme « une des plus belles natures loyales et valeureuses,... un admirable général et un héros de guerre. »

Au milieu des descriptions et des récits de cette première partie du livre de M. Nettement, véritables impressions de voyage où l'auteur se met en scène avec une aimable discrétion et où il fait mentir le mot de Montaigne : *Le moi est haïssable*, le sanctuaire et le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray occupent, comme il convient, la place principale. C'est le point culminant de ces *Souvenirs du Morbihan*, destinés, dans la pensée de l'auteur, non-seulement à peindre, mais encore à faire aimer ce pays si pittoresque, ces populations si catholiques : jamais but ne fut mieux atteint.

L'Expédition de Quiberon, qui remplit toute la seconde partie du volume, est un chapitre d'histoire étudié aux sources originales, un récit complet et définitif, pour lequel M. Nettement a pu s'éclairer de documents peu connus ou même entièrement inédits, notamment de la précieuse relation manuscrite laissée par M. Harscouet de Saint-Georges, l'une des victimes échappées au massacre.

On sait que l'éminent historien de la Restauration a su résoudre ce problème presque insoluble, d'être impartial sans être neutre. Dans son beau travail sur *l'Expédition de Quiberon*, il a donné une nouvelle preuve de cette impartialité, qui chez lui s'allie si bien à l'ardeur des convictions et à la chaleur des sentiments. Il a étudié avec un soin minutieux et il a éclairci un point resté jusqu'ici obscur, celui de la capitulation. Il a fait d'une main équitable la part de chacun, des émigrés et des républicains, de Sombreuil et de Hoche, de Puysaie et de Tallien, du général Lemoine et du général Humbert, — *le lion amoureux* de M. Ponsard, singulièrement inspiré, il faut l'avouer, le jour où, voulant choisir un héros aux mains pures et au grand cœur, il est allé le prendre à Auray, parmi les bourreaux des victimes de Quiberon.

La dernière partie du livre, *le Champ des Martyrs*, est consacrée à cet affreux égorgement qui s'est prolongé pendant vingt-huit jours. Commencé le 29 juillet 1795, il a duré jusqu'au 26 août, sur trois points différents à la fois, à Vannes, à Quiberon et à Auray, où commandait le général Humbert. L'auteur a retracé ce long martyrologe avec une émotion contenue qui ajoute encore à l'effet de ces pages éloquentes : *Sunt lacrymæ rerum.*

Le volume se termine par la liste de tous les noms gravés sur le monument funèbre érigé près du Champ des Martyrs. « Nous empruntons cette liste, dit M. Alfred Nettement, à un écrit publié en novembre 1829, à Vannes, sous ce titre : *Quiberon, nouvelle morbihannaise,* par V... L... On y trouve les noms inscrits tels qu'ils le sont sur le monument. L'honorable M. Eugène de la Gournerie, à qui nous aimons à exprimer ici notre reconnaissance, a bien voulu contrôler cette liste ; il y a fait des rectifications et des additions, en s'appuyant le plus souvent sur les correspondances que M. Charles Hersart du Buron, secrétaire de la commission du monument de Quiberon pour la Loire-Inférieure, avait entretenues avec un grand nombre des familles auxquelles appartenaient les victimes. »

Par ces indications sommaires et bien incomplètes, on peut voir que le livre de M. Alfred Nettement présente un vif et puissant intérêt. Il est tour à tour curieux et piquant, comme un journal de voyage, édifiant comme un livre de piété, instructif comme une page d'histoire, émouvant comme le dernier acte d'un drame.

Dans sa préface, l'auteur de *Quiberon* nous apprend qu'il a écrit son ouvrage pour payer au Morbihan une dette de reconnaissance : il l'a fait de façon à justifier une fois de plus le proverbe : *Qui paie ses dettes s'enrichit.*

EDMOND BIRÉ.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les grands vicaires de Mgr Affre aux journées de juin. — Mort de Mgr Testard du Cosquer, archevêque de Port-au-Prince. — Succès récents de nos compatriotes.

L'anniversaire des journées de juin 1848 avait donné au *Figaro* l'idée de mettre sous les yeux de ses lecteurs un récit de la mort et des funérailles de Mgr Affre. Or, le lendemain de la publication de cet article, le même journal insérait la lettre que voici :

« Paris, 26 juin 1869.

» Monsieur,

» Permettez-moi de rectifier une ligne de votre journal d'hier, où vous racontez d'ailleurs si noblement la mort de l'Archevêque de Paris.

» A la page 3, colonne 5e, vous dites : « L'Archevêque est ainsi placé entre deux » feux, il ne s'en étonne point et ne songe ni à reculer, ni à fuir. Calme, il fran- » chit les quelques pas qui le séparent encore de la barricade, et entreprend de la » gravir. *Ses deux grands vicaires ne le quittent pas...* »

» Ceci n'est pas exact. Deux grands vicaires avaient accompagné l'Archevêque de Paris : Mgr Jaquemet, aujourd'hui évêque de Nantes, et Mgr Ravinet, aujourd'hui évêque de Troyes. Tous les deux disparurent au premier coup de fusil, et se sauvèrent du côté de la troupe, tandis que l'Archevêque s'avançait vers la barricade, poursuivant sa médiation héroïque. L'un, Mgr Jaquemet, eut son chapeau traversé par une balle pendant qu'il s'abritait en fuyant derrière le garde-fou qui bordait alors le canal : on ne put le retrouver qu'à onze heures et demie, pour le ramener auprès de Mgr Affre, qui ne cessait de le demander.

» L'autre, Mgr Ravinet, rentra à l'archevêché.

» Je sais que quelques récits contemporains ont présenté ces faits comme votre journal. Il était pénible alors de les rétablir dans leur vérité authentique : personne ne voulait mettre une ombre à ce grand tableau; mais après vingt ans, c'est l'histoire qui parle et reprend ses droits.

» Je suis d'ailleurs convaincu que la modestie bien connue des deux grands vicaires a été souvent troublée qu'on les admît ainsi à l'honneur sans avoir été à la peine.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'abbé FABRE,

» Chanoine honoraire de Paris, neveu de Mgr Affre. ».

Aux étranges assertions de M. l'abbé Fabre des dénégations énergiques devaient être opposées. Tout d'abord un témoin occulaire, M. Jules Bré-

chemin, adressa la lettre suivante au *Figaro*, qui se garda de la reproduire et qu'à son défaut, le *Monde* accueillit :

« 14 juillet.

» *A Monsieur le Rédacteur du journal le* FIGARO.

» Monsieur,

» Les faits relatifs à la fin de Mgr Affre, que vous avez *publiés dans la lettre signée du nom de M. l'abbé Fabre*, vous ont paru à vous-mêmes tellement graves, que vous vous retranchez derrière la signature de celui qui les raconte. Vous avez raison, Monsieur, et je dois m'efforcer en quelques mots de les rectifier.

» *M. l'abbé Fabre tient à ce que l'histoire parle et reprenne ses droits.* Comme témoin oculaire et actif, je crois pouvoir rendre compte de l'action qui s'est passée, d'une *manière plus exacte que M. l'abbé Fabre qui n'y assistait pas.*

» Voici la vérité : Les deux grands vicaires, M. Jaquemet, aujourd'hui évêque de Nantes, M. Ravinet, aujourd'hui évêques de Troyes, qui étaient avec Mgr Affre, que j'eus moi-même l'honneur et le bonheur d'accompagner depuis l'Archevêché jusqu'à la Bastille, n'ont jamais été au-dessous de la noble tâche qu'ils s'étaient librement et volontairement imposée.

» Comme parlementaire, je marchais devant eux avec le colonel Bertrand, devenu général, qui avait fait suspendre un instant le feu, et je *dois à la vérité d'affirmer que les deux grands vicaires n'ont point quitté Mgr Affre, avec lequel ils avaient aussi traversé la place de la Bastille.*

» Seulement, au moment de la décharge, et par suite du désordre inexprimable qui en résulta, ils *s'en trouvèrent forcément séparés*, malgré tous leurs efforts pour le suivre. Du reste, Mgr Affre n'a jamais pu, quoi qu'on ait écrit, gravir une barricade qui s'élevait à la hauteur de deux étages, et, pour parvenir vers les insurgés, il avait été obligé de traverser, en la tournant, la place de la Bastille, et de passer ensuite par une boutique à double issue, formant le coin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine et de la rue de Charenton. Il est contraire à toute justice d'écrire aujourd'hui que la modestie des deux grands vicaires *ait pu être troublée qu'on les ait admis à l'honneur sans avoir été à la peine!* Je retrouvai, vers dix heures du soir, sur la place de la Bastille, M. Ravinet, qui cherchait ce qu'était devenu Monseigneur, et me demanda avec émotion si j'avais de ses nouvelles.

» Quant à M. Jaquemet, qui avait eu effectivement son chapeau percé d'une balle au moment de la décharge, il avait trouvé le moyen de rejoindre, vers onze heures, l'Archevêque, dès qu'il eut pu savoir que Monseigneur avait été blessé derrière la barricade et transporté au presbytère des Quinze-Vingts.

» Le mérite du dévoûment volontaire des deux grands vicaires ne saurait donc être justement amoindri; il leur reste tout entier, et loin de le laisser contester, on doit à la vérité de l'histoire de le reconnaître et de le publier hautement.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Jules BRÉCHEMIN,

» Propriétaire, 6, rue Royale, à Versailles. »

Mgr l'Évêque de Nantes prit la parole à son tour; mais la porte du *Figaro* ne lui fut pas moins fermée qu'à M. Bréchemin, et Sa Grandeur dut recourir, le 26 juillet, à l'*Espérance du peuple*, de Nantes, pour faire connaître la réponse que lui avait inspirée l'allégation de M. l'abbé Fabre.

On comprendra sans peine que la *Revue de Bretagne et de Vendée* ait tenu à insérer cette page, qui a toute l'importance d'un document historique :

« Monsieur le Directeur du *Figaro*,

» Je lis, dans le numéro du 2 juillet courant de votre journal, une lettre de M. Fabre qui tend à établir que les grands vicaires qui avaient l'honneur d'accompagner, au mois de juin 1848, Mgr Affre aux barricades du faubourg Saint-Antoine auraient manqué à leur devoir. M. Fabre a reçu, il aurait pu au moins, s'il en avait eu le désir, recevoir bien souvent les explications qui auraient dissipé ses doutes. Ces explications, je vais les donner ici : ce sont quelques additions secondaires aux faits si souvent racontés.

» Le 25 juin 1848, vers les huit heures et demie du soir, l'Archevêque de Paris, après s'être séparé de l'armée de l'ordre et avoir obtenu une suspension du feu, traversait rapidement la place de la Bastille, se dirigeant vers la barricade, entre ses deux grands vicaires. Dans la crainte d'être séparés de lui par un mouvement imprévu, chacun de nous tenait un de ses bras.

» Arrivés au pied de la barricade, deux gardes mobiles, qui nous avaient suivis imprudemment pendant la courte cessation du feu, furent saisis par les insurgés descendus de leur barricade et demandaient du secours. Je quittai un moment l'Archevêque et réussis à les dégager. Je me retournais promptement pour rejoindre Monseigneur, dont je ne m'étais séparé que de quelques pas, quand la fusillade recommença aussi vive que jamais, et je n'aperçus plus le Prélat, qui avait, dans ces courts instants, tourné la barricade pour pénétrer dans le faubourg par une petite maison à deux issues, l'une sur la place, l'autre sur la rue du faubourg. En même temps, et dans le terrible tumulte causé par la reprise du feu, à laquelle on ne s'attendait pas, je fus jeté au pied de la colonne de la Bastille, non du côté de la troupe, mais du côté de la barricade. Un ouvrier, revêtu d'une blouse, qui se trouvait à côté de moi, me fit remarquer que cette situation entre deux feux n'était pas tenable, et il me proposa de traverser en courant la place de la Bastille. Nous nous élançâmes en effet en courant, non vers la troupe, mais en lui tournant le dos et en cherchant à atteindre les habitations qui se trouvaient en communication avec le faubourg. Une porte hospitalière s'ouvrit, après toutefois que nous eûmes essuyé un dernier coup de feu parti d'une maison voisine.

» Je demandai à l'hôte bienveillant qui m'avait accueilli si je ne pourrais pas, par les jardins et par les cours de derrière, être conduit dans l'intérieur du faubourg Saint-Antoine, où je devais retrouver mon Archevêque. C'est au milieu de ces recherches qu'on vint m'apprendre qu'il avait été blessé, et je me hâtai de suivre les guides qui voulaient bien me conduire au presbytère de la paroisse de Saint-Antoine, où Monseigneur, blessé, avait été porté. La nuit n'était pas close : il n'était donc pas onze heures et demie. Les chirurgiens avaient sondé la blessure. Je pus recevoir la triste assurance qu'elle était d'une gravité extrême. Le saint Archevêque voulut savoir de moi la vérité. Le danger était si pressant que je dus la lui dire. Il offrit sa vie à Dieu pour le salut de son peuple avec une sérénité héroïque. Il me demanda à se confesser. Dans le cours de la nuit, il voulut recevoir les sacrements des mourants; il le fit avec une piété simple et profonde. Mais ce n'est pas ici le lieu de rappeler toutes ces belles et touchantes paroles, dignes d'un saint martyr de la charité. Je

les ai racontées bien souvent. Aujourd'hui, on suppose que nous avons pu abandonner notre Archevêque volontairement un seul instant : on me force de dire l'emploi de mon temps pendant notre séparation involontaire. Je viens de le faire, et je pense que ces explications suffiront à tous.

» Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans un de vos plus prochains numéros, et recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

» † ALEXANDRE,
» Evêque de Nantes. »

Pour parler comme les gens de loi, la cause est entendue, et nul désormais ne sera admis à contester à Mgr Jaquemet le droit de porter sans remords sur sa poitrine la croix sanglante qu'il reçut des mains du *bon pasteur* expirant.

— Cette gloire de donner sa vie pour son troupeau n'a pas été réservée à ce jeune prince de l'Église dont la Bretagne déplore la perte récente.

« Mgr Martial-Guillaume Testard du Cosquer, archevêque de Port-au-Prince, dit la *Semaine religieuse de Paris*, a succombé à Rome, le 27 juillet, à une fièvre typhoïde contre laquelle il luttait vainement depuis plusieurs semaines. Mgr du Cosquer a été frappé à l'âge de quarante-neuf ans, aux pieds du trône de saint Pierre, dont il avait été toute sa vie un défenseur convaincu et intrépide.

» Né le 22 septembre 1820, à Lesneven, petite ville du Finistère, d'une famille des plus honorées et des plus dignes de l'être, le jeune Martial Testard du Cosquer, après avoir fait au lycée de Napoléonville de brillantes études, s'était fait recevoir docteur en droit à la faculté de Paris. C'est là que la grâce divine vint le prendre pour le conduire à Rome, où il reçut l'onction sacerdotale. A ce moment, la Ville Eternelle était cernée par l'armée française envoyée par le gouvernement de la République pour défendre contre la Révolution le domaine de saint Pierre. Le nouveau prêtre voulut consacrer les prémices de son ministère à ses compatriotes, qui tombaient en grand nombre sur le champ de bataille. Il parvint à se glisser au milieu de l'armée française, et fut, à l'admiration de tous, dévoué comme un prêtre et brave comme un soldat. Il reçut, sur la demande formelle du général Oudinot, la croix de la Légion-d'Honneur.

» Après avoir assisté au retour triomphal du Souverain-Pontife dans la ville de Rome, il revint lui-même dans son diocèse. Mgr Graveran, qui était alors évêque de Quimper, s'empressa d'attacher l'abbé du Cosquer à son grand séminaire en qualité de professeur d'histoire ecclésiastique. Tous ceux qui l'y ont connu se rappellent avec émotion de quelle respectueuse sympathie l'environnaient ses élèves séduits par les charmes de son esprit et l'aménité de son caractère.

» Quelques mois plus tard, Mgr Lacarrière, évêque nommé de la Basse-Terre, faisait appel au dévouement du jeune professeur en lui offrant des lettres de vicaire-général. M. l'abbé du Cosquer, dont le courage n'avait pas fléchi devant les balles de l'insurrection romaine, n'hésita pas à affronter sur les plages lointaines de nos colonies les périls du climat et les fatigues d'un laborieux ministère. Forcé par le mauvais état de sa santé de revenir en France, il redemanda à Mgr de Quimper la chaire d'histoire, dans laquelle le vénérable prélat le vit remonter avec

une joie égale à la douleur qu'il avait éprouvée lorsqu'il l'en avait vu descendre.

» Mgr Sergent, en arrivant dans son nouveau diocèse, ne tarda pas à remarquer, au milieu des prêtres de sa ville épiscopale, le professeur distingué auquel il confia, peu de temps après, la fondation d'une nouvelle paroisse dans la ville la plus importante du département, à Brest, où le nouveau curé rencontra tant de sympathies et laissa tant de regrets.

» Lorsqu'il s'agit d'arrêter avec la république d'Haïti les bases d'un concordat que souhaitait ardemment le Saint-Siége, le Souverain-Pontife, qui n'avait pas perdu le souvenir du courageux aumônier de l'armée française, fit appeler le curé de Notre-Dame-du-Carmel de Brest et l'envoya, avec le titre de légat, rétablir la hiérarchie ecclésiastique au sein de ces populations turbulentes et si souvent bouleversées par l'esprit révolutionnaire. Mgr du Cosquer réussit au delà de toute espérance, et le Souverain-Pontife lui confia, comme archevêque, la direction de cette église dont il avait si heureusement contribué, comme légat, à obtenir la fondation.

» Personne n'ignore les luttes violentes qu'il a eu à soutenir et les cruelles péripéties qu'il a eu à traverser au milieu de ce peuple où l'ambition des innombrables compétiteurs du pouvoir rend si difficile le pacifique exercice de l'autorité pastorale. A plusieurs reprises, il fallut toute la finesse et l'énergie du prélat pour sauver du massacre et de l'incendie les prêtres et les édifices religieux, auxquels s'attaquait, là comme partout, la révolution triomphante. A la suite des derniers événements qui désolèrent la république d'Haïti, Mgr du Cosquer crut devoir retarder son retour dans son diocèse, qu'il n'avait d'abord quitté que pour quelques mois, à l'occasion du Centenaire de saint Pierre.

» Vers le milieu du mois de juin dernier, Sa Grandeur partait pour Rome afin de prendre les dernières instructions du Saint-Siége qui, en présence de la gravité de la situation faite à l'Eglise dans la république haïtienne, s'opposait formellement au départ de l'archevêque. Ce n'était pas seulement l'obéissance qui allait retenir le vénérable prélat loin de ces contrées qu'il avait déjà arrosées de ses sueurs et auxquelles il avait consacré les meilleures années de sa vie, la mort devait l'en séparer sans etour... »

Son corps repose maintenant dans la terre natale, à Lesneven, où lui ont été faites de magnifiques obsèques. M. l'abbé de Léséleuc y a prononcé, avec cette éloquence du cœur qu'on lui connaît, l'oraison funèbre de l'illustre défunt.

— Nous ne clorons pas cette chronique sans constater les succès récemment obtenus par quelques-uns de nos compatriotes : M. Luc-Olivier Merson a remporté le premier grand-prix de Rome ; M. F.-M. Luzel, une médaille de 500 francs, décernée par l'Académie des inscriptions et belles lettres à son *Gwerziou Breiz-Izel.* Ont été nommés, dans l'ordre de la Légion d'honneur, officier, M. Paul Baudry; chevaliers, MM. Luminais, Émile Beaussire, C. Merland, médecin de l'hôpital de Napoléon-Vendée, et M. Fresneau, curé de Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes : les pauvres de cette paroisse ne protesteront pas!

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Tome 39, année 1868. In-8°, 357 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet..... 5 fr.

AN DEVEZ mad, pe fêcon da zantifia an devez, laget en brezonec evit utilite an oll, mes ispicial evit an dud divar ar mêz. In-32, 256 p. — Morlaix, imp. et lib. Ledan.

BALAFRÉ (LE). A la mémoire du général comte Auguste de la Rochejaquelein (vers); par Émile Grimaud. In-8°, 7 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Tiré à 100 exempl. — Ne se vend pas.

BUEZ ha vertuziou sant Joseph al levr-ma a zo greet, gant an otrou kerlan person pouldraizic. In-18, 357 p. — Brest. imp. et lib. Lefournier.

BUEZ hor zalver Jesus-Christ ha buez ar verc'hez santel gant eur hennad skrit var ar c'henta misteriou. Scrifet e gallek gant an tad Giry, etc. In-18, 451 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

CHATEAU (LE) DE LARGOET EN ELVEN; par M. l'abbé Piéderrière, recteur de Saint-Gravé, et M. L. Galles, conservateur-adjoint du musée archéologique de Vannes. In-8°, 10 p. — Vannes, imp. Galles. 1 fr. 25 c.

CHIRURGIE ET BARBERIE EN BRETAGNE AVANT LA RÉVOLUTION; par G. de Closmadeuc. In-8°, 16 p. — Vannes, imp. Galles.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN, EN 1867; par le Dr Alfred Fouquet, médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes. In-8°, 28 p. — Vannes, imp. Galles.

DE L'ESPÈCE EN BOTANIQUE. Discours prononcé par M. Arrondeau en prenant la présidence de la Société Polymathique du Morbihan. In-8°, 11 p. — Vannes, imp. Galles.

ÉLOGE DE LAENNEC. Discours prononcé à l'occasion de l'érection de sa statue à Quimper; par M. le professeur Bouillaud, membre de l'Institut. In-8°, 16 p. — Paris, imp. Malteste et Cie.

ENQUÊTE AGRICOLE. 2e série. Enquêtes départementales. 7e circonscription. Vendée. Deux-Sèvres. Loire-Inférieure. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. In-4°, 777 p. — Paris, imp. impériale.

ÉPÉE (L') DE DAMOCLÈS ET LA MORALITÉ DES POTENTATS. (Élégies sur l'attentat à la vie d'Alexandre II, empereur de Russie, et sur le sort de Berezowski. Ode sur l'Amérique, le Mexique et Maximilien Ier); par Édouard Guillard, homme de lettres. In-8°, 8 p. — Nantes, imp. Merson; Cugand (Vendée), l'auteur.

ÉTUDES SUR LA GÉOGRAPHIE FÉODALE. Les Arrière-fiefs de la seigneurie de Guémené; par M. L. Galles, conservateur-adjoint du Musée archéologique. In-8°, 48 p. — Vannes, imp. Galles.

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD.

VUE DE ROME ANTIQUE*

Rome avait été entourée par Servius Tullius d'un mur qui avait un peu plus de soixante stades (11 kilomètres, 97 mètres), ce qui justifie la comparaison établie par Denys entre l'enceinte de Rome et celle d'Athènes, qui atteignait précisément ce chiffre.

Cette première enceinte demeura, pendant de longs siècles, comme sacrée. La population croissait, les édifices encombraient et recouvraient le rempart, de manière à le rendre quelquefois invisible; ils envahissaient même le bord des routes et formaient, au delà des portes, des rues nouvelles. A l'intérieur de la ville, les habitations se serraient, les étages se multipliaient, les voies devenaient de plus en plus étroites et obscures, et cependant l'enceinte légale restait toujours la même. Un dieu ne permettait pas d'y toucher, disait-on. Le premier qui agrandit le *Pomœrium* paraît avoir été Sylla. César l'agrandit à son tour, puis Auguste; mais toujours dans des proportions restreintes. Tibère créa près des murs, à peu de distance des portes Colline et Viminale, un camp pour les neuf cohortes prétoriennes instituées par Auguste. Les vestiges de ce camp, de forme carrée comme tous les camps romains, et flanqué de tours, sont encore visibles. On ne peut passer près d'eux sans se représenter Néron montant à cheval pour se rendre à la villa de

* M. Eugène de la Gournerie veut bien nous communiquer en épreuve l'article suivant, qui fait partie du grand ouvrage sur Rome que publie en ce moment notre compatriote, M. Charpentier.

Phaon, et entendant tout à coup les clameurs qui partaient du camp des prétoriens, clameurs contre lui et pour Galba, *et sibi adversa et Galbæ prospera ominantium*[1]. Il sentit alors tristement qu'il n'était plus le maître du monde.

Claude, nous nous le rappelons, avait étendu les limites du *Pomœrium* par delà l'Aventin; Néron et Trajan lui firent des additions nouvelles; mais la fortune de Rome était telle qu'on ne songeait plus ni à élever de nouveaux murs ni à restaurer les anciens. On ne savait où commençait la ville et l'on ne savait où elle finissait. Les faubourgs s'allongeaient dans toutes les directions, sans autre défense que le seul nom de Rome et le respect du monde[2]. Quand sonna toutefois l'heure de la décadence et que les barbares descendirent des Alpes, on sentit le besoin d'une fortification. Elle fut construite par Aurélien et embrassa la colline des Jardins et le Champ-de-Mars. Sur les anciennes collines, la ligne de circonvallation fut, en même temps, reculée. La nouvelle enceinte était à la fois, dit Eutrope, plus forte et plus étendue; et cependant elle était loin encore de comprendre l'agglomération sans fin d'habitations de tout genre, *villa* du riche, *tugurium* du pauvre, qui s'était formée autour de Rome. La ville légale, *urbs*, ne s'étendait pas au delà du *Pomœrium;* mais Rome allait d'Otricoli à Boville.

Les empereurs Tacite et Probus achevèrent l'œuvre d'Aurélien; Constantin supprima les prétoriens qui avaient combattu pour Maxence, et réunit leur camp à la ville. Sous Hònorius et Arcade, les murs sont renouvelés, *instaurati;* les *sept monts* se rajeunissent d'un nouveau mur, s'écrie Claudien avec enthousiasme :

Cinctosque coegit
Septem continuo montes juvenescere muro.

Mais les Goths et les Vandales, Alaric et Genseric, portent à l'enceinte de rudes coups. Théodoric la rétablit avec les marbres tombés des amphithéâtres. Vitigès et Totila la détruisent sur une

[1] Suétone, *in Nerone.*

[2] « Tout le pays, dit Denys d'Halicarnasse, se lie et se confond avec la ville et présente l'aspect d'une cité dont l'étendue est infinie. »

grande étendue; Bélisaire la relève avec une précipitation qui ne tient plus compte de l'art, mais de la nécessité du moment. Les pierres sont entassées à la hâte, parfois même sans ciment. La direction du mur est changée çà et là; on profite d'un aqueduc, d'un amphithéâtre, d'un tombeau pour se faire des moyens de défense. La porte Saint-Paul, qui a succédé à la porte *Trigemina*, laisse voir encore les deux portes, celle de Bélisaire et celle d'avant Bélisaire. Cette dernière a deux ouvertures ou, comme on disait, deux Janus, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie, comme la plupart des portes de l'ancienne Rome.

Après Bélisaire, Narsès compléta l'œuvre commencée. Il est facile de reconnaître, dans les murs existants encore, cette succession de travaux qu'ont suivie ceux des pontifes romains, de Grégoire II, entre autres, d'Adrien Ier, etc. « Ici, dit Panvinius, ce sont de grandes pierres carrées; là, le petit appareil réticulaire. En tel endroit, le mur est de briques; en tel autre il est arqué, et ailleurs autrement [1]. » Quant à son étendue, l'enceinte ne paraît pas avoir varié depuis Bélisaire, sauf dans la partie transtibérine, où tout un quartier, le *Borgo*, a été réuni par Léon IV à la ville.

L'enceinte d'Aurélien avait un peu plus de treize milles; c'était quatre milles de plus que celle de Servius, qui dépassait huit, mais n'atteignait pas neuf. Au temps des guerres gothiques, la longueur de l'enceinte, mesurée par le géomètre Ammon, était de vingt et un milles, en comprenant évidemment les moindres sinuosités du mur, c'est-à-dire réellement de seize à dix-sept milles [2].

Rome était divisée en quatorze régions, qui comprenaient ensemble 423, ou, suivant une autre version, 324 quartiers, et 46,602 îles (on appelait *île* toute réunion de maisons qui était circonscrite par des rues). Le nombre des *case* (on entendait par là les édifices isolés qui avaient atrium et péristyle, suivant les données de Vitruve) atteignait 1,790. « Si, à chaque île, dit Canina, on attribue

[1] Les anciens murs étaient de pierres carrées; ceux d'Aurélien furent de briques.

[2] Le mille romain était de 1,479 mètres 26 centimètres. Treize milles faisaient, par conséquent, 19 kilomètres 230 mètres; dix-sept, 25 kilomètres 149 mètres, et vingt et un, 30 kilomètres 26 mètres.

50 habitants, et à chaque *casa* 30, on arrive à un chiffre de 2,383,800 pour la population entière.

Supposons maintenant qu'il nous soit donné de revoir Rome antique, Rome dans toute sa gloire de maîtresse des nations, et notre surprise sera certainement très-grande. Nos villes modernes, et Rome, entre toutes, s'annoncent au voyageur par les monuments religieux qui les dominent, tours, flèches, coupoles. Ce sont autant de pensées d'en haut qui s'élèvent au-dessus des pensées de la terre, autant d'aspirations de l'art, dans le domaine de la foi et de la poésie, et l'impression qui en résulte agit à la fois sur l'imagination et sur le cœur. Qui n'a été ému, en approchant de Rome, à la vue du dôme de Saint-Pierre? Rien de semblable dans l'antiquité. Les temples, ainsi qu'on peut en juger par le Panthéon d'Agrippa, s'élevaient à peine au-dessus des habitations communes, et, si quelques thermes, quelque amphithéâtre, quelques tombeaux attiraient l'attention par leur masse imposante, on ne pouvait y voir que des amas de pierres dont la signification au loin restait indéterminée. Ne l'eût-elle pas été, quelle émotion eussent pu produire des thermes, monuments de volupté, des tombeaux trop grands pour un peu de cendre, et des amphithéâtres, ou, en d'autres termes, des abattoirs de chair humaine, où le peuple était à la fois le sacrificateur et le Dieu!

Si, de cette impression générale, nous passons aux impressions du chemin, la surprise ne sera pas moindre. Nous nous figurons la voie Flaminienne, la voie Aurélienne, et surtout la voie Appienne, avec leur pavé de lave, leurs trottoirs de gravier, *glareâ ducti*, et leurs bordures de tombeaux, comme de magnifiques et splendides avenues [1]. Elles l'étaient peut-être par le luxe de la construction, et, ce qui est certain, c'est qu'elles firent longtemps l'admiration des peuples. Écoutons cependant Procope : « La voie Appienne s'étend de Rome à Capoue, dit-il, et telle est sa largeur que deux

[1] Le nombre des voies romaines aboutissant aux portes de la ville était de vingt. Mais la plupart se ramifiaient, souvent même à peu de distance des murs. La *Claudia* se détachait de la *Flaminia* après le pont Milvius; la *Laurentina* de l'*Ostiensis*, après la basilique de Saint-Paul, etc. En comprenant tous ces embranchements, on arrivait au chiffre de vingt-huit.

chars, courant en sens contraires, y peuvent librement passer, *sed ea latitudine ut duo plaustra ex adverso invicem occurentia liberè hùc queant pervadere.* De toutes les voies, ajoute-t-il, elle est certainement la plus digne de remarque, *spectatu dignissima.* » Se figure-t-on, à l'entrée de nos villes, des avenues tout juste assez larges pour donner passage à deux voitures ?

« La route était d'ailleurs formée, nous dit Procope, de grandes pierres très-dures, apportées de loin et si bien jointes, sans soudure ni ciment, qu'elles semblaient bien plutôt disposées par la nature que par l'art. » Ni la multitude des chars, ni le temps n'avaient pu, à son époque, soit les disjoindre, soit les entamer, soit même leur faire perdre leur éclat.

On le voit, c'étaient surtout des monuments que ces voies romaines. Il n'eût pas d'ailleurs toujours été prudent de s'arrêter pour les admirer. On parle beaucoup aujourd'hui des brigands romains ; peut-être en parlait-on plus encore au temps de la République. Dans son discours pour Milon, Cicéron dit nettement que la voie Appienne, aux environs du temple de la Bonne-Déesse, était infestée de voleurs, *insidioso et pleno latronum loco.* Le temple de la Bonne-Déesse était aux portes de Rome.

Le grand orateur nous parle, avec un respect ému, dans ce même discours, des tombeaux qui ornaient la route. « Lorsqu'on sort par la porte Capène, disait-il, et qu'on voit les sépulcres des Calatinus, des Scipion, des Servilius, des Métellus, peut-on croire ces hommes malheureux ? » Mais, à côté de ces tombeaux célèbres, combien d'autres qui l'étaient peu, et ce n'étaient pas toujours les moins magnifiques ? Ainsi, sur cette même voie Appienne, non loin du tombeau de Cœcilia Metella, était celui du corbeau dont Pline nous raconte les merveilles [1]. Pourquoi s'en étonner ?

[1] Pl. *Hist. nat.* L. X. c. 43. Ce corbeau, éclos sur le temple de Castor et Pollux, se jeta, en essayant ses ailes, dans la boutique d'un cordonnier, qui le reçut comme venant d'un lieu saint et le tint en singuliere recommandation pour cette cause. Chaque matin, le corbeau, devenu habile, allait au Palatin saluer Tibère, Germanicus, Drusus, les nommant par leurs noms. Or, un jour il fut tué par un cordonnier voisin de son maître, jaloux sans doute, mais qui prétendit qu'il avait sali ses chaussures. L'indignation du peuple fut alors telle que le meurtrier, traîné dans la

Les corneilles de Junon n'avaient-elles pas un autel sur le Janicule? Dans la direction de Laurentum, le tombeau le plus connu était celui qu'Auguste érigea à l'une de ses esclaves qui avait eu cinq enfants d'une seule couche [1]. Sur la route d'Ostie, c'était la pyramide de Cestius, que nous admirons encore. Caïus Cestius ne fut ni consul, ni tribun, ni prêteur, mais il fut un des chefs des épulons qui préparaient les festins de Jupiter. Sur la route de Tibur, c'étaient le fameux tombeau du *Boulanger*, et, un peu plus loin, celui de Pallas, l'affranchi de Claude, à l'occasion duquel Pline écrivait à son ami Montanus : « Vous allez rire, puis vous indigner, puis vous rirez encore, lorsque vous aurez lu la chose incroyable que je vais vous dire. On voit, sur la route de Tibur, à un mille de Rome, le tombeau de Pallas, avec cette inscription : *Pour récompenser son attachement et sa fidélité envers ses patrons, le Sénat lui a décerné les marques distinctives de la préture avec quinze millions de sesterces. Il se contenta de l'honneur.* Grande leçon, continue Pline, sur la momerie et les impertinences des épitaphes ! [2].

Sur la voie Flaminienne, les monuments qui attiraient le plus l'attention étaient également ceux de deux affranchis, Pâris et Glaucius. « Qui que tu sois, voyageur, qui suis la voie Flaminienne, écrivait Martial, au sujet du tombeau de Pâris, ne passe pas sans t'arrêter devant ce noble marbre :

» *Noli nobile præterire marmor.* »

Sur la voie Salaria, à la seconde pierre, était l'insigne monument de Licinus, le barbier d'Auguste, dont Varron disait : « Licinus repose sous un tombeau de marbre, tandis que Caton n'a qu'un petit sépulcre et que Pompée n'en a même pas un. Prendrons-nous vraiment ces derniers pour des dieux? »

rue, périt sous les coups. Puis des funérailles somptueuses furent faites au corbeau: bouquets et couronnes de fleurs, flûtes et hautbois, rien n'y manqua. La mort de Scipion Emilien n'avait pas été vengée; cette remarque est de Pline. On voit comment le fut celle-ci, par la vie d'un citoyen romain.

[1] Aulu-Gelle. *Nott. Attic.* L. X.

[2] Pline. *Epist.* L. VII. Ep. XXIX.

Marmoreo tumulo Licinus jacet, et Cato parvo,
Pompeius nullo ; credimus esse deos !

Enfin, aux portes de Rome étaient trois monuments qui effaçaient tous les autres. Le plus imposant était le tombeau d'Adrien, sur la rive droite du Tibre, tour immense, recouverte de marbre de Paros et couronnée de statues que dominait celle du mort. Le mausolée d'Auguste occupait la rive opposée du fleuve ; il s'annonçait de loin par ses deux obélisques et par le tertre ombragé d'arbres verts qui le recouvrait, bosquet élyséen dont la base était de marbre. Le troisième sépulcre était celui de la famille Domitia, sur la colline des Jardins. On apercevait, du Champ de Mars, son seuil de porphyre et les marbres de Luni et du Thase dont il était orné. Un jour trois femmes, deux nourrices et une courtisane, — les nourrices faisaient, en quelque sorte, partie de la famille dans les mœurs antiques, et les courtisanes furent quelquefois fidèles au malheur, — trois femmes obscures déposèrent furtivement dans ce tombeau les restes de celui qui, la veille, était Néron.

Voilà sous le poids de quelles impressions on entrait à Rome ; partout des hommages à la vanité, à la puissance ou à l'argent, hommages qui, loin de grandir ceux à qui ils étaient adressés, les rapetissaient comme tout ce qui est disproportionné et vise au gigantesque. Chose étrange que la seule impression un peu douce vous vienne de trois pauvres femmes et du tombeau de Néron !

Que dire maintenant de l'aspect de cette ville qui, à elle seule, se croyait le monde, *commune totius terræ oppidum, urbs urbium*[1], etc. Nous avons vu la voie Appienne citée pour sa largeur, parce que deux chars pouvaient s'y croiser aisément. On peut douter que les rues fussent aussi magnifiques. Cicéron les représente, en effet, très-étroites, *angustissimæ*. Après les ravages des Gaulois, chacun avait bâti au hasard, *promiscuè*, dit Tite-Live. De là une absence complète de régularité et d'ensemble ; des voies tortueuses, anguleuses, encombrées, des habitations surplombant et d'une hauteur qui effraya plus d'une fois les édiles. Auguste crut devoir interdire les constructions de plus de soixante-dix pieds de haut. Trajan,

[1] Aristide de Smyrne.

plus sévère, fixa, comme *nec plus ultrà*, le chiffre de soixante, mais on montait toujours et indéfiniment. La hauteur de l'*île* Felicles, entre autres, était telle que Tertullien se plaisait à voir sur ses toits la demeure des dieux [1].

Écoutons maintenant Juvénal : « Ce n'est qu'à grand'peine, dit-il, qu'on dort en cette ville ; voilà ce qui nous tue. Les chars embarrassés dans un détour étroit, les imprécations d'un muletier contraint de s'arrêter réveilleraient de vieux maris. Si le riche a quelque affaire il est porté à travers le peuple qui s'écarte, par de grands Liburniens. Chemin faisant, il lit, écrit, ou dort, car une litière fermée provoque au sommeil. Cependant il arrive avant nous, retardés comme nous le sommes par la foule qui précède, pressés par la foule qui suit. L'un me heurte du coude, l'autre d'un chevron; ma tête frappée par une solive va donner contre une cruche; on m'éclabousse jusqu'à la ceinture; mes pieds sont écrasés par des pieds énormes [2]..... »

Et cependant Juvénal écrivait après l'incendie de Néron et la reconstruction qui suivit sur un plan vaste et uniforme. « Les maisons, dit Tacite, ne furent point rebâties comme après l'incendie des Gaulois, au hasard et confusément. On aligna, on élargit les rues, on réduisit la hauteur des édifices, on ouvrit des cours et l'on ajouta des portiques qui ombragèrent la façade des bâtiments. Néron promit de construire ces portiques à ses frais, de livrer aux propriétaires l'emplacement purgé de tout décombre, et de récompenser, en proportion de leur rang et de leur fortune, ceux qui auraient achevé leurs maisons avant un certain terme... On régla que les édifices, dans certaines parties, seraient construits sans bois et seulement en pierres de Gabies et d'Albe, qui sont à l'épreuve du feu... Chacun put trouver, en outre, sous sa main, des secours contre l'incendie. On décida aussi qu'il n'y aurait plus de murs mitoyens et que chaque maison aurait son enceinte séparée. Ces règlements, adoptés pour leur utilité, contribuèrent aussi à l'embel-

[1] *Contra Valentin.* C. VII. — L'île Felicles était comprise dans la IXe région, celle du cirque Flaminius.

[2] *Sat.* III.

lissement de la nouvelle ville. Quelques-uns cependant croyaient que l'ancienne forme convenait mieux à la salubrité, parce que les rues étroites et les hautes maisons ne laissaient pas, à beaucoup près, un passage aussi libre aux rayons du soleil. Maintenant au contraire, poursuit l'historien romain, tous ces larges espaces découverts et que ne protége aucune ombre, sont autant de foyers d'une chaleur lourde et brûlante [1]. »

Les prescriptions dont parle Tacite furent-elles longtemps observées? On peut en douter en considérant le tableau que trace Juvénal, et il est permis de croire que les maîtres de quartiers *(vico-magistri)* n'étaient pas des surveillants très-actifs. « Considérez, dit encore Juvénal, les dangers de la nuit. Contemplez la hauteur des maisons d'où la tuile pleut sur nous; et les vases fêlés, les vieux tessons, ne les jette-t-on point par les fenêtres! leur chute ne laisse-t-elle point de traces sur le pavé? On peut bien tenir pour paresseux et imprévoyant quiconque va souper sans avoir pris ses dispositions dernières. Autant de fenêtres éclairées sur son passage, autant de morts à craindre. On ne désire qu'une chose, triste et misérable vœu, c'est d'être simplement arrosé [2]. »

Faisons la part de la satire et il restera encore un croquis peu séduisant. Malgré les lois qui limitaient la hauteur des édifices, les écroulements étaient continuels, *lapsus tectorum assiduus.*

Ainsi, des rues angustiées et irrégulières, des maisons à quatre étages, peu de jour, peu d'air, tel était l'aspect de Rome avant Néron, et tel il fut encore, dans plus d'un quartier, après Néron; mais çà et là vous rencontriez de vastes places, des jardins immenses, avec lacs, nymphées, bois profonds, *sylva inter columnas,* comme dit Martial, c'est-à-dire toutes les magnificences de la nature et de l'art, et partout des temples, des portiques, des thermes, des statues. C'était, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, le luxe sous toutes ses formes, nobles et raffinées, à côté de la misère sous toutes ses expressions les plus pénibles, maisons exiguës, sombres, chancelantes, véritables palais néanmoins, près des caba-

[1] Tacite, *Ann.* I. XV. c. 43.

[2] *Sat.* III.

nons souterrains de l'Ergastule [1]. Même contraste pour la partie pensante et vivante de la cité : ici des sénateurs entourés de leurs clients, comme un prince de sa cour, des chevaliers enrichis par l'usure, des proconsuls traînant après eux les dépouilles du monde, et, autour d'eux, un peuple nourri dans l'oisiveté par les *frumentations*, au-dessus d'un peuple enchaîné pour le travail ; en d'autres termes, un peuple mendiant dominant fièrement un peuple d'esclaves.

Vingt voies aboutissaient aux portes de Rome et quelques-unes de ces voies se prolongeaient dans l'intérieur de la ville, telle qu'elle fut surtout après les agrandissements d'Aurélien. Ainsi le Corso actuel n'est que l'ancienne VIA FLAMINIA et l'ancienne VIA LATA qui lui faisait suite. La *via Flaminia* était le grand chemin de la haute Italie et de l'Europe. Une autre voie, venant également du Nord, arrivait à Rome par le mont Marius et la rive droite du Tibre, qu'elle traversait sous l'hospice actuel du Saint-Esprit. Elle parcourait ensuite la portion méridionale du Champ de Mars et entrait dans la ville par une porte que nous avons indiquée à mi-distance des deux portes Flumentane et Carmentale. Cette voie, désignée quelquefois par le nom de VIA RECTA, était celle que suivaient le plus souvent les triomphateurs, ce qui lui valut, à elle et à la porte qu'elle franchissait, le nom de *Triomphale*. Les triomphes se dirigeaient ensuite par le Velabre et le grand cirque, vers la *voie Sacrée ;* ils traversaient le Forum et, par le *Clivus Capitolinus*, gagnaient le faîte du Capitole. On dit qne la *voie Sacrée* devait son nom au traité de paix et d'alliance qui fut juré entre Romulus et Tatius. Mais elle le devait aussi, si nous en croyons Ovide, aux pompes sacrées qui la parcouraient :

> ..... *A sacris quæ via nomen habet.*
> (TRIST. I. III.)

La VOIE SACRÉE commençait au sanctuaire de Strenia, la déesse des Étrennes, qui se trouvait entre le Palatin et le Cœlius, au lieu qu'a occupé depuis l'arc de Constantin. Elle gravissait ensuite la

[1] La demeure des esclaves.

Velia, [1] passait devant la demeure du roi des sacrifices et suivait le côté sud du Forum jusqu'au pied du Capitole. Une branche de la même voie suivait le côté nord de la place.

Le CLIVUS VICTORIÆ devait son nom à un petit temple de la Victoire qui était sous la Velia. Il conduisait de la porte Romaine, qui en occupait la partie inférieure, au sommet du Palatin.

La SUBURA fut célèbre dès les premiers temps. Elle est, en effet, nommée parmi les lieux où s'accomplissaient les sacrifices du *Septimontium*. Sa position nous est indiquée par l'église de Sainte-Agathe *in Subura*. Elle partait donc de la base de l'Oppius [2] et se dirigeait vers les hauteurs voisines. Nous savons, en effet, par Martial, qu'elle était très-montueuse.

Alta Suburrani vincenda est semita clivi [3].

Puis, il ajoute : « Ses pavés sales ne peuvent jamais être franchis à pied sec. A peine y peut-on échapper aux longues files de mulets traînant, à force de cordes, des quartiers de marbre. » Cette voie, humide, ardue, encombrée et retentissante de cris, *clamosa*, était, en outre, une des plus mal famées de Rome. Martial, qui s'y connaissait, ne tarit pas dans ses épigrammes sur les *obscènes créatures* de la Subura [4]. C'était le quartier des tondeuses, *tonstrix*, car le métier de coiffeur était quelquefois exercé par des femmes [5], le quartier des marchands de fard et de drogues, chez lesquels, suivant Martial, on se faisait pour le jour un visage postiche qui ne dormait pas avec vous [6]. C'était le quartier des marchands de comestibles ; mais ce fut aussi le quartier de Caïus Gracchus et de César.

[1] On donnait le nom de Velia à l'appendice du Palatin que couronne l'arc de Titus.

[2] L'Oppius et le Cispius étaient les deux cimes de l'Esquilin, l'Oppius celle de Saint-Pierre-ès-Liens et le Cispius celle de Sainte-Marie-Majeure.

[3] L. V, *Ép.* 22.

[4] L. XI, *Ép.* 61, et XII, 18.

[5] Ainsi Martial, l. II, *Ép.* 17, parle d'une *tonstrix* qui demeurait, dit-il, à l'entrée de la *Subura*, et il ajoute : « Là où pendent les fouets ensanglantés du bourreau. »

[6] L. IX, *Ép.* 38.

Peut-être ne fut-ce pas sans intention que ces deux hommes, qui visaient à la popularité, vinrent habiter un quartier populaire.

Entre la Subura et la voie Sacrée était le quartier élégant des Carines, la demeure des financiers, des riches bourgeois, et, par sa proximité du Forum, des jurisconsultes. Les CARINES étaient sur les pentes de l'Oppius, du côté du Cœlius, *et cum Cœlio conjunctæ Carinæ,* dit Varron. La petite église de Sainte-Marie *in Carinis* en conserve encore le souvenir. Virgile a peint ce quartier en deux mots, *lautis Carinis,* les brillantes Carines.

La VIA SCELERATA devait son nom au crime de Tullie poussant ses chevaux épouvantés, *consternatos equos,* dit Tite-Live, sur le cadavre de Servius, son père. « Le Superbe a ravi le sceptre à celui dont il était le gendre, écrivait Ovide. Servius, tué au pied des Esquilies, sur lesquelles était son palais, tomba sanglant sur une terre dure. Cependant, sa fille, montée sur un char, s'en allait, haute et fière, à travers les rues, vers les pénates paternels. Or, comme son cocher, apercevant le cadavre, arrêtait ses chevaux en versant des larmes, elle reprit vivement : — Avanceras-tu, ou compterais-tu, par hasard, obtenir une récompense pour ta pitié ? Marche ! dusses-tu faire passer les roues, malgré elles, sur sa tête. »

Duc, inquam, invitas ipsa per ora rotas[1].

« Et il y a, poursuit le poète, un témoignage certain du fait; car c'est de là que le *vicus Sceleratus* a pris son nom; le crime reste ainsi marqué d'une note éternelle ! »

Nibby croit reconnaître la voie *Scélérate* dans la rue actuelle de Saint-François-de-Paule, et c'est cette opinion qui a prévalu jusqu'à présent, dans le monde des ciceroni. Mais Tullie se rendait au palais paternel, qui était sur le Cispius (Sainte-Marie-Majeure), et, en prenant la direction de Saint-François-de-Paule, bâti sur l'Oppius, elle s'en fût évidemment détournée. Aussi Canina voit-il, par ce motif, le *vicus Sceleratus* dans la rue actuelle de Sainte-Marie-des-Monts. Ampère le place plus loin et au pied même de l'Esqui-

[1] Ovid., *Fast.*, VI, V. 608.

lin, *sub Esquiliis,* comme dit Ovide. Suivant lui, Tullie, venant du Forum et se rendant vers l'emplacement actuel de Sainte-Marie-Majeure, devait prendre la direction de la *via Urbana,* qui aurait été le *vicus Ciprius* de Tite-Live. On sait que c'est à l'extrémité de ce *vicus,* et au moment où Servius allait monter, par le *clivus Virbius,* à son palais, qu'il avait été tué. Si l'on suit la *via Urbana,* on se trouve, en effet, entre le Viminal et l'Esquilin, et, si l'on prend à droite la rue de Sainte-Marie-Majeure, on arrive précisément au sommet du mont, vers lequel conduisait le *clivius Virbius.* Ce serait donc à la rencontre des voies *Urbana* et *Santa-Maria-Maggiore* qu'aurait eu lieu cette scène tragique.

Le VICUS TUSCUS, ou quartier étrusque, mettait en communication le Forum et le Velabre. Horace, mettant en scène le débauché Nomentanus, nous le représente mandant solennellement, un matin, le pêcheur, le fruitier, l'oiseleur, le parfumeur, tous les misérables du *vicus Tuscus :*

Tusci turba impia vici[1].

Qu'était-ce que ces misérables, que cette tourbe *impie,* pour parler comme Horace? Les commentateurs répondent : C'étaient les pourvoyeurs de débauche, *lenones,* qui abondaient en ce quartier. Plaute dit, de son côté : C'est au *vicus Tuscus* que sont les hommes qui se vendent :

Ibi sunt homines qui ipsi se venditant[2].

Enfin, le *vicus Tuscus* était le quartier des riches magasins. Martial, se plaignant des exigences de son *amie,* note qu'en fait de soieries, elle n'en veut que du *vicus Tuscus*[3]. C'était évidemment une sorte de bazar où tout avait son prix, toutes les denrées et toutes les hontes. On y voyait la statue d'un dieu étrusque, de Vertumne. Ce même quartier était aussi appelé *vicus Thurarius,* mot qu'expliquent naturellement les marchands de parfums qui l'habitaient.

[1] *Sat.* III, v. 229, l. II.

[2] *Curcull.*, Act. IV, Sc. 1re.

[3] *Ép.*, l. XI, 7.

Tout près du *vicus Tuscus* était le VICUS JUGARIUS, qui s'étendait du Forum à la porte Carmentale, en côtoyant le pied du mont Tarpéien. Il devait son nom à un temple de Junon-*Juga,* la déesse du joug, c'est-à-dire du mariage. On voyait, dans ce quartier, un temple d'Ops et de Saturne, et une place célèbre sous le nom d'Æquimelium. Elle rappelait cette maison de Spurius Mœlius, qui fut rasée comme infâme après le meurtre, en plein Forum, de son propriétaire. La générosité de Mœlius, dans un temps de cruelle famine, l'avait rendu populaire; ce fut là surtout son crime.

Le VELABRE séparait le Palatin du Tibre et du Capitole. Au nord même, il s'étendait jusqu'au pied du Quirinal. C'était une vallée basse, fréquemment inondée par le fleuve, et dont la position en entonnoir, au pied de quatre collines, avait fait un marais fangeux. A en croire Properce, le nautonnier y naviguait quelquefois à la voile, au milieu de la ville.

Nauta per urbanas velificabat aquas [1].

Ce serait même de ces voiles du nautonnier que serait venu le nom de *Velabre.* Ovide ne nous fait pas un plus brillant tableau de ce quartier, qui devint ensuite l'un des plus beaux de Rome. « Là où sont maintenant des forums, fait-il dire à une vieille, dans ses *Fastes,* fut d'abord un marécage où l'on ne pouvait passer que pieds nus, et le Velabre traversé aujourd'hui par les pompes solennelles qui vont au cirque, n'était peuplé que de roseaux et de saules [2]. »

Le grand égoût de Tarquin, *cloaca Maxima,* fut une première et énergique tentative de desséchement; le terrain fut ensuite exhaussé et la terre devint solide et sèche, dit Ovide, *solida siccaque.*

Le Velabre était un des quartiers les plus populeux de Rome. Aussi formait-il un vaste marché où l'on trouvait tout ce qui était nécessaire à la vie, même la plus délicieuse, *ubi prostabant omnia quæ ad victus rationem et délicias pertinebant* [3]. On y voyait une

[1] Élég. V, 9, 6.

[2] *Fast.,* VI, V. 405.

[3] *Scol. cruq.,* in Horatio, *Satir.*

statue d'Apollon, une d'Hercule couronné d'olivier et un grand nombre de monuments.

L'ARGILETUM était le quartier des savetiers, d'après ce que nous dit Martial; mais nous savons également par lui que c'était aussi le quartier des libraires. « Tu aimes donc mieux, petit livre, t'en aller aux boutiques d'Argilète que de rester sur mes rayons, » dit-il au fruit de ses œuvres, dans une de ses Épigrammes [1]. Dans une autre, il nomme même son libraire : « Vous êtes un habitué de l'Argilète, dit-il à Lupercus. Or, près du Forum de César se trouve une boutique dont la devanture est toute couverte de titres d'ouvrages, de sorte qu'on y lit, d'un coup d'œil, les noms de tous les poètes. Demandez-moi là, en vous adressant à Attrectus; c'est le nom du libraire. Du premier ou du second casier, il tirera un Martial, poli à la pierre ponce et orné de pourpre. Le prix est de cinq deniers. — C'est trop cher, dites-vous; vous avez raison, Lupercus [2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Ép.*, l. I, 4.

[2] *Ép.*, l. I, 118. — Martial cite ailleurs le libraire Tryphon, chez lequel on peut également trouver ses œuvres. L. IV, *Ép.* 27.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

L'ABBÉ PRONZAT DE LANGLADE

VICAIRE-GÉNÉRAL ET CHANOINE DE NANTES,

CURÉ DE PAIMBŒUF.

Parmi les prêtres qui, à l'époque de la Révolution, exilés en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, etc., surent se concilier l'estime et l'admiration de leurs hôtes compatissants et empressés, en donnant au loin une si haute idée du clergé français, le diocèse de Nantes compte de nombreux représentants. L'un des plus dignes de ces vétérans du sacerdoce, ayant traversé l'ère des persécutions, fidèles à leurs devoirs et à leur caractère sacré, est sans contredit M. Pronzat de Langlade, successivement vicaire de Chantenay, chanoine de la Collégiale, recteur de Rouans, curé de Paimbœuf, vicaire général et chanoine honoraire de Nantes, mort à sa cure en 1824.

Quelques notes éparses, pieusement conservées par ses petites-nièces, nous furent communiquées par hasard. Nous avons aussitôt songé à ne pas laisser disparaître ces feuilles légères, que tant de causes peuvent égarer ou détruire, sans essayer de les utiliser. Déjà, du reste, ce nom, qui avait frappé notre oreille d'enfant, s'était retrouvé plus tard sur les registres de Notre-Dame de Nantes. Ce n'était donc pas celui d'un inconnu ; aussi saisissons-nous avec empressement l'occasion de rendre un respectueux hommage

à la mémoire de l'un des dignitaires de cette insigne église dont nous avons eu l'honneur d'être le modeste historien.

Maurice-Justin Pronzat de Langlade naquit à Nantes le 13 décembre 1745, de Maurice Pronzat de Langlade et de dame Jeanne-Jacquette Le Forestier, son épouse. M. Pronzat père, issu lui-même d'une famille recommandable depuis longtemps fixée à la Guadeloupe ou à Saint-Domingue, vint s'établir à Nantes, au milieu du siècle dernier. Il avait un frère, dont le fils assista le curé de Paimbœuf, son oncle, à ses derniers moments. Celui-ci, retourné à Saint-Domingue, y épousa Mlle de Brillancourt ou Billancourt. Revenu en France, il fut nommé président du tribunal d'Ancenis, puis conseiller à la cour de Rennes. Il laissa en mourant trois enfants qui lui survécurent peu, et une fille mariée à M. du Bourblanc, de Rennes, en sorte que le nom est éteint aujourd'hui [1].

Le jeune Pronzat se fit remarquer de bonne heure par la rectitude de son jugnment, ses dispositions heureuses, et une imagination brillante, présage de ce qu'il devait être un jour. Entré au petit séminaire, ses succès rapides et soutenus le placèrent, sans conteste, en tête de son cours, à la suite duquel il commença l'étude de la médecine. Non moins distingué par sa piété, sa douceur et sa modestie, que par sa facilité et son goût pour le travail, lorsque sa vocation ecclésiastique fut décidée, il mérita d'être rapidement promu aux ordres mineurs et de recevoir la prêtrise avant l'âge exigé par les décrets canoniques. Il débuta comme vicaire de la paroissse de Chantenay, en 1768, et sut montrer dans cet emploi combien il était apte à diriger les consciences et à s'attirer l'estime et la confiance des fidèles.

Nommé à l'une des prébendes de la Collégiale, le 9 avril 1772, l'abbé Pronzat dut résigner son canonicat dans le courant d'octobre de la même année, pour obéir à son évêque, qui le destinait à d'autres fonctions. La cure de Rouans étant devenue vacante,

[1] Un cachet d'argent, époque Louis XV, conservé par Mme Nivelot de la Brunière et Mlle Sophie Gazeau de la Brandannière, sa sœur, petites-nièces de l'abbé Pronzat, porte un écusson de ... à trois flèches de ... posées en fasces, au coq de ... en chef; les émaux ne sont pas indiqués. Ce bijou passe pour avoir appartenu au père de l'abbé Pronzat.

Mgr de la Musanchère voulut, de préférence à beaucoup d'autres, en donner la direction au jeune chanoine. « Allez, lui dit le prélat, allez, et faites qu'on ne s'aperçoive pas que vous êtes jeune, en montrant à vos paroissiens toutes les vertus de l'âge mûr. »

Nul, mieux que le nouveau curé, ne pouvait remplir cette belle tâche et justifier l'espérance si justement fondée dont il était l'objet. La bonté, qui faisait le fond de son caractère, se traduisait par une aménité inaltérable. L'urbanité exquise et naturelle empreinte dans ses paroles, dans ses gestes, dans tous ses actes, était bien cette vraie politesse, ainsi définie par un habile maître : « l'habitude des procédés au moyen desquels les autres sont contents de nous et d'eux-mêmes ; » art délicat, puisé dans l'éducation de la famille et les relations distinguées et choisies, qui forment l'esprit et le cœur, auquel tant de gens prétendent, que si peu atteignent, et que l'égoïsme et le système scolaire d'aujourd'hui rendent de plus en plus rares.

A la mort de son père, en 1774, M. l'abbé Pronzat recueillit un riche patrimoine, qui lui permit de donner libre carrière à son ardente charité. Des connaissances étendues en botanique et en médecine lui fournissaient les moyens de soulager les souffrances et les infirmités de ses paroissiens, auxquels il prêchait par son exemple l'amour du bien et la pratique d'une solide piété. Une pharmacie, composée des remèdes les plus usuels, était constamment et gratuitement ouverte à la cure.

A quelque heure qu'on recourût à son ministère, il était prêt à panser les infirmes, à secourir les indigents, à porter le viatique. Un hiver, pour assister un malade, il s'engagea sur les glaçons recouvrant les vastes marais de la Chenau, quand le dégel déjà commencé menaçait d'ouvrir à chaque instant un abîme sous ses pas, sourd aux prières et aux sollicitations des habitants qui, groupés sur les rives, tremblaient, sans pouvoir arrêter cet élan généreux.

L'ancien presbytère de Rouans tombait en ruines ; le curé le fit reconstruire de ses propres deniers, sur un plan beaucoup plus large, et le transforma en une habitation aussi commode qu'agréable. Il en augmenta le pourpris, par l'acquisition de diverses

pièces de terre et rendit enfin cette résidence l'une des plus confortables du diocèse. Incendiée pendant la Terreur, mais seulement dans la partie haute et la toiture, elle fut restaurée par la commune, lors du concordat.

Cependant les années s'écoulaient rapidement, et, le 2 juillet 1791, l'Assemblée nationale décrétait la constitution civile du clergé. La Révolution marchait à grands pas dans son œuvre ; encore exempte de crimes et d'excès, elle était saluée comme une ère brillante de liberté par les esprits avides de nouveautés et de réformes, invinciblement entraînés dans le mouvement qui allait les déborder et dont ils ne prévoyaient pas les fatales conséquences. Partagé en deux camps, sous les dénominations de *premier* et *second ordre*, le clergé vit la division se glisser dans ses rangs. Les ecclésiastiques compris dans la dernière de ces prétendues catégories, séduits par un semblant de retour à la discipline primitive, flattés dans leurs secrètes ambitions, déterminés par des convenances d'intérêt personnel, trouvèrent là de spécieux prétextes à une faiblesse impardonnable. Encore, un grand nombre de prêtres assermentés se rétractèrent-ils bientôt d'une façon éclatante, réduisant ainsi à des proportions minimes le chiffre de ceux qui persévérèrent dans l'erreur.

Placé dans cette alternative, qu'allait faire l'abbé Pronzat ? Depuis dix-neuf ans, il était curé de Rouans ; les liens les plus étroits l'attachaient à sa paroisse, à sa famille, à sa demeure ; son patrimoine avait été presque en entier sacrifié à ses bonnes œuvres ; enfin, il fallait opter entre la patrie et l'exil. De tous côtés de pressantes sollicitations lui arrivent avec les promesses les plus flatteuses. Mais il sait puiser dans sa foi profonde la force de résister à ces faciles entraînements ; son esprit droit et juste n'éprouve pas la moindre hésitation ; sa religion n'admet pas le plus léger doute. « Il n'y a, » disaient ses persécuteurs en visitant la charmante maison qu'il venait d'abandonner, « il n'y a que l'homme de bien qui sache faire à sa conscience de pareils sacrifices. »

Les registres de la paroisse de Rouans contiennent sur cette époque de la vie de M. Pronzat un détail qui fait trop d'honneur au

curé et aux officiers municipaux pour être passé sous silence. Vers les premiers jours de mai 1790, le curé reçut la lettre suivante, du frère de l'archevêque de Paris, considéré comme le seigneur du pays et de la paroisse :

Paris, ce 1er mai 1790.

Je m'empresse, Monsieur, de vous adresser une copie de la déclaration que vient de faire une grande partie des membres de l'Assemblée nationale ; elle a cru le devoir à sa conscience comme catholique, et au respect qu'elle conserve pour les serments. Votre zèle pour notre sainte religion et pour le bonheur de vos paroissiens, dont elle est la source, ne vous permettront pas de leur laisser ignorer que nous luy sommes fidèles.

L'impiété s'est répandue sur la surface du royaume. L'égalité de culte que l'on veut établir entre toutes les religions prouve assez qu'on ne tient plus à aucune, et cette indifférence condamnable ouvre la porte à toutes les suites philosophiques et même à l'athéisme. Sans religion il n'y a point de mœurs, et sans mœurs point de société, et par conséquent point d'empire. Ce sont ces vérités effrayantes qui ont déterminé notre conduite.

Je suis, etc. *Signé*, LE MARQUIS DE JUIGNÉ.

Le 23 mai, le curé de Rouans, du haut de la chaire, donna lecture de cette lettre et de la déclaration qu'elle renfermait, ayant rapport au refus formulé le 12 avril par l'Assemblée d'adopter la proposition du chartreux Dom Gerle, demandant que la religion catholique fût toujours celle de l'État. [1]

[1] Dom Christophe-Antoine Gerle, cité alors comme l'un des membres les plus distingués de son ordre, élu en 1789 député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée de Riom, fit ensuite partie de l'Assemblée nationale. Plus tard, il se lia intimement avec Robespierre et devint le grand prêtre de la fameuse Catherine Théos, dite *la mère de Dieu*. Voici, d'après le *Moniteur*, les termes de sa proposition à la séance du 12, pendant l'orageuse discussion de la vente des biens ecclésiastiques : « On nous a dit qu'il y avait un parti pris dans les comités ; j'affirme que dans le comité ecclésiastique on n'en a pris aucun ; pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée, en disant qu'elle ne veut pas de religion, et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine, est et demeurera pour toujours la religion de la nation, et que son culte sera le seul autorisé. » A la fin de la séance du lendemain 13, l'Assemblée prononça l'ordre du jour sur cette motion.

M. Chevas, *Hist. manusc. de Rouans*, BIBLIOTH. PUBL., nous a fourni la lettre du marquis de Juigné, extraite des registres de la municipalité de Rouans, qu'il a vraisemblablement parcourus au greffe de Paimbœuf, où doivent avoir été déposés les papiers du district.

Après l'office, l'abbé Pronzat fit prier, par M. l'abbé Gogué, son vicaire, le conseil municipal de copier ces deux pièces sur le registre des délibérations. — « Sur quoi délibérant, porte le procès-verbal de la séance, avons pour preuve de la reconnaissance que nous avons à M. de Juigné, pour nous avoir instruit de l'état de crise où est mise la religion, par ce décret, et pour donner nous-mêmes un témoignage authentique de notre zèle et de notre attachement à la religion catholique, apostolique et romaine, avons fait inscrire les pièces susdites, et déclaré adhérer de cœur à la protestation ci-dessous, en tout ce qu'elle contient, et protestons également contre le décret et contre les suites fâcheuses qu'il peut avoir. — Arrêtons au surplus qu'il sera envoyé copie de la présente à M. le marquis de Juigné, pour en faire tel usage qu'il croira bon pour la cause de la religion sainte que nous professons et professerons avec la grâce de Dieu jusqu'à extinction de nos jours. »

Les membres du district de Paimbœuf, ayant eu connaissance de ce fait, députèrent des commissaires qui rédigèrent procès-verbal. Mais le conseil de Rouans protesta de son innocence, assurant qu'il ne voulait que prouver son amour à la religion, sans chercher à se mettre en opposition avec l'Assemblée, et les choses en restèrent là.

La garde nationale du Pellerin, mise en requisition par le district, reçut l'ordre de venir à Rouans, sous prétexte d'enlever les armes confiées à la municipalité, mais en réalité avec la mission d'arrêter le curé et le vicaire, M. Gogué; car déjà étaient commencées les persécutions accomplies au nom de la nation contre les *prêtres réfractaires*, c'est-à-dire restés fidèles à l'Église [1].

La nuit avait été choisie pour exécuter le projet. Prévenu au der-

[1] En 1791, M. Pronzat avait deux vicaires; l'un, M. Thébaud, fut emprisonné et déporté en Espagne; l'autre, M. Gogué, frère du chouan de ce nom, ne fut pas arrêté. Il rejoignit l'armée vendéenne, devant laquelle il célébra souvent la messe, et mourut en 1794. Le 15 mars 1791, un administrateur du district et douze dragons, vinrent de Paimbœuf procéder à l'installation du curé constitutionnel. La municipalité de Rouans refusa de faire mention de l'installation et le district, afin d'obtenir cette formalité, envoya un fort détachement, aux frais des officiers municipaux.

nier moment, l'abbé Pronzat se réfugia en toute hâte dans un moulin, situé à peu de distance, et revêtit des habits de paysan, tandis que la bande avinée livrait le presbytère au pillage et se répandait dans le village, cherchant le curé chez les habitants effrayés, accablés d'outrages et de mauvais traitements. Au point du jour, le fugitif gagna la forêt de Princé. Il y resta caché plusieurs semaines, errant au plus épais des bois, passant les nuits, tantôt chez l'une de ses sœurs, dont l'habitation était située au milieu de ce pays solitaire, tantôt dans les fermes ou les maisons voisines.

Ce genre d'existence, si pénible et si précaire, qu'une incommodité rendait encore plus dangereuse, ne fit que l'affermir davantage dans son refus de prêter un serment à la faveur duquel il pouvait reprendre ses fonctions et jouir d'un peu de repos. Pressé de songer à sa conservation, il consentit enfin à céder aux instances de ses amis, et, à l'aide de son déguisement villageois, réussit à se rendre sans encombre à Nantes, chez son beau-frère.

Passer à l'étranger n'était pas chose facile. On parvint pourtant à obtenir un passeport, au nom du neveu de M. Pronzat, âgé de vingt ans, qui allait en Angleterre, accompagné d'un homme de confiance, afin d'étudier à fond la langue anglaise et le commerce.

L'oncle et le neveu partirent, munis de lettres de recommandation, destinées à aplanir les difficultés inévitables de la route et à leur faire obtenir un accueil favorable de l'autre côté du détroit. Le trajet s'effectua en chaise de poste et faillit être malheureusement interrompu à Rennes, où ils eurent les plus grandes peines à se procurer des chevaux. Arrivés à Saint-Malo, ils subirent une minutieuse visite, à laquelle M. Pronzat eut la chance de soustraire son bréviaire qu'il n'abandonnait jamais, et dont la découverte eût compromis sa vie en révélant son caractère. L'entremise d'un personnage influent leur procura une autorisation d'embarquement, et bientôt un navire de Guernesey les éloigna des côtes de France. A peine quittait-on le rivage que le saint prêtre, ouvrant son bréviaire, le récita joyeusement, savourant ainsi le bonheur de ne plus se cacher pour prier Dieu en liberté.

Après un court séjour à Guernesey, nos voyageurs visitèrent

Portsmouth, puis Londres, et vinrent se fixer à quelques milles de la capitale, dans la petite ville de Croydon. L'anglais leur devint promptement familier, et M. Pronzat put s'adonner avec ardeur à l'exercice du saint ministère parmi les catholiques du voisinage. Les dimanches, il célébrait la messe au bourg de Mitcham, distant d'une lieue de Croydon, chez M. French, propriétaire d'une jolie maison, où les Français exilés étaient accueillis avec la plus parfaite cordialité. C'est là que le curé de Rouans passa paisiblement la première année de son exil, et sut, par sa piété et sa douceur, se concilier au plus haut degré non-seulement l'affection des catholiques, mais encore des protestants, dont plusieurs lui donnèrent la consolation de revenir à l'orthodoxie.

Mais les événements politiques se succédaient en France avec une effrayante rapidité. Louis XVI avait porté sa tête sur l'échafaud; la Terreur régnait dans toute sa violence. Ceux qui pouvaient échapper à la déportation ou à la mort, cherchaient un refuge à Londres. Les membres épouvantés du clergé de France y descendaient en foule. Groupés autour de leur évêque, les prêtres de chaque diocèse, sauvés miraculeusement pour la plupart, s'agenouillaient autour du premier pasteur, rendant grâces à Dieu de leur délivrance et consacrant par un acte religieux et solennel le premier pas sur la terre étrangère. Ce spectacle frappa le peuple anglais d'étonnnement et de respect. Un comité s'établit à Londres pour subvenir aux plus pressants besoins de si nobles infortunes. Plusieurs membres du clergé, désignés par leurs confrères, devinrent les distributeurs de ces utiles secours. Dès l'origine, l'abbé Pronzat fit partie du conseil d'administration de l'œuvre, qui allouait à chaque prêtre quatorze schellings par semaine, soit environ deux francs quarante centimes par jour, et subsista pendant plusieurs années.

Cependant, l'oncle et le neveu apprirent que les personnes de leur famille restées à Nantes ou dans les environs, étaient vivement poursuivies et traduites devant les tribunaux révolutionnaires, comme accusées de les entretenir à l'étranger. Ils résolurent donc de quitter le sol anglais. Le premier, vers la fin de 1794, prit pas-

sage sur un navire, venant en France, confondu avec l'équipage, dont il passait pour être le cuisinier, tandis que le second s'embarquait pour les États-Unis.

Caché à Nantes, mais ne pouvant y demeurer longtemps sans compromettre ses hôtes, M. Pronzat réussit à sortir de la ville et rejoignit, non sans péril, l'armée vendéenne, commandée par Charette. Alors, au milieu des vicissitudes de la guerre, il donna libre carrière à son inépuisable charité, pansant les blessés sans acception de parti, prodiguant indistinctement ses soins et les secours de la religion. A diverses reprises, le sort des armes le fit tomber aux mains des soldats de la République ; il dut son salut et sa liberté à sa réputation d'humanité et de bienfaisance, connue et appréciée dans les deux camps.

Dans une de ces rencontres sa délivrance tint presque du prodige. Surpris à Saint-Martin-des-Noyers (Vendée), où, sur la foi d'un armistice, il exerçait le saint ministère, il vit tout à coup sa chambre envahie par des soldats chargés de l'arrêter. Un violent accès de fièvre le clouait au lit. Tandis que Simon, son ancien et fidèle jardinier, venu plein d'empressement servir son maître, cherche à occuper les soldats, sûrs de leur prisonnier, en les faisant boire outre mesure, l'abbé Pronzat se lève en sueur, tout tremblant, dissimule ses mouvements et parvient à s'évader par une porte qui, de l'alcôve, communiquait avec l'église. La neige en ce moment couvrait la terre ; il fuit à travers champs, nu pieds, à peine vêtu, et sa santé n'éprouve aucun accident fâcheux d'une aussi rude secousse.

Afin de le soustraire aux continuelles recherches dont il était l'objet, les paysans construisirent dans cette même partie de la Vendée, avec des débris et des branchages, une hutte, située au milieu des bois touffus et des halliers, sous laquelle il vécut avec son dévoué domestique, nourri par ses modestes protecteurs. Entouré de dangers sans cesse renaissants, sa gaieté naturelle ne lui faisait jamais défaut, et si le hasard lui fournissait l'occasion d'envoyer des nouvelles à sa famille alarmée, il signait : *Jean des Bois*, allusion à son séjour habituel.

Quand, après la lutte opiniâtre des Bretons-Vendéens, les esprits fatigués semblèrent aspirer vers un peu d'ordre et de repos; quand le régime de la Terreur, s'adoucissant, pour ainsi dire, malgré lui, fit place à des mesures plus pacifiques, le clergé catholique des provinces de l'Ouest reprit en silence l'exercice de ses travaux, si longtemps interrompus. Devant le retour marqué de l'opinion populaire, les agents du pouvoir fermèrent les yeux sur le rétablissement du culte dans les oratoires particuliers et dans les églises de la campagne.

L'ambitieux génie du premier consul saisit habilement ce nouveau moyen de popularité, et la religion entra promptement dans la voie de son rétablissement. M. l'abbé Pronzat n'avait pas attendu cet instant pour revenir à son ancienne paroisse. Dès qu'il en avait entrevu la possibilité, il s'était rendu à Rouans, au sein d'une population amie, ardemment désireuse de le revoir. Ne pouvant habiter le presbytère, dévasté et sans toiture, une chaumière étroite et délabrée, joignant l'église, devint son refuge. Son zèle, aidé du concours empressé des paroissiens, lui procura les moyens de restaurer les autels.

Dans un état voisin de l'indigence, le digne curé ne regrettait nullement l'élégance et le confortable de la première demeure créée par ses soins, et dans laquelle il avait passé jadis des jours heureux, en compagnie de parents et d'amis, la plupart disparus. La satisfaction qu'il paraissait éprouver semblait annoncer, au contraire, que cette pauvreté évangélique, cet isolement, cette vie plus que modeste, convenaient mieux à ses goûts simples et mortifiés. Sous l'humble toit de chaume, le savant, l'homme du monde, l'agréable causeur, le vrai chrétien, paraissait au-dessus des coups de l'adversité. Les pauvres seuls n'avaient rien perdu, car toujours il savait, pour les soulager, trouver des ressources inattendues.

Son unique ambition était de rester parmi ses chers villageois, villageois lui-même et pauvre comme eux. Mais la Révolution avait creusé de grands vides dans le clergé diocésain, et les qualités précieuses de l'abbé Pronzat le désignaient pour une mission plus importante. Sur l'ordre de Mgr Duvoisin, il se vit obligé de quitter

à regret sa paroisse bien-aimée pour celle de Paimbœuf, chef-lieu de sous-préfecture, à laquelle il fut nommé le 26 janvier 1803.

Le nouveau troupeau confié à ses soins avait besoin d'un pasteur aussi éclairé. Les esprits fermentaient encore. Parmi quelques fidèles appelant de tous leurs vœux le rétablissement du culte, se trouvaient des adversaires nombreux de l'ordre et de la religion, de ces hommes qu'on rencontre partout à la suite des troubles et des bouleversements sociaux, et alors plus particulièrement réfugiés dans une population formée en partie d'étrangers et de marins de toutes nations, se ressentant de la licence des mœurs de l'époque.

Les plaies ouvertes par la Révolution n'étant pas cicatrisées, les partis, nés de la différence d'opinions politiques, du schisme et de l'intrusion, se trouvaient encore en présence. Le jour de l'installation de M. Pronzat, une femme de la lie du peuple l'invectiva de la façon la plus grossière, et s'emporta même, dit-on, jusqu'à le frapper. Le digne prêtre reçut ces injures sans s'émouvoir, et opposa une patience inaltérable aux violences dirigées contre sa personne. Au reste, la mort imprévue et soudaine de celle qui avait ainsi abjuré toute retenue, dépouillé toute honte, arrivée peu après cette scène d'emportement, frappa de crainte les esprits les plus prévenus, et fit taire tout à coup une opposition aussi malveillante que peu méritée.

Le curé assermenté résidait encore à Paimbœuf. Aidé de ses partisans, qui n'étaient ni les moins turbulents, ni les moins audacieux, il disputa le terrain avec une opiniâtreté soutenue. Une autre faction mettait également en avant ses exigences : elle demandait, au lieu de M. Pronzat, le retour de M. de la Ville, ancien curé, que l'autorité diocésaine avait chargé de la cure de Clisson; respectable ecclésiastique dont le nom, bien malgré lui, servait de prétexte aux mécontents[1].

Malgré tant d'obstacles, le nouveau pasteur, animé du désir d'as-

[1] M. Donatien de la Ville, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, en 1783, démissionnaire lorsqu'il fut nommé curé de Paimbœuf, exporté en Angleterre, nommé curé de Clisson par Mgr Duvoisin, chanoine honoraire de Nantes, décédé le 7 mars 1824, à l'âge de soixante-quinze ans.

surer l'exécution des ordres de ses supérieurs, eut bientôt gagné l'estime et mérité le respect de tous ses paroissiens. Son irrésistible vertu acheva de lui soumettre cette population cosmopolite, et dès lors commencèrent pour Paimbœuf les années heureuses d'une administration pastorale dont cette ville ne perdra jamais la mémoire.

Les sous-préfets, comme les maires, qui successivement eurent en main la direction des affaires, marchèrent toujours d'accord avec le sage curé, dont parfois ils sollicitaient le conseil. Sa réputation s'étendait au loin. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis son arrivée, lorsque le gouvernement lui proposa un siége épiscopal. Mais sa modestie lui fit immédiatement décliner un tel honneur; et ce doit être un glorieux souvenir pour l'église de Paimbœuf qu'une semblable preuve d'attachement donnée par un tel pasteur. Aussi, Mgr Duvoisin, juste appréciateur du mérite, le nomma-t-il vicaire général honoraire, le 6 septembre 1805.

Ces pouvoirs, dans un temps où les communications étaient difficiles et si lentes qu'il fallait presque une journée, passée dans une barge incommode, pour descendre de Nantes à Paimbœuf, le mettaient à même d'aider ses confrères et de leur rendre beaucoup de services. Il devint donc le conseiller naturel des prêtres de la contrée, déjà tous ses amis, heureux d'écouter ses avis et de suivre son excellente direction.

En 1819, Mgr d'Andigné appela l'abbé Pronzat à faire partie du chapitre de la cathédrale comme chanoine honoraire, restituant à ses vieux jours une dignité qu'il avait abandonnée presqu'au début de sa carrière, pour exercer activement le saint ministère.

Paimbœuf lui est redevable de plusieurs institutions pieuses et utiles. Il contribua puissamment à l'érection du beau calvaire qui domine la ville ainsi que la rade, et sert à diriger les navigateurs. Une école de charité pour les jeunes filles pauvres lui doit sa fondation. Mais, par dessus tout, il chercha à développer la piété et la religion, et ses succès furent d'autant plus satisfaisants qu'il y avait plus à faire. Nombre d'ecclésiastiques, de sœurs de la Sagesse, de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, sont sortis de cette population maritime.

Sa charité inépuisable savait prendre toutes les formes pour distribuer ses aumônes parmi les nombreux indigents, qui, à des heures accoutumées, assiégeaient le presbytère. Souvent il ne fallait rien moins que le respect et la reconnaissance pour contenir les exigences impérieuses des gens rassemblés en foule autour de lui, toujours trop disposés à considérer comme un droit acquis les dons de la bienfaisance.

Doué d'une complexion assez robuste, M. Pronzat éprouva dans sa vieillesse plusieurs infirmités douloureuses qui, sans l'empêcher de remplir ses fonctions, l'obligeaient parfois à les suspendre. Son zèle, cependant, semblait s'accroître à mesure que ses forces diminuaient. Les soins multipliés de sa paroisse le trouvaient toujours prêt, malgré ses vives souffrances, qui n'avaient pas altéré son air habituel de santé, lorsque, dans le cours d'une mission donnée en 1824, par les missionnaires de Saint-François, — aujourd'hui de l'Immaculée-Conception, — il se sentit tout à coup arrêté par la maladie. L'alarme gagna bientôt la ville et les campagnes. La porte de la cure était heurtée à chaque instant par une foule avide de connaître ce qu'il y avait à espérer pour la conservation d'une existence si précieuse. De son lit de douleur, le mourant députait vers elle son neveu, qui, après avoir prononcé quelques paroles de consolation, remontait près de son oncle chargé des vœux les plus ardents formulés par les visiteurs désolés. Au moment de paraître devant le souverain juge, il ressentit un instant cette crainte qui, à l'heure suprême de la mort, saisit le juste lui-même. « Espérez, disait son neveu, que vos bonnes œuvres plaideront éloquemment votre cause devant Dieu. » — « Le penses-tu, mon fils? » demanda-t-il une dernière fois, et, sur l'assurance réitérée de cette consolante assistance, son âme montait jouir des célestes récompenses dues à ses travaux et à ses vertus.

Il serait difficile de peindre la douleur des habitants de Paimbœuf, à la nouvelle de cette mort qui, quoique prévue, retentit comme un coup de foudre dans le pays de Retz. Un concours immense suivit les funérailles; chacun voulait contempler, une fois encore, le prêtre vénérable dont la vie avait été un long acte de

charité. Un étranger, voyant dans la bière les traits nobles et calmes du pieux ministre des autels, laissa tomber de ses lèvres ce touchant témoignage, appréciation vraie d'un si beau caractère : « *Quand les regrets de tout ce peuple ne me diraient pas que l'homme qu'il pleure était un homme de bien, je l'aurais reconnu à son seul aspect.* »

L'année suivante, Mgr de Guérines accomplissait à Paimbœuf sa tournée pastorale. Sa Grandeur se rendit au cimetière et remarqua plusieurs tombes. L'une d'elles touchait les marches de la croix; Mgr demanda le nom du défunt. L'assistance était nombreuse; des gémissements et des sanglots révélèrent à l'éminent évêque que là reposaient les restes d'un de ses dignes collaborateurs, dont pouvait s'honorer le diocèse.

Ce modeste tombeau tire son plus bel ornement de celui dont il renferme la dépouille mortelle. Sur la pierre qui le recouvre, avec la date du décès, « 11 septembre 1824, » sont gravés les noms de M. Pronzat, et ces simples paroles de l'*Ecclésiaste :*

DILECTUS DEO ET HOMINIBUS;

réminiscence du verset : *Et placebat tam Deo quam hominibus*, que M. l'abbé Dandé avait pris pour texte de l'oraison funèbre qu'il avait prononcée à Paimbœuf, au service anniversaire, le 11 septembre 1825.

Citons, pour terminer, un littérateur dont les travaux et le nom sont fort connus dans les départements de l'Ouest. En écrivant la notice de sa ville natale, destinée à figurer dans le bel ouvrage intitulé : *Nantes et la Loire-Inférieure, par H. Charpentier, 1850,* Pitre Chevalier s'exprime ainsi à l'égard de M. Pronzat : « Il fut jusqu'à sa mort le pasteur, le père, le médecin de son troupeau. Deux générations de pauvres ont écrit son panégyrique avec leurs larmes, et le plus bel éloge qu'on puisse faire de son successeur, M. l'abbé Aupiais, c'est que la paroisse entière le réclama pour remplacer celui qui est vénéré comme un saint. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

MÉMOIRES DE PAQUETTE

VII *.

Rien ne me rattachait plus désormais à Roche-l'Abeille : mon cœur se brisa pourtant, quand il fallut m'en séparer. Ce fut aux premières lueurs du jour. Tout était silencieux ; la maison semblait endormie, mais de ce sommeil de plomb qui est le lendemain des orgies. Tandis que les métairies du voisinage, matinales et empressées, s'éveillaient une à une pour les travaux, avant même que le soleil eût paru sur l'horizon, celle-ci ne donnait aucun signe de vie : les volets de bois demeuraient fermés.

Je m'en réjouis dans ma tristesse ; au moins, mes pleurs n'auraient pas de témoins ; je pouvais une dernière fois voir en paix, sans craindre un importun, cet asile de bonheur qui m'avait été si cher. J'étais sûre que les invités de Raimbault ne viendraient pas compter mes larmes, que mon dernier regard ne rencontrerait pas l'œil courroucé du nouveau maître. Ce fut avec recueillement que je m'approchai du seuil de pierre où, deux jours auparavant, on avait déposé le cercueil de Félicité-Julienne : je m'y agenouillai un instant.

Tout près, entre la porte et l'une des croisées, poussait un rosier blanc qui avait été de la part de ma bienfaitrice l'objet de soins

* Voir la livraison d'août, pp. 113-128.

privilégiés. Un jour deux petites feuilles vertes avaient paru entre les pierres mal jointes ; Félicité-Julienne les avait aperçues. Les deux petites feuilles avaient grandi ; la maîtresse du logis avait alors doucement écarté les pierres, et la plante plus à l'aise s'était un peu développée. Plus tard elle était devenue un arbuste, qui s'était couvert au printemps suivant de gros boutons dont j'avais voulu suivre heure par heure chaque progrès. Je m'étais même surprise à leur adresser la parole comme à des êtres animés qui eussent pu m'entendre. Félicité-Julienne m'avait appelée « petite folle, » et m'avait demandé pourquoi son rosier avait à un si haut point conquis mes prédilections.

A cette question j'étais devenue tout à coup sérieuse et je n'avais rien répondu ; mais j'avais songé en moi-même que le rosier blanc était sans doute mon frère, puisque c'était le ciel qui l'avait semé là, entre deux pierres, et que la même main avait protégé sa destinée et la mienne.

Ce souvenir, que je livre ici dans toute sa naïveté, rentra dans ma mémoire à cet instant du départ ; il avait cette fraîcheur, cette vivacité, qui n'appartiennent qu'aux souvenirs d'enfance. L'arbuste était en fleurs : non sans quelque scrupule et me demandant si j'en avais encore le droit, j'y dérobai une rose que je mis dans mon sein.

— Mon pauvre rosier suivra ma destinée ! me dis-je. Aujourd'hui c'est moi qui pars ; lui, reste ; mais dans cette maison on n'aimera plus les fleurs, et peut-être l'arrachera-t-on demain !

Je fis ensuite mon adieu à chaque chose. Oh ! je le sentais bien ! — malgré le changement survenu, — tout me retenait encore là ! Roche-l'Abeille avait été pour moi le monde entier ; le cœur de Félicité-Julienne l'animait ; il en avait été le centre, et je m'étais accoutumée à ne rien voir par-delà les bornes de cet univers. Au reste, n'en déplaise aux philosophes, les choses ont leur âme, à leur manière, un je ne sais quoi qui nous lie étroitement à elles. Il n'y a pas que la séparation des personnes qui nous déchire l'âme : j'en ai fait par moi-même l'expérience, et j'y ai appris à connaître, entre les choses, les lieux et nous-mêmes, une parenté intime qui n'échappe qu'aux blasés ou aux indifférents.

Enfin je m'éloignai, retenant mal mes sanglots. Pour être courageuse, je pris la résolution de ne plus me retourner après que j'aurais franchi le portail de la cour pour entrer dans le chemin. Je hâtai donc le pas.... mais j'avais compté sans moi-même, car à quelque distance, au point où la route fait un coude pour aboutir à la mine, j'oubliai ma résolution. Revenant en arrière, j'attendis, comme si quelqu'un allait sortir de la maison, j'écoutai comme si une voix allait retentir pour me rappeler.... Tout resta muet, aucune voix ne se fit entendre, mes larmes me cachaient déjà tous ces objets si chers, je tournai l'angle de la route et ne regardai plus derrière moi : Roche-l'Abeille ne me rappela pas.

Qu'on ne m'accuse pas d'oubli : ainsi que Raimbault m'avait permis de le faire, j'avais détaché Blouck ; le fidèle animal avait quitté sa loge de terre battue d'un air morne, sans aucun de ces ébats auxquels il se livrait d'habitude lorsqu'on lui donnait la liberté. Avait-il compris aussi lui que ce n'était plus l'heure de la joie ?...

Où allais-je ?... Une semblable question m'eût si fort embarrassée que je n'osais pas me la poser à moi-même, et dans la crainte qu'on ne m'eût interrogée là-dessus, j'évitai, en prenant les sentiers des champs, deux ou trois villageoises qui allaient de bon matin vendre à la ville les fruits de leur verger. Puis j'eus honte du sentiment qui me faisait me cacher, je revins à la route, que je suivis machinalement où le hasard voulut me conduire. C'est ainsi que je me trouvai bientôt, sans y avoir pris garde, devant le vieux portail de Montmorin.

Je n'eus point de peine à le reconnaître, car j'avais fréquemment accompagné Félicité-Julienne à Montmorin, dans les promenades que nous faisions chaque dimanche. Aussi la rencontre de ce vieux portail délabré sous son lierre fut-elle pour moi comme le sourire d'un ami : j'avais toujours aimé Montmorin.

VIII

Les habitants du voisinage appellent quelquefois Montmorin, « le château ; » mais ce terme n'a rien dans leur bouche qui puisse

effaroucher personne ; aucune idée d'une suprématie quelconque n'y demeure attachée par eux. C'est seulement dans leur langage une façon de désigner un logis plus important que les autres : que les murs, du reste, soient lézardés çà et là, que les girouettes à gueule de chimères ne puissent plus même tourner sur leurs axes rouillés, et que les vieux toits menacent ruine dans plus d'une place, cette circonstance n'est pas faite pour les arrêter, mais elle enlèverait à coup sûr tout ombrage à qui aurait la pruderie d'en concevoir en entendant le paysan répéter : — Nous allons au « château. »

Quant aux propriétaires de Montmorin, ils sont moins ambitieux, ils appellent tout simplement Montmorin « Montmorin, » s'y plaisent, et viennent chaque année y passer une partie de la belle saison. La poussière s'accumule sur leurs anciens parchemins, que nul intendant ne compulse, l'herbe croît à plaisir dans leur cour, le lierre envahit tout à l'aise les écussons brisés qu'on a oublié de faire relever, et une nombreuse volée de pigeons bleus roucoulent du matin au soir dans la chambre haute de la tourelle où logeait jadis le héraut d'armes. C'est qu'auprès de ces choses et de ces souvenirs que le temps égrène jour par jour, la nature reste toujours jeune et Montmorin toujours frais.

Si vous pénétrez dans la cour par le portail dont j'ai parlé et qui reste sans cesse ouvert, comme pour indiquer que l'hospitalité n'est là jamais refusée, vous laissez à gauche les bâtiments de la ferme et vous dépassez un vieux chêne que je n'ai jamais regardé sans éprouver pour lui un certain sentiment de vénération. Il compte des siècles et encore des siècles, et le temps ne lui a presque rien enlevé de sa vigueur. Au printemps, pas un bourgeon ne manque à l'appel, et, bientôt après, c'est une couronne large verdoyante, touffue, qui dispense l'ombre à tout un petit royaume et abrite une légion d'oiseaux. Des instruments d'agriculture, des herses, des charrues, des chars à foin sont placés sous les basses branches de l'arbre, près du tronc, auprès de pièces de bois à la chair rose que les charpentiers sont en train de débiter. Tout cela égaie l'œil du passant ; il n'y manque qu'un grave vieillard assis et

autour de lui quelques personnages drapés à l'antique, pour qu'on y trouve la mise en scène d'un épisode de la vie patriarcale.

Dans la baie du portail s'encadre la partie du manoir qui lui fait face ; la tourelle octogone, en pierre d'un ton gris et fin, prend tout d'abord le regard ; les premiers degrés d'un grand escalier en colimaçon jaillissent sous l'ombre de la porte cintrée ; par chacune des fenêtres supérieures apparaît à chaque étage le dessin de l'escalier. Au-dessus le toit s'allonge en poivrière, flanqué ça et là de cheminées hautes, étroites, et de lucarnes ornementées.

La famille de Montmorin habite une aile de bâtiment qui s'étend vers la gauche ; celle de droite est beaucoup plus délabrée ; on n'a pas songé à la rétablir. Près du portail, une ruine de chapelle, que soutiennent mal les lierres et les scolopendres qui l'enveloppent ; une autre tour plus basse, carrée de forme, emprisonnée aussi sous la verdure et que surmonte une girouette en tête de dragon ; une rampe extérieure faite de larges pierres violettes qui oscillent sous le pied ; une claire-voie qu'escaladent des houblons ; de belles vignes folles qui rougissent comme du feu à l'automne ; de grands acacias blancs et roses entre la cour et les jardins, tout près de la maison dont ils viennent caresser les vitres ; sous les arbres des bancs de bois qui invitent mieux que les plus moelleux divans : voilà l'ensemble, et je comprends qu'on s'y plaise.

J'appartiens, ai-je dit, à l'école de ceux qui prêtent aux choses un sens et une physionomie, aux pierres, aux murailles et aux arbres une sorte de langage qui sait se faire comprendre. Or la physionomie de Montmorin n'est ni apprêtée ni luxueuse ; elle a ce qui vaut mieux, ce qui ne se rend que par un de ces mots qui n'ont pas de synonymes : elle est sympathique.

Pour moi ces lieux ont toujours été empreints, dans leur modestie demi-rustique, d'un attrait que je ressens encore aujourd'hui à l'heure où j'écris, et qui sera mon excuse si l'on me reproche de m'y étendre avec complaisance : on s'arrête où l'on se plaît, et là l'atmosphère me semblait plus sereine, toute parfumée de calme et de repos. Mes meilleures promenades étaient toujours celles que Félicité-Julienne dirigeait de ce côté. La présence même des hôtes

ne nous éloignait pas durant l'été; bien plus, les simples gens y étaient attirés et toujours bien accueillis.

Alors quelle franche gaîté j'y ai vu régner, quand les jeunes de Montmorin revenaient de Paris à l'époque des vacances ! Quels ébats dans la cour verte, en face de ces constructions d'un autre âge qui semblaient se dérider à ce contact juvénile; quels éclats de rires sonores sous les arbres et dans le jardin! Que de parties animées dans ces longues allées dessinées à la française! Que de courses sans but, que d'heures passées à la recherche de beaux insectes endormis sous les mousses ou sous les écorces!... J'ai tout cela dans la mémoire, — mieux encore, dans le cœur. Ne me suffit-il pas de fermer les yeux, pour revoir avec la couleur de la réalité cette vieille porte cintrée, à l'air si honnête, qui ouvrait sur la salle à manger, et devant laquelle, au dehors, s'étalait sous l'auvent un parvis de dalles violettes? Ne voilà-t-il pas, en face de la porte, au fond du salon, sur la cheminée, cette petite glace de Venise dans laquelle se reflétaient toutes les basses branches des acacias et la claire-voie balançant ses clématites? Puis, à gauche, cloué à la muraille, cet énorme plan colorié, représentant les galeries souterraines de la mine, avec ces chiffres et ces figures qui m'intriguaient si fort. Dans l'appartement suivant, plus gai, parce qu'il avait une porte vitrée au midi, voici la console, chargée de livres dans lesquels on nous faisait quelquefois la lecture, quand nous avions beaucoup couru; dans les vases de grès, des bouquets de bruyère; au-dessus des bouquets, les gravures anglaises enluminées qui représentaient, l'une, un lord brodé sur toutes les coutures, montrant dans un fol et éternel accès de rire trente-deux petites dents aiguës et blanches, et faisant de la main le geste de désigner quelqu'un; l'autre « *John and Darby,* » un vieux barbon et sa commère, l'un en veste bleue, l'autre en cotte jaune; tous les deux assis sous une treille, et au-dessus d'eux, figurés sous forme d'emblème, pour John une cruche de *pale ale,* pour Darby, une belle pie bavarde, bariolée de noir et de blanc.

Au pied de la maison, du côté opposé à la cour, une petite rivière bourdonnait sous les saules; l'eau jaillissait vivement au barrage des moulins et s'échappait en formant divers courants qui laissaient

au beau milieu de la rivière de petits îlots de sable. Ces îles faisaient notre bonheur, et nous y abordions nu-jambes, fiers comme des Colombs découvrant une Amérique. La conquête faite, nous y creusions des bassins, des lacs, des écluses, nous y construisions des barrages, avec des myriades de canaux lilliputiens, et des roues de moulins à aubes que le courant faisait mouvoir.

Après Roche-l'Abeille, c'est Montmorin que j'ai le plus aimé, car dans ces lieux, sous ce toit, par une exception rare, le bonheur, — un capricieux, s'il en fut, — semblait avoir élu domicile.

Un domestique voûté par les années traversa lentement la cour verte ; il me souhaita le bonjour en passant et ce premier mot d'accueil fit trêve à ma rêverie. D'ailleurs un projet subit venait de se former dans ma tête à l'instant où j'avais aperçu Montmorin. Je suivis le vieux domestique : j'avais une demande à lui adresser.

Échanger le séjour de Roche-l'Abeille pour celui de Montmorin m'eût paru doux dans mon malheur ; ayant à gagner désormais par mon travail d'enfant le pain que je mangerais, je préférais le recevoir de mains que j'aimais déjà. Sans doute ce que je savais faire était bien peu de chose, mais aux champs on s'occupe de bonne heure ; plus tôt qu'à la ville les enfants ont leurs attributions : ils peuvent au moins garder les troupeaux. C'est un soin qu'ils partagent avec les vieillards, tant il est vrai que les extrêmes se touchent.

Je transmis donc timidement ma demande au vieux garde, non sans avoir beaucoup hésité. Il me considéra d'un air bon, mais surpris, et se mit à hocher la tête.

— N'es-tu pas la petite Pâquette, de Roche-l'Abeille ?

Là-dessus il m'entretint avec de bonnes paroles de Félicité-Julienne. Pour moi, je n'eusse pas osé le ramener à l'objet de ma requête ; heureusement qu'il y revint de lui-même. Mais l'emploi que je sollicitais n'était pas vacant et la famille de Montmorin était absente. Mme de Montmorin m'eût peut-être néanmoins gardée, ajouta-t-il, parce qu'elle avait l'âme généreuse et qu'elle ne connaissait point le refus vis-à-vis de pauvres enfants comme moi. Le domestique ne pouvait rien, malgré son désir : c'eût été depuis soixante-dix ans la première décision qu'il eût prise sur lui.

Après avoir entendu sa réponse, qui au fond ne pouvait être autre et à laquelle je n'objectai rien, je descendis lentement la cour et tournai l'angle de la maison. Le banc des acacias était solitaire, les volets des fenêtres étaient poussés, les portes closes, la joie absente. Un bel épagneul de chasse, blanc et orange, insouciant de sa liberté, était nonchalamment étendu devant le seuil. A mon approche, il avait dressé sa tête intelligente, pour voir si ce n'était point quelqu'un de ses jeunes maîtres qui revenait au logis, puis il avait repris son attitude somnolente.

La verdure était cependant riante comme de coutume; un vent léger balançait aux barreaux en losanges de la claire-voie des guirlandes fleuries et parfumées; la lumière matinale glissait sous les arbres; on eût dit une invitation aux bienheureuses gaîtés du passé... mais nul n'y répondait, les parfums se perdaient, les belles roses d'automne s'effeuillaient non cueillies dans le jardin : les hôtes n'étaient pas là.

IX

Je tournai l'angle de la maison pour suivre le sentier qui domine la rivière. Jusque-là, devant le vieux garde, je m'étais contenue; en dépit de ma timidité naturelle, j'avais voulu lui paraître remplie de courage, mais quand je fus seule, ce courage me fit défaut tout à fait. La solitude est une mauvaise conseillère : la veille au soir, elle avait éveillé chez moi le sentiment de la peur; elle ranimait maintenant celui de mon isolement et de mon impuissance. Heureusement le sentier que je suivais aboutit au pont du moulin. A Montmorin c'est l'animation, l'activité, les allées et venues de la clientèle, les chansons si originales du piqueur de meules, le bonjour des meuniers, le bruit cadencé de la roue, le tic-tac des blutteries, les eaux du déversoir où la lumière rejaillit en mille étincelles, les courants frais où jouent les poissons; c'est la vie, le mouvement, et, ce qui en est inséparable surtout pour l'enfant qui passe, la distraction.

Je ne sais donc pas combien j'avais passé de temps aux alentours de Montmorin, quand je le laissai derrière moi. Où allais-je?

Je n'aurais pu le dire à personne et je n'osais point m'interroger là-dessus, craignant de ne savoir que répondre.

Sous l'épais ombrage des arbres, je suivais une longue avenue verte que côtoie un petit affluent de la rivière. Ce canal vient de la mine et charrie les eaux qu'on y emploie au lavage des minerais. Il faut bien dire que la teinte rougeâtre de ces eaux à la démarche lente ne fait rien gagner au paysage : l'industrie fait ici tache. Pourtant dans le voisinage, les arbres sont beaux, nerveux, pittoresquement agencés sur les bords du canal; au-dessus du sentier ils forment presque partout une voûte fermée, mystérieuse comme une alcôve; les linottes y chantent : elles sont dans leur royaume.

Cependant je ne prenais plus garde à tout cela, pas plus qu'au gazon touffu, fin comme des cheveux d'enfant, sous lequel le sentier se perdait. Un instant oubliés, mes soucis avaient repris le dessus; ils m'absorbaient. Bien plus, un tourment inconnu de moi jusque-là était venu s'y joindre : j'avais faim. Mes tristesses se heurtèrent à cette souffrance physique; la douleur de la pauvre enfant vagabonde peut bien s'endormir une heure aux distractions de la route, mais la faim est un tyran bien autrement despote, qui ne donne ni répit ni trève; on ne compte pas avec lui. Aussi à cette parole entendue le soir au détour d'une rue, sous la lueur du réverbère, à ce cri suprême jeté au passant : « J'ai faim ! » comment résister, comment demeurer sourd, quand on n'a qu'à se souvenir pour avoir compris !

Je m'arrêtai et voulus m'asseoir en m'efforçant de penser à autre chose. Je songeai de nouveau à Montmorin, et je me représentai la vieille cour, comme je l'avais quelquefois vue le vendredi de chaque semaine, remplie de mendiants, de vieillards perclus, de pauvresses au teint hâlé qui venaient, chacun à son tour, recevoir un gros morceau de pain noir distribué au nom des maîtres du logis. Plus d'une fois je m'étais prise à contempler la joie des enfants, l'attendrissement des mères, l'empressement de tous... et je me sentis jalouse d'eux. Que n'allais-je les imiter? Le vieux majordome était encore là... Je ne sais quelle fausse honte me retint. Je repris donc ma route en remontant du côté de la mine.

A peine avais-je fait vingt pas dans l'allée que je me trouvai en

face d'un étranger qui, levant sur moi un regard plus curieux que rébarbatif, ne me laissa ni le temps ni la possibilité de la retraite.

X

C'était un personnage à l'air digne et d'une obésité recommandable. Des favoris luxuriants, d'une couleur ardente, accompagnaient son teint, d'une écarlate un peu trop vive; un col haut et étroit prenait son menton frais rasé. Il portait une légère vareuse sur un gilet à ramages et une casquette de cachemire blanc terminait sa toilette. Un domestique en livrée circulait autour de lui en exécutant ses ordres. Ce dernier portait deux gibecières, qui laissaient passer à travers les mailles de leur treillis des touffes fauves de poil et de plume. Il va sans dire que le maître ne pouvait se charger lui-même de ce surcroît de poids; c'était bien assez d'avoir à conserver par champs et par vaux, malgré la chaleur, malgré le soin de son beau fusil damasquiné, un maintien aussi irréprochable.

Pour le moment le plantureux chasseur, attiré par la fraîcheur de l'avenue, faisait une petite halte et s'occupait à l'employer de son mieux : près de la berge où il était assis, deux superbes *pointers* anglais, couchés à ses pieds, suivaient d'un œil intéressé chacun de ses mouvements. Mon regard à moi s'arrêta avec complaisance sur un large exemplaire de journal, — le *Times* apparemment, — étendu sur le gazon en guise de nappe. Il disparaissait pour ainsi dire tout entier sous les reliefs d'un repas à faire venir l'eau à la bouche... C'étaient d'appétissantes viandes froides, flanquées de petits pains blancs, deux poulardes, dont on ne voyait plus que les carcasses; une troisième, encore intacte sous ses bardes de jambon; dans une terrine, un pâté délicat à demi consommé, qui semblait vouloir entamer un entretien avec trois ou quatre flacons emprisonnés jusqu'au col dans une enveloppe d'osier.

— Dick, fit le confortable personnage en s'adressant à son domestique, je prié vos dé interrodger cette petite boy.

Dick m'expliqua alors, non sans périphrases, que sir John Richardson, régisseur de la mine, était depuis quelques heures en

train de chasse. Il venait de manquer à cent mètres une volée de perdreaux qui avaient donné un crochet sur la gauche ; j'avais dû les apercevoir et j'avais à le renseigner sur leur direction exacte.

Tandis qu'il me parlait j'étais un peu distraite, car je voyais Dick ramasser une à une dans la besace chaque pièce froide du repas, le pâté, les pains et les flacons. Il me sembla qu'à ce moment sir Richardson, bien rassasié, me jeta un regard d'intérêt. Je baissai timidement les yeux et me sentis rougir.... J'avais si faim ! — Par malheur le riche Anglais ne comprit pas.

Le ton bienveillant des questions qu'il m'adressa me rendit néanmoins quelque courage et je répondis tant bien que mal. Du reste, sitôt que j'eus nommé Roche-l'Abeille, sir John m'épargna toute autre explication. Habitant en sa qualité de régisseur la mine qui est voisine, il apercevait par sa fenêtre chaque matin en s'éveillant la maison de Félicité-Julienne ; or ce jour-là même, en se rendant au laboratoire de son chimiste, il avait entendu parler de sa mort et de l'orpheline qu'elle laissait. Il me témoigna donc davantage son intérêt et finit par se lever. A ce signal ses deux chiens s'élancèrent follement par une brèche de la haie ; je les vis un instant après quêter dans les hautes pailles. Il fallut plus de temps à sir Richardson pour se remettre en campagne. Avant de disparaître derrière les arbres il se retourna :

— Dick, ordonna-t-il, gardez sur voter note-book le nom de cette young boy dont le tenioue été véritèbeulment pâfaite.

Puis il ajouta qu'il trouverait sans doute un emploi pour moi à la mine, qu'il en entretiendrait M. Martins. Il me donna rendez-vous pour le lendemain et me salua d'un geste imperceptible.

Je restai appuyée au pied d'un arbre en méditant ces paroles d'espoir, j'y fus probablement longtemps plongée dans mes rêveries, car lorsque j'en sortis la nuit était venue et sir Richardson n'était plus qu'un point à l'horizon.

XI

Les enfants ont par dessus tout l'âme crédule. Il ne faut pas leur en faire un reproche : n'est-ce pas chez eux l'exagération de cette

qualité qui se nomme la confiance ? J'avais conservé comme un talisman un beau sou brillant dont voici en deux mots l'histoire.

Dans ma petite enfance, Félicité-Julienne à laquelle je devais tant m'avait donné mes premières leçons de lecture, et, à la première de toutes, j'avais reçu comme récompense un sou tout neuf, resplendissant comme un louis d'or, qui depuis plusieurs semaines faisait mon envie. C'était un matin, et j'avais précieusement serré mon cadeau, que je considérais comme le commencement de ma fortune. Mais, l'après-midi du même jour, en me promenant seule aux environs de Roche-l'Abeille, j'avais rencontré, au carrefour des chemins, une pauvre femme déguenillée qui pressait fiévreusement sur sa poitrine un enfant presque nu, violet de froid, se mourant d'inanition. La mère s'était dépouillée elle-même de ses loques pour le réchauffer ; au passage elle m'avait tendu la main ; cela m'avait saigné le cœur, et j'avais donné sans hésiter ma pièce de monnaie. A mon retour, quand Félicité-Julienne m'avait demandé à revoir ma récompense du matin, j'avais balbutié bien bas, en baissant la tête, que je l'avais perdue. C'était mon premier mensonge... j'avais beaucoup rougi. Mais, le lendemain en m'éveillant, je ne fus pas peu surprise de trouver dans ma main droite un sou de cuivre neuf, tout semblable à celui que j'avais donné la veille. Dans la journée on parla d'une mendiante dont l'enfant était mort de froid, et je pensai que c'était lui qui, en allant au paradis, m'avait remis dans la main ma pièce de monnaie dont il n'avait pas eu besoin sur la terre. Je l'avais soigneusement gardée, et lorsque, après le départ de sir Richardson, mes idées eurent repris leur cours triste, le hasard fit que mes yeux tombèrent sur mon talisman, que je portais avec moi. Je me rappelai alors l'enfant mort de faim ; je le revis inanimé contre le sein de sa mère.

Pourtant cette pensée ne me découragea pas, au contraire ; je me levai plus ferme et me remis à marcher. Le souvenir d'une action généreuse, si petite qu'elle soit, a toujours en lui quelque chose de réconfortant. J'allais enfin quitter l'avenue, quand j'aperçus, dans le même sentier et se dirigeant vers moi, un jeune homme d'une vingtaine d'années, grand et bien pris sous sa blouse d'ouvrier. Il portait des instruments de travail qui ne semblaient pas peser à son

épaule ; sa démarche était alerte et preste ; sur son visage rayonnait cette expression si pleine d'attrait que donne le calme de l'âme, la plus pure des séductions. A l'instant où il passa près de moi, il ralentit un peu sa marche et me regarda d'un honnête et franc regard ; ce n'était point la curiosité qui se peignait dans ce regard, ni la pitié non plus, mais quelque chose de plus doux, de meilleur, la bienveillance, l'intérêt, la sympathie, le dévouement, je ne sais quoi enfin, ou bien un mélange exquis de tout cela.

Si j'avais été une petite fille romanesque, je dirais que cette minute-là fut décisive dans ma vie, que ce regard avait donné un but, une consolation, un lien, à cette existence errante que je venais de commencer. De ceci je ne raisonnai rien, agissant d'instinct, comme une plante qu'une rafale de vent aurait déracinée et qui retrouverait au flanc d'un rocher un petit angle où s'accrocher, se blottir, avec un peu de terre végétale pour reprendre racine. On m'avait tendu la main ; je n'avais vu que cela : cette première parole d'intérêt vrai avait rempli subitement mon âme. Aussi trouvai-je naturel d'accepter l'offre que me fit ce jeune homme de l'accompagner jusqu'à Mérolle, où il habitait avec une vieille femme nommée mère Peluche.

— Le chemin n'est pas long, me dit-il, et mère Peluche ne sera point fâchée de vous recueillir pour la nuit, puisque vous n'avez plus où vous retirer.

Je me mis donc à marcher à côté de lui, m'offrant même à lui porter un des instruments de travail qu'il avait sur l'épaule. Mais il refusa, et comme je mourais de faim, je n'attendis guère sur son invitation à entamer un gros pain rond qu'il m'avait mis dans les mains. — Pauvre morceau de pain bis ! comme tu me parus cent fois plus savoureux que les mets recherchés que sir Richardson n'avait partagé avec personne !

C'est si bon, ce pain noir de nos campagnes, si bon et si sain, quand on le mange simplement, autour de la table de la famille, entre personnes qui s'aiment, et que les malheureux en ont les miettes ! Il y a tant de gens dans ce monde dont ce serait le salut de revenir vers ce pain noir de leur enfance !...

Daniel était ouvrier à la mine ; il n'appartenait pas au pays.

N'ayant point de famille, il avait pris gîte chez la mère Peluche dont nous atteignions maintenant la cabane.

— Bonsoir, mère Peluche, fit-il en pénétrant le premier dans un réduit bas, étroit, mal éclairé et tout rempli d'une fumée âcre produite par des genêts qui achevaient de brûler péniblement dans le foyer.

A sa voix, une vieille, qui me sembla au moins octogénaire et qui était accroupie auprès des genêts en cendres, tourna la tête vers la porte. Elle plaça sa main ridée au-dessus de ses yeux, comme pour mieux diriger son regard : c'était par habitude qu'elle avait conservé ce geste, car elle était aveugle. Ses oreilles seules, dont la perspicacité s'était accrue à mesure qu'elle avait perdu la vue, l'avaient avertie que Daniel ne rentrait pas seul à la maison.

— Quelqu'un t'a suivi, Daniel, dit-elle.

Sa voix exprimait un sentiment d'anxiété ou de préoccupation défiante.

— Quelqu'un t'a suivi, t'en es-tu aperçu ? reprit-elle en élevant la voix et en tenant toujours sa main demi-courbée, comme pour ramener un dernier rayon à ses pauvres yeux éteints.

— Rassurez-vous, la mère, répondit le jeune garçon, celle qui m'a suivi et dont vous avez entendu le pas derrière le mien, est une petite fille qui vous tiendra compagnie quand vous serez trop seule. Les héritiers de Roche-l'Abeille n'en ont pas voulu ; ils l'ont mise à la porte. C'est charité que de la recueillir, et je sais bien que ce n'est pas vous qui direz que j'ai mal fait.

— Heu ! heu ! grommela la mère Peluche entre ses mâchoires, il faudrait être mécréant pour avoir le courage de refuser un quartier de mauvais pain au pauvre chien abandonné qui quête à votre porte. Comment dis-tu qu'on l'appelle ?... Pâquette ?... heu !... On lui fera pour cette nuit son lit au pied du mien.

LOÏC PETIT.

(La suite à la prochaine livraison.)

LE

MARAIS DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

MARCHE DE LOUIS XIII CONTRE SOUBISE *

Nous avons voulu donner un aperçu du marais de *Bretagne et de Vendée* avant d'arriver au fait qui nous a mis la plume à la main, l'expédition de Louis XIII contre Soubise.

Benjamin de Rohan-Soubise portait ce dernier nom du chef de sa vaillante mère, Catherine de Parthenay-Soubise. Il était le frère cadet du duc Henri II de Rohan, célèbre chef des calvinistes. Benjamin avait été investi par l'assemblée protestante de la Rochelle, en 1621, du titre de commandant général des provinces de Poitou, Bretagne et Anjou. Mais il fut bientôt assiégé dans Saint-Jean-d'Angély par le roi en personne, qui le força de capituler, lui pardonna et lui fit prêter serment de fidélité : serment si mal observé, que, dès le mois de février suivant, Soubise accepta un nouveau commandement et vint, avec une armée de trois mille calvinistes, débarquer à la Faute, dans l'embouchure du Lay, s'empara de Mareuil, où il laissa son lieutenant, Henri Bastard de la Cressonnière, et vint assiéger la Chaume et les Sables, qui se rendirent avec une capitulation dont il viola les termes.

Cependant, le gouverneur de Poitou, François de la Rochefoucauld, père de l'auteur des *Maximes*, rassemblasses milices pour

* Voir la livraison d'août, pp. 103 112.

les opposer à Soubise, dont l'armée s'était accrue considérablement dans le pays. Il s'adressa particulièrement au lieutenant général du roi, Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaud (en la commune de Saint-Germain-le-Prinçay), et lui commanda d'aller se mettre dans Talmond, que Soubise menaçait d'assiéger. M. de Châteaubriand partit des Roches-Baritaud avec M. de l'Eschasserie et quatre-vingts cavaliers. Mais La Cressonnière, informé, s'avance pour les attendre à un gué de la rivière d'Yon, près de Nesmy ; il arrive trop tard : l'ennemi avait passé ; il veut le poursuivre, et bientôt se trouve en vue. Châteaubriant se retourne et voit que les ennemis sont en nombre triple de sa petite troupe. Néanmoins, confiant dans la justice de sa cause, il accepte le combat inégal. Il y perd son cheval, est blessé, ainsi que son fils, le comte de Grassay. MM. de l'Eschasserie, de la Logerie et le jeune René de Baudry d'Asson, chevalier de Malte, furent tués, aussi bien que le chef adverse, Henri de la Cressonnière, dans ce combat qui fut long et acharné, mais qui se termina à l'avantage des catholiques.

Châteaubriant et son fils se retirèrent au château de la Vergne-Greffaud, pour faire panser leurs blessures.

Soubise, sachant Talmond bien défendu, tourna ses vues d'un autre côté : il se mit à rançonner le pays et voulut s'emparer des îles du Marais. M. de la Rochefoucauld le suivit en le harcelant, ne pouvant l'attaquer de front; il envoya un courrier au roi, qui avait quitté Paris à la nouvelle du débarquement des protestants et se trouvait alors à Nantes. Le duc de Vendôme y résidait, comme gouverneur de Bretagne, et avait déjà envoyé deux gentilshommes aux informations. Ceux-ci revinrent, annonçant que Soubise dirigeait sa marche vers les îles de Rié et de Monts. Le roi partit de Nantes, le 12 avril 1622, avec une armée de sept mille hommes de pied et huit cents chevaux, mais sans artillerie : il ne voulut pas en attendre. L'armée de Soubise était égale en nombre ; elle avait de plus sept à huit pièces de canon.

Le roi, alors âgé de vingt ans seulement, comptait autour de lui le prince de Condé, qui commandait en chef sous le roi, le jeune

comte de Soissons, le duc de Vendôme (à la belle-mère duquel, duchesse de Mercœur, appartenait alors la seigneurie de Rié), et le grand prieur de France, son frère, les maréchaux de Vitry, de l'Hospital et de Praslin, le duc d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, avec son fils, le jeune comte de Saint-Paul, qui fut tué dans la campagne, le duc de Retz, les marquis de Nesle et de Souvré-Courtanvaux. Louis de Marillac, qui depuis fut maréchal, commandait les gardes-françaises; Bassompierre, les Suisses; Jacques de Clérambault, seigneur de Palluau, et Frontenac conduisaient, l'un le régiment de Navarre, l'autre celui de la Normandie. La cavalerie, formée des gendarmes de la garde du roi, était aux ordres de Henri de Schomberg; les chevau-légers étaient conduits par Zamet, le fils du fameux financier de Henri IV (tué, trois mois après, au siége de Montpellier). Le 12 avril, au soir, on coucha à Vieillevigne; le 13, à Legé, et le 14, à Challans. Là, on tint conseil; on avait appris que Soubise était entré dans l'île de Rié en comblant le lit de la rivière de Vic avec des fascines; on résolut aussitôt de l'attaquer par deux côtés, par l'île de Monts et par le bourg même de Notre-Dame-de-Rié. Pour la première direction, le maréchal de Vitry, commandant l'avant-garde, partit le soir même de Challans et arriva, à minuit, à l'entrée du Marais. La chaussée était étroite et glissante, à cause de récentes pluies. Deux cavaliers y tenaient à peine de front, et deux larges fossés pleins d'eau semblaient prêts à les engloutir. Le maréchal mit pied à terre, le fit mettre à ceux qui le suivaient et renvoya les chevaux. Il s'avança à pied sur la chaussée, par une obscurité profonde, arriva au Perrier et, sans s'y arrêter, il marcha droit à l'île de Monts, qu'il atteignit à huit heures du matin. Mais fort peu accompagné, — quatorze compagnies s'étaient égarées dans les labyrinthes du Marais, — il fut trop heureux de n'être pas attaqué et culbuté par l'ennemi. Le prince de Condé partit de Challans de grand matin, avec les chevau-légers de Zamet, et, trottant hardiment sur la chaussée, il fut moins exposé à glisser qu'en allant doucement. Il arriva peu après le maréchal, et, augurant bien de la position, sur ce terrain sablonneux, il dépêcha aussitôt un courrier au roi pour l'engager à venir lui-même

attaquer de ce côté. Il fit sonder les gués de l'étier de Besse, et deux furent indiqués comme devant être praticables pendant la basse mer. On ne pouvait attaquer par le pont d'Orouet, que Soubise avait fait rompre, dont il avait barricadé les approches, et qu'il semblait vouloir défendre en personne.

Le roi s'était réservé pour l'autre attaque sur le bourg de Rié. Dans ce but, il était parti de Challans, à quatre heures du matin, avec ses gendarmes à cheval, « cavalerie la plus belle et la plus leste du monde, » dit un des auteurs. Il marcha vers la lande de Commequiers, où devait se trouver M. de La Rochefoucauld avec ses milices. Le roi les passa en revue et on marcha aussitôt vers Rié. L'attaque se fit sans succès. Que pouvaient, en effet, des milices sans canon contre des troupes exercées, munies d'artillerie et protégées par un bras de mer qu'une chaussée étroite et un pont sans largeur rendaient peu abordables? Ce fut donc avec bonheur que le roi reçut, vers midi, l'envoyé du prince de Condé. Il rappela aussitôt ses cavaliers, confia à M. de la Rochefoucauld le soin de garder les passages de la Vie, depuis Rié jusqu'à Saint-Gilles, et revenant par Soullans, il gagna la chaussée du Marais, et arriva, à six heures, à la ferme de l'Épine, dans l'île de Monts. Il était à cheval depuis quatre heures du matin; il soupa sur l'herbe, fit distribuer ses provisions aux soldats, et se jeta sur un lit de paille en attendant l'heure de la marée qui devait être basse à minuit. Mais il dut partir dès dix heures du soir. Chemin faisant, il rencontra l'infanterie qui n'avait pu franchir le gué indiqué pour elle; il la rallia et marcha vers l'autre gué; celui-ci était à cinquante pas de la mer, selon Bassompierre; cet officier général se mit le premier à l'eau et passa à la tête des Suisses, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. « Le canal, dit-il, était large comme la Seine devant le Louvre. » L'autre bord n'était pas gardé; aussi à peine l'eut-il touché, que le roi et toute l'armée entrèrent de front dans cette large grève et la franchirent en moins d'un quart d'heure. On alluma des feux pour faire sécher les vêtements, ce qui n'était pas très-prudent, et l'on attendit le jour pour se mettre en marche. Vitry, toujours à l'avant-garde, se dirigea sur Rié; mais il apprit, en chemin, que ce poste était évacué

et que l'ennemi s'était porté vers Croix-de-Vie où il s'embarquait en toute hâte. Il se dirigea de ce côté, et trouva les huguenots dans une grande confusion; ils se précipitaient dans leurs navires, qui étaient à sec et ne pouvaient démarrer; les soldats jetaient bas les armes et offraient de se rendre. Mais les paysans armés qui accompagnaient les troupes royales avaient eu tant à se plaindre du pillage et des mauvais traitements des calvinistes qu'ils se ruèrent sur eux et les massacrèrent sans pitié. Le jeune roi arriva au galop en cette triste mêlée et fit de grands efforts pour épargner le sang; il offrait, dans ce but, de racheter, à dix livres, chaque prisonnier pour sa marine, « aimant mieux Sa Majesté en peupler ses galères que les enfers, » dit une plaquette du temps. Mais le roi, n'ayant pu pénétrer jusqu'aux navires échoués, le massacre y fut grand, « si bien, dit la même plaquette, qu'au lieu de passer à la Rochelle, ils passèrent en l'autre monde. » Il y eut environ quinze cents morts et deux mille prisonniers. Tous les chefs furent pris : parmi eux, le comte de Marennes, Régnier de la Planche, et Saint-Surin, avaient commandé les trois régiments de l'armée calviniste. Saint-Surin, à la tête de deux cents cavaliers, avait rendu seul un combat sérieux; mais l'arrivée du prince de Condé avec les chevau-légers le força de se rendre. Il fut réclamé par M. d'Humières, qui avait été son prisonnier, l'année précédente, au siége de Royan, et en avait été bien traité; M. d'Humières fut jaloux de rendre ce bon procédé à son loyal adversaire. Le roi passa à Saint-Gilles et se rendit à Apremont, le même soir.

Mais, dans ce désastre de l'armée calviniste, on ne vit point paraître son chef. C'est que, en entrant en campagne avec le parjure de Saint-Jean-d'Angély sur la conscience, il avait écrit à son frère, le duc de Rohan : « Si je n'ai affaire qu'à M. de la Rochefoucauld, je le battrai; si M. d'Epernon (qui commandait une armée en Saintonge) survient, je combattrai; mais si le roi se présente, je ne combattrai pas. » Or, ce fut cette dernière éventualité qui se présenta. Fidèle alors à sa promesse, il donna le conseil et l'exemple de la fuite. On sut, par Saint-Surin, que, dans un conseil tenu le soir précédent, à Rié, il avait proposé une retraite, qui était im-

possible, puisque les issues de l'île étaient gardées. Voulant alors mettre à profit pour son salut ce qu'il avait proposé pour celui de tous, il prit, avec lui, soixante cavaliers des mieux montés, et, se dirigeant vers l'embouchure de la Vie, il la franchit, à marée basse, en suivant la barre de sables mouvants qui obstrue l'entrée du port. C'est le seul acte d'audace qu'il lui ait été donné d'accomplir en ces honteuses journées.

Il arriva, le troisième jour, à la Rochelle, où il fut accueilli par des huées et obligé de se cacher.

On trouve, à la Bibliothèque impériale, une satire fort plaisante composée en cette occasion : « Aussitôt, y est-il dit, que la nouvelle de la mémorable expédition de Rié fut arrivée à la Rochelle, les députés, tout réjouis, furent d'opinion que M. de Soubise, revenant ainsi victorieux, devait être reçu magnifiquement et récompensé par des arcs triomphaux pour en laisser une glorieuse mémoire à la postérité. Mais le mal était que ledit sieur de Soubise, diligent capitaine en ses retraites, ne leur laisserait pas le temps d'y travailler suffisamment. On proposa diverses inscriptions à sa louange, en italien, en espagnol, en latin. Mais M. Dumoulin, ministre de la défunte église de Charenton, [1] les repoussa toutes comme profanes, et voulut un texte tiré des Livres saints ; il proposa celui-ci : MARE VIDIT ET FUGIT, qui réunit tous les suffrages ; mais on n'eut pas le temps de le graver ; car M. de Soubise venait à si grande hâte qu'on le trouva déjà avancé entre le tape-cul et le pont-levis. Il avait un appétit extraordinaire pour avoir fait un jeûne sans commandement de plus de vingt-quatre heures. Il pria M. Dumoulin d'être court en sa harangue; le ministre se contenta de le remercier de ses bons devoirs à l'augmentation de la cause et de ce que, par son moyen, les églises réformées avaient de quoi allonger le nombre de leurs martyrs, ne s'en étant fait un si grand nombre à la fois depuis la bataille de Montcontour. Il ajouta que l'on eût tiré le canon, si, pour le bien de la cause, il ne l'avait laissé à la garde

[1] Pierre Dumoulin, ministre calviniste, né au Vexin en 1588, enseigna la philosophie à Leyde, fut ministre de Charenton, puis attaché à Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur de Henri IV. Il a écrit un livre intitulé : *L'Anatomie de la Messe.*

de Rié, avec les vaisseaux. Les femmes aussi prirent part à l'allégresse commune et firent choix, entre elles, de celle qui avait le bec le mieux affilé pour faire, au nom de la bande, un compliment propre à se conjouir avec ce grand chef d'armée, de ses valeureux exploits et de son retour si prompt : « Vous soyez, monsieur, le bienvenu, et votre compagnie, qui est si petite, nous est bien plus agréable que si elle était plus nombreuse; car, après les ruines que nous a causées le duc d'Epernon, en prenant nos moissons et nos vendanges, si vous aviez ramené beaucoup de gens, nous n'aurions su comment les nourrir. Il vaut bien mieux qu'ils soient restés à faire des momies de leurs corps dans les sables de Rié et d'Olonne, ou qu'ils soient aller ronger le biscuit du roi dans ses galères que d'être venus affamer notre ville. Reste à vous remercier de nous avoir si honnêtement déchargées d'un grand nombre de fâcheux maris, aussi inutiles au ménage qu'insupportables en leur humeur.

» Nous avions l'intention de vous faire un présent de fruits bien choisis; mais ne s'étant pas trouvé un seul bon chrétien dans notre ville, nous sommes réduits à vous offrir un panier de poires d'angoisse, qui sont fruits du mois d'avril, cueillis naguère en l'île de Rié. » M. de Soubise les remercia très-gracieusement de leur bon vouloir, mais, quant à leurs poires, il leur dit qu'elles ne devaient pas se mettre en si grands frais, d'autant que lui et sa troupe en avaient tant mangées sur les lieux que leurs dents en étaient encore agacées; que tous, en général, avaient éprouvé, en les mangeant, de grandes défaillances de cœur, et qu'il était survenu à beaucoup d'entr'eux des estranguillons dont les paysans du lieu s'étaient montrés fort habiles à les guérir radicalement [1]. »

Telle est cette expédition de Rié que nous avons esquissée ici en quelques mots, après l'avoir publiée *in extenso* dans un autre recueil [2]. Avant de faire notre rédaction, en 1860, nous avions employé plus de quinze ans à rassembler les matériaux et à étudier

[1] *Relation véritable de ce qui s'est passé à la Rochelle en la réception de M. de Soubise.* A la Rochelle, chez le Libertin, imprimeur de la ville.

[2] *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée.* 1861.

les lieux. Nous avons donné la liste bibliographique des documents auxquels nous avons puisé, au nombre de trente-deux. La plupart sont écrits avec un défaut de précision que l'on ne connaît plus aujourd'hui. On n'y trouve ni topographie, ni chronologie. Nous avons rétabli la première à l'aide des récits du maréchal de Bassompierre et du maréchal de Vitry, mais surtout par nos explorations réitérées sur les lieux, et par la carte manuscrite des marais de Monts et de Rié, dressée par Masse, en 1705. Nous avons complété le marais entre Beauvoir, Machecoul et Bourgneuf d'après nos propres observations et nos recherches assidues. C'est faute de topographie que tant d'écrivains, depuis 1622 jusqu'à nos jours, placent, quand ils n'ont pas étudié suffisamment la question, l'épisode de Soubise dans l'île de Ré. Tous les récits que nous avons consultés ne sont pas moins confus, tant pour l'ordre des faits que pour le théâtre où ils se sont accomplis. Bassompierre, qui raconte fort bien ce qu'il a vu, se contente d'indiquer vaguement la marche particulière du roi sur Commequiers, et sa réunion avec M. de la Rochefoucauld pour donner un assaut devant Rié; d'autres supposent que le roi emmena toute l'armée avec lui à Commequiers. Pour rétablir l'ordre dans les faits, nous avons dû surtout nous adresser à l'auteur, en apparence, le plus insignifiant, de cette campagne, au médecin Hérouard, dont le journal[1] est uniquement consacré à l'hygiène du roi, mais qui nous apprend, jour par jour, heure par heure, ce que fait Louis XIII, à son réveil, à sa toilette, à ses repas, etc. Grâce à ce chronomètre si précis, il nous a été possible d'assigner à chaque fait sa place et son instant. Le bras de mer qui embrassait l'île de Rié, en 1622, paraît s'être comblé vers 1700, d'après l'état où le marque la carte de Masse. Une large et profonde dépression en indique aujourd'hui la trace, à travers les dunes, entre Saint-Jean-de-Monts et Orouet. Mais il est absolument effacé dans le Marais, à l'ouest et au nord de l'île. La carte de Masse indique, comme existant à l'état de ruines, le pont d'Orouet, dont

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale. On en prépare depuis plusieurs années la publication. Le journal commence en 1605 et finit en 1627, au siége de la Rochelle, pendant lequel mourut Hérouard.

parle Bassompierre, et celui des Mattes, au nord de l'île. Nous avons cherché l'emplacement de l'un et de l'autre. On nous a montré le lieu qui s'appelle le pont d'Orouet. Ce nom est uniquement employé pour désigner un quartier de quelques champs; mais il n'y a trace ni de pont, ni de canal, et, à deux cents mètres près, nous n'avons pu préciser le lieu où fut le pont (de bois, sans doute). Il en est ainsi du pont des Mattes; un pré a hérité de son nom, mais il n'y a pas plus de pont que de canal. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de restituer à Rié son caractère *d'île géographique,* mais seulement de lui conserver son titre *d'île historique.* Nous ne voulons pas l'imposer aux géographes, mais seulement la recommander aux historiens.

CH. DE SOURDEVAL.

LA CONFRÉRIE DE SAINT-BLAISE

A CHATEAUBRIANT *

De 1560 à 1598, le commerce eut à traverser une crise terrible : trente ans d'une guerre civile et religieuse avaient interrompu les communications et ruiné les manufactures en France. Notre pays fut moins longtemps troublé, mais l'épreuve n'en dura pas moins près de quinze ans (1583-1598). Avec la paix et la sécurité, on vit refleurir les arts et le commerce. Dès le commencement du siècle suivant, nous voyons, à Châteaubriant, les corps de métiers réunis sous les bannières de leurs saints patrons : les boulangers sous la bannière de saint Honoré ; les maréchaux sous celle de saint Eloi ; les sergers sous celle de Notre-Dame, et les peigneurs de laine sous celle de saint Blaise. Ces réunions de marchands et artisans en corps de communautés d'arts et métiers étaient une institution du XIIIe siècle. Depuis saint Louis, elles étaient en vigueur dans toutes les villes et bourgs du royaume.

..... La religion, bien plus que l'intérêt, fut toujours l'âme et le lien de ces corporations. Au-dessus de l'organisation civile, il y avait l'élément religieux qui réunissait les esprits et les individualités de chaque corps de métiers en un seul esprit, en un seul et même corps, c'était la confrérie. Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ce genre d'association, commun à tous les arts et mé-

* Cet article est extrait du manuscrit de l'*Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse*, par M. l'abbé Goudé, avec la collaboration de M. l'abbé Guillotin de Courson. Cet ouvrage qui formera un in-8° de 700 pages, paraîtra dès que sera close la souscription, ouverte chez M. Goudé à Châteaubriant. Le prix, 7 fr. 50, ne sera versé qu'après réception du volume. — Nous faisons des vœux pour le succès de cette œuvre, si intéressante pour le pays.

tiers. Il suffira pour cela de mettre sous les yeux du lecteur ce que nos archives municipales nous ont conservé de la vénérable confrérie de Saint-Blaise, établie en l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Béré. En faisant connaître celle-ci, nous aurons fait connaître toutes les autres.

Dès l'année 1630, les maîtres sergers s'étaient réunis pour former une confrérie sous l'invocation de la sainte Vierge, qu'ils regardaient comme leur patronne; mais les compagnons, les apprentis et les peigneurs de laine n'en faisaient point partie. Ils devaient d'autant plus désirer jouir des avantages de cette institution, que seuls entre tous les autres corps de métiers ils en étaient privés.

« Enfin, grand nombre de marchands peigneurs, ou faisant travailler au mestier de peigneur de laine en la ville et faubourgs de Châteaubriant se réunirent par acte passé devant notaire, le 25 janvier 1678, par l'avis du vénérable et discret missire Pierre Blays, doyen de Châteaubriant et recteur de Saint-Jean-Béré. L'association fut érigée avec indulgences, par bulle d'Innocent XI, en date du 17 septembre 1680, en l'église parrochiale dudit Béré. Les confrères choisirent saint Blaise, évêque et martyr, pour leur patron, *comme ayant été égratigné et déchiré avec des peignes de fer dans son martyre.* » (Mémoires du D. Blays.)

Les extraits suivants des délibérations des confrères vont nous initier au gouvernement et au régime le plus intime de la confrérie:

En l'assemblée des confrères de la confrairie de Saint-Blaise congrégés en forme de corps politicque sous le chapiteau de l'Eglise de Béré, à l'issue de la grande messe de ladite confrairie y célébrée, ce jour de saint Blaise, vendredi 3 febvrier 1679..... a été délibéré par les confrères de continuer ledit Felon en la qualité de procureur, pour gérer les affaires de ladite confrairie pendant l'année présente.

... A été aussi délibéré qu'à l'avenir, à commencer de ce jour, les particuliers qui voudront se faire enroller en lad. frairie, paieront 20 sols pour leur réception, et de plus 5 sols par an pour l'entretien de la frairie; les quels 5 sols se paieront huit jours avant la fête de saint Blaise; et lors du décès d'un confrère, les héritiers apporteront les 5 sols entre les mains du procureur pour l'année du décès, en lui donnant avis de faire assigner le service pour le défunt, suivant la fondation.

... Délibéré aussi que les enfants des confrères, qui apprendront le

métier de peigneur, ne paieront point les trente sols portés par la dite fondation pour tout apprentif travaillant chez un confrère.

... Délibéré pareillement qu'il ne sera point fourni de cierges par ledit procureur pour porter avec la *Torche* de la frairie aux jours du *Sacre*, attendu que cela ne cause que du désordre et du coûst inutile. Et pourra ledit procureur changer et augmenter quelque chose pour l'ornement et embellissement de la *Torche*, s'il le juge à propos, au moindre coûst qu'il lui sera possible faire. *(Suivent les signatures de tous les confrères qui assistaient à la délibération.)*

A partir de cette dernière assemblée, les procureurs furent élus pour deux ans.

La torche dont nous venons de parler occupait une place trop importante dans la confrérie pour n'en pas faire une mention particulière. Nous nous occuperons ensuite des comptes de ses procureurs, qui ne sont pas sans originalité.

Cette torche était comme le drapeau de la confrérie : c'était son symbole, c'était sa gloire; aussi l'entourait-elle de toutes sortes d'honneurs.

Qu'on se figure une base rectangulaire, au milieu de laquelle s'élevait, *sicut cedrus Libani*, le cierge colossal. Des rubans, des franges d'or, des étoffes de satin à fleurs, du brocard, garnissaient la partie inférieure, tandis que les quatre faces étaient sculptées ou présentaient aux spectateurs des peintures dévotes. Toutes ces richesses étaient abritées sous un *dosme* recouvert d'une toile imprimée et reposant sur quatre colonnes surmontées de pommettes. De chaque côté de la torche paraissaient invariablement deux peigneurs de laine, costumés comme on pourra le voir dans les comptes ci-après, et tenant en mains les insignes du métier.

Peu à peu, le génie inventif des confrères se donnant carrière, ils en vinrent à représenter, au moyen de figures en cire, habillées selon leurs rôles, des scènes bibliques ou évangéliques, comme l'*Enfant prodige*, le martyre de saint Blaise, l'enfer avec ses flammes et les anges noirs du ténébreux séjour. Le saint Patron y tenait toujours la place d'honneur, et l'on peut tenir pour certain que, ce jour-là, rien ne manquait à la toilette épiscopale. Les artistes étaient sur une pente glissante : c'est pourquoi, afin de prévenir les abus, le

procureur de chaque confrérie était tenu, à peine de 10 livres d'amende, de faire visiter la torche le matin de la Fête-Dieu, par le procureur fiscal de la Baronnie, avant qu'elle marchât en procession, pour s'assurer si le sujet ou mystère qui y était représenté, était convenable à la religion, aux bonnes mœurs et à l'édification du public.

C'était, on le voit, un véritable monument que la torche de la frérie de saint Blaise, et, sauf l'art et la matière, il nous rappelle tant de dévotes sculptures, et les beaux calvaires où les *tailleurs d'imaiges* bas-bretons ciselaient en pierre, presque au même temps, la vie et la passion de Notre-Seigneur.

Aussi, comme ils étaient fiers les dévots compagnons peigneurs, en voyant leur torche s'avancer majestueusement au milieu de leurs rangs pressés ! Comme elle réjouissait leurs oreilles la clochette du sonneur qui précédait la marche ! qu'ils étaient joyeux les airs du hautbois ou de la vèze qui assurait le triomphe de la confrérie sur toutes les confréries rivales !

Maintenant il faut revenir aux comptes de nos procureurs qui, sans ce commentaire, auraient pu renfermer plus d'un mystère pour les lecteurs.

Pour façon et fournissement de bois et ferrures de la torche, ledit Felon a payé	25#	5s	»
A honorable homme Mathurin Langlais, marchand, ledit comptable a payé pour de la cire blanche pour faire les figures.	27#	10s	»
A honorable homme Mathurin Bellanger, pour du satin à fleurs, du brocard, de la cire blanche et façon de huit testes et mains pour orner et garnir la torche	50#	7s	6
— Pour six *raspenades* (tours de cheveux) et une petite perruque à servir aux figures de la torche	»	30s	»
— Pour la toile imprimée servant à couvrir le dosme et les quatre pommettes de la torche	»	40s	»
— Pour le bougran employé à doubler la chappe, étole et mitre de l'image de saint Blaise, pour la façon, fil, soie étoffe	3#	»	»

— Pour le port de la torche aux processions du sacre et de l'octave a couté seulement 40 sols, les porteurs n'ayant voulu autre salaire. Dans la suite, les porteurs exigèrent 4# 10s, deux pots de vin et autant de *citre*.

Dans les comptes des années subséquentes, on trouve que le comptable a payé pour le sonneur..... » 10 »

— Pour la fumée de l'Ange-Noir et six raspenades pour servir aux figures de la torche..... » 40 »

— Pour un peigne. — Pour un sceptre..... » 25 »

— Pour une petite couronne. — Pour les flammes. — Pour les cartes et peintures. — Un broc de fer..... » 10 »

Pour une aulne de serge rouge pour habiller l'exécuteur, y compris la façon de l'habit..... » 25 »

Pour le joueur de haut-bois ou de vèze..... » 15 »

Pour deux peaux de mouton à faire deux culottes aux deux peigneurs qui sont à la torche, et deux bonnets..... 3 8 6

Pour blanchissage de linge aux Sibilles (figures)..... » » »

Pour un bois garni de filasse pour les Sibilles..... » » »

Toutes ces choses étaient conservées dans le trésor de la confrérie et chaque procureur en fournissait l'inventaire exact à celui qui lui succédait.

Pendant plus de vingt ans, ce fut Pierre Féré qui fut en possession d'orner la torche, c'est-à-dire de choisir le sujet ou mystère à représenter, et d'habiller les personnages. La dépense allait souvent au-delà de vingt livres. Après lui, on ne fit rien de plus ni rien de mieux. A partir de 1718, tout alla en déclinant, de sorte qu'en l'année 1734, les confrères considérant que les frais de la torche ruinaient la confrérie qui n'y était point autorisée par lettres patentes, délibérèrent qu'on ne la ferait plus porter à l'avenir ; et qu'au lieu de cette dépense inutile, outre le service qu'on fait faire pour chaque défunt le jour ou le lendemain de son décès, on dirait une autre messe basse le lendemain, et une autre messe basse le premier vendredi de chaque mois pour tous les confrères, avec prière nominale.

On voit encore figurer dans les comptes les dépenses pour les services solennels des confrères défunts et jusqu'à 2 6 pour publication à prône de messe de divers avis donnés aux confrères.

En 1706, la confrérie fit faire six torches octogones en bois avec des plaques de fer-blanc peintes, représentant l'image de saint Blaise, et autres peintures au pied, tout autour. Elles devaient être portées par les confrères, tant aux processions qu'aux enterrements des confrères.

Cette confrérie comptait à peine quinze ans d'existence, et déjà elle était en état de construire à ses frais un fort bel autel en tufeau et marbre, qui lui coûta la somme de 522 livres 17 sols. Pierre Carré en fut l'architecte, 1694. Cet autel, qui a heureusement échappé au vandalisme des iconoclastes de 93, est du même style que le maître-autel, avec lequel il s'harmonise parfaitement [1].

La vénérable confrérie de Saint-Blaise prospéra pendant un siècle; elle allait croissant en nombre quand arriva la néfaste année de 1792 [2]. Le 11 février, le curé constitutionnel Turoche la présida pour la dernière fois. Julien Morisseau en fut le dernier procureur.

Outre la Révolution qui, à elle seule, était bien capable de tuer l'industrie des peigneurs de laine, comme elle en tua tant d'autres, plusieurs autres causes vinrent successivement lui porter des coups mortels, comme la vente et le partage des terrains communs ou vagues, le défrichement des landes, et enfin l'introduction du coton dans la confection des tissus; de sorte qu'aujourd'hui, nous ne voyons plus les petits moutons de bruyère, ni les landes, ni les sergers et peigneurs de laine, et probablement nous ne les reverrons jamais.

L'abbé Ch. Goudé.

[1] Il était à juste titre l'orgueil de la confrérie et digne de recevoir le beau reliquaire qu'elle avait fait exécuter pour recevoir les reliques de son saint patron. — En 1682, par les soins du doyen Blays, M. Jan Luette, recteur de Saint-Louis de Rome, avait envoyé, par maître Jan Luette, sieur de Fourneaux, son neveu, fils de maître René Luette, sieur de la Pilorgerie, son frère (c'est ainsi que s'exprime le naïf manuscrit), une relique considérable de saint Blaise, évêque et martyr.

[2] Elle comptait alors plus de six cents confrères.

POÉSIE

LA POUPÉE

A ÉMILE GRIMAUD

L'enfant s'ébat joyeuse, en bouquet éphémère
Unit les fleurs, de tout s'enivre innocemment,
Et, sur son cœur, que trouble une douce chimère,
Tient la poupée amie et chante en l'endormant.

Elle sourit ou gronde et croit être sa mère;
Elle a de l'avenir comme un pressentiment;
L'âme la plus livrée à sa douleur amère
Devant ce gai tableau revivrait un moment.

Quel trésor de tendresse en cette enfant! quel monde!...
Mais soudain, ô surprise, ô souffrance profonde!
La poupée en débris a roulé sous ses pas!

Des larmes!... Pleure, enfant: les larmes sont divines!
Peut-être, quelque jour, devant d'autres ruines,
Tes yeux voudront pleurer et ne le pourront pas!

L'IDOLE DE CÉRÈS

A ÉMILE PÉHANT

I

Des flots ioniens jusqu'à la Propontide,
Dans l'air avaient passé des accents inconnus,
Criant : « Le mont Olympe est désert, le ciel vide;
L'univers n'a point d'âme et le dieu Pan n'est plus ! »

En ces temps-là, non loin d'Athènes, près des rives
Où le doux Ilissus promène ses eaux vives,
Des fruits d'un champ loué que sa main cultivait,
Avec ses trois enfants une femme vivait,
Pauvre veuve livrée au travail. Dès l'aurore,
Prenant son jeune fils qui bégayait encore,
Elle posait l'enfant sous un arbre voisin,
Et de la terre ingrate elle écorchait le sein.
Quel que fût son courage à déchirer la plaine,
La récolte souvent lui suffisait à peine;
Et, pour comble de maux, quand le jour déclinait,
Et que, pâle, brisée, elle s'en revenait
Rapportant au foyer quelque branchage aride,
Elle entendait passer les accents inconnus
Criant : « Le mont Olympe est désert, le ciel vide,
L'univers n'a point d'âme et le dieu Pan n'est plus ! »

II

— « Toi, disait-elle, ô toi que la Parque jalouse
Ravit si jeune encore aux baisers d'une épouse,
Réponds, ô Palémon, cher époux qui m'aimais,
Me faut-il renoncer à te revoir jamais !
Se peut-il que ces bois peuplés d'ombres augustes
Et ces champs vénérés où les âmes des justes,

Après avoir souffert, vivaient des jours heureux,
Soient détruits, et l'Olympe éternel avec eux?
Comment croire aux accents de cette voix qui passe?
Ah! les dieux, pour confondre une impudente race,
Sans doute sur les cœurs, étrange châtiment,
Ont jeté ce délire et cet aveuglement! »
Et puis, se prosternant au pied d'une statue
De Cérès, en airain, d'un peu d'or revêtue,
— Présent de son époux! souvenir d'un beau jour! —
Pieuse, elle invoquait la déesse, à l'entour
Suspendait en festons les fleurs de la prairie,
Et du tendre passé charmait sa rêverie.
Elle disait : — « Cérès, ô mère, soutiens moi :
Tu sais si jusqu'ici j'eus confiance en toi,
Tu sais que la misère atroce qui me presse
N'a pu me décider à te vendre, ô déesse;
Et pourtant l'or qui ceint ta robe aux plis nombreux
Nous aurait soulagés en ces temps rigoureux :
Rends donc ma main active et la terre féconde,
Et fais, un jour, Cérès, ô nourrice du monde,
Que la mère, voyant ses enfants élevés,
Goûte un peu des bonheurs que la vierge a rêvés!
Je souffre; mais mon cœur de tendresse est avide.
Je souffre; mais pour moi les accents inconnus
N'ont point crié : — « L'Olympe est désert, le ciel vide;
L'univers n'a point d'âme et le dieu Pan n'est plus! »

III

Or, un jour qu'en ces mots s'élançait sa prière
Et qu'un ruisseau de pleurs inondait sa paupière,
Le maître altier du champ qu'elle avait affermé,
Marchand d'esclaves riche, et, partant, estimé,
Un sage ayant gagné dans son commerce infâme
Beaucoup d'or et d'amis, en entrant lui dit : — « Femme,
Pourquoi te lamenter, pourquoi frapper les cieux
De ta plainte, et pleurer tous les pleurs de tes yeux,

Lorsque tu pourrais vendre une impuissante idole ?
Femme sans énergie, écoute ma parole !
Je fus pauvre moi-même, et j'ai servi longtemps
Sous le joug odieux de maîtres insultants ;
Mais habile à flatter, à parler, à me taire,
J'obtins d'être affranchi, j'achetai de la terre,
Et je devins bientôt, par mon habileté,
Le plus riche marchand de toute la cité.
C'est qu'il n'est rien, vois-tu, hors de l'adresse humaine ;
La prière et les pleurs sont chose absurde et vaine ;
De leurs fables berçant l'esprit de nos aïeux,
Les poètes, conteurs de récits merveilleux,
Ont peuplé les vallons et toute la Nature
De dieux qu'ils adoraient : périssable imposture,
Les dieux ont vécu ; l'homme enfin règne sur soi. »
— « Cérès, disait la veuve, hélas ! protége-moi ! »
— « Mais, j'y songe, ajouta le maître au dur langage,
O femme, de ce champ tu me dois le fermage ;
Je le veux : souffre donc que j'emporte au logis
L'idole qui pour toi n'est qu'un objet sans prix ;
Donne. » — Et comme, à ces mots, sur l'Idole sacrée
Le marchand élevait une main abhorrée,
La pauvre veuve, avec ses enfants à genoux,
Le suppliait, disant : — « Ayez pitié de nous !
Faudra-t-il donc encor perdre la sainte image,
Unique souvenir d'un passé sans nuage,
Témoin de ma douleur et de mon abandon,
Image que jadis adorait Palémon ? »
— Et le marchand : — « O femme, au cœur faible et stupide,
Huit statères par toi ne me sont-ils pas dus ?
L'idole m'appartient. D'ailleurs, le ciel est vide ;
Ton culte est sans objet puisque Cérès n'est plus. »

IV

Venu sans bruit, le front couronné de lumière,
Un étranger, pensif, — du seuil de la chaumière,

Écoutait les discours du marchand orgueilleux,
Et le courroux souvent éclatait dans ses yeux...

— « Il est vrai que Cérès n'est plus ! dit-il ; mais, veuve
Pour qui la vie, hélas ! fut une dure épreuve,
Lève toi ! calme toi ! console toi ! ton cœur
Du plus riche trésor dépasse la valeur :
Une flamme nouvelle en ton sein est visible.
Laisse à ce vil marchand un métal insensible :
Tes enfants désormais ne manqueront de rien ;
Le Maître que je sers à présent est le tien.
Ce Maître est juge ; il voit au fond de l'âme humaine
La charité divine, il voit aussi la haine ;
Des bonheurs du méchant il interrompt le cours,
Et, s'il tarde à frapper, c'est qu'il le peut toujours. »

Quel est cet étranger à l'austère parole ?
Sur ses cheveux quelle est cette blonde auréole ?
Un homme a-t-il ces yeux plus ardents que l'éclair ?
Si c'était le grand dieu lui-même, — Jupiter ?...

Le marchand a pâli ; la terreur grandissante
Courbe son front ; il tremble ! et sa main languissante,
Soudainement séchée en ses ressorts secrets,
Laisse choir sur le sol l'idole de Cérès.
Et la veuve, baisant les pans de la tunique
De l'étranger, disait : — « Roi de l'Olympe antique ! »
Mais lui : — « Relevez-vous et connaissez-moi mieux ;
Je ne suis qu'un mortel. » — « Il n'est donc plus de dieux ?
La terre, les enfers, le ciel, tout est donc vide ?
Palémon, cher époux, je ne te verrai plus ! »
— « Vous le verrez, ô femme aimante, ô cœur limpide :
Car apprenez qu'il est un Dieu. » — « Lequel ? » — « Jésus ! »

LE PAYSAN

—

Des ombres de la nuit la campagne est voilée.
Nul astre aux cieux. Le vent d'automne dans les bois
Passe, souffle et murmure, et remplit la vallée
De sifflements pareils à de lugubres voix.

Malheur au vagabond qui, malade et sans gîte,
Par ce temps lamentable erre loin des hameaux !
Malheur au sein pensif où la douleur s'agite,
Et qui veille écoutant la plainte des rameaux !

L'ombre s'étend profonde. En vain le cri sonore
Du coq, ardent guetteur de nuit, prédit le jour ;
Au brumeux orient aucun rayon encore :
Le monde est ténébreux comme un cœur sans amour.

Mais que font les clameurs du vent et la nuit sombre
Au rude défricheur du sol, au paysan ?
Le paysan sommeille, enveloppé par l'ombre,
Dans la sécurité dont il est l'artisan.

L'ombre lui dit : « Je suis la paix, la récompense
Des devoirs accomplis et de l'âpre labeur ;
L'oubli des maux passés, c'est moi qui le dispense. »
Le grave paysan de l'ombre n'a point peur.

Voyez ! avant le jour le voilà qui s'éveille.
Il va vers le foyer où, sous la cendre, dort
Le reste d'un tison recouvert de la veille :
De la cendre, à son souffle, un jet de flamme sort.

La flamme éclate et brille, et l'âtre s'illumine;
Et lui, près du foyer crépitant et joyeux,
Recueilli, vers le monde inconnu qu'il devine
Il élève en priant son cœur religieux.

Il prie : en doux espoirs abonde sa prière.
« Si j'ai faibli, dit-il, mon Dieu, pardonne-moi ! »
Et Dieu se communique à son esprit sincère.
O paysan, mon cœur ému prie avec toi !

La prière a rendu pure son âme forte ;
D'un morceau de pain noir il a fait son repas ;
De l'antique logis ouvrant l'étroite porte,
A présent vers l'étable il dirige ses pas.

Les grands bœufs, à genoux au milieu de la crèche,
Mêlaient aux bruits de l'air leur long mugissement;
Il pose devant eux l'herbe tendre et l'eau fraîche,
Puis il lie à leur front le joug solidement.

Il les conduit alors à la dure journée,
Et, pendant qu'il chemine, il chante un gai refrain;
Et la charrue, avant que l'aube ne soit née,
A plongé dans le sol son éperon d'airain.

Le pauvre paysan poursuit sa tâche austère
Sous les pleurs du matin et sous le froid brouillard ;
Mais, qu'importe ? le soc aigu fouille la terre
Où la blonde moisson ondulera plus tard.

C. Robinot-Bertrand.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES MOINES ET LES ÉVÊQUES DE LUÇON, par M. l'abbé du Tressay, tome deuxième. — Un vol. in-8o. Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Le second volume de l'*Histoire des Moines et des Évêques de Luçon* vient de paraître, et si l'impression du troisième volume est poussée avec une égale activité, avant peu nous posséderons dans son entier cet important ouvrage. Il serait à souhaiter, nous l'avons déjà dit, qu'une plume plus compétente que la nôtre rendît hommage à la science de l'auteur, car nous ne sommes guère en mesure d'apprécier autre chose que le sérieux mérite de sa narration. Ce volume embrasse une période de deux siècles ; il commence avec l'épiscopat de Nicolas Boutaud qui prit possession du siége de Luçon l'année même où Louis XI monta sur le trône, en 1461, et il finit à la mort de Pierre de Nivelle qui arriva en 1660.

Plusieurs de ces biographies peignent au vif les mœurs du temps. Au seizième siècle la mitre n'avait point encore divorcé complétement avec la cotte de mailles, et l'on voit Pierre de Sacierges quittant son diocèse pour aller dans le Milanais guerroyer avec Louis XII et recevant à son retour une véritable avalanche de dignités. « Le cumul, dit à ce propos l'auteur, est quelquefois une nécessité : il était alors un abus déplorable, dont la commende avait favorisé le développement. » Dans son chapitre IV l'auteur fournit, sur l'origine de cet abus et sur ses formes diverses, des renseignements détaillés.

Un peu plus tard c'est Milon d'Illiers traçant dans ses *Constitutions synodales* un curieux chapitre des modes et des usages des gens du monde, qu'il conseille à son clergé d'éviter. Rien ne mon-

tre mieux que ces constitutions avec quelle sollicitude l'Église s'occupait de se réformer paisiblement, tandis que sous le nom de Réforme de hardis novateurs se préparaient à sacrifier la foi des peuples aux convoitises de despotes alléchés par les richesses de l'Église.

A ce propos nous relèverons en passant une erreur de date, page 82; il nous parait difficile d'admettre que Calvin ait prêché à Poitiers en 1525, par la raison que cet hérésiarque, né en 1509, ne publia son *Traité de la clémence* qu'en 1532. Ce dut être plus tard, vers 1535, au temps où Calvin avait trouvé un refuge à Nérac à la cour de la reine de Navarre [1].

La biographie la plus étendue et aussi la plus importante sans contredit est celle de Richelieu. L'esprit ne se lasse pas d'étudier dans ses plus petits détails la vie des hommes qui ont influé sur les destinées du monde; il semble qu'à les voir de plus près on surprendra mieux le secret de leur génie, mais si loin qu'on pousse ses investigations il faut toujours finir par reconnaître que le génie est une force mystérieuse que Dieu dispense à certains hommes selon sa volonté, et que rien ne remplace. Le Richelieu que nous présente M. l'abbé du Tressay, est l'évêque de Luçon plutôt que l'homme d'État dont la vie se consuma dans les luttes contre le calvinisme, la féodalité et la maison d'Autriche, mais quelques traits font pressentir la puissance du caractère.

Théologien savant, le jeune évêque de Luçon se montra, dès le principe, appliqué à ses devoirs d'évêque, et gouverna réellement son diocèse. On lui doit l'établissement d'un séminaire pour lequel il fit des sacrifices à une époque où sa fortune était plus que modeste. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pu mettre à profit pour la jeunesse de Richelieu un travail tout nouvellement publié dans la *Revue des questions historiques* et dû à la plume de M. Avenel, le savant éditeur de la correspondance du cardinal. Tous ses doutes auraient été levés sur quelques points obscurs, notamment sur le lieu de naissance de Richelieu, dont on a retrouvé à Paris l'extrait de baptême dans les registres de la paroisse Saint-Eustache, et il

[1] V. Audin, *Hist. de Calvin*, édit. in-12, t. I, p. 65.

aurait pu ajouter à toutes les preuves qu'il donne de la piété de Richelieu dans sa jeunesse celle d'un vœu qu'il fit pour obtenir la guérison d'horribles maux de tête.

Fidèle à son titre d'historien des moines de Luçon, M. du Tressay raconte l'établissement dans cette ville d'un couvent de capucins en 1627, et d'une communauté d'Ursulines en 1631. Un peu plus tard, en 1645, l'évêque Pierre de Nivelle attirait dans son diocèse les missionnaires de Saint-Lazare, congrégation fondée par saint Vincent de Paul.

Un résumé substantiel des affaires du jansénisme termine ce volume, où l'on trouvera racontés à leur date de nombreux épisodes des guerres de religion.

ALFRED LALLIÉ.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les obsèques de l'amiral Charner à Saint-Brieuc. — Mgr Chigi, nonce du Saint-Père, à la retraite pastorale de Nantes. — Le P. Hyacinthe. — Connaissez-vous M. Samouël? — *Mon pays! rêve de l'exilé.* — M. Hernot fils et M. Elie Delaunay. — La *Gazette de l'Ouest.* — Mort du jeune Hernot.

M. l'amiral Charner, mort à Paris au mois de février, avait manifesté la volonté de dormir son dernier sommeil dans sa vieille terre natale. Notre confrère, M. Louis d'Estampes, a rendu compte de cet imposant retour, dans les colonnes du *Breton*, dont il est le rédacteur en chef. Il nous permettra de faire passer son récit sous les yeux de nos lecteurs :

— Selon le vœu de l'illustre défunt, la dépouille mortelle de M. l'amiral Charner repose maintenant dans le cimetière de Saint-Brieuc, où elle a été transportée, hier mardi (24 août), au milieu d'un concours immense de population qui se pressait autour du cortége officiel. Notre ville a fait de magnifiques funérailles au vaillant marin dont la France entière déplore la perte; c'était à la fois un grand exemple et un touchant spectacle que la fête funéraire par laquelle a été célébré le retour dans sa cité natale du corps de cet enfant du peuple, parvenu, par son seul mérite, aux plus hautes dignités de l'État.

A l'arrivée du train de Paris (8 h. 05 du matin), le cercueil a été porté par douze seconds-maîtres de la marine sur le char funèbre, décoré aux armes de l'amiral. Derrière le corbillard se trouvaient :

MM. le capitaine de vaisseau Galibert, aide-de-camp du ministre de la marine, et Didier, lieutenant de vaisseau, délégué par M. le Préfet maritime de Brest.

MM. Victor Charner, sous-préfet de Montreuil, et F. Charner, fils et frère du défunt, conduisaient le deuil, accompagnés par MM. Hérault, maire de Saint-Brieuc, Flaud, maire de Dinan, et M. Boucher (de Rostrenen), l'aumônier de la flotte qui avait administré à l'amiral, son ami et compatriote, les derniers sacrements.

Venaient ensuite les diverses autorités civiles, militaires et judiciaires,

les membres du conseil municipal et du conseil général, les notabilités de notre ville et de notre département, et plusieurs officiers de la marine, parmi lesquels MM. les capitaines de vaisseau du Quillio; Tricault, commandant supérieur de la station du littoral nord; Jaurès et Petit, capitaines de frégate, et les états-majors des avisos l'*Ariel* et le *Cuvier*, mouillés en rade du Légué, et qui s'associaient par des salves d'artillerie à la cérémonie funèbre.

MM. E. Carré-Kérisouët, de la Tour, Le Calvez, députés des Côtes-du-Nord, avaient pris place dans les rangs.

Les cordons du poële étaient tenus par M. le général comte de Goyon, président du conseil général; M. le général Saurin, commandant la subdivision des Côtes-du-Nord; M. le vice-amiral Lafon de Ladebat, directeur général du personnel au ministère de la marine, et M. le contre-amiral Simon, major-général à Brest.

Derrière le corbillard, un second-maître de l'*Ariel*, la poitrine constellée de neuf croix ou médailles, portait sur un coussin les insignes des dignités dont fut revêtu, durant sa vie, l'amiral Charner.

La cathédrale était décorée avec beaucoup de goût. Des piliers de la nef, recouverts de draperies noires aux armes du défunt, se détachaient des écussons où nous avons lu les noms suivants, qui sont les noms des victoires auxquelles le mort vénéré avait coopéré de toute sa bravoure et de tout son talent : Alger, Kertch, Sébastopol, Peï-Ho, Tien-Tsin, Tong-Keou', Saïgon, Ki-Hoa. On avait oublié Pékin, d'où, ferme comme toujours sur les lois les plus strictes de la probité, Charner ne rapporta que de la gloire pour butin. « Il faisait, disait-il, la guerre, mais non la piraterie. » Des avirons en croix ornaient le bas des piliers. Le catafalque, simple et sévère, était entouré de quatre pyramides surmontées d'urnes lacrymales; des faisceaux d'armes et d'emblèmes marins en garnissaient les deux côtés.

Mgr Croc, évêque de Laranda, et qui était lié par l'affection avec le défunt, a officié, et conduit le corps jusqu'à sa dernière demeure; Mgr David a donné l'absoute.

Trois discours ont été prononcés au cimetière : M. le général de Goyon a parlé au nom du conseil général, et nous avons remarqué dans son improvisation le récit d'un fait encore inédit et qui montre la modestie de l'homme de bien et de mérite qui s'appela Charner. Quand celui-ci fut élevé à la plus haute dignité de la marine, M. de Goyon voulut lui céder les honneurs de la présidence de notre assemblée départementale; mais l'amiral, informé de cette intention, refusa énergiquement le fauteuil qui lui était offert, et, pour mettre fin aux instances dont il se voyait l'objet, il se démit de son mandat de conseiller général.

Nous reproduisons ci-après le discours de M. le vice-amiral Lafon de Ladebat, qui a rendu un chaleureux hommage à celui dont il avait été, tour à tour, en Crimée, en Chine et en Cochinchine, le capitaine de pavillon ou le chef d'état-major. Il a surtout vivement ému l'auditoire, lorsqu'il a adressé les derniers adieux à son ancien chef et ami.

Mme la princesse Poniatowska, accompagnée de Mme du Clézieux et de Mme Boucher, amies de la famille, assistait à la triste cérémonie.

Nous avons relaté aussi fidèlement que possible les détails de la pieuse cérémonie par laquelle notre ville a tenu à célébrer le retour dans son champ funéraire du corps d'un grand citoyen qui, en s'élevant lui-même, honora à la fois et sa province et sa patrie.

Disons-le en terminant, ces hommages s'adressaient encore plus à l'homme de bien, à l'honnête homme qu'à l'amiral.

En présence d'un cercueil, il n'est pas possible de ne pas faire de sérieuses réflexions sur le néant et la vanité des grandeurs humaines. Que reste-t-il aujourd'hui du marin illustre? — Une froide dépouille, un souvenir gravé dans la mémoire de ses concitoyens et dans les fastes de nos annales. Mais ce marin illustre vécut et est mort en chrétien. Et c'est là une suprême consolation pour sa famille; c'est là aussi un bel exemple qu'il laisse et qui compte plus en sa faveur aux yeux de Dieu que tous les titres pompeux et les croix brillantes dont, du reste, l'amiral Charner eut à la fois la modestie et la fierté de ne jamais, comme tant d'autres, se laisser éblouir!

Voici le discours de M. le vice-amiral Lafon de Ladebat :

« MESSIEURS,

» Le 16 février 1869, les troupes de la garnison de Paris couvraient l'esplanade des Invalides. Une foule recueillie remplissait l'église; les grands corps de l'État, les hauts fonctionnaires, l'armée et surtout la marine en deuil venaient rendre les derniers devoirs à S. Exc. M. l'amiral Charner, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur.

» Aujourd'hui, la dépouille mortelle de l'illustre amiral est rendue à sa ville natale. Sa famille, ses amis, ses concitoyens, parmi lesquels je vois les plus hautes notabilités du département, ses plus fidèles compagnons d'armes se sont donné rendez-vous pour se retrouver, une fois encore, près de celui qu'ils ont aimé et vénéré, près de celui dont ils sont fiers; car aux sentiments pieux qu'excite toujours une pareille cérémonie, se mêlent de glorieux souvenirs et un légitime orgueil.

» Ce n'est pas ici, Messieurs, que je pourrais vous retracer la longue carrière si vaillamment et si noblement parcourue par celui que nous pleurons. A cet égard, la Crimée, la Chine ouverte à nos armes, la conquête de la Cochinchine assurée par de sanglants combats et par une sage admi-

nistration, parlent plus haut et plus éloquemment que je ne saurais le faire. Tout à l'heure encore, les vieux piliers de la cathédrale vous montraient les noms glorieux de Sébastopol, de Kertch, dn Peï-Hô, de Ki-Hoa et de Mythô, qui vous redisaient les hauts faits du défunt.

» Dès son entrée dans la marine, l'amiral Charner faisait pressentir ce qu'il serait un jour. Il était à peine enseigne de vaisseau, qu'un de ses chefs, le commandant Gourbeyre, lui donnait la note suivante : « On peut » prédire qu'il sera toujours fait pour son grade, même quand la fortune » militaire l'aura élevé aux emplois supérieurs. » Ces paroles prophétiques font honneur à l'officier qui avait si bien deviné le futur amiral. A mesure qu'il avançait en grade, on voyait grandir ses facultés; mais ce qui distinguait par-dessus tout l'amiral, c'était le sentiment, je dirais presque la religion du devoir. C'est là ce qui lui donnait ce calme avec lequel il affrontait le danger, cette vigueur qui lui faisait supporter, sans jamais faiblir, les fatigues, les privations et les plus rudes travaux. Jamais son âme n'a connu ces défaillances que subissent parfois les plus vaillants et les plus forts, et c'est ainsi qu'il est arrivé au plus hautes dignités. Nommé vice-amiral en Crimée; grand-croix de la Légion d'honneur et sénateur après la campagne de Chine et de Cochinchine, il avait été élevé en 1864 à la dignité d'amiral, juste et magnifique récompense de tant de services éclatants.

» Sa robuste constitution nous faisait espérer de le conserver longtemps, quand une maladie dont rien ne put arrêter les progrès vint l'enlever à sa famille éplorée, à la marine dont il était une des gloires, à la France qui a perdu en lui un grand citoyen. Il est mort, le 12 février, avec le courage du marin et la résignation du chrétien, comme il avait vécu.

» Et maintenant que la tombe va se refermer, faudrait-il, amiral, vous adresser un éternel adieu? Loin de nous cette pensée désolante. Vous êtes ici au milieu des vôtres, dans la ville qui vous a vu naître, vous reposez dans le sein de cette noble Bretagne qui, de même que la marine, conservera pieusement votre souvenir. Votre âme immortelle continue à veiller sur nous tous, et, d'une génération à l'autre, on se redira respectueusement votre nom, comme un touchant symbole d'honneur et de loyauté. »

Après l'amiral Lafon de Ladebat, M. Hérault, maire de Saint-Brieuc, prononça un discours que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire. — Disons, enfin, qu'une souscription a été ouverte pour élever un monument à l'amiral Charner, et qu'elle se couvre de signatures.

— Une allocution que nous ne passerons point sous silence, c'est celle que M. l'abbé Richard, vicaire général de Nantes, a eu l'honneur d'adresser à Mgr le Nonce, à la clôture de la retraite ecclésiastique. On le sait,

Mgr Chigi vient, chaque année, depuis plusieurs saisons, se reposer quelques jours sur la côte du Pouliguen. C'est en rentrant à Paris qu'il a fourni à M. Richard l'occasion de lui parler ainsi :

« MONSEIGNEUR,

» Les jours bénis de la Retraite pastorale viennent de s'écouler rapidement sous le charme de cette union fraternelle qui fait le bonheur et la force de la vie sacerdotale. Une pieuse et éloquente parole nous a rappelé avec une autorité modeste les devoirs et les grandeurs du ministère divin qui nous est confié. — Me sera-t-il permis d'ajouter qu'une vieille amitié de séminaire me rendait doublement heureux de tout le bien que le Prédicateur de la Retraite [1] faisait à nos âmes? — Et pourtant un sentiment de tristesse se mêlait aux saints exercices. Le Pasteur aimé de ce diocèse manquait pour la première fois à cette grande assemblée de prêtres. Sans doute, dans ces dernières années, il n'avait pu nous faire entendre sa voix, mais il était parmi nous, il priait avec nous, et ses laborieuses souffrances, qui ne lui enlevaient rien de son activité pour le gouvernement de notre chère Eglise de Nantes, semblaient nous rendre sa présence plus précieuse encore. La Providence nous ménageait une grande consolation, en vous amenant, Monseigneur, au milieu de nous.

» Notre vénérable Évêque a bien connu le cœur de tous ses prêtres, en pensant que nulle joie pour eux ne serait plus douce que celle de se serrer autour de l'éminent Représentant du Saint-Siége, de renouveler entre ses mains leurs promesses de dévouement au service de Notre-Seigneur et de la sainte Église et de retourner dans leurs paroisses fortifiés par sa bénédiction. Que Votre Excellence reçoive aujourd'hui l'hommage de notre profonde reconnaissance pour le bienveillant empressement qu'Elle a mis à se rendre au désir de notre Évêque.

» Vous avez bien voulu dire quelquefois, Monseigneur, que vous veniez volontiers dans le diocèse de Nantes. Je ne sais si nous pouvons alléguer beaucoup de titres pour mériter votre bienveillance. Mais il en est un que nous revendiquerons toujours. Votre Excellence trouve ici des prêtres dévoués du fond de l'âme à notre glorieux et bien-aimé Pontife Pie IX. Je n'ai pas besoin de porter mes regards bien loin pour apercevoir parmi nous un aumônier de l'armée pontificale que nos vœux fraternels accompagnaient sur le champ de bataille de Mentana, et si je cherchais dans cette assemblée, je reconnaîtrais peut-être quelques jeunes prêtres qui ont porté l'uniforme de zouave pontifical avant de revêtir la soutane. Beaucoup, jeunes ou vieux, ont eu le bonheur de s'agenouiller aux pieds de Pie IX, et ils gardent de cette heure bénie entre toutes l'impérissable mémoire que la sainte et douce majesté du Pontife et du Père laisse dans

[1] M. l'abbé Guiol, vicaire général de Marseille.

l'âme de tous ceux qui l'approchent. Tous, nous n'avons qu'une seule ambition, c'est que Dieu daigne nous accorder la grâce de combattre jusqu'au dernier jour de notre vie, sans hésitation et sans faiblesse, pour la sainte Eglise Romaine notre mère.

» Oserions-nous espérer, Monseigneur, que vous conserverez le souvenir de cette journée qui restera inscrite dans l'histoire de nos Retraites Pastorales, et que vous prierez Pie IX, notre Père, de bénir ces prêtres bretons, ces prêtres nantais, qui sont à lui à la vie et à la mort? »

Son Excellence le Nonce a répondu à cette allocution par quelques paroles vraiment parties du cœur. Il a exprimé combien il était heureux de se trouver au milieu de cette assemblée de prêtres dont la tenue tout ecclésiastique l'avait vivement frappé; il a ajouté qu'il emportait les meilleurs souvenirs de la fidèle et catholique Bretagne, et qu'il se ferait un devoir et un bonheur de le redire au Souverain-Pontife. L'accent de piété avec lequel Mgr Chigi a prononcé ces quelques mots, l'émotion qui le gagnait visiblement, ont pénétré profondément les religieux assistants. Des larmes sont venues aux yeux de plusieurs. « En vertu des pouvoirs que m'a conférés le Saint-Père, je vais vous donner la bénédiction papale, » a dit le Nonce en terminant; tous se sont agenouillés pour la recevoir, et se sont relevés en faisant éclater leur amour pour Pie IX par des acclamations unanimes.

Voilà, d'après la *Semaine religieuse* de Nantes, ce qui se disait et se passait, le 3 septembre, dans le Grand-Séminaire de notre ville; puis, le lundi 20, une seconde retraite y réunissait les professeurs des maisons ecclésiastiques du diocèse; *le lundi 20!* c'est-à-dire, le jour même où retentissait à Paris comme un coup de foudre ce lamentable cri de rébellion du P. Hyacinthe, — du P. Hyacinthe, qui avait été naguère, dans cette sainte maison, un de leurs confrères, de leurs maîtres ou de leurs amis !...

Quelle amertume a rempli jusqu'aux bords le cœur de ces prêtres fidèles ! Quelle affliction remplit le nôtre !... Le P. Hyacinthe, dirons-nous avec le chroniqueur du *Correspondant*, « aura la douleur de voir son nom servir d'argument contre la foi, et se placer comme une pierre dans la fronde de tous les méchants !... Nous prions notre commun Maître d'apaiser son âme en révolte et de lui redire à l'oreille : « *Mon joug est doux et mon fardeau léger*, » et nous ne cessons pas, en le blâmant hautement, de le plaindre, de l'attendre et de l'aimer ! ».

— Un homme dont le nom n'éveille point d'écho, c'est M. Samouël. Connaissez-vous M. Samouël ? Pas plus, sans doute, que je ne le connaissais moi-même avant d'avoir lu la petite notice nécrologique que M. Adolphe

Orain a consacrée à sa mémoire et que nous nous approprions, d'après ce principe, que l'on prend son bien où on le trouve.

Les employés de la trésorerie générale de Rennes conduisaient lundi dernier (20 septembre), au cimetière de cette ville, la dépouille mortelle de leur ancien collègue, M. Samouël (Amand-François), mort presque subitement dimanche matin.

La vie de ce modeste employé s'écoula loin du monde, dans le silence et l'obscurité. Et cependant M. Samouël n'était pas un homme ordinaire. C'était un savant, un littérateur distingué et un poète de talent.

Occupé tout le jour à des travaux ingrats et peu rétribués, il n'avait, le matin et le soir, que l'étude pour toute distraction. Bibliophile habile, il avait su se faire, à peu de frais, une bibliothèque vraiment précieuse d'ouvrages rares et d'éditions épuisées.

Tout est encore là dans sa petite chambre, où il s'attardait souvent en admiration devant les chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ses pauvres chers livres! Où vont-ils aller? Que vont-ils devenir? Dans quelles mains tomberont-ils? Jamais, à coup sûr, ils ne seront aussi bien soignés, ni aussi tendrement aimés que par lui!

Nous avons de M. Samouël des lettres admirablement écrites, mais malheureusement trop confidentielles pour être publiées. Voici, en revanche, une ravissante poésie de lui, écrite en juillet 1838, et qui eut un véritable succès à Rennes, lorsqu'elle fut mise en musique, d'abord par M. T. Simon, et ensuite par Mlle Loïsa Puget.

A peu près oubliée aujourd'hui, nous avons voulu faire revivre un instant cette jolie fleur bretonne.

MON PAYS!

RÊVE DE L'EXILÉ.

Oui, je t'aime d'amour, ô ma chère Bretagne,
Oui, je t'aime d'amour, avec ta pauvreté,
Avec ton sol de pierre et ta rude campagne,
Avec tes longs cheveux et ton front indompté.
L'étranger te délaisse
Et dit : « Sombre pays! »
Mais c'est de ta tristesse
Que mon cœur est épris;
Car toujours une mère
Est belle pour son fils!
Je t'aime, pauvre terre,
Car c'est toi mon pays,
Oui, c'est toi mon pays.

Voyez sur ces rochers ce petit héritage,
Sol aride et brûlant, sans tour et sans manoir;

On n'y voit point de fleurs, on n'y voit point d'ombrage,
Quatre murs seulement près d'un champ de blé noir.
Mais mon cœur, pauvre chaume,
Qui vis mes premiers pas,
Pour le plus beau royaume
Ne t'échangerait pas;
Car toujours une mère
Est belle pour son fils, etc.

Oh! bonheur!... j'aperçois la passerelle en planches,
Et le torrent sauvage où j'aimais tant à voir
Nos Bretonnes, pieds nus, avec leurs coiffes blanches,
S'en aller en chantant du gros bourg au lavoir.
Ton image chérie
Fuit avec le sommeil;
O ma douce patrie,
Je te pleure au réveil!...
Car toujours, ô ma mère!
Tu fus belle à ton fils!
Je t'aime, pauvre terre,
Car c'est toi mon pays,
Oui, c'est toi mon pays!

M. Samouël naquit le 12 septembre 1818. Il fut successivement employé à Rennes dans les bureaux de M. Duboys, le payeur, de M. Louchet et de M. de Castelvecchio. Un surcroît de travail trop au-dessus de ses forces l'obligea, il y a quelque temps, de quitter la trésorerie générale, et le chagrin qu'il en ressentit n'a pas peu contribué à abréger ses jours.

Il laisse une veuve et une fille inconsolables de cette perte inattendue.

— Deux nouvelles artistiques en finissant :

Parmi les médailles accordées par l'Académie des Beaux-Arts, nous remarquons avec plaisir (section de sculpture), le nom de M. J.-B. Hernot, de Lannion, élève de M. Dumont, de l'Institut. Tous les amis de la sculpture religieuse dans notre pays applaudiront au succès du jeune artiste, qui compte désormais s'associer à son père et le seconder dans ses nombreux travaux.

— L'exposition internationale de Munich vient de décerner à notre compatriote M. Élie Delaunay une médaille d'or, pour son tableau exposé dernièrement à Paris : *la Peste à Rome*, acheté par l'administration des Beaux-Arts pour le Musée du Luxembourg, et pour une belle étude que l'artiste fit en Italie, alors qu'il était pensionnaire de la Villa-Médicis : *la Leçon de flûte*, étude qui devrait être au Musée de Nantes.

Nous empruntons cette dernière note au premier numéro de la *Gazette*

de l'Ouest, Écho de Vendée et de Bretagne, journal politique quotidien fondé à Nantes le 15 septembre, et dont le rédacteur en chef est un Vendéen, M. Emmanuel de Rorthays.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour la prospérité de ce nouvel organe catholique. LOUIS DE KERJEAN.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, le *Breton* nous apporte la désolante nouvelle que voici : — « La ville de Lannion vient d'être douloureusement impressionnée par la mort de M. Jean-Baptiste Hernot, fils de notre habile sculpteur, et âgé seulement de vingt-deux ans. Ce jeune homme était depuis quelques jours à peine de retour de l'école des Beaux-Arts, où il avait obtenu de nombreux succès. Il est mort le 19 de ce mois, à la suite d'une courte maladie. Puisse sa fin chrétienne et pleine d'une édifiante résignation adoucir un peu pour sa famille éplorée une douleur qui est partagée par de nombreux amis ! »

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ALTÉRATION (DE L') des doublages de navires; moyens d'en préjuger la nature. Communication faite au congrès des Sociétés savantes et à la Société Académique de Nantes; par Adolphe Bobierre, directeur et professeur de chimie de l'École Supérieure des Sciences de Nantes. In-8°, 15 p. et planches. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNUAIRE DES CÔTES-DU-NORD, publié par une société d'écrivains du département. 32e et 33e années. Nouvelle série. Tomes 17 et 18. In-18, 393 et 315 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

ANNUAIRE HISTORIQUE, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest, contenant une notice sur les francs-fiefs et les lods et Ventes à Brest avant 1789, etc. 5e année. 1869. In-18, 314 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier.

APPEL AUX JUIFS DU XIXe SIÈCLE; par Mme Bompar. In-18, 70 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. Lethielleux.

BULLETIN ANNUEL DU CERCLE DES MÉCANICIENS DE SAINT-NAZAIRE. No 1. Année 1867-68. In-8°, 42 p. — Saint-Nazaire, imp. Girard.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE à l'usage du clergé et des fidèles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, pour l'an de grâce 1869. In-18, 124 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

CATALOGUE DES MOLLUSQUES TERRESTRES ET FLUVIATILES recueillis dans le département de la Vendée, et particulièrement dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte; par M. Letourneux. In-8°, 44 p. — Paris, imp. et lib. Mme Bouchard-Huzard.

CONNAISSANCE ET AMOUR DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. 4e partie. Sa passion; par l'abbé U. Onfroy-Kermoalquin. In-18, 182 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

COURONNEMENT (LE) DE NOTRE-DAME-DU RONCIER, A JOSSELIN; par Louis de Kerjean. In-8°, 7 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

DU 24 FÉVRIER AU 2 DÉCEMBRE; par Ernest Merson. 2e édition. In-18, 144 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, lib. Dentu..... » 50 c.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES. Corbilon, Samnites, Venètes, Namnètes, Bretons de la Loire; par le vicomte Sioc'han de Kersabiec. In-8°, 173 p. et carte. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 3 fr.

GÉNÉRAL (LE) TRAVOT (vers); par E. Pol. In-8°, 15 p. — Quimper, imp. Lion.

GRAND PAROISSIEN ROMAIN très-complet, contenant, en français et en latin, les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année, qui peuvent se célébrer le dimanche, avec le Propre du diocèse de Vannes. 4e édition. In-18, 1080 p. — Vannes, imp. de Lamarzelle; lib. Lafolye.

HARPE (LA) DE GUINGAMP (TELEN GWEGAM); par J.-P.-M. Le Scour, barde de Notre-Dame de Rumengol. In-18, 31 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

IMPRESSIONS D'UN VIEUX GROGNARD DANS SES VISITES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ DE LA VILLE DE NANTES. Aux amis de l'ordre public. In-12, 48 p. — Nantes, imp. Charpentier..... » fr. 50 c.

LAENNEC. Notice historique; par le docteur Emmanuel Lallour. In-8o, 20 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

LAST (THE) of the Garayes and other poems by an english woman, dedicated to the british residents at Dinan. In-4o oblong, 83 p. — Dinan, imp. et lib. Huart.

LYS (LE) FLEURISSANT PARMI LES ÉPINES, OU NOTRE-DAME-DU-RONCIER TRIOMPHANTE DANS LA VILLE DE JOSSELIN; par le P. I. de I. M., carme et prédicateur de cette ville. Nouvelle édition, augmentée d'une dissertation sur les Aboyeurs, suivie d'une notice historique; par M. E. de Bréhier. In-18, 132 p. — Vannes, imp. Galles.

MARAIS (LES) SALANTS DE L'OUEST justifiés par l'enquête de 1867; par M. E. de la Rochette, ancien représentant du peuple. In-8o, 44 p.—Nantes, imp. Bourgeois.

MEDITATIONEU eit bout groeit durant naudé, eit hum breparein de houil santès Anna, eit bout groeit quên monet e perpindet d'hé chapél ha quent er gouil e péhani é receuei er gouronnen a berh hue tad santel er pab. In-18, 36 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

MON PRGRAMME; par un électeur nantais démocrate, anticommuniste, antisocialiste, antiautoritaire. In-12, 23 p. — Nantes, imp. Étiembre et Plédran..... » 25 c.

MORT (LA) DE BRUTUS, scène tragique en deux tableaux, représentée à Rennes, le 25 octobre 1868. in-8o, 19 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

MOUEZ AR GALOUN (VOIX DU CŒUR), vers; par G. Milin. In-8o, 31 p. — Brest, imp. Lefournier.

MUSIQUE (LA) DE CHAMBRE. Feuilleton du *Phare de la Loire.* (8 décembre 1868); par Édouard Garnier. In-18, 36 pp. — Nantes, imp. Mangin.

NOTES SUR UN ÉPERON DU XIIe SIÈCLE, trouvé au Bernard (Vendée), par l'abbé Ferd. Baudry. In-8o, 7 p. et planche. — Poitiers, imp Dupré.

NOTICES HISTORIQUES SUR L'ANCIENNE PAROISSE DE CARENTOIR (MORBIHAN); par l'abbé Guillotin de Corson. In-8o, 15 p. — Vannes, imp. Galles.

PAYS (LE) DE RAIS ET REZÉ SA CAPITALE; par l'abbé Belley, d'Anville et Lagedant, avec notice biographique; par Dugast-Matifeux. In-8o, 40 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet, lib. Petitpas.

PÈLERINAGE (LE) DE SAINTE-ANNE D'AURAY. Suivi d'une notice historique sur les environs; par le P. Arthur Martin, de la Compagnie de Jésus. 7e édition. In-18, 287 p. et gravures. — Vannes, imp. et lib. Galles.

PETIT ORDO DU PAROISSIEN ROMAIN noté en musique, renfermant l'indication détaillée des offices célébrés les dimanches et jours de fêtes de l'année 1869; à l'usage du diocèse de Nantes. In-18, 36 p. — Nantes, imp. Charpentier..... » 10 c.

PLANCHES MURALES D'HISTOIRE NATURELLE; par Achille Comte. Zoologie, botanique, géologie. Légendes. 2e édition. In-18 jésus, 76 p. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, lib. Victor Masson et fils.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ. Le présent et l'avenir, ou Études sur les départements de l'Ouest, en 1868, au point de vue de la situation productive du revenu foncier dans ses rapports avec les besoins de l'époque. Exposition des différentes cultures propres à ces contrées : le vin, l'eau-de-vie, le sel, les huîtres, les coquillages, le poisson; par L. Cassou de Saint-Mathurin. In-8o, 96 p. — Paris, lib. internationale.

RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN; par L. Rosenzweig, archiviste. — Archives communales. 1-18, 172 p. — Vannes, imp. Galles.

RÉVÉREND (LE) PÈRE JEAN EUDES, apôtre des Saints-Cœurs de Jésus et Marie, instituteur de la congrégation de Jésus et de Marie de l'ordre de Notre-Dame de Charité du refuge et de la Société des Enfants du Cœur admirable de la mère de Dieu. Ses vertus; par le R. P. Hérambourg. Nouvelle édition, entièrement revue par le R. P. A. Le Doré. In-8o, 636 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. Lethielleux.

SEIH (ER) SACREMANT ispliquet. In-18. 103 p. — Vannes, imp. Galles.

SUBSTITUTION DE LA FORCE CENTRIFUGE AU PRESSURAGE DU VIN ET DU CIDRE. Procédé de M. Leduc, ancien élève de l'École Centrale, filateur à Nantes. Exposé du procédé; par le docteur Anizon. In-8o, 39 p., tableau et plan. — Nantes, imp. Ve Mellinet.
(Extrait des Annales de la Société académique de Nantes).

TRANSFORMATION DE LA BASSE-LOIRE ET DU PORT DE NANTES; par M. C. Lechalas, ingénieur en chef des ponts et chaussées. 2e édition, in-8o, 16 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, lib. Dounod.

TROIS AGES EN PLEUCADEUC (MORBIHAN); par le Dr A. Fouquet, président de la Société Polymathique du Morbihan. In-8o, 10 p. — Vannes, imp. Galles.

UN PRÉFET DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL; par Boucher d'Argis, membre du conseil général de la Loire-Inférieure. In-8o, 32 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros; Paris, Dentu.

UNE NOUVELLE MESSE EN BRETAGNE, eun oferen nevez e Breiz-Izel; par J.-P.-M. Lescour, barde de N.-D. de Rumengol. In-32, 31 p. — Lannion, imp. et lib. Ve Le Goffic.

USAGE (DE L') immodéré de l'alcool et de ses résultats physiques et moraux dans le Finistère; par Roussin. In-4o, 24 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

VACANCES (LES) D'UN ARCHÉOLOGUE, ou notes d'excursion dans les communes de Château-Thébaud, Aigrefeuille, Remouillé, Maisdon, Saint-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois; par Charles Marionneau. In-8o, 18 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*)

VISITE (UNE) AU CERCLE CATHOLIQUE DE COLOGNE (Gesellen-Vereins), août 1868; par l'abbé Stanislas Peigné, missionnaire de l'Immaculée-Conception. In-8o, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

UN PROJET DE VERRIÈRES

POUR LA

CATHÉDRALE DE NANTES

ÉTUDE HISTORIQUE

Le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Nantes, en 1858, devint l'occasion d'études sérieuses sur l'histoire et le culte des saints qui appartiennent à nos pays. La Commission, instituée par notre vénérable Évêque, se livra pendant plusieurs années à des recherches non interrompues pour recueillir les documents historiques et liturgiques que nous avaient transmis les siècles passés. Le résultat de ces recherches est consigné dans un mémoire imprimé qui fut présenté à l'examen de la Sacrée Congrégation des Rites, et imprimé sous le titre : *Missæ et Officia propria Diœcesis Nannetensis, SS. D. N. Pii PP. IX correctioni et approbationi, cum filiali reverentiâ proposita ab Antonio Matthiâ Alexandro Jaquemet, Episcopo Nannetensi*[1]. De nombreuses notes ajoutées au calendrier du diocèse et à l'office de chaque saint, éclaircissent les

[1] Ce mémoire, tiré seulement à cent exemplaires, n'a pas été mis dans le commerce ; il en existe un exemplaire à la Bibliothèque de la Ville, sous le n° 1302.

questions d'histoire et de liturgie qui s'y rattachent. Des dissertations spéciales sont consacrées aux points qui présentaient plus d'importance et de difficulté : l'Apostolat de saint Clair, le Patronage de saint Donatien et de saint Rogatien, etc.

Les travaux de la Commission firent revivre le souvenir des saints dont le nom avait été oublié, comme celui de saint Emilien, ou dont le culte n'avait pas encore reçu la consécration exigée par les règles canoniques, comme celui de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

En même temps que la Commission poursuivait ses études, on mettait de nouveau la main à l'édification interrompue de notre vieille cathédrale. Pourquoi, se demanda-t-on bientôt, l'histoire de nos saints, mieux connue et mieux étudiée, ne serait-elle pas aussi écrite sur les verrières, dans les décorations de notre église embellie et achevée? Les arts du dessin et de la sculpture se sont de tout temps associés à la liturgie sacrée. Nous aimerions à retrouver, dans les pages éclatantes de nos verrières, ces pages que tous peuvent lire, les traits sublimes et touchants que nous ont légués les générations chrétiennes en passant sur notre sol. Pendant que nous chanterions leurs louanges dans l'enceinte sacrée, leurs images parleraient à nos yeux, et leur souvenir resterait plus profondément empreint dans les cœurs. Telle est la pensée qui a inspiré l'*Étude historique* qu'on va lire, et qui a déjà reçu un commencement d'exécution dans les trois verrières qui ornent la cathédrale. On nous avait plusieurs fois demandé de la livrer à la publicité. Nous avions hésité à le faire; mais cette esquisse, tout imparfaite qu'elle soit, contribuera peut-être à propager la connaissance et l'amour de nos saints nantais. Un intérêt toujours croissant s'attache à l'achèvement de notre cathédrale; faire revivre le passé glorieux qui s'y rattache sera peut-être aussi une œuvre d'opportunité.

Si nous cherchons à scruter les origines de notre histoire religieuse, nous rencontrons dans l'Eglise de Nantes une tradition constante, unanime, reproduite par tous les vieux monuments, et

ayant obtenu à plusieurs reprises les suffrages des maîtres de la critiqne hagiographique. Cette tradition nous affirme que saint Clair, notre premier évêque, arriva dans nos contrées vers les dernières années du premier siècle de l'ère chrétienne, ou vers les premières années du second. Il consacra une église ou oratoire sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul, et y déposa le clou qui avait percé la main droite du Prince des apôtres sur la croix. Cette humble église, berceau de la Chrétienté nantaise, fut placée en dehors des murailles de la cité romaine. Les anciens monuments liturgiques nous apprennent que saint Clair, en butte à l'opposition païenne, ne put établir dans l'enceinte même de la Ville le lieu de prière où se réunirent les premiers élus de la population nantaise [1].

C'est là tout ce que nous ont laissé nos pères sur la première église ouverte à Nantes au culte du vrai Dieu. Quel fut son emplacement? Il est difficile de le conjecturer. Ce modeste sanctuaire ne fut peut-être qu'un oratoire dont le lieu changeait suivant les exigences des persécutions. Nous ignorons si saint Clair eut des successeurs immédiats, ou s'il ne fut pas un de ces évêques régionaires qui déposaient dans un pays, dans une ville la bonne semence que la bénédiction divine devait plus tard faire croître et multiplier. Toujours est-il que Nantes a gardé un impérissable souvenir de son apôtre, et que le nom de saint Pierre et de saint Paul donné par lui au premier oratoire chrétien est demeuré le titre de la Cathédrale de Nantes, depuis bientôt dix-huit siècles.

L'Église fondée par saint Clair avait grandi dans le silence et dans l'humilité, lorsqu'au milieu de la persécution qui précéda le triomphe de la Religion de Jésus-Christ sous Constantin, elle apparut pleine de force et de virilité avec ses jeunes martyrs Donatien et Rogatien.

[1] On peut consulter sur les origines de l'Eglise de Nantes la note qui a pour titre : *De l'apostolat de saint Clair et de la première prédication de l'Evangile en Bretagne*, n° I, parmi les *Notes et Pièces justificatives* qui accompagnent la *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, t. I, p. 301. On y trouvera indiqués les documents historiques sur lesquels repose la tradition nantaise.

La Croix avait vaincu l'enfer; le sang des martyrs avait été, à Nantes comme partout dans le monde, la semence des Chrétiens. « Alors, disent nos bréviaires manuscrits racontant l'histoire primitive de notre Cathédrale, alors que Constantin ordonna par un édit impérial que Jésus-Christ Notre-Seigneur pût être prêché librement dans le monde entier, et que des églises pussent être édifiées en son nom, sous l'autorité des Pontifes, les évêques de Nantes osèrent, pour la première fois, bâtir dans l'enceinte de la cité une église en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Ils la construisirent dans la partie orientale de la ville, avec trois petites cryptes ou chapelles souterraines; et cette modeste église demeura ainsi jusqu'à l'époque de Clotaire, fils de Clovis [1]. »

Nous avons toujours lu avec bonheur cette première page de l'histoire de la Cathédrale, qui nous la montre contemporaine du triomphe de l'Église. Quinze siècles se sont écoulés depuis cette époque; la Cathédrale a subi bien des vicissitudes, et le grand édifice où nous prions aujourd'hui est bien différent de la modeste église que nos premiers évêques avaient bâtie; mais le lieu est resté le même, et nous prions là où nos pères ont prié.

Dans le courant du sixième siècle, une magnifique basilique vint se substituer à l'église primitive. L'évêque Eumélius en avait jeté les fondements, et saint Félix en fit la consécration solennelle, l'an 560 [2]. C'était une grande époque pour le diocèse de Nantes. Le nom de saint Félix est parvenu jusqu'à nous, entouré d'une auréole de gloire; et il s'est trouvé un saint, Fortunat, évêque de Poitiers, son ami, pour chanter les splendeurs d'un temple qui le disputait en beauté aux plus célèbres édifices de l'Orient et de l'Occident [3].

La basilique de saint Félix disparut au milieu des invasions des barbares; elle fut remplacée, vers le dixième ou le onzième siècle,

[1] Bréviaire manuscrit de 1400, conservé à la Bibliothèque de la ville de Nantes. Bréviaire imprimé de 1518: il appartenait, en 1857, à la collection de M. Saullay de Laistre, président de la Société Archéologique de Saint-Brieuc.

[2] *Ibid.*

[3] ACTA SANCTORUM. *De S. Felice episcopo et confessore*, T. II, mensis Julii, ad diem 7.

par de nouvelles constructions dont il nous est difficile de préciser l'époque et l'importance. Le chœur nous présente encore aujourd'hui la plus belle partie de ces constructions successives du moyen âge. Enfin, l'an 1434, le duc Jean V et l'évêque Jean de Malestroit posaient la première pierre de la grande église dont les générations chrétiennes se sont légué la tâche, et dont notre vénérable évêque, fidèle aux traditions de Mgr de Guérines et de Mgr de Hercé, n'a cessé de poursuivre l'achèvement avec persévérance, comme l'une des œuvres principales de son épiscopat.

Tel est, en quelques mots, le résumé de l'histoire de notre Cathédrale. Ces notions historiques nous ont semblé utiles, avant d'expliquer le plan général d'iconographie, ou, si l'on veut, de décoration, adopté pour la première église du diocèse.

Notre but est surtout de faire connaître l'ensemble des verrières, et, plus spécialement, des verrières destinées aux fenêtres des nefs latérales, au nombre desquelles sont comprises celles qui ont été déjà placées dans la chapelle de saint Clair et dans la chapelle du Sacré-Cœur. Mais, avant d'entrer dans cette exposition, nous devons dire quelques mots des sculptures et des statues.

Depuis plusieurs années déjà, on voit sur les piliers qui soutiennent la tribune de l'orgue, en face de l'autel, quatre statues; six autres ont été placées dans les niches du pilier de droite, près de la porte principale. Or, ces statues n'y ont pas été mises au hasard. Les quatre premières sont, à droite en entrant, celle du duc Jean V qui posa la première pierre de l'église et, près de lui, l'évêque saint Félix; à gauche, l'évêque Jean de Malestroit qui bénit la première pierre posée par le duc Jean V; saint Clair est placé près de lui. Il était juste que les deux fondateurs de notre Cathédrale moderne eussent leur place à l'entrée du temple. L'église conserve toujours avec reconnaissance le souvenir des fondateurs, parce qu'elle juge qu'édifier un temple au Seigneur est une grande œuvre : *Opus enim grande est.* Selon le pieux usage suivi par les artistes chrétiens, le duc et l'évêque sont représentés à genoux, offrant à Dieu leur bonne volonté et leur labeur; et deux saints,

Clair, le fondateur du siége épiscopal, Félix, le plus illustre des évêques qui ont travaillé à l'édification de la Cathédrale, debout à côté d'eux, sont en quelque sorte leurs présentateurs près de la majesté divine : expression simple et vraie de la protection dont les saints nous couvrent près de Dieu.

Les six statues placées sur le pilier, à droite de la porte principale, forment comme deux groupes. Le premier comprend les statues d'Abel et de nos premiers parents, Adam et Eve. Le second nous offre celles de Noë, d'Abraham et de Melchisedech. Ce sont les premiers personnages d'une série de figures, qui mettront sous nos yeux les saints les plus illustres de l'Ancien Testament : Moïse, Aaron, Josué, Samuel, David, Salomon ; les prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel ; puis Judith, la mère des Macchabées et Judas-Macchabée. Toutes ces statues, à l'entrée du lieu saint, nous rappellent que l'ancienne alliance a été l'introduction de la *loi* nouvelle ; que les patriarches, les prophètes, les justes, ont été les témoins anticipés du Sauveur ; qu'ils ont été les dépositaires des promesses divines, fidèlement transmises d'âge en âge ; que J.-C., selon la magnifique expression de l'apôtre, était hier, qu'il est aujourd'hui, et qu'il sera dans les siècles des siècles[1].

Nous devrions ajouter que si Dieu nous donne de voir les travaux de la Cathédrale arriver à leur complet développement, ce n'est pas l'intérieur seul de l'église qui recevra sa décoration des mains du sculpteur ; la façade extérieure attend aussi des statues qui orneront les niches vides.

Au centre de la porte principale, on verra, dans tout le rayonnement de sa douce majesté, la bienheureuse Vierge Marie. C'est par elle que nous allons à J.-C., son fils ; et son image, placée à la porte du temple, est l'expression de cette doctrine pleine d'espérances qu'enseignent avec amour les Pères et les théologiens : Dieu a voulu que nous ayons tout par les mains de Marie[1]. Autour d'elle, de chaque côté de la porte principale, se rangeront les

[1] *Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in sæcula.* Ad Hebr., XIII, 8.

[1] *Sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* S. Bernardus. *In Nativ. B. M. V.* Sermo de aquæ-ductu.

douze Apôtres. Ce sera Marie présidant le sénat apostolique comme au jour de la Pentecôte. Ce seront les Apôtres se montrant au dehors comme prédicateurs de la vérité dans le monde entier.

Au centre des deux portes secondaires de la façade seront placées, à celle de droite, la statue de saint Pierre, à celle de gauche, la statue de saint Paul, les deux patrons titulaires de la Cathédrale, les deux colonnes de la sainte Eglise. Leurs images, placées à l'entrée du temple, rappelleront à tous que leur patronage n'a point fait défaut à ce sanctuaire, gardé depuis plus de dix-sept siècles sous leur glorieuse invocation.

Ces quelques mots suffisent pour faire comprendre la part que la sculpture doit avoir dans l'ornementation de la Cathédrale.

Nous venons aux verrières. C'est là une des magnificences dont l'art chrétien a trouvé le secret de revêtir nos cathédrales gothiques, et si Dieu bénit les projets dont l'exécution est à peine commencée, notre Cathédrale de Nantes ne le cédera à aucune autre pour l'éclat et le symbolisme de ses verrières.

Toute église particulière forme une famille, qui a sa vie, son histoire, ses épreuves, ses triomphes ; mais elle ne demeure point isolée dans le monde ; elle fait partie de la grande famille catholique. Nous chantons dans notre Symbole : *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.* « Je crois en l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. » J.-C. est le centre unique, il est le Chef de ce corps mystique qui est la sainte Eglise, notre mère ; les Eglises particulières sont les membres de ce corps, vivant de la même vie, souffrant des mêmes douleurs, glorifiées des mêmes gloires, et concourant chacune, selon les desseins de la Providence, au complément de cette grande œuvre qui recevra son achèvement dans le Ciel, lorsque Dieu sera tout en tous[1].

Or, c'est cette merveilleuse unité de l'Eglise, avec la vie propre de notre famille chrétienne, que nous voudrions reproduire à tous les regards sous une forme sensible dans les sujets des verrières de la Cathédrale.

[1] *Ut sit Deus omnia in omnibus.* I AD COR., XV, 28.

Les fenêtres peuvent se partager en trois ordres, comportant chacun un ensemble de sujets distincts, et formant comme les trois parties de ce grand livre qui nous raconterait les gloires de la sainte Eglise catholique, et les traditions spéciales de notre Eglise de Nantes. Nous avons les fenêtres de la grande nef, auxquelles il faut rattacher celles du transept; les fenêtres des chapelles absidales qui rayonneront autour du chœur; et celles des deux nefs latérales.

Les premières, celles de la grande nef, seront consacrées aux sujets qui appartiennent à l'histoire et à la vie générale de l'Eglise. Si Dieu nous donne de voir s'achever les travaux qui se poursuivent depuis trente ans, lorsque le chœur de notre belle Cathédrale apparaîtra avec toute la splendeur d'une œuvre nouvellement terminée, les fidèles, en levant les yeux, apercevront dans les fenêtres qui formeront la couronne de l'abside, la figure bénie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celles de la divine Vierge, sa mère, de saint Jean-Baptiste le Précurseur, des saints Apôtres, des saints Martyrs, des saints Confesseurs, des saintes Vierges, des saintes Femmes; en un mot, de tous ces ordres de bienheureux que l'Eglise honore dans sa liturgie, avec une harmonie de louanges qui est comme un écho des concerts célestes. Nous voudrions que ce fût comme une apparition de la Jérusalem céleste dont saint Jean nous laisse entrevoir les magnificences dans son livre mystérieux des révélations.

Les deux verrières du transept seront consacrées à nous rappeler les saints, auxquels nous unissent des relations spéciales. Notre Église de Nantes fait partie de l'Église de France; nous ne pouvons oublier qu'à ce titre nous appartenons à la nation qui a porté, depuis Clovis, le nom glorieux de *fille aînée de l'Eglise*. L'une des verrières, celle du transept Nord, a donc été consacrée aux saints les plus illustres de la France.

Nous sommes aussi Bretons, et nous devons une place, dans notre cathédrale, aux gloires religieuses de notre Bretagne. N'est-ce pas une dette de reconnaissance à payer envers Dieu, qui a si merveilleusement conservé, au milieu de nos populations, l'antique énergie de la foi et de la piété chrétienne? N'est-ce pas aussi un solennel

avertissement donné aux fidèles de garder soigneusement le riche dépôt des vertus et des pratiques saintes que nos pères nous ont légué ? Ce sera donc aux saints de l'Église de Bretagne que sera réservée la grande verrière du transept Sud.

Là nous retrouverons tous les grands évêques qui civilisèrent et sanctifièrent la Bretagne : saint Melaine, de Rennes ; saint Patern, de Vannes ; saint Brieuc, saint Malo, saint Pol, de Léon, saint Corentin, dont le souvenir fut si cher aux peuples, que les villes dont ils avaient été les premiers pasteurs changèrent leurs anciens noms pour prendre ceux de leurs évêques ; puis les saints abbés Gildas, Guignolé, qui, selon la belle expression des Écritures, firent fleurir les solitudes de notre pays, en y établissant des familles cénobitiques vouées à la prière et à la pénitence ; sainte Ursule et les milliers de Vierges, ses compagnes, ces pures et héroïques enfants des familles bretonnes, que Notre-Seigneur décora de la palme du martyre, au milieu des désolations d'un siècle de barbarie ; et d'autres encore dont nous ne pouvons écrire tous les noms. A la place d'honneur, parmi les saints de la Bretagne, nous aimerons à voir l'image vénérable de sainte Anne, la patronne aimée de nôtre pays, la patronne de notre dernière Duchesse, dont le nom est toujours populaire après trois siècles.

Cette verrière du transept Sud n'est encore qu'une espérance ; celle du transept Nord est déjà une réalité. Il est nécessaire de l'expliquer en passant.

Au centre apparaît radieuse la Très-Sainte Mère de Dieu. Un auteur a dit en parlant de la France : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.* « La France est le royaume de Marie. » Il fallait que la glorieuse Vierge fût placée comme Reine au milieu de l'assemblée de nos saints. Autour d'elle, des anges nous rappellent que Marie est la Reine des anges et des hommes, et que c'est un des princes de la cour céleste qui, le premier, l'a saluée pleine de grâce. La date de 1854, qui se lit sur la banderole que déploie un ange placé au milieu de la fenêtre, nous rappelle une des grandes époques du culte de Marie, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; et l'on sait toute la part que la France a prise à cet éclatant hommage, rendu par le monde catholique à la Mère de Dieu.

Autour de Marie se rangent les saints évêques qui ont été comme les pères et les instituteurs de la nation française : saint Denis, le disciple de saint Paul et le fondateur de l'Eglise de Paris; saint Irénée, le grand évêque de Lyon, qui, dès le second siècle de l'ère chrétienne, a rendu un magnifique témoignage à la primauté de l'Eglise romaine; saint Saturnin, le célèbre martyr de Toulouse; saint Hilaire, le docteur de Poitiers, le champion invincible de l'Eglise dans ses luttes contre l'arianisme; saint Martin de Tours, l'homme humble et puissant en œuvres, à qui l'Eglise donne cet éloge: qu'il a mérité le second rang après les Apôtres[1]; saint Remi, qui a baptisé nos pères, et appris aux Francs à courber leur tête superbe sous le joug de Jésus-Christ.

Puis viennent Charlemagne et saint Louis : Charlemagne, le protecteur de la sainte Eglise romaine; saint Louis, mort en combattant pour la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, et l'affranchissement des populations chrétiennes qui gémissaient sous l'esclavage des mahométans; et laissant au sein des chrétientés de l'Orient un ineffaçable souvenir qui leur fait bénir encore aujourd'hui le nom des Francs.

Avec les rois et les empereurs, nous trouvons les pieuses princesses que Dieu a placées, de distance en distance, sur le trône de France, pour répandre sur notre nation les plus suaves influences de la piété catholique : sainte Clotilde, dont la prière convertissait Clovis ; sainte Radegonde, qui apprenait au monde que l'humilité de la vie religieuse est plus précieuse pour une âme chrétienne que l'éclat du diadème royal; la bienheureuse Jeanne de Valois, fondatrice d'un ordre religieux spécialement consacré à honorer les vertus de la Mère de Dieu; et, à côté de ces princesses, d'humbles filles des champs que Notre-Seigneur a faites leurs égales dans son royaume : Geneviève, la patronne de Paris, et Germaine de Toulouse, ces deux bergères, que dix siècles séparent, et que la même foi a sanctifiées et rendues glorieuses par le don des miracles qui se multipliaient sous leurs mains.

La fécondité du sol religieux de notre France n'a cessé de pro-

[1] Brev. Rom. *In festo S. Martini*, ad diem 11 nov.

duire des saints dans toutes les conditions ; aussi nous retrouvons dans cette assemblée d'élite : saint Bruno, le père des Chartreux ; saint Bernard, le grand abbé de Clairvaux, héros de cette famille cistercienne, dont les trappistes conservent encore, sous nos yeux, la règle austère et la vie pénitente ; saint Roch, le courageux pèlerin, dévouant sa vie au soin des malades ; saint François Régis, le jésuite missionnaire des pauvres ; saint Vincent de Paul, dont le nom mille fois béni renferme toutes les profondeurs de la charité de Jésus-Christ, et sainte Jeanne Françoise de Chantal, la fondatrice de la Visitation.

Tel est l'ensemble de cette grande verrière ; et vraiment en se rappelant les noms des personnages dont elle fait briller les images à nos yeux, on s'écrie en quelque sorte involontairement : *Mirabilis Deus in sanctis suis.* « Dieu est admirable dans ses saints [1]. »

Dans la partie ogivale, de gracieux emblèmes rappellent les invocations des litanies de la sainte Vierge. C'est la Tour d'ivoire, la Rose mystérieuse, la Porte du Ciel, et tant d'autres symboles des vertus et des priviléges de Marie. C'est comme l'hymne que l'Eglise chante à sa Reine, que la France chante à sa Patronne. Au bas de la fenêtre, les armes de Mgr de Guérines, de Mgr de Hercé, de Mgr Jaquemet, consacrent le souvenir des trois pontifes qui ont repris l'œuvre de la construction de notre Cathédrale, si longtemps interrompue.

La seconde classe de verrières sera formée des fenêtres ouvertes dans les chapelles absidales. Un usage constant a réservé à la sainte Vierge la chapelle qui forme le fond des grandes églises. C'est là aussi que, dans la Cathédrale achevée, sera le sanctuaire de Marie. Toutes les verrières de cette chapelle seront des pages sur lesquelles on lira la vie de cette Mère bénie entre toutes, et que jamais on ne louera assez : *De Maria nunquam satis.* Dans les chapelles qui se succéderont autour de l'abside, se succéderont aussi pour les verrières, selon la destination de ces chapelles, les sujets les plus chers à la piété : l'adorable mystère de l'Eucharistie, le culte de la sainte Croix ; la dévotion à saint

[1] Ps. LXVII, v. 36.

Joseph, à sainte Anne; celle des âmes du purgatoire, etc. Ce sera la vie chrétienne avec ses secours, ses pratiques, ses espérances, ses épreuves et ses consolations. Nous ne pouvons qu'indiquer ces sujets, dont les détails seraient infinis et ne devront être étudiés que dans un avenir encore trop éloigné de nous, au gré de nos désirs.

Nous avons hâte d'arriver à la troisième série de nos verrières, celle qui est réservée à notre histoire locale. Elle se compose de toutes les fenêtres des nefs latérales; le premier et le dernier anneau de cette série historique sont placés aujourd'hui sous nos regards dans la verrière de saint Clair et dans celle de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Toute notre histoire religieuse se déroulera en commençant à la fenêtre de saint Clair et en suivant la nef latérale du sud, pour remonter par la nef latérale du nord, et venir se terminer dans la chapelle de saint Jean. Cet ordre a une analogie remarquable avec celui que les processions suivent dans nos églises, d'après les règles de la liturgie.

Selon le langage si profond de la théologie, l'homme ici-bas est voyageur, *homo viator, homo in viâ;* c'est au Ciel seulement qu'il sera arrivé au terme. Toujours fidèle à élever l'âme de ses enfants vers les choses de Dieu, la sainte Église attache un sens mystérieux à toutes ses cérémonies. Les processions sont pour elle l'image de la vie présente, du voyage; nous marchons sous la conduite de la croix de Jésus-Christ et nous venons nous arrêter au pied de l'autel, où repose le Dieu caché de l'Eucharistie, le même qui sera notre repos dans le Ciel. Or, la pensée qui place dans nos verrières des nefs latérales, les images des saints qui nous ont précédés dans la vie, s'harmonise admirablement avec le symbolisme des processions que chaque dimanche et chaque jour de fête ramènent dans nos cérémonies sacrées. La série des tableaux où s'offriront à nos regards les générations successives de notre Église, sera en quelque sorte la traduction de ce passage de saint Paul : *Tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem et consummatorem fidei*

nostræ, Jesum. « Nous avons au-dessus de nos têtes une grande nuée de témoins et c'est sous leurs regards que nous courons par la patience au terme du combat, tenant les yeux fixés sur Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi[1]. »

Il est important de donner ici un détail artistique, nécessaire pour faire comprendre l'unité et la variété du plan suivi dans l'exécution des verrières qui nous occupent.

Ces verrières offriront alternativement deux dispositions diverses. Dans les unes, il y aura au milieu de la fenêtre un grand tableau, et au-dessous, de petits médaillons. La verrière de saint Clair offre le modèle des fenêtres de ce genre. Dans les autres, une série de sujets de dimensions égales, partagera la fenêtre en trois zones. C'est la disposition que l'on voit dans la fenêtre de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Ces explications préliminaires données, nous ne pouvons mieux faire que de suivre l'ordre des verrières. C'est l'histoire de l'Église de Nantes que nous allons raconter.

I. — Chapelle de saint Clair.

C'est à notre premier Évêque qu'est consacrée la verrière de cette chapelle, placée sous son invocation. L'antiquité nous a transmis peu de chose sur un apostolat qui remonte aux premiers âges du Christianisme. Mais la mémoire fidèle de nos pères a conservé deux souvenirs qui jamais n'ont été effacés dans l'Église de Nantes[2] :

Saint Clair reçut la mission du Pontife romain : *Iste Clarus fuit primus episcopus ecclesiæ Nannetensis, qui missus a Romano Pontifice ad eamdem ecclesiam, Clavum, quem beatus Petrus ad dexteram habuit in passione, secum detulit, quem in maxima veneratione habemus.* C'est là ce que nous lisons dans le plus ancien monument liturgique de Nantes, l'Ordinaire de 1263, où le grand chantre

[1] Ad Hebr., XII, 1-2.

[2] Voyez les dissertations sur saint Clair dans les *Missæ et Officia propria diœcesis Nannetensis.* On y trouve indiqués les documents historiques et les divers endroits où les Bollandistes ont parlé de la mission de notre premier évêque.

Elie recueillait avec amour les traditions les plus authentiques de notre Église ;

Saint Clair, consacra le premier oratoire ou la première église de Nantes aux saints apôtres Pierre et Paul et il y déposa le clou qui avait percé la main droite de saint Pierre sur la croix.

Le fondateur de l'Église de Nantes était accompagné, dans sa mission, du diacre Adéodat et, après avoir porté la lumière de l'Évangile dans toutes nos contrées, il s'endormit en paix dans le Seigneur, au village de Reguigni, dans le diocèse de Vannes, où l'on vénère encore aujourd'hui son tombeau.

Les générations chrétiennes qui ont vécu sur cé sol que nous foulons, ont toujours vénéré saint Clair comme leur père dans la foi. Pour elles, il fut le grand illuminateur; son nom de Clair, *Clarus,* était le symbole de sa mission providentielle ;. elles l'invoquèrent pour la guérison des maladies des yeux, aimant à penser que celui qui avait dissipé les ténèbres spirituelles dans lesquelles vivaient nos pères, avait aussi reçu de Dieu le don de dissiper les ténèbres corporelles.

Tout cet ensemble de traditions est fidèlement reproduit dans la verrière de saint Clair. Le grand tableau du milieu représente saint Clair guérissant les aveugles; c'est tout à la fois le souvenir de la dévotion populaire et le symbole de cette grande illumination par la foi qu'il apporta à nos contrées. Au-dessous, deux médaillons nous représentent saint Clair recevant sa mission du Pontife romain, et fondant cet humble oratoire des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dont le titre ne devait pas périr, mais demeurer la gloire de notre Cathédrale.

Dans la partie ogivale de la fenêtre, nous apercevons représentés, le mystère de la Très-Sainte Trinité, et au-dessous, les quatre Évangélistes : idée heureuse qui nous rappelle que saint Clair accomplit parmi nous la mission donnée par le Sauveur à ses apôtres : *Euntes docete*, allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit; et que la foi qu'il nous a annoncée est appuyée sur le témoignage des quatre Évangélistes.

Telle est la première page de notre histoire religieuse : sur cette page est écrite l'indissoluble union contractée entre l'Église de Nantes et la sainte Église romaine qui nous a vraiment enfantés à la foi, en nous envoyant notre apôtre, et qui en nous donnant le clou de saint Pierre, cette inestimable relique que les générations chrétiennes se transmirent pendant onze cents ans et qui a disparu au milieu des malheurs du XIVe siècle, semblait présager un dessein tout spécial de la divine miséricorde de nous affermir dans la foi catholique et le dévouement au Saint-Siége.

II. — Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

La seconde page de notre histoire racontera le martyre de saint Donatien et de saint Rogatien; et c'est la verrière de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, sur laquelle cette page aussi glorieuse que touchante doit être écrite.

Nous connaissons tous, les actes de nos jeunes martyrs[1]. Donatien et Rogatien étaient issus d'une famille illustre de la cité nantaise. Donatien, le plus jeune des deux frères, fut le premier appelé à la foi. La crainte du Seigneur le dirigeait au milieu des tempêtes du monde, et le préservait des écueils[2]. Courageux soldat du Christ, il prêchait hautement la foi au peuple[3]. Rogatien, son frère aîné, ressentit les influences que la vertu de Donatien répandait autour de lui, il fut gagné à Jésus-Christ; mais il n'avait point encore reçu le baptême, lorsque arriva l'heure de confesser la foi.

C'était au commencement du troisième siècle, pendant la per-

[1] On peut consulter les Acta sanctorum au 24 mai, *T. V. maii;* et les dissertations historiques et liturgiques qui se trouvent dans le volume *Missæ et Officia propria diœcesis Nannetensis.* L'office liturgique de saint Donatien et de saint Rogatien, tel qu'on le lit aujourd'hui dans le Propre de Nantes, est extrait textuellement de l'Ordinaire de 1263.

[2] *Donatianum autem inter procellas spiritualis nequitiæ, ne lapsum incurreret, timor Domini semper prospere gubernabat.* In officio Translationis SS. Don. et Rog., ad diem 16 octobris.

[3] *Scuto fidei armatus, triumphum Christi miles fortissimus populo decantabat.* Ibid.

sécution de Dioclétien, lutte suprême du paganisme romain contre la religion chrétienne. L'évêque Similien, que saint Grégoire de Tours appelle un grand confesseur de Jésus-Christ, occupait alors le siége de Nantes, selon les plus anciennes traditions. Jamais la violence de l'enfer n'avait été plus extrême; jamais les témoins de Jésus-Christ et de son Eglise ne furent plus héroïques de foi et d'intrépidité. Dieu voulut que notre ville eût sa part dans ces glorieux combats et dans ces glorieux triomphes, et l'on peut dire qu'il a fait cette part belle et riche aux yeux de la foi.

Saint Donatien et saint Rogatien se montrent à nous avec la double auréole du martyre et de l'amour fraternel[1].

C'est ce double caractère de nos jeunes saints, que nous voudrions faire éclater à tous les regards dans la verrière qui leur sera consacrée. Elles sera partagée en trois zones égales. Dans celle du milieu, seront disposés deux tableaux. Le premier représentera saint Donatien et saint Rogatien dans la prison qu'éclaire une lumière céleste. Ils viennent de prier ensemble. Donatien a consolé son frère, qui s'afflige de n'avoir pas encore reçu le saint baptême, en demandant à Dieu que la foi et l'effusion du sang lui tiennent lieu du baptême de l'eau et de l'onction du saint chrême[2]. Les deux frères se donnent un dernier baiser plein des espérances de l'immortalité. Ce sera la traduction de cette strophe que nous chantons à la fête de nos martyrs :

Credebat hoc signaculum
Lavacri fore mystici,
Si mereretur osculum
Fratris sui catholici.

« Rogatien croyait recevoir dans le baiser de son frère catholique le gage de la grâce divine attachée au baptême. »

Le second tableau représentera les deux frères achevant la

[1] *O quam dulcis et beata Donatiani et Rogatiani fraternitas! o quam gratiosa et colenda fidei eorum immensitas! O urbs Nannetica, quam felix et meritis tantorum Martyrum inclita!* Ibid.

[2] Voyez les ACTA SANCTORUM et l'office de S. Donatien et de S. Rogatien au propre de Nantes.

confession, dans les derniers supplices qui éprouvent leur constance. Rogatien est déjà tombé sous le coup mortel, il a versé son sang comme une victime pure, et près de lui, Donatien, qui a gagné l'âme de son frère, attend avec calme le moment d'aller se réunir à lui dans le Ciel. « Et c'est ainsi, chanterons-nous avec l'Eglise de Nantes, que ces deux saints sont parvenus à la gloire : le bienheureux Donatien a gagné son frère à Dieu et Rogatien a mérité la couronne du martyre; Donatien lui a procuré le salut, et Rogatien devient sa récompense et rend plus belle la palme de son triomphe. » *Sic ad Christi gloriam pervenerunt sancti : beatus Donatianus lucratus est germanum suum, et germanus meruit martyrum; iste fit illi causa salutis, ille fit isti palma mercedes*[1].

La zone supérieure sera destinée à nous rappeler la gloire de nos jeunes martyrs dans le Ciel, et la zone inférieure leur gloire sur la terre.

Dans la zone supérieure, nous verrons Notre-Seigneur Jésus-Christ siégeant sur son trône, avec les insignes de sa royauté divine. L'Eglise ne l'appelle-t-elle pas le Roi des martyrs : *Regem martyrum Dominum, venite adoremus.* Près de lui, et à sa droite, sera assise Marie, la Reine des martyrs, la protectrice de l'Eglise. Debout, près du Sauveur, seront les deux apôtres saint Pierre et saint Paul, les titulaires de notre église. Au pied du trône, se présenteront saint Donatien et saint Rogatien, portant la palme du martyre dont ils viennent faire hommage à notre divin Roi et Seigneur Jésus-Christ. Saint Clair, notre premier évêque, présentera au Sauveur les deux fils les plus illustres de sa famille spirituelle, les *Enfants Nantais* par excellence, comme les ont si bien nommés les générations chrétiennes parmi nous. Autour du trône du Sauveur, les anges chanteront la gloire des martyrs; d'autres anges accompagneront les triomphateurs nouveaux, et des banderoles, se déroulant entre leurs mains, laisseront lire les paroles du Sauveur à ses élus : *Venite, benedicti patris mei.* « Venez, les bénis de mon père, posséder le royaume que je vous ai préparé dès l'origine du

[1] *Ibid.*

monde. » Ce sont les paroles que nous chantons à l'introït le jour de la fête de nos saints patrons.

Dieu n'a pas voulu seulement couronner nos martyrs dans le Ciel ; il a permis que leur gloire éclatât sur la terre. Nous choisirons, pour en faire le sujet du tableau de la zone inférieure, un des sujets les plus célèbres de nos annales religieuses, consigné par saint Grégoire de Tours dans son livre : *de la Gloire des Martyrs*[1]. Nous en lisons encore, chaque année, l'histoire dans l'office de saint Similien.

Sous le règne de Clovis, une armée de barbares, conduite par un chef nommé Chillon, assiégeait la ville de Nantes. Voilà qu'au milieu de la nuit, les barbares aperçoivent deux processions qui s'avancent : l'une sortait de la basilique élevée sur le tombeau de saint Donatien et de saint Rogatien, là même où existe encore l'église paroissiale qui leur est dédiée; l'autre venait de l'église de Saint-Similien. Les deux processions se dirigeaient l'une vers l'autre, et, s'étant rencontrées, se donnèrent le baiser de paix. Les barbares, effrayés à cette vue, levèrent le siége, et quelques jours après, Chillon, leur chef, touché de la grâce divine, recevait le baptême.

C'est le fait que reproduira le tableau de la zone inférieure de la verrière que nous expliquons. Au centre, apparaîtra l'antique Cathédrale de Nantes, et aux deux extrémités opposées, les deux basiliques de Saint-Similien et des Saints-Donatien et Rogatien. Ce tableau réunira ainsi le souvenir des trois églises les plus vénérées de l'antiquité nantaise, en même temps qu'il rappellera l'éclatante protection accordée à la cité par ses martyrs. Les deux processions célestes se confondront dans un mutuel embrassement près de l'église des Saints-Apôtres. Sur un premier plan, Chillon et ses barbares s'arrêteront effrayés devant la vision céleste; et Chillon, dans l'attitude de la prière, semblera déjà entrevoir les premières clartés de la foi.

Dans la partie ogivale de la fenêtre, des anges porteront triom-

[1] C. 60.

phalement les instruments du martyre de nos Enfants Nantais, devenus aujourd'hui les signes de leur gloire : les fouets, la hache du licteur, la lance militaire. Quelques paroles de louanges, empruntées à l'office de saint Donatien et saint Rogatien, seront inscrites sur des phylactères que les anges offriront au regard. Nous aimerons à lire entre autres passages cette antienne qui renferme un pieux souvenir donné à la mère des deux jeunes saints : *Dignum erat plane ut quos eadem genitrix uno fudit ex utero, una mater Jerusalem victores exciperet in sinu.* « Il était digne de vous, Seigneur, que notre Mère, la Jérusalem céleste, reçût ensemble, victorieux dans la gloire, ceux qu'une même mère avait portés ici-bas dans son sein [1]. » Malgré le silence gardé par les Actes des Martyrs sur leurs parents et sur leur famille, le souvenir donné à leur mère dans les louanges de l'Eglise ne semble-t-il pas nous dire que la bénédiction divine, répandue sur les enfants, a rejailli sur celle qui fut choisie pour leur donner le jour?

L'ABBÉ F. RICHARD.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Office de saint Donatien et de saint Rogatien.

POÈTES BRETONS

LE BOUVIER DES MORTIERS

Urbain-René-Thomas Le Bouvier des Mortiers, né à Nantes, le 1er mars 1739, mort à Nantes, le 11 mars 1827, a laissé un volume de vers, imprimé en 1818, sans nom d'auteur, sous le titre de *Babioles d'un Vieillard*[1].

Voilà, dira-t-on, un poète bien inconnu, du moins comme poète; car, comme historien, comme biographe de Charette, il est connu de quiconque a étudié la merveilleuse histoire des guerres de Vendée. La *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette* (Paris, 1809, deux parties in-8o, avec un *Supplément*, publié en 1814), restera de toute façon le meilleur livre de Le Bouvier, son meilleur titre à l'attention de la postérité.

Ce n'est pas seulement un ouvrage intéressant; ce fut aussi un acte de vertu. Charette, pendant les guerres de Vendée, avait deux fois sauvé la vie à Le Bouvier; mais Le Bouvier, pour

[1] Babioles d'un Vieillard. — Se vend à Paris, chez Dentu, libraire au Palais-Royal, 1818. — In-8° de 256 pages, plus 2 feuillets liminaires pour le titre et la préface, et 2 feuillets de table paginés à part.

défendre la mémoire de son sauveur, se livra lui-même aux persécutions de la police impériale. Il fut emprisonné, vivement poursuivi, jamais jugé (c'était l'habitude sous l'Empire), et toute l'édition de son livre — 2,600 exemplaires — administrativement confisquée. Une partie fut détruite, mise au pilon; mais comme l'ouvrage était curieux et recherché, MM. de la police, au lieu de continuer cette destruction, trouvèrent mieux leur compte à le vendre, et se mirent à le débiter clandestinement. Si bel et si bien, qu'en 1814, à la Restauration, Le Bouvier ayant obtenu la restitution de son livre, ne retrouva plus au dépôt que 300 exemplaires. Osez encore, après cela, médire de la police impériale[1].

Outre ses travaux historiques, il s'occupa activement de sciences naturelles, de physique et de chimie; il avait étudié sous Sage et Fourcroy; il publia même en ce genre des travaux sérieux et intéressants, entre autres : un *Mémoires sur les sourds-muets de naissance* (1800), des *Recherches sur la décoloration du bleu de Prusse* (1801), l'*Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique et sur son action dans les corps organisés et vivants* (1813), où il rend compte de fort curieuses expériences faites par lui-même.

Voir d'ailleurs l'entière énumération de ses œuvres dans la *Biographie bretonne* (II, 196), très-complète à cet égard, beaucoup moins complète, malheureusement, en ce qui touche la vie même de l'auteur. — Il était d'une famille de robe, d'un père conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes; lui-même y remplit avec honneur, pendant vingt-cinq ans, la charge de conseiller-maître, et fut député en cour par sa compagnie, en 1774, pour féliciter Louis XVI sur son avénement. Une fois à Paris, il s'y attarda, suivit (comme je l'ai déjà dit) les cours de Fourcroy et de Sage, et se forma un riche cabinet de physique. — « Lorsque la » Révolution éclata (ajoute la *Biographie bretonne*), il en adopta » les principes; mais à la vue des excès dont elle était accompa- » gnée, il se retira dans la Vendée, où il éprouva tous les maux » qu'entraînent les dissensions civiles. Ses propriétés furent incen-

[1] Voyez à la [illegible] de cette notice la relation originale de cette affaire.

» diées, et son cabinet de physique passa en d'autres mains. Plus » tard, il revint à Nantes, où il mourut, le 11 mars 1827, des » suites d'une attaque d'apoplexie. » — Et c'est tout.

Les *Babioles d'un Vieillard* ajoutent à ces notions un peu brèves quelques renseignements intéressants. Ainsi dans une pièce à *M. ***, peintre*, on lit :

Quand des Jacobins pleins de rage,
Dans leur vandalisme infernal,
A défaut de l'original,
Guillotinèrent mon image,
Le ***, pouvais-je prévoir,
Qu'un jour de ton pinceau la savante magie
Reproduirait cette effigie
Sous des traits plus vivants que ne fait un miroir[1] ?

Ce qui veut dire apparemment que l'auteur fut exécuté en effigie, ou tout au moins condamné à mort par contumace : condamnation qui, avec les désastres de la Vendée, força Le Bouvier à émigrer en Angleterre. Les *Babioles* contiennent effectivement plusieurs pièces relatives à son séjour dans l'émigration, et très-propres à faire connaître la nature de son esprit et de son caractère.

Voici d'abord l'histoire de ses démêlés avec les brouillards de la Tamise :

Si vous voulez être enrhumé,
Venez aux bords de la Tamise :
Le froid, le brouillard et la bise
Vous auront bientôt costumé.
Le rhume est un vieux personnage
Fort redouté dans ces climats ;
Son corps est couvert de frimas,
La fièvre amaigrit son visage.
Toussant, crachant à chaque pas,
Il pousse vers le noir rivage
Force gens qui n'y songeaient pas.
Je n'aime point les embarras
Ni les risques de ce voyage.

[1] *Babioles*, p. 144.

Certain jour donc, de mon grenier,
Voyant (le cas est singulier)
En plein midi la nuit profonde,
Je me doutai que, vers le soir,
Peut-être autour de mon manoir,
Notre brutal ferait sa ronde.
Pas n'y fit faute ; et moi, craignant
Qu'un jet de sa toux meurtrière
Ne m'envoyât trop brusquement
Dormir au prochain cimetière,
Entre mes draps fort prudemment
Je me tapis. Porte et fenêtre,
Tout était clos. Mais le vieux reître,
Enveloppé dans le brouillard
Qui nous dérobait la lumière,
Perçait partout, et sur le tard
Entra chez moi par la chatière [1].

Le malheureux en eut pour huit jours de toux, de fièvre et migraine. Encore au bout de ce temps, quoique convalescent, n'osait-il guère se lever, n'ayant aucun vêtement chaud à se mettre sur les épaules. Un jour pourtant, nous dit-il, j'étais

Devant mon feu. Pour l'ordinaire
Feu d'émigré ne chauffe guère ;
Et je tremblais de tout mon corps,
Vêtu par trop à la légère [2].

Tout à coup on frappe, et un commissionnaire lui apporte une bonne et lourde redingote de la part d'une généreuse compagne d'exil, la comtesse de la B***, qui, embarrassée peut-être elle-même de savoir comment payer le tailleur, avait pris soin de confectionner ce vêtement de ses propres mains. Aussitôt Le Bouvier de rimer un remercîment, d'où sont extraits les vers qu'on vient de lire, et où la reconnaissance l'égare jusqu'à lui faire qualifier cette bienheureuse, mais vulgaire houppelande de *manteau divin*, *manteau magique*, etc.

[1] *Babioles*, p. 88-89.
[2] *Babioles*, p. 90.

Un autre jour, ce n'est pas de redingote qu'il manque; c'est un vêtement plus indispensable encore, dont l'état de vétusté et de délabrement lui fait craindre la ruine complète. Le Bouvier n'en perd pas sa belle humeur, et tout en rafistolant sa guenille, il rime cette plaisante épître sur *les Émigrés sans culottes :*

Certaine chose m'inquiète;
Je voudrais bien faire l'emplette
D'une culotte. Or, sans argent,
Le cas devient embarrassant.
La mienne est à fin cependant;
Je raccommode incessamment
Les jarretières, l'aiguillette,
Et le derrière et le devant.
Mais malgré cet heureux talent,
Je crains d'offrir à tout venant
Dans peu ma nudité complète.
— On sait bien que la nudité,
Quoique personne ne l'envie,
A son mérite dans la vie
Et surtout sa commodité.
Cette importante vérité
Sur un fait très-connu se fonde :
C'est pour plus de facilité
Que, lorsqu'on entre dans le monde,
Personne n'y vient culotté.
— Du moins je n'ai pas ouï dire
Que dans le sublunaire empire
Autrement il en ait été. —
Le fait n'étant pas contesté,
Nous pouvons justement conclure
Que c'est le vœu de la nature,
La volonté de son auteur.
Car enfin, si l'on considère
Que des hommes le premier père
Sortit des mains du Créateur
Grand au moins comme père et mère
Et nu comme un ver, — j'en infère
Qu'une culotte au vrai bonheur
N'était point du tout nécessaire.
Aussi le livre des Hébreux

Dit-il, au texte et dans les notes,
Qu'Adam ne fut vraiment heureux
Que lorsqu'il vécut sans culottes[1].

Suit le développement — facile d'ailleurs — de cette assertion, puis les mentions de certains personnages sacrés qui, comme Adam, se sont passés d'*inexprimable*, — David, entre autres, qui, selon notre auteur, dansa devant l'Arche, sans culotte. Sur quoi Le Bouvier bâtit cette belle conclusion :

Dans la plus haute antiquité
Si nous trouvons ces témoignages
En faveur de la nudité,
Consolons-nous; avec gaîté
Imitons ces saints personnages
Au temps de leur félicité.
Contractons l'heureuse habitude
D'aller sans culotte : il n'est rien
Que ne fasse tout bon chrétien
Pour gagner la béatitude;
Et peut-être, dans ses décrets,
L'impénétrable Providence
Veut ainsi ramener sans frais
Les pauvres émigrés français
Au premier état d'innocence[2].

C'est son ancien professeur, le savant physicien et naturaliste Sage, membre de l'Institut, qui obtint sa radiation de la liste des émigrés et par là lui permit de rentrer en France. Dans une pièce composée pour le jour de sa fête, Le Bouvier l'en remercie avec effusion, — en vers d'abord :

Inscrit sur la liste fatale
Qui ravit biens et liberté,
J'errais dans un vaste dédale,
Toujours proscrit et rejeté.
Après bien des démarches vaines
Je suis enfin amnistié :

[1] *Babioles*, p. 94-96.
[2] *Babioles*, p. 99-100.

Par qui vois-je briser mes chaînes ?
C'est par la main de l'amitié;

— en prose ensuite, dans une note où Le Bouvier, pour expliquer les périphrases un peu trop énigmatiques de ces vers, dit simplement, mais clairement : « J'étais inscrit sur la liste des émigrés. » M. Sage m'a procuré dans quinze jours l'amnistie que je sollici- » tais en vain depuis plusieurs années[1]. »

Il semble être rentré en France vers les commencements du Directoire (en 1795 ou 1796), régime contre lequel il dirigea de nombreuses épigrammes, insérées dans ses *Babioles*. Exemple, ce *couplet sur l'impôt du sel :*

Le sel, de la corruption,
Préserve bien des choses.
Voilà pourquoi la nation
Le prend à fortes doses[2];
Et dans cet éminent danger,
Le cas est très-notoire
Qu'il faudrait, pour l'en préserver,
Saler le Directoire[3].

Et dans une chanson sur *les Miniatures*, qui étaient alors fort à la mode, il dit :

Grâce à la Constitution
De moderne fabrique,
J'en vois[4] de plus d'une façon
Dans notre république :
Nos bons amis les Directeurs
Sont-ils pas, d'aventure,
Des nains au faîte des grandeurs,
Des rois en miniature ?

[1] *Babioles*, p. 150.

[2] Le Bouvier explique ce vers par une note ainsi conçue : « Le sel vaut sur les lieux *deux deniers* la livre, et l'impôt est de *deux sous* par livre. »

[3] *Babioles*, p. 130.

[4] Des miniatures. — La *constitution de moderne fabrique* dont il est question au vers précédent est celle de l'an III.

Si nous avons la liberté,
Comme on le dit en France,
J'en suis fort aise, en vérité,
Mais, dans la jouissance,
Demandons au gouvernement
Une égale mesure:
Pour les coquins elle est en grand,
Pour nous en miniature.
Vertus, talents, sont sans valeur;
On peut, à la justice,
Être ministre sans honneur,
Ainsi qu'à la police.
Voici pourquoi dans ce bon temps
Qu'à tort chacun censure,
Justice, honneur, vertus, talents,
Tout est en miniature[1].

Le Corps législatif, — composé alors de deux conseils (des Cinq-Cents et des Anciens) où la Convention s'était réservé les deux tiers des places, — ne lui inspire pas plus de confiance que le Directoire; il le recommande en ces termes *aux commissaires-vérificateurs des banqueroutes :*

O vous, honnêtes commissaires,
Qui des banqueroutiers fraudeurs
Épluchez si bien les affaires,
Dites un mot de leurs confrères,
Nos vertueux législateurs[2].

Et en 1797, quand de nouvelles élections, en expulsant des conseils la moitié des conventionnels restants, y introduisent cette majorité modérée contre laquelle les Jacobins feront le 18 fructidor, Le Bouvier ne perd pas cette occasion de frapper rudement sur ces derniers tenants de la Terreur, naguère couverts de sang, aujourd'hui de boue. Comme le Corps législatif se renouvelait par tiers, il oppose l'un à l'autre *les Deux tiers*, le nouveau, le tiers modéré, installé le 1er prairial an V (20 mai 1797), et l'autre, le tiers sortant,

[1] *Babioles*, p. 77-78.
[2] *Babioles*, p. 130.

ou pour mieux dire le tiers expulsé, tout composé de Jacobins d'une réputation plus qu'équivoque :

Le nouveau tiers est installé :
Rendons grâce à la Providence !
Décente et modeste apparence,
En arrivant, l'a signalé ;
C'est le médecin de la France.
— Le tiers sortant s'en est allé
Jurant, buvant, faisant bombance,
Chargé d'opprobre et de finance :
Dieu fasse qu'il soit empalé,
Car c'est trop peu de la potence [1] !

Sous l'Empire, Le Bouvier des Mortiers continua de faire des épigrammes; toutefois, il n'en a publié dans son recueil qu'une seule, relative à cette époque; mais elle est historique, elle suffirait à *illustrer* son auteur. C'est l'épigramme si souvent citée et même rafraîchie de nos jours, mais dans le principe dirigée contre.... le Sénat du premier empire et le critique des *Débats*, le célèbre Geoffroy, non moins connu par ses feuilletons dramatiques que par ses flatteries outrées envers l'empereur, que Le Bouvier caractérise en quatre rimes énergiques :

Si l'Empereur faisait un pet,
Geoffroy dirait qu'il sent la rose,
Et le Sénat aspirerait
A l'honneur de flairer la chose [2].

Cette épigramme circula partout : toute la France la répéta avec un rire étouffé mais universel; seulement, on le devine de reste, elle circula inédite, et l'auteur prit le plus grand soin de se cacher. Aussi, quoique ces vers soient souvent cités, jamais je n'en avais vu nommer l'auteur. Ç'a donc été pour moi une vraie bonne fortune de les rencontrer dans les *Babioles d'un Vieillard* : j'ai pu me dire dès lors que si Geoffroy (né à Rennes) avait par son indécente

[1] *Babioles*, p. 131.
[2] *Babioles*, p. 102.

courtisanerie déshonoré le caractère breton, Le Bouvier l'a réhabilité par cette ruade lancée en pleine... *post-face* au Sénat et à Geoffroy, qui en gardent l'un et l'autre une marque indélébile.

Je ne vois d'ailleurs nulle raison de contester à Le Bouvier la paternité de cet heureux quatrain ; il est vrai que presque toujours on le cite avec une légère variante, en remplaçant dans le quatrième vers le mot *flairer* par le mot *prouver* et en suspendant le sens par quelques points à la fin du troisième. Comme cela, le tour est plus fin, plus heureux, mais plus recherché ; *flairer*, plus brutal, est aussi plus naturel ; évidemment, c'est la version primitive, et si Le Bouvier l'a retenue quand l'autre, plus achevée, circulait déjà, ce ne peut guère être (à mon sens) que par amour-propre d'auteur.

Si l'on objecte que les épigrammes de Le Bouvier précédemment citées sont loin de valoir cette dernière, en voici deux qui ne lui cèdent en rien, sinon par le sujet, du moins par l'aisance du tour et par la vivacité du trait :

Damon a fait un livre, et sa femme un enfant.
Le livre de Damon n'est que pur verbiage ;
L'enfant ressemble au père; — et je conclus d'autant
Que chacun d'eux a fait un fort méchant ouvrage [1].

Et cette autre, à l'adresse d'un certain M. Prévôt, « *avocat du Roi au présidial de ***, qui avait fait un discours très-long et inintelligible sur le cœur humain :* »

Monsieur Prévôt, vous parlez bien;
Avec justice on vous renomme.
Votre discours ressemble au cœur de l'homme :
C'est un chaos où l'on ne comprend rien [2].

Après l'épigramme, le genre où Le Bouvier réussit le mieux, c'est la chanson. Citons seulement — à titre d'exemple — quelques

[1] *Babioles*, 145.
[2] *Babioles*, 145.

couplets d'une chanson assez drôle sur *le Magnétisme*, composée évidemment quelques années avant la Révolution, au temps de la plus grande vogue de la doctrine de Mesmer :

Le magnétisme est un fluide
Qui circule dans tous nos sens,
Et qui, dans sa course rapide,
Nous endort comme des enfants.
En cet état, chose étonnante !
Fillette qui ne savait rien,
Mais rien, non rien,
Tout en dormant devient savante !
Ah ! que ce sommeil fait grand bien !

Dormir n'est pas chose nouvelle,
Dira peut-être un mécréant,
On sait d'ailleurs que mainte belle
Quelquefois en fait le semblant.
Messieurs dorment à l'audience
Et les chanoines au sermon,
Hom, hom, hom, hom;
Oui, mais voyez la différence,
En sont-ils plus habiles ? Non.

De tous les maux que la nature
Sur le genre humain répandit
On peut enfin braver l'injure;
Le magnétisme les guérit.
Pour procéder avec méthode
Je dois vous apprendre comment,
Comment, comment
Les nouveaux docteurs à la mode
Opèrent dans leur traitement.

D'abord, autour d'un baquet vide
Tous les malades sont rangés;
Vous lisez sur leurs fronts livides
Les maux dont ils sont affligés.
Vient un magnétiseur habile
Qui gesticule à s'en pâmer,
Pâmer, pâmer;
Quand le fluide les enfile,
On voit les crises commencer.

Parmi les cures magnétiques — et plus ou moins drôlatiques — racontées par la chanson je n'en citerai qu'une, qui semble un épisode du *Lutrin :*

Un chanoine à large poitrine
Se plaignait que depuis trois jours
Il ne dormait plus à matine
Et qu'à table il ronflait toujours.
Pour ce mal extraordinaire
Trois fois près du baquet on fit,
On fit, on fit
Dire au malade son bréviaire,
Et ce remède le guérit.

Inutile de dire que ces rimes un peu légères (et cela nous fera excuser de les avoir citées) ne sont aux yeux de l'auteur qu'un jeu d'esprit sans malice et un badinage sans conséquence. Là-dessus lui-même s'explique formellement dans le dernier couplet :

Finissez, nigaud que vous êtes,
(Me dit un raisonneur brutal)
De nous débiter ces sornettes
Avec votre ton doctoral :
Puisque telle est l'extravagance
De l'art que vous nous annoncez,
Allez, allez,
Le magnétisme qu'on encense
Est l'idole des insensés [1].

Par toutes les citations qui précèdent on voit que Le Bouvier, sans être poète dans le haut et vrai sens du mot, était largement pourvu d'esprit, d'aisance à tourner le vers, d'habileté à aiguiser et à lancer le trait.

Outre ses chansons et ses épigrammes, — les meilleures de ses rimes, — on trouve dans ses *Babioles* quelques fables et contes, quelques épîtres, et un grand nombre de pièces fugitives dans ce genre, trop cher au XVIIIe siècle, où la galanterie musquée ne perd

[1] *Babioles*, 83 à 87.

sa fadeur que pour s'égarer dans le sensualisme, et même parfois tomber de là dans le libertinage, — écueil que Le Bouvier malheureusement n'a pas toujours évité. Aussi n'ai-je nullement l'idée de recommander la lecture de ses *Babioles,* au contraire; d'ailleurs, à cet égard, le danger n'existe guère, ce bouquin étant des plus rares, au point que je ne l'ai encore rencontré qu'une fois. Si j'ai tenu à en parler ici, c'est qu'il y avait vraiment intérêt à faire connaître l'auteur de la fameuse épigramme contre Geoffroy; c'est que le nom et le souvenir de cet auteur méritent d'être conservés à l'histoire.

Encore, au reste, malgré ses licences, on aurait tort de croire Le Bouvier infecté de cette lèpre du matérialisme, si commune de son temps. Même dans sa jeunesse il y échappa, et j'en puis citer pour preuve les vers suivants, extraits d'une épître composée par lui à vingt-sept ans (en 1766) :

Réponds-moi, Lysimon, de quel œil verras-tu
Loger dans un corps sain un cœur si corrompu ?
Apprends à mépriser une forme grossière :
C'est l'esprit qui fait l'homme, et non pas la matière.
Le corps, vil instrument par l'esprit animé,
N'est qu'un vase d'argile où l'or est renfermé.
Au feu des passions cet or sacré s'épure
Quand il a pour creuset l'honneur et la droiture ;
Mais quand du vice affreux les traits l'ont avili,
A jamais dans la fange il reste enseveli [1].

Restons-en sur ces beaux vers, où la noble doctrine du spiritualisme est si hautement arborée, et qui d'ailleurs dépassent de beaucoup, par la hauteur du ton, tout le reste du bagage poétique de Le Bouvier.

YAN KILPENNEC.

[1] *Babioles*, p. 189.

LE BOUVIER DES MORTIERS

—

APPENDICE

—

Dans la notice ci-dessus on a dit un mot des persécutions administratives qu'attira à Le Bouvier des Mortiers son ouvrage sur Charette, imprimé en l'an 1809. Nous croyons que l'on nous saura gré de donner ici le récit original de ces traverses, composé par l'auteur même et inséré dans l'avertissement de son *Supplément à la vie de Charette*, publié en 1814. On verra là, en action, les principes et procédés du premier Empire en matière de tyrannie de la presse.

« ..... Je portai mon manuscrit à la censure (en 1807). Mais je reçus pour réponse des censeurs que la Vendée, n'étant pas encore tranquille, l'ouvrage ne pouvoit paroître dans les circonstances actuelles, et qu'il y faudroit faire de grands changements qu'on m'indiqua. Je remis mon manuscrit dans le portefeuille, et il y resta deux ans...

» Alors (au bout de ces deux ans, c'est-à-dire en 1809), je crus devoir sacrifier l'amour-propre d'auteur à la justice et à la reconnoissance qui me faisoient une loi de venger la mémoire de celui qui m'avoit conservé la vie (c'est-à-dire de Charette). *Je fis donc tous les changements indiqués, et plusieurs autres que je crus pouvoir entrer dans les vues des censeurs.* Je mutilai en quelque sorte mon ouvrage pour n'y rien laisser qui pût déplaire au gouvernement... Je communiquai l'ouvrage avant l'impression à des hommes en place, à des administrateurs éclairés, qui m'assurèrent n'y avoir rien trouvé de répréhensible.

» Au commencement de décembre 1809, j'en remis un exemplaire à M. Lacretelle, l'un des censeurs; j'en déposai à la bibliothèque alors

impériale, à la préfecture de police et dans les bureaux du ministre, *où l'on me dit que je pouvois le mettre en vente*. A peine y étoit-il que quatre hommes, dont un porteur d'une écharpe tricolore, qu'il tira de sa poche, et d'un ordre signé *Saulnier*, secrétaire-général du ministère, vinrent saisir mon ouvrage, mes papiers, ma personne, et me conduisirent à la préfecture, où je fus incarcéré comme un malfaiteur ou un criminel d'Etat. Je supprime tous les détails des recherches rigoureuses et des procédés inouïs, qu'on employa dans cette expédition depuis onze heures du matin jusqu'à cinq du soir.

» Le soir même, je subis un interrogatoire d'une heure et demie devant M. Veyrat, inspecteur-général de la police du 3e arrondissement, qui eut pour moi des égards et me fit donner une chambre à feu. L'interrogatoire fini, je priai M. Veyrat de hâter l'instruction et mon jugement le plus qu'il seroit possible.....

» Le lendemain dimanche, à 8 heures du soir, M. Veyrat me fit appeler. — Malgré la vacance des bureaux, dit-il, je suis venu vous interroger pour mettre plus d'expédition dans votre affaire. — L'interrogatoire dura trois heures...

» Le lundi, sur les 11 heures du matin, il me fit appeler, et me dit qu'il avoit rendu compte à M. le préfet de mes interrogatoires; qu'il avoit cru pouvoir l'assurer que j'étois un parfait honnête homme et incapable de rien entreprendre contre le gouvernement; mais qu'il y avoit dans mes papiers des choses qui faisoient voir que je ne l'aimois pas, et qu'on n'y avoit rien trouvé en sa faveur. — Pour vous tranquilliser, ajouta-t il, je peux vous dire que demain ou après-demain vous serez libre. — En effet, le mardi matin on permit à ma domestique d'entrer dans ma chambre, et le soir je fus mis en liberté. Lorsque l'inspecteur-général me l'annonça, il me dit en me serrant la main qu'il étoit bien aise de m'avoir témoigné, dans cette circonstance, l'intérêt qu'il prenoit à moi, *ainsi que son respect*. Cette dernière expression me surprit beaucoup...

» Je lui représentai que, parmi mes papiers saisis, il y en avoit d'absolument étrangers à l'histoire de la Vendée, et auxquels j'attachois quelque prix comme objets de littérature; que je désirois les ravoir, ainsi qu'un exemplaire de mon ouvrage, dont il ne me restoit pas un seul. — Attendez huit jours, me répondit-il; vous ferez une petite pétition à M. le préfet, et je la lui présenterai.

» Tous ceux à qui je racontai la manière dont M. Veyrat en avoit agi avec moi ne revenoient pas de leur étonnement. Comme je ne l'avois vu que sous des traits favorables, je m'applaudissois de ma bonne fortune; mais lorsqu'après la huitaine j'entrai dans son bureau pour lui remettre la pétition qu'il m'avoit offert si obligeamment de faire valoir auprès du préfet, je commençai à craindre les effets du génie malfaisant qui a fondé sa réputa-

tion. Au lieu de cet air honnête et affable que je lui avois toujours vu, il affecta une morgue, un air menaçant et un ton fort dur en me disant de m'asseoir.

» A peine eut-il jeté les yeux sur ma pétition qu'il me dit avec colère : — Quoi ! vous osez défendre un ouvrage que le gouvernement condamne ! Vous lui faites une nouvelle offense. C'est une grâce que M. le préfet vous a faite de vous rendre la liberté. Il y a de quoi vous faire renfermer pour le reste de vos jours. — Mais, monsieur, puis-je espérer d'avoir mes papiers ? — Non. — Et en jetant sur une chaise la pétition qu'il ne daigna pas lire : — Faites vous-même vos demandes, me dit-il. — Monsieur, lui répondis-je, d'après ce que vous venez de me dire, je n'ai rien à demander. — Et je sortis.

» Le lendemain de ma triste aventure, deux des hommes de la police qui m'avoient arrêté, vinrent chez moi. J'étois sorti. Ma domestique effrayée courut me chercher dans toutes les maisons où je vais habituellement ; elle me rencontra chez mon ami, M. Sage, à la Monnaie. D'après ce qui s'étoit passé la veille, je ne doutai pas qu'on eût le projet de m'arrêter une seconde fois, et comme la première m'avoit dégoûté de la préfecture, je crus qu'il étoit prudent de sortir de Paris. Le maire de la commune où je me réfugiai, et qui me connoissoit, voulut bien aller le lendemain chez Veyrat pour savoir ce qui avoit donné lieu à de nouvelles rigueurs contre moi. Veyrat lui dit qu'on n'en avoit point donné l'ordre ; que j'étois parfaitement libre, mais que j'eusse à ne parler ni de mon ouvrage ni de mon arrestation ; que M. le préfet étoit furieux de ce qu'on m'avoit mis en liberté, et qu'il y avoit matière à me livrer à une commission militaire.

» Comment, après avoir examiné mes papiers pendant quatre jours, après cinq heures d'interrogatoire, après m'avoir dit que j'étois un parfait honnête homme incapable de rien entreprendre contre le gouvernement, enfin, après m'avoir rendu la liberté avec des témoignages d'intérêt et des assurances de respect, le même homme pouvoit-il tenir un pareil langage ? C'étoit pour moi une énigme plus obscure que celle du sphinx. J'appris bientôt par différentes voies que ces messieurs de la police étoient dans l'habitude de saisir les ouvrages pour les vendre à leur profit. Ils ont volé l'ouvrage du comte de *** sur la Vendée lorsqu'il étoit détenu au Temple ; ils l'ont fait imprimer et en ont donné poliment un exemplaire à l'auteur en lui ouvrant les portes de la prison. Ils ont saisi un dictionnaire biographique imprimé à Leipsick, dans lequel tous les grands acteurs de la Révolution sont peints sous leurs couleurs naturelles. Vous croyez qu'ils cherchoient à supprimer les preuves de leurs mauvaises actions ? Point du tout ; ils ne vouloient que de l'argent, et cet ouvrage en quatre volumes qui ne se vendoit qu'un louis, ils le vendoient quatre.

» Ils m'ont volé *deux mille trois cents* exemplaires de mon ouvrage, et ils l'ont vendu le double de ce que je le vendois. Je connois des personnes qui en ont acheté plusieurs exemplaires. Le préfet d'Angers, où l'ouvrage a été imprimé, eut ordre de le faire emballer sous toile et de l'envoyer à Paris. L'imprimeur fut chargé de faire l'emballage dont on lui paya les frais, et le préfet y apposa son cachet. Quand on veut supprimer un ouvrage, on ne fait pas des frais pour sa conservation.

» Ces messieurs m'ont encore volé le cuivre du portrait de Charette, qui ne m'a été rendu que brisé. Les ministres, les généraux, les chefs et principaux employés de la police, le sieur Happe, architecte de la préfecture et propriétaire de la maison où je loge, en ont eu des exemplaires et moi je n'ai pu en obtenir. Voici ce qu'on appelle les petits profits du métier, dans lesquels j'ai éprouvé une perte de 20,000 livres. M. Julienne, avocat de la préfecture, voulut bien présenter pour moi à M. Dubois, alors préfet, un placet où je réclamois la restitution de mes papiers étrangers à mon ouvrage ; Son Excellence ne daigna pas répondre. Quelle Excellence ! Ceci donne, sur un point capital, la mesure du régime de Buonaparte et de la probité de ses agents.

» Il étoit resté dans les dépôts de la préfecture environ trois cents exemplaires, qui m'ont été rendus [après la chute de l'empire] sur ma simple réclamation verbale. »

Ce curieux récit ne méritait-il pas d'être reproduit? Il peut d'ailleurs se passer de tout commentaire.

Y. K.

MÉMOIRES DE PAQUETTE

XII *

C'est ainsi que se fit mon installation chez la vieille Peluche. Blouck, qui a toujours été un animal de flair et de tact entre tous les chiens, s'y fut bientôt aménagé comme chez lui; en un instant il eut parcouru toute la maison, examiné chaque recoin, comme une sentinelle vigilante qui fait sa ronde et veut s'assurer d'abord que le poste est sûr. Cela terminé, il était revenu gravement se camper devant le feu de genêts jusqu'au souper. Son attitude calme signifiait que rien n'était suspect, qu'on pouvait se livrer sans crainte.

La suite me démontra qu'il ne s'était point trompé dans son intelligence de chien.

En effet, la mère Peluche, dont le visage flétri m'avait d'abord causé presque de l'effroi, était au fond une digne et excellente femme, quoiqu'elle fût d'un caractère peu communicatif, défiant, souvent même d'humeur quinteuse, par nature ou par maladie. Elle avait un peu connu Félicité-Julienne, et j'eus un véritable bonheur à l'entendre quelquefois parler d'elle; peut-être fut-ce le vrai motif qui me fit aimer peu à peu la cabane, et m'apprit ces

* Voir la livraison de septembre, pp. 188-211.

mille soins propres à alléger les souffrances de la pauvre malade, à la distraire, à me l'attacher et à m'assurer finalement toutes ses bonnes grâces.

Je passai donc chez la mère Peluche la seconde journée comme la première, et la troisième de même. J'obéis ainsi au désir de ceux qui m'avaient recueillie et qui, ne possédant rien, n'avaient pas besoin de compter avec l'avenir. Il paraît que la vieille aveugle s'en trouva bien : elle vit bientôt que le babillage d'une enfant parvenait à l'égayer. La jeunesse a toujours une note joyeuse à jeter dans l'air, et ceux qui sont sur le déclin de l'âge aiment surtout à l'entendre, pour sa fraîcheur, et parce qu'elle leur vient toute parfumée de chers souvenirs.

Puis quelques voisines qui avaient rendu visite à la mère Peluche, dans les jours suivants, l'avaient complimentée sur le bel ordre qui régnait dans sa maison, sur l'arrangement du vaisselier, la propreté des meubles. L'aveugle avait souri de contentement; or elle savait bien quelle main avait donné le lustre à la vieille table noire, au fauteuil de bois de noyer, qui avait rangé le linge, disposé la faïence coloriée sur le dressoir, et définitivement chassé du modeste réduit la fumée si mauvaise à l'aveugle.

D'ailleurs, j'allais n'être plus tout à fait une charge pour la maison. Grâce à la Providence et à sir Richardson j'allais compter bientôt pour quelque chose sur la terre, pouvoir enfin dire comme les autres « mon travail » et « le pain que je gagne. »

Je devais cependant le dire encore bien timidement et tout bas, car je compris bien que si je tenais ma place au travail, cette place était infiniment petite. Mon salaire était moindre encore. Il aurait même été loin de me suffire, je le savais et je m'en serais tourmentée, si Daniel ne m'avait défendu d'y penser. Il m'assura qu'il n'entamait point pour cela sa paie; son affirmation me tint lieu de la vérité que j'ignorais, et je ne le questionnai pas davantage.

Désormais en possession d'un abri, je commençai à aimer la chambrette que je partageais avec mère Peluche, et les journées de chaque semaine se mirent à passer rapidement. Les dimanches seuls tranchaient sur la monotomie de mon existence, parce que ce

jour-là j'allais à l'église et qu'ensuite je lisais, pour m'instruire, dans les anciens livres qu'on serrait précieusement sur la plus haute planche du dressoir. Celui qui avait mes prédilections était un abrégé de la Bible, dont chaque feuillet jauni portait une image. Je n'aimais rien tant qu'aller m'asseoir sur la pierre de la porte, avec le livre sur mes genoux, pour lire pendant de longues heures ces grands et beaux poèmes qui sont les origines du monde et de notre religion. Chaque personnage du livre vivait dans ma pensée : Jacob, Tobie, Rébecca, Noémi et les autres avaient pour moi leur physionomie propre, leur regard, leur voix; je conservais dans ma mémoire chaque figure colorée comme il convenait de cette chaude lumière du ciel hébraïque.

Les autres volumes étaient des ouvrages de dévotion et quelques œuvres plus profanes. La mère Peluche les tenait d'un parent qui était mort desservant d'une petite paroisse voisine : cela avait été son seul héritage, mais, disait Peluche, moins on recueille, mieux on garde.

Mes lectures terminées, je consacrais alors quelque temps à des promenades aux environs, dans les bois ou à Montmorin qui accueillait toujours comme par le passé. Aussi le retour du dimanche était-il impatiemment attendu. Le reste de la semaine s'écoulait d'ailleurs assez lestement, les heures ainsi que de petites folles me semblaient courir les unes après les autres; je les comparais aux baguettes luisantes du dévidoir où mère Peluche enroulait ses écheveaux de chanvre et qui s'enfuyaient si rapidement quand la besogne allait son train. Les journées faisaient comme les heures; à leur tour les semaines s'envolaient à tire d'aile comme des fuyardes brassant l'ouvrage, pressées d'aller se rejoindre dans le passé.

C'est que mes semaines et mes journées étaient remplies, et le vieux jardinier de Montmorin qui parlait peu mais bien, m'avait dit un jour en bêchant ses carrés que lorsqu'on travaille le temps *ne dure pas*. Son expression n'est pas sortie de ma mémoire, plus que jamais je trouve aujourd'hui qu'il avait raison.

Chaque matin je quittais dès l'aurore la maisonnette de Mérolle pour me rendre à la mine où l'on m'avait donné un emploi. J'ai omis de dire comment cela s'était fait.

Encouragée par les dernières paroles de sir Richardson, j'étais allée me présenter à son contre-maître. A mon entrée dans son cabinet, M. Martins, — c'était le contre-maître, — n'avait pas même dirigé son regard de mon côté, c'eût été me faire trop d'honneur, il était resté penché sur un grand registre couvert d'écritures; son œil suivait de bas en haut, pour s'assurer de l'exactitude d'un calcul, une monumentale colonne de chiffres. Parvenu au sommet de sa course cet œil était tombé sur moi, — un œil gris-bleu, métallique et rébarbatif qui me glaça la parole sur les lèvres.

— Qu'est-ce? fit-il après un instant. Que veut-on?

J'avais appris par cœur une phrase simple, mais convenable qui devait me servir d'introduction près de lui; par malheur son registre et son regard me glacèrent la mémoire, je ne trouvai plus rien à dire.

— Qui vous envoie?

— M. le régisseur que j'ai rencontré l'autre jour chassant près de Montmorin.

— Que ne le disiez-vous plutôt, petite! C'est vous qui vous appelez..... le nom qui est là sur cette carte?

Et il ne se dérangea pas d'un pouce.

— Oui, monsieur, c'est cela même, Pâquette. Je viens.....

— Assez, petite, vous vous appellerez désormais numéro 312 et vous travaillerez à la table numéro 3, atelier des trilleuses. Allez.

Je sortis après avoir salué. En passant le seuil de la porte ma phrase me revint tout entière, mais qu'importait? Fait-on des phrases avec ces hommes-chiffres qui savent juste le nombre de coups de piston que donne une machine à vapeur dans une semaine, les centièmes de litres d'eau qu'elle soulève à la surface de la mine, et qui se disent sans doute que s'ils accordaient au dernier venu de leurs subordonnés une seconde de leur journée, il ne leur en resterait plus que huit mille six cent trente-neuf pour leur usage personnel?

XIII

Au moins le numéro 312 eut-il ceci d'heureux qu'il me fit assigner au bout de l'atelier, tout à l'extrémité du hangar en planches, une place d'où je pouvais en travaillant apercevoir un coin de ciel au-dessus de ma tête.

A mes côtés une quarantaine de petites filles à peu près de mon âge, assises devant une table grossière séparée en casiers par des planchettes, étaient occupées du matin au soir au même travail que moi.

Des filles plus grandes et plus fortes que nous apportaient sur leurs épaules des corbeilles remplies jusqu'au bord de minerais de zinc, d'argent et de plomb mélangés qui sortaient des *débourbeurs* et des *tables à secousse*. Le contenu de ces paniers nous était livré, il fallait soigneusement triller les minerais humides et les séparer suivant leur grosseur ou leur qualité. Cette besogne se renouvelait sans cesse et sans cesse était la même, les corbeilles apparaissaient toujours pour vider devant nous leur inépuisable contenu. A l'heure de midi retentissait au-dessus de nos têtes un bruit de méchantes ferrailles liées entre elles qui faisaient pour nous l'office de cloche. En une minute, l'atelier était désert ; on avait une demi-heure pour aller prendre son repas. Alors seulement nous pouvions parler entre nous, car à l'atelier un silence sévère était de rigueur. A cause de cela, je ne connaissais encore que bien peu mes compagnes. C'étaient pour la plupart de pauvres enfants mal vêtues, tristes et souffreteuses, portant sur leurs traits pâles, trop tôt mûris par la misère, que c'était parce que le pain avait manqué chez elles qu'on les avait envoyées à la mine. Aussi sous l'auvent des petites *trilleuses*, la joie était-elle souvent absente, pour ne pas dire inconnue. Une main de fer semblait accrochée déjà à toutes ces petites épaules, la dure nécessité s'appesantissait sur elle jusqu'à les faire fléchir, à l'âge où l'enfance ordinairement se développe, s'épanouit, court, sourit et joue. Les sourires que j'ai surpris là sur de pauvres petites lèvres étiolées, bleuâtres, m'ont fait mal comme la vue de ces fleurs

avortées qui n'ont pas eu la force de naître. D'autres sourires m'ont navrée encore plus..... ou plutôt ce n'étaient pas des sourires, car le sourire vient du ciel.

De grand matin je quittais Mérolle pour me rendre à mon travail. A cette première heure de la journée où tout est si riant et si jeune, je me sentais aussi moi alerte, toute radieuse, en parcourant les sentiers qui conduisaient à la mine. Les tons veloutés des gazons, l'écorce argentée des arbres, les gouttes de rosée perlant à la pointe des genêts, les détours imprévus de la route, tout pour moi était gaîté. Mais bientôt lorsque j'arrivais à la mine, l'aspect de ces plaines stériles et désolées faisait subitement courir dans mes veines un frisson glacial. J'étais obligée de faire effort sur moi-même pour continuer ma route et gagner ma place à l'atelier. Il m'a fallu du temps, beaucoup de temps, pour me débarrasser de je ne sais quelle idée superstitieuse qui me représentait comme frappé de malédiction ce sol où les fleurs du bon Dieu ne voulaient pas pousser. Avec le temps je m'y suis accoutumée, ou plutôt c'est une puissance autre que le temps, plus forte que lui, qui m'y a attachée.

Une puissance..... — oh ! non ! ce n'est pas trop dire et je ne me rétracte pas, — car de quel nom nommer cet échange de pensées, ce partage d'âmes, ce sentiment surhumain et idéal qui nous ravit, change pour nous la face des choses, illumine par enchantement un ciel gris et empli d'ombre, fixe notre âme à une âme sœur, lie notre existence à la sienne jusqu'à les confondre, nous fait lire par les yeux d'un autre, penser par sa pensée et sentir par son cœur. Similitude de goûts, attrait instinctif, entraînement généreux, et, je l'ai dit, puissance d'autant plus énergique qu'elle ne s'est pas révélée d'abord, qu'elle a été si petite qu'on ne s'est pas défendue contre elle, qu'on l'a portée dans un repli secret de son âme, que de jour en jour elle a grandi, doublé, décuplé ses forces, et qu'elle a conquis enfin tout le royaume où elle doit régner.

Quand je fouille aujourd'hui cette époque de ma vie qui a été mon adolescence, suite monotone de jours se ressemblant à peu près entre eux, je n'y vois apparaître que quelques figures se dessi-

nant à des plans divers. Ce sont d'abord mes compagnes, c'est mère Peluche, c'est Daniel. Çà et là, de loin en loin, un trait sombre sillonne cet horizon, une tache noire perce sur cette trame uniformément grise, c'est l'œil de Raimbault qui darde sur moi un faux regard au passage.

J'aime mes compagnes parce qu'elles partagent ma tâche quotidienne, j'ai pitié des plus faibles, comme Daniel et mère Peluche ont eu pitié de moi. J'aime la vieille Peluche avec cette partie du cœur qui se nomme la reconnaissance, mais je sens bien qu'elle ne remplacera jamais celle que j'ai perdue, Félicité-Julienne. Raimbault me répugne et m'effraie ; je ne songe pas même à me demander si Daniel m'est indifférent.

A l'atelier des trilleuses, quelques-unes de mes compagnes m'attiraient plus particulièrement. L'une d'entre elles, nommée Jane, avait ma préférence ; elle était un peu plus jeune que moi, d'une complexion délicate, elle avait le teint pâle, les cheveux blonds, de grands yeux noirs très-doux, les tempes transparentes laissaient voir les veines bleues. Toute sa personne était empreinte d'une irrésistible mélancolie. Elle avait évidemment beaucoup souffert, quoique bien enfant encore, et cela me rapprochait d'elle. Mais comment savoir ce dont elle souffrait ? Comment arriver à son cœur pour obtenir le secret de ce souci qui creusait dans ses joues des sillons précoces ? Plus encore que les hommes, les enfants ont la pudeur de la douleur, ils la devinent avec des yeux inquiets, ils ne l'interrogent pas, ils la respectent jusqu'à garder le silence devant elle.

C'est aussi ce que je faisais, me contentant d'observer, de temps en temps, ce regard qui en disait plus que de longues phrases.

Tout se sait pourtant, le mal surtout. J'appris enfin d'où venaient les angoisses de la pauvre enfant. Un matin, elle arriva, à la nuit, pâle et défaite, elle avait beaucoup pleuré, les grosses larmes qu'elle ne pouvait retenir coulaient encore sur ses joues ; j'eus bien vite remarqué qu'elle n'avait pas de bas, et qu'elle marchait les pieds nus. Nous étions alors en décembre.

Ma voisine d'atelier me souffla à l'oreille que son père l'avait

abandonnée depuis deux jours, et que la justice avait fait la vente à leur porte.

— Comment! on a eu ce courage?... dis-je.

D'un signe ma voisine m'indiqua le contre-maître qui passait, nous baissâmes la tête sur notre besogne; mais le soir je ne quittai celle qui m'avait parlé que lorsqu'elle m'eût raconté tout ce qu'elle savait de l'histoire de Jane.

Jane était la fille d'un ouvrier étranger venu de Guernesey, auquel son aptitude spéciale avait valu un emploi largement salarié dans une manufacture du voisinage. Malheureusement depuis quelques mois, comme si une haleine perverse l'eût touché, il s'était livré à l'inconduite; ses économies et celles de sa famille s'étaient dissipées au cabaret,on l'avait chassé de la fabrique où son travail n'était plus que fort irrégulier; ce parti extrême mais juste n'avait fait que l'irriter, et cette irritation était retombée en méchantes paroles, en mauvais traitements, sur sa jeune femme et sur son enfant. Leur seule vue lui était à charge, comme un reproche vivant qu'il eût voulu fuir ou étouffer de ses mains. Une nuit qu'il était rentré ivre et que sa femme lui avait opposé encore plus de douceur que d'habitude, il s'était emporté jusqu'à d'infâmes accusations, jusqu'à menacer d'incendier sa propre maison : puis, armé d'un instrument de travail, il en avait frappé sa femme au front. Le sang avait jailli à flots. Insensible alors à ce sang mêlé de larmes qui baignait le visage de l'infortunée, insensible aux sanglots de sa fille, il les avait jetées toutes deux à la porte, demi-nues, au milieu d'une de ces nuits froides et claires où les étoiles elles-mêmes semblent glacées au firmament.

Il était parti ensuite, après avoir mis le feu à l'angle du toit. Les créanciers avaient dès le lendemain forcé cette porte qui s'était refermée derrière une femme et une enfant sans asile.

Cette histoire m'avait tellement émue, que j'avais peine à croire qu'elle fût vraie, et qu'un cœur aussi dur pût battre dans une poitrine d'homme. Les jours suivants je me surprenais à regarder la pauvre Jane, ses yeux noirs agrandis encore par la maigreur de ses traits, ses petits pieds rouges qui s'étaient déchirés par places aux

sentiers rocailleux de la mine... En la regardant, je commençais à supposer possible tout ce qu'on m'avait raconté, j'imaginais chaque détail de ce qui s'était passé à la maison de Jane; je voyais l'homme ivre, le sang jaillissant de la blessure, j'éprouvais la sensation piquante du froid de la nuit, et je bénissais Dieu au fond de moi-même de ne m'avoir pas donné un père barbare comme celui de Jane.

Un père..., ce fut la première fois que je songeai au mien. Quel était-il? Il m'avait abandonné! Oh! cette plaie-là m'arracha aussi des larmes, je me trouvai malheureuse. Puis en y pensant davantage, je me dis que la petite Jane était bien plus malheureuse que moi, que si l'on m'avait abandonnée, aucune scène cruelle n'avait précédé cet abandon, que c'était en avril, en plein jour, par le soleil, dans les hautes herbes de la marge d'une prairie, sur le chemin de la messe où Félicité-Julienne allait passer.

XIV

La pensée des pieds rouges de Jane me poursuivait.

Je les voyais sans cesse en idée par les sentiers se déchirer aux angles de cette grosse pierre verdâtre, qu'on extrait du fond des puisards où elle enveloppe le filon, et qu'à la mine on appelle mal à propos *porphyre*.

Mais qu'y faire? La paire de sabots la plus simple coûtait au moins seize sous. Il me fallait bien des journées de travail pour entasser cette somme.

Je me proposais de faire ma confidence à Daniel, le dimanche suivant qui était l'avant-veille de Noël. Je l'avais accompagné ce jour-là jusqu'à un vieux pont, pour voir les longues aiguilles de glace qui pendaient à la voûte, en étincelant sous la lumière avec des reflets de pierres précieuses. Au loin, la rivière était entièrement prise, l'épaisse couche de glaçons soulevée par l'effort des eaux inférieures éclatait par endroits avec un bruit sonore.

— Que c'est beau! m'écriai-je en battant des mains. On dirait

un arc-en-ciel emprisonné dans du cristal. Que j'aimerais à avoir une de ces aiguilles qui pendent là-bas !

Daniel courait au devant de tous mes désirs : ce souhait ne fut pas formé, qu'il avait descendu la berge de la rivière, sans prendre garde à son habit de drap bleu qu'il portait pour la première fois, et qui lui allait à ravir. En un clin d'œil il se hissa adroitement aux pièces de la charpente du pont, et atteignit le milieu de l'arche en s'aidant seulement de ses mains. Cela ne lui fut point difficile, parce que tous les exercices de corps lui étaient familiers, et une minute après il me rapporta ce que j'avais demandé.

Je le grondai légèrement, quoiqu'au fond je ne fusse point tout à fait fâchée qu'il eût affronté ce petit danger pour moi.

— Je n'oserai plus rien désirer devant vous, Daniel, lui dis-je; franchement ce désir était si futile que vous deviez me refuser.

Il me regarda un instant sans parler, puis il répondit en baissant un peu la voix, quoiqu'il n'eût à éviter aucune oreille puisque nous étions seuls :

— Enfant, que vous êtes ! Vous désirez, j'obéis. Ne voyez-vous pas que cela ne fait qu'un ?

Je ne compris pas d'abord complétement; mais je me sentis rougir un peu, et, pour sortir d'embarras, je repris hardiment comme pour me rassurer moi-même :

— Eh bien ! Daniel, puisque cela ne fait qu'un, je meurs d'envie d'avoir une paire de sabots !

Il parut étonné, car j'avais une paire de sabots coquets et tailladés, qui étaient encore la semaine précédente à l'étalage du marchand.

— Je crois, continuai-je, qu'une pièce de seize sous y suffirait. On pourrait les avoir bien simples, sans peinture ni ciselure, plus petits que pour moi.

— Plus petits que pour vous? demanda Daniel, qui ne savait où j'en voulais arriver. Ce n'est donc pas pour vous, Pâquette ?

— Non apparemment, repris-je vivement, à moins que ce ne soit pour m'en faire un joujou comme de ces pauvres morceaux de glace qui me pleurent à présent dans les doigts. Comment ne

voyez-vous pas que c'est une surprise que je veux faire à mère Peluche, dont la fête vient le mois prochain !

Daniel comprit bien que je plaisantais, Peluche ne sortait plus, d'ailleurs son pied était d'un tiers plus grand que le mien. Quand je crus l'avoir suffisamment intrigué :

— Allons, monsieur Daniel, dis-je, vous voyez bien que vous n'y êtes pas. Ecoutez ma confidence, à la condition toutefois que vous ne me trahirez pas, et que désormais vous me refuserez net quand je vous demanderai des enfantillages comme tout à l'heure.

Et je lui contai en deux mots l'histoire de Jane.

Le lendemain, il me rapporta du bourg une mignonne paire de sabots sans ornementation, sans peinture, si brillante néanmoins et si bien dorée par le feu, si parfumée encore de cette flamme de genévrier qui l'avait colorée, que je m'extasiai devant elle en félicitant Daniel de son bon goût. Pour le pied qui devait la chausser, je jugeai au premier coup d'œil qu'elle était juste de la taille qu'il fallait.

Ce furent là mes sabots de Noël, et je n'en sais point qui aient fait plus d'heureux à la fois.

Daniel m'aida à les apprêter : nous y clouâmes d'abord avec grand soin de petites brides de cuir rouge qu'il avait achetées en même temps, ce qui releva encore leur air coquet. Je ne me lassais plus ensuite de les contempler ; il me vint en tête que si nous les remplissions de fleurs, le cadeau ne laisserait plus rien à désirer. Nous étions au milieu de l'hiver, mais Daniel m'apporta une gerbe de perce-neiges. Ces délicates petites clochettes ressortaient sur le feuillage vert d'une branche d'yeuse qu'il avait coupée à la porte de mère Peluche.

Comme là-dessus allaient vigoureusement trancher le cuir rouge des brides et la teinte dorée du bois ! C'était une véritable œuvre d'art, à rendre jalouses les pantoufles de Cendrillon.

Sous cet arrangement de clochettes blanches, de brides rouges et de feuilles vertes, Daniel glissa des bas de laine bien chauds, au fond desquels il avait mis deux pièces de cinq francs en argent.

J'avouai qu'il m'avait surpassée par cette idée, et j'aurais voulu

saisir sa main pour la serrer bien fort. Comme la mienne était trop petite pour y parvenir, ce fut lui qui tendit sa bonne et rude main, j'y plaçai les deux miennes à la fois. Il faisait cela avec une certaine gaucherie, cet excellent Daniel, il riait en regardant les petits sabots, et en m'étreignant les mains, mais j'étais si ravie qu'en vérité cette gaucherie elle-même ne me déplut pas trop.

Jane trouva les sabots sur la table à triller, dans l'atelier, à sa place accoutumée, le matin du jour de Noël. Cela lui fit oublier peut-être qu'elle n'avait plus de foyer à elle pour regarder brûler la grosse bûche de la messe de minuit.

Pauvre enfant! elle en fut reconnaissante et bien heureuse.

La plus heureuse ne fut pas elle.

LOÏC PETIT.

(La suite à la prochaine livraison.)

LE CHATEAU DE TONQUÉDEC*

LÉGENDE

I

Deux chevaliers âgés, venant de loin, — la barbe inculte, le regard farouche, — et tout couverts de leur armure rouillée, — heurtent à la porte principale.

KASTEL TONKÉDEK

WAR DON : *Eur werz anavezet.*

I.

Daon varc'hek koz o tont a-bell,
Hir ho baro ha du ho sell,
Goloet a houarn melget,
War ann or vraz ho deuz skoet...

[1] Voyez Jollivet, page 170 et suivantes : *Arrondissement de Lannion*, Habasque, tome premier, page 35, note.

Pan! pan! pan!.... — C'était ici mon beau château, — dit le plus âgé des deux, — en soupirant et versant des pleurs!...

Je n'y vois plus de pont-levis, — les douves sont comblées de terre, — les tours sont démantelées, — mais les murailles sont encore solides!

Voilà l'étang de nos vieux pères; — son eau est verte, on y voit des roses aquatiques, — car il y a longtemps qu'elle n'entoure plus — ce vieux château pour le garantir.

— Qui est là, à cette heure? — J'entends minuit qui sonne au bourg! — Mais j'entends bruire les éperons... — Et mon sang dans mes veines se fige!...

— Ouvre donc, vile portière, — et ne fais pas tant de tapage; — les chevaliers n'entendent pas — être tenus trop longtemps devant une porte.

Dao! dao! dao! dao! dao! dao! dao! dao!
Aman e oa ma c'hastel brao!...
A lavar ann hini kosa
Oc'h hirvoudi hag o wela!...

Eat eo kuit ar pont war winteiz,
Ann toufleiou douar ho leiz;
Ann touriou a zo didoet...
Armogeriou zo mad bepred!. .

Sell aze stang hon zadou koz
Glaz eo he dour, enn hi zo roz;
Rag breman na ra ken ann dro
D'ar c'hoz-kastel-man pell a zo!...

— Piou a zo aze d'ar c'houlz-man?
Hanter-noz er vourc'h a glevann?
Hogen me glev trouz ar c'hentrou!...
Ma gwad a sklas em goaziou.

— Digor aman, porjerez louz,
Ha ne ra ket kement a drouz;
Ar varc'heien ne c'houllont ket
Beza re-bell er meaz dalc'het.

— Otons la barre et ouvrons, — quelque grande que soit notre frayeur... — Armons-nous du signe de la croix... — Venez quand vous voudrez, chevaliers!

— « Salut à toi, château, demeure de mes vieux pères ; — tel qu'un mendiant tu es couvert de haillons ; — mais moi, l'un des Koatmen, je t'aime toujours, — comme le berger ses brebis.

» Au milieu de ta première cour, est un arbre fruitier ; — c'est un pommier ou un poirier ; — autrefois je ne voyais ici — que des pommes de fer et des silex.

» Que sont devenus tes canons? — Tiens! tes meurtrières sont vides... — Si j'en juge par ce que je vois, tu n'es plus rien — qu'un simple appui au lierre rampant!

» Si je veux aller dans ta cour d'honneur, — j'en trouve la porte toute grande ouverte ; — je heurte souvent des pierres roulantes, — et la ronce s'attache à mes vêtements.

— Lamomp ar sparl ha digoromp,
Daoust peger braz spontet ma-z-omp!...
Ha sin ar groaz enn hor c'herc'hen!...
Deuit pa gerot, marc'heien...

— « Salut d'it, kastel ma zadou,
Evel eur paour out enn druillou,
Ha me, *Koatmen*, az kar bepred
Vel ar mesaer he zenved!!...

E kreiz da borz zo eur wezen,
Eur wezen aval pe beren ;
Gwechall me a wele aman
Avalou houarn ha mein tan.-

Peleac'h e man da ganoliou
Sell, goullo eo ho gweleou!!!
War a welann n'out netra ken
Nemet eunn harp d'ann illaouen.

Mar karann mont er porz enor
E kavann digor frank ann or ;
Mein ruil a stokann aliez,
Euz ma dillad e stag ann drez.

Tes cachots ne résonnent plus — des cris de rage des guerriers prisonniers, — et la terre noire qui s'y trouve — n'en écarte cependant pas l'horreur.

Tes souterrains sont obstrués, — tes habitations sont écroulées, — et rien ne reste de ta chapelle, — que quelques jolies petites fleurs !

» Rien ici n'a sa forme d'autrefois, — hormis la lune et l'eau de la rivière ; — cependant ces murailles et ces tours — résisteront encore nombre d'années !...

II

» Petit lièvre [1], viens ici près de moi, — que je contemple ton collier blanc ; — dis-moi, est-il toujours, dans ce lieu, des âmes — qui, dans leurs souffrances, poussent des gémissements ?

Enn da vac'hiou na gleveur ken
O iudal ar vrezelourien ;
Ann douar du a zo ebarz
Kouskoude euz ar spont ne harz !...

Da doullou-douar zo stoufet,
Ha da lojeiz a zo kouezet ;
Euz da chapel n'ez euz netra
Nemet bleunigou ar brava.

N'en deuz aman, vel em amzer,
Nemet al loar ha dour ar ster...
Hogen, mogeriou ha touriou
A harzo c'hoaz kalz bloaveziou.

II.

Deuz aman, Gadik, d'am c'hichen
Ma welinn da c'harlantez wenn :
Lavar d'in hag ann eneou
A losk c'hoaz aman ho c'hriou ?

[1] Bon génie de la famille des Koatmen (tradition locale).

» Y a-t-il encore des Huguenots, — dans le souterrain, ici enchaînés? — Est-ce que leurs peines ne sont pas finies? — Dis-le moi, petit lièvre au cou blanc?...

» Est-ce que les cors retentissants du château — résonnent encore dans les siéges? — Les canons grondent-ils toujours? — Et les épées se choquent-elles avec force?... »

— « Seigneur, on n'entend plus rien; — si ce n'est le murmure de l'eau, — les gémissements de la chouette — et le vol des chauves-souris.

» Quelquefois on entend les coups de feu — du chasseur dans les montagnes, — et la voix des chiens qui persécutent — votre petit lièvre ici présent!

» Il n'y a d'autres mêlées ni d'autres guerres, — au dehors comme au dedans du château, — que celles que font le lézard et l'araignée, — cherchant à s'emparer de la mouche.

Bez a zo c'hoaz Hugunoded
Enn toull-du aman chadennet?
Ne-ked echu ho finijenn,
Lavar d'in, Gadik he gouk gwenn?

Ha trompillou skiltr ar c'hastel
Zon a reont c'hoaz er brezel?
Kana ra kaer ar c'hanoliou,
Stoka ra stard ar c'hlezeiou? »

— Aotrou, na gleveur netra mui
Nemed ann dour oc'h iboudi,
Ar gaouen oc'h huanada,
Al logod dall o tarnija.

Awechou e kleveur tennou
Ar chaseer er menesiou
Ha mouez ar chas oc'h heskina
Ho kadik koant a zo ama!

N'euz ken emgann na ken brezel,
Enn dro nag ebarz er c'hastel,
Met gant glazard ha kefniden
O klask tapont ar gelienen.

» Le château de Tonquédec est ruiné ; — il ne renferme ni chiens ni chevaux ; — il ne renferme ni hommes ni animaux domestiques, — on n'y voit que des insectes !... »

— « Je viens tous les cent ans visiter ces lieux — et le cœur brisé je verse beaucoup de larmes !... — Mais, cher petit lièvre, nous retournons à la tombe... — Dieu ! ayez pitié de nous !... »

III

Et la portière entendit — un grand vacarme dans la nuit : — c'étaient les deux chevaliers qui chevauchaient — pour se rendre à l'église de Tonquédec [1].

C'est là qu'ils dormiront maintenant — jusqu'à la centième année passée ; — alors ils viendront de nouveau — faire une promenade au château.

Trec'het eo kastel Tonkedek,
N'euz ebarz na chas na kezek,
N'euz ebarz na tud na loened
Netra nemed amprefaned !... »

— Bep kant vloaz aman e teuann
Ha gant rann-galon e welann !...
Gadik keiz, ni a ia d'hor bez...
Doue ! bezit ouz-omp truez !...

III.

Hag ar borjerez a glevaz
E kreiz ann noz eunn dourni vraz
Gand ann daou varc'hek o redek
Da vont da iliz Tonkedek.

Eno e maint breman kousket
Ac'han da gant vloaz tremenet ;
Neuze e teuint adarre
War zu ar c'hastel da vale.

[1] Les corps des seigneurs de Tonquédec sont déposés dans un caveau sous le chœur, mais ce caveau est condamné depuis plusieurs années.

A moins que le Dieu des miséricordes — ne leur donne, au nom de Jésus, — la rémission de leur péchés — et ne les conduise au palais de la Trinité. — *Amen.*

Dès lors personne ne verra — le joli lièvre des seigneurs de Koatmen ! — Plus de bruit de chaînes ni de chevaux, — la nuit, au château de Tonquédec.

Mais chacun pourra voir, — à son gré, les vieilles murailles ; — il n'y en a pas de plus belles en Bretagne, — et longtemps encore elles seront debout.

Recueilli et traduit par J.-M. LE JEAN.

Au château de Tonquédec, 1er avril 1869.

Nemed Doue trugarezuz
A rofe, enn hano Jezuz,
Pardon d'ezho euz ho fec'hed
D'ho c'has da balez ann Dreinded ! Amen.

Neuze na vezo gwelet ken
Gadik koant aotrounez *Koatmen.*
Na trouz chaden na trouz kezek,
Enn noz e kastel Tonkedek !...

Hogen pep-hini a welo
Ar c'hoz mogeriou pa garo ;
N'euz ket bravoc'h e Breiz-Izel,
Hag enn ho za e vezint pell.

I.-M. AR IANN.

E kastel Tonkedek, 1. Eost 1869.

HISTOIRE

DE

JEAN DE LAVAL ET DE FRANÇOISE DE FOIX

SEIGNEUR ET DAME DE CHATEAUBRIANT

La vie de Jean de Laval, baron de Châteaubriant, et de Françoise de Foix, sa femme, a été dénaturée de toutes les façons par les romanciers et même par quelques historiens. Nous n'entreprendrons point ici de discuter avec Varillas, Lesconvel, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), ni même avec notre illustre avocat Pierre Hévin; nous voulons simplement raconter les faits tels que nous les présente l'histoire, et de ces faits mêmes sortiront nos conclusions.

Jean de Laval naquit au mois de janvier 1487 de François de Laval, baron de Châteaubriant, et de Françoise de Rieux. Il avait à peine atteint quatorze ans que la reine Anne de Bretagne, dont il avait l'honneur d'être parent, le reçut à sa cour dès l'an 1501. Le jeune homme fut admis parmi les pages de la reine qui prit un soin particulier de son éducation aussi bien que de celle de son frère Pierre de Laval. Tant que vécut la bonne duchesse, Jean de Laval fut couché sur l'état de la maison royale, à deux mille livres de pension annuelle, ce qui était une somme assez considérable à cette époque.

An reste, dès 1503, le baron de Châteaubriant François de Laval étant mort, Jean de Laval hérita des grands biens de son père et prit le nom de baron ou plutôt, — selon la mode qui s'introduisait déja de grandir les titres des seigneuries, — de comte de Châteaubriant, nom qu'il porta toute sa vie.

La cour de la reine Anne était, comme l'on sait, une véritable école de chevalerie, de goût et de politesse : « ce fut la première reine qui commença à dresser la grande cour des dames, dit Brantôme; elle avait très-grande suite de dames et de filles et n'en refusa jamais aucune. » Parmi ces demoiselles élevées ainsi par la bonne reine-duchesse se trouvait une de ses parentes nommée Françoise de Foix. Elle était fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, et de Jeanne d'Aydie [1]; elle avait beaucoup d'esprit, beaucoup de beauté, mais peu de fortune. Ses trois frères Odet, Thomas et André étaient, comme Jean de Laval, élevés avec elle à la cour de la reine.

Ce fut ainsi que se forma tout naturellement la connaissance du jeune baron de Châteaubriant et de Françoise de Foix. Anne de Bretagne résolut alors de marier ensemble ses deux protégés; ayant fait un voyage en Basse-Bretagne, en 1505, la reine-duchesse s'y fit suivre d'une partie de sa cour et réalisa à Morlaix le projet d'union qu'elle rêvait. Le 4 septembre de cette année-là eurent lieu, en effet, dans cette ville les fiançailles de Jean de Laval et de Françoise de Foix. La reine voulut honorer cette cérémonie de sa présence et elle fit don à la jeune fille, à cette occasion, d'une somme de vingt mille livres, promettant de lui faire donner en outre par son père le sire de Lautrec dix mille autres livres pour sa portion d'héritage. [2]

[1] Anne de Bretagne et Françoise de Foix étaient cousines à la mode de Bretagne, la reine étant elle-même fille de Marguerite de Foix.

[2] Il n'est nullement certain que le mariage de Jean de Laval ait eu lieu à Morlaix en 1505, à la suite de ces fiançailles, comme le dit Dom Lobineau. Il paraît au contraire fort probable que ce mariage, retardé pour des raisons qui nous sont inconnues, — peut-être pour cause de parenté entre les deux conjoints, — ne fut célébré qu'en 1509, ainsi que l'assure le P. du Paz. Ce qui confirme ce dernier sentiment, c'est le titre de « *socie seu dilecte,* » *compagne et amie,* au lieu d'« *uxoris,* » *épouse,* donné en 1508, à Françoise de Foix, relativement à Jean de Laval, à l'occasion de la naissance de leur fille Anne de Laval. (Voir l'*extrait de baptême* de cette enfant, conservé à Châteaubriant.)

« Les deux jeunes gens, dit M. de Lescure [1], durent à partir de cette époque vivre dans leurs terres » de Bretagne, car on ne trouve point le nom du seigneur de Châteaubriant dans la liste des gentilshommes qui accompagnèrent Louis XII dans les guerres d'Italie en 1507 et 1509. L'on voit, au contraire, que la reine Anne appela Jean de Laval à Nantes au mois de mai 1507 pour assister à la translation solennelle du corps de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne et mère de la reine, de la cathédrale dans l'église des Carmes.

Françoise de Foix accoucha d'une fille le 11 mars de l'année suivante. Cette enfant fut baptisée dans la chapelle du château de Châteaubriant et fut nommée Anne par Pierre de Rohan, maréchal de France, et par Gilette de Coëtmen, dame d'Acigné, et Françoise de la Bouexière. Jean de Laval n'eut point d'autre enfant et eut encore le malheur de la perdre à l'âge de treize ans. Anne de Laval mourut, en effet, le 12 avril 1521 et fut inhumée, croit-on, dans l'église conventuelle de la Trinité de Châteaubriant.

En 1514 un grand deuil couvrit notre pays : la bonne reine-duchesse, Anne de Bretagne, l'idole de son peuple, rendit le dernier soupir au château de Blois, le 9 janvier. Le baron de Châteaubriant accourut aussitôt à la cour pour y rendre les derniers devoirs à son illustre protectrice. Il fut accompagné à Blois par son frère Pierre de Laval, seigneur de Montafilan, et ils eurent tous les deux l'honneur de porter le poële funèbre de la reine avec les sires de Penthièvre et de Candalle. Ils suivirent ensuite le convoi jusqu'à Paris et à Saint-Denis, occupant toujours les premières places auprès du corps.

Jean de Laval revint ensuite dans ses domaines et y demeura, semble-t-il, quelque temps, car il n'assista point au couronnement ni à l'entrée de François Ier. Mais le roi appela peu après à sa cour le baron de Châteaubriant et y fit venir aussi la femme de ce seigneur qui devint, croit-on, dame d'honneur de la reine Claude.

[1] Dans son livre : *Les Amours de François Ier*, — ouvrage plus sérieux que ne semble l'indiquer son titre, — M. de Lescure a publié une étude très-intéressante sur madame de Châteaubriant.

Quoi qu'ait dit Hévin, on ne peut nier, je crois, la coupable passion de François Ier pour madame de Châteaubriant. Il semble malheureusement trop avéré que Françoise de Foix eut la faiblesse de consentir à devenir la maîtresse du roi. Cependant on ne sait pas positivement quand commencèrent ces amours adultères qui firent, dit nettement Brantôme, la fortune des trois frères de Françoise.

Le roi ne tarda pas à se débarrasser du baron de Châteaubriant, dont la présence à la cour devenait gênante ; il l'envoya guerroyer en Italie sous les ordres de son beau-frère Odet de Foix, Sgr de Lautrec, gouverneur de Milan. Jean de Laval se battit bravement à la journée de la Bicoque, où le comte de Montfort, son cousin, périt à ses côtés ; plus heureux, le seigneur de Châteaubriant échappa au désastre de cette funeste affaire et revint sain et sauf en France.

De retour à Châteaubriant, Jean de Laval y commença la construction d'un nouveau château en 1524. Quant à Françoise de Foix, elle était encore à la cour l'année suivante, lorsqu'arriva la nouvelle de la captivité du roi fait prisonnier à Pavie. C'en était fait du pouvoir de madame de Châteaubriant ; elle le comprit et vint rejoindre son mari en Bretagne. Ce fut alors que Jean de Laval résolut de lui donner toute sa fortune, ce qui prouve que les deux époux vivaient alors en bonne intelligence. Mais, comme la coutume de Bretagne s'opposait à cette donation, il fit don de ses biens au sire de Lautrec, son beau-frère, par un acte notarié passé à Lyon ; puis, par un autre acte, qui devait rester secret, il transporta la donation entière, du vouloir et consentement exprès de Lautrec, à la dame de Châteaubriant, en considération « du grand amour et dilection, obéissance et loyauté que ladite dame et bonne femme et loyale épouse lui a porté et lui porte, et des bons et commendables services, traitements et plaisirs qu'icelle dame lui a faits et continue de lui faire pendant leur mariage. »

« Je sais bien que c'est là de l'éloquence de notaire, dit avec justesse M. de Lescure, et que cette rédaction n'engage pas le comte de Châteaubriant. Mais l'acte en lui-même proteste de sa confiance ou de son pardon. » [1]

[1] *Les Amours de François Ier*, 195.

Il semble, au reste, qu'à partir de cette époque, madame de Châteaubriant changea complétement de conduite. On peut bien supposer avec le bibliophile Jacob que les vers adressés par François Ier captif étaient à l'intention de cette dame et qu'elle y répondit par d'autres vers galants ; rien toutefois ne prouve cette interprétation d'une correspondance anonyme qui ne fut peut-être qu'un badinage.

D'ailleurs la valeur de ce recueil de poésies « gît surtout dans les allusions qu'on y trouve à l'agonie de la passion de François Ier pour madame de Châteaubriant. » Le roi, de retour en France, prouva bien qu'il avait oublié Françoise de Foix, en donnant publiquement son amour à mademoiselle d'Heilly, qu'il fit duchesse d'Etampes.

Brantôme a raconté cette rupture du roi et de la baronne de Châteaubriant en citant une anecdote que tout le monde connaît. François Ier, dit-il, ayant redemandé à Françoise de Foix « tous les plus beaux joyaux qu'il lui avait donnés, non pour le prix et la valeur, mais pour l'amour des belles devises qui y étaient mises, engravées et empreintes », madame de Châteaubriant fit fondre tous ces joyaux et les envoya au roi « convertis et contournés en lingots d'or », en ajoutant au messager ces paroles : « Allez, portez cela au roi, et dites-lui que puisqu'il lui a plu de me revoquer ce qu'il m'avait donné si libéralement, que je le lui rends et renvoye en lingots d'or. Pour quant aux devises, je les ai si bien empreintes et colloquées en ma pensée et je les y tiens si chères, qne je n'ai pu permettre que personne en disposât, en jouît et en eût le plaisir que moi-même. »

Si ce récit est vrai, il prouve malheureusement que madame de Châteaubriant ne quitta la cour que parce qu'elle s'y vit supplantée par la duchesse d'Etampes, qui l'en fit partir, selon la pittoresque expression de Brantôme, « ainsy qu'un clou chasse l'autre » ; il prouve aussi que cette dame conservait en son cœur un amour criminel pour le roi ; il justifie, enfin, la réputation trop équivoque que laissa de ses mœurs à la cour de France cette Françoise de Foix si soigneusement élevée par la sage reine Anne, mais perdue par les folles joies des courtisans de François Ier.

Toutefois n'exagérons rien : pourquoi oser dire que madame de Châteaubriant partageait ses faveurs entre le roi et l'amiral de Bonnivet ? Pourquoi lui attribuer l'histoire très-graveleuse des trois veuves plaisantées par M. d'Albanic[1] ? Brantôme, qui a raconté tant d'histoires en ce genre — et beaucoup trop assurément, — ne les met point nettement sur le compte de Françoise de Foix. Laissons donc cette triste légende des amours de la comtesse de Châteaubriant, déplorons sa conduite criminelle et arrêtons-nous désormais sur un côté moins odieux de son histoire.

Monsieur et madame de Châteaubriant reprirent vers 1525 leur premier genre de vie en Bretagne. Jean de Laval faisait alors construire à Châteaubriant, comme nous l'avons déjà dit ; il y bâtit, dit le P. du Paz, « un beau et excellent château et une des plus plaisantes, agréables et salutaires demeures qui se puissent trouver. » La tradition ajoute que Jean de Laval orna avec un soin particulier les appartements destinés à sa femme ; il lui donna cette *chambre dorée* qui est restée si célèbre dans le pays et dont on admire encore aujourd'hui les magnifiques sculptures. Ce seigneur voulait probablement faire oublier par ses délicates attentions le séjour de la cour à Françoise de Foix et lui témoigner ainsi qu'il lui conservait, ou plutôt lui rendait son amour.

Du reste, si l'on ajoute foi au bibliophile Jacob, « Françoise de Foix dirigeait elle-même les constructions *à la moderne* qu'elle ajoutait à sa maison de Châteaubriant ; de concert avec son mari, elle fit bâtir, dit Hévin, la belle et magnifique façade que l'on y voit, ornée dans les entre-fenêtres de bustes de marbre blanc, parfaitement achevés, représentant la maison royale »[2]. Ce fut à des artistes amenés d'Italie que le baron de Châteaubriant confia le soin de construire le nouveau château de Châteaubriant, demeure vraiment princière.

Mais bientôt Jean de Laval dut reprendre les armes. Les *Mémoires de Langey* nous apprennent, qu'en 1526, il se trouvait en Italie, à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes des

[1] *Les Amours de François Ier*, pp. 164 et 190.

[2] *Curiosités de l'Histoire de France*, p. 190.

Ordonnances, emploi très-distingué à cette époque. Il revint en France, au mois d'octobre de cette année-là, et visita avec l'évêque de Conférans les enfants de son beau-frère, le sire de Lautrec, qui venait de mourir à Naples. Il accepta même la tutelle de ces orphelins, et amena avec lui, à Châteaubriant, sa nièce, Claude de Foix, qu'il éleva dans sa maison.

A peine Jean de Laval était-il de retour, que le roi l'honora du collier de Saint-Michel, voulant le récompenser par cette haute distinction des services qu'il lui avait rendus dans la guerre d'Italie « où il acquit de l'honneur et de la réputation, » dit le P. du Paz. Mais la faveur du roi ne se borna pas là ; le comte de Laval, gouverneur de Bretagne, étant venu à mourir sur les entrefaites, François Ier donna un nouveau et éclatant témoignage de sa satisfaction au baron de Châteaubriant, en le nommant assitôt lieutenant-général et gouverneur de Bretagne, le 9 juin 1531.

Jean de Laval, devenu de la sorte le premier en Bretagne après le roi, fit une entrée des plus solennelles à Rennes, capitale de son gouvernement. Alain Bouchard a résumé en quelques lignes cette fête qui fut, paraît-il, splendide et dont le seigneur de Châteaubriant fut le héros. « Auquel seigneur, dit notre vieil historien dans son naïf langage, a été fait aussi noble entrée comme l'on eût pu faire à la personne du roi ou de la reine ; car vous devez considérer et entendre que à ladite entrée se sont trouvés les plus grands personnages et nobles de ladite duché de Bretagne, comme évêques, abbés, barons et autres seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, pour lui faire honneur et révérence ainsi qu'ils y sont tenus.

» Dieu donne la grâce, ajoute en terminant Alain Bouchard, à ce noble et puissant seigneur Monseigneur de Châteaubriant, homme savant, preux et magnanime, de faire son acquit de la charge et gouvernement qu'il a reçus, ainsi qu'il y est tenu[1]. »

Pendant quelque temps les fêtes se succédèrent pour le nouveau gouverneur ; puis le roi vint lui-même en Bretagne, et alla naturellement loger chez son lieutenant-général. Ce fut au mois de mai, dit dom Lobineau, que François Ier vint à Châteaubriant (1532);

[1] *Les Grandes Chroniques de Bretagne.*

il séjourna six semaines chez Jean de Laval, pendant que l'on disposait tout pour la tenue des Etats de la province, à Vannes. C'est alors que le roi fit don à madame de Châteaubriant, le 31 mai, du revenu des seigneuries de Sucinio, l'Isle-de-Rhuys et d'Estrénic. François Ier quitta enfin Châteaubriant [1], et se rendit à Vannes, où il obtint des Etats ce qu'il désirait si vivement, c'est-à-dire l'union de la province de Bretagne au royaume de France.

Toutefois, pour consoler ceux des Bretons qui regrettaient l'ancien état de choses et le gouvernement de la bonne duchesse Anne, le roi voulut que son fils, le Dauphin, fût solennellement couronné duc de Bretagne, sous le nom de François III. Cette cérémonie se fit à Rennes, avec une magnificence inouïe, au mois d'août de cette même année.

Les fêtes de ce couronnement commencèrent le lundi (12 août 1532), par l'arrivée du Dauphin, qui alla coucher, selon l'usage, à l'abbaye de Saint-Melaine, accompagné du baron de Châteaubriant, gouverneur de la province.

Le lendemain, le Dauphin se présenta à la Porte-aux-Foulons où l'attendaient l'évêque de Rennes et le seigneur de Châteaubriant; ce dernier commanda alors au comte de Laval, gouverneur de Rennes, de faire ouvrir cette porte. Puis, après que l'évêque eut reçu le serment du Dauphin, « d'entretenir l'église de Bretagne en ses droits et anciennes libertés, » le seigneur de Châteaubriant fit prêter au prince un pareil serment « pour la noblesse, pour les villes et pour le peuple, de les entretenir en leurs droits, priviléges et anciennes libertés. » Le Dauphin put seulement alors entrer dans la ville. Il se rendit à la cathédrale, et s'y plaça, du côté de l'évangile, sous un riche dais de drap d'or; le baron de Châteaubriant s'assit, vis-à-vis, du côté de l'épître; on chanta les vêpres, et, au *Magnificat*, l'évêque de Rennes porta lui-même l'encens au Dauphin et à Jean de Laval; puis, l'office étant terminé,

[1] L'*Itinéraire des rois de France*, dressé par le marquis d'Aubaïs, nous apprend que François Ier était déjà venu à Châteaubriant en 1521 et en 1531, mais nous n'avons point de détails sur ces deux royales visites.

les deux seigneurs se retirèrent au palais épiscopal où ils passèrent la nuit.

Le mercredi, le Dauphin, accompagné, à sa droite, du cardinal de Grammont et, à sa gauche, du seigneur de Châteaubriant, revint à Saint-Pierre, pour y recevoir la couronne ducale. Jean de Laval remit d'abord au prince le collier de l'Ordre de Bretagne, puis il le conduisit devant l'autel et l'évêque de Rennes posa la couronne sur la tête du nouveau duc.

Le cardinal de Grammont et M. de Châteaubriant firent ensuite faire le tour de l'église au prince nouvellement couronné, puis l'on commença en sa présence la sainte messe en laquelle Jean Jamois, chanoine et prieur de Beré, fit l'office de sous-diacre. Durant cette messe, le baron de Châteaubriant tint le sceptre ducal et se plaça à la droite du duc. Le saint sacrifice achevé, le cardinal et Jean de Laval reconduisirent François III au manoir épiscopal et eurent l'honneur de dîner à sa table. [1]

Quatre jours plus tard, Nantes eut des fêtes à son tour. Le baron de Châteaubriant se rendit dans cette ville et y reçut solennellement François III, en sa qualité de gouverneur de Bretagne, le 18 août.

Au mois d'octobre suivant, Jean de Laval dut interrompre toutes ces brillantes fêtes pour prendre le deuil; sa mère, la pieuse baronne de Châteaubriant, Françoise de Rieux, vint à mourir. Elle avait fait avec une grande dévotion, en 1502, accompagnée de quarante prêtres, le voyage de Rome et d'Italie. De retour en Bretagne, elle avait vécu « vertueusement et religieusement, exerçant les œuvres de miséricorde envers les pauvres. » Elle mourut au château de Châteaubriant, le 30 octobre 1532, et son corps fut inhumé près celui de son mari, François de Laval, dans le chœur de l'église conventuelle de la Trinité.

L'année 1535 vit encore Châteaubriant en réjouissance. Il s'agissait du mariage de Guy XVII, comte de Laval, neveu du baron de Châteaubriant, avec Claude de Foix, nièce de la baronne. Louis d'Acigné, évêque de Nantes, vint en cette circonstance à

[1] Extrait du manuscrit de Champion : *Entrée du duc François III.*

Châteaubriant, et bénit très-solennellement l'union des deux jeunes époux, en présence du gouverneur de Bretagne et de sa femme, de la comtesse douairière de Laval, de Charlotte de Laval, sa fille, de madame de Montejean et des seigneurs de Scepeaux, d'Acigné, de Maure, d'Espinay, et d'une foule de dames et de gentilshommes. Pour rendre la fête plus publique, on prépara la grande halle de la ville, où l'évêque de Nantes bénit d'abord les fiançailles, le 22 octobre ; puis le lendemain, ce prélat célébra le mariage dans la chapelle du château, dédiée aux saints Cosme et Damien. A cette occasion des fêtes longues et brillantes se succédèrent à Châteaubriant, et Françoise de Foix en fit les honneurs de concert avec Jean de Laval [1].

La jeune comtesse de Laval avait été élevée, avons-nous dit, par la baronne de Châteaubriant, sa tante, ayant perdu son père, le sire de Lautrec, dès 1528, et ayant été placée sous la tutelle de Jean de Laval. Après son mariage avec Guy XVII, elle continua de séjourner fréquemment au château de Châteaubriant, et elle s'y trouvait lorsqu'au mois d'octobre 1537, une maladie subite et rapide enleva tout à coup Françoise de Foix. Cette mort imprévue de la baronne de Châteaubriant donna lieu à d'étranges suppositions que nous examinerons plus loin.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

[1] Elle revêtit de sa signature le contrat de mariage. — *Réfut. de la prétendue hist. de Mme de Châteaubriant*, par P. Hévin.

(La fin à la prochaine livraison.)

LE CHATEAU DE LA HAUTIÈRE

PRÈS NANTES.

NOTE HISTORIQUE.

M. le commandant Nicolazo de Barmont vient de publier dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*[1], une étude sur *les Seigneurs et le château de la Hautière.* Nous avions, depuis longtemps, recueilli quelques matériaux sur le même sujet; nous saisissons au vol l'occasion qui se présente de leur faire voir le jour, non point pour tracer l'histoire de ce modeste castel, mais simplement pour compléter le travail de notre honorable collègue. Nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance de cette notice avant son insertion au *Bulletin,* car nous aurions de grand cœur fait abandon de nos minces renseignements à M. de Barmont.

La *Hautière* ou *Haultière,* comme on l'écrivait autrefois, située aux portes de Nantes, sur les carrières de *Miséri,* était une terre fort importante de la paroisse de Chantenay.

« Au nord du monastère, sur le plateau, dit M. J.-J. Le Cadre, était la place des Garennes, aujourd'hui sillonnée de carrières. C'est à son couchant que l'on voit *la très-ancienne maison seigneuriale de la Hautière,* appartenant à la famille Carré de Lusançay,

[1] 1er trimestre 1869, p. 61.

autrefois unique propriétaire de tout le canton. *Il est parlé de la Hautière dans les plus vieilles chroniques, telles que celles de Nantes et de Saint-Brieuc, qui y placent le lieu de la retraite d'Alain Barbe-Torte, dans son combat, en 937, contre les Normands.* La tradition populaire nous apprend que, au tems passé, on tirait la *quintaine* dans l'avenue du château, laquelle est maintenant sans arbres et sans verdure [1]. »

Une observation en passant. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Le Cadre quand il dit que la Hautière était « une très-ancienne maison seigneuriale. » Mais nous ne croyons pas que c'est d'elle dont il est question dans nos chroniques. La rencontre d'Alain Barbe-Torte et des Normands eut lieu sur la rive droite de l'Erdre, dans la *prairie de Nian ou d'Anian,* qui s'étendait de la Loire au pont de l'Ecluse. Les collines de la *Hautière,* qui dominaient cette vallée de mémorable souvenir, n'étaient pas les hauteurs occupées par le château dont il s'agit, et qui étaient éloignées de plus d'une lieue du champ de bataille, mais l'espace compris de nos jours entre le Marchix, le boulevard Delorme et la place Graslin.

Le texte que nous venons de citer est d'ailleurs en contradiction avec les phrases suivantes précédemment écrites par le même auteur dans un article intitulé : *Eclaircissement d'un point devenu douteux dans les annales bretonnes :*

« Ceux-ci diffèrent encore entre eux sur un point particulier : le lieu de la retraite momentanée du vainqueur. Plusieurs ne parlent que d'une *hauteur* ou *colline;* quelques-uns nomment le *Coteau de la Hautière,* en Chantenai; et, selon nous, le plus grand nombre donne à penser que ce pourrait bien être *Sainte-Marie,* près de la place de Bretagne, etc...

» ... Il n'est pas à croire que le preux Alain se soit enfui au loin, par le bas sentier de la Fosse, vers la Hautière.... D'ailleurs, pour se rendre ainsi à l'Hermitage, il lui aurait fallu traverser péniblement les marais, alors dangereux, de la Chésine... Si, par un partage proportionnel, nous rapportons au milieu de ces deux époques opposées la moitié de la puissance décroissante de la Chésine,

[1] *Lycée armoricain,* tome VI, p. 43.

nous la trouverons encore assez forte au Xe siècle, pour avoir dû mettre obstacle à la retraite de la petite armée d'Alain, sur le plateau de la *Hautière,* lieu qui, par sa position relative, se trouvait, pour cette troupe déjà fatiguée, au delà d'une rivière ou au moins de marais difficiles à franchir...

» Quoi qu'il en soit, nous nous croyons suffisamment autorisé, par cette dissertation,... à préférer l'opinion qui place le champ de bataille d'Alain Barbe-Torte dans la plaine où se trouve maintenant *le quartier Sainte-Catherine,* et à induire de cette position, selon nous mieux indiquée, que la retraite instantanée du libérateur breton a dû se faire naturellement sur la *hauteur la plus voisine : celle que couronnent aujourd'hui la rue Contrescarpe et la place Bretagne* [1]. »

Les seigneurs de la Hautière avaient pour voisins, du côté de Chantenay, les sires *du Fonteny.* L'antique et vaste manoir de ce nom, bâti sur le roc, est toujours solide malgré le fardeau des ans, et vient d'être restauré avec intelligence par son propriétaire. Son pont-levis est pour jamais abaissé sur ses douves desséchées, sa chapelle détruite, ses armoiries effacées ; de ses quatre avenues il n'en reste plus qu'une, de sa magnifique forêt plus de traces. Malgré ces mutilations et ces ravages du temps et des hommes, cette vieille demeure a grand air encore, et nous nous rappelons toujours avec plaisir le parc et le manoir où se sont écoulés les jours heureux de notre enfance.

Les seigneurs de la Hautière et du Fonteny, au lieu de vivre en bonne amitié, étaient continuellement en querelle, nous ne savons pour quel motif. *L'histoire de leurs batailles* fait souvent le sujet des causeries pendant les longues veillées d'hiver. Nous avons bien des fois entendu raconter ces *batailles* par les vieux de la ferme, dans leur naïf et pittoresque langage. Ces chers voisins étaient d'humeur fort belliqueuse, et ils se livraient entre eux des siéges en règle avec le ban et l'arrière-ban de leurs gens et de leurs vassaux. Ils se saluaient à coups de canon, et les traces de ces aimables visites existent encore sur les murailles du Fonteny. Dans le grand

[1] *Lycée armoricain,* tome v.

bâtiment faisant face à l'avenue, près la porte cochère, l'on peut voir deux boulets, dont l'un de gros calibre, fortement incrustés dans la pierre et religieusement conservés lors des diverses réparations.

Il nous reste maintenant à donner la liste des seigneurs de la Hautière :

1479, de Bellouan ; — 1500, Perrine Lespervier, puis Marie du Pé, épouse de Claude du Houlle ; — 1535 à 1539, Claude du Houlle ; — 1554, Julien Jarnigan ; — 1563, Jeanne Chrestien ; — 1587, Pierre Charette ; — 1608, Marcel Ragaud ou Ragault, contrôleur général pour le roi en la prévôté de Nantes, échevin en 1611, député en 1612 aux États tenus à Redon avec Guichard de Bouteville, échevin, et Guiho de Tregonnet, procureur syndic ; — 1640, Pierre de Kermeno vend la Hautière à René Foucaud, maître des comptes ; — 1678, François Bonnier, Sr de la Chapelle-Coquerie ; — 1702, Salomon Bonnier ; — 1721, de Carné.

Telle est la pauvre moisson que nous avons recueillie au profit du château de la Hautière.

CHARLES BOUGOUIN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ÉTUDES DE MYTHOLOGIE CELTIQUE, par M. Jules Leflocq, ancien élève de l'École normale, ancien professeur de rhétorique au lycée d'Orléans. — Orléans, Herluison, 1869. — Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel. In-12, xxij-307 p. Prix : 3 fr. 50.

Quoique ne renfermant que des fragments, des études incomplètes, ce livre est un des meilleurs qui aient été publiés depuis longtemps sur les matières qu'il traite. La publication en est due aux amis et collègues de l'auteur au lycée d'Orléans.

M. Leflocq, nourri de fortes études puisées aux meilleures sources, servi par un jugement droit et un esprit investigateur, et appuyé sur une excellente méthode critique, était appelé, j'en suis convaincu, à porter quelque lumière dans les questions si obscures encore des origines et surtout de la mythologie celtique. Malheureusement la mort l'a surpris, l'année dernière, au milieu de ses travaux restés tous inachevés. Un sentiment de tristesse s'empare de nous, en songeant aux services qu'il aurait pu rendre aux études celtiques, si arriérées chez nous, et en voyant ses travaux si brusquement interrompus, à peine commencés. *Pendent opera interrupta.*

M. Leflocq était d'origine bretonne, et il aimait à se le rappeler. Sa famille avait quitté le pays depuis longtemps et il était né à Orléans. Son nom francisé, mais très-reconnaissable néanmoins, devait s'écrire originairement Le Floc'h, ou plutôt *Ar Floc'h*, ce qui signifie chez nous, *l'Écuyer*. Ce nom est très-répandu dans toute la Bretagne. — Après avoir fait de brillantes études à l'École normale supérieure, il fut successivement professeur aux lycées de

Périgueux, d'Orléans, de Brest; et c'est à Orléans, où il était revenu comme professeur de rhétorique, qu'il est mort, à l'âge de trente-sept ans.

Son livre se compose de quatre fragments, qui sont : — *La Religion des Gaulois; — le Mystère des bardes de l'île de Bretagne; — la Fascination de Gulfi*; — *la Légende d'Obéron.*

La Religion des Gaulois est le morceau le plus important et le meilleur du volume. Ce travail, destiné à lui servir de thèse pour le doctorat, devait se partager en trois parties, — 1° une exposition historique; — 2° une discussion critique; — 3° un essai philologique.

L'auteur, avec un esprit critique ferme et délicat, et parfaitement dégagé des illusions qui s'emparent souvent des plus savants et les aveuglent, quand ils mettent le pied sur le terrain celtique, commence par réfuter les systèmes plus séduisants que solides de l'école théologique du siècle dernier, comme de l'école philosophique et néo-druidique de nos jours. Le manuscrit s'arrête au milieu de l'exposition de ce second système, de sorte que nous ne possédons que le côté purement négatif de la thèse.

Voici comment M. Leflocq semble résumer la première partie de son travail :... « Rien n'a survécu du génie poétique de la Gaule que la sèche mention de son goût pour le rhythme prosodique, quelques vagues souvenirs de ses temples, et des débris informes ou contestés de ses statues. Nous en savons assez pour affirmer que, dans sa forme hiératique aussi bien que dans son développement populaire, la religion nationale des Gaulois fut un polythéisme analogue à celui des autres nations païennes de l'antiquité. » (Page 15.) C'est là une conclusion tout opposée aux idées qui ont généralement crédit aujourd'hui sur ce sujet, et il est bien fâcheux que l'auteur n'ait pas eu le temps de faire la preuve.

Dans le morceau suivant, *le Mystère des bardes de l'île de Bretagne*, qui se rattache au premier, M. Leflocq constate d'abord que l'authenticité littéraire de ce document gallois n'a jamais été sérieusement soutenue ; puis il cherche à se rendre compte de la valeur exacte de ce recueil, de ce qu'il contient, comment il a été com-

posé, à quelle époque il remonte et par quel chemin il est arrivé jusqu'à nous. Enfin il démontre que ces triades sont fortement imprégnées de christianisme et conclut en disant qu'elles sont extraites arbitrairement d'une sorte de code poétique à l'usage d'une école de bardes et que le tout ne remonte pas au delà du XVIIe ou au plus du XVIe siècle. C'est du moins là sa thèse, ce qu'il se proposait de démontrer, car ce morceau est aussi resté inachevé et on est vraiment impatienté d'être encore abandonné si brusquement au milieu d'une démonstration si intéressante.

Dans *la Fascination de Gulfi*, qui vient après, l'auteur semble vouloir essayer, en quelque sorte, sur un sujet scandinave, la preuve et la vérification de son système sur la mythologie celtique. — *La Légende d'Obéron*, inachevée comme les autres morceaux, quoique plus étendue, termine le volume. Ce fragment paraît un peu confus et l'idée ne s'en dégage pas d'une manière bien nette. Ce n'est là, assurément, qu'un premier jet et il est certain que M. Leflocq y aurait introduit plus de lumière et de précision, si la mort ne se fût trop hâtée de l'enlever à son œuvre à peine commencée. Il semble croire qu'Obéron n'est autre que Merlin; mais ses preuves manquent encore à l'appui de cette opinion, nouvelle dans la science.

Enfin, tel qu'il est, ce livre est rempli de renseignements précieux et la lecture n'en peut être que très-profitable. La Bretagne perd en M. Leflocq un enfant qui l'aimait et l'honorait déjà et dont elle doit être fière à juste titre.

F.-M. Luzel.

LE SENTIMENT DE LA NATURE CHEZ LES MODERNES, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. Nouvelle édition.

Dans notre livraison d'avril 1868, M. Edmond Biré rendait compte d'un ouvrage que venait de publier M. Victor de Laprade : *Le Sentiment de la nature chez les modernes*, qui « restera, disait notre collaborateur, comme un des plus beaux livres de notre temps. » Il s'agissait alors de l'édition in-8o. Nous croyons devoir annoncer que la maison Didier vient d'en donner une dans le format in-12, à rois francs. On peut dire que c'est la vraie publicité qui commence.

CHRONIQUE

Mgr ANGEBAULT, ÉVÊQUE D'ANGERS

La Bretagne s'honore d'avoir donné le jour au vénérable et saint évêque qui rendait son âme à Dieu le samedi 2 octobre dernier.

Né à Rennes, le 17 juin 1790, Mgr Angebault remplit d'abord les fonctions de vicaire dans notre paroisse de Saint-Donatien; puis il devint secrétaire de Mgr l'évêque de Nantes, et il était chanoine et vicaire général, quand, en 1842, il fut promu au siége épiscopal d'Angers.

La famille de Mgr Angebault habite notre ville.

Nous n'entreprendrons point le récit des vertus dont cette existence de quatre-vingts ans fut tout embaumée. Nous laissons avec bonheur ce soin à Mgr l'archevêque de Tours, qui voulut célébrer lui-même le saint sacrifice de la messe, à la cérémonie des obsèques, le mercredi 6 octobre, et, après l'absoute, donnée par lui-même et par NN. SS. de Luçon, de Laval, du Mans, de Limoges, de Carcassonne, et le R. P. abbé de la Trappe de Bellefontaine, prononça cette belle allocution :

L. DE K.

Messeigneurs, mes Frères,

Je ne viens pas en ce moment vous adresser de longs discours, ni vous retracer l'histoire du digne évêque dont nous pleurons la mort. Cette grande vie ne peut être racontée en quelques moments; je laisse ce soin pieux à l'orateur qui fera plus tard entendre sa voix à l'occasion du service funèbre. Pour moi, surmontant le sentiment de ma douleur, je me bornerai à quelques brèves paroles, dernier temoignage d'une vieille amitié, déposé sur le bord de cette tombe près de se fermer.

Guillaume-Laurent-Louis ANGEBAULT a été un grand et saint évêque, parce qu'il avait tout fait pour écarter de lui cette sublime dignité. Quand elle lui fut proposée, sa modestie s'en effraya. Il hésita longtemps et ne consentit à courber la tête sous ce pesant fardeau, que contraint par les conseils et l'autorité de ceux qu'il avait choisis pour guides dans toutes les actions de sa vie.

Rien n'est plus légitime, M. T.-C. Frères, que le sentiment de crainte, je dirai même de sainte terreur, dans celui qui est appelé au gouvernement spirituel des peuples. Il faut pour ce ministère si haut et si difficile, qu'on peut appeler l'art des arts, il faut une si profonde science, une abnégation si parfaite de soi, une prudence si consommée, une charité si ardente, que nul ne peut avoir la hardiesse d'y aspirer, à moins qu'il ne comprenne pas l'étendue des devoirs et la responsabilité que cette redoutable mission entraîne avec elle. C'est le sentiment que la vue de l'épiscopat a toujours inspiré aux hommes les plus saints et les plus éminents de tous les siècles.

Il faut que les pouvoirs, investis par l'Eglise de la faculté de désigner au Vicaire de Jésus-Christ les prêtres destinés à monter sur les siéges épiscopaux, se pénètrent bien du grand devoir que ce privilége leur impose. La manière dont ils l'auront exercé sera pour eux le sujet d'un compte sévère devant Dieu, devant l'Eglise et devant les peuples. Qu'ils sachent que, s'il suffit de choisir des sujets *dignes* pour les postes inférieurs dans l'Eglise, quand il s'agit de donner des pasteurs aux diocèses, la loi de la conscience oblige d'appeler *les plus dignes*. Qu'ils éloignent donc, avec un soin scrupuleux, ceux qui manifesteraient une ambition si téméraire et si déplacée, et qu'ils fixent leur choix sur des hommes dont la modestie égale le mérite.

Autant notre prélat avait éprouvé de répugnance pour la charge épiscopale, autant, quand elle lui fut imposée, il apporta de fidélité à l'accomplissement des devoirs qu'il avait acceptés.

Il savait que l'évêque, pour répandre les dons célestes sur son peuple, doit prendre dans la plénitude de son cœur. Aussi se tenait-il toujours étroitement uni à Dieu par la prière et la méditation des choses saintes. Ceux qui ont été les témoins de sa vie intérieure savent qu'il avait conservé toute la régularité et les habitudes de sa jeunesse cléricale. Ses exercices de piété étaient les mêmes qu'il avait pratiqués au séminaire. Il aimait à passer de longs moments en présence de Jésus-Christ, dans son oratoire particulier. C'est là, dans ces entretiens intimes avec le Sauveur, qu'il délassait son esprit des fatigues incessantes du ministère pastoral et qu'il puisait des forces nouvelles pour recommencer ce labeur chaque jour renaissant. Il avait aussi pour la très-sainte Vierge un amour tout filial, et il s'efforçait de la faire aimer des autres par ses prédications et

par ses exemples. Il l'associait à ses peines et à ses travaux, et bien souvent il a ressenti la douce influence de sa protection maternelle.

Toutes les œuvres qui pouvaient contribuer à la gloire de Jésus-Christ et à l'honneur de son Eglise, lui étaient chères. Il les favorisait de tout son pouvoir et bien souvent au prix des plus grands sacrifices. Le nombre des prêtres qu'il a envoyés dans les contrées lointaines pour y annoncer la foi chrétienne, ou qu'il a donnés aux communautés religieuses est prodigieux. Quel génereux appui il a toujours prêté à la propagation de la foi, pour soutenir les ouvriers évangéliques dans les pays infidèles! Quand j'ai entrepris de relever le culte de saint Martin et de reconstruire sa basilique renversée par le malheur des temps, il m'a encouragé de tous ses efforts, et je ne fais que remplir un devoir de reconnaissance, en proclamant que son diocèse est un de ceux qui m'ont apporté les plus généreuses offrandes.

Est-il nécessaire, N. T.-C. F., de vous rappeler ici tout ce que votre vénérable prélat a fait pour la dignité et la splendeur du culte divin? Par son impulsion, par sa vigilance incessante, la plus parfaite régularité a été établie dans l'administration des paroisses. Des ressources nouvelles ont été créées partout. Aussi les vieilles églises, qui tombaient en ruine, ont été reconstruites; on a réparé et agrandi, en proportion des besoins des fidèles, celles qui étaient insuffisantes; toutes ont été ornées et embellies, et l'on peut dire que nulle part le culte divin n'est célébré avec plus de décence et d'éclat que dans votre diocèse.

N'oublions pas de parler de son zèle pour l'instruction chrétienne de son peuple. Il n'ignorait pas toute l'influence que l'éducation bonne ou mauvaise exerce sur les destinées de la société. Bien souvent, dans nos entretiens, nous avons gémi ensemble sur les maux que produit, de notre temps, l'éducation fausse et incomplète que reçoit généralement la jeunesse. C'est de là que naissent les vices qui désolent notre époque. On se plaint tous les jours de l'oubli des belles et simples vertus de nos pères, de l'absence de tout respect pour l'autorité, du débordement des mœurs, de l'abaissement des caractères, de l'amour du luxe et des plaisirs, de cette fièvre universelle qui pousse aux changements et aux révolutions. Comment s'étonner de ce désordre dans les esprits, quand, dans l'éducation de la jeunesse, on ne se préoccupe plus que de l'enseignement d'une science étroite et sans profondeur, et qu'au lieu des grands principes de la morale chrétienne, on se borne à formuler devant les jeunes gens quelques froides et vagues maximes d'honnêteté naturelle, dénuées de toute sanction? Le péril des temps actuels est là, et on ne le supprimera qu'en supprimant la cause.

Aussi notre saint évêque s'est-il occupé, avec le zèle qu'il apportait en toutes choses, des soins que demande la formation de la jeunesse, dans

l'intérêt de la religion et de la société. Il a multiplié ces précieux établissements auxquels les familles peuvent avoir une pleine confiance, assurées que leurs enfants, tout en recevant l'instruction convenable pour les diverses carrières de la vie, conserveront la foi et la pureté des mœurs. Ces maisons, qui rendent d'immenses services, ont toujours été l'objet de la plus vive et plus tendre sollicitude de votre premier pasteur. Il y a dépensé non-seulement le zèle de son âme, mais une grande partie de sa fortune personnelle.

Il aimait et protégeait, comme doit le faire un évêque, toutes les communautés religieuses; il pensait que le ministère ordinaire du prêtre, surtout dans les temps difficiles où nous vivons, n'est pas toujours suffisant pour maintenir la foi et la piété parmi les peuples, et surtout pour réparer les pertes que l'esprit d'impiété a fait subir à la religion. Docile, en ce point, aux recommandations du Saint-Siége, il a appelé de nombreux ouvriers évangéliques, qui sont autant de précieux auxiliaires du clergé séculier dans les villes et dans les campagnes.

Il s'est appliqué surtout à développer, avec un zèle incomparable, les communautés religieuses de femmes, destinées à élever les jeunes filles et à préparer pour l'avenir des mères vertueuses et chrétiennes. Il visitait souvent ces maisons, il adressait aux religieuses de fréquentes exhortations, il exigeait que les novices reçussent une instruction solide et étendue; il a institué une commission composée de prêtres instruits pour l'examen de ces pieuses institutrices, et il ne permettait pas qu'elles fussent appliquées à l'enseignement avant d'avoir reçu un brevet délivré par lui, constatant leur aptitude pour cette délicate et difficile fonction.

Le zèle qu'il mettait à former ceux qui doivent instruire la jeunesse, il l'apportait aussi pour maintenir dans son clergé l'amour de l'étude et des connaissances ecclésiastiques. Les lèvres du prêtre ont toujours été les gardiennes de la science; le défaut de science est une irrégularité qui empêche de monter au sacerdoce. Cette condition est plus nécessaire que jamais, depuis que l'instruction a été répandue dans toutes les classes de la société.

Aussi notre saint prélat s'est-il appliqué à élever de plus en plus le niveau des connaissances parmi ses prêtres, soit en fortifiant les études dans les établissements où sont préparés les jeunes lévites, soit en établissant des examens sérieux pour ceux qui ont été récemment promus au sacerdoce, soit enfin en veillant à la tenue régulière des conférences cantonales, où les prêtres viennent, à des jours fixes, discuter entre eux sur les matières ecclésiastiques. C'est à ces soins persévérants que l'Eglise d'Angers doit l'honneur d'avoir l'un des clergés les plus distingués et les plus instruits.

Je ne vous ai point parlé encore, N. T.-C. F., de l'amour de votre évêque pour la sainte Eglise, de son dévouement au Saint-Siége et au Vicaire de Jésus-Christ. Sur ce point je n'ai rien connu de plus parfait.

Toutes les opinions qui s'écartaient plus ou moins des grandes traditions catholiques, lui étaient suspectes. Il est demeuré invinciblement attaché à l'enseignement de la chaire de saint Pierre. Dans ses doutes et dans les difficultés, il consultait fréquemment l'oracle de Rome et se conformait fidèlement à ses décisions. Plusieurs fois il est allé de sa personne visiter le tombeau des saints apôtres, et déposer l'hommage de sa vénération et de son amour aux pieds du Souverain-Pontife. Nous avons fait ensemble ce pieux pèlerinage, et je ne saurais peindre ici les élans et les effusions de son âme, toutes les fois que nos entretiens avaient pour objet le dévouement à la sainte Eglise romaine et au représentant de Jésus-Christ.

En effet, Nos Très-Chers Frères, l'honneur de l'évêque et son premier devoir est de rester intimement uni à l'Eglise principale, mère de toutes les autres Eglises. S'il s'en séparait, il se mettrait hors de l'unité, et s'il laissait se relâcher les liens avec le centre de la vie, son ministère languirait et perdrait de sa fécondité. Notre pieux prélat, dont l'esprit si pénétrant embrassait de son regard toutes les difficultés de la situation présente, sentait parfaitement que ces liens sacrés devaient se resserrer davantage, en présence des pénibles épreuves du moment. En tout temps nous devons aimer l'Eglise notre mère, mais c'est quand elle est délaissée et livrée aux attaques de ses ennemis, que ses enfants fidèles et les évêques surtout doivent se serrer autour d'elle, pour la consoler et la défendre.

Votre vénérable évêque a rempli ce pieux devoir avec un dévouement et une générosité dont Pie IX s'est montré vivement touché. Dans les circonstances critiques où le pouvoir temporel de l'Église était menacé des plus sacriléges violences, il s'empressait d'écrire au Souverain-Pontife pour lui exprimer toute la part qu'il prenait à ses douleurs. Il excitait, par ses mandements, l'amour pour notre Père commun, et l'on sait à Rome que le diocèse d'Angers est l'un de ceux qui ont apporté les secours les plus efficaces pour le soutien de la cause sacrée de Pie IX.

Souvent j'ai béni le Seigneur d'avoir mis au cœur de votre premier pasteur et des évêques de notre illustre province, les pensées dont je me sentais animé moi-même, pour la défense de la sainte Église. Ce parfait accord nous a fortifiés et soutenus dans les saints combats. Il semble que nous avons rempli fidèlement le devoir de sentinelles vigilantes, selon la signification sublime du nom que nous portons : les fidèles ont été instruits des périls de la religion ; des prières ont été prescrites pour invo-

quer la protection du ciel ; nous avons adressé en commun aux pouvoirs publics de respectueuses et graves remontrances. Plût à Dieu que nos paroles, inspirées par le patriotisme le plus pur, autant que par notre amour pour l'Église, eussent été écoutées ! Nous n'hésitions pas à annoncer que, si on laissait ébranler le pouvoir du chef de l'Église qui est la pierre angulaire de l'ordre social, tous les autres pouvoirs seraient affaiblis et ébranlés du même coup. C'est ce qui est arrivé, et aujourd'hui la société est tellement troublée, que les hommes amis de l'ordre sont déconcertés et effrayés, dans la prévision des malheurs qui la menacent. Elle est comme un malade qui s'agite et se retourne en tous sens sur son lit de douleur. Je crains bien que tous les remèdes que cherche à cette situation alarmante une politique incertaine, parce qu'elle a cessé d'être chrétienne, ne soient que de vains et impuissants palliatifs. La véritable cause du mal est à Rome. C'est là qu'il faut en couper la racine. Quand la paix et la sécurité seront rétablies dans ce centre du monde, elles renaîtront partout, et l'agitation qui trouble les peuples s'apaisera d'elle-même, comme les flots de la mer se calment avec la tempête qui les soulevait.

Je ne dois pas terminer ce trop insuffisant éloge, sans relever un trait de la vie de notre saint prélat, qui n'est pas le moins glorieux de sa longue carrière. Vous savez qu'aujourd'hui c'est une maxime commune à tous les gouvernements, qu'il faut diminuer l'Église et restreindre son influence dans les limites les plus étroites. Chacun de ceux qui prennent successivement la direction des affaires, se fait un mérite d'emporter un lambeau du peu qui reste de liberté ecclésiastique. Il fut donc décidé, dans les hautes régions, contrairement au concordat (art. 17), raisonnablement interprété, qu'on ne permettrait plus désormais que l'Église reçût directement des libéralités pour l'instruction de la jeunesse et pour les besoins des pauvres. Pour atteindre ce but, il fallait violer le respect dû aux dernières volontés des mourants, refaire, par décret, les testaments, et porter une atteinte manifeste au droit sacré de propriété. On ne s'arrêta pas devant ces scrupules et la décision fut portée.

Notre vénérable prélat, qui avait des notions exactes et fort étendues sur le droit, prit en mains la défense de l'Église et des principes sacrés de l'équité naturelle. Il adressa au gouvernement les réclamations les mieux motivées. Il composa sur ce sujet de savants Mémoires, approuvés par tous ses vénérables collègues. Il invoqua même l'autorité des tribunaux. Plusieurs d'entre eux lui ont donné complétement raison, et l'on peut espérer que le haut tribunal administratif de qui émane cette nouvelle et si extraordinaire jurisprudence, reviendra aux vrais principes, qui doivent être respectés de tous, et surtout de ceux qui ont le soin des affaires publiques.

Rien ne me touchait et n'excitait mon admiration comme le zèle et l'activité de ce vénérable vieillard arrivé à l'âge de quatre-vingts ans, luttant contre une erreur de l'autorité, pour la défense du droit et de la justice. C'est bien là la mission du véritable évêque. Il faut qu'il combatte sans relâche, toute sa vie, les fausses doctrines, partout où elles se produisent. Il est le gardien officiel de la vérité; son devoir est de la protéger avec courage, sans complaisance, contre toutes les atteintes qui pourraient en altérer la sainteté.

Je m'arrête, saint évêque et vénérable ami; je suis étonné de moi-même et je ne comprends pas comment j'ai pu imposer silence à ma douleur, pour adresser ces quelques paroles à votre peuple, si heureux autrefois d'entendre la voix de son pasteur et de son père. Vous avez été admirable dans votre vie et dans votre mort. Votre existence tout entière s'est consumée au service de Dieu et des âmes qu'il vous avait confiées, et quand la fin vous a été annoncée, vous l'avez acceptée avec cette résignation chrétienne qui est le couronnement de tous les autres mérites.

Je viens d'offrir pour vous le saint sacrifice au milieu des regrets et des hommages de ces illustres prélats, que vous aimiez et qui étaient pénétrés pour vous de la plus respectueuse affection; de ce digne chapitre, de ce nombreux clergé, pour lequel vous étiez un guide si sûr et si éclairé; de ces honorables magistrats, de ces fonctionnaires distingués, avec lesquels vous entreteniez des relations pleines d'estime; enfin, de tout ce bon peuple angevin, que vous avez si souvent béni comme votre famille et qui vous aimait comme un père; tous ont voulu vous donner cette dernière marque de leur respect et de leur amour.

Le sang de l'Agneau sans tache aura effacé les légères imperfections qui pouvaient rester, ce que je ne crois pas, dans votre très-noble et sainte âme, et vous recevez maintenant, dans le sein de Dieu, la récompense de vos vertus et de vos longs travaux.

Du haut du ciel vous veillerez encore sur ce troupeau fidèle, vous lui obtiendrez par vos prières un successeur selon le cœur de Dieu, digne de vous et du siége dont vous avez si bien soutenu l'honneur. Enfin, vous vous souviendrez, dans la gloire, de ces vénérés collègues ici présents qui furent vos amis; et vous demanderez pour celui qui vient de parler trop faiblement de vos mérites, mais qui vous fut tendrement dévoué, la grâce d'imiter vos vertus pendant le peu de temps qu'il lui reste à vivre et d'être réuni à vous dans le sein d'une éternelle amitié.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ANALYSE DU TRAITÉ de la carie dentaire de M. Magitot ; par le docteur Georges Bertin, professeur de chimie à l'école professionnelle municipale. In-8°, 31 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*

COLONEL (LE) TROUDE ; par H. de la Villemarqué de l'Institut. In-8°, 14 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ÉTUDES MÉDICALES sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure ; par le docteur A. Viaud-Grand-Marais. 2e édition. In-8°, 260 p. — Saint-Germain, imp. Toinon ; Nantes, tous les libraires.

EXCURSIONS DANS LE FINISTÈRE ; par M. Le Mesle du Porzou. In-12, 20 p. — Guingamp, imp. Le Goffic.

FÊTES DU 11 AVRIL 1869. Cinquantaine sacerdotale de Pie IX ; par J. Desplantes, rédacteur de l'*Espérance du peuple.* In-18, 52 p. — Nantes, imp. Bourgeois ; lib. Mazeau.

GARDIEN (LE). Poème ; par Hippolyte de Lorgeril. In-8°, 52 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

GAZETTE (LA) DE L'OUEST. Echo de Bretagne et de Vendée. Rédacteur en chef : Emmanuel de Rorthays.

Paraît, depuis le 15 septembre, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, dans le format grand in-f°. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Abonnements : Nantes, un an, 42 fr., six mois, 22 fr., trois mois, 12 fr. — Loire-Inférieure et départements limitrophes, un an, 44 fr., six mois, 23 fr., trois mois, 12 fr. — Départements non limitrophes, un an, 50 fr., six mois, 25 fr., trois mois, 13 fr.

Les abonnements et les annonces sont reçus : A Nantes, place du Commerce, 4 ; à Paris, chez M. Havas, rue Jean-Jacques Rousseau, 3, et chez MM. Laffite, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

HISTOIRE DU MONT SAINT-MICHEL AU PÉRIL DE LA MER ET DU MONT TOMBELAINE, avec un guide-livret du visiteur ; par l'abbé J. Deschamps du Manoir. In-8°, 325 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

MÉLANGES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES sur la Bretagne ; par Anatole de Barthélemy. 2e série. 1er fascicule. In-8°, 149 p. — Saint-Brieuc, imp. Hillion ; Paris, lib. Aubry.

MÉMOIRES D'UN GARDE DU CORPS DU ROI DE LA COMPAGNIE DE NOAILLES ; suivis de souvenirs d'Allemagne et de Russie (1812) ; par Édouard Dechy. In-8°, 239 p. — Dinan, imp. Bazouge ; Paris, lib. Dentu.

Mgr AUGUSTIN LE MINTIER, dernier évêque de Tréguier (vers) ; par P.-J.-M. Le Scour, barde de Notre-Dame de Rumengol. In-12, 11 p. — Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

QUATRE (LES) CANDIDATS à la députation dans la circonscription de Saint-Malo ; par Francis Bazouge. In-8°, 96 p. — Dinan, imp. Bazouge.

LE CLERGÉ VENDÉEN

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION.

Les Etats généraux furent convoqués par une ordonnance royale du 27 décembre 1788 et se réunirent le 4 mai suivant. Près de trois millions de Français se pressèrent dans les assemblées électorales, et, malheureusement, parmi les méchants, personne ne manqua. De ce concours sortit l'élection de douze cents députés : trois cents de l'ordre du clergé, trois cents de la noblesse et six cents du tiers-état, qui, cette fois, était le privilégié.

Le Poitou prit sa part au mouvement général. L'assemblée de son clergé fut présidée par les évêques de Poitiers et de Luçon. Avaient été convoqués les bénéficiaires et les chapitres, les monastères réguliers rentiers, les curés, les simples prêtres. La faculté de voter par procuration fut donnée aux prélats, prieurs, abbés commendataires et aux curés. Chaque chapitre nommait pour le représenter deux chanoines sur dix. Les réguliers rentiers envoyaient un électeur par maison. On voit, d'après cela, de quels éléments se composait l'assemblée électorale. A la séance du 21 mars, l'évêque de Poitiers présida. On nomma des commissaires pour la rédaction des cahiers à présenter aux Etats généraux.

Furent élus : Mgr de Mercy, MM. de Rozan, grand-vicaire, Noirot, curé de Sallertaine, Marouilland, curé de Talmond, Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, Gergaud, curé de Beauvoir-sur-Mer

Guillon, curé de Soullans, Rodrigue, curé de Fougeré, Poupart, curé du Payré-sur-Vendée, et Dom Gros, prieur de la Blanche de Noirmoutier.

Le 27, on choisit les scrutateurs, qui furent : MM. Lacesve, curé de Sainte-Triaise, Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, et Ballard, curé du Poiré-sous-la-Roche-sur-Yon.

Le 30 mars, les élections commencèrent. Voici, dans l'ordre alphabétique, les noms des députés : MM. Ballard ; Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers ; Dillon ; Jallet, curé de Chérigné ; Joyeux, curé de Châtellerault ; Lacesve ; Marsais, curé de Nieul-sur-Dive ; de Mercy ; Richard de la Vergne, recteur de la Trinité de Clisson (marches communes de Poitou et de Bretagne) ; de Surade, chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

Les deux évêques ne passèrent pas les premiers. Le désir d'humilier les hautes positions avait envahi tous les ordres. La hiérarchie pesait à certains prêtres, et prenant des prétextes plus ou moins plausibles, sous lesquels ils cachaient les vraies raisons, ils travaillaient à élever leur influence personnelle sur les ruines de l'autorité épiscopale. Peu à peu on arriva du mépris de la personne de l'évêque au mépris de sa dignité, et, en déclamant contre les abus, dont quelques-uns n'étaient que trop réels, au lieu de se contenter de les corriger, les novateurs les remplacèrent par des monstruosités.

La première séance des Etats généraux eut lieu, à Versailles, le 5 mai 1789. Le clergé et la noblesse refusèrent d'abord de se réunir au tiers-état pour la vérification des pouvoirs. Les membres des ordres privilégiés qui se rendirent les premiers dans l'assemblée du tiers-état furent trois curés du Poitou : Ballard, Lacesve et Jallet. Le 13 juin 1789, à l'appel de la sénéchaussée du Poitou, ils s'avancent vers le bureau, et l'abbé Jallet, parlant au nom de tous, rend compte de leur démarche commune en termes où rien n'annonce le prêtre ni le chrétien. Bien entendu, la salle retentit d'applaudissements, et pour récompense on le place au bureau.

Une fois ce premier pas fait, les masques tombèrent, et les

mauvais prêtres vinrent tour à tour commencer un acte d'apostasie qui devait bientôt se consommer par leur adhésion à la constitution civile du clergé. Le lendemain, parut une autre bande, ayant à sa tête Dillon, curé du Vieux-Pouzauges. Dillon prononça le discours, et comme les révolutionnaires avaient des enthousiasmes pour toutes les défections et toutes les hontes, sa parole excita le plus bruyant enthousiasme.

Quelques mois suffirent aux Etats généraux, transformés en *Assemblée nationale*, pour renverser toute l'ancienne organisation de la France. Par les décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, le régime féodal fut entièrement détruit. De plus, tous les priviléges des provinces furent abolis, pour le triomphe de la révolution autoritaire, et non pour celui de la liberté : la centralisation n'a jamais produit que l'esclavage, et peu importe que le pouvoir central soit exercé par un ou par mille, le peuple n'en est pas moins pressuré. Le pouvoir du roi, excessif depuis Louis XIV, passait à l'assemblée : quelques abus allaient tomber, des horreurs allaient se produire, et l'histoire pendant plusieurs années ne s'écrira qu'avec de la boue et du sang, tandis que la religion éplorée verra renaître les jours des Néron et des Dioclétien. En effet, la Révolution, qui vit de l'abaissement des caractères, en voulait surtout à la religion du Christ, qui proclame la sainte liberté et fait résister à quiconque commande contrairement à la loi de Dieu.

Tout en proclamant haut le règne de la justice, la Révolution s'empara des biens des églises, du clergé et de la noblesse ; elle ne parlait que de la liberté de conscience, et elle chassait les religieux de leurs monastères ; bien plus, elle prétendit faire plier la conscience du prêtre sous le joug de la *Constitution civile du clergé.* Ces grandes et pitoyables transformations furent décrétées le 13 février 1790. La députation du clergé poitevin ne fut pas unanime dans son vote ; et tandis que les évêques de Poitiers et de Luçon protestaient contre l'empiétement de l'assemblée sur les droits sacrés de l'Église, ils eurent la douleur de voir plusieurs de leurs prêtres, députés comme eux, saluer d'un vote approbateur un

acte qui, en s'attaquant extérieurement à la discipline, atteignait sournoisement la foi. C'est le fait de l'erreur de se glisser sous un nom supposé : on tâcha d'enlever aux choses leur odieux en enlevant aux mots leur signification. Plusieurs se laissèrent tromper, et pourtant il était facile de voir où l'on voulait en venir. Entre autres choses, la Constitution civile ordonnait qu'à l'avenir les évêques seraient nommés par les électeurs, comme les fonctionnaires, et seraient investis de leurs charges par le métropolitain, choisi de la même manière : il leur était permis d'écrire une lettre de politesse au pape pour lui notifier leur élection. Le même décret supprimait les cent trente-cinq évêchés existant en France, et les remplaçait par quatre-vingt-trois évêchés *civils*, suivant le nombre des départements que l'assemblée, afin d'absorber au profit de Paris toutes les forces vitales de la France, avait substitués à l'ancienne division, si populaire, des provinces. Louis XVI refusa d'abord de ratifier ce décret tyrannique, et en référa au Souverain Pontife. Malheureusement trompé plus tard par une fausse décision donnée par deux prélats sincèrement attachés à la foi, mais qui n'avaient pas envisagé la question à son vrai point de vue, il céda, et l'apposition de sa signature à l'acte hypocrite et impie de la Révolution donna une existence légale au schisme, et ouvrit à deux battants les portes à la persécution.

Pendant qu'à Rome, on avisait aux moyens de conjurer l'orage, trente évêques français signèrent, le 30 octobre 1790, une profession de foi devenue célèbre sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé.* Les signataires réclamaient en faveur de la juridiction de l'Église. Ils rappelaient qu'à elle seule appartient le droit de fixer sa discipline, de faire ses règlements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission. Ils se plaignaient de la suppression des monastères, et demandaient, en terminant, qu'on ne fît rien sans l'intervention de l'autorité pontificale ; qu'on s'adressât au pape, *sans lequel il ne se doit traiter rien d'important dans l'Église.* Les évêques de Poitiers et de Luçon se distinguèrent parmi les prélats qui concoururent à la publication de cette déclaration, dont le rédacteur était Mgr de Boisgelin, ar-

chevêque d'Aix. Leur voix ne fut assez forte, ni pour briser le parti pris des persécuteurs, ni pour imposer silence aux prêtres révolutionnaires de l'assemblée. Ceux-ci, irrités du langage à la fois énergique et modéré des évêques, résolurent de leur répondre, ne fût-ce sans doute que pour se mettre avec des grandeurs déchues sur le pied de l'égalité.

Des curés du Poitou eurent la triste gloire de se montrer des plus ardents à la lutte. Trois d'entre eux opposèrent à l'écrit des évêques une brochure intitulée : *Les Trois Curés du Poitou, membres de l'Assemblée nationale et de la chambre du clergé, à NN. Prélats, députés du clergé.* Le trop fameux Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, tenait la plume, et son écrit prouve qu'il était depuis longtemps initié au jargon révolutionnaire, ou qu'il y avait fait des progrès bien rapides.

Il cherche à cacher sous de grandes protestations l'odieux des principes les plus subversifs, et, nouveau Judas, il trahit par un baiser celles des saintes institutions qu'il n'a pas encore livrées. Jallet, curé de Chérigné, y va plus franchement, et remplace l'hypocrisie par le cynisme. Il publie aussi sa brochure, et la résume dans le long titre que voici : *Pourquoi ne jurent-ils pas, puisqu'ils savent jurer? ou lettre de M. Jallet, curé, membre de l'Assemblée nationale, à M.-C.-I. de Mercy, député de la même assemblée, ci-devant évêque du département de la Vendée.* Les prêtres, qui par leurs suffrages avaient envoyé Dillon, Jallet et consorts à l'assemblée, durent se repentir de leur trop grande confiance.

Le 4 janvier 1791 avait été fixé aux ecclésiastiques de l'assemblée nationale pour la prestation du serment. Les révolutionnaires attendaient ce jour avec impatience, heureux de torturer la conscience des amis du Christ, eux qui ne parlent que de liberté de conscience. Les députés sont réunis. Une multitude aux gages des Pharisiens du jour assiége le lieu de l'assemblée, comme autrefois les Juifs le prétoire de Pilate, et fait retentir des cris de mort contre les prêtres qui aimeront mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Le moment est solennel. Le président appelle d'abord Mgr de Bonnac, évêque d'Agen : « Messieurs, dit le prélat, les sacrifices de la for-

tune me coûtent peu ; mais il en est un que je ne saurais faire, celui de votre estime et de ma foi. Je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre, si je prêtais le serment qu'on exige de moi. » Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, monte à la tribune: « Messieurs, dit-il, j'ai soixante-dix ans : j'en ai passé trente-trois dans l'épiscopat. Je ne souillerai pas mes cheveux blancs par le serment exigé dans vos décrets. Je ne jurerai pas. » A ces mots, le clergé de la droite se lève, applaudit et annonce qu'il est tout entier dans les mêmes sentiments.

Ce fut beau, grand, héroïque. Le cœur bat à ce passage des annales de la foi, et les lèvres immobiles d'admiration restent sans parole. Les grands scandales amènent les grands actes de vertu, afin que l'humanité, humiliée par les uns, mais relevée par les autres, voie sa honte s'effacer sous sa gloire, et montre encore, après l'orage, un front où brille l'honneur.

L'Église s'applaudira toujours de cette victoire du clergé français, et le Bas-Poitou, qui devenait la Vendée, restera fier de la conduite que tint en cette circonstance son évêque. Elle fit contraste avec celle de certains de ses prêtres députés : heureusement ceux qui les avaient envoyés ne les suivirent pas dans leur défection. Presque tous demeurèrent fidèles.

Cependant l'assemblée, vaincue par la résistance des confesseurs de la foi, décréta que le gouvernement choisirait de nouveaux évêques et de nouveaux curés à la place de ceux qui n'avaient pas prêté le serment; comme si l'État avait reçu de J.-C. le pouvoir d'administrer l'Église et de donner l'investiture et la juridiction à ses ministres. Sur trois cents ecclésiastiques siégeant à l'assemblée, soixante-quatre adhérèrent à la constitution schismatique. Beaucoup d'entre eux étaient jansénistes : fait à noter. Les évêques dispersés dans les provinces suivirent l'exemple de leurs collègues réunis à Paris, et, sur cent trente-cinq évêques français, quatre seulement s'engagèrent sous l'étendard du schisme. Mgr de Mercy, évêque de Luçon, n'hésita pas un instant. Inébranlable dans la confession de la foi, il préféra l'exil à l'apostasie.

Une assemblée électorale, composée de citoyens de toutes les

croyances et de citoyens ne croyant à rien, se réunit, et choisit pour évêque constitutionnel de la Vendée l'abbé Rodrigue. Né à Nantes, ce prêtre apostat avait d'abord été curé de la Crosnière, petite paroisse aujourd'hui réunie à Beauvoir. Il était passé de là à la cure de Fougeré. Il avait figuré parmi les commissaires chargés de rédiger le *Cahier des demandes, plaintes et doléances de l'ordre du clergé du Poitou,* en 1789. « C'était un esprit sans élévation, un cœur où tous les nobles sentiments étaient étouffés par une sordide avarice [1]. » Il accepta sans difficulté la position qui lui était offerte contrairement aux canons de l'Eglise, et reçut sacrilégement l'onction épiscopale, le 29 mai 1791. Par là, il devenait évêque réellement, quoique indignement, mais non évêque de Luçon. Ni le gouvernement, ni le peuple n'avaient reçu de Dieu autorité ponr lui donner le pouvoir d'administrer le diocèse. Tous ses actes de juridiction étaient nuls ; et Luçon n'avait pas d'autre évêque que Mgr de Mercy.

Rodrigue ne s'en prépara pas moins à se saisir du siége. A cette nouvelle, la consternation se répandit dans le clergé.

« Avant l'arrivée de l'évêque intrus, M. le curé de Luçon s'appliqua à fortifier la foi de ses paroissiens. Son attention se porta particulièrement sur les enfants qui se disposaient à s'approcher de la table sainte. La première communion devait avoir lieu huit jours après la Fête-Dieu, qui tombait cette année le 23 juin ; elle fut avancée d'une quinzaine de jours. M. Baudouin jeune, chargé de donner les instructions préparatoires, le fit avec tout le soin qu'on devait attendre de son zèle dans les graves circonstances où l'on se trouvait. Alarmé des attaques dirigées contre la religion, il traça avec les plus vives couleurs le tableau des malheurs dont elle était menacée ; il encouragea les enfants et tous ses anditeurs à persévérer dans la foi, et à tout sacrifier pour rester fermement attachés à l'Eglise catholique. Les fidèles assistaient en foule à chaque catéchisme, plus avides que jamais de recueillir les paroles qui sortaient de la bouche du vertueux prêtre. On était profondément ému quand on l'entendait s'écrier d'une voix pathétique : « Oh ! que de maux vont fondre sur la France ! »

[1] *Vie du R. P. Louis-Marie Baudouin.*

» Au jour de la première communion, les MM. Baudouin prirent tour à tour la parole, s'adressant tantôt aux enfants, tantôt à leurs pères et à leurs mères, tantôt à tous les assistants, les exhortant à demeurer fidèles au milieu des épreuves qui les attendaient. Emus et attendris à la pensée qu'ils ne pourraient plus distribuer le pain des anges à ces chers enfants, qui venaient de le recevoir pour la première fois, ils conjurèrent la Reine des cieux de les couvrir de sa protection maternelle.

» Bientôt l'évêque constitutionnel arriva à Luçon. Pendant qu'il se rendait à la cathédrale, accompagné de la force armée, M. Louis-Marie Baudouin lui fit parvenir un billet contenant les paroles adressées par le divin Maître à Judas, au moment où celui-ci se présentait pour le livrer aux Juifs : *Ad quid venisti*[1] ? Quels vifs et profonds remords ne dut pas en ressentir un cœur où la foi, sans doute, n'était pas entièrement éteinte ! Mais lorsqu'on a été entraîné par l'ambition dans la carrière du crime, il est rare qu'on s'y arrête.

» Rodrigue ne fut point retenu par l'avertissement qu'il avait reçu ; il poursuivit sa marche vers l'église. M. Baudouin, pénétré de douleur, lui envoya un second billet, sur lequel étaient écrites ces autres paroles de Notre-Seigneur : *Juda, osculo Filium hominis tradis*[2] ! Rodrigue lut encore ce second billet, et n'en consomma pas moins son intrusion sacrilége.

» Les prêtres du diocèse, attachés du fond des entrailles au centre de l'unité catholique, refusèrent, comme ils le devaient, de communiquer avec l'évêque intrus ; mais aucun d'eux ne montra plus d'éloignement pour lui que les deux MM. Baudouin. Vainement Rodrigue se flatta de détruire ce qu'il appelait leurs préjugés ; les tentatives qu'il fit pour les gagner à sa cause tournèrent à sa confusion. Espérant triompher de leur résistance s'il parvenait à s'aboucher avec eux, il se présenta pour les voir ; mais les deux frères, se souvenant que l'Esprit-Saint défend d'avoir aucun commerce avec celui qui n'obéit pas à l'Église, lui refusèrent l'entrée du presbytère. Il se retira convert de honte, dévorant en silence l'affront qu'il

[1] Pourquoi êtes-vous venu ? *Matth.* XXVI. 50.

[2] Judas, vous trahissez le Fils de l'Homme par un baiser ! *Luc.* XXII, 48.

s'était attiré. Peu de temps après, il lui fallut éprouver une autre humiliation, qui lui fut encore plns sensible.

» M. Baudouin jeune ne pouvait continuer ostensiblement à l'hôpital les fonctions de son ministère ; mais il avait trop de zèle pour abandonner, au moment du péril, ceux dont le salut lui était confié. Il usa de mille industries pour leur offrir en secret les consolations de la religion, et plus d'une fois il s'exposa sans crainte aux rigueurs de la persécution, quand leurs intérêts éternels le demandaient.

» Un jour on vient l'avertir qu'un malade de l'hôpital, près de mourir, témoigne le désir de le voir. Il y court à l'instant ; mais il a été devancé par Rodrigue, qui est au chevet du moribond. A la vue de l'apostat, le zèle du prêtre fidèle s'enflamme : « Vous n'avez aucun pouvoir, dit-il d'un ton énergique à l'évêque constitutionnel ; vous ne pouvez sans sacrilége administrer les sacrements au malade, et il ne sera pas dit que vous les aurez profanés en ma présence. » Ces paroles atterrent l'intrus, qui s'éloigne interdit, confondu, et le dépit dans le cœur. L'homme de Dieu entend la confession du malade, lui administre les derniers sacrements, et se retire comblé de joie.

» Bientôt un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Il fut saisi et conduit au corps-de-garde, pour y passer la nuit. Ecoutons-le raconter lui-même ce qu'il eut à y souffrir : « Oh ! que cette nuit me » parut longue ! jamais je n'avais entendu tant de blasphèmes ni » tant d'horreurs ! Ma présence excitait sans doute la fureur des » malheureux qui me gardaient. C'était à qui vomirait le plus d'a- » bominations ; et dans cette nuit affreuse, je pus me faire une » idée de ce que notre bon Sauveur eut à endurer de la part d'une » tourbe impie et furieuse, pendant la nuit de sa passion. »

» Le lendemain, après lui avoir fait essuyer de nouveaux outrages, on l'amena à Fontenay-le-Comte, où il fut jeté en prison. C'était le premier prêtre du diocèse de Luçon qui eût l'honneur d'être incarcéré pour son attachement à la sainte Église.

» Les plus mauvais jours de la Révolution, où, sur la simple accusation d'être attaché à l'Église catholique, on était condamné et traîné à l'échafaud, n'étaient pas encore venus : les juges déclarèrent qu'ils

ne trouvaient pas de motifs suffisants pour prolonger la détention de M. Baudouin, et les portes de la prison lui furent ouvertes. Il profita de sa liberté pour retourner à Luçon et reprendre en secret l'exercice du saint ministère. Mais bientôt, en vertu d'un arrêté pris par le direcloire du département, le 9 mars 1792, contre les prêtres *non assermentés*, il dut se rendre de nouveau à Fontenay, et y demeura sous la surveillance de la police, avec l'obligation *de s'inscrire tous les jours, à onze heures du matin, au secrétariat du département sur un registre ouvert à cet effet.* Il choisit pour demeure un pauvre grenier, où peu après vint le joindre M. Lebédesque, qui, pour avoir lui aussi refusé le serment qu'on exigeait du clergé, avait à subir les mêmes vexations que son ami. Dans l'impossibilité de suivre les inspirations de leur zèle pour la sanctification des âmes ils se préparèrent par les exercices de la vie intérieure aux grandes épreuves qu'ils entrevoyaient dans l'avenir.

» Cependant le flot de la Révolution montait sans cesse. Le 26 août 1792, l'Assemblée législative rendit un décret qui condamnait à la déportation les prêtres non assermentés. Louis XVI refusa de le sanctionner; mais l'autorité expirante de cet infortuné prince n'était plus assez forte pour contenir les factions déchaînées. De tous côtés les prêtres fidèles étaient insultés, arrêtés, emprisonnés. Louis XVI lui-même fut enfermé dans la tour du Temple. Le décret de déportation fut renouvelé et mis partout à exécution. Il fallut donc que M. Baudouin, bien déterminé à ne jamais devenir prévaricateur, prît le chemin de l'exil, ou qu'il cherchât en France quelque asile secret pour se soustraire aux lois de proscription. Ce dernier parti était celui qu'il voulait prendre, dans l'espérance que son ministère pourrait être utile à bien des âmes, qui allaient rester sans secours; mais M. le curé de Luçon, dont l'exemple et les conseils avaient sur lui tant d'empire, lui fit connaître sa résolution d'aller en exil, les raisons qui l'y déterminaient, et le désir qu'il avait de le voir lui-même quitter la France : « Mon frère, lui disait-il, défions-nous de » notre faiblesse; suivons ce conseil du divin Maître : *Si l'on vous* » *persécute dans une ville, fuyez dans une autre.* »

» M. Baudouin jeune se rangea, quoique à regret, à cet avis. Au mois de septembre, après avoir célébré la fête de la Nativité de la

sainte Vierge, il s'embarqua aux Sables-d'Olonne, avec son frère et un grand nombre d'autres ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient M. l'abbé Gabriel-Laurent Paillou, vicaire-général de Mgr l'évêque de Luçon, et M. Lebédesque. En s'éloignant du port, il tourna vers la France ses regards attendris, implorant avec ferveur Marie, l'auguste protectrice de son infortunée patrie et la bienfaisante étoile de la mer. »

Cet exil du clergé de France eut à la fois quelque chose de solennel et d'extrêmement douloureux. Ils partaient, ces pasteurs vénérés qui avaient si longtemps arrosé de leurs sueurs le champ confié à leur sollicitude. Ils disparaissaient emportés par les vaisseaux rapides, et faisaient de loin, alors qu'on ne les apercevai presque plus, leurs derniers adieux à la patrie, à leur famille, à leur troupeau chéri. Du rivage, quelques signes timides leur marquaient qu'en France, restaient encore des cœurs chrétiens. Au milieu de ces scènes désastreuses, Dieu veillait sur les âmes fidèles. Si tous les prêtres étaient restés, on en eût fait une horrible boucherie, et le clergé, après la tourmente révolutionnaire, eût mis trop de temps à se recruter; s'ils fussent tous partis, que serait devenue la France, que serait devenue la Vendée ? Beaucoup partirent, quelques-uns restèrent et se cachèrent dans les bois, dans les marais.

Parmi les fidèles les plus distingués par leur naissance et par leur fortune, les uns émigrèrent et combattirent vaillamment pour la France contre la Révolution dans l'armée des Princes; d'autres étaient restés dans le pays, non moins braves, non moins dévoués, mais réservés pour des événements dont Dieu seul avait le secret. Comme leurs frères d'outre-Rhin, ils lutteront contre les Barbares des temps modernes et arroseront de leur sang ce sol français dont l'épée de leurs ancêtres traça laborieusement les frontières. Nous avons pu nous faire une idée, par ceux que nous avons connus, de ce qu'étaient ces hommes d'autrefois. Sans doute, pour la noblesse comme pour le clergé, la Révolution fut une expiation; ajoutons qu'elle fut aussi une épreuve. Elle fut une expiation pour les coupables (et quel ordre n'a pas les siens ?); mais elle fut une pr euve pour les justes, et dans la noblesse, comme dans le clergé,

les hommes vertueux, les vrais chrétiens étaient nombreux. Je ne sais pourquoi on ne veut s'arrêter qu'aux défauts sans mettre les bonnes qualités dans la balance. Ces gentilshommes, fils des croisés et dont quelques-uns aussi étaient fils des calvinistes, tous aujourd'hui enfants de l'Église, pressant dans le malheur la croix sur leurs cœurs généreux, sauront mourir sur le champ de bataille ou sous le glaive des bourreaux, martyrs dans l'un et l'autre cas, et dignes des plus pieux de leurs ancêtres.

Enveloppés dans la même proscription, parce qu'ils ont la même foi, le clergé et la noblesse, oubliant des dissentiments passagers, se serrent la main, et s'avancent, saintes et glorieuses victimes, offrant à Dieu leurs souffrances pour l'Église et pour la France. Tout leur est disputé, leur vie et leur conscience, en même temps que leurs biens, et leurs bourreaux poussent le patriotisme jusqu'à se parer de leurs dépouilles, à devenir propriétaires de leurs domaines, parfois à prendre leurs noms et leurs titres.

La désolation fut grande dans le Bas-Poitou, lorsque, après le départ des prêtres et des nobles, se répandit, avec la rapidité de l'éclair, la nouvelle sinistre : Le roi est mort ! Les enfants des Pictons, que César n'avait pu entièrement soumettre : ces Français, qui avaient secoué le joug de l'Angleterre, ces catholiques que n'avaient pas asservis les seigneurs protestants, les Vendéens, peuple jeune par le nom et par la vigueur, mais vieux par les traditions, les Vendéens souffraient impatiemment le départ des prêtres et des gentilshommes qu'ils aimaient, l'absence du culte catholique et les charges plus lourdes dont les gratifiait la Révolution au nom de la liberté.

Les Vendéens, brandissant leurs bâtons en guise d'épées, se ruaient sur les bataillons vomis par la Révolution, et repoussaient de leur Bocage et de leur Marais les soldats des tyrans. A l'égal des nations les plus guerrières, la Vendée a porté sa gloire jusqu'aux extrémités du monde, et cette gloire atteindra les dernières limites des temps.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

UN PROJET DE VERRIÈRES

POUR LA

CATHÉDRALE DE NANTES

ÉTUDE HISTORIQUE *

III. — Chapelle de Sainte-Anne.

Nous traversons environ deux siècles et demi écoulés depuis le triomphe de nos martyrs, et nous arrivons à l'une des plus belles époque de l'Eglise de Nantes, celle de saint Félix.

C'est le grand évêque des premiers temps de notre histoire [1]. Appartenant par sa naissance aux familles les plus illustres de l'Aquitaine, saint Félix fut à la fois évêque et gouverneur de la cité. Sous son pontificat glorieux, l'Eglise de Nantes fut féconde en saints. Ce fut lui qui choisit et ordonna saint Martin de Vertou, l'une des lumières de la vie monastique en Occident. Les classes les plus humbles de la société eurent leur part dans cette grande expansion de vie chrétienne qui signala l'épiscopat de saint Félix. Alors vécurent les deux solitaires de Besné : le diacre saint Secon-

* Voir la livraison d'Octobre, pp. 249-267.

[1] Acta sanctorum. *De S. Félice, episcopo et confessore*, vii mensis julii, ad diem 7.

delle ; saint Friard, le pieux laboureur, l'ami de son évêque qui vint le bénir à sa dernière heure et lui fermer les yeux. Attentif à tous les besoins de son peuple, saint Félix détournait le cours de la Loire dont il amenait les eaux près de la ville; et portant sa sollicitude aux extrémités de son diocèse, il convertissait les peuplades saxonnes qui étaient venues s'y fixer. Mais ce que la postérité a considéré comme l'œuvre par excellence de l'épiscopat de saint Félix, ce fut l'achèvement de la cathédrale, magnifique édifice que les contemporains appelèrent l'ornement des Gaules.

La verrière de la chapelle Sainte-Anne sera donnée à saint Félix.

Au centre un grand tableau représentera la consécration de la cathédrale, faite l'an 562. La liturgie de la consécration des églises est pleine de rites mystérieux. L'un des moments les plus solennels est celui où le pontife consécrateur introduit dans le nouveau temple les reliques des saints. Le clergé précède avec des lumières et de l'encens ; le peuple suit la procession, et l'on chante cette belle prière : « Faites votre entrée, ô élus de Dieu, voilà la demeure que le Seigneur vous a préparée; voyez le peuple fidèle qui suit vos pas avec allégresse ; priez pour nous la Majesté divine. » *Ingredimini, sancti Dei, præparata est enim a Domino habitatio sedis vestræ ; sed et populus fidelis cum gaudio insequitur iter vestrum, ut oretis pro nobis majestatem Domini. Alleluia*[1]. C'est cette cérémonie solennelle, et si nous pouvons parler de la sorte, cette prise de possession par les saints de leur nouvelle demeure, qui sera le sujet du tableau principal de la verrière de saint Félix.

La longue procession du clergé se déroulera dans la nef de la nouvelle cathédrale ; les prêtres, portant les reliques, franchiront le seuil de la porte principale, et saint Félix y introduira les évêques qui accompagnent les saintes reliques, Euphronius de Tours, Victurus de Rennes, Domnolus du Mans, Domitianus d'Angers, Maracharius d'Angoulême. La foule du peuple de Nantes suivra les pas des saints et des évêques.

Deux médaillons placés au-dessous du tableau principal représenteront, l'un, saint Secondelle, et l'autre, saint Friard. La mémoire

[1] Pontificale Romanum. *De consecr. ecclesiæ.*

de ces deux saints est encore vivante dans la paroisse de Besné, où ils ont vécu et où ils sont morts. Le chœur de l'église renferme leurs tombeaux ; une modeste chapelle indique le lieu où fut la cellule de saint Secondelle, et près de là une tradition non interrompue depuis treize cents ans, montre le petit champ que le solitaire cultivait de ses mains. La piété des habitants, secondée par la générosité de notre vénérable évêque, l'a récemment enclos de murs, et y a élevé une statue en l'honneur du saint.

L'un des médaillons pourra donc représenter saint Secondelle près de son humble cellule, donnant, en cultivant son champ, l'exemple de la vie pauvre et laborieuse sanctifiée par la prière.

L'autre médaillon sera consacré à saint Friard. Nous choisirons le moment de sa mort, dont le récit nous a été conservé par saint Grégoire de Tours, récit plein de charme et de naïveté. Le saint vieillard, sur son lit de mort, reçoit la visite de son évêque, saint Félix, qui vient le bénir. Saint Friard attendait cette bénédiction pour mourir, et il se plaint à son évêque d'avoir retardé l'heure de son passage à la vie bienheureuse : « O Pontife saint, lui dit-il, pourquoi avez-vous apporté un si long retard au voyage que je dois entreprendre [1] ? »

Dans la partie ogivale de la fenêtre, des emblèmes empruntés à l'office de la Dédicace, compléteront la pensée du tableau principal : ce sera la Jérusalem céleste de l'Apocalypse, avec ses murailles d'or, et ses portes ornées de pierres précieuses ; l'Échelle mystérieuse de Jacob, etc.

IV. — Chapelle de Saint-Vincent.

L'époque de saint Félix a été si riche et si féconde pour l'Église de Nantes, qu'une seule verrière ne suffisait pas pour en épuiser toutes les gloires ; nous lui en donnerons une seconde, et cette seconde sera consacrée à raconter la vie de saint Martin de Vertou.

Six tableaux de grandeur égale, comme dans la verrière de la

[1] *Grandes mihi moras de itinere debito facis, o sancte sacerdos.* S. Gregorius Turon. *De vitis patrum.* Cap. 10.

bienheureuse Françoise d'Amboise, se partageront la fenêtre et exposeront toute la suite de la vie du saint abbé. Il ne faut pas s'étonner de voir une fenêtre entière attribuée à saint Martin. Au jugement des Bollandistes, il fut un des principaux propagateurs de la vie religieuse dans les régions occidentales de la Gaule, et doit être placé au premier rang parmi les chefs de cette milice sacrée, auprès de saint Benoît, de saint Colomban, etc.[1]

Saint Martin était né à Nantes, d'une famille noble, vers l'an 527. Sa jeunesse fut pure, et un talent précoce annonçait ce qu'il devait être un jour dans l'Église de Dieu. A l'âge de vingt-cinq ans, saint Félix l'ordonna diacre, et connaissant sa prudence et son habileté, lui confia les fonctions d'archidiacre de son église. L'ordination de saint Martin par saint Félix formera le sujet du premier tableau. *Cum factus esset ævi probatissimus, a sancto Felice electus diaconus, Ecclesiæ communem curam suscepit*[2].

Un des grands faits de la vie de saint Martin fut sa prédication à Herbauges, ville obstinée dans le désordre et l'idolâtrie, qui jusque-là avait repoussé la prédication de l'Évangile. Elle repoussa encore les efforts de saint Martin, et une tradition demeurée populaire parmi nous raconte que la ville coupable fut engloutie dans les eaux. Quoi qu'il en soit des circonstances merveilleuses ajoutées par l'imagination du peuple au fait primitif; qu'Herbauges ait péri par un cataclysme, résultat de causes naturelles, ou frappée d'un châtiment miraculeux par la justice divine, toujours est-il que les recherches modernes de la science historique n'ont fait jusqu'ici que confirmer le récit de la prédication de saint Martin à Herbauges et de la punition subie par cette ville coupable pour avoir refusé d'entendre la voix de l'homme de Dieu. Saint Martin s'éloignant d'Herbauges, après avoir inutilement épuisé les efforts de son zèle près des habitants endurcis, ce sera le sujet du second tableau. *Infelix populus non solùm verbum Dei non recepit, sed ministrum pacis ab omni hospitalitatis gratia seclusit*[3].

[1] Acta Sanctorum. x octobris, ad diem 24. Lettre du R. P. de Buck à M. l'abbé Richard.

[2] *Office de saint Martin, dans le Propre de Nantes.* Cette antienne est tirée de l'*Ordinaire de* 1263.

[3] *Ibid.*

Saint Martin, dans la douleur profonde que lui causa la perte de cette ville infidèle, se sentit attiré vers la solitude. Il renouvela dans sa vie et ses austérités ce que nous lisons des plus célèbres religieux de l'Égypte et de la Syrie. L'esprit de Dieu le conduisit à Vertou et il y fonda un monastère qui devint une pépinière féconde d'où sortirent de précieuses colonies qui se répandirent dans toute la Neustrie. Saint Martin fondant le monastère de Vertou, ce sera le troisième tableau. *Regressus ab eremo Martinus, admonitus in somnis ab angelo, ad locum qui Vertavus dicitur, properavit* [1].

Entre toutes les fondations du saint abbé, mérite d'être mentionnée celle du monastère des Deux-Jumeaux dans le diocèse de Bayeux. Deux enfants jumeaux étaient morts sans baptême; le saint, touché de la douleur du père, les rendit à la vie, et dans le champ que cette famille reconnaissante lui offrit en don, fonda le monastère qui dut son nom au miracle que nous venons de rappeler. Saint Martin ressuscitant les deux enfants, en présence du père qui lui offre le témoignage de sa religieuse gratitude, voilà quel sera le sujet du quatrième tableau [2].

Le cinquième représentera la mort de saint Martin, dans le monastère de *Durivum*, aujourd'hui Saint-Georges, près Montaigu. Le saint abbé, sur son lit de mort, entouré de ses frères, repoussera les derniers assauts des esprits de ténèbres qui lui apparaissent, en prononçant ces belles paroles : « Que cherchez-vous en moi? Je n'aurai rien de commun avec vous, parce que je suis racheté par le sang de Jésus-Christ. » *Quid in me quæritis? non ero particeps vestri, quoniam redemptus sum sanguine J.-C.* [3].

Dans le sixième tableau sera représentée la translation du corps de saint Martin au monastère de Vertou. Les moines rapporteront les dépouilles vénérées de leur Père au lieu qu'il sanctifia par sa présence, pendant qu'il vivait sur cette terre. La foule se presse sur le passage du cercueil, et Dieu fait éclater la gloire de son serviteur en opérant des miracles. Un aveugle recouvre la vue, et

[1] *Ibid.*
[2] Voyez les ACTA SANCTORUM, *loco citato.*
[3] *Office de saint Martin*, déjà cité.

un paralytique retrouve la liberté de ses membres, au contact du voile qui couvre le cercueil.

Tel est l'ensemble de cette page, l'une des plus belles que nous offre la vie monastique dans le diocèse de Nantes.

La partie ogivale de la fenêtre pourra contenir dans de petits médaillons les figures des religieux les plus célèbres qui, sans appartenir à l'Eglise de Nantes, s'y rattachent par quelques liens : saint Colomban qui, dans le cours de ses exils, séjourna quelque temps dans nos murs ; saint Philbert, dont les reliques reposèrent momentanément dans l'église de la paroisse qui porte aujourd'hui son nom ; et au milieu d'eux des anges montreront aux regards les promesses du Sauveur à ceux qui ont tout quitté pour le suivre, et que l'Eglise nous fait relire dans l'office des saints abbés : *Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, vel sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam æternam possidebit* [1].

V. — Chapelle (aujourd'hui salle des Registres).

Il reste encre une fenêtre dans la nef latérale du sud, et nous voudrions y grouper en quelqne sorte les fleurs de la vie monastique écloses sur divers points du territoire nantais : saint Vital, ou saint Viaud, saint Victor de Cambon, saint Benoît de Macérac et sa sœur sainte Avénia.

L'ordre chronologique appelle ici saint Vital et saint Victor, qui vécurent vers le sixième ou le septième siècle ; saint Benoît les suit dans le huitième. Nous ne pouvons donner à chacun d'eux une fenêtre à part, et nous réunirons par le souvenir ceux qu'unit la même profession des conseils évangéliques.

Saint Vital vécut solitaire sur une colline qui s'élève non loin de Paimbœuf et c'est lui qui a donné son nom à la paroisse de Saint-Viaud [2].

Saint Victor se sanctifia dans la paroisse de Cambon [3].

[1] Matth. XIX, 29.
[2] Acta sanctorum. VII Octobris, ad diem 16.
[3] Acta sanctorum, VI Augusti, ad diem 30.

La vie de l'un et de l'autre s'écoula dans l'humilité de la solitude et dans une pureté qui la rendit tout angélique. Les hommes ont oublié les détails de cette existence cachée en Jésus-Christ; mais elle a laissé, selon l'expression de l'Ecriture, le parfum délicieux que la mémoire du juste répand après elle.

Saint Benoît, né à Patras, en Grèce, fut conduit dans nos contrées par la Providence divine avec sa sœur Avénia et neuf compagnons. Avénia se sanctifia à Nantes, dans un monastère de Vierges, placé près de l'église de Saint-Clément. Benoît se retira dans la solitude à l'extrémité du diocèse, sur les rives de la Vilaine [1].

Les quatre grandes figures de ces saints occuperont le centre de la fenêtre; au milieu, saint Benoît et sainte Avénia doublement frères par les liens du sang et par ceux de la sainteté; à droite, saint Vital, et à gauche, saint Victor.

Au-dessous de ces quatre grandes figures, des médaillons représenteront les monuments de leur culte qui existent aujourd'hui dans le diocèse. Pour saint Benoît, ce sera son tombeau conservé dans l'église de Macérac, et le monument récemment élevé sur les rochers que la tradition populaire appelle la chaire du saint abbé, parce que c'est là qu'il enseignait ses disciples. Pour saint Victor, ce sera son tombeau caché dans la modeste chapelle qui lui est dédiée près de Cambon; et pour saint Vital, la grotte où il vécut, renfermée maintenant dans la belle église dont il est le patron.

Au-dessus des figures de nos saints, dans la partie ogivale de la fenêtre, seront symbolisées les béatitudes prêchées par le divin Maître : *Beati pauperes spiritu — beati mundo corde — beati qui esuriunt et sitiunt justitiam — beati pacifici,* etc. [2].

VI. — Chapelle des Fonts. — 1re fenêtre.

Nous entrons dans la nef latérale du nord. La chapelle des fonts nous offre deux fenêtres : la première, c'est-à-dire la plus rapprochée de la porte, sera consacrée à saint Hermeland qu'appelle

[1] Acta sanctorum. IX Octobris, ad diem 22.

[2] Matth. V, 3 et Seq.

la liste chronologique, puisqu'il a vécu à la fin du septième et au commencement du huitième siècle.

Depuis la translation solennelle de ses reliques faite par Mgr de Hercé, en 1848, le nom de saint Hermeland a acquis une nouvelle célébrité dans le diocèse.

Vers la fin du septième siècle, l'évêque saint Paschaire, ou Pâquier, était assis sur le siége de Nantes. C'était un enfant de la cité. Il était, dit sa légende, d'une foi robuste, d'une espérance patiente, d'une charité ardente [1]. Tout entier au service de son troupeau, et craignant de ne pas faire encore assez pour accomplir le ministère pastoral, il appela à son aide les religieux du célèbre monastère de Fontenelle, dans le diocèse de Rouen. Douze moines ayant à leur tête saint Hermeland accoururent à son appel et fondèrent près de Nantes, dans l'île d'Aindre, un monastère qui devint un centre de piété pour toute la contrée.

Le grand tableau du milieu de la fenêtre représentera saint Pâquier et saint Hermeland dans l'île d'Aindre. Le saint évêque viendra accompagné de ses chanoines, comme le raconte l'histoire, consacrer la nouvelle église du monastère que saint Hermeland et ses moines viennent d'édifier en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Ce tableau conservera ainsi la mémoire du saint Pontife et du saint abbé qui furent unis dans la pensée de glorifier Dieu en sauvant les âmes [2].

Au-dessous du tableau principal deux médaillons reproduiront les lieux plus spécialement consacrés, dans le diocèse, par le culte de saint Hermeland. Ce sera dans l'un l'église de Saint-Herblain, qui depuis la translation de 1848 a recouvré le corps du saint abbé, son patron. Dans l'autre ce sera l'oratoire de l'île d'Indret, antique cellule du saint.

Dans les compartiments de la partie ogivale de la fenêtre, on placera de petits sujets qui rappelleront les miracles les plus célèbres d'Hermeland : le saint abbé rallumant, en la bénissant, la lampe éteinte de l'église, ou bien multipliant par sa bénédiction

[1] *Office de saint Pâquier*, dans *le Propre de Nantes*.

[2] ACTA SANCTORUM, Martii ad diem 25, et III Julii, ad diem 10.

un poisson qui sert à nourrir ses frères dans la détresse. Au sommet le saint vieillard apparaîtra conduit au ciel par les anges, après avoir prolongé sa course en ce monde au-delà de quatre-vingt-dix années.

VII. — Chapelle des Fonts. — 2e fenêtre.

Nous arrivons à saint Emilien, ce grand pontife, si longtemps oublié, et que Dieu nous a si heureusement rendu. Les fêtes solennelles de sa translation sont encore présentes à tous les esprits et les admirables paroles par lesquelles le successeur de saint Hilaire a loué le courage de l'évêque mort pour la défense de la sainte foi chrétienne sont encore redites par toutes les bouches [1].

C'est la croisade de saint Emilien qui se déroulera dans les six tableaux de la verrière.

Dans le premier, Emilien apparaîtra offrant l'adorable sacrifice et fortifiant par le pain eucharistique les guerriers qui vont avec lui combattre les infidèles. *Die profectionis fixo, magnus bellatorum numerus in ecclesiam cathedralem, Nannetas congregati sunt; quos sanctissimus pontifex missam celebrans, corpore ac sanguine D. N. J.-C. refecit et munivit* [2].

Le second tableau représentera l'armée bretonne partant de Nantes, sous la conduite de son pontife. *Inter fletus civium, viduarumque lamenta et orphanorum, viam arripuit generosum agmen* [3].

Dans le troisième tableau, ce sera l'entrée triomphante d'Emilien dans la ville d'Autun après sa première victoire.

Le quatrième sera consacré à décrire la dernière lutte d'Emilien

[1] *Notice historique et critique sur saint Emilien*, par M. l'abbé Cahour. — *Récit de la translation solennelle des reliques de saint Emilien* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, novembre 1859. — *Discours de Mgr Pie, évêque de Poitiers*, tome II de ses Œuvres. — *Mandement de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, pour la translation solennelle des reliques de saint Emilien*, 20 octobre 1859. — Acta sanctorum. V Junii, ad diem 25.

[2] *Office de saint Emilien* dans *le Propre de Nantes*.

[3] *Ibid.*

et sa mort sur le champ de bataille où il s'est élancé, en s'armant du signe de la croix, et en poussant ce cri de la force et de la résignation chrétienne : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* [1].

Les deux derniers tableaux rappelleront les faits principaux du culte de saint Emilien. Dans le cinquième on verra l'oratoire élevé sur son tombeau à Saint-Emiland, près Autun, et on pourra y représenter la translation de son corps faite au XIe siècle dans l'église paroissiale de ce village. Autour de l'oratoire seront placés quelques-uns des nombreux sarcophages en pierre des compagnons d'armes d'Emilien.

Enfin le sixième et dernier tableau représentera la translation de ses reliques dans l'église cathédrale de Nantes. Ce sera le retour triomphal du Pontife dans sa ville épiscopale, onze siècles après son départ pour la guerre sainte.

Dans la partie ogivale de la fenêtre, de petits médaillons rappelleront les plus célèbres personnages des croisades, dont saint Emilien avait si généreusement pris l'initiative. Le Souverain-Pontife Pie V sous lequel fut gagnée la bataille de Lépante, triomphe définitif de la foi chrétienne sur la barbarie musulmane, occupera le centre et le sommet de l'ogive : symbole de la papauté inspiratrice de toutes les grandes choses dans l'Eglise. Au-dessous de lui Pierre l'Hermite et saint Bernard, les deux éloquents prédicateurs des guerres saintes ; Godefroy de Bouillon et saint Louis, les deux valeureux capitaines de la chrétienté, armée pour la délivrance du tombeau du Christ.

VIII. — Chapelle des saints Donatien et Rogatien.

L'an 843 de l'ère chrétienne vit s'accomplir dans la ville de Nantes l'une des grandes catastrophes de notre histoire, et, au milieu des désolations de nos pères, éclater un nouveau triomphe pour notre foi.

Les Normands envahirent la ville ; toute la population chrétienne

[1] *Office de saint Emilien* dans *le Propre de Nantes.*

réunie autour du saint évêque Gohard, homme d'une admirable innocence de vie, disent nos légendes [1], priait dans la cathédrale. Le pontife offrait la victime sainte pour son peuple, au moment où les païens se précipitèrent dans l'église. Saint Gohard fut immolé sur l'autel, pendant que dans le calme de la foi il prononçait les paroles de la liturgie sacrée : *Sursum corda.* Les prêtres, les moines, les fidèles, enfants, femmes, vieillards, furent massacrés en haine de la foi avec leur évêque [2].

Nous lisons encore aujourd'hui dans le Bréviaire le récit écrit l'année même de l'événement, récit tout empreint d'une douleur profonde au souvenir des calamités présentes ; de même que les prières qui accompagnent ce récit et que nous chantons toujours dans l'office divin, respirent l'allégresse surnaturelle des âmes chrétiennes qui aperçoivent, à travers les voiles de deuil de la cité, la gloire dont Dieu couronne les martyrs dans le ciel. Car Nantes a toujours honoré comme martyrs le saint pontife Gohard et les fidèles tombés avec lui sous le fer des infidèles, en confessant la foi de Jésus-Christ.

C'est cette grande scène de désolation que représentera le tableau principal du milieu de la fenêtre. Saint Gohard sera à l'autel, revêtu de la chasuble que garda longtemps le trésor de la Cathédrale, aussi bien que le calice dans lequel il célébra sa dernière messe [3] ; autour de lui, les prêtres, les fidèles de tout âge et de toute condition offrant à Dieu le sacrifice de leur vie, et sanctifiant l'église, mère des églises des diocèses, par le sang des chrétiens versé à grands flots.

La partie ogivale de la fenêtre sera consacrée à représenter la glorification céleste de cette légion nantaise de martyrs. Saint Gohard apparaîtra au centre, couronné par Jésus-Christ le prince des pontifes, et dans les compartiments multiples de cette partie de la fenêtre seront représentés tous les ordres, tous les âges, enfants, vieillards, prêtres, guerriers, femmes, jeunes hommes, tous

[1] Acta sanctorum. VI Junii, ad diem 24 junii, in supplemento.

[2] *Office de saint Gohard* dans *le Propre de Nantes,* extrait de l'*Ordinaire* de 1263.

[3] Une bulle de Léon X du 26 mars 1518 mentionne, parmi les reliques précieuses que conservait la cathédrale de Nantes, la chasuble, l'étole et le calice de saint Gohard.

portant la palme de la victoire. Ce sera la traduction de cette belle antienne de l'office de saint Gohard: *O quam felix es, Nannetensium civitas, tot martyrum cruore perfusa, qui, cum suo pontifice, gentilium gladio trucidati, æternæ vitæ adepti sunt bravium.* « O que tu es heureuse, cité de Nantes, toute revêtue du sang de tes martyrs, comme d'une pourpre royale ! Tombés avec leur pontife sous le glaive des païens, ils ont mérité la récompense de l'éternelle vie [1]. »

Au-dessous du grand tableau, deux médaillons compléteront l'ensemble de la verrière.

Le premier rappellera la reconnaissance des reliques de saint Gohard, faite dans la collégiale de Saint-Pierre d'Angers, l'an 1523, et on lira près du tombeau l'inscription simple et touchante qui marquait la sépulture de notre père dans la foi : *Humilis Gohardus, Nannetensium pater et martyr.*

Le second médaillon représentera la reconnaissance solennelle des reliques de saint Donatien et de saint Rogatien, faite en 1145 dans la cathédrale, par Albéric, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége. Il nous semble que nous pouvons, sans trop nous écarter de l'unité du sujet, réunir dans une même verrière les souvenirs qui se rattachent à nos martyrs des divers âges. Puis cette reconnaissance de nos saints patrons a été un des événements religieux de l'Église de Nantes, et nous en faisons chaque année la mémoire le 16 octobre [2]. Il est juste qu'elle trouve sa place dans cette grande série de tableaux destinés à rappeler les faits les plus remarquables de notre histoire religieuse.

IX. — Chapelle du Sacré-Cœur.

Cette verrière, déjà exécutée, est tout entière donnée à la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne [3].

[1] *Office de saint Gohard* dans *le Propre de Nantes.* Cette antienne se trouve dans l'*Ordinaire* de 1263, ainsi que les autres antiennes de l'office de saint Gohard.

[2] *Office de la translation de saint Donatien et de saint Rogatien,* dans *le Propre de Nantes.*

[3] On peut consulter la *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise,* par l'abbé Richard, — la *Bienheureuse Françoise d'Amboise,* par le vicomte E. Sioc'han de Kersabiec, — les documents réunis pour la cause de la béatification, et conservés aux archives de l'Évêché de Nantes.

Nous ne savons s'il y a beaucoup de vies de saintes qui portent autant le cachet de la plus suave piété, que la vie de la bonne duchesse.

Fille du seigneur d'Amboise et de Thouars, Françoise, encore enfant, fut amenée à la cour de Bretagne et confiée aux soins de la duchesse Jeanne de France, épouse du duc Jean V. Dieu avait manifestement prévenu cette enfant des bénédictions de sa douceur; dès l'âge de cinq ans, Yves de Pontsal, évêque de Vannes, la jugeait digne de faire sa première communion. A quinze ans, elle épousait Pierre, second fils de Jean V, et à vingt-trois ans, elle était appelée avec son mari à porter la couronne ducale. Modèle d'innocence virginale au milieu des dangers du monde et de la cour, de patience inaltérable dans les plus dures épreuves de la vie, de douce et constante piété, elle se consacrait, après la mort de son époux, en 1457, aux pratiques les plus parfaites de la vertu chrétienne; puis, montant toujours dans ce chemin de la perfection, elle méprisait, pour l'amour de Jésus-Christ, toutes les gloires du siècle, revêtait le pauvre habit du Carmel, et venait mourir près de Nantes, en 1485, dans le monastère de Couëts fondé par elle, laissant comme testament, à ses filles éplorées, sa devise de prédilection: *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé.*

C'est cette vie si pure dont les principales scènes se déroulent dans la verrière placée en 1860.

Le premier tableau, en commençant par le bas, à gauche, est celui de la première communion faite par la bénite enfant à l'âge de cinq ans. C'est l'évêque de Vannes qui lui donne le corps de Notre-Seigneur, en présence du duc Jean V et de la duchesse Jeanne.

Dans le second tableau, est représenté le mariage de la bienheureuse avec Pierre II, et dans le troisième, son couronnement comme duchesse de Bretagne, avec le prince son époux.

Le quatrième tableau demande quelques explications : c'est un des souvenirs qui doivent être chers au peuple de Nantes. Le duc Pierre était mort au Château; son corps avait été déposé dans le sépulcre qu'il s'était préparé dans notre ville, à la Collégiale de

Notre-Dame. Les oncles de la pieuse duchesse, inspirés par des projets d'ambitieuse politique, voulaient la forcer à contracter une seconde union, bien que déjà elle eût dans son cœur renoncé au monde pour aimer uniquement Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, pendant le séjour que Louis XI fit en 1461 dans la ville de Nantes, un jour que la bienheureuse se rendait à la Collégiale pour prier sur le tombeau de Pierre, un de ses oncles voulut la contraindre à le suivre pour se rendre en France et y consentir à un second mariage. « Comment, lui dit avec dignité la sainte duchesse, êtes-vous bien si osé que d'attenter sur ma personne en une ville de Nantes? » Et à l'instant le peuple, ému du péril de la bonne duchesse, se réunissait et veillait en armes près d'elle pendant qu'elle priait à la Collégiale. C'est la mémoire de ce fait qui atteste l'amour des Nantais pour notre sainte que nous avons voulu consacrer dans le quatrième tableau.

Dans le cinquième, nous voyons la bienheureuse Françoise recevant l'habit du Carmel des mains du Père Jean Soreth, général des Carmes, et avec elle quatre de ses filles qui la suivirent dans la vie du cloître. « Ne m'appelez plus ni duchesse, ni madame, disait-elle aux » religieuses, car j'ai laissé tous ces titres et qualités, en entrant » céans, et n'en veux plus désormais ouïr parler. Je m'appellerai, » s'il vous plaît, sœur Françoise, servante de Jésus-Christ. »

Le sixième tableau nous représente la Bienheureuse mourant au monastère des Couëts, et au sommet de la fenêtre un ange déroule la maxime qui lui était chère : *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé;* tandis que deux petits médaillons nous rappellent l'humilité et la charité de la sainte Duchesse. C'est Françoise lavant les pieds à de pauvres filles, vêtissant un petit enfant, et pratiquant ainsi la leçon du Sauveur : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. [1]

X. — Chapelle Saint-Jean.

La verrière de cette chapelle sera réservée pour représenter la dédicace de l'église actuelle. Ce serait le sujet d'un grand tableau,

[1] *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* MATTH. XI, 29.

occupant tout le milieu de la fenêtre et où la cathédrale achevée apparaîtrait avec ses belles proportions dans tout l'éclat d'une fête solennelle.

De petits médaillons placés au-dessous du tableau principal rappelleraient les divers âges de la cathédrale de Nantes. Dans le premier, on verrait l'humble oratoire de saint Clair, déjà dédié sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. Le second nous montrerait l'église de l'époque Constantinienne, avec ses trois cryptes ou chapelles souterraines. Le troisième, la basilique romaine de saint Félix; et l'on tâcherait d'y retracer quelques traits de la description faite par saint Fortunat. Enfin dans le quatrième médaillon serait reproduit le chœur roman que nous avons encore sous les yeux, comme étant l'expression la plus complète des constructions successives de la période du moyen âge.

Au sommet de la partie ogivale de la fenêtre brilleraient les figures des deux apôtres, titulaires de la cathédrale. Dans les deux petits médaillons que comporte cette partie, on pourrait retracer, d'une part l'évêque Jean de Malestroit bénissant la première pierre du portail de la cathédrale actuelle en 1434; et de l'autre, Mgr de Hercé, de sainte mémoire, bénissant en 1839 la première pierre du transept à la reprise des travaux. Les figures des évêques les plus célèbres de l'Église de Nantes seraient disposées dans les encadrements des divers tableaux de cette dernière fenêtre.

Nous avons achevé l'exposition des verrières destinées aux nefs latérales de la cathédrale. Celle de Saint-Clair et celle de la Bienheureuse Françoise sont placées comme deux jalons aux deux extrémités de la route que nous venons de parcourir. Dans cette route, nous avons descendu le cours de dix-sept siècles et vu se dérouler sous nos yeux toutes les gloires de notre Église, se résumer toute son histoire.

Dans la première fenêtre, c'est saint Clair et la prédication de l'Évangile par l'envoyé du Pontife romain. Nous avons les origines de l'Église de Nantes.

La seconde verrière nous offre cette Église triomphant par le

martyre; elle raconte la gloire dans le ciel et sur la terre de nos saints patrons, Donatien et Rogatien, les Enfants Nantais, auxquels se rattache le grand évêque et confesseur, saint Similien.

Dans la troisième verrière, nous trouvons le glorieux épiscopat de saint Félix, avec son cortége de saints personnages et de grandes œuvres.

Saint Martin de Vertou se montre à nous dans la quatrième verrière. C'est une belle page de la vie monastique, qui complète l'histoire de l'Eglise de Nantes au VIe siècle. Cette page nous la montre exerçant, par saint Martin, une influence féconde sur les contrées occidentales de la Gaule.

La cinquième verrière groupe les fleurs de la vie monastique écloses sur divers points du diocèse dans le cours du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle, en réunissant saint Victor, saint Vital, saint Benoît et sa sœur sainte Avénia.

Dans la sixième verrière, c'est la fin du VIIe et le commencement du VIIIe siècle, avec le saint évêque Pâquier et le saint abbé Hermeland, qui ornent l'Eglise de Nantes de la double couronne des vertus épiscopales et monastiques.

La septième verrière nous raconte la croisade de saint Emilien. C'est l'Eglise de Nantes prenant, sous la direction de son pontife, la généreuse initiative des guerres saintes.

Dans la huitième verrière, l'Eglise de Nantes nous apparaît dans la grande tribulation du IXe siècle, lorsqu'elle est dévastée par le glaive des barbares; mais en même temps dans la splendeur du triomphe qui naît de cette tribulation, lorsque la multitude de ses enfants cueille la palme du martyre avec Gohard, son angélique pontife, pour parler le langage de notre antique liturgie.

La neuvième verrière nous représente l'une des gloires les plus pures de notre Eglise, dans la bienheureuse Françoise d'Amboise, la pieuse duchesse de Bretagne et l'humble fille du Carmel.

Enfin la dixième verrière viendrait clore le cycle de notre histoire par le grand tableau de la dédicace de notre cathédrale. Dans le symbolisme de la liturgie, la dédicace du temple est l'image de la gloire du ciel. De rudes labeurs accompagnent la

construction de l'édifice qui s'élève au prix des sueurs, souvent des larmes, et quelquefois du sang. Au jour de la dédicace, ce sont les cantiques de joie qui célèbrent l'achèvement d'une œuvre par laquelle Dieu a été glorifié. De même, l'Eglise militante poursuit son œuvre de la sanctification des élus au milieu des pénibles vicissitudes du temps. Au jour de l'éternité, le Seigneur habitera en ses saints, comme dans son temple, et il n'y aura plus que des cantiques de joie et l'éternel alléluia de la Jérusalem céleste.

Cette dernière page de nos verrières formera la conclusion naturelle du livre que nous voulons écrire en l'honneur de nos saints, à la plus grande gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il nous reste une dernière observation à faire : elle fera comprendre l'intérêt spécial qu'offre pour la cathédrale l'exécution de notre projet.

La cathédrale, avons-nous dit, est, dans chaque diocèse, le centre de la vie religieuse, parce que là est placée la chaire de l'évêque, et que c'est par l'évêque, uni au Souverain-Pontife, que la séve divine se répand dane les églises particulières. Toute l'histoire religieuse d'un diocèse se rattache donc à sa cathédrale, et nous pouvons le constater facilement en nous rappelant le sujet de nos verrières.

Saint Clair fonde un oratoire sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul : ce titre reste l'héritage de la Cathédrale.

C'est dans la Cathédrale qu'ont reposé longtemps les corps de nos saints patrons Donatien et Rogatien ; parce que, disent nos vieilles chroniques, il était convenable que les princes de la cité fussent honorés dans la basilique du prince des Apôtres ; et c'est à la cathédrale que le légat du Saint-Siége faisait solennellement, en 1145, la reconnaissance authentique de leurs reliques.

Saint Félix doit surtout sa gloire à l'édification de la Cathédrale. C'est là que saint Martin, son disciple, remplit les fonctions d'archidiacre.

Nul doute que saint Benoît et sainte Avénia, ces pieux pèlerins de l'Orient, ne soient venus prier dans la Cathédrale à leur arrivée.

C'est ici que saint Pâquier et saint Hermeland se rencontrèrent, et prièrent le Seigneur de bénir la fondation du monastère d'Aindre.

C'est ici encore que saint Emilien prêcha la croisade, et qu'il nourrit de la sainte Eucharistie les fidèles qui devaient combattre et mourir avec lui.

Ici même, Gohard est mort martyr de Jésus-Christ, en poussant ce cri sublime : *Sursum corda;* et le sol que nous foulons a été sanctifié par le sang des martyrs de tout âge et de tout rang immolés avec leur pontife.

La bienheureuse Françoise d'Amboise était présente quand on bénissait la première pierre de la Cathédrale où nous l'honorons aujourd'hui; et bien des fois, pendant son séjour à Nantes, elle a prié Dieu dans cette même église où nous prions.

Si nous sommes portés à entourer d'une pieuse vénération les sanctuaires que les saints ont honorés de leur présence, l'église Cathédrale ne mérite-t-elle pas toute nôtre vénération, tout notre amour? N'a-t-elle pas été mille fois bénie par la présence des saints? N'a-t-elle pas recueilli les influences que les amis de Dieu laissent autour d'eux en passant sur la terre? Puissions-nous bientôt voir se réaliser le projet que nous avons tâché d'expliquer! Les images radieuses de nos saints, en frappant nos regards, en nous environnant pour ainsi dire de leurs célestes apparitions, deviendront le perpétuel enseignement de la maxime de nos divines Ecritures : « Nous sommes les fils des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne manquent jamais à la foi qu'ils lui ont promise. *Filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.* [1] »

L'ABBÉ RICHARD.

[1] TOBIE, II. 18.

MÉMOIRES DE PAQUETTE

XV *

Ainsi se passait ma première jeunesse sans que rien de marquant ait à prendre place dans ces simples notes. La mère Peluche allait atteindre sa quatre-vingt-deuxième année, la maladie l'avait tout à fait brisée; mais, à mesure que les années s'appesantissaient sur elle, les angles de ce caractère si facilement irritable s'atténuaient peu à peu. A ne plus vivre isolée et triste, elle s'était adoucie. Pour moi, pendant ces quatre ou cinq années sur lesquelles je glisse, je m'étais transformée, j'étais devenue jeune fille et j'allais avoir mes dix-sept ans, lorsque des circonstances inattendues me remirent en présence de l'héritier Raimbault.

Le vingt-neuf septembre est la date d'une foire célèbre, qu'on appelle la Saint-Samson et où l'on se rend en grande affluence. Ces réunions sont loin d'être exclusivement des rendez-vous où l'on conclut des marchés; à celle-ci en particulier s'attache dans tout le pays une idée de fête.

Ce jour-là les ateliers de la mine étaient fermés.

Levée de bonne heure, j'avais profité de ma liberté, pour donner quelques soins au jardinet de la maisonnette. Cette activité matinale m'avait épanouie, et en revenant de la fontaine avec ma houle pleine d'eau, je chantais, je crois, lorsque mon attention fut

* Voir la livraison de Octobre, pp. 285-296.

éveillée par ce qui se disait dans la maison. La porte était restée entr'ouverte.

— Oh ! que j'aurais de vrai plaisir à vous accompagner ! disait la mère Peluche à Daniel, cela me rappellerait mon jeune temps... voilà bien des années que ce fut pour la première fois !

— Je ne crois pas qu'elle y tienne, répondit Daniel. Elle est si gentille, si bonne, et elle a tant de satisfaction à se dévouer pour vous, qu'elle préférera rester. Quant à la coquetterie qui fait que les autres rêvent à la toilette, elle ne s'en doute même pas.

— Allons, Daniel, tu ne connais rien aux idées des jeunes filles ! Je te dis, moi, qu'elle grille d'envie d'aller à l'assemblée, et c'est de son âge ; mais elle ne le laissera pas voir, elle ne le demandera pas, c'est à toi de le proposer.

Il n'en fallait pas si long pour me mettre au fait. Je dois dire, pour être véridique, que je fus à peu près de l'avis de mère Peluche, et qu'en un saut je me trouvai dans ma chambrette en face d'un morceau de miroir que j'avais attaché au mur, au-dessus de la table.

Je ne me servais de mon miroir que dans les grands jours. Eh bien ! je suis sincère, ce matin-là j'y restai avec un peu de complaisance, tant il me semblait que cet affreux flatteur, tout ébréché, tout mutilé qu'il fût, se plaisait obstinément à me représenter une bouche rose avec un teint frais et brun. Pour ma toilette, en un tour de main la chose fut faite ; j'avais une jolie robe de laine grise, au cou un simple mouchoir, et pour compléter ce menu, une petite coiffe bien blanche dont les barbes étaient garnies d'un doigt de dentelle. Je voulus voir l'effet que faisait cette dentelle sur mes cheveux lissés, et je revins près du mur à mon morceau de glace. Si c'eût été un vrai miroir bien au complet, je m'en serais peut-être fait un reproche ; mais quand cela est si petit, il faut bien forcément y regarder à plusieurs fois. Puis comment se défier d'un ennemi si discret et en somme si complaisant ?

Enfin, les pieds me brûlaient sur place, et comme mère Peluche insistait afin de nous faire partir, nous la quittâmes, Daniel et moi, pour monter les sentiers qui mènent à Saint-Samson.

Il y a plus d'une grande lieue, pourtant le chemin nous parut court, parce que bientôt nous rencontrâmes dans les forières qui bordent les champs, une foule de gens qui allaient à la foire comme nous. Les uns étaient nos voisins, d'autres nous connaissaient pour nous avoir vus au bourg ou à la mine, si bien que la route se fit joyeusement, égayée qu'elle fut par les causeries de chacun. Nous atteignîmes les coteaux de la Noë-Blanche et peu après les chemins creux de la Riolais. Le versant est plus âpre, il faut ralentir le pas pour gravir le sentier, les vieillards s'attardaient en s'appuyant sur leur bâton de houx garni d'une courroie, les groupes des jeunes gens plus ingambes et surtout plus impatients prenaient les devants; nous dépassions déjà l'if qui est sur la lande, auprès d'une croix rongée par le temps, puis les premiers arbres de la forêt, les pins à large tête, les mélèzes qui oscillent comme des mâts de navires en s'entrechoquant à la moindre brise. Nous les laissions, à droite, pour longer la lande toute violette de bruyère jusqu'à ce que nous apparût le clocher du bourg, auprès duquel se tient l'assemblée.

Une vague rumeur l'annonçait de loin. C'était au premier coup d'œil une vaste fourmilière qui se mouvait en tous sens, et qui m'étourdit par son bruit, ses couleurs bariolées, ses clameurs et ses annonces de toute sorte. Il me sembla qu'il y avait là des milliers de personnes, et qu'on arrivait encore de tous les côtés. Cela me fit l'effet de l'un de ces rêves dont on a peine à saisir l'ensemble ; je n'avais jamais rien vu de si nombreux et par conséquent de si beau.

Ma première impression fut que je ne pourrais suffire à regarder tant de choses, qu'il y avait là une telle quantité de boutiques, d'échoppes, d'éventaires, de jeux, de musiciens en plein vent et de marchands de chansons, qu'une année entière ne serait pas trop longue pour passer tout en revue. Il fallait cependant commencer et nous prîmes au hasard la première direction qui s'offrit à nous. J'aurais bien voulu m'arrêter à écouter un charlatan, qui râclait du violon sous un grand parapluie rouge; les cordes de l'instrument grinçaient, la voix de l'individu piaulait là-dessus, et il y avait foule

autour de lui. Pensant que nous y reviendrions, j'allai plus loin en voir un autre, qui monté sur la caisse de sa voiture resplendissait sous un casque à panache, et remuait à l'aide d'une pelle cinq ou six boisseaux de pièces de cinq francs en argent. Je songeai à Jane et je passai.

A vingt pas de là, sous les rayons du soleil, on faisait la cuisine en plein air, les viandes grillaient dans les poêles, les saucisses grésillaient dans le beurre. Il en montait aux narines un fumet savoureux, qui attirait les gourmets mieux qu'une enseigne. A gauche on buvait, et pour plus de confortable des tentes avaient été dressées ; on ne voyait pas une place vide autour des tables, le cidre circulait, les verres se heurtaient, la gaîté débordait de tous les groupes, on eût pu écrire sur un poteau : « Ici les soucis n'entrent pas. »

Sous une tente, j'aperçus Raimbault attablé. Je ne l'avais pas vu depuis longtemps, car ses occupations à la mine ne l'amenaient qu'assez rarement du côté des trilleuses. Il buvait en compagnie d'un petit bossu dont l'œil fauve disparaissait sous d'épais sourcils; ce dernier regardait d'un air narquois, Raimbault très-animé parlait haut, et accompagnait ses phrases de coups de poing sur la table, près de lui se dessinait le profil rougeaud de la Matoche, dont, on le sait, j'avais peur.

Nous n'échappâmes point au groupe des buveurs, je vis l'œil de Raimbault se fixer résolûment sur moi, et en même temps il échangea un coup de coude avec sa déplaisante voisine. Comme il continuait à regarder avec effronterie de mon côté, je saisis vivement le bras de Daniel et l'entraînai. Raimbault se leva alors, brandit son chapeau au bout de son bras et cria je ne sais quoi. C'était une invitation qu'il me faisait. En entendant mon nom prononcé par lui, les battements de mon cœur s'étaient précipités. Sentant toujours sur moi le regard de Raimbault, par un mouvement instinctif je m'appuyai plus fort au bras de Daniel, je me blottis près de son épaule, afin de mieux m'assurer moi-même que j'avais là quelqu'un pour me protéger. Cette pensée vague que Daniel me protégerait me revenait comme un sourire. Lui mar-

chait toujours, ne paraissant pas prendre garde à ce qui se passait... Au bout d'un instant, j'eus un peu honte, je me sentis rouge comme une cerise et je laissai son bras. J'avais bien peur qu'il ne m'eût vue rougir ainsi, heureusement que les baraques de la foire prenaient toute son attention.

Pour moi aussi elles vinrent faire diversion. C'était positivement le supplice de Tantale qu'elles me faisaient subir. Faut-il avoir sous la main, me disais-je, ou plutôt sous les yeux tant de belles choses, et ne pouvoir d'une façon complète me rassasier de les regarder toutes !

Elles ne m'attiraient pas également sans doute : les Cafres mangeurs de feu ne piquaient que médiocrement ma curiosité, l'odeur de fer rouge et de peau roussie qui s'échappait de la tente sous laquelle on les montrait, me remplissait d'inquiétude, quand je passais dans leur voisinage ; l'aspect seul des chevaux de bois me tournait la tête ; je préférais beaucoup les souris blanches apprivoisées, qu'un homme faisait voir, tout en débitant un grand nombre de dictons et de proverbes aux badauds.

Ce que j'aurais voulu admirer encore, c'était « *la Création du Monde,* spectacle fort curieux et tout moral, en trois tableaux, » ou bien *les Mystères de la nécromancie,* expliqués par un personnage à la toilette si couverte de paillettes clinquantes, que c'était pour le moins un prince ou un pacha.

La parade de la ménagerie vint ensuite ; on y faisait l'exhibition d'animaux étrangers, qui me frappèrent légèrement par la ressemblance qu'ils présentaient avec les animaux de notre pays. Les hyènes du Maroc avaient la physionomie pantelante et délabrée, le poil moins hérissé qu'on ne l'aurait cru, et l'air de vieux chiens de ferme en retraite ; les deux ours des montagnes Rocheuses étaient également mal léchés, alourdis, somnolents, retenus seulement par des chaînes en mauvais état, dont on avait remplacé les anneaux absents par de simples ficelles. Un type caractéristique les rapprochait des hyènes du Maroc, auxquelles ressemblait aussi le loup-cervier. Le chacal d'Afrique avait, à s'y méprendre, l'apparence de ces petits roquets jaunes, à museau pointu, qui paraissent

toujours disposés à vous chercher querelle ; l'aigle des Cordilières et le vautour du Caucase étaient, à n'en pas douter, de la famille des chats-huants ; enfin, les boas constrictors empaillés sentaient la toile cirée fraîchement repeinte. En revanche, le pître était d'une humeur joyeuse, il sautait, riait, faisait des cabrioles comiques, marchait sur les mains, jonglait avec des sabres nus, les avalait, défiait les animaux, les menaçait en prenant diverses poses, maniait une grosse massue de bois, et finissait par laisser bêtes et gens sous le charme magique de son regard.

— Mon Dieu ! exclamai-je, que tout cela est merveilleux, et que les gens riches n'ayant rien à faire sont des gens heureux, puisqu'ils peuvent tous les jours, même hors de la foire, dépenser leur temps à admirer de pareilles choses !

XVI

A l'instant où je faisais tout haut cette réflexion, un nuage de poussière s'éleva sur la route, et j'en vis sortir un équipage à deux chevaux. Les paysans se rangèrent en tirant leurs chapeaux jusqu'à terre sur le passage de la voiture. Un monsieur très-bien vêtu, avec une rosette à sa boutonnière, occupait le siége du fond qu'il partageait avec une dame déjà âgée. J'entendis nommer M. et Mme Lénaerts, et prononcer d'un ton mystérieux le mot *millionnaire.*

Millionnaire !.... et les yeux s'écarquillaient.

— Les as-tu vus? disait l'un. Est-ce vrai que les gourmettes de leurs chevaux sont en or fin?

— On dit que Mathurin leur a relevé un fer au bourg, et qu'il a eu cinq francs pour sa peine !

— Eh bien! ça fait plaisir d'envisager des gens riches, et ça fait du bien de les voir assis dans une si bonne voiture, avec un air si tranquille que ça repose l'œil....

— Et monsieur *de* Lénaerts le fils, en voilà un galamment troussé dans sa petite jaquette bleue écourtée, un habit fait chez les tail-

leurs de Paris, et qui vous le serre !.. pantalon clair, cravate blanche.... un jeune marié d'il y a huit jours.

En effet, auprès de M. *de* Lénaerts fils, sur le banc faisant face à celui du fond, était assise une jeune femme en toilette bleu ciel, rayée de blanc. Ses cheveux très-blonds, relevés en boucles, formaient une sorte d'édifice sur sa tête et faisaient valoir la somptueuse carnation du visage. Un petit chien, enroulé comme une boule de laine blanche, dormait sur ses genoux.

Je la regardais tout ébahie, quand elle s'écria d'une petite voix de cristal en apercevant le nécromancien :

— Gaston ! Gaston ! demandons l'avenir à ce manant.

La voiture s'arrêta et le « manant, » qui portait une robe de brocart avec un turban constellé, s'approcha du marchepied. Il leur débita gravement plusieurs sentences et leur apprit qu'une vieille tante de Mme Gaston de Léanerts allait mourir prochainement en Normandie. Il ajouta que sa chère petite nièce était sa légataire universelle.

Ceci fit beaucoup rire les quatre personnes de la voiture; en signe de réjouissance, Mme Lénaerts mère daigna battre des mains. M. Gaston demanda le chiffre de la fortune de la vieille tante qui existait effectivement.

— Vingt-deux mille francs de rente en herbages dans la plaine de Caen, répondit Mme Lénaerts en espaçant ses syllabes.

— Bravo ! bravo ! s'écria M. de Lénaerts fils. J'estime fort les herbages de Normandie. Vous avez là, ma chère Laure, une tante pleine d'esprit... Une vieille fille ?

— Oui, Gaston, une sœur de mon grand-père, soixante-dix-huit printemps et un tour de cheveux blond cendré !

— Une antiquaille !

— Une tante fossile !

— Oh !.... dorée sur tranche ! Permettez, je suis archéologue.....

On jeta deux ou trois pièces d'argent au pacha confondu qui regagna à pied son temple de l'avenir, tandis que la voiture, reprenant sa course, continua au trot des chevaux de parcourir les curiosités de la foire.

Je ne sais pourquoi ce jeune couple m'avait déplu : je m'étais imaginé que ces premiers jours de la lune dite de miel devaient s'écouler en plein azur, et je trouvais qne l'azur de ceux-ci était vulgaire et tout terrestre, qu'il s'y mêlait comme un reflet de pièces de vingt francs.

A part quelques paysans qui en parlèrent un peu librement quand la voiture fut éloignée, et qu'ils eurent remis leurs chapeaux, je compris que le sentiment général, à l'endroit de la famille Lénaerts, était une profonde admiration. Les hauteurs attirent toujours le regard.

Je me retournai pour demander à Daniel ce qu'il pensait du nécromancien, mais une vive inquiétude me prit lorsque je m'aperçus que mon compagnon n'était plus près de moi. Je le cherchai des yeux ; la foule était très-compacte, elle se repliait à droite et à gauche avec des oscillations que je ne saurais mieux comparer qu'aux divers courants d'une nappe d'eau.

On trouvera peut-être singulier qu'une simple paysanne comme j'étais alors, ait été prise d'inquiétude en s'apercevant qu'elle est seule, habituée qu'elle doit être à courir les landes et les chemins sans la compagnie d'une caméristе. Eh bien ! à ce moment, au milieu de la foule, je me sentis isolée. Je fus sur le point d'appeler Daniel, mais je n'osai prononcer son nom. Il me semblait déjà l'entendre retentir en moi-même comme un écho.... A ma voix, on allait s'arrêter, me montrer du doigt peut-être..... et les gens se demanderaient : — Quelle est cette jeune fille ? quel est ce Daniel ? le connaissez-vous ? quel regard a-t-il ? est-ce son frère ?...

Je regrettais, à part moi, d'être venue à la foire, surtout d'y avoir été si distraite. La journée n'était pas encore très-avancée, je ne savais que devenir, je me sentais désœuvrée, il me semblait que j'avais tout vu, tout admiré. Cependant j'avais placé le matin dans un coin de ma poche une petite pièce d'argent, afin d'acheter quelque objet en souvenir de la Saint-Samson : ce projet n'avait pas encore été réalisé ; dépourvue de tout conseil, j'hésitais à fixer mon choix. Le matin toutes les boutiques étaient engageantes, maintenant à laquelle aller ? Il y en avait une que j'avais remarquée, parce

qu'elle était tenue par une femme de notre connaissance, je m'orientai donc dans sa direction, espérant y rencontrer Daniel.

Tout à coup j'entendis prononcer mon nom près de moi.

— Bonjour, mademoiselle Pâquette, bonjour. Eh ! parsembleu ! laissez-vous dire deux mots au passage, mignonne !

C'était Raimbault.

— Une jolie foire que la Saint-Samson, continua-t-il. Corbleu, mademoiselle Pâquette, je suis aise de vous revoir, car j'avais quelque chose sur le cœur en ce qui vous concerne.....

Je voulais me soustraire à cet entretien, mais Raimbault me suivait de plus près, encore un pas et il touchait mon vêtement.

— Bonjour, monsieur Raimbault, hasardai-je.

— Or, ma belle, je me reproche quelque chose à votre endroit, par exemple, d'avoir été un peu rigoureux le lendemain de la mort de Félicité-Julienne.... quand vous quittâtes Roche-l'Abeille. A qui la faute ? Les affaires sont les affaires, tout le monde sait ça. Mais on pourrait revenir là-dessus.... et, parbleu, j'ai en tête une idée !...

— Monsieur Raimbault, interrompis-je pour me débarrasser de lui, vous n'avez pas mal agi, puisque vous avez agi suivant le droit. N'en parlons plus, je vous prie.

— Suivant la loi, oui, mademoiselle, c'est bien ; ça se dit, et il n'y a guère plus jolie que vous à pouvoir le répéter. Pourtant, sacrebleu, on pourrait réparer le passé, j'ai là-dessus mon idée. Je veux que nous en reparlions, ma petite Pâquette, d'autant que vous voilà déjà grandette.... Avez-vous vu la boutique de la Claudine ? J'entends vous en offrir la primeur. Il faut que le neveu Raimbault fasse voir aujourd'hui la couleur de ses écus !

Nous étions près de l'étalage de la Claudine, un des plus brillants de toute la foire.

— Allons, dit Raimbault, par ici, la Claudine, pas de discussion sur le prix, faites-moi voir votre plus belle bague !

Je refusai d'accepter son cadeau, il insista. Je me défendis de plus belle, sans consentir même à jeter les yeux sur la bague qu'il

m'offrait, et que j'avais remarquée pourtant le matin à l'éventaire, à cause de la pierre précieuse qui y était enchâssée. Cette pierre était d'une eau verte, aussi limpide qu'une goutte de rosée. J'avais entendu appeler cela une émeraude. Je l'avais trouvée jolie, très-jolie.... et j'avais fini par me dire que je ne devais pas aimer ces pierres-là. Je me défendais donc toujours contre l'insistance du neveu Raimbault, et avec d'autant plus d'énergie que cette pierre verte m'avait plu davantage. La marchande, intéressée à terminer une affaire dont elle avait déjà touché le prix, me glissait de force dans la poche de mon tablier sa belle bague au chaton vert.

— Nous en parlerons, répétait Raimbault, que j'entendais à peine, tant j'étais confuse. C'est une gentille métairie que Roche-l'Abeille, hein!

Et il clignait de l'œil d'une façon singulière.

— Une gentille métairie où l'on mettrait une gentille métayère: qu'en pense mademoiselle Pâquette?

— Monsieur Raimbault, répondis-je, laissons-là Roche-l'Abeille. Il faut que je vous quitte, mais je veux vous demander auparavant si vous avez aperçu Daniel aux environs des boutiques, Daniel, le chef d'atelier de la mine, vous savez, celui qui habite Mérolle, chez la mère Peluche ? Nous étions venus ensemble à l'assemblée, et il a disparu dans la foule.

La ride perpendiculaire de Raimbault se creusa profondément dans son front au-dessus de ses yeux qui lancèrent un éclair.

— Oui, mignonne, dit-il, je le connais, votre Daniel, Daniel de Mérolle, parbleu, vous n'avez pas besoin de le désigner avec tant de soin. Par ma tête! je le connais plus que de nécessité.... Ah! ne vous ai-je pas vus ? Vous êtes venus ensemble à la foire comme deux petits saints en pèlerinage, et vous vous êtes perdus, mes amours!..., vous voulez donc que je vous aide à le retrouver, mademoiselle Pâquette. A votre disposition, ma belle enfant, je suis sans rancune, voyez-vous; mais ce Daniel, ajouta-t-il en baissant la voix, celui qui habite Mérolle, oui, lui-même.... je ne veux pas en dire tout le mal que j'en sais, ni même le quart de celui qu'il m'a fait à moi. Un

jour l'eau manqua à la pompe d'épuisement au fond de la mine : on avait oublié de surveiller, il aurait suffi de maintenir le corps de pompe au-dessous du niveau des eaux à épuiser. Le surveillant, c'était moi, on prétendit que je m'étais endormi sous la galerie, on alla même jusqu'à dire autre chose, et ce fut Daniel qui, descendu sous la mine, me confondit le premier. Il est vrai de reconnaître qu'il ne m'accusa pas devant les chefs comme il aurait pu le faire, mais c'est égal, le poids de sa réprimande m'est resté sur le cœur. Quant au surplus, Mlle Pâquette, je veux me taire, puisqu'il a agi de même à mon égard, mais s'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous dirais : Fuyez ce Daniel, je le connais, moi qui vous parle, prenez garde à lui ; prenez garde à la mère Peluche, qui est une satanée coquine..... et prenez garde aussi au bois de Mérolle ! Sans adieu, mademoiselle Pâquette.

Il s'esquiva là-dessus avec le petit bossu, qui clopin-clopant venait de le rejoindre.

Pour moi, ne me rendant guère compte de ce qu'il m'avait dit, ni de ce qui s'était passé, je me résumai dans une seule impression. On se rappelle la fascination étrange qu'avait toujours exercée sur moi le regard assuré de Raimbault lorsque j'étais enfant. Lui parti, je respirai à l'aise. Comme une fauvette retenue un instant sous l'influence maligne d'un oiseau de proie, et qui échappe enfin aux orbes de son vol, je recouvrais ma liberté. L'oiseau de proie avait disparu.

Quelques minutes après, je me trouvai face à face avec Daniel. Depuis plus d'une heure, il parcourait la foire dans tous les sens, coupait obliquement les groupes où il croyait apercevoir des gens de nos connaissances, et il les interrogeait sur moi.

— Daniel ! m'écriai-je en lui prenant les deux mains dans un mouvement spontané, mon cher Daniel, voulez-vous m'accorder un plaisir ? La Saint-Samson ne m'intéresse plus, partons !

— Mais, Pâquette, nous avons encore du temps, mère Peluche est avertie que nous ne reviendrons que ce soir. Le soleil a encore deux grandes heures au-dessus de l'horizon.

— C'est égal, partons, Daniel. Nous avons tout vu, ce bruit me fatigue, et depuis une heure j'ai pris de l'ennui.

— Qu'à cela ne tienne, si c'est votre volonté, fit-il.

Et nous partîmes.

A mesure que nous marchions en tournant le dos à la plaine où se tenait l'assemblée, le tumulte s'éteignait peu à peu. Ce ne fut plus bientôt qu'une note lointaine bourdonnant à nos oreilles comme une basse monotone sur laquelle se détachaient çà et là quelques bruits à peine perceptibles.

Nous avions repris les sentiers qui s'étalent sur la lande violette et la raient en tous sens. Une demi-heure après nous touchions à la forêt. Au lieu d'en suivre la lisière, ainsi que nous avions fait le matin, nous choisîmes une allée sauvage qui la traverse dans toute sa longueur. Il y régnait ce parfum pénétrant des grands bois, plus subtil encore à l'heure où le soleil descend vers son coucher. On se laissait prendre malgré soi à ce charme si reposant de la solitude. Autour de nous, les aspects les plus variés se succédaient dans la forêt, les troncs noirs des chênes ployés au hasard ou couchés à terre se dessinaient au loin sur des trouées d'un vert transparent; un calme profond, un repos enivrant nous environnaient, nos pas, amortis par la mousse et les bruyères, n'éveillaient pas d'écho, dans les rayées horizontales de soleil, des essaims d'éphémères ondulaient en murmurant; de temps en temps, un gros scarabée, voletant à l'étourdie, nous frôlait de ses ailes, les ramiers regagnaient leur abri au sommet des arbres, tandis que les derniers traits d'une lumière rasante illuminaient de poussière d'or les masses de feuillage.

Je marchais silencieuse, repassant dans ma mémoire les émotions de la journée. Raimbault pouvait revenir maintenant, il pouvait m'adresser la parole, essayer sur moi la domination de son regard!... Daniel n'était-il pas là? Raimbault pouvait m'avoir épiée, m'avoir suivie de loin, seul ou doublé du méchant bossu, au détour d'une allée il pouvait surgir de l'ombre et s'élancer sur moi... Qu'avais-je à craindre de ses robustes bras ou de ses paroles mielleuses?... Daniel était avec moi.

Pourtant que m'avait-il murmuré à l'oreille sur le compte de Daniel? me défier de lui comme on se gare d'un péril inconnu?

Soupçonner aussi mère Peluche? Redouter tout le monde pour ne me confier qu'à lui, Raimbault? que voulait-il dire? était-ce la rancune qui le faisait parler, quoiqu'il s'en défendît? était-ce un autre sentiment? Et la scène au fond de la mine?... Daniel et Raimbault, seuls en présence, loin du jour, dans les entrailles de la terre ; Raimbault, endormi, éperdu, troublé sans doute d'ivresse, convaincu d'avoir manqué à son devoir, calculant les suites de sa faute, se voyant honteusement chassé de la mine, si Daniel dit un mot au dehors. Daniel, debout devant lui, le front haut, l'œil ferme, la parole sévère, promettant néanmoins de garder le silence pour conserver à l'ouvrier sa place, et tenant ainsi Raimbault, son subordonné, son antagoniste, son ennemi, son rival, courbé sous le fardeau d'une reconnaissance irritante pour un cœur ouvert aux mauvais sentiments.

J'aimais Daniel ainsi, dans cette attitude qui m'attirait, me séduisait et me tourmentait à la fois. Puis je m'effrayais sans savoir bien de quoi, l'idée d'un danger imprévu naissait dans mon esprit: je me disais qu'un homme vindicatif peut, à un moment donné, devenir une puissance avec laquelle il faut compter.

Telles étaient les pensées qui m'absorbaient pendant que nous nous enfoncions dans la forêt. Daniel, s'apercevant bien que j'étais soucieuse, n'osait m'interroger. Il paraissait triste. J'aurais voulu lui parler, je ne savais par où commencer, un sentiment nouveau me remplissait la poitrine, j'étais troublée.

L'épisode de la bague d'émeraude se représentant à ma mémoire, je n'eus qu'à plonger ma main dans la poche de mon tablier pour y sentir sous mes doigts le petit anneau que la Claudine y avait glissé malgré moi. Ce contact me donna un léger frisson. Je tirai la bague de ma poche et, me rejetant d'un pas en arrière pour ne pas être remarquée de Daniel, je la considérai dans le creux de ma main Malgré le soir qui descendait plus tôt dans l'intérieur de la forêt que sur la lande, le chaton jeta une étincelle éblouissante, une flamme verdâtre qui paraissait s'échapper du centre de la pierre et en lécher les contours. La bague elle-même était d'or, finement travaillée sur les côtés, et petite, petite comme

pour le doigt d'une fée. Une demi-minute, j'eus la tentation de la passer à mon doigt pour voir si elle entrait.... — Entends-tu bien, Raimbault ? ta bague au doigt de ma main gauche !....

— Non, non ! fis-je à haute voix, ce serait un péché !

Et de toute ma force je lançai l'anneau d'émeraude loin de moi dans le fourré voisin.

Les branches du fourré ne se séparèrent même pas, je ne l'entendis pas tomber dans les hautes herbes.

Ensuite je passai mon bras sous celui de Daniel.

— Savez-vous bien, lui dis-je, que j'ai oublié de faire à la Saint-Samson l'emplette que j'avais projetée, afin d'en rapporter un souvenir. Il est trop tard pour retourner sur nos pas ; remplaçons cela, voulez-vous me cueillir un bouquet de bruyères dans la forêt ?

Il le fit aussitôt et nous atteignîmes peu à peu la lisière, la croix et l'if, les chemins creux et Mérolle.

.....

Rien ne se conserve aussi longtemps que la bruyère sèche cueillie sous les grands arbres, elle ne se décolore même pas. Si vous en voulez la preuve je vous montrerai sur cette petite étagère un coffret de bois d'ébène qui contient ce que j'ai de plus précieux. Vous y verrez mon bouquet de bruyère.

XVII

Un soir de l'été suivant après une de ces journées étouffantes, pendant lesquelles pas une brise ne s'élève sur la terre, j'étais assise devant mes petits casiers où je jetais les uns après les autres des morceaux de minerai choisi. Je ne sais pourquoi j'avais le cœur serré, et, comme une enfant, j'aurais voulu verser des larmes qui m'eussent peut-être soulagée. Pensive, j'interrompais souvent mon travail, et retournant les minerais dans ma main, je regardais leurs facettes brillantes et polies, tandis que ma pensée se perdait dans des horizons lointains.

C'était l'heure où la cloche sonne pour donner le signal de la descente des travailleurs dans la mine. Je les vis tous, à quelques pas de moi, disparaître à la suite les uns des autres dans le puisard voisin. Ils étaient douze, parmi lesquels Daniel qui m'adressa, en descendant les premiers échelons, un sourire tout plein d'affection. Mon cœur se serra plus fort quand il eut disparu tout entier dans le souterrain. Pourtant j'étais heureuse, il m'avait envoyé amicalement ces deux mots : « Au revoir, » mais presque chaque jour je le voyais descendre ainsi, sans que j'eusse jamais éprouvé une semblable impression. Je me remis avec peine à ma besogne, plus triste encore que l'instant d'auparavant, incapable de me défendre contre ce sentiment qui m'assiégeait.

Dix minutes s'étaient écoulées depuis la descente des douze mineurs, quand je vis venir Raimbault dans l'équipement des travailleurs du dessous. Il y avait, ce soir-là, je ne sais quelle agitation dans ses traits, il portait à la main une lampe de mineur, sur son épaule une pioche, et je crus voir passé dans sa ceinture un objet que je pus mal distinguer, à cause de l'ombre : je pris cela pour le manche d'un couteau. De quelle nature était donc l'ouvrage qu'il allait accomplir au fond des galeries? Ce n'était point un des instruments ordinaires de son travail. Cette remarque me jeta dans l'âme une vague terreur.

Il marchait vite, et s'avançant vers le hangar des trilleuses, il traversa le chemin devant moi et se mit à rire en me regardant. Ce rire tenait de la grimace, il me fit frissonner et glaça tout mon sang. Les yeux de Raimbault étaient plus rouges, plus avinés que d'habitude. Il passa sans mot dire près de moi : je crus pourtant le voir porter la main à sa ceinture, tandis que ses yeux se dirigeaient vers l'ouverture du puisard.

A ce geste, j'avais pâli ; mon petit marteau s'était échappé de mes mains... Il me vit ainsi au moment où il se retourna une dernière fois vers moi ; de ses yeux jaillit un éclair infernal, puis il disparut à son tour dans les ténèbres.

Je voulus reprendre mon travail pour parvenir à chasser les inquiétudes dont j'étais assaillie ; d'abord sans forme ni précision,

elles me jetaient cependant dans un trouble impossible à dire. Toutes les circonstances dans lesquelles je m'étais trouvée face à face avec Raimbault remplissaient ma mémoire, la dernière Saint-Samson surtout et la bague d'émeraude, enfin certaine mauvaise rencontre que j'avais faite l'hiver précédent et dont je n'ai pas encore parlé.

Quelques mois auparavant, un soir, ou plutôt une nuit, la mère Peluche s'étant sentie plus malade, j'avais pris en toute hâte le chemin du bourg pour y aller chercher un prêtre. Blouck seul m'avait suivie. Tandis que je longeais la lisière d'un petit bois très-fourré, auprès de Mérolle, Raimbault surgissant tout à coup d'un buisson sur le bord du bois m'avait interpellée d'un air menaçant. Il était clair qu'il m'avait parfaitement reconnue, car il m'avait offert de m'acccompagner jusqu'au bourg. J'avais eu peur, et prenant la fuite, j'avais mis une profonde douve entre lui et moi, pas assez vite néanmoins pour éviter quelques phrases équivoques qu'il me lança, où il était question d'argent et de ma rentrée à Roche-l'Abeille.

— Pâquette enfin, dit-il, lorsqu'il vit bien que j'allais lui échapper, j'ai foi dans votre parole comme dans un serment. Jurez-moi sur le salut de votre âme que vous n'êtes pas promise à Daniel!...

A ce moment je franchissais le talus qui joint le chemin du bourg. Blouck, depuis quelques minutes, grondait entre ses mâchoires, prêt à bondir sur Raimbault si j'avais fait un geste.

Ces souvenirs revenaient à mon esprit; mon imagination surexcitée les noircissait encore. Raimbault était l'ennemi de Daniel; quelque chose les séparait, et de Raimbault je redoutais tout. D'un autre côté je cherchais vainement le motif qui avait pu amener ainsi Raimbault dans le petit bois, au milieu de la nuit. Qu'y venait-il faire? Il me paraissait avoir entre ses mains un instrument de travail ou bien une arme; j'avais encore aperçu derrière lui une ombre qui se mouvait. Peut-être n'était-il pas seul, peut-être n'était-ce qu'une branche balancée par le vent... et je me perdais en mille conjectures.

Puis laissant cela pour penser à ce qui venait d'arriver :

— Pourquoi, me disais-je, m'a-t-il lancé un regard si sombre?

Pourquoi n'est-il pas descendu comme de coutume, en même temps que les autres? Pourquoi était-il armé? Que signifiait son geste effrayant?... Et à moi-même d'où me venaient de si noirs pressentiments? Quelles craintes étranges me serraient le cœur?

Une voix intérieure me répétait : « Pâquette, ton seul ami sur terre, celui qui veille sur toi et qui te protège, Daniel court un péril ce soir. »

Et puis je songeais à ce dernier sourire de Daniel, j'entendais cet « Au revoir. » Si ce sourire était un sourire d'adieu, si cet « Au revoir » n'allait pas se réaliser !... Et ma folle pensée s'égarait de plus en plus, je me perdais en suppositions toutes plus tristes et plus rembrunies les unes que les autres.

Ainsi absorbée, je n'entendis pas la cloche qui annonçait la fin des travaux sur la mine. Chacun était parti, mes compagnes avaient disparu sans s'occuper de moi, et j'étais demeurée toute seule. La nuit descendait, en même temps il s'était amoncelé dans le ciel de gros nuages gris qui volaient en sens contraire. Je m'approchai du puisard où j'avais vu disparaître Daniel; j'y plongeai les yeux sans rien distinguer, et je sentis un frisson glacé parcourir tout mon être.

— Oh ! me disais-je, si cet homme cruel allait abuser de sa force et de son arme contre lui ! Il l'a menacé tant de fois, il est si méchant, si haineux, ce Raimbault, qu'il tuerait Daniel, seulement parce que Daniel est doux, bon et aimé de tout le monde.

Et cette crainte prenait des proportions gigantesques, j'étais torturée par une indicible anxiété. J'écoutai : aucun bruit ne troublait la solitude, je n'entendais que les frémissements cadencés de la pompe à feu qui continuait son œuvre durant la nuit. De larges gouttes de pluie commençaient à tomber, l'heure avançait, l'orage grondait sur les coteaux de Saint-Samson; mère Péluche devait s'inquiéter de ne pas voir Pâquette rentrer à la cabane.

Je partis, mais à peine avais-je fait dix pas que la voix de Daniel m'appela, ou du moins je crus l'entendre crier : « Au secours ! » Je m'arrêtai toute frémissante, et prêtant l'oreille, je n'entendis plus rien. C'était une illusion. Je repris donc ma route en hâtant le pas, enveloppée dans ma mante de futaine brune. Pendant que je marchais, la même voix que j'avais entendue me disait au cœur, me

criait au fond de moi-même : — Daniel est en danger, Daniel va mourir !

Ce cauchemar confus qui me poursuivait éveillée devenait si étrange que je suspendis de nouveau ma course, la main sur mon cœur pour en comprimer les battements précipités.

Qu'était-ce donc? Pourquoi la seule idée d'un malheur venant frapper Daniel me comblait-elle d'émotion? Jamais je n'avais songé à ne plus le voir à Mérolle, sa présence m'était devenue accoutumée, et voilà que depuis une heure, sur une crainte folle, mes yeux se remplissaient de larmes.

Je m'assis un instant sous un toit abandonné qui avait autrefois abrité un atelier de trilleuses, et là je tentai de nouveau de surmonter mes inquiétudes. Vains efforts, le fantôme grandissait, les craintes devenaient des certitudes, je ne doutai plus que Raimbault ne fût descendu avec le dessein maudit de chercher Daniel sous la mine pour le frapper mortellement. Je voyais l'infortuné sans aucune défense, aux prises avec cet homme dont le regard seul blessait; je voyais leur lutte corps à corps au fond des souterrains, Daniel surpris par derrière défendre inutilement sa vie, tomber baigné dans son sang; ses cris étaient étouffés, ses yeux appelaient quelqu'un, puis le dernier soupir râlait dans sa poitrine.

Dieu! et ne pouvoir alors lui tendre les bras !...

Ou bien il me semblait que Raimbault n'aurait pu résister à mes prières, à mes supplications; je serais tombée à ses genoux, j'aurais pris ses mains..... oui, ses mains... à cet être odieux !... Je l'aurais peut-être ému, mon cœur eût mis sur mes lèvres des paroles si douces, si persuasives, ma voix eût été si suppliante qu'il eût épargné Daniel. En proie à toutes ces terreurs, j'étais poursuivie toujours davantage par la pensée qu'il était peut-être encore temps de lui porter secours.

— Pâquette, Pâquette, me disais-je, écoute cet avertissement secret, cours, vole, il en est encore temps... Dans une heure il serait trop tard et tu resterais seule sur la terre.

Cependant la pluie tombait à torrents, les roulements du tonnerre retentissaient de la forêt à la mine, d'un horizon à l'autre; j'étais transie, ramassée sous ma mante, loin de toute maison, loin de toute

personne qui pût porter secours à Daniel, l'avertir tout au moins. N'y tenant plus, j'aurais tout donné pour courir à son aide au fond de la mine. Mais comment arriver ? Sans guide, comment descendre au fond de ces abîmes que je ne connaissais que par les descriptions de Daniel ?

Je tombai à genoux dans le sable inondé par la pluie et prenant une ferme résolution, je me relevai et marchai vivement, sans hésiter, dans la direction du puisard. Je ne m'arrêtai qu'à l'extrémité de l'échelle perpendiculaire qui plonge dans la mine; à ce moment le ciel craquant dans un immense éclair me permit de distinguer l'ouverture béante. Sous l'abri en planches qui existe à l'entrée de chaque puisard je trouvai une lampe de mineur oubliée ; au centre de cette sorte de guérite fumaient encore quelques cendres. J'attisai rapidement ces restes de feu et j'allumai ma petite lampe, puis j'écoutai au-dessous de moi.

Je n'entendis rien que le bruit de l'eau tombant régulièrement en grosses gouttes aux étages inférieurs. Je posai en tremblant le pied sur le premier échelon, un sentiment surhumain m'entraînait vers l'échelon suivant, en même temps il semblait que mes forces étaient doublées. C'est ainsi que je descendis la première échelle, tout entière poussée par une main invisible, éclairée à peine par cette petite lampe que le vent menaçait d'éteindre à chaque minute en s'engouffrant dans le puisard, et qui était l'étoile de ma course périlleuse. De mon mieux je me cramponnai aux barreaux glissants et je poursuivis jusqu'à un plancher d'une très-petite largeur où je m'arrêtai haletante.

Ah ! Raimbault, tu ne m'effrayais plus, tant j'étais armée d'énergie et de détermination !

Bien souvent, lorsque depuis j'ai songé à cette soirée, j'ai eu peine à me reconnaître moi-même, timide et craintive, dans cette jeune fille qui affrontait pareille descente sous la mine. Rien ne me préoccupa moins que d'analyser ce qui me donnait tant de hardiesse. J'ignorais ce que c'est qu'aimer... je ne savais qu'une chose : il fallait sauver Daniel.

LOÏC PETIT.

(*La fin au prochain numéro.*)

POÉSIE

LES SOLDATS BRETONS

A PAUL BENOIST.

Dans les Alpes, gardant la frontière de France,
Un vieux fort est debout, blanchi par les frimas.
Sur ses murs crénelés sont penchés en silence,
Aux approches du soir, quelques jeunes soldats.

L'un d'eux vint à siffler l'air d'un chant de Bretagne,
Et les autres bientôt sifflèrent avec lui,
Tandis que les torrents tombaient de la montagne,
Roulant dans leurs flots verts les glaçons et l'ennui.

L'air fini, les soldats reprirent le silence :
L'ennui les consumait, car c'étaient des Bretons ;
Tous leurs traits amaigris trahissaient la souffrance;
Ils semblaient s'oublier dans des rêves profonds.

Entourés de glaciers, ils pensaient à l'ombrage.
Que l'on trouve, en été, le long des chemins creux,
Sous les buissons touffus où la mûre sauvage
Se pend aux prunelliers chargés de leurs fruits bleus.

Ils songeaient aux courtils qu'embaume la lavande,
A l'antique ossuaire au pied de leur clocher,
Aux étangs où buvaient leurs troupeaux dans la lande,
Au soleil, sous les bois, quand il va se coucher.

Ils pensaient à la mer, et l'entendaient en rêve,
Aux humides rochers couverts de goëmons bruns,
D'où montent, quand les flots ont délaissé la grève,
Dans l'air calme du soir d'âcres et frais parfums.

Au bord d'une futaie, ils voyaient la chaumière
Où leurs frères gaîment reviennent du labour;
Les enfants de leurs sœurs courent, pieds nus, dans l'aire;
L'aïeule est au foyer, attendant leur retour....

La nuit froide tombait, et de pâles lanternes
S'allumèrent de loin en loin sur les remparts;
Puis le clairon sonna dans la cour des casernes
Et rassembla bientôt tous les soldats épars.

Descendus les derniers, les Bretons en silence
Se rangèrent devant ceux qui lisaient leurs noms;
Et, mornes, dans leur cœur ils maudissaient la France
Dont la loi les tenait exilés sur ces monts.

AD SUMMA

A ALFRED LALLIÉ.

Vous vous plaisez parmi les archives poudreuses;
Moi, j'aime la mer bleue et l'ombre des yeuses :
Malgré ces goûts divers, Dieu nous a faits amis.
Nous avions aperçu tous deux la même étoile;
Sur elle se guidaient votre char et ma voile,
Et c'est le but commun qui nous a réunis.

Vous avez traversé la campagne romaine
Et vu ses vieux bergers dispersés dans la plaine,
Gardes silencieux drapés dans leurs manteaux.
Quand les clochers de Rome annoncent la prière,
Ils tombent à genoux, regardant vers Saint-Pierre
Dont la coupole brille au loin sur les coteaux.

Bien des cœurs sont unis ainsi sans se connaître.
Si deux de ces bergers, dans le calme champêtre,
Ramènent leurs troupeaux par le même chemin,
Quelques mots échangés à propos de leurs chèvres
Peut-être éveilleront d'autres mots sur leurs lèvres :
Ces inconnus d'hier seront amis demain.

Vous cherchez la lumière aux sources de l'Histoire,
Avare de mépris, défiant de la gloire,
Tant que vos yeux n'ont pas surpris la vérité ;
Moi, je cherche le Beau dans l'art et la nature,
Et le Beau, c'est le Vrai qui sur notre âme obscure
Jette un reflet lointain de la Divinité.

Oui, le Beau, c'est le Vrai, mais c'est aussi le Juste.
Rayons mystérieux de ce triangle auguste
Qui du monde céleste éclaire les hauteurs,
Vous brillez dans les saints, les savants, les poètes!
Pourquoi le nimbe d'or qui couronne leurs têtes
Trop souvent devient-il un cercle de douleurs ?

Quand, après bien des ans de vertu, de souffrance,
Devant le palais noir de l'ingrate Florence,
Le grand Savonarole arrivait au bûcher,
Il voyait du milieu de la foule en délire,
Parmi les cris de mort et les éclats de rire,
Pour piquer ses pieds nus des enfants s'approcher.

C'est le sort des héros altérés de justice.
Ils aiment ; on les hait : mais ils vont au supplice
Calmes, sachant que Dieu leur garde l'avenir.

Il faut gravir penché les plus belles collines;
Aux flancs âpres des monts le cèdre à ses racines,
Et qui veut être grand doit apprendre à souffrir.

Dans notre obscurité nous avons à combattre:
Les grands combats n'ont point toujours un grand théâtre,
Et nos vrais ennemis sont cachés dans nos cœurs.
C'est un sombre tournoi sans témoins, sans lumière,
Où l'ennemi jamais ne lève sa visière,
Mais Dieu nous applaudit quand nous sommes vainqueurs.

Cherchons la Vérité, la Beauté, la Justice!
La douleur est la loi : Dieu veut qu'on la subisse,
Mais à deux on franchit, moins triste, le chemin.
Si l'un cueille un bouquet, on le respire ensemble;
Parfois le cœur vaillant soutient celui qui tremble:
Pour aller jusqu'au bout, ami, voilà ma main!

LE PARDON DE LA PALUD

A M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

Sur les dunes, parmi des tentes innombrables,
Autour d'une chapelle, au brûlant soleil d'août,
Tout un peuple, qui prie en silence, est debout.
On n'entend que la mer se brisant sur les sables.

Douze tambours soudain battent un roulement:
Du clocher de granit s'élance une volée;
Et voilà qu'à travers la foule amoncelée
Des bannières, des croix s'avancent lentement.

Salut, vieux étendards! salut, dômes gothiques!
Saints bretons, bénissez votre peuple à genoux!

Avec ses longs cheveux et ses habits antiques,
Si riches au soleil, le reconnaissez-vous?

C'est lui, toujours fidèle à sa vieille croyance,
Et dans ses maux tournant son regard vers les cieux,
C'est lui, toujours fidèle à la voix des aïeux,
Et fermant son oreille aux bruits venus de France.

Qui ne vous admirait, vierges au doux maintien,
Filles de Plonevez, dans vos robes dorées,
Portant votre patronne avec un air chrétien,
Graves comme sainte Anne et comme elle parées?

Quand parmi le clergé brilla la châsse d'or,
Les aveugles tendaient leurs mains vers les reliques;
Ils poussaient des sanglots, et les paralytiques,
Prosternés, imploraient le merveilleux trésor.

Douze vieux paysans, jadis soldats de France,
Ébranlaient la vallée aux éclats des tambours.
Les pèlerins suivaient, en multitude immense:
Et ce jour-là je vis la foi des anciens jours!

A l'ombre des ormeaux, auprès de la chapelle,
Quelques hommes venus des lointaines cités,
Des Français, avec soin du soleil abrités,
Regardaient en riant cette fête si belle.

Ils repoussaient du pied, tout remplis de dégoûts,
Les infirmes traînant devant eux leurs ulcères;
Ils juraient pour répondre au langage si doux
Des enfants demi-nus quêtant avec leurs mères.

Sceptiques au cœur froid, ce peuple vous connaît!
Raillez sa foi sublime, il vous laissera dire.
A ses Pardons longtemps vos enfants pourront rire:
Si vous riez toujours, sa foi toujours renaît.

JOSEPH ROUSSE.

HISTOIRE

DE

JEAN DE LAVAL ET DE FRANÇOISE DE FOIX

SEIGNEUR ET DAME DE CHATEAUBRIANT *

Le corps de Françoise de Foix fut inhumé dans le chœur de l'église de la Trinité de Châteaubriant, après être demeuré trois jours exposé dans une chapelle ardente.

Jean de Laval fit élever à la Trinité un beau monument à la mémoire de sa femme. On ouvrit une arcade dans le mur du chœur, du côté de l'évangile, et l'on y plaça un tombeau « élevé de quatre à cinq pieds » et surmonté de la « figure » de Françoise de Foix « en ronde bosse. » Au fond de l'arcade fut gravé l'écusson de la défunte, qu'Hévin nous a conservé : *Parti au 1er de gueules semé de fleurs de lys d'or, qui est Châteaubriant ; au 2e écartelé : aux 1er et 4e d'or à trois pals de gueules, qui est Foix ; au 2e et 3e d'or à deux vaches de gueules passantes, accornées et clarinées d'azur, qui est Béarn ; et sur le tout de l'écartelé, d'or à deux lions léopardés de gueules, qui est Bigorre.* »

Au-dessous de ces armoiries fut posée « une pierre verte avec inscription, épitaphe et lettres d'or et d'argent, dont est PEV DE TELLE ; l'un des costés portant PROV DE MOINS ; l'autre costé : POINT DE PLVS, et le corps dudit épitaphe référant en ces termes :

* Voir le numéro d'octobre, pp. 304-313.

SOVBS CE TOMBEAV GIST FRANCOISE DE FOIX
DE QVI TOVT BIEN CHACVN SOVLLAIT DIRE,
ET LE DISANT ONCQ UNE SEVLE VOIX,
NE S'AVANZA D'Y VOVLOIR CONTREDIRE.
DE GRANT BEAVTÉ, DE GRACE QVI ATTIRE
DE BON SAVOIR, D'INTELLIGENCE PROMPTE
DE BIENS, D'HONNEVRS, ET MIEVX QVE NE RACOMPTE
DIEV ESTERNEL RICHEMENT L'ESTOFFA.
O VIATEVR, POVR T'ABREGER LE COMPTE,
CY GIST VN RIEN LA OV TOVT TRIOMPHA.
DECEDE LE XVI OCTOBRE, 1537.

Le dernier vers de cette épitaphe est d'un grand poëte; aussi croit-on généralement qu'elle fut composée par Clément Marot, à la prière du baron de Châteaubriant, son protecteur et son ami[1].

Cependant, Jean de Laval, qu'on n'a pas craint de représenter comme l'assassin de sa femme, tomba dangereusement malade quelques jours après la mort de cette dernière. La cause de cette maladie fut-elle la douleur d'avoir perdu Françoise de Foix, je n'en sais rien et je n'oserais pas affirmer, comme M. de Lescure, que le baron de Châteaubriant fût « près de suivre au tombeau, par affection, celle qu'on l'accuse d'avoir tuée[2]. » Mais il est au moins constant que ce seigneur fut alors atteint d'une grave maladie, et qu'il éprouva, ainsi que sa nièce, mademoiselle de Laval, « un bien grant regret » de la mort si inopinée de la baronne. Heureusement que la reine de Navarre leur vint, à cette époque, rendre visite à Châteaubriant, et fit ainsi diversion à leur peine.

Marguerite de Valois, sœur de François Ier et reine de Navarre, était une amie de madame de Châteaubriant; aussi prétend-on reconnaître cette dernière dans l'entourage de la reine racontant son *Heptaméron*. Nomerfide, dit le bibliophile Jacob, est le masque

[1] Ces détails sont donnés par Sagon, dans les vers qu'il consacra à Mme de Châteaubriant, par le doyen Blays, dans ses *Mémoires inédits*, et par Hévin, dans sa *Réfutation de la prét. hist.* — Voir aussi *le procès-verbal des Églises de Châteaubriant, en* 1664.

[2] *Les Amours de François Ier*, p. 198.

ou le pseudonyme dont se couvre la belle Françoise de Foix dans les *Nouvelles de la reine de Navarre*[1].

Le vicomte de Rohan, beau-frère de Marguerite de Valois, s'étant trouvé dans un pressant danger, la reine de Navarre vint en Bretagne, quelques jours après la mort de la baronne de Châteaubriant. Après avoir rétabli les affaires du seigneur de Rohan et séjourné quelques jours à son château de la Gascherie, où de magnifiques fêtes furent données en son honneur, Marguerite de Valois se rendit à Châteaubriant et écrivit au roi ce qui suit :

« De la Basse-Bretagne, novembre 1537.... J'ai vu monsieur de Châteaubriant qui a été si près de la mort, que à peine le pouvait-on reconnaître, *et si a eu bien grant regret de sa femme.* Mais le bon traitement qu'il vous a plu lui faire[2] et la joie qu'il a eue de me voir l'a fort amendé. Et, à ce que j'ai pu entendre de vos bons serviteurs, vous eussiez fait une grande perte; car il n'a regard ni à son profit, ni à complaire à nulluy pour votre service, dont ceux de la Basse-Bretagne le tiennent pour mauvais Breton, mais pour trop bon Français.... »

Dans une autre lettre adressée vers le même temps à M. de Montmorency, la reine de Navarre parle encore de Jean de Laval : « Il faut que je vous dise deux choses : l'une, que j'ai vu à Châteaubriant, le seigneur de la maison ayant encore un peu de fièvre, dont il a été guéri à ma venue et m'a fait telle chère que vous pouvez penser.... L'autre point, est de mademoiselle de Laval qui est si fort ennuyée depuis la mort de sa tante et s'y fait une grande despérance[3]. »

Comme l'on voit, la mort de madame de Châteaubriant ne passa point inaperçue en France. Les contemporains de Françoise de Foix célébrèrent à l'envi cette femme si justement célèbre par sa beauté et par son esprit. Nous venons de voir Marot pleurer, en beaux vers, celle en qui « tout triompha; » un autre poète, Nicolas

[1] Introduction à l'*Heptaméron*.

[2] Aussitôt après la mort de Mme de Châteaubriant, le roi s'était empressé de donner à son mari, le 26 octobre 1537, l'usufruit de Sucinio et de Rhuys, dont jouissait cette dame.

[3] *Lettres de la reine de Navarre*, pp. 164 et 341.

Bourbon, précepteur du fils aîné de Lautrec, pupille de Jean de Laval, publia, en 1538, une épitaphe de Françoise de Foix, en vers latins, que nous a conservée Dreux du Radier [1]. François Sagon, — poète aussi lui, — composa, en l'honneur de la mémoire de cette dame, « *le regret d'honneur féminin et des trois grâces sur le trépas de noble dame Françoise de Foix, dame de Châteaubriant, et miroir de noblesse féminine.* » Enfin, dit M. de Lescure, François Ier lui-même paya à cette chère mémoire son poétique et funéraire tribut dans le rondeau suivant :

Ici dessous, cy gist, en peu d'espace,
De fermeté la montagne et la masse,
En amitié seul chef-d'œuvre parfait!
Elle a souffert qu'en son vivant l'aimasse :
O quel record que le temps point n'efface!
L'âme est en haut; du beau corps c'en est fait,
Ici dessous!

[1] Voici cette épitaphe, suivie de sa traduction :

De Franciscæ Fuxeæ Castribrientii dominæ
heroidis incomparabilis
tumulus.
Viator, hoc saxum vide, sta paululum.
Francisca Fuxea hic jacet, quâ non fuit,
Dum vixit, altera melior nec pulchrior.
Ut cui Deus (si nunquam alii heroidum)
Naturaque omnes prolixe et larga manu
Dotes animique, corporisque indulserant.
Ossa hic quidem cubant, ut felix anima.
Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto
Heroe fratre Lautreco tunc fruitur Dei
Præsentiâ æternisque deliciis. Vale,
Viator amice, multum oculis debes tuis.

« Passant, considère ce marbre et arrête un moment. Françoise de Foix gît ici : pendant qu'elle vécut, elle fut la femme la plus estimable et la plus belle qu'on pût voir. Dieu et la nature, prodigues de leurs dons, la comblèrent de toutes les qualités de l'esprit et du corps, autant que princesse qui fut jamais. Son corps repose ici, mais son âme bienheureuse, réunie à celles de ses aïeux et à celle de Lautrec son frère, ce héros célèbre, jouit de la présence de Dieu et des plaisirs sans fin. Adieu, passant, tu dois beaucoup à tes yeux. » (*Mémoires historiques et anecdotes des reines de France.*)

Ah! triste pierre! Ains as-tu tant d'audace
De m'empêcher cette tant belle face
En me rendant malheureux et défait!
Car tant digne œuvre en rien n'avait méfait
Qu'on l'enfermât avec sa bonne grâce
Ici dessous[1].

Pendant que les rois et les poètes donnaient ainsi au baron de Châteaubriant et à la mémoire de sa femme des témoignages éclatants de sympathie et d'admiration, ce seigneur mettait la dernière main à la splendide demeure qu'il s'était construite à Châteaubriant et écrivait, en terminant, sur une porte de son château, cette inscription pleine d'une mélancolique satisfaction :

DE MIEUX EN MIEUX
POUR L'ACHEVER JE DEVINS VIEUX.
JEAN DE LAVAL. 1538.

Peu de temps après, le baron de Châteaubriant, qui n'avait jamais aimé les membres de sa famille, et qui, depuis la mort de sa femme, se souciait peu des seigneurs de la maison de Foix, résolut de frustrer ses héritiers de tout ce qu'il pourrait.

Il commença par renoncer à la tutelle du fils de Lautrec, et cassa ensuite la donation qu'il avait faite à ce seigneur, en 1525. Puis, dit Hévin, il fit les États de Bretagne réformer un article de *la coutume de cette province*, portant que « l'homme de bon sens pouvait donner à d'autres qu'à ses héritiers le tiers de son héritage, pourvu qu'il ne le fît pas par fraude et *inimitié* contre ses héritiers. » En faisant effacer de *la coutume* le mot *inimitié*, Jean de Laval assura l'exécution de ses desseins.

En effet, le 5 janvier 1539, le baron de Châteaubriant donna au connétable Anne de Montmorency le tiers de sa fortune, s'en réservant l'usufruit durant sa vie. L'acte de cette donation fut ratifié en Bretagne, le 7 mars suivant, et le 5 mai 1540, le connétable prit possession des importantes seigneuries que venait de lui donner Jean de Laval[2].

[1] *Les Amours de François Ier*, pp. 201 et 202.

[2] C'était les baronnies de Châteaubriant, Derval et Candé, les châtellenies de Chanzeaux, Vioreau, Nozay, Ville-au-Chef, Issé et Teillay, les seigneuries de Rougé, le Teil, Jans, Beauregard et Guémené-Penfao.

L'année suivante ce dernier seigneur reçut un nouveau gage de la faveur royale; Henri de France, duc de Bretagne et fils de François Ier, lui donna l'usufruit de la baronnie de Fougères, qui avait été unie à la couronne.

Toutefois, Jean de Laval profita peu de ce cadeau; il expira le 11 février 1543, dans son château de Châteaubriant, sans que nous puissions donner de détails sur sa fin. Après sa mort, le corps du baron de Châteaubriant fut provisoirement déposé dans la chapelle des saints Cosme et Damien, au château, parce que l'église de Saint-Nicolas de Châteaubriant, choisie par ce seigneur pour être le lieu de sa sépulture et réédifiée par ses soins, n'était pas encore achevée. La dédicace de cette église fut faite le 5 novembre 1561 par le coadjuteur de l'évêque de Nantes; « et le même jour fut aussi transféré audit Saint-Nicolas et inhumé sous le dôme le corps de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, et menaient le deuil messieurs de Bois-Briant et de Montmartin. » On donna en cette circonstance à la paroisse de Beré « une chasuble armoriée, pour servir auxdites funérailles. » On voyait encore au temps du doyen Blays — qui nous donne ces détails dans ses *Mémoires* — le portrait de Jean de Laval dans les verrières de la chapelle septentrionale de Saint-Nicolas, ses armoiries dans plusieurs endroits de cette église et son sépulcre consistant en une pierre tombale que recouvrait habituellement une fausse châsse. Le dernier baron de Châteaubriant affectionna toujours Saint-Nicolas; il ordonna même par testament la fondation d'une collégiale dans cette église, mais cette pieuse volonté de Jean de Laval ne reçut point d'exécution.

Ce seigneur de Châteaubriant est une des figures les plus caractéristiques de son époque. « Homme singulier en toutes choses, » dit d'Argentré, Jean de Laval acquit dans la carrière des armes assez « d'honneur et de réputation » pour être récompensé de « ses mérites et de sa valeur » militaires; gouverneur de Bretagne, il se montra « preux et magnanime, homme plein d'esprit, prudent, avisé et fort magnifique », ayant « loyauté, prudhommie, vaillance, expérience et bonne diligence. » Simple particulier, il « eut quelque connaissance des lettres, » dit d'Argentré, et fut même « savant, »

ajoute Alain Bouchard ; il protégea les poètes, et particulièrement Clément Marot, qui lui dédia un livre d'épigrammes. Jean de Laval se présente enfin comme étant, aux yeux de ses contemporains, un grand seigneur instruit et un guerrier brave et dévoué. Il tint durant sa vie à Châteaubriant une véritable petite cour, dépensant noblement les considérables revenus dont il jouissait, et représentant avec beaucoup d'éclat le gouvernement du roi en Bretagne.

Mais à côté de ces témoignages flatteurs, accordés par la postérité au baron de Châteaubriant, il faut rapporter quelques autres sentiments qui lui sont moins favorables, pour avoir un portrait complet de ce seigneur.

Comme homme politique, Jean de Laval ne sut pas se faire aimer de la province dont il fut gouverneur pendant douze ans. On l'accusa hautement d'être concussionnaire; lorsqu'eut lieu, en 1536, la réformation de la noblesse en Bretagne, on prétend qu'il accepta tellement d'or de certaines familles compromises dans cette affaire, qu'il fut cause que cette réformation devint plus tard une sorte d'objet de mépris. Qnand les Etats de Bretagne décidèrent la canalisation de la Vilaine, les deniers recueillis à cet effet restèrent, dit-on, dans la poche du gouverneur. On alla même jusqu'à oser dire que les belles constructions du château de Châteaubriant étaient payées plutôt par la province, frauduleusement dépouillée, que par Jean de Laval lui-même.

Il doit y avoir de l'exagération dans ces graves accusations, et il nous semble en trouver quelque preuve dans le tableau que la reine de Navarre nous trace de la politique du seigneur de Châteaubriant. Ce gouverneur « n'a égard, dit-elle, à complaire à nulluy *pour le service du roi,* dont ceux de la Basse-Bretagne le tiennent pour *mauvais Breton*, mais pour *trop bon Français.* » Il était naturel d'ailleurs que certains Bretons vissent d'un mauvais œil le gouverneur qui avait fait voter aux Etats de Vannes l'union de leur province à la France. Jean de Laval était trop évidemment dévoué à la cause française, il était trop ouvertement le favori de François Ier, pour pouvoir conserver l'estime d'un peuple qui ne pardonnait pas à Duguesclin lui-même d'avoir préféré le roi à la Bretagne. Le

baron de Châteaubriant était trop *mauvais Breton* et *trop bon Français*, pour être jugé équitablement par ses compatriotes au lendemain des luttes intestines qui avaient amené la Bretagne à se réunir à la France. Je crois que, d'après cela, il ne faut pas attacher une importance trop grande aux récriminations des Bretons contre leur gouverneur, tout en louant ceux-ci d'être « gens difficiles à courber sous le despotisme [1]. »

Il est beaucoup plus difficile d'excuser Jean de Laval dans sa conduite envers sa femme. Il paraît certain qu'il fut un mari fort dur, qui ne craignait même pas d'employer envers Françoise de Foix de déplorables corrections manuelles. C'est ce qui ressort de la lettre suivante, adressée en 1521 par la reine de Navarre (alors duchesse d'Alençon), à M. de Montmorency : « ..... Je trouve fort étrange que le seigneur de Châteaubriant *use de main mise;* mais c'est pour dire gare à ceux qui lui voudraient faire un mauvais tour; *au regart de la dame*, l'on dit volontiers : tel se mire qui n'est pas beau, et *tel se baigne qui n'est pas net*. Il y en a ici qui ne feront pas tant de mines, s'y a-t-il assez de beauté, de grâce et de parole pour donner trente à l'autre et le premier des deux avecques. » (C'est-à-dire pour lui rendre trente points et la main).

Le caractère violent de monsieur de Châteaubriant et la conduite trop longtemps légère, — pour ne pas dire coupable, — de sa femme ont naturellement fait naître dans le peuple cette idée si profondément encore enracinée de nos jours, que Jean de Laval assassina Françoise de Foix.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans examiner, au moins brièvement, cette grave et difficile question. En effet, presque tous les historiens qui ont parlé du baron et de la baronne de Châteaubriant se sont demandé : 1° si Françoise de Foix fut vraiment la maîtresse de François Ier; — 2° si cette dame fut mise à mort par son mari; 3° quels motifs portèrent Jean de Laval à donner le tiers de sa fortune au connétable de Montmorency.

Et d'abord est-il vrai que madame de Châteaubriant ait eu le

[1] Pour ce portrait de Jean de Laval, cf. d'Argentré, du Paz, Dom Morice, Alain Bouchard, Hévin, M. de Courson, etc.

malheur de consentir à la passion du roi de France et de devenir publiquement sa maîtresse ? Hévin a nié ce fait avec la plus grande véhémence et — j'aime à le croire, — avec la plus parfaite sincérité ; mais il faut bien avouer qu'il n'a point apporté de preuves sérieuses contre ce qu'il appelle « une indigne calomnie. » Brantôme et la reine de Navarre, qui connaissaient trop bien toutes les intrigues scandaleuses de leur temps, dénoncent malheureusement cette liaison coupable entre le roi et Françoise de Foix. On peut objecter, il est vrai, que ces deux auteurs n'ont pas une grande autorité dans l'histoire sérieuse, mais leur assertion dans le cas présent est confirmée par une tradition soutenue et universelle. On ne peut donc pas, semble-t-il, laver Françoise de Foix de cette honteuse tache, mais l'on peut heureusement croire — et c'est là notre sentiment, — que cette passion, d'abord très-coupable, se changea plus tard, avec le temps et par suite des circonstances, en un sentiment d'amitié plus noble et moins dangereux. Durant les dernières années de sa vie, madame de Châteaubriant mena, de l'avis de tous, une conduite régulière et tâcha de faire oublier ainsi les fautes de sa jeunesse.

Varillas, dans son *Histoire de France,* a raconté une vie toute romanesque de Françoise de Foix; depuis le prétendu et ridicule départ de cette dame pour la cour jusqu'à sa mort datée de 1526, tout le récit de cet historien est un long mensonge rejeté maintenant de tous les gens sérieux ; nous ne nous arrêterons donc pas à réfuter ces contes [1].

[1] Varillas raconte, le plus sérieusement du monde, que Jean de Laval, ayant épousé Françoise de Foix, la « tint confinée » en Bretagne le plus longtemps qu'il put. Mais le roi ayant entendu parler de la beauté de Mme de Châteaubriant, ordonna à son mari de l'amener à la cour.

Celui-ci partit toutefois seul, espérant s'excuser près du roi, sur la prétendue timidité de sa femme; mais avant de quitter Françoise, « il fit faire deux bagues semblables, en retint une et donna l'autre à la comtesse en lui disant qu'il allait à la cour où il serait peut-être obligé de lui écrire de venir elle-même; mais qu'elle n'ajoutât aucune foi à ses lettres, si elle n'y trouvait enfermée la bague qu'il réservait. » François Ier, très-surpris de ne pas voir Mme de Châteaubriant, parvint à connaître le secret de Jean de Laval; il fit faire une bague semblable à celle de ce seigneur, et l'envoya à Françoise de Foix, qui accourut aussitôt, croyant que son

Mais Varillas, en prétendant que madame de Châteaubriant fut assassinée par son mari, s'est-il trompé comme sur tout le reste? Là se trouve une véritable difficulté. Je sais bien qu'il y a une foule de preuves historiques apportées en faveur du baron de Châteaubriant; nous avons vu, nous-mêmes, en parcourant la vie de ce seigneur, qu'aucune trace de cet assassinat ne s'y trouve. On peut lire, dans le savant et consciencieux plaidoyer d'Hévin sur cette question, qu'un grand nombre de faits prouvent au contraire l'union qui existait entre Jean de Laval et sa femme après le retour de celle-ci à Châteaubriant. L'histoire écrite dément donc la mort violente de Françoise de Foix; mais, très-fâcheusement pour le seigneur de Châteaubriant, les traditions sont unanimes au contraire pour l'accuser de cet horrible crime.

Longtemps avant que parût l'histoire de Varillas, Jean Le Laboureur avouait que la tradition voulait que le comte de Châteaubriant eût donné ses terres à Montmorency, « pour se tirer de la poursuite qu'on faisait contre lui *pour la mort de sa femme dont il était accusé.* » [1]

A la même époque, Pierre Blays, doyen de Châteaubriant, constatait dans ses propres *Mémoires* les « soupçons de violence » qui avaient accompagné la fin de Françoise de Foix et dont on conservait toujours souvenir à Châteaubriant même. De nos jours, non-seulement cette ville, mais encore les environs, sont remplis des lugubres et sanglantes traditions de la mort de Françoise de Foix. A Joué, où Jean de Laval possédait le château de Vioreau, on

mari la désirait. Le comte de Châteaubriant reconnut alors qu'il avait été trahi et partit sur le champ pour retourner en Bretagne, de peur d'être témoin de sa honte. » Mme de Châteaubriant s'empara complétement du cœur du roi, mais pendant la captivité de François Ier, elle fut forcée, par la reine-régente, de regagner le domicile conjugal. Elle revint donc à Châteaubriant où elle ne trouva qu'une horrible prison et une cruelle mort. Jean de Laval « enferma sa femme dans une chambre obscure et tendue de noir et l'y laissa languir pendant six mois. »

Un jour enfin, il y entra, accompagné de six hommes masqués et de deux chirurgiens qui saignèrent la comtesse aux bras et aux jambes et la laissèrent mourir dans cet état. » Tout ce tissu de faussetés a été reproduit et augmenté d'autres erreurs par quelques auteurs tels que de Lesconvel.

[1] *Additions aux Mémoires de Castelnau.*

raconte que la dernière dame du lieu fut assassinée par son mari ; or, personne ne connaît peut-être à Joué Françoise de Foix, qui a cependant été la dernière dame de Vioreau résidant dans le pays. Tout s'accorde donc dans les traditions populaires pour accuser Jean de Laval du crime d'assassinat.

Mais n'oublions pas ici quels furent pendant un certain temps les rapports du seigneur de Châteaubriant avec sa femme. Le *mémoire justificatif du connétable de Montmorency* rédigé par M. Séguier, parle « des malheurs qui ont accompagné la vie de M. de Châteaubriant, si connus, dit-il, de toute la France qu'il est inutile de les rapporter. » Il est aussi question de la « mésintelligence du mari et de la femme. » Nous avons enfin nous-même raconté à quels excès de violences se laissait aller Jean de Laval envers Françoise de Foix. La conduite de ce seigneur dut donc le rendre aussi odieux que malheureux aux yeux de bien des gens ; or, Françoise de Foix ayant succombé à une courte et rapide maladie, il est facile de se figurer les soupçons qui naquirent aussitôt relativement à la mort d'une femme qu'on savait avoir été infidèle à son mari et maltraitée par lui. La tradition — qui seule nous semble avoir quelque valeur contre Jean de Laval — ne prouve donc pas complétement, je crois, l'assassinat dont on accuse ce seigneur, mais elle prouve seulement les fautes de monsieur et madame de Châteaubriant.

Mais, objecte-t-on, si Jean de Laval n'a pas tué sa femme, pourquoi donna-t-il le tiers de ses biens au connétable de Montmorency, puisqu'il n'avait pas besoin de sa protection ? Certains historiens prétendent, en effet, que cette donation fut faite au connétable par le baron de Châteaubriant, afin d'éteindre les poursuites qui menaçaient ce dernier, à cause de la mort de Françoise de Foix, dont on l'accusait. Mais Hévin a fort bien montré que cette assertion est entièrement gratuite ; rien ne prouve qu'on ait poursuivi Jean de Laval, ni pour assassinat, ni pour concussion, quoiqu'on l'ait accusé de ces deux crimes.

Les motifs de cette donation, tels qu'ils sont exposés dans les actes publics de 1539, sont eux seuls très-plausibles : Jean de Laval, y est-il dit, donnait le tiers de sa fortune à Anne de Mont-

morency à cause « de la parenté des deux maisons de Laval et de Montmorency,[1] » et de « l'amitié qui unissait le baron et le connétable. » A ces motifs, on eût pu ajouter, sans crainte de se tromper, une troisième et puissante raison : la répulsion que Jean de Laval éprouvait pour ses parents de Bretagne, tous d'ailleurs fort éloignés. Le maréchal de Vieillevigne dit bien dans ses *Mémoires* qu'il y eut encore d'autres motifs moins avouables, qui déterminèrent monsieur de Châteaubriant à donner sa baronnie à Anne de Montmorency ; toutefois, les détails fournis par Vieillevigne « établissent seulement l'existence d'un lien secret, qui, ajouté aux liens publics qui unissaient le comte et le connétable, ne donne cependant pas à la donation de Châteaubriant le caractère d'un pacte et d'un marché ; » mais il faut terminer. J'ai essayé de prouver que Jean de Laval, détesté des Bretons, qu'il gouvernait trop à la française, mal vu de sa famille, qu'il n'aimait pas et qu'il dépouillait, marié enfin à une femme qu'il maltraitait à cause de ses infidélités, devait nécessairement amonceler sur sa tête de terribles haines. Ses nombreux ennemis profitèrent de tout, de ses fautes politiques comme de ses malheurs domestiques, pour le perdre de réputation. Il ne succomba pas toutefois tant qu'il vécut, et conserva jusqu'au bout l'amitié de son roi ; mais, après sa mort, sa mémoire devint la victime de tant de sentiments hostiles, et, s'il ne fut pas innocent de tout ce qu'on lui imputa, — comme il y a lieu de le croire, — il fut du moins jugé trop sévèrement et très-probablement même calomnié.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.

[1] On sait que, depuis plusieurs siècles, la maison de Laval était une branche de Montmorency qui avait pris le nom de Laval tout en conservant une partie des armes de Montmorency.

NOTICES HISTORIQUES.

LE CHATEAU DE SUCINIO

PRÈS SARZEAU (MORBIHAN)

« Témoin de cette lutte, à travers les ruines
» Le voyageur pensif remonte le passé;
» Et, soulevant la mousse, écartant les épines,
» Il retrouve un reflet du travail effacé. »

ELISA MORIN, *les Ruines.*

Sur les rivages pittoresques du Morbihan, dans la presqu'île de Rhuis, à une faible distance de la petite ville de Sarzeau, se dresse, fièrement campée sur le granit de la falaise, l'antique forteresse de Sucinio, dont *la masse indestructible a fatigué le temps.* La légende a passé sur ce *paradis terrestre,* mais nous ne sommes point conteur, nous ne sommes que méchant historien; aussi, en écrivant ces pages, nous laissons de côté Raymondin, comte de Forêt, et Mélusine, la célèbre fille de Pressine et d'Élinas, roi d'Albanie, en renvoyant le lecteur, amoureux des fées, au livre de messire Jehan d'Arras.

Nous ne tenons pas le premier la plume sur ce sujet; d'autres, bien plus savants, nous ont précédé. Cette courte notice contiendra donc peu de documents inédits, nous en faisons ici la très-humble déclaration. Comme il n'est point dans notre habitude de nous parer des plumes du paon et que nous voulons laisser à chacun le mérite de ses œuvres, nous avons soin d'indiquer la source des documents pillés dans les ouvrages de nos devanciers.

Le fondateur du château de Sucinio fut Jean Ier le Roux, fils de Pierre de Dreux. Il reçut la couronne ducale lors de l'abdication de son père en 1237.

D'accord sur le nom du fondateur, les historiens diffèrent sur l'époque de la fondation.

« Vers l'an 1229, dit M. Miorec de Kerdanet, il fut bâti par le duc Jean le Roux dans un pays charmant appelé le *paradis terrestre* ou *l'île fortunée* [1]. »

La première édition du *Dictionnaire de Bretagne* donne la date de 1249, mais la seconde rapporte que « c'est en 1229 que le duc Jean Ier le Roux fit construire le château de Sussinio sur les ruines d'un ancien monastère et non en 1249 [2]. »

D'après la Chronique de Saint-Brieuc (Chronicon Briocense), « Iste comes Johannes vocatus Rufus fundavit illa monasteria in ducatu suo et ædificavit primo manerium de Succeniou [3]. »

Selon M. le chevalier de Fréminville, « ce château fut bâti vers l'an 1260 par le duc de Bretagne Jean le Roux [4]. »

Enfin d'autres auteurs citent les années 1236, 1239, 1240 et 1250.

Comme on le voit, les avis sont partagés, bien que la date ne nous semble pas douteuse. Pour nous, nous croyons pouvoir affirmer que le château de Sucinio fut construit, ou plutôt commencé, en 1229 par Jean le Roux, qui alors était seulement prince et non duc de Bretagne. En tous les cas, il est certain que la forteresse était achevée en 1238. Les faits qui suivent le prouvent surabondamment.

A l'exemple de son père, Jean le Roux persécutait sans relâche moines et évêques. Il avait détruit pour édifier Sucinio « un ancien monastère de l'isle de Rhuis. Cet attentat ne fit qu'augmenter la haine du clergé, mais ce prince éclairé se mocquoit de son ressentiment [5]. »

[1] *Lycée armoricain*, tome IV, p. 230.
[2] *Dictionnaire de Bretagne*, Ogée, deuxième édition, tome II.
[3] Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, tome I, col. 41.
[4] *Antiquités de la Bretagne, Morbihan*, p. 157.
[5] Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, 1re édition.

Ce fut Jean le Roux qui fit enclore de murs « le parc que le duc Geoffroy Ier avait acquis de saint Félix, abbé de Rhuis, dès l'an 1001 [1]. » Ce parc, qui faisait suite au château, était d'une étendue de 400 hectares.

Messire Jean avait choisi en habile homme cette partie du duché pour y fixer sa tente. C'était « un pays d'aussi beau et bon seiour, fertil et aggréable que nul autre de Bretagne [2]. »

Ainsi parlait d'Argentré et tous les écrivains ont à leur tour célébré la magnificence et l'agrément de cette *île fortunée, de ce paradis terrestre.* Le nom de cette seigneurie n'indique point d'ailleurs un séjour morne et triste. Car Sucinio est une altération de la désignation primitive qui était *Soucy-n'y-ot* (Souci n'y eut.) C'était la demeure affectionnée de nos ducs et de nos duchesses. Aussi quand la politique et la guerre leur laissaient quelque temps de repos et de paix, c'est là qu'ils s'empressaient de venir se délasser des difficultés de l'une et des fatigues de l'autre, c'est là qu'ils aimaient « à soy esbattre et desduire à la chasse, » dans ce parc immense que Jean le Roux avait entouré de hautes murailles. Il ne reste plus aujourd'hui de ce parc considérable et de cette forêt que les murs d'enceinte tombant en ruines. Les landes ont pris la place des arbres et des vignes. Ces vignes étaient fort belles et le vin qu'elles produisaient fort estimable, paraît-il, puisque le duc de Mercœur en offrait à la cour de France au roi Henri IV. L'auteur du XVIe siècle que cite Pol de Courcy est d'un avis tout contraire et il appelle ce vin « un des plus âpres et des plus verts du royaume de France. » Si ce vin a été trouvé digne autrefois de figurer sur la table de nos ducs, il a bien dégénéré depuis lors. Car celui que nous avons goûté dans l'unique auberge de Saint-Gildas, était tout au plus buvable pour quiconque meurt de soif. Aussi nous ne contredirons pas ce « chien d'un conseiller au parlement de Bretagne, equel, après avoir mangé une grappe de raisin breton, aboya le cep de vigne, comme protestant de se venger de telle aigreur qui jà commençoit lui bouillir le ventre [3]. »

[1] Albert le Grand, *Vies des Saints de Bretagne,* p. 616.

[2] Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bretagne,* p. 57, verso.

[3] Pol de Courcy.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, c'est en 1237 que Pierre de Dreux abdiqua en faveur de son fils Jean Ier le Roux.

L'année suivante, Olivier, baron de Lanvaux, qui s'était révolté contre le duc de Bretagne avec plusieurs autres seigneurs, fut vaincu dans la lutte, fait prisonnier et enfermé dans les prisons du château de Sucinio. « Orta est guerra inter Joannem ducem Britanniæ Ruffum et baronem de Lanvaux et fuit idem baro in bello superatus, et Petrus de Craonio ejus complicem; quas idem Joannes detinuit in carceribus videlicet dominum de Lanvaux in Succenio et Petrum de Craonio in Boueffedio Nannetensi et confiscavit Lanvaux [1]. » — « Et depuis cette baronnie unie au duché fut appliquée à la fondation d'une abbaye de ce nom de Lanvaux, qui encores à présent y est [2]. »

Le baron de Lanvaux eut l'étrenne de ces sombres cachots. Il dut trouver bien ironique le nom de ce château qui, pour lui, était loin d'être une demeure *sans souci*.

« La duchesse [3] avait eu une fille en 1243, dont elle estoit accouchée au mois de juin (le 11) dans le château de Sucinio, *demeure ordinaire de son époux*, et l'on avoit nommé cette fille Alix [4]. » Cette princesse eut l'honneur d'être baptisée par le pape Grégoire IX.

C'est de Sucinio que le duc partit en 1270 avec son fils pour la huitième croisade, dite Croisade de Saint-Louis. Ils s'embarquèrent à Aigues-Mortes le 11 juillet. « Et, selon les chronicques annaux, le jeudy des feries de Pasques ensuivant en l'an 1270, partirent Jean, duc de Bretaigne, et la duchesse Blanche, sa femme, Jean, comte de Richemont, leur fils, et la comtesse Béatrix, sa femme, du Sussinio pour aller avecques ledit Louis oultre-mer [5]. »

Jean le Roux revint la même année de cette expédition qui « ne fut véritablement qu'une longue suite de funérailles et de malheurs sans gloire [6]. »

[1] Dom Morice, Preuves, t. I, col. 111, Chronicon Britannicum.
[2] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 244, recto.
[3] Blanche, épouse de Jean Ier le Roux.
[4] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 255.
[5] Pierre Le Baud, *Hist. de Bretagne*, chap. XXXI, p. 246.
[6] Michaud et Poujoulat, *Hist. des Croisades*, chap. XXXIII.

Le fondateur de Sucinio mourut en 1286, laissant la couronne ducale à son fils Jean II.

Ce prince affectionnait beaucoup la demeure paternelle. Par son testament, il donna 6,000 # aux pauvres des neuf évêchés de Bretagne, « mais il distingua particulièrement ceux de Ruis qui lui estoient plus chers que les autres à cause qu'il faisoit sa résidence le plus ordinairement au Sucinio [1]. » — « Tous les meubles et joïaux que le duc destinoit pour l'exécution de ce testament, estoient en partie en la tour neuve du chasteau de Nantes et le reste à Sucinio [2]. » — Ce testament fut fait en septembre 1304.

Jean II mourut à Lyon le 18 novembre 1305. « Les exécuteurs de ses dernières volontés travaillèrent quelques mois après à l'inventaire des meubles et des effets qui estoient dans le chasteau de Sucinio et dans la tour neuve de Nantes [3]. »

L'inventaire fut fait à Sucinio par Guillaume de Rochefort, trésorier de Saint-Brieuc, commissaire de l'Evêque, en présence de l'abbé de Prières, des gardiens de Nantes et de Vannes, du prieur des Carmes de Ploërmel, de Jacques de Saint-Lou, chanoine de Nantes, Aubri ou Aubin de Baudement, chanoine du Mans, Thibaud, seigneur de Rochefort, Thibaud de la Feuillée et Geffroy de Guignen. « On y trouva 19,000 # en monnoie et en vaiselle 336 marcs d'argent [4]. »

« Par lettres données au chasteau de Sucinio, au mois d'avril 1341, il (le duc) assigna pour la subsistance des moines (les religieux de la Merci du couvent des Trinitaires de Sarzeau) et des pauvres malades qu'ils devoient recevoir chez eux comme dans un hôpital, 200 # de rente à prendre sur les domaines de la presqu'isle de Rhuis [5]. »

Pendant la guerre qui ensanglanta la Bretagne après la mort du duc Jean III, le château de Sucinio fut occupé tour à tour par les

[1] Dom Lobineau, *Hist.*, t. I, p. 289.
[2] *Id.*, p. 290.
[3] Dom Morice, *Hist.*, t. I, p. 225.
[4] Dom Lobineau, *Hist.*, t. I, p. 292.
[5] Ogée, 1re édition, p. 401.

troupes des deux prétendants. Pris par Jean de Montfort en 1346, il fut repris la même année par Charles de Blois.

En 1355 la forteresse était commandée par le chevalier Yves ou Yvon de Tromiel, nommé par Edouard III, roi d'Angleterre, qui soutenait la cause de Montfort.

Jean de Montfort n'ayant pu faire ratifier à son rival le traité d'Evran, s'empara en 1364 de Sucinio, où Charles de Blois tenait alors garnison. « Quand vint la saeson de l'esté de l'an 1364 » Montfort « refist nouvelle assemblée de ses subjets et de ses amis et manda en Normandie missire Robert Quenolle (Knolle), missire Gaultier Huet, missire Mathieu de Gournay et missire Hue de Carnallay (Hue de Caverley)..... Lesquels quatre chevaliers vindrent tous au service dudit comte..... Et print plusieurs chasteaux à force et par especial Succenio et la Rocheperier et puis alla assiéger Aulroy [1].

» Lors il [2] assaillit maintz chasteaux,
» Et en printz de fortz et de beaux ;
» Par especial Succeniou
» Avecque la Rocheperriou [3]. »

En 1373 un arrêt du parlement de Paris avait déclaré Jean IV coupable du crime de lèse-majesté et la Bretagne réunie au royaume. Pour en obtenir bonne et prompte exécution, Charles V envoya aussitôt des troupes françaises sous la conduite de Bertrand du Guesclin. Un grand nombre de villes ouvrirent leurs portes, mais d'autres résistèrent et leurs défenseurs furent massacrés. « Vannes se rendit comme Dinan. Sussinio refusa de suivre leur exemple, le conestable le prit d'assaut et passa tout au fil de l'épée [4]. » Le capitaine du château était un officier anglais, dont nous ignorons le nom.

Albert le Grand s'exprime ainsi à ce sujet : « L'an 1372, les barons, marris de ce que le duc mettoit des garnizons anglaises ès

[1] Dom Lobineau, *Hist.*, t. I, p. 322.

[2] Montfort.

[3] Dom Lobineau, preuves, tome II, col. 705. — *Histoire de Jean IV*, par Guillaume de Saint-André.

[4] Dom Lobineau, *Hist.*, tome I, p. 406.

meilleures villes de son Estat, surprirent les places de conséquence et appellèrent à leur secours Bertrand du Guesclin..... Le vicomte de Rohan surprit Vennes, où peu après arriva du Guesclin qui y tint un parlement, marcha à Sussinio qu'il prit aussi, etc... [1] »

Nous avons déjà vu à Sucinio des Bretons, des Anglais et des Français. En 1380, nous y rencontrons des Espagnols, venus à la demande du roi de France.

« Et côme l'an 1380 l'admiral et capitaine d'une troupe d'Espagnols, venuz au service du Roy de France, eut abordé en l'Isle de Ruys, ledit de Malestroit qui gardoit le chasteau de Sussinio les chargea et deffit, en tuant une partie, prenant les autres prisonniers et le reste se retirant en leurs navires [2]. »

Dom Morice cite le nombre des combattants, et ces chiffres montrent une fois de plus qu'en Bretagne on ne calcule pas les rangs de l'ennemi, on n'écoute que son courage et la voix de l'honneur, confiant dans ce vieil adage : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

« Il (l'amiral) s'arrêta à la côte de Ruis, où il mit cinquante hommes à terre pour piller le pays. Jean de Malestroit ne leur donna pas le temps de faire beaucoup de dégâts. Secondé par dix bonnes lances, il attaqua les Espagnols, en tua trente-trois et fit les autres prisonniers. Après ce second échec, l'amiral n'osa plus faire de descente et se retira couvert de confusion [3]. »

Certes, nos lances bretonnes avaient bien « besoigné » en la circonstance et nous enregistrons avec orgueil ce fait d'armes dans les annales de Sucinio.

Jean IV avait recouvré son duché; mais sans cesse poursuivi par les troupes françaises, il confia aux Anglais la place de Vannes et « se retira au chasteau de Sussinio en l'isle de Ruix [4], » où il se fortifia.

En 1382 « le duc ratifia le second traitté de Guerrande au Sussi-

[1] Albert le Grand, p. 620.

[2] Du Paz, *Hist. généalogique des maisons de Bretagne, hist. généalogique des seigneurs de Malestroit*, p. 184.

[3] Dom Morice, *Hist.*, tome I, p. 368.

[4] D'Argentré, *Hist.*, livre VIII, chap. XII.

nio, présent nostre prélat qui l'accompagna en Guerrande, où il jura solennellement d'observer ledit traitté en présence de grand nombre de seigneurs en la chapelle de Notre-Dame la blanche [1]. »

Jean IV qui était à Sucinio en 1386 se fit présenter un nain du pays, âgé de trente-cinq ans et haut de vingt-six pouces.

« En celuy an 1388 au mois d'octobre, enfanta Mme Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, femme d'iceluy duc Jean, au château de Succenio, une fille, laquelle fut baptisée en la chapelle dudit chastel, par messire Guillaume de Sainct André, scolastique de Dol [2]. »

La princesse Jeanne, qui était née le 21 août 1387, « mourut en cest an 1388 le huictième jour du mois de décembre au Sucinio et fut ensepvelie en l'abbaye de Saint-Gildas de Ruis, devant le grand aultier de l'église [3]. »

Jean IV avait pris sous sa protection Pierre de Craon, l'assassin du connétable Olivier de Clisson. Craon était un riche seigneur de l'Anjou et parent du duc de Bretagne. Il avait tenté d'assassiner le connétable à Paris, dans la nuit du 13 au 14 juin 1392. Clisson se rétablit de ses blessures. Pierre de Craon fut condamné à mort par contumace ; ses biens furent confisqués. Le meurtrier s'était réfugié en Bretagne et habitait à Sucinio. Jean IV, sommé de le livrer aux gens du roi venus pour le réclamer, répondit « qu'il ne l'avait point en son pouvoir. » Charles VI regarda cette réponse comme une insulte et partit pour la Bretagne. C'en était fait de Montfort et de ses Etats, quand apparut le fantôme du Mans. La démence du roi sauva Jean IV et la Bretagne, mais la France tomba dans le malheur.

CHARLES BOUGOUIN.

[1] Albert le Grand, *Vies des saints de Bretagne. Catalogue des évêques de Vannes*, p. 620.
[2] Le Baud, *Histoire de Bretagne*, chap. XLIV, p. 402.
[3] Idem.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

A TRAVERS LES ARTS, causeries et mélanges, par M. Charles Garnier, architecte du nouvel Opéra. — Paris, Dentu, 1869.

Ce livre, écrit d'un style franc, sympathique et plein de verve, devrait être lu par tous ceux qui aiment les arts. L'auteur a un mérite assez rare de nos jours et que Paul-Louis Courier prisait tant dans Salluste : « Il sait de quoi il parle. » Architecte du nouvel Opéra, qui est, quoi qu'on en ait dit, un chef-d'œuvre et dont tout homme de goût est forcé d'admirer le plan grandiose et les lignes superbes, M. Garnier a parlé des arts comme il le devait faire, en maître. Sa puissante imagination, soutenue par un sens pratique qui étonne chez une âme si ardente, lui a fourni des vues ingénieuses et souvent profondes sur les questions qui touchent aux progrès de l'architecture. Aussi le succès a vite couronné son livre et on peut le lui dire sans flatterie : ce succès ira en grandissant.

Bien que formé d'articles déjà publiés dans les journaux et les revues, et traitant de sujets très-divers, puisqu'il renferme un chapitre piquant intitulé : *Du rire causé au théâtre par la répétition,* à côté d'autres sur l'enseignement artistique, la décoration des monuments, les marbres, les mosaïques, les pierres, les fers, etc., etc., ce volume a néanmoins une certaine unité. M. Garnier est avant tout et partout architecte et il ne cherche point à cacher « l'oreille de M. Josse. »

Il a voulu principalement livrer au public des notions saines sur l'architecture, cet art « qui s'impose sinon toujours par sa pureté, au moins toujours par ses dimensions. » Il faut avouer qu'en France

on a besoin d'instruction artistique et M. Garnier a raison mille fois de dire : « Le goût français est un mauvais goût... En musique on aime les pas redoublés tout en prétendant n'aimer que les grandes harmonies ; en peinture on n'aime que les petits sujets, les petits tableaux et les petites exécutions ; en architecture on n'aime pas grand'chose ; en sculpture on n'aime rien du tout, et cependant chacun se croit infaillible. »

Cela me rappelle le mot du poète anglais Coleridge qui s'écriait en voyant des officiers français rire de la barbe et des deux rayons du *Moïse* de Michel-Ange : « C'est singulier que le Français soit le seul être à forme humaine qui n'ait jamais rien pu comprendre à l'art et à la religion. »

Pour réformer le goût, M. Garnier demande qu'on vulgarise l'étude du dessin et qu'on rétablisse l'Institut sur ses anciennes bases, afin de rappeler aux vrais principes les artistes qui, selon l'expression de Montaigne, veulent s'émanciper « des règles pour s'abandonner à la vagabonde liberté de leurs fantaisies. » On lira avec un vif intérêt la page où il indique le résultat qu'il attend de cette réorganisation : « Je suppose donc l'Institut régnant de nouveau sur les arts, je suppose donc les jurys permanents, je suppose enfin une autocratie artistique puissante, une coterie, si l'on veut, et je me sers de ce mot dans le sens le plus élevé, mais aussi le plus strict, et j'assiste à la bataille qui va se livrer ; car alors il y aura bataille, tumulte et protestations ; mais c'est là précisément à quoi il faut aboutir, si l'on veut que l'art se mouvemente et progresse. La coterie officielle, la grande coterie organisée groupera autour d'elle les artistes qui partagent ses pensées et ses doctrines, qui croient qu'il est bon de progresser, mais qui pensent qu'il n'est pas nécessaire pour cela de répudier tout le passé et de repousser toutes les traditions. Puis les autres artistes, ceux qui jugeront différemment, les autres intelligences, qui auront l'imagination plus vive et plus excitable, se ligueront alors entre elles pour résister à cette pression. Les grandes rivalités produiront de grands efforts, les individualités se manifesteront, mais elles profiteront surtout à l'un ou à l'autre camp. La querelle au lieu d'être personnelle sera collective et par suite plus noble et plus fière ; elle intéressera le public qui prendra

parti pour celui-ci ou pour celui-là. L'artiste qui illustrera sa bannière sera remarqué, et comme il deviendra bientôt un symbole, sa renommée grandira, ses productions s'élèveront et de tous ces combats loyaux et passionnés sortiront la vie et le mouvement! »

Nous entendons dire sans cesse que les architectes d'aujourd'hui n'ont pu réussir à créer un nouveau style. Des reproches analogues étaient adressés aux artistes sous François Ier et Louis XIV. M. Garnier prouve combien le public est injuste, et après avoir analysé avec précision les caractères des architectures passées, il décrit ainsi le style actuel : « Le principe de sa composition est grec ou romain, du moins il emploie l'arcade et la plate-bande ; il emploie de même l'arc brisé et se rapproche du style Louis XIV par mainte entente de masse. En somme, il se sert des errements connus, car il ne faut pas délaisser le bien et le beau pour courir après l'originalité, mais il indique surtout une grande tendance à la vérité. Les extérieurs des édifices sont en harmonie avec les intérieurs, et la raison, ainsi que l'aspect, y trouve son compte. Cette fidélité à la raison, cette franchise, modifient certainement l'aspect extérieur des monuments, et leur donnent un caractère particulier. Depuis les Grecs, nulle époque n'a eu autant de souci de se débarrasser des placages, des supercheries et des inconséquences ; nulle époque n'a autant cherché l'assemblage de la grandeur et de la sincérité. C'est certes là un retour vers le bien qui suffirait déjà pour produire une haute manifestation de l'art. » Les détails « procèdent directement du grec et du grec de la plus belle époque, mais ils gardent néanmoins le caractère individuel de l'artiste, en même temps que le caractère de notre temps. » Comme exemples de ce style, on peut citer l'École des Beaux-Arts, par M. Duban, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, par M. Labrouste, le Palais de Justice, par M. Duc, le nouvel Opéra, etc. Je crois, avec M. Garnier, que les architectes d'à présent doivent avoir « confiance dans le jugement sincère des générations futures. » Il s'est fait depuis vingt ans une tentative sérieuse, et les monuments dont on vient de parler ont certainement une physionomie particulière qui les fera toujours distinguer avec honneur des édifices construits depuis l'Empire jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe.

M. Garnier, comme tout artiste qui mérite ce nom, est l'ennemi déclaré de l'art industriel et de cette architecture qui veut se servir du fer en dehors de certaines limites. Il recommande, en s'appuyant sur des arguments irréfutables, l'emploi des marbres et des mosaïques pour décorer l'extérieur et l'intérieur des monuments. Qniconque a parcouru les villes italiennes sera de son avis. « Que de monuments, dit-il, ne doivent leur brillant aspect qu'à leur parure de marbre et aux mille combinaisons de la couleur! Que serait sans cela l'église Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence! que serait le campanile du Giotto, si pur, si fin, si complet! l'une serait une lourde bâtisse, l'autre une tour vulgaire. Et qui donnerait à Saint-Marc de Venise cet aspect unique, miroitant et fantastique, qui lui donnerait cette couleur chaude et merveilleuse, si ce n'étaient ses mosaïques et ses marbres. »

L'usage qu'il en a fait lui-même dans la décoration de la grande façade de l'Opéra, gagnera le public à son système, dès que le temps aura fait disparaître ce qu'il appelle heureusement « quelques brutalités d'harmonie. »

A propos des missions artistiques et des dessins exposés en 1857 au palais du Champ-de-Mars, M. Garnier rend hommage au talent de quelques-uns de nos compatriotes. Il donne les plus justes éloges à M. Joyau, pour sa belle restauration du temple du Soleil, à Palmyre, et à M. Ambroise Baudry, le brillant lauréat du récent concours de Vienne qui, envoyé il y a deux ans dans la Mœsie inférieure afin d'étudier les camps romains, y découvrit la station de Troësmis, jadis occupée par la cinquième légion macédonique, et a fait voir, avec une science remarquable, cette ville restaurée et soutenant un siége.

Après avoir aussi apprécié les beaux dessins de M. Félix Thomas, représentant les Propylées et des fragments du Parthénon, et « sa charmante aquarelle de la chaire de Pise, » M. Garnier entre dans des détails fort intéressants sur les deux missions de cet artiste. La première a été racontée par M. Oppert, dans un volume intitulé : *Expédition française en Mésopotamie,* par MM. Fulgence, Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, qui renferme douze gravures à l'eau forte de M. Thomas. La seconde, qu'il accepta sur les

instances de M. Victor Place, alors consul à Mossoul, fut remplie par des fouilles considérables dans les ruines de Ninive, et nous a valu les splendides essais de restauration exécutés pour le grand ouvrage que M. Place publie sur l'ancienne capitale de l'Assyrie. « Si la découverte de Ninive est un événement, dit M. Garnier, les restaurations de M. Thomas le grandissent encore. M. Place a retrouvé la ville, M. Thomas la fait connaître ; il nous montre ces grandes portes simples et imposantes, ces frises émaillées, ces taureaux à tête d'homme, ces grands mâts à palmiers, d'un aspect si original. Grâce à ses dessins, une architecture quasi inconnue est révélée, un monde éteint revit à nos yeux. Toutes ces restaurations ont été faites pour ainsi dire preuves en main; les fouilles, les bas-reliefs, les fragments découverts ne laissent aucun doute sur le caractère général de cette puissante architecture; c'est là un fait capital qui ne doit pas passer inaperçu. »

M. Garnier ajoute que M. Thomas, délaissant l'architecture, se livre maintenant « à la peinture, où il apporte toutes ses facultés d'artiste. » On sait que le Musée de Nantes possède un admirable paysage de lui, *les Bords du Tibre*. Quand ce tableau fut exposé à Paris, voici dans quels termes en parla, dans le journal *le Monde* du 5 juin 1864, M. Claudius Lavergne, un de nos meilleurs critiques d'art. Il terminait son jugement par les lignes suivantes : « Ce qu'il y a de certain, c'est que l'architecte en question est le plus fort paysagiste que nous ayons rencontré au bord du Tibre depuis Nicolas Poussin. »

Témoignage bien désintéressé, puisque le critique et le peintre étaient l'un pour l'autre des inconnus !

Dans un des derniers chapitres de son livre, M. Garnier mêle, à d'excellents conseils adressés à un jeune architecte partant pour la Grèce, des anecdotes curieuses qui révèlent un vrai talent de conteur. Déjà les restaurations des monuments antiques, faites par les élèves de l'Ecole de Rome, lui avaient offert l'occasion de courtes descriptions qu'on dirait écrites par un poète. Cela n'a rien d'étonnant, car ainsi que l'a dit Vico : Les arts sont de la poésie *réelle*.

JOSEPH ROUSSE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La cause de la béatification du P. Montfort. — Le chœur de la métropole de Rennes. — MM. Ambroise Baudry et Demangeat, lauréats à Vienne. — Nécrologie : M. le comte Arthur de Chevigné, M. Berger, M. Alfred Nettement.

Si notre chronique du mois dernier n'avait pas été entièrement consacrée à l'allocution de Mgr Guibert, nous n'eussions pas manqué de prendre acte de la décision récente de la Cour de Rome, qui a réjoui tous les cœurs catholiques de la Bretagne et de la Vendée. Nous voulons parler du décret de N. S.-P. le Pape au sujet de la cause de béatification du Père de Montfort, Breton par sa naissance et devenu, pour ainsi dire, par sa mort à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le patron même de la Vendée. Nous lisons dans ce décret :

« Parmi les hommes apostoliques que la nation très-illustre des Français a produits continuellement jusqu'à nos jours, on devra compter le vénérable Louis Grignon. Il naquit en 1673 dans une petite ville de Bretagne, appelée Montfort, d'où il prit son surnom. Il passa très-pieusement son enfance et sa jeunesse dans la crainte du Seigneur. Après avoir fait ses études littéraires et philosophiques à Rennes, il fit son cours de théologie à Paris, dans le séminaire de Saint-Sulpice, et mérita d'être élevé au sacerdoce. Il commença aussitôt à rendre aux pauvres réunis dans les hospices toutes sortes de services et à leur enseigner les vérités élémentaires de la religion. Mais, touché de compassion pour les infidèles assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, il souhaitait de voler à leur secours ; il voulut néanmoins, avant d'exécuter ce projet, se rendre dans notre illustre ville, pour visiter le tombeau des apôtres et communiquer son dessein au Souverain Pontife Clément XI, de sainte mémoire.

» Ce Pape décida que le serviteur de Dieu avait été choisi par la Providence plutôt pour l'utilité de la France que pour le salut des Barbares, et

qu'il était appelé à combattre vaillamment l'hérésie des jansénistes, qui faisait alors beaucoup de ravages. Excité par les paroles du Vicaire de Jésus-Christ, le vénérable de Montfort brûla de zèle pour la maison de Dieu dans l'esprit et la vertu d'Elie, et, revenu en France, revêtu du titre de Missionnaire apostolique, il se dévoua entièrement, toute sa vie, au ministère des missions, et, avec un tel succès, qu'il ramena dans le chemin du salut un nombre presque infini de pécheurs, même des plus égarés, et fit rentrer dans le bercail de Jésus-Christ un grand nombre d'hérétiques; qu'il changea partout les mœurs des lieux qu'il évangélisait, et éloigna du clergé le fléau du jansénisme. De plus, il institua deux Congrégations : l'une de prêtres, appelée du *Saint-Esprit*, qui devait s'adonner à l'œuvre sainte des missions dans les diverses parties de la France; l'autre de pieuses vierges, auxquelles il donna le nom de la *divine Sagesse*, et qui devaient se consacrer au soulagement de toutes les misères des pauvres.

» Enfin, ce vaillant imitateur d'Elie, épuisé de forces par le poids accablant de ses travaux, tourmenté par les persécutions, harcelé par les calomnies, rassasié d'opprobres, parvint à la fin de sa vie. Fortifié par les Sacrements de l'Eglise et désirant ardemment la mort pour être avec Jésus-Christ, il se reposa très-doucement dans le baiser du Seigneur, le 28 avril 1716. Sa réputation de sainteté, qui, pendant sa vie, fleurit toujours, malgré les outrages multipliés de ses calomniateurs, après sa mort, se répandit de jour en jour davantage dans toute la France. »

Le décret conclut ainsi : « Il est certain que le vénérable serviteur Louis-Marie Grignon de Montfort a pratiqué les vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain, et les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance, et les vertus morales qui s'y rapportent, dans un degré héroïque, tellement que, dans le cas et à l'effet dont il s'agit, l'on peut procéder à la discussion des quatre miracles. »

Espérons donc, avec Pie IX, que le vénérable P. de Montfort sera bientôt au nombre de nos intercesseurs reconnus et vénérés par l'Eglise.

C'est à la gloire des intercesseurs de la Bretagne que Mgr l'archevêque de Rennes consacre les grands et beaux travaux de décoration de sa cathédrale. L'œuvre demandera du temps encore pour être achevée; mais il est déjà possible de se faire une idée de ce que sera l'ensemble. Notre collaborateur, M. S. Ropartz, publie, à ce sujet, dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, des réflexions qu'il nous permettra de reproduire :

« Les immenses travaux de restauration, dit-il, que Mgr l'archevêque a ordonnés, pour rendre sa cathédrale digne d'être la Métropole d'une province où le moyen âge a prodigué les indestructibles preuves de la foi et de la piété bretonne, peuvent être aujourd'hui appréciés d'une manière sérieuse et décisive. Les échafaudages qui, depuis deux ans, encombraient

le chœur, viennent d'être enlevés, et un certain nombre de personnes ont été admises à visiter les stucs et les peintures murales. C'est véritablement une œuvre splendide, d'une richesse éblouissante, et l'on ne se serait pas douté que les murailles si nues et si froides auxquelles on n'accordait pour tout mérite que l'ampleur et la régularité des lignes, pussent devenir l'objet d'une pareille transformation.

» Obligé de respecter le gros œuvre, l'architecte chargé des travaux d'ornementation, M. Langlois, s'est efforcé de corriger, autant que possible, le peu d'élévation des voûtes ; il en a fort heureusement et fort ingénieusement distribué les divisions et a modifié d'une façon excellente les pénétrations des fenêtres. M. Crapois, auquel étaient confiés les stucs, a justifié la réputation qu'il s'est depuis longtemps acquise. L'imitation des marbres précieux est si parfaite, qu'au toucher même on s'y méprend. M. Jobbé-Duval, peintre décorateur, a montré de son côté une très-grande habileté. Les nombreux ornements dont il a semé les voûtes sont dessinés et peints avec une heureuse facilité, une rare élégance et une parfaite régularité.... Le centre, où tout converge, auquel tout le reste, dans l'agencement des tons, se subordonne, c'est la grande fresque peinte par M. Le Hénaff dans l'hémicycle de l'abside. C'est là, suivant la tradition de l'art chrétien primitif, que la figure du Christ rayonne sur un fond d'or, au milieu du collége apostolique. La Métropole étant dédié à saint Pierre, la scène indiquée d'avance était *la Dation des Clefs*, l'institution solennelle et symbolique de cette primauté pontificale devant laquelle tous les siècles et tous les peuples catholiques se sont inclinés et s'inclinent. On peut concevoir cette scène de deux façons absolument différentes ; on peut en faire une peinture historique ou une peinture hiératique. C'est à ce dernier parti qu'a dû s'arrêter M. Le Hénaff, et on ne saurait trop l'en louer. Il ne s'agissait pas ici d'un tableau proprement dit où l'artiste est maître absolu de sa manière, sa toile devant être considérée isolément et abstraction faite de tout ce qui ne doit l'entourer qu'accidentellement et temporairement. La peinture murale fait partie intégrante de l'édifice, elle se mêle à l'architecture, elle doit en avoir la solidité et, suivant l'expression technique, il faut qu'elle *tienne au mur*. Or, dans ces conditions, il est impossible d'admettre que l'artiste s'affranchisse des règles traditionnelles et purement conventionnelles consacrées par l'expérience de quinze siècles et par la raison elle-même. Tout le monde comprendra que si la scène est représentée d'après les lois de la perspective ordinaire, si l'on figure le ciel, des nuages, des lointains, on fera un véritable trou dans l'édifice même que l'on est chargé de décorer ; les murs ne le soutiendront plus, ils auront disparu. J'insiste sur ce point, parce qu'il faut bien s'en convaincre pour juger le rôle éminent de la peinture dans la décoration des grands édifices religieux. Ces représentations ne sont pas de la terre ; elles figurent toujours le monde futur ; il n'y faut point chercher l'expres-

sion brutale ou efféminée des passions humaines dont les bienheureux sont éternellement affranchis ; et c'est pour cela que ce genre de décoration, dont les basiliques des premiers siècles offrent les admirables types dans leurs mosaïques indestructibles, convient exclusivement aux édifices chrétiens. Personne n'échappera à l'impression à la fois calme et élevée de cette grande peinture, qui n'exclut, M. Le Hénaff l'a bien prouvé, ni la beauté des types, ni l'élégance des ajustements, ni l'harmonie des groupes, ni la vigueur et l'éclat des tons. La fresque de M. Le Hénaff, grave, religieuse, riche et solide d'aspect comme une véritable mosaïque, est une œuvre des plus remarquables, et elle a produit, sur tous ceux qui ont été admis jusqu'ici à la visiter, la plus grande et la plus heureuse impression. C'est un succès incontesté, et nous en félicitons le consciencieux et habile artiste, en remerciant le prélat dont le patriotisme éclairé a voulu confier la plus grande œuvre religieuse entreprise en Bretagne au pinceau d'un peintre breton et franchement chrétien. »

— Avant de quitter le chapitre des beaux-arts, mentionnons un autre brillant succès obtenu récemment par deux artistes qui nous appartiennent, M. Ambroise Baudry et M. Demangeat.

Un concours avait été ouvert entre tous les architectes d'Europe pour la construction d'un hôtel de ville à Vienne (Autriche). M. Ambroise Baudry, de Napoléon-Vendée, frère du peintre éminent de ce nom, a obtenu un premier prix. Il est placé le second dans le classement général. Le concurrent qui le précède est M. Schmit, architecte de la cathédrale de Cologne et de celle de Vienne, qui avait obtenu une 1re médaille à l'Exposition universelle.

Le 1er des seconds prix a été accordé à M. Demangeat, de Nantes.

Tous les autres lauréats sont Allemands. Il y avait 64 concurrents, dont 24 Français.

La valeur du prix échu à M. Ambroise Baudry est de 10,000 fr. — Les prix étaient divisés en trois séries de 10,000 et 2,500 fr., avec quatre nominations dans chaque section. Il n'y a eu en tout que douze récompenses décernées.

— Après ceux qui, pleins de séve et d'ardeur, ne sont encore qu'au début de leur œuvre, saluons d'un dernier et sympathique regret ceux qui se reposent à jamais de leur travaux accomplis. Ce mois, hélas ! nous a apporté, sous ce rapport, les plus douloureuses surprises.

L'un des hommes dont nous déplorons la perte était encore dans toute la première vigueur de l'âge : M. le comte Arthur de Chevigné n'avait que trente-six ans, quand la mort l'a frappé, au château de Cheverny, chez son beau-père, M. de Vibraye ! Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien officier du duc de Modène, intelligence élevée et noble cœur, M. de Chevigné avait mis, dès le premier jour, ses connaissances militaires et sa bravoure au service du Saint-Siége. Ses funérailles ont eu lieu le

4 novembre, dans l'église de Saint-Etienne-de-Montluc. Le prêtre officiant était le supérieur du collége de Redon, où l'aide-de-camp de Lamoricière avait commencé ses études. Le cercueil repose dans la chapelle du château de Saint-Thomas.

« Cette mort, dit la *Gazette de l'Ouest*, est un grand deuil pour la famille de Chevigné, frappée si inopinément; mais cette vie, qui a été si courte, reste comme un grand honneur pour elle. Digne héritier d'une longue génération de preux, M. Arthur de Chevigné a su ajouter à l'illustration de sa race; il ne s'est pas contenté d'avoir des aïeux, il a su marcher sur leurs traces. Son nom demeure lié aux souvenirs à jamais glorieux que réveille le nom de Castelfidardo, et l'on peut dire de ce noble jeune homme qu'il avait depuis longtemps déjà payé sa dette envers l'Eglise et envers son pays ! »

Le 1er novembre mourait à Paris un Breton qui s'était conquis une renommée comme professeur à la Sorbonne. M. Berger était né à Nantes en 1810, dans une humble condition : son père était ouvrier cordier et sa mère concierge. Après avoir terminé ses études au collége de notre ville, il entra à l'Ecole normale, et, dès 1829, il était agrégé des classes supérieures. Après avoir enseigné dix ans en province, notamment au collége de Cahors, il se fit recevoir docteur ès-lettres en 1840. Il subit avec éclat des épreuves pour l'agrégation de la Faculté des lettres, et fut appelé à Paris, en 1841, à occuper la chaire en qualité de suppléant de M. Saint-Marc Girardin. De 1842 à 1857, il professa la rhétorique à Charlemagne. En 1844, il avait été nommé maître des conférences de littérature latine à l'Ecole normale. Ecarté de ces fonctions, en 1852, lors de l'application du système de M. Fortoul sur la bifurcation, il fut appelé, en 1857, avec MM. Sainte-Beuve et Nisard lorsqu'on se préoccupa de relever le niveau des études littéraires. M. Berger était en dernier lieu professeur d'éloquence latine, et son enseignement était fort apprécié de ses auditeurs. On a pu dire de lui qu'il était le plus docte des beaux esprits et le plus spirituel des humanistes.

Quant à la troisième mort qu'il nous reste à enregistrer, elle nous a frappé au plus intime du cœur : M. Alfred Nettement n'avait-il pas toujours été notre collaborateur, notre ami, notre maître à nous tous, Bretons ou Vendéens, qui manions une plume? Aussi, quand l'*Union* nous apprit, le lundi 15, que, la veille au soir, l'auteur de *Quiberon* et de la *Vie de Mme de la Rochejaquelein* avait rendu sa belle âme à Dieu, nous sentîmes-nous frappés comme par ce *coup de foudre* dont parle Bossuet dans une de ses oraisons funèbres.

L'un de nous retracera bientôt cette généreuse existence; voici, en attendant, la Poésie qui lui paie un premier tribut d'hommage.

LOUIS DE KERJEAN.

VIR PROBUS

—

A LA MÉMOIRE DE M. ALFRED NETTEMENT.

—

Sur notre France, ô Dieu, vous frappez sans relâche !
A quel sombre avenir sommes-nous réservés ?...
Nos meilleurs ouvriers n'achèvent pas leur tâche ;
Vous en êtes jaloux et nous les enlevez.

Pour féconder ces champs, notre domaine immense,
Il faut de vaillants bras, il faut des cœurs vaillants.
Epine, ronce, ivraie, étouffent la semence,
Sans ces hommes toujours courbés, toujours veillants;

Sans ces chefs à l'œil sûr, à la volonté ferme,
Enchaînés au devoir et sobres de repos,
Qui, l'aube à peine éclose, ont visité la ferme,
Préparant pour le jour serviteurs et troupeaux.

Ils vont usant leur corps à ces labeurs sans trêve ;
Puis d'un long glas, un soir, les échos ont gémi...
Et la contrée au loin se croit jouet d'un rêve :
— Le moissonneur robuste en Dieu s'est endormi !...

Venez le contempler sur sa funèbre couche :
Quelle ineffable paix brille dans son maintien !
L'éloge de sa vie abonde en chaque bouche :
— Nul n'aima plus la France et ne fut plus chrétien.

*

C'est vous, ô Nettement, ce travailleur, cet homme
Qui sur le champ du Bien s'est penché quarante ans.
Si quelqu'un servit mieux l'Honneur, qu'on nous le nomme! ..
Ah! nul front n'a porté de plus purs cheveux blancs.

Elle est brisée, hélas! cette plume loyale
Qui, combattant l'erreur, resta vierge de fiel;
Qui toujours défendit la bannière royale,
Et dont pas un seul mot n'est indigne du ciel!

Ecartons de la tombe où ce grand cœur repose
Les mensonges pompeux, ce sacrilége abus :
Au nom de nos pays en larmes, je propose
D'y graver une croix, et dessous : VIR PROBUS.

Nous planterons, au lieu d'arbres à tige altière,
Nos arbustes à nous, qui la parfumeront,
Vendéens, le genêt, et, Bretons, la bruyère;
Car ce cœur fut à nous, et nos fleurs le diront.

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 22 novembre 1869.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

A M. DE LAMARTINE (vers). In-8°, 8 p. — Nantes, imp. Étiembre et Plédran.

ABREGE EUS AN AVIEL, gant meditationou evit an oll Suliou ha Goueliou mobil eus ar bloas, evit ober oraesoun a galon, etc... Augmentet eus a c'housperou ar sul. In-18, 324 pp. — Landerneau, imp. et lib. Desmoulins.

ANTIQUITÉS RARES DE LA NORMANDIE. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux; par M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes. In-8°, 11 p. — Rennes, imp. Catel et Ce.
(Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie du département d'Ille-et-Vilaine).

ANNUAIRE départemental de la Société d'Émulation de la Vendée. 1867. 14e année. In-8°, 310 p. — Napoléon-Vendée, impr. Ve Ivonnet.

ARCHIVES DE L'OUEST. Recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution, 1789-1800. Série B. Administrations locales. N° 1. Poitou (Deux-Sèvres, Vendée, Vienne). Gr. in-8°. 240 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé ; Paris, lib. internationale.

BROCHURE (LA) TOULGOET ET M. DE FALLOUX EN MAI 1869; par M. Léon Audé. In-8° vergé, 8 p. — Nantes imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

BUEZ SANTEZ GERMENA COUSIN GUERC'HEZ HA MESAEREZ, heuliet eus litaniou hac eus eur beden da santez Germena lakeat e brezounek gant; an Otrou Perrot, person taole, missioner apostolik. In-18, 36 p. — Morlaix, imp. et lib. Haslé.

CANTIQUES seuls en usage dans les missions et retraites par les prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie, de Saint-Laurent-sur-Sèvre; suivis d'un abrégé de la *Doctrine Chrétienne* et des *Mystères du Rosaire*. In-12, 72 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud... 20 c.

CATALOGUE du Musée départemental d'Archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure; par M. F. Parenteau. 2e édition. In-8°, 148 p. et 12 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 6 fr.
(Tiré à 200 exemplaires.)

CINQUANTAINE (LA) DE PIE IX. Les Espérances (vers); par M. P. In-8°, 4 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES DES BRETONS ARMORICAINS, par M. F.-M. Luzel. In-8°, 22 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

DE L'IMPÔT SUR LE SEL. Nouvelles observations à l'*Enquête sur les sels*; par M. Gustave Goullin. In-8°, 182 p. — Nantes, Morel, rue Crébillon, 20.

ÉTUDE SUR UNE SOURCE FERRUGINEUSE du département de Maine-et-Loire; par M. A. Andouard, pharmacien et professeur. In-8°, 8 p. — Nantes, impr. Merson.

FRANCE (LA) AGRICOLE; par M. Gustave Heuzé, professeur à l'École impériale de Grignon. Région de l'Ouest ou région des bruyères. Vendée,

Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne. In-18 jésus, 252 p. Vign. et 1 carte. — Paris, lib. Hachette..... 1 fr. 25

FRANÇOIS ARAGO, SON GÉNIE ET SON INFLUENCE. Caractères de la science au XIXe siècle, 2e éd., mise au courant des progrès industriels; par M. A. Audiganne. In-18, 124 p. — Paris, Capelle, 18, rue Soufflot.. 1 fr. 25

ILLUSTRATIONS VENDÉENNES. — LAREVEILLÈRE-LÉPEAUX, par M. C. Merland. In-8o, 57 p. — Niort, L. Clouzot.
(Extrait des *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres.*)

KYSTE DE L'OVAIRE pesant vingt livres chez un enfant de douze ans et demi; ouverture du kyste par la méthode Récamier; ovariotomie consécutive; guérison par seconde intention; par le docteur Joüon, professeur à l'École de Médecine de Nantes. In-8o, 15 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.
(Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*)

QUELQUES ARTICLES DÉTACHÉS; par M. le comte de Rorthays. In-8o, 47 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

QUIBERON, souvenirs du Morbihan; par M. Alfred Nettement, ancien représentant du Morbihan. In-18 jésus, 336 p. avec vignettes. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, lib. Lecoffre fils et Cie.

SIMPLES NOTIONS sur l'achat et l'emploi des engrais commerciaux, exposé élémentaire des faits qu'il importe aux cultivateurs de ne pas ignorer; utilité des laboratoires de chimie agricole; par M. Adolphe Bobierre, directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Nantes. Avec planches coloriées et figures intercalées dans le texte. In-16, 157 p. — Paris, lib. V. Masson et fils.

ORDO divini officii recitandi sacrique perageni ad usum societatis Mariæ, anno 1869. In-32, 26 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

PIÈCES INÉDITES, rares ou curieuses, concernant le Poitou et les Poitevins, publiées par H. Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1er fascicule. In-8o, 32 p. — Melle, imp. et lib. Moreau et Lacuve; Niort, lib. Clouzot.

POURQUOI (LE) la France n'est pas libre; par un Français ancien et moderne. In-8o, 100 p. — Saint-Brieuc, imp. Guyon.

RÉCITS FAMILIERS dédiés aux enfants des campagnes; par Mme C. Des Prez de La Ville Tual. In-12, 143 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre.

RÉFUTATION D'UNE CRITIQUE ARCHÉOLOGIQUE; par le Dr A. Fouquet, président de la Société Polymathique du Morbihan. In-8o, 10 p. — Vannes, imp. Galles.

SCIENCE (LA) du cœur et la science acquise; réfutation par le moyen de la simple raison, des principes de la philosophie antichrétienne touchant l'existence et la permanence de l'âme; par M. Ferdinand de Cameru. 2e édition. Gr. in-18, 94 p. — Rennes, imp Leroy.

MÉMOIRE sur l'envasement et le dévasement du port de Saint-Nazaire; par M. Leferme, ingénieur des ponts et chaussées. In-8o, 40 p. et 2 plans. — Paris, lib. Dunod.
(Extrait des *Annales des Ponts et Chaussées*, 1869.)

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

MORT

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE NANTES

Dans la nuit du 8 au 9 décembre courant, à une heure du matin, Monseigneur l'Evêque de Nantes est mort à sa campagne de Talence, aux portes de sa ville épiscopale.

C'est là un des coups les plus cruels qui puissent frapper non-seulement le diocèse de Nantes, mais toute la Bretagne.

Né à Grenoble (6 septembre 1803), rattaché au Midi et à Bordeaux par les origines de sa famille, Mgr Jaquemet n'en était pas moins un vrai Breton, par le cœur, le caractère, l'intelligence.

Il avait toute la loyauté bretonne, la ténacité dans le bien, le courage indomptable, mais aussi la mesure et la patience.

Toutes les grandes causes chères à la Bretagne, toutes les belles traditions, toutes les gloires de notre vieille province, il y était dévoué profondément, il se plaisait à les exalter.

Je ne veux ni ne puis raconter ici son épiscopat. Mais au moins faut-il rappeler ces trois grandes journées, toutes consacrées à la gloire de l'Eglise et de la cité de Nantes, qui resteront à jamais inscrites dans l'histoire de cette ville :

Translation de saint Emilien;
Béatification de Françoise d'Amboise;
Oraison funèbre de Lamoricière.

Temps barbares, moyen âge, époque moderne, toute l'histoire, toutes les gloires de Nantes et de la Bretagne tiennent entre ces trois noms.

Le dernier rappelle invinciblement 1848, le triomphe du grand capitaine breton sur les barbares socialistes. Mgr Jaquemet fut, lui aussi, de ce combat et de ce triomphe; lui aussi il alla aux barricades, il y reçut deux balles dans son chapeau, il y recueillit le dernier soupir du grand archevêque martyr, Mgr Affre, qui s'immola pour son peuple.

Mais, disons-le de suite, dans la vie de Mgr Jaquemet, cet illustre combat a été le moindre : la grande, la terrible bataille qu'il a eu à livrer, à soutenir pendant

plus de dix années, ç'a été contre la maladie qui l'a frappé, rongé peu à peu, — sans pouvoir un seul instant abattre son cœur.

Toujours il a été debout, toujours sur la brèche pour défendre la société et l'Eglise.

Dans ce corps chétif et usé vivait et commandait une grande âme.

Ce long combat vient de finir : le combattant est dans la gloire du triomphe.

Il nous laisse un impérissable deuil.

Dans ce deuil commun au diocèse de Nantes, à la Bretagne et à l'Eglise tout entière, la *Revue de Bretagne et de Vendée* a le droit, ou plutôt le devoir, de revendiquer modestement sa place.

Mgr Jaquemet l'avait encouragée, à ses débuts, avec une exquise bienveillance: cette bienveillance a porté bonheur à notre œuvre et elle restera toujours pour nous le plus cher et le plus précieux des titres.

Le Directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée,*

ARTHUR DE LA BORDERIE.

UN COUP D'ŒIL SUR L'ALGÉRIE*

A l'époque où j'écrivais l'*Histoire de la conquête d'Alger* à laquelle j'avais l'intention de donner sa suite naturelle, l'*Histoire de la conquête de l'Algérie,* je me rendis à Bruxelles pour consulter les généraux Changarnier, Lamoricière et Bedeau, auxquels, par suite des événements du 2 décembre 1851, le territoire français était alors fermé. Je suis loin de dédaigner les documents écrits, et j'ai lu consciencieusement tout ce qui a été publié sur la conquête de l'Algérie. Mais je préfère, sans hésiter, les documents vivants avec lesquels on peut discuter le témoignage qu'ils donnent, engager un débat contradictoire, fertile en éclaircissements, auxquels on pose, sur des points bien définis, des questions précises qui provoquent des réponses catégoriques. Je ne doute pas que M. Thiers, sans préjudice de son talent incomparable, ait dû une grande partie de l'immense succès de l'*Histoire de la Révolution* et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, à l'enquête intelligente et opiniâtre qu'il a poursuivie auprès des contemporains, des acteurs même des grands drames qu'il avait à raconter. Qu'il fût question d'administration, de finances, de politique, de guerre, il allait droit au personnage dont les souvenirs personnels pouvaient l'éclairer. Comme

* Ces pages forment l'introduction d'une édition nouvelle de l'*Histoire de l'Algérie,* dont notre regrettable collaborateur M. Alfred Nettement corrigeait les dernières épreuves, quand la mort l'a frappé. Il nous avait autorisé à extraire un chapitre de ce beau livre, digne pendant de cette *Histoire de la conquête d'Alger,* qui a valu à son auteur le second grand prix Gobert; mais cette couronne, l'Académie a eu le regret de ne pouvoir la déposer que sur la tombe du vaillant écrivain.

(*Note de la Rédaction*).

un juge d'instruction, il interrogeait les témoins, en mesurant l'autorité de leur témoignage au rôle rempli par eux dans l'action, à la sûreté de leur jugement, à celle de leur caractère. Celui-ci savait admirablement tel épisode d'une bataille, c'était lui qui commandait la charge qui avait décidé le sort de la journée; l'historien le prenait à partie, mettait le doigt sur la page qui était la gloire de sa vie, le replaçait sur le champ de bataille où il avait eu un quart d'heure de génie, et évoquait autour de lui tous les souvenirs du combat où il avait été si grand. Alors ce n'était plus un froid récit qui sortait de la bouche du vieux soldat à qui l'on rendait pour un moment sa jeunesse, son ardeur, son épée depuis longtemps suspendue à la muraille du foyer et le chant belliqueux de la trompette. C'était la bataille elle-même qui se déroulait ardente, échevelée, avec le bruit du canon, le roulement des tambours, les charges rapides de cavalerie, les grands mouvements d'infanterie, les manœuvres décisives, les sanglantes péripéties, la victoire enfin, si belle, malgré tout ce qu'elle coûte, et qui remplace pour le vainqueur, selon le mot de Tacite, tout ce qui lui manque et tout ce qu'il a perdu. S'agissait-il de finances? l'historien provoquait les souvenirs du comte de Corvetto ou du duc de Gaëte; de diplomatie? ceux du prince de Talleyrand ou de M. de Narbonne; de législation? ceux de Cambacérès. Voilà pourquoi son histoire, au lieu de cheminer lentement, marche à grands pas, pourquoi elle vit, pourquoi elle entraîne le lecteur.

Je parle de cette manière d'écrire l'histoire, non pas seulement par ouï-dire, mais en homme qui en a éprouvé les avantages. J'en ai plus appris dans quelques heures de conversation avec l'amiral du Petit-Thouars sur les motifs qui déterminèrent l'expédition d'Alger, que dans tous les livres et dans tous les journaux du temps. C'est dans mon entretien avec le duc des Cars, le général Colomb-d'Arcines, le fils du maréchal de Bourmont, M. Barchou de Penhoen, et quelques autres officiers de la glorieuse armée expéditionnaire, que j'ai trouvé la solution d'un grand nombre de questions qui, sans cela, seraient restées pour moi insolubles. Je vois encore la bataille de Staouëli se dérouler vivante et animée aux récits du

comte Louis de Bourmont, et ce chemin qui marche, ouvert par le corps du génie, en suivant les progrès de notre armée.

Quand il s'est agi de raconter la conquête de l'Algérie, la parole militaire des généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, a de même évoqué devant mes regards les réalités de la guerre. Je crois encore entendre le général Lamoricière dans le salon de l'hôtel qu'il occupait, rue Ducale, 19, près du Parc-Vert à Bruxelles. J'avais d'abord essayé de l'interroger sur ses campagnes, sur la part qu'il avait prise à cette guerre aux expéditions rapides, aux vives escarmouches, aux impétueuses razzias, aux surprises soudaines, aux poursuites acharnées. Entreprise inutile! Parmi tant de qualités, Lamoricière n'avait point celle d'écouter et de répondre; il ne laissait point prendre l'initiative, il la prenait. Les souvenirs de ses jours de gloire lui revenant en foule, je le vis se transfigurer. Il marchait à grands pas dans son salon, la tête haute, l'œil en feu, la voix stridente comme le clairon qui sonne la charge. C'était peu de la sonner, il la conduisait. La guerre était là avec sa fièvre ardente, son haleine de feu, ses alertes, ses élans sublimes. Je cherchais de l'œil les zouaves s'élançant au pas de course derrière leur vaillant chef qui leur avait communiqué les vives allures de son caractère et de son génie. Je voyais Abd-el-Kader pousser des pointes rapides du côté où il n'était point attendu, puis disparaître en un instant avec son insaisissable cavalerie, pour reparaître de nouveau, toujours repoussé, sans être découragé. Je voyais Lamoricière s'acharner à sa poursuite, le chasser de proche en proche, le refouler vers le désert, jusqu'à ce qu'enfin l'infatigable émir vînt se remettre dans les mains de son vainqueur, après avoir eu l'honneur de balancer pendant quelques années, en Afrique, la fortune de la France. Tous ces événements revivaient devant moi, j'y assistais.

J'avais interrogé le général Lamoricière sur la guerre de l'Algérie, il avait frappé du pied la terre, et la guerre elle-même en était sortie, en disant : « Me voilà! » Puis, quand j'avais ainsi écouté, la plume à la main, le général Lamoricière, je prenais le chemin de fer de Malines qui me conduisait rapidement chez le général Changarnier qui habitait un petit appartement, place de la Cathédrale, à

l'hôtel de la Grue. De nouvelles pages de la guerre d'Afrique se déroulaient alors à mes regards dans les récits de l'illustre général. J'assistais à cette glorieuse affaire du col de Teniah défendu par les troupes régulières de l'émir et tous les Kabyles des provinces d'Alger et de Titery, et où Abd-el-Kader avait fait exécuter de grands travaux, des redoutes reliées ensemble par des branches de retranchements et qui couronnaient tous les saillants de la position, et, sur le point le plus élevé du piton, un réduit presque inaccessible, muni d'artillerie.

La première colonne d'attaque se met en mouvement conduite par Duvivier et Changarnier, et gravissant une pente escarpée où il faut s'aider de ses mains pour monter, elle est destinée à s'emparer du grand pic de Mouzaïah, appelé par les Arabes Djebel-Enfour. La seconde colonne d'attaque, commandée par le colonel Lamoricière, se met à son tour en mouvement, elle se porte aussi vers les crêtes, mais en abordant la montée moins à gauche. Après avoir atteint une arête boisée, prenant naissance à droite du piton, elle s'élance sur cette pente presque impraticable, enlève successivement deux redoutes à la baïonnette, mais, tout à coup, elle arrive en face d'un troisième retranchement, dont elle est séparée par une gorge aux pentes abruptes et où elle a à subir deux décharges meurtrières.

La position était difficile. Le maréchal Valée, qui dirigeait cette colonne, eut un moment d'anxiété pénible ; mais bientôt il entendit la marche du 2e léger qui débouchait sur les derrières de l'ennemi. Ce fut un beau et dramatique moment que celui où le chant guerrier des clairons du 2e léger, arrivant aux oreilles de la seconde colonne, placée dans cette situation critique, lui annonça comme à toute l'armée que l'ennemi était tourné par le général Changarnier.

J'aimais aussi à interroger le général Bedeau que j'allais chercher dans le logement qu'il occupait rue de l'Esplanade, 15, près d'un boulevard de Bruxelles. Mais que d'efforts il fallait faire pour amener ce vrai chevalier chrétien à parler de lui ! Quand il s'agissait des faits d'armes de ses vaillants camarades, les paroles

venaient se placer d'elles-mêmes sur ses lèvres éloquentes. Fallait-il au contraire raconter une action militaire où il avait rempli le rôle principal, il devenait silencieux, taciturne, gêné. Un jour que je dînais avec lui et le général Changarnier, chez le général Lamoricière, j'interpellai celui-ci et je lui dis : « Général, j'avais entendu dire qu'un chef militaire nommé le général Bedeau avait eu quelque part aux guerres d'Afrique, mais je vois bien qu'il n'en est rien ; car, depuis que je suis ici, je n'ai pu obtenir un seul mot de lui sur ses campagnes. » Les trois généraux rirent de cette boutade, et Lamoricière et Changarnier aidant, je déterminai enfin le général Bedeau à parler.

Ce fut de lui que j'obtins les renseignements les plus intéressants sur les Kabyles. Il les avait souvent combattus, il avait traité avec eux, et, après les avoir vaincus, il les avait pacifiés. L'esprit conciliant et plein d'équité du général Bedeau, joint à un talent remarquable d'organisation, fut une de ses forces dans cette guerre. Il achevait par la confiance et l'estime qu'inspirait sa parole qui valait un traité, les succès obtenus par son épée. « Débarrassé de l'Émir, dit l'annaliste de l'Algérie, le général Bedeau, qui, en 1842, commandait la division de Tlemcen, s'occupa aussitôt à consolider par la paix ce qu'il venait d'obtenir par la guerre. La ville de Tlemcen sortit de ses ruines et se repeupla, les bonnes relations s'établirent entre les Français et les indigènes. Par sa conduite supérieure aux petites passions, le général Bedeau parvint en peu de mois à faire du pays le plus récemment conquis une des contrées les plus soumises de l'Algérie. »

Dans un de nos entretiens du soir, le général Bedeau me raconta que, dans une de ses expéditions chez les Kabyles du mont Aurès, il lui arriva une aventure étrange, et qui le frappa vivement parce qu'elle touche à une question intéressante d'histoire. Il était dans l'Aurès, et un Arabe appartenant à l'aristocratie de sa tribu, et nommé Ben-Daoud, l'y avait suivi. C'était un homme au courant des habitudes européennes, et qui, ami des Français, avait obtenu la croix de la Légion d'honneur par d'utiles services rendus à notre cause. Le jour où, après la soumission des tribus, les différents

chefs vinrent chercher leurs burnous d'honneur au camp français, l'Arabe Ben-Daoud crut devoir leur faire politesse. Il alla les recevoir, leur fit prendre le café, et, à titre de coréligionnaire, il leur expliqua tous les avantages moraux et matériels qui résulteraient pour eux de leurs relations avec les Français. Il parlait avec éloquence, en homme habitué à discourir et qui connaît les affaires. Quand il eut fini de parler, un des chefs dont les yeux bleus et le teint blanc contrastaient avec les yeux noirs et le teint basané de Ben-Daoud, lui répondit : « Tu parles bien, et celui qui t'a appris la rhétorique n'a pas perdu son temps ; mais tu perds le tien avec tes recommandations. As-tu oublié que tu es Arabe et que nous sommes Kabyles, que nos ancêtres ont connu les chrétiens, que plusieurs étaient fils des chrétiens, et que nous sommes plus rapprochés des Français que des Arabes. » Ben-Daoud resta interdit. Le vieux Kabyle disait vrai : dans les montagnes de Bougie on a trouvé des populations aux cheveux blonds, aux yeux bleus, formant des agglomérations séparées, et parfaitement connues par les agglomérations indigènes qui les entouraient comme descendants des anciens Vandales.

La différence si marquée qui existe entre les Kabyles et les Arabes a frappé tous ceux qui ont étudié sérieusement l'Algérie. Ce sont deux types entre lesquels il n'y a que des contrastes ; la race, les mœurs, les usages, les goûts, la manière de vivre, rien n'est semblable ; un seul lien les rapproche, le mahométisme. La population kabyle est supérieure en nombre, dans l'Algérie française, à la population arabe et mauresque, que les calculs les plus autorisés portent actuellement à 1,500,000 âmes. Au physique, il est impossible, quand on voit un Kabyle et un Arabe l'un près de l'autre, de les confondre. L'Arabe a les yeux et les cheveux noirs, le visage allongé, le cou long ; le Kabyle a souvent les yeux bleus, son teint est généralement plus blanc que celui de l'Arabe ; sa tête carrée et posée sur un cou court est rapprochée de ses épaules. L'Arabe se couvre la tête de plusieurs calottes surmontées d'un *haïk*, espèce de voile maintenu avec des cordes tissées en poils de chameau ; il s'enveloppe de son burnous qu'il ne quitte que pour travailler. Le

Kabyle marche tête nue, hiver comme été; il est ordinairement vêtu d'une simple tunique de laine, et couvre le bas de ses jambes d'espèces de guêtres. Les mœurs et les habitudes des deux races ne diffèrent pas moins que leurs physionomies et leurs costumes. Le Kabyle est laborieux, et va chercher au loin le travail quand il ne le trouve pas à sa portée : c'est le Savoyard ou l'Auvergnat de l'Algérie ; il est sobre, quelques figues, trempées dans l'huile, suffisent à sa nourriture; il est économe, l'argent qu'il gagne lui sert à acheter des choses utiles, et il place à intérêt ce qui lui reste, quand il a un fusil, un bœuf, une femme, je n'établis pas arbitrairement cet ordre d'achats, comme on l'entend bien, je me contente de l'indiquer tel que le Kabyle le suit. C'est un piéton intrépide qui traverse de grandes distances sans avoir besoin de monture, et qui, lorsqu'il s'agit de combattre, devient un admirable fantassin. L'Arabe, au contraire, est paresseux; on l'a vu, dans la dernière famine de l'Algérie, préférer les angoisses de la faim au travail. Il fait des dépenses folles pour ses plaisirs. Il aime passionnément les chevaux ; quand l'argent lui manque pour en acheter, il voyage sur un âne ; mais il est au comble du bonheur et de l'orgueil quand il peut caracoler sur un cheval de prix : l'Arabe est un admirable cavalier. La manière de faire la guerre des deux peuples n'est pas moins différente que le reste de leurs habitudes. L'Arabe exécute des pointes rapides, des charges impétueuses; il arrive comme un ouragan, il disparaît de même par une fuite précipitée. Le Kabyle, au contraire, attaque de pied ferme, il soutient bravement le choc et regarde comme une honte de fuir. Les femmes kabyles, qui aident leurs maris dans les combats et leur apportent de la poudre, les accuseraient de lâcheté, si elles les voyaient reculer, et feraient, avec du charbon, de larges croix noires sur les chemises de laine de ceux qui manqueraient de courage, pour les dénoncer au mépris de tous.

On a souvent dit que l'on pouvait juger des mœurs et de la civilisation d'un peuple par la condition qu'il fait aux femmes. Rien de commun entre la femme kabyle et la femme arabe. La première est traitée comme la mère de famille et la maîtresse de maison; elle

mange à la même table que son mari. Un étranger se présente-t-il? elle lui fait les honneurs de chez elle comme pourrait le faire une femme en France. Elle sort le visage découvert, elle fait les provisions de la maison; c'est elle qui se rend au marché pour acheter ou pour vendre. A l'intérieur, elle file la laine et la tisse, elle fait aussi de la toile avec le lin qu'elle a recueilli et préparé. Rien de pareil, on le sait, pour la femme arabe : elle n'est point l'égale de l'homme, elle est son esclave. Elle n'a point d'âme, elle n'entre point dans la mosquée; qu'aurait-elle à y faire? Elle ne sort jamais de son intérieur. Si un étranger pénètre sous la tente, elle doit disparaître à l'instant; comme si tout regard devait la flétrir, elle est toujours voilée. Après avoir obéi à son père, puis à son mari, elle obéit à son fils. Un voyageur français racontait avec étonnement une rencontre qu'il avait faite sur la route : « Nous nous croisâmes, dit-il, avec un jeune Arabe monté sur un beau cheval et couvert de riches habits. Il voyageait au grand pas de sa bête. Une vieille femme chargée d'un lourd fardeau pressait sa marche en avant, un peu sur le côté. Le jeune Arabe n'avait pas voulu trop charger son cheval; cependant par pitié pour la vieille, et dans la crainte peut-être qu'elle ne succombât, il avait attaché une petite corde au fardeau qu'elle portait, et en tirant à lui du haut de sa monture, il allégeait un peu les épaules de cette pauvre femme; or cette femme était sa mère! » Jamais un jeune Kabyle n'eût traité sa mère comme ce jeune Arabe traitait la sienne.

Au lieu d'être comme les Arabes un peuple nomade, les Kabyles sont un peuple sédentaire et cultivateur. Au lieu de séjourner une nuit sous des tentes enlevées le matin, ils habitent des maisons de pierre. Ils savent labourer, fumer le sol; le drainage même ne leur est pas inconnu. Quand notre armée pénétra dans les montagnes du Jurjura qui s'élèvent non loin d'Alger, et qui sont entièrement peuplées de Kabyles, nos soldats, par un mirage facile à comprendre, se crurent en France, à la vue de belles cultures, de villages bien bâtis et qui offraient l'aspect de nos villages européens. Pour compléter l'illusion, ajoutait le général Bedeau, nous entendîmes une musique qui nous rappelait la musique d'Auvergne et le biniou

de la Bretagne. Un officier de la colonne expéditionnaire écrivait à ce sujet : « Qui n'a pas parcouru cette contrée ne saurait se faire une juste idée de sa ferlilité et de sa richesse. La France n'en présente aucune qui lui soit supérieure. C'est la terre promise des oliviers : ils y sont comparables pour la vigueur du tronc et l'ampleur de la couronne à nos chênes ordinaires. On les rencontre, non plus à l'état de plan ou même de bois, mais de forêts de plusieurs lieues d'étendue. Tous sont francs et surchargés de fruits. Les greffes nombreuses, pratiquées sur de jeunes oliviers sauvages, les petits sillons pour la conduite des eaux et l'irrigation des arbres, les travaux préparatoires pour l'ensemencement, quelques parties même fumées, prouvent l'entente d'une bonne culture. Les moissons, belles en général et même luxuriantes, s'étendent presque sans interruption sur la vallée dont la largeur varie de une à deux lieues; les terres sont cultivées dans la montagne jusqu'au sommet des grands pitons. Sur les deux versants opposés et latéraux, on voyait de distance en distance de beaux, grands et nobles villages bâtis à mi-côte et plus généralement même sur les pitons les plus élevés; vous eussiez dit des nids d'aigle d'où le Kabyle, dominant la plaine, semble défier ses ennemis. »

Quelle est donc l'origine, ou plutôt quelles sont les origines de ces populations kabyles, si profondément séparées de la race arabe, ce qui ne les empêche pas, cependant, de différer souvent beaucoup les unes des autres? Selon toutes les probabilités, les populations kabyles descendent des peuples qui occupaient l'Afrique avant l'invasion arabe. Ces populations, on le sait, n'appartenaient pas toutes à la même race, puisque cette partie de l'Afrique avait subi plusieurs invasions, entre autres l'invasion romaine et l'invasion vandale. Lorsque le flot des armées mahométanes se répandit sur l'Afrique, on peut croire que les populations vaincues, débris de l'empire romain et de la chrétienté africaine, se réfugièrent dans les montagnes et s'y amalgamèrent avec les Libyens, qui étaient en Afrique le peuple autochtone. Ces peuples plus ou moins mélangés ensemble, car il y eut des points où la fusion ne fut pas complète, et où même les populations gardèrent leur caractère original, sont

aujourd'hui désignés sous le nom de Kabyles. Ils occupent toutes les montagnes du Tell, depuis Tunis jusqu'au Maroc, et il est remarquable qu'on les rencontre surtout dans le voisinage des anciennes cités romaines. Ainsi les Kabyles Béni-Mnacer occupent les environs de Cherchel, *Julia Cæsarea*, capitale de l'une des Mauritanies. Les Mouzaïas et les Ouzeras, d'origine kabyle, occupent les premières cimes de l'Atlas, au-dessus de Blidah et des ruines de l'ancienne colonie romaine de Sufasar. Comme la place manquait sur les montagnes pour recevoir tous ces réfugiés de l'Afrique romaine et chrétienne, ils émigrèrent dans le Sahara et y multiplièrent les oasis. C'est là surtout qu'on a pu les étudier avec le plus de succès, parce qu'ils avaient moins subi le contact des Arabes. On a retrouvé chez eux la trace des municipes romains et le souvenir d'anciennes lois dont le nom seul suffit pour déceler une origine chrétienne : les canons. Au lieu de l'organisation féodale et militaire des Arabes, ils ont une organisation toute municipale fondée sur l'élection. Les villages des montagnes kabyles et les oasis du Sahara nomment à la majorité des voix une djemma, conseil composé d'une douzaine de membres élus. Ce conseil administre le village et son territoire, et délibère sur les intérêts communs. Il choisit un chef, nommé *amine*, chargé du pouvoir exécutif, soit pendant quelques mois, soit pendant une année tout entière. Ce chef prend l'avis du conseil dans toutes les affaires. Au lieu des taxes et des impôts levés arbitrairement et violemment par les chefs arabes, il y a un budget régulièrement voté. Ce peuple, chez qui l'égalité, au lieu d'être proclamée par des déclarations de principes, est fidèlement pratiquée, a les vertus d'un peuple libre. Il est fier, généreux, intrépide, fidèle à sa parole, hospitalier. Les Arabes, qui n'aiment pourtant point les Kabyles, reconnaissent que, si quelqu'un se réfugie en Kabylie, les habitants mourront plutôt que de le livrer. Dans la saison des fruits, les propriétaires permettent aux voyageurs d'entrer dans les jardins et d'en manger à discrétion, il leur est seulement défendu d'en emporter. Les pauvres dans chaque village sont nourris aux frais de la communauté. Quand les dattes mûrissent, chaque famille est tenue de désigner un palmier de son

jardin dont les fruits portés à la mosquée, sont distribués aux indigents. Ces palmiers portent un beau nom, on les appelle les *palmiers de l'amour de Dieu.* Il y a en Kabylie des usages auxquels il est impossible de ne pas reconnaître une origine chrétienne. Je citerai en première ligne les *zaouïas.* Ces établissements, qui sont tenus par les marabouts, personnages universellement respectés pour leur piété et leur vertu, semblent calqués sur les établissements du moyen âge, où l'église s'élevait entre l'école et l'hôpital, qui, comme son nom l'indique, était d'abord une hôtellerie hospitalière. Ces trois institutions se retrouvent dans les *zaouïas.* L'église, c'est le kouba, petit dôme qui recouvre ordinairement la tombe d'un marabout. A côté du kouba, s'élève l'édifice hospitalier, entretenu par une portion de la dîme, par les offrandes des habitants du voisinage et par les dons des riches pèlerins, qui reçoit, héberge pendant trois jours tout voyageur qui se présente, riche ou pauvre, en haillons ou bien vêtu. Ne reconnaissez-vous pas là l'usage établi dans tous nos monastères de la Trappe? Tout près de cet hospice est situé le bâtiment destiné à l'école, à l'école primaire d'abord, où l'on reçoit tous les enfants kabyles ou arabes; à l'école supérieure ensuite, où l'on vient se perfectionner. On peut presque dire que l'enseignement est gratuit, car chaque enfant ne paie à l'école primaire, pour tout le temps de son séjour, que quatre douros ou trente francs, et moyennant cette modique somme il est non-seulement instruit, mais nourri et habillé. Les élèves de l'enseignement secondaire paient encore moins : huit francs pour toute la durée de leur séjour. Ils apprennent là la théologie, qui comprend les commentaires sur le Coran et les conversations du prophète, le droit et l'étude du Coran, au point de vue légal, les sciences, ce sont : l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie; les lettres, ce sont : la grammaire et la versification. Quand j'aurai ajouté qu'à l'exception de l'*échour* et le *zekka* dont le produit sert à entretenir les mosquées, à défrayer les écoles, à secourir les pauvres, les Kabyles ne paient aucun impôt, qu'ils ont pu exclure de leur code la peine de mort, et que, contrairement aux idées reçues chez les Arabes, ils n'ont point voulu admettre la baston-

nade, comme attentatoire à la dignité humaine, j'aurai, je crois, le droit de demander pourquoi nous les appelons des Barbares.

Je m'arrête. On retrouvera ces détails dans mon récit. J'ai voulu dire où je les avais puisés. Des trois illustres hommes de guerre que j'étais allé visiter à Bruxelles, et de la bouche desquels je tiens la plupart des renseignements sur la période de l'histoire de la conquête de l'Algérie, qui s'étend depuis 1830 jusqu'en 1847, époque de la prise d'Abd-el-Kader, un seul survit, le général Changarnier. Il sera mon témoin. Le général Bedeau est mort, mort à la peine ; la blessure morale qu'il avait reçue au cœur, à la fin de 1851, ne s'est jamais fermée. Le général Lamoricière, plus heureux que lui, a pu encore une fois tirer l'épée, et tirer l'épée pour le Saint-Père, dans cette journée de Castelfidardo, où la gloire a été du côté de la défaite, et où la cause des vaincus a plu à Dieu, puisque c'était pour son vicaire qu'ils combattaient.

ALFRED NETTEMENT.

LES LETTRES

ET LES SCIENCES A ROME*

Rome antique eut longtemps un profond dédain pour les travaux de l'intelligence, et, chose singulière, Cicéron et Virgile, qui leur durent toute leur gloire, se faisaient cependant encore les échos, sous César et Auguste, de ce dédain plus ou moins affecté. Cicéron, plaidant contre Verrès, traitait le goût des arts de futile, *nugatorium*; il s'excusait de savoir les noms des grands artistes de la Grèce, et il ajoutait, en parlant de leurs chefs-d'œuvre : « Les Grecs admirent ces choses que nous méprisons [1]. »

Et Virgile! qui ne connaît les paroles qu'il met dans la bouche d'Anchise :

Excudent alii spirantia mollius æra.

« D'autres (je le veux bien) sauront mieux que toi inspirer à l'airain le souffle de la vie; ils feront sortir du marbre des images vivantes; ils sauront mieux plaider une cause; ils mesureront le ciel avec le compas et diront les évolutions des astres; mais toi, Romain, souviens-toi qu'il t'appartient de gouverner les peuples et de leur imposer l'habitude de la paix. Ce seront là ta science et tes arts : pardonner aux soumis, accabler les superbes. »

* Extrait sur épreuves du grand ouvrage, *Rome dans sa grandeur*, que publie en ce moment notre compatriote, M. Charpentier.

[1] *In Verr.* II, 4, 14, 34, 60.

On ne peut donc s'étonner que Tacite réduisît à trois les objets des études des anciens Romains : la guerre, le droit et l'éloquence, *res militaris, juris scientia, eloquentiæ studium* [1] ; mais la guerre s'apprenait surtout dans les camps, le droit au tribunal du prêteur, et l'éloquence autour de la tribune aux harangues. Cicéron se plaît à raconter, à la fin d'un de ses dialogues (le *Brutus*), de quelle manière s'était faite son éducation oratoire. Elle s'était faite au Forum où il se livrait avec passion au plaisir d'écouter, *cupidissimus audiendi*. C'était le temps de Metellus Celer, de L. Varius, de C. Corbon, de Cn. Pomponius, lesquels, suivant son mot, *habitaient* les rostres ; de retour dans la maison de son père, il lisait, il écrivait, il comptait. Voulant connaître à fond le droit civil, il s'attacha à Q. Scœvola qui, dit-il, sans se charger d'instruire personne, répondait aux consultations et donnait des préceptes à ceux qui désiraient l'entendre. Les femmes de la famille de Scœvola eurent aussi leur part dans la culture de son esprit par leurs connaissances variées et le charme de leur conversation ; puis, lorsque Philon, le chef de l'Académie, vint d'Athènes à Rome, Cicéron se sentit entraîné vers la philosophie par un *goût extraordinaire et il s'y livra tout entier*. Il prit ensuite chez lui le stoïcien Diodote qui ne le quitta plus et mourut dans sa maison. Diodote lui apprit la dialectique que Cicéron appelle une *éloquence abrégée*. De son côté, il travaillait nuit et jour, écrivant des déclamations en latin et surtout en grec. Lorsque approcha enfin le moment d'entrer en scène, il voulut avoir des leçons d'un plaideur accompli, d'un grand acteur de causes, suivant son expression, *actor summus causarum*. Le même motif lui faisait fréquenter le théâtre où il étudiait avec soin les intonations et les gestes des acteurs.

Telle était l'éducation dans les derniers temps de la République, éducation qui était la même pour tous, car la guerre en faisait partie. Cicéron interrompait momentanément ses études pour faire une campagne contre les Marses, comme plus tard il prendra congé de la tribune pour aller commander l'armée de Cilicie. César en faisait autant ; il plaidait et il guerroyait ; nous savons par Tacite

[1] *De Orat.* XXVIII.

qu'il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il prononça son discours contre Dolabella.

A ces premières occupations se joignaient souvent des voyages, surtout en Grèce. Pomponius Atticus passa une partie de sa jeunesse à Athènes, et Cicéron, après son plaidoyer pour Roscius qui fut son premier triomphe, partait aussi dans la crainte peut-être de Sylla, mais en même temps dans la pensée de perfectionner ses études. « Non content des maîtres que Rome lui avait fournis, dit Messala dans le dialogue de Tacite, il parcourut toute la Grèce et toute l'Asie. Aussi s'aperçoit-on bien, en lisant ses ouvrages, que ni la géométrie, ni la musique, ni la grammaire, ni aucune des sciences utiles ne lui étaient inconnues. Il étudia les finesses de la dialectique, les leçons de la morale, les lois du cours des astres, les principes de la physique, et c'est ainsi, c'est de ces vastes études, de cette érudition étendue, de ces connaissances universelles que se forma, que se grossit ce fleuve inépuisable d'éloquence [1]. »

Mais, indépendamment de cette éducation libre, au grand air de la tribune et du Forum, il y avait dès lors des écoles nombreuses où grammairiens, rhéteurs, philosophes, se disputaient les auditeurs et les élèves. Le premier grammairien qui passe pour avoir enseigné à Rome fut Cratès qui, député au Sénat par le roi Attale, entre la deuxième et la troisième guerre punique, et ayant eu le malheur de se casser la jambe en tombant dans un égoût, près du mont Palatin, occupa le temps de sa maladie à enseigner et à disserter. Son exemple fut suivi. On commença par lire en public et par commenter le petit nombre d'auteurs qu'avait produit jusque-là la littérature romaine, Nevius, Ennius, Pacuvius, Lucilius; on corrigeait même parfois leurs vers et l'on finissait par soumettre à des règles l'art d'écrire. Cet art prit ainsi de jour en jour plus de faveur, et l'on compta bientôt à Rome, dit Suétone, plus de vingt écoles célèbres. La plupart étaient tenues par des affranchis. Suétone cite, entre autres, Lutatius Daphnis que Q. Catulus avait acheté 200,000 sesterces (40,000 fr.), et qu'il affranchit immédiatement à cause de sa science. Un chevalier romain du nom d'Eficius Calvinus, donnait

[1] *De Orat.* XXX.

à un autre grammairien, Lucius Appuleius, 400,000 sesterces par an (80,000 fr.) pour tenir école; Appuleius fit de nombreux élèves. Le Gaulois Antonius Gniphon, qui fut le premier maître de Jules César, était un enfant trouvé, affranchi par celui qui lui avait tenu lieu de père. Il enseignait chaque jour chez lui et déclamait tous les neuf jours. Staberius Eros avait été acheté sur les tréteaux où l'on exposait les esclaves, et il dut son affranchissement à ses progrès dans les lettres. Ce fut sous lui que se formèrent Brutus et Cassius. Leneus était un affranchi de Pompée; il le suivit dans toutes ses guerres; puis, après sa mort et celle de ses fils, il ouvrit école aux Carines, près du temple de *Tellus*, c'est-à-dire dans le quartier où avait été la maison de ses maîtres. Julius Hyginus était affranchi d'Auguste qui le mit à la tête de la bibliothèque palatine. C'était un ami intime d'Ovide; son école compta beaucoup d'élèves. Mélissus commença par être grammairien en titre de Mécène, puis, après son affranchissement, il fut chargé, par Auguste, de la bibliothèque du portique d'Octavie. Verrius Flaccus introduisit l'usage des luttes entre élèves, sur un sujet donné, luttes dont le vainqueur obtenait toujours une récompense. Cette récompense était ordinairement quelque ancien livre, beau ou rare. « Auguste, dit Suétone, le choisit pour l'éducation de ses petits-fils, et le précepteur passa dans le palais du prince avec toute son école, mais à la condition de ne plus recevoir de nouveaux élèves. C'était dans le vestibule de l'ancienne maison de Catilina qu'il donnait ses leçons [1]. »

Citons encore Pomponius Marcellus, puriste impitoyable, qui portait dans la critique les habitudes du pugilat dans lequel il s'était d'abord exercé; citons Remurius Palémon, orateur, improvisateur, glorieux, débauché, tenant boutique de grammaire qui lui rapportait annuellement 400,000 sesterces (80,000 fr.) et boutique d'habits qui n'était pas moins fructueuse; et cet Orbilius Papillus, dont la férule avait laissé de si vifs souvenirs dans l'esprit d'Horace. Cet Orbilius, de douloureuse mémoire (*plagosus Orbilius*) [2], était,

[1] Qui se trouvait sur le Palatin, comme celle d'Auguste, et avait été comprise dans les dépendances du palais.

[2] Hor. II, Ep. I, 70.

comme nous dirions aujourd'hui, un officier de cavalerie en retraite qui, à l'âge de cinquante ans, se mit à enseigner et porta dans l'école l'âpre sévérité des camps. Bénévent, sa patrie, lui érigea une statue de marbre dans son Capitole.

Cornutus, le maître de Perse, n'est pas resté moins célèbre ; mais, plus heureux qu'Orbilius, il dut en partie sa célébrité à la reconnaissance de son élève. On ne peut lire, sans émotion, les vers que Perse lui adresse dans sa cinquième Satire : « Dès que j'eus quitté la pourpre, protectrice de ma timide enfance, et consacré mon anneau d'or à nos Lares... à l'âge où l'homme sans expérience tremble et hésite entre les routes opposées, je me mis sous ta discipline et tu reçus ma tendre jeunesse dans le sein de Socrate. Bientôt tu sus habilement tromper mes répugnances et imposer une règle à mes penchants indociles; mon esprit, pressé par la raison, résista vainement et prit sous tes doigts une forme nouvelle. Je me souviens que nous passions ensemble les journées entières; le travail, le repos nous était commun; ensemble nous donnions les prémices de la nuit à un repas modeste qui nous délassait de nos études sérieuses. »

Les grammairiens enseignaient la grammaire et la mythologie. Les rhéteurs, qui les suivirent de près, réduisirent en règles, préceptes et formules, ce qu'il y a, ce semble, de plus spontané et de plus individuel, l'éloquence. Anssi les prit-on pour des comédiens ; et quand on vit que leurs *scènes*, suivant le mot de Tacite, attiraient la foule, qu'on se pressait à leurs *suasoriæ*, à leurs *controversiæ*, débats fictifs et imaginaires, où l'art se faisait une tactique et un jeu de la persuasion et de la conviction, on les mit à la porte comme un danger public. Mais le nouveau genre de spectacle avait déjà trop d'adeptes pour que l'expulsion pût être maintenue longtemps, et il arriva aux rhéteurs ce qui était arrivé aux prêtres d'Isis, c'est qu'ils ne furent jamais plus nombreux et plus puissants que le lendemain du jour où l'on croyait s'en être délivrés.

Les rhéteurs, comme les grammairiens, sortaient presque tous de la classe servile, car, nulle part plus qu'à Rome, le travail de

l'esprit ne fut réputé longtemps une dérogeance [1]. Ce préjugé, loin d'être moderne et monarchique, est antique et républicain.

Ainsi Otacilius Pilitus, dont le grand Pompée suivit les leçons, avait commencé par porter la chaîne, comme *Janitor*, c'est-à-dire comme portier ou même comme chien de garde, car on sait que le *Janitor* était enchaîné à sa loge. Epidius, qui eut pour élèves Auguste et Antoine, n'avait pas été esclave, mais il avait été flétri comme calomniateur, *calumniâ notatus*, dit Suétone [2]. Un autre rhéteur célèbre, Albutius Silus, commença par être édile à Novare, sa patrie; mais des plaideurs qu'il avait fait condamner l'ayant tiré par les pieds et fait tomber de son tribunal, il prit la fuite sous le coup de cette humiliation et courut jusqu'à Rome pour y chercher l'oubli et la fortune.

Ce ne fut donc point la position des rhéteurs qui fit leur succès, ce fut leur faconde, et, l'on peut ajouter, la faconde toujours naturelle aux imaginations vives et impressionnables du Midi. Avant eux, l'habitude dans les écoles était de déclamer en grec, ce qui maintenait le discours dans une sphère élevée, parce qu'elle était peu accessible à la foule; mais Plotius Gallus s'étant mis à déclamer en latin, tout le monde courut à ses leçons, les plus studieux comme les autres. C'était à l'époque de l'enfance de Cicéron qui gémissait, nous dit-il, de ne pouvoir les suivre, mais il était retenu par l'autorité des plus savants hommes qui estimaient les exercices grecs meilleurs pour la nourriture de l'esprit [3]. La déclamation devint, en définitive, un goût, une habitude, une fureur. Tite-Live l'avait déjà fait entrer dans l'histoire; elle pénétra désormais jusque dans la vie privée. Pompée déclamait chez lui afin d'être toujours prêt à déclamer au Forum; Auguste et Antoine déclamaient sous la tente, afin de ne point être pris au dépourvu, un jour de combat. Aussi les professeurs de déclamation se multiplièrent-ils sans nombre et arrivèrent-ils souvent, non-seulement à la fortune, mais aux hon-

[1] Il faudrait cependant excepter l'histoire qui fut le plus souvent écrite par des personnages de naissance distinguée, ce qui s'explique parce que l'histoire était l'expression active et pratique, la seule qui parût noble aux yeux d'un Romain.

[2] Suétone, *de Claris Rhetoribus*.

[3] *Ap. Sueton., de Claris Rhetor.*

neurs. Les méthodes d'enseignement variaient d'ailleurs suivant les maîtres. Les uns s'adonnaient de préférence à la narration et à l'amplification; quelques autres traduisaient les écrits des Grecs; la plupart donnaient des espèces de joûtes auxquelles prenaient part les élèves. — Des pêcheurs d'Ostie, disait-on, qui avaient vendu un coup de filet, prirent dans leurs mailles une corbeille pleine d'or; à qui appartient la corbeille, aux pêcheurs ou à ceux qui leur avaient acheté d'avance leur poisson? — Des marchands d'esclaves ont introduit frauduleusement à Rome un jeune et beau garçon, en lui faisant prendre la bulle et la robe prétexte, et ont éludé ainsi les droits du fisc, peuvent-ils ensuite réduire de nouveau à la chaîne cet esclave auquel ils ont donné volontairement les insignes de la liberté? — C'était ce qu'on appelait des *controverses*. Celles-ci étaient *judiciaires* et reposaient sur des questions de droit qui ne sortaient pas des limites de la vraisemblance. Mais il y en avait de complétement *fictives* et où le débat n'était plus que jeu d'esprit. « Quelles controverses, bons Dieux, s'écrie Messala dans le dialogue de Tacite, et quelles suppositions incroyables! Aussi arrive-t-il que le sujet jurant avec la vérité (*abhorrenti a veritate*), on a recours à la déclamation. Tantôt il s'agit de savoir si le meurtre d'un tyran est digne ou non de récompense, si une fille enlevée doit désirer la mort ou la main de son ravisseur; il s'agit de l'inceste d'une mère avec son fils, de l'immolation d'une vierge pour faire cesser une peste, et autres questions non moins bizarres qu'on agite journellement en style emphatique... » Ceux à qui leur âge ne permettait pas encore de jouer leur rôle dans ces luttes, avaient néanmoins, eux aussi, leurs thèmes de déclamations. C'était ce qu'on appelait des persuasions, *suasoriæ*. Ils s'efforçaient de persuader à Caton de ne pas trancher sa vie; à Alexandre, de se contenter de la terre sans prétendre aspirer à la conquête de l'Océan. Ce qui caractérisait ces écoles, dit très-bien M. de Champagny, c'était une combinaison de l'esprit alambiqué, puéril et disputeur des Grecs avec l'esprit tendu, lourd et emphatique des Romains [1]. »

Quintilien lui-même, le plus grave et le plus sensé des rhéteurs,

[1] *Les Césars*, t. Ier, p. 314.

se laisse aller de temps en temps à des minuties emphatiques qui trahissent le naturel du pays. Telles sont entre autres, dans son XIe Livre, ses théories sur l'attitude, sur le geste, sur le vêtement. « Il est bon que la robe fasse des plis un peu au-dessus du bas de la tunique. Si elle ne descend pas perpendiculairement, c'est une négligence qui se remarque. Il est bon de retrousser une partie de sa tunique, puis on relèvera sa robe sur l'épaule droite, en la prenant par l'extrémité, ce qui n'est pas sans grâce. Il faut éviter de se couvrir entièrement les épaules, autrement on serait trop empaqueté et l'on perdrait cette sorte de dignité que donne une large poitrine. » C'est aussi l'avis de Tacite : « Quel air ignoble, disait-il, n'ont point donné à l'éloquence ces *pénules* dans lesquels nous sommes serrés et emmaillotés ! »

Mais ce n'était pas tout ; il fallait un aménagement divers dans la toilette pour les diverses parties du discours, et ce n'était que dans les moments de vive animation, d'indignation surtout, qu'il était permis à l'orateur de rejeter robe et tunique en arrière pour n'y penser plus.

Les recommandations n'étaient pas moins détaillées et précises pour les gestes. « Que vos mouvements partent du tronc du corps, avait dit Cicéron, et donnez à vos reins une flexibilité qui n'ait rien que de mâle. » Le même Cicéron reprochait à Calidius de ne se frapper jamais ni le front ni la cuisse. Se frapper la cuisse, c'était un signe d'indignation. Crassus était célèbre pour le parti qu'il savait tirer de son premier doigt, soit qu'il voulût réprimer, soit qu'il voulût indiquer, et de là était venu à ce doigt le nom d'*index*. Plier le doigt du milieu contre le pouce et tenir les trois autres déployés, c'était, disait-on, le geste qui convenait le mieux pour l'exorde ; rapprocher les deux doigts du milieu du pouce était un geste plus pressant ; se moucher souvent était peu convenable ; se retrousser le nez avec la paume de la main était malhonnête.

En reproduisant ces enseignements de l'école, nous avons pour but de faire comprendre l'importance extrême qu'on attachait chez les Romains à ce que j'appellerai la mimique du discours. On parlait sur un grand théâtre, en plein Forum, et par suite on tenait à

ce que l'attitude fût non-seulement noble, mais même un peu théâtrale. Tacite gémissait amèrement de ce que, à son époque, le théâtre eût diminué et que, par suite, l'éloquence se fût amoindrie. « Quel nerf, dit-il, n'ont point ôté au discours les salles et les greffes où se débattent aujourd'hui la plupart des causes ; car, s'il faut à de nobles coursiers une lice et de l'espace pour prouver leur vigueur, il faut aussi à l'orateur un champ où il puisse se développer avec liberté, sans quoi il languit et perd tout ressort... Il lui faut des cris, des applaudissements, il lui faut un théâtre, et c'est précisément ce qu'avaient tous les jours les anciens orateurs. Le Forum suffisait à peine à contenir les citoyens illustres et la multitude des clients, et les tribus, et les députations des villes, et l'Italie enfin qui venait assister les accusés. Il n'était pas de jugement alors où le peuple romain ne crût sa dignité engagée... Et ce peuple, continuellement assemblé avec le droit d'attaquer ce qu'il y avait de plus puissant, la gloire des inimitiés qui en étaient la conséquence, gloire telle que la plupart des habiles parleurs (*diserti*) n'épargnaient pas même un Scipion, un Sylla, un Pompée, et qu'on voyait jusqu'aux histrions profiter de leur ascendant sur la multitude pour insulter, comme c'est la nature de l'envie, les premiers hommes de l'Etat, ce peuple, cette gloire, n'étaient-ce pas autant de foyers ardents pour échauffer, pour enflammer le génie[1] ? »

Voilà ce qui explique, mieux que tous les préceptes des rhéteurs, la grande éloquence des Celius, des Calvus, des Brutus, des Asinius, des Hortensius, des Messala, des César et des Cicéron, c'est-à-dire des derniers jours de la République. Mais, puisque nous traitons des écoles, nous ne pouvons taire leurs maximes. Quintilien exigeait de l'orateur qu'il fût philosophe, parce que la philosophie est la science de la sagesse ; géomètre, parce que la géométrie est la science de l'ordre ; musicien, parce que la musique est la science de l'harmonie dont le discours n'a pas moins besoin qu'un tableau, un concert, que toutes les œuvres de la nature. Nous avons ouï parler de ces orateurs qui prenaient le *la* d'un joueur de flûte. Beaucoup allaient plus loin, car Cicéron leur reprochait de mettre du chant dans leurs

[1] *De Orator.*, XXXIX et XL.

péroraisons ; mais au moins, dit Quintilien, ce chant avait quelque chose d'un peu sévère, tandis qu'aujourd'hui nous ne gardons plus aucune mesure. Je le demande pourtant, est-il naturel de chanter lorsqu'il s'agit d'un meurtre, d'un sacrilége, d'un parricide, et mieux encore de chiffres, de comptes et du plus simple litige? Autant vaudrait alors se faire accompagner par des flûtes, des instruments à cordes et surtout par des cymbales dont les sons repondraient dignement à un aussi sot abus [1]. » On en était venu, en effet, à ce que beaucoup d'orateurs tiraient gloire de ce qu'on pouvait, disaient-ils, chanter et danser leurs plaidoyers [2].

On pense bien qu'en même temps, la simplicité ancienne avait disparu. « Parler avec éloquence et noblesse, ce n'est autre chose, disait admirablement Cicéron, qu'exprimer d'excellentes choses en termes excellents [3] ; mais, au lieu des termes excellents, c'est-à-dire d'une justesse qui unit la précision à la distinction, on voulut bientôt des phrases ornées et poétiques, des traits brillants, des formes riantes, de l'or, des pierreries, en un mot, comme disait Messala, le fard et les atours d'une courtisane [4]. Les rhéteurs ne furent-ils pour rien dans cette déviation de l'art? On peut en douter; mais les temps y furent pour beaucoup. Moins était grande l'importance des questions et plus l'orateur s'étudiait à les relever par des mots d'esprit et des ornements superflus. L'éducation, d'ailleurs, avait changé, et il faut lire dans Quintilien et Tacite les regrets que ce changement éveillait en eux.

« Autrefois, dit Tacite, ce n'était pas dans la cellule d'une nourrice achetée, mais au foyer et au sein maternels qu'étaient élevés les fils nés d'une chaste mère. Une mère, en effet, ne connaissait pas de plus grand honneur que de garder sa maison et se dévouer à ses enfants. On choisissait, en outre, quelque parente d'un âge mûr et de mœurs éprouvées à qui l'on confiait toute la jeune famille et devant qui on n'eût osé rien dire ni rien faire qui blessât l'honnêteté. Ce n'était pas

[1] *De Inst. Orat.* XI, 3.

[2] Tacit. *de Orat.* XXVI.

[3] *Orator.* LXVIII.

[4] Tacit. *De Orat.* XXVI.

seulement l'étude et les occupations sérieuses qu'elle surveillait ; les délassements eux-mêmes et les jeux étaient tempérés dans leur folie par sa modeste et religieuse décence. C'est ainsi, nous le savons, que Cornélie, mère des Gracques, Aurélie, mère de César, Attia, mère d'Auguste, dirigèrent l'éducation de leurs fils et qu'elles en firent les premiers hommes de leur temps... Mais aujourd'hui, sitôt qu'un enfant est né on l'abandonne à quelque servante grecque à laquelle on adjoint un ou deux esclaves, les plus vils souvent de la troupe et impropres à toute fonction sérieuse. Leurs contes et leurs erreurs sont la première semence qui germe dans ces jeunes et molles intelligences, et personne dans toute la maison ne se préoccupe de ce qu'ils disent et de ce qu'ils font devant cet enfant qui sera un jour le maître. Que dis-je ? Les pères eux-mêmes, loin d'accoutumer leurs fils, dès le bas âge, à la modestie et aux bonnes mœurs, sont les premiers à autoriser leurs libertés et impertinences, que suivent bientôt l'effronterie, puis le mépris des autres et de soi-même. Un autre défaut, particulier à cette ville, et que nos enfants prennent en quelque sorte, dès le sein de leur mère, c'est l'amour des histrions et la passion pour les gladiateurs et les chevaux ; or, quelle place peut-il rester pour les nobles connaissances dans un esprit que de pareilles futilités occupent et assiégent ? A la maison, les enfants parlent-ils d'autre chose ? A l'école, saisissons-nous d'autre sujet d'entretien ? Les maîtres, eux-mêmes, n'ont que ces fadaises à la bouche, dans leurs conversations avec leurs élèves. Ce n'est point, en effet, par leur sévérité et leur talent qu'ils s'attirent des auditeurs, mais bien par les manéges de l'intrigue et les cajoleries de l'adulation[1]. »

Mêmes plaintes de la part de Quintilien : « Cette mollesse de l'éducation, que nous traitons d'indulgence, ôte tout ressort au corps et à l'âme. Que ne voudra-t-il pas, quand il sera jeune, l'enfant qui a rampé sur la pourpre ?..... Nous formons son palais avant sa langue ; il grandit en litière, il ne touche la terre que soutenu à droite et à gauche. Nous aimons à trouver sur ses lèvres des paroles impertinentes ; nous l'aimons et nous l'embrassons pour des mots

[1] *De Orat.* XXVIII et XXIX.

qu'on ne devrait point passer à des bouffons alexandrins... C'est de nous qu'il les entend. Nos repas ne résonnent que de chansons obscènes; la bouche n'ose dire ce que les yeux y voient; et le malheureux enfant s'imprègne de nos vices avant même de savoir que ce sont des vices [1]. »

Le tableau est vivant et l'on pourrait y reconnaître d'autres époques et d'autres pays que le temps de Vespasien et que Rome.

Nous avons dit que les méthodes d'enseignement étaient aussi variées que les maîtres. Il résulte néanmoins d'un passage de Quintilien, que l'usage des concours entre les élèves, usage introduit, nous nous le rappelons, par Verrius Flaccus, produisait dès lors les plus heureux effets. « Je me souviens, dit-il, d'un usage que nos maîtres avaient adopté et qui leur réussit merveilleusement. Ils distribuaient les enfants par classes et assignaient les rangs pour parler, suivant le degré d'instruction de chacun, en sorte que plus on faisait de progrès, plus on montait dans le rang. On ne pouvait toutefois monter ainsi sans subir un jugement. Mais aussi avec quelle ardeur on se disputait la palme, et quel honneur que celui de marcher en tête de sa classe, *ducere classem* ! Cette distribution des élèves n'était pas d'ailleurs irrévocable; tous les trente jours, elle était soumise à la chance de luttes nouvelles. De la sorte, le vainqueur ne s'endormait pas sur ses lauriers et le vaincu trouvait dans sa douleur même un aiguillon qui l'excitait à laver la honte de sa défaite [2]. » Ces souvenirs ne sont-ils pas les nôtres ?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *De Inst. Orat.* L. I, 2.
[2] *De Inst. Orat.* L. I, 3.

MÉMOIRES DE PAQUETTE

XVIII *

Oh! que de choses se sont passées durant cette heure-là! Tous ces souvenirs sont confus..., sans doute à cause de cette fièvre qui m'emportait à exécuter un semblable projet. Essayons cependant de ressaisir quelques-uns des événements de cette fatale soirée.

Les eaux d'orage s'engagent de toutes parts dans le puisard au-dessus de ma tête, entraînant avec elles une boue grisâtre qui ruisselle d'étage en étage; ma lampe menace à chaque instant de s'éteindre; je tremble à chaque souffle qui la fait vaciller, parce que dans les entrailles de la terre, au milieu de ce dédale de couloirs, les ténèbres c'est la mort.

Au-dessus de moi un morceau de ciel apparaît encore blafard à cause des éclairs, lumineux malgré la nuit, de plus en plus petit à mesure que je descends. Si mon pied manque un échelon, s'il glisse sur ces boues délayées, au-dessous il y a le vide..., et mes mains se crispent aux barreaux, je frémis, j'ai froid, j'ai peur....., il semble que mon courage va m'abandonner.

Au plancher qui est au pied de la seconde échelle, j'hésite encore un instant... C'est si noir, le vide! Il attire, mais c'est pour tromper. Puis les campagnes qui sont là-haut sont si gaies par un clair soleil,

* Voir la livraison de Novembre, pp. 359-377.

quand l'air court doucement sur les jeunes haies, comme pour inviter chacun à le respirer à pleins poumons !

Mon cœur a battu à se rompre, à l'instant où j'ai cessé de voir le ciel. Ce moment-là a été comme un adieu fait à un ami. Maintenant de grosses poutres me le cachent; ma lampe en laisse voir les extrémités rouillées et projette au-dessous des ombres bizarres. A chaque planche, une ouverture livrant à peine le passage à un homme communique avec l'échelle inférieure; l'eau ruisselle toujours, les ténèbres croissent, l'air devient plus rare, âcre à la poitrine, rempli d'émanations sulfureuses. Il fait froid dans ce puits, tout ce qn'on y touche est humide, fangeux, glissant, les parois sont rouges et suintent; quelques pierres se détachent parfois et retombent au fond du puisard. Aucun autre bruit ne vient troubler l'horreur de cette solitude.

J'ai franchi ainsi presque d'un trait dix-sept échelles, dix-sept étages. Epuisée, j'atteins le dernier plancher; l'échelle finit, mais non le gouffre où je plonge ma lampe avec effroi... Nul barreau, plus d'échelle... On entend dans un immense lointain des vagues souterraines qui clapotent on ne sait où. Que devenir? Le puisard continue plus bas; à droite je rencontre en tâtonnant une ouverture haute de quelques pieds pratiquée dans le côté du puits. Plus de doute, je suis à l'entrée des galeries; c'est par cette issue qu'il faut pénétrer. Le sol est fangeux, par place une eau croupie et fétide reflète comme à regret la lueur de ma lampe, j'avance avec crainte, posant le pied tantôt sur une solive, tantôt dans les larges flaques. Le plafond est bas, supporté par d'énormes poutres qui fléchissent sous l'effort des terres; au-dessus pèse amoncelée une masse haute de trois cents mètres.

Il faut marcher plus vite, car peut-être chaque minute est-elle une vie. Daniel m'attend, il est sans doute dans cette direction, une secrète providence me guide. Mais si je m'attarde, si l'anxiété me ralentit parfois, si je suspends ma course pour m'assurer que c'est bien l'écho des souterrains qui répète derrière moi un bruit de pas semblable aux miens, le découragement est à l'entrée de mon cœur, je le sens qui va défaillir... La galerie s'agrandit pourtant, pour

avancer il ne faut plus marcher courbée, j'arrive enfin à un carrefour auquel aboutissent plusieurs couloirs. Ici peut-être respirera-t-on plus à l'aise; mais un autre embarras va surgir : quelle direction prendre ? Où est Daniel ? Où est Raimbault ? Dans quelle galerie m'enfoncer ?

A l'entrée de l'une d'elles, il y a une pioche souillée de boue, je l'examine en me rappelant celle que Raimbault avait accrochée à son épaule lorsqu'il est descendu. Il a dû passer par là. De plus tout porte à croire que cette galerie est fréquentée par les ouvriers : elle est plus haute et à la voûte scintillent les mille facettes du minerai cristallisé : c'est la galerie en exploitation.

Je m'engage donc de ce côté, mais dès l'entrée un courant d'air violent souffle ma lampe et l'éteint. Un cri d'angoisse meurt sur mes lèvres. Portant ma main à mon front je m'aperçois qu'une sueur ardente colle mes cheveux à mes tempes, tandis que mes épaules frissonnent sous mes vêtements traversés par l'eau des galeries. Une seconde ma tête se perd, mais un éclair de volonté succède promptement à cette défaillance, je me précipite au hasard dans l'obscurité.

Il me semble que le couloir devient à chaque pas plus étroit, et cet indice me fait craindre de m'être trompée en prenant cette galerie pour une des grandes artères de l'exploitation. Qu'importe ! je persiste encore à marcher en avant, je me traîne courbée, me heurtant le front çà et là, tombant sur les genoux, reprenant encore ma route jusqu'à ce que je sente mes forces me trahir. Un sentiment plus fort surgit tout à coup dans mon âme, l'horreur d'une telle situation me saisit à l'improviste. Alors seulement je mesure sans illusion l'impasse où je me suis lancée si follement. Devant moi se dresse le péril avec sa brusque réalité. Avancer, demeurer, tenter de revenir sur mes pas, n'est-ce pas tout un ? Comment arriver jamais à reprendre le fil de ces labyrinthes?... Comment rejoindre les échelles dans l'obscurité qui m'environne ?

Plus loin la muraille se redresse un peu ; elle s'enfonce en formant une grotte en retrait, je m'y appuie désespérée.

— C'est en fait ! me dis-je, à moins d'un miracle de Dieu, il

faudra mourir ensevelie vivante sous la mine, car je ne retrouverai jamais l'issue de ces galeries qui s'enchevêtrent dans tous les sens.

Le bruit d'eaux courantes que j'ai déjà remarqué se fait toujours entendre, mais il me semble qu'un autre clapotement s'y mêle cette fois. Dans les ténèbres l'oreille perçoit les moindres nuances : ce bruit assez distinct quoique éloigné encore est rhythmé comme un pas d'homme. Pour mieux entendre je suspends ma respiration... non, je ne me trompe pas ; le bruit approche, il devient plus clair, c'est un soulier ferré qui le produit en tombant lourdement et par intervalles réguliers sur le sol de la galerie.

Oh ! si c'était Daniel !...

Bientôt une faible lueur éclaire la partie du couloir que j'ai parcourue, la lueur grandit à mesure que les pas se rapprochent. Plus de doute, quelqu'un vient.

Mon sauveur n'a pas encore atteint le coude que fait la galerie, je l'entends sans le voir, mais la lampe qu'il porte l'annonce déjà par les rayons qu'elle projette.

L'homme paraît !... Vivrais-je cent ans, je n'oublierais jamais ce moment suprême, ma poitrine se serra comme sous un étau, et je sentis la vie s'arrêter dans mon cœur...

L'homme qui venait, c'était Raimbault !

Raimbault allait la tête baissée comme s'il eût cherché quelque chose ; à quelques mètres de l'endroit où je suis blottie dans l'enfoncement naturel des terrains, il s'arrête là où la voûte remonte, et se relève de toute sa haute taille. Sa figure est éclairée, mais seulement par places, les ombres sont plus accusées et donnent à son expression une dureté à la fois féroce et fantastique.

Ses épaules largement charpentées soutiennent un cou pesant, sa barbe salie par la boue des galeries est d'une couleur livide, sur ses lèvres court un sourire qui vient de l'enfer, et au milieu de son front se creuse toujours cette grosse ride perpendiculaire qui m'effraie. Ses yeux farouches dardent du feu.

Oh ! quelle vision repoussante ! Quel cauchemar à troubler mes rêves de jeune fille, que cette fatale apparition !

Raimbault passa ; son haleine empestée arriva jusqu'à moi.

Il passa sans me voir ; le pan de sa vareuse de toile effleura mes cheveux... Je demeurai éperdue, immobile dans l'obscurité.

Mes yeux le suivirent : je le vis se courber pour obéir à la construction de la galerie ; il murmurait en s'en allant de sourdes paroles, où le nom de Daniel me semblait mêlé à des menaces.

— Malheur !... disait-il.

Je ne l'avais donc que trop bien deviné, il cherchait Daniel pour le frapper, j'avais été bien guidée, Daniel vivait, il était temps encore.

Il fallait marcher sur ses traces sans balancer. Je suivis Raimbault à trente pas, la poitrine gonflée, l'haleine suspendue, évitant le moindre bruit qui lui aurait appris qu'on l'épiait. N'y a-t-il pas des heures solennelles dans la vie où les faibles deviennent les forts, où les âmes inexpérimentées trouvent en elles-mêmes un ressort inconnu qui leur montre le chemin des nobles entreprises et le secret des dévouements impossibles ?

Ce souffle m'emportait invinciblement, et à mesure que je marchais je m'imaginais que le meurtrier perdait en force pour le mal tout ce que je me sentais gagner en énergie.

Cependant la marche était devenue plus difficile, mes vêtements trempés par l'eau du puisard embarrassaient mes genoux, je perdais du terrain sur Raimbault, des éblouissements passaient sur mes yeux et me forçaient à m'arrêter, il me fallait l'appui de la paroi pour ne pas tomber. Dans ces vertiges je croyais voir à la voûte des taches de sang et un visage pâle qui ressemblait à Daniel. Puis bientôt, ces hallucinations dissipées, j'entendais de nouveau les pas résonner dans la galerie, je recueillais mes forces et reprenais la piste de l'homme armé.

Celui-ci marchait toujours plus vite ; moi je suivais plus ardemment, sans prendre garde au sol entrecoupé d'espace en espace par de larges poutres transversales. Mais tout à coup mon pied placé à faux sur une de ces poutres la fait basculer... Au bruit de la planche qui retombe dans une flaque d'eau, Raimbault s'est arrêté.

Je m'arrête du même coup.

Il écoute, puis se retourne en dirigeant de la main la lueur de sa

lampe de travail. Le rayon court au-devant de lui et m'éclaire vaguement.

— Qui va là ? demande Raimbault d'une voix rauque.

Un silence succède.

— Qui va là ? répète-t-il.

La lampe toujours en avant, il fait quelques pas sans me reconnaître encore. Il approche, relève son fanal, et soudain une main de fer serre violemment mon poignet.

En sentant le poignet qu'il a saisi ployer sous son étreinte, Raimbault recule en ricanant, comme s'il était indigne de sa force d'hercule de torturer un faible bras qui ne peut lui résister.

— Holà ! la belle ! dit-il en adoucissant sa voix, es-tu donc endiablée pour être ici en pleine nuit !... Vrai Dieu ! c'est bien la Pâquette que voilà en personne ! Par ma tête, tu n'es point descendue seule ici à cette heure, et je jure que quelque galant t'aura donné la main.

Et en parlant ainsi il me touche de si près que sa respiration immonde passe sur mon front.

Mais à cette heure décisive, l'enfant, la jeune fille devenait femme ; la voix ne me manqua pas, il me monta au cœur un flux de courage et je répondis avec assurance :

— Monsieur Raimbault, vous pensez mal de moi ; mais je n'ai pas peur, il faut que vous me disiez ce que vous cachez là sous votre vareuse, ce que vous avez passé dans votre ceinture..... Que voulez-vous ? Qui cherchez-vous ?..... N'allez pas mentir surtout. N'est-ce pas que c'est Daniel ?

Il rit pour toute réponse.

— Ma belle mignonne, ajouta-il, tu te préoccupes sans cause. Calme-toi d'abord, et puisque sans doute tu cherches aussi quelqu'un ou quelque chose, nous allons nous entr'aider en besogne.

Jusque-là je n'avais pas pris garde au tutoiement dont Raimbault usait à mon égard. Dans nos campagnes c'est une habitude assez répandue ; je n'étais plus cependant l'enfant abandonnée de Roche-l'Abeille, comme au jour où il me mettait à la porte de la métairie. Un certain sentiment de fierté s'éveilla en moi, il me sembla que cette familiarité me blessait comme un outrage.

J'allais lui interdire de me parler ainsi, mais rompant là-dessus, je réfléchis que peut-être des supplications trouveraient mieux le chemin de son cœur, et surmontant toutes mes répugnances instinctives :

— Raimbault, dis-je en joignant les mains, n'est-ce pas que je me suis trompée ! De grâce, dites-moi que je me suis trompée, que ce qu'on n'a appris de vous n'est pas vrai... dites que vous ne voulez pas de mal à Daniel. Il ne vous en désire pas, lui; il est si bon ! Dites que ce n'est pas pour mal faire que vous êtes armé comme je vous vois. Promettez-moi au moins que de sa tête pas un cheveu ne tombera !

— Holà ! doucement, ma jolie fille, reprit-il, je ne suis point aussi méchant que tu te l'imagines. Mais où diable as-tu rêvé ces cent folies-là ? Laisse-moi donc là ton Daniel et regarde-moi plutôt. Tu ne connais donc pas Raimbault, Pâquette ; tu crois qu'il te veut du mal, tu n'as donc jamais lu dans ses yeux ? Regarde et cesse d'avoir peur, Pâquette. Aimer n'est pas si mal faire, petite, et voilà ce que mes regards te disaient depuis longtemps déjà. N'aie pas peur, corbleu, Raimbault le paysan pourrait, s'il le voulait, couvrir de pièces d'or les coutures de sa blouse du dimanche, et Raimbault le farouche, entends-tu, saurait sur un signe de toi devenir le plus doux de tous les hommes !

Dans l'ombre son bras enlaça ma taille à demi. Par un mouvement aussi rapide je bondis et lui échappai.

— Arrière ! m'écriai-je en frémissant jusqu'à la pointe de mes cheveux. Arrière, Raimbault ! je sais tout, ne cherchez pas à me cacher vos horribles projets ; vous poursuivez ici Daniel, et vous le poursuivez pour le tuer, parce qu'il est bon et que vous êtes infâme !... Mon Dieu, que j'aurais voulu me tromper ! Que j'aurais voulu pouvoir rejeter de mon âme comme insensées toutes mes craintes, toutes mes imaginations !... Allez maintenant, Raimbault, à quoi bon dissimuler... je m'attache à chacun de vos pas. Daniel est seul à son travail, il ne se doute pas même de vos pensées, il est sans défense : allez le surprendre par derrière !... C'est moi qui vais le défendre contre vous !

Raimbault avait reculé en baissant sa large tête comme un animal prêt à se ruer; il la releva par un mouvement subit :

— Tu le défendras, dit-il avec ironie, tu le défendras contre moi! Mais as-tu bien réfléchi que cela est insensé !

L'écho des galeries souterraines retentit à son rire et répéta :

— Insensé !...

Epuisée je m'adossai aux pans de la grotte; Raimbault courbé comme un arc reprenait sa marche dans la galerie : il se retourna encore une fois et la lampe mit de nouveau son front en pleine lumière.

— Eh bien! Pâquette, qui prétends tout savoir, ta science est en défaut : tu n'auras point à te mesurer à ma force, pauvre paille que d'une main je briserais si je voulais, il est trop tard !... Ah! tu ne veux pas m'aimer!..... Tu es promise à Daniel; il t'aime et vous devez vous épouser !..... Eh bien, regarde, à mon couteau dont le fil est bon, il y a du rouge! Ton Daniel, il est couché là-bas... prends la première galerie à gauche, écoute à la fin des échelles l'eau courir au-dessous, on ne sait pas où vont ces courants, c'est le fond du précipice, il a cent cinquante pieds; appelle Daniel..... peut-être ton amoureux te répondra-t-il! Ah! ma belle, vous avez manqué au rendez-vous; par ma barbe!... ce n'est plus comme à la Saint-Samson!... Il a la poitrine ouverte du coup, et tu peux être sûre qu'il ne t'aime plus, car je lui ai pris le cœur avec la pointe de mon couteau... Va le chercher, Pâquette, et qu'on te marie avec lui ! Oh! je ne suis plus jaloux maintenant... On dit que c'est froid la caresse d'un mort! On racontera demain à la mine qu'il s'est frappé la tête contre une poutre basse et qu'il a disparu au fond du puisard du midi. On n'essaiera pas d'en retirer son cadavre, car on ne descend jamais là, et après-demain on ne parlera même plus de lui.

En entendant Raimbault tout mon sang reflua vers mon cœur, mes jambes défaillirent, je m'affaissai sur moi-même, le plafond de la galerie tourna autour de moi, une sueur froide inonda mon front, mille bourdonnements remplirent ma tête. Mes yeux restaient cependant ouverts encore, et j'aperçus confusément, comme les choses qu'on voit en rêve, des lumières s'agiter à l'extrémité du couloir:

il me sembla entendre des gens qui venaient, des voix qui chuchotaient.

Un instant ma respiration se suspendit tout à fait, les pas et les voix se rapprochèrent de plus en plus, du moins j'en avais vaguement conscience, sans pouvoir me rendre compte distinctement des lieux où je me trouvais.

Une minute après ces voix parlaient tout près de moi, des hommes m'entouraient, Raimbault répondait à leurs questions :

— A quoi songent ces jeunesses-là ! disait-il. Il faut qu'elles voient tout, même le fond de la mine. Le froid l'a saisie, la folle qu'elle est, et si le hasard ne m'avait amené à passer par là, dans la galerie, je crois qu'elle y serait morte.

Les autres voix questionnaient, c'était un murmure indécis, d'autres mineurs arrivaient par le couloir... A ce moment une sensation indéfinissable s'empara soudain de moi et m'absorba tout entière. Parmi les voix des nouveaux venus il y en avait une bien connue qui me frappait particulièrement. A la lueur des lampes qu'on agitait une ressemblance à peine saisie m'avait éblouie. Daniel!..... Mes sens m'abandonnèrent tout à fait, et je me sentis doucement balancée par un des songes de mon enfance.

Je redevenais plus jeune, les années joyeuses où vivait Félicité-Julienne passèrent et repassèrent devant mes yeux; la vieille métairie flottait dans ma vision, l'air était pur, je l'aspirais à pleine poitrine, dans le ciel bleu volaient quelques nuages floconneux, l'atmosphère était sereine, les hirondelles commençaient leurs nids sous les chaumes du toit, il y avait une neige de pâquerettes dans les prairies. Félicité-Julienne me regardait de son regard suave.

Oh! Roche-l'Abeille! Roche-l'Abeille !...

Puis tout s'effaça et je retombai inanimée.

XIX

Je me réveillai dans la chaumière de mère Peluche.

Lorsque la fièvre m'eut quittée, j'eus quelque peine, malgré le

calme qui m'environnait, à retrouver le fil de tous ces événements. Je promenai lentement les yeux autour de moi : Daniel et la vieille Peluche penchés sur mon lit me pressaient les mains.

— Daniel, murmurai-je en fixant mon regard sur le sien, ai-je rêvé ? Tout cela est-il bien vrai ? Ai-je rêvé ?

— Non, répondit-il à voix basse, comme l'on parle dans la chambre d'un malade. Mais ne vous préoccupez pas de tout cela, chère Pâquette ; le repos vous est ordonné.

— Mais le souterrain ? Ma lampe éteinte ?..... Raimbault ?..... Cet évanouissement ?... Comment m'avez-vous rapportée ici ?

— Chut ! continua-t-il en posant légèrement sa main sur mes lèvres : n'y pensons plus, c'est déjà vieux de trois jours.

. . . . . .

Je traversai alors les diverses phases de la convalescence, douce période qui est une renaissance, où nos perceptions sont si vives et toutes les images si neuves. Un sang plus frais s'élance avec une puissance plus généreuse du cœur dans les veines, chaque sensation est une jouissance d'enfant, la pensée monte au cerveau comme une émanation printanière, et il semble que l'essai de nos forces, l'exercice de nos facultés un instant engourdies soit une nouvelle prise de possession de nous-mêmes.

A mesure que je me sentais mieux, une inquiétude mal définie se mêlait pourtant au bien-être général qui rajeunissait tous mes membres. Un danger planait sur Daniel, je le savais désormais. Tout en faisant la part autant que cela était possible à la crise que j'avais traversée, aux craintes folles, à cette sorte d'hallucination même qui m'avaient poussée à entreprendre sous la mine une descente si aventureuse, je me répétais sans cesse qu'il y avait à tout cela un fond de vérité, et cette pensée faisait renaître tout mon effroi.

Chaque jour Raimbault et Daniel allaient se trouver en présence, leurs travaux les rapprochaient, la colère de l'un croîtrait avec la modération de l'autre, jusqu'à ce que quelque éclat vînt terminer fatalement pour Daniel cette haine invétérée. Pour mettre le comble à l'irritation de Raimbault, celui qui en était l'objet venait d'obtenir

dans la direction de la mine un poste de confiance que lui avaient valu l'estime et l'affection de l'ingénieur. On lui avait proposé la place de contre-maître. C'était pour Daniel un avantage inespéré, car en cette qualité et avec des émoluments assez forts, il allait habiter au centre même des travaux la maison de son prédécesseur. Cette maison construite sur une éminence était confortable et gaie; elle était entourée de ce parterre qui m'attirait tant lorsque j'étais petite fille, et où fleurissaient les tamaris. Mère Peluches'y transporterait, on y rangerait dans une chambre au premier étage son modeste mobilier teint de fumée mais brillant malgré cela; sans doute la meilleure rémunération de l'excellent Daniel était de voir la joie de la vieille aveugle qui, malgré son grand âge et ses souffrances, souriait d'aise à la pensée d'aller finir ses jours dans un logis si somptueux, elle qui n'avait jamais habité qu'une pauvre chaumière de terre battue.

En apprenant le bonheur de Daniel, Raimbault s'était senti mordu au cœur par le démon de la jalousie. Bien plus, il allait devenir le subalterne, presque le serviteur de cet homme qu'il détestait, il aurait à lui obéir, à écouter ses remontrances, à redouter sa sévérité, à encourir peut-être l'expulsion de la mine si ses mauvaises habitudes forçaient le contre-maître à la prononcer. Raimbault aurait préféré voir un malheur fondre sur lui-même que d'assister au triomphe de son adversaire.

Il hésita à quitter les travaux, craignant de déserter d'avance un conflit vers lequel ses mauvaises passions ne le poussaient que trop.

Un autre intérêt que je n'ai connu que depuis l'empêchait aussi de partir : il avait à assurer la réalisation de certaines entreprises déloyales à l'issue desquelles il entrevoyait un profit. Tel était cet homme dont les forces avaient sombré dans l'égoïsme; tiraillé par ses convoitises, rongé par ses vices, obéissant aux uns, maîtrisé par les autres, menant de front l'orgueil, la luxure et le vol.

En proie à tant d'incertitudes j'hésitais encore à prendre un parti, quoique chaque jour ce fût une plus grande nécessité.

— Que dois-je faire? me disais-je. Comment me taire à moi-

même que je suis la première cause du péril qui menace Daniel? Sans moi, sans cette rencontre inopinée qui me fit connaître la chaumière de mère Peluche, surtout sans la protection que j'y ai trouvée, Daniel n'aurait jamais été qu'un indifférent pour Raimbault. Ces deux hommes, c'est moi qui les divise..... et l'enfant recueillie par charité ce jour-là peut bien, si elle n'y prend garde, faire entrer le deuil chez ses bienfaiteurs. Mais non, Pâquette n'agira pas ainsi : si l'éloignement devient un devoir pour elle, un devoir de reconnaissance, elle partira... son cœur dût-il en être brisé.

Depuis une semaine mon plan était arrêté à part moi; la mère Peluche et Daniel ne seraient pas prévenus, car je me défiais autant d'eux que de moi-même. Je profiterais du jour où le nouveau contre-maître s'installerait, et le matin de ce jour-là qui devait être si heureux pour nous trois, je prendrais silencieusement, en cachette, le chemin de la ville. Une distance de quelques lieues seulement nous en séparait. La Providence m'inspirerait le reste.

Combien chaque journée me fut alors pesante! Quelle torture j'endurais d'être obligée de refouler mon projet au-dedans de moi, afin de laisser croire à Daniel que je les suivrais dans leur nouvelle habitation!

Enfin nous arrivâmes à la veille de mon départ secret; la force me manquait, j'avais l'âme déchirée, l'œil sec, j'envisageais tristement tout ce qui m'entourait, cette campagne à laquelle je m'étais insensiblement attachée, ceux que j'affectionnais et qui m'avaient secourue, Daniel surtout auquel je me sentais si fortement liée. Il n'y avait pas jusqu'aux sentiers de la mine qui ne me retinssent, comme si j'avais laissé tomber une parcelle de mon cœur sur ce sol ingrat. N'était-il pas placé entre le champ de féverolles où j'avais été trouvée, Roche-l'Abeille où j'avais vécu, Mérolle où j'aimais sans le savoir?

Ce soir-là Daniel rentra subitement avant l'heure à laquelle finissaient les travaux. Il était pâle et visiblement ému.

Voici ce qu'il nous raconta :

Depuis quelques jours la haute administration de la mine était en émoi. Dans les expéditions de minerai faites en Angleterre

pour la fusion, un important déficit venait d'être découvert. Les comptes avaient été passés en revue, tous les livres compulsés avec soin, mais inutilement; ils ne contenaient aucune erreur.

Presque en même temps, un enfant qui gardait un troupeau auprès du bois de Mérolle, jouant avec un tas de branches sèches auquel il voulait mettre le feu, avait retiré à son grand étonnement un petit sac de toile noirâtre enfoui sous les feuilles. Le sac était fortement lié et d'un poids énorme. En remuant le sol, il avait mis au jour un autre sac semblable, puis deux, puis trois, enfin une fosse creusée de main d'homme, soigneusement dissimulée sous des branchages que cachait une couche de terre végétale avec des touffes de bruyère replacées par dessus. La fosse était toute pleine de ces sacs, pareils à ceux dont on se servait à la mine pour mettre le minerai prêt à être expédié. Cette découverte s'était rapidement ébruitée : le fermier de Mérolle avait couru l'annoncer à sir Richardson, qui était venu en personne avec l'ingénieur visiter la cachette et reconnaître le minerai.

Une enquête avait été immédiatement commencée, on avait averti la gendarmerie qui avait prévenu le parquet. Tout ce monde auquel rien n'échappe s'était mis en campagne, car il s'agissait, à n'en pas douter, d'un détournement frauduleux, qui devait mener quelqu'un sur le banc de la cour d'assises.

Comme presque toujours, autour de l'enquête tenue secrète, les langues allaient bon train : on accusait déjà un étranger venu depuis un mois à la mine, mais les vols de minerai remontaient au delà. De vagues soupçons planaient dans l'air sans se fixer encore sur personne. En attendant chacun se tenait à son poste ; toutefois le mineur étranger avait quitté les travaux à l'improviste. On disait que les accusations atteignaient une personne influente dont le nom restait inconnu.

Raimbault lui-même, outré de la découverte, avait montré beaucoup d'empressement à signaler certains détails qui pouvaient mettre sur la trace du coupable : on l'avait entendu un des premiers.

— La mèche s'éventera bientôt, répétait-il partout; avec la justice on a tort de badiner. Rit bien qui rit le dernier!

Mais le matin de ce jour, la gendarmerie était arrivée à cheval, on venait de mettre la main sur une pièce écrite qui contenait la signature du vrai coupable : il écrivait à son complice. L'indice avait paru si décisif que le brigadier portait l'ordre d'arrestation paraphé du juge d'instruction.

Celui qui avait signé la lettre adressée au complice... c'était Raimbault.

Je me rappelai de suite la rencontre que j'avais faite en longeant le bois de Mérolle, la nuit que mère Peluche avait failli mourir et qu'on m'envoya au bourg. Voilà ce que faisait Raimbault lorsqu'il m'avait apostrophée. Depuis longtemps déjà il employait ainsi criminellement les heures de répit que lui laissait son travail à transporter nuitamment le minerai à mesure qu'il le volait, et à l'enfouir dans la fosse. Quand sa cachette était remplie, il se servait de l'ouvrier inconnu pour faire passer les sacs à l'étranger, où ils étaient vendus.

L'arrivée de la brigade au galop fit sensation sur la mine. L'histoire de la lettre saisie circulait depuis une heure de bouche en bouche, les commentaires se succédaient, tous les esprits étaient dans l'agitation. Comme la justice procède rondement, on avait dès le lendemain opéré une visite domiciliaire à Roche-l'Abeille, où habitait l'ouvrier accusé. Tout s'y trouva dans l'ordre accoutumé, cependant la porte était fermée et Raimbault parti. On l'avait vu descendre dans le puisard du Midi avec une escouade de mineurs, quoiqu'il eût la nuit même achevé ses dix heures de travail, et que le règlement lui accordât dix heures de repos.

Personne n'y avait attaché d'importance néanmoins, tant cela était explicable en soi pour qui ne connaissait pas encore les nouvelles charges auxquelles il allait avoir à répondre.

Le brigadier, le mandat d'arrestation à la main, se présenta d'abord aux chefs d'ateliers, et les somma, au nom de la justice et de la loi, de lui remettre la personne de l'accusé.

— Qu'on descende dans les puisards ! commanda sir Richardson. Deux heures après, les galeries avaient été fouillées et parcourues en tous sens.

Dans une partie éloignée du centre d'exploitation, on trouva le cadavre de Raimbault suspendu par le cou à une basse poutre du plafond. Le misérable s'était pendu lui-même en apprenant l'arrivée des gens de justice sur la mine.

L'expression du visage était hideuse à voir; les pieds traînaient à terre, il avait dû faire d'affreux efforts pour en finir.....

XX

Quelques mois plus tard je reçus une grosse lettre qui portait cinq cachets de cire rouge. Une telle missive à mon adresse fit grand bruit dans le pays, car le facteur l'avait déjà montrée à plusieurs curieux avant de me la remettre. Excepté sir Richardson, nul ne recevait de lettre chargée à la mine, c'était un événement pour tous, et cela méritait de faire époque dans l'histoire des trilleuses.

Je rougis vivement en rompant les cinq cachets; mes mains se prirent à trembler si fort que, pendant quelques minutes, il me fut impossible de lire. La lettre était écrite par un homme d'affaires dont le nom m'était entièrement inconnu; elle contenait un papier timbré qui paraissait avoir été anciennement froissé.

C'était le testament de Félicité-Julienne.

Voici comment était conçue la lettre qui l'accompagnait :

« Mademoiselle,

» J'ai été récemment chargé de régler la succession de Raim-
» bault dont la fin misérable a ému le pays que vous habitez. Cet
» homme avait pour seul et unique héritier son frère Etienne
» qu'il avait à tort fait passer pour mort dans un prétendu nau-
» frage au cap La Hogue. Etienne Raimbault est parfaitement vi-
» vant, il fait le commerce en Danemark où il a acquis une fortune
» plus que suffisante pour lui. Cependant il s'est porté héritier

» de la succession ouverte et m'a envoyé tout pouvoir pour agir
» en son nom. Conséquemment j'ai dû procéder à un inventaire
» à son domicile. Vous trouverez sous ce pli le testament olographe
» de Félicité-Julienne par lequel elle vous institue légataire uni-
» verselle de ses biens : Roche-l'Abeille vous appartient donc en
» pleine propriété. Je ne sais comment ce testament si précieux
» pour vous et dont vous n'avez pas encore usé jusqu'ici a pu se
» rencontrer parmi les papiers de Raimbault. »

Voilà comment je suis rentrée à Roche-l'Abeille par la volonté de Félicité-Julienne en laquelle j'avais toujours eu confiance. La métairie a été la dot que j'ai apportée l'année dernière à Daniel en l'épousant.

Seulement je n'habite plus Roche-l'Abeille, puisque Daniel occupe en sa qualité de contre-maître à la mine la jolie maison que j'ai décrite avec son parterre plein de résédas et sa claire-voie peinte en blanc.

A part cela, rien n'a changé. Blouck est toujours là, il n'a fait que vieillir; il aura tant qu'il vivra sa place à notre foyer.

J'aime à aller de temps en temps revoir les trilleuses, mes anciennes compagnes de travail, et à m'entretenir avec elles. Je ne voudrais pas qu'on m'accusât d'être devenue fière en devenant riche. Le cœur est resté le même — je suis toujours la petite Pâquette.

Mais voilà qu'à l'instant où j'achève ces lignes, mon mari apparaît à la porte du jardinet. Le sable de l'allée crie sous ses pas.

Je ne l'aurais pas aperçu que sa démarche seule l'aurait trahi.... je reconnaîtrais ce pas-là entre mille!

Il monte le perron.... il a la main sur le bouton de cuivre de la porte.

Tout à l'heure par dessus mon épaule Daniel lira ce que j'écris, — ce que j'écris et bien d'autres choses encore! En parcourant à deux ces pages, n'allons-nous pas retrouver nos mutuelles pensées, revivre ces chaudes journées d'automne, effeuiller un à un

ces souvenirs toujours présents, retrouver au fond de nos âmes l'instant de la première rencontre, notre première inquiétude, notre première pensée songeuse, nos soucis déjà vieux, et nos joies qui sont d'hier ?

Je m'arrête : qu'ai-je désormais à confier à ces notes ? — Le bonheur intime ne se raconte pas.

Encore une seconde, il entre... c'est *lui !*

Il a le sourire aux lèvres...

— Bonjour, méchant, pourquoi me laissez-vous si longtemps seule !

Loïc Petit.

—

V

UN BAISER

—

A M. VICTOR DE LAPRADE.

—

Le soleil sur Paris brillait; tout le matin,
Nous avions parcouru le vieux Quartier latin,
Mon bras à votre bras, sans souci de la foule
Qui sur nos pas rêveurs grondait, vivante houle :
Nous n'eussions pas été plus seuls au fond des champs.

Tour à tour, notre siècle et ses honteux penchants,
La force qui nous rive à son joug implacable,
La muse et le dédain si profond qui l'accable,
Le foyer d'où s'en vont et la paix et l'amour,
La foi que dans les cœurs on sape chaque jour;
Tout ce que l'avenir cache de noirs présages,
S'amassant sous nos yeux, attristait nos visages.
Enfin, nous remontions vers ce temps odieux,
Où coula par ruisseaux le sang de nos aïeux :
Je disais mon pays révolté, mon Bocage,
Qu'une *armée infernale* écrase, brûle, outrage;
Et vous me répondiez en peignant à grands traits
La Terreur imposée à votre cher Forez.

Or, sans quitter le fil de notre causerie,
J'avais guidé nos pas vers la Conciergerie.
Je sonnai : du guichet roulèrent les verroux.
Vous, reculant : — « Où donc, ami, nous menez-vous ? »

— « Poète ! n'a-t-il pas, le palais où vous êtes,
» Enfermé les martyrs de nos causes défaites ?...
» Une fois en sa vie il faut les voir, ces murs,
» Où le Crime vainqueur n'admit que des fronts purs. »

Au dehors, le printemps et ses parfums salubres ;
Là, de fades odeurs et des couloirs lugubres.
Sur les fleurs, au dehors, les doux rayons de mai ;
Là, le gaz à midi sous la voûte allumé.

Pas d'autres bruits que ceux de nos pieds sur la dalle.
Nous nous taisions ; parler nous semblait un scandale.
Dans l'église on se tait, par respect pour l'autel :
Ce lieu ! c'était un temple, un marchepied du ciel !...

— « Entrez, » dit le geôlier au chantre de *Pernette* :
Il ouvrait le cachot de Marie-Antoinette !...

Nous entrâmes, fronts nus et cœurs battant d'effroi,
Dans ce bouge où vécut la compagne d'un Roi !...
Oui ! ce sol but le flot de ses larmes amères !
Quand son cri : « J'en appelle à vous toutes, ô mères ! »
Eut tonné comme un coup d'éloquence vengeur,
La mère ici voila sa sublime rougeur...

Lampe encor suspendue, oh ! que je vous envie !
Vous avez contemplé de cette noble vie
L'instant le plus cruel, mais l'instant le plus beau :
La Vertu s'achevant pour entrer au tombeau !...

C'est vous, croix, aliment de sa force secrète,
Qu'elle embrassa, quand vint la hideuse charrette ;
Bois auguste à ce point, à ce point précieux,
Que les anges devraient vous emporter aux cieux !...

Ce christ, pieusement tous deux nous l'effleurâmes
D'un baiser plein du feu qui brûlait dans nos âmes.

Faites, ô saint baiser, que, vivant sans remord,
Nous égalions la Reine en face de la mort !

Nantes, 4 juin 1869.

VI

AU PIED D'UN CHÊNE

19 MARS 1794

A ÉMILE PÉHANT.

I

Loué soit Dieu, l'hiver agonise, et la plaine
Sent frémir sous le ciel une plus tiède haleine.
Héritier de l'hiver, le printemps vient... Allons
Saluer le printemps, à travers les vallons,
Les prés tout reverdis, les bois tout pleins de mousse,
Et les champs où le blé perce la glèbe et pousse.
Un livre sous le bras, un bâton dans la main,
Par ce beau jour de mars je vais donc, sans chemin.
Fuyant à pas pressés la ville turbulente,
Je n'aiguillonne point ma pensée indolente;
Je regarde en rêveur et je n'ai qu'un souci :
Jouir de la nature et de l'air adouci.

Loin de tous bruits humains j'ai suspendu ma course.
Au bord d'un sentier creux où s'écoule une source,
Un haut talus, d'où l'œil découvre l'horizon,
M'invite, et je m'assieds sur son lit de gazon.
Là projette son ombre un chêne séculaire
Et qui des ouragans méprise la colère :

De la nef d'une église on dirait un pilier.
Sur ses flancs gris serpente un lierre familier,
Et la séve déjà, fendant l'écorce dure,
Pose au bout des rameaux ses gouttes de verdure.

Or, tout à coup, rompant le fil de mes pensers,
Se lève un souvenir qui sort des temps passés :
Ce mois, ce jour, cet arbre, aux regards de mon âme
Évoquent de la tombe un triste et noble drame.

II

Là-bas! entendez-vous?... Il se livre, là-bas,
Depuis l'aube, le plus disputé des combats.
Parfois, des cris perçants ; parfois, des rumeurs vagues,
Telles que sur le sable un murmure des vagues ;
Puis le clairon résonne, et, bientôt, le tambour.
Épaisse, la fumée enveloppe le bourg ;
Les Clouzeaux sont témoins d'une lutte acharnée :
Il s'y joue à cette heure un coup de destinée.
Deux champions sans peur sont là : Charette, Haxo.
Haxo veut à sa gloire enfin mettre le sceau.
Du partisan fameux, du moderne Protée,
Il faut que la fortune à l'instant soit domptée.

Cent jours d'un rude hiver, il vient de le chasser :
Quand tout semble fini, tout doit recommencer.
La République, émue, anxieuse, contemple
Ce duel de trois mois, ce duel sans exemple.
Il va finir! déjà sa main tend le laurier
A son fils, fier vainqueur du *brigand* meurtrier.

Vers ce champ de genêt le combat se déchaîne.

Voici qu'un cavalier s'enfuit, et du vieux chêne,
Qui de ses bras noueux domine le fossé,
Courbé sur son cheval, approche... Il l'a lancé.
Qu'au-dessus du buisson l'animal saute... ensuite
Son maître n'aura plus à craindre de poursuite.

Sur ses jarrets dressé, le cheval prend son vol;
Mais il bondit tout seul... Cet homme sur le sol,
Atteint d'un coup de feu, tombe, aux clameurs de joie
Des *gars* qui vont saisir une si belle proie.

Plus fort que la douleur, Haxo — car c'était lui —
Se relève, et voilà qu'un double éclair a lui :
Deux des cinq assaillants ont mordu la poussière.

On peut — c'est un péril ! — l'attaquer par derrière;
Puis le sang de sa jambe incessamment jaillit :
Son corps si vigoureux par degrés s'affaiblit...
Le général recule et s'adosse au grand chêne.

« Rendez-vous ! »

Il leur lance un regard plein de haine,
Et se bat, toujours droit, toujours le sabre au poing.
« Rendez-vous ! Rendez-vous ! »

Haxo ne répond point.

Oh ! comme il vous bénit, Providence divine !
Là-bas, deux cavaliers accourent... il devine :
Un casque de dragon brille et trahit l'un d'eux.
« A moi ! fait-il. »

Ce sont des Vendéens tous deux !

Les coups pleuvent sur lui comme sur une cible.
On croirait cependant qu'il s'estime invincible,
Tant il montre d'ardeur en son geste, en son air !
Tant le pli de sa lèvre est dédaigneux et fier !
Tant son large front nu, — qu'a blanchi la vieillesse
Et que rougit le sang, — rayonne de noblesse !...

Ah ! le lion traqué doit céder aux chasseurs :
D'un coup terrible Haxo blesse un des agresseurs.
Le gars met pied à terre, et, visant la poitrine,
Décharge avec fureur sur lui sa carabine.

Sans pousser une plainte, Haxo meurt à l'instant,
Et s'affaisse dans l'herbe.

Or soudain l'on entend
Le rapide galop d'un cheval, qu'on arrête
A trois pas du vaincu des Clouzeaux : c'est Charette.

Il se découvre... et lui, peu prompt à s'attendrir,
Il laisse sur sa joue une larme courir;
Puis contemple longtemps ce mâle et beau visage,
Comme pour le graver en son cœur.

— « Quel dommage
» Qu'on ait tué, dit-il, un semblable héros!...
» S'il fût tombé vivant en nos mains de *bourreaux*,
» J'eusse remis aux siens un chef aussi célèbre. »

Cette larme et ce mot, quelle oraison funèbre!...

III

Depuis le jour de mars où j'avais dit : « Allons
» Voir le renouveau poindre à travers les vallons,
» Les prés tout reverdis, les bois tout pleins de mousse,
» Et les champs où le blé perce la glèbe et pousse; »
Chaque fois qu'à mes yeux s'offre, depuis ce temps,
Un chêne qui bourgeonne au souffle du printemps,
Haxo m'apparaît, pâle, à ses pieds; — et Charette,
Son loyal adversaire, accourt... et le regrette.

—

O chênes vendéens! troncs creusés par les ans,
Qui cachiez en vos cœurs nos pauvres paysans,
Ah! prenez un langage, et que soient révélées
Les scènes qui se sont pour vous seuls déroulées,
Lorsque, plantant le soc au milieu des sillons,
Le *peuple de géants*, de héros en haillons,
Se dressa, libre, fort, grand comme vous, ô chênes!
Et préféra la mort à d'infamantes chaînes!

EMILE GRIMAUD.

NOTICES HISTORIQUES.

—

LE CHATEAU DE SUCINIO

PRÈS SARZEAU (MORBIHAN)*

Jeanne de Navarre, épouse de Jean IV, accoucha à Sucinio, le 24 août 1393, d'Arthur, comte de Richemont, l'une des gloires de la France et de la Bretagne. Élève de l'écuyer Péronit, qui le forma à l'art militaire, il guerroya dès sa jeunesse et devint l'un des premiers capitaines de son temps. Créé connétable de France par le roi Charles VII en 1425, à la mort de l'Ecossais Jean Stuart ou Stewart, comte de Buchan, tué à la bataille de Verneuil, Richemont eut l'honneur de sauver le royaume avec Jeanne d'Arc. « La France, dit M. Pitre Chevalier, qui a élevé une statue à Jeanne d'Arc, en doit une au moins à Richemont; car si Jeanne rendit l'espoir à Charles VII et aux Français, Richemont leur rendit la France [1]. »

A la mort de Pierre II, en 1457, le connétable devint duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III.

En 1402, « le duc, de retour en Bretagne, faisoit travailler au Suceniou [2]. »

Bertrand d'Argentré [3] cite comme capitaines de Sucinio, pendant la minorité de Jean V, dit le Pacifique ou le Sage [4], Perrot de Comelan, Olivier et Guillaume de la Brunetière et Hervé Guy-Hemarou. La lettre de ce dernier porte la date du 8 novembre 1402.

En 1413, Pierre Eder fut nommé gouverneur de Sucinio.

* Voir la livraison de Novembre, pp. 395-402.

[1] Pitre Chevalier, la *Bretagne ancienne et moderne*, chap. XIV, p. 496.

[2] Dom Lobineau, tome II, pr., p. 810.

[3] *Histoire de Bretagne*, livre X, chap. III.

[4] Jean V fut déclaré majeur en 1404.

« Obligation d'Olivier de la Brunetière et Guillaume de la Brunetière fils dudit Olivier, seigneur du Ponceau, pour la capitainerie de Sucinio, Scellé du sceau d'Alexandre Papin. Janvier 1419 [1]. »

« Obligation de Guyon de la Chapelle pour Sucinio en juillet 1420. Scellé du sceau de Jehan de Maurre [2]. »

« Eon Tonquedec fevre de Suceniou. Eon l'Espervier et Jehan Briend forestiers de Suceniou [3]. »

« Le 7 août 1421, le duc Jean V donna un fermail d'or à Jean de Kermelec, son chambellan, pour l'aller porter à madame [4] à Sucinio [5]. »

Jean Periou, écuyer du duc, remplaça, en 1430, dans la capitainerie de Sucinio, Simon Delhoye, écuyer du corps et de la chambre, chambellan et conseiller.

Le 17 mai 1432, Jean V reçut à Sucinio un poursuivant d'armes, envoyé par le sire d'Ulbi à propos du siége de Saint-Célérin.

Jean V en mariant son fils aîné François avec une princesse de Sicile, Yolande, sœur du roi, avait constitué à Yolande une rente de 4,000 # à prendre sur sa terre de Sucinio. Et quand François, devenu veuf, épousa Isabelle d'Ecosse en 1441, il lui assura un douaire de 6,000 # sur la même châtellenie.

« Le duc [6] estoit à Sucinio au commencement de l'année suivante (1448), et quoique le prince Gilles ne fust pas encore en liberté, il ne laissa pas, pour mieux couvrir les sentimens de son cœur, de lui faire présent d'une coupe et d'une éguière, le premier jour de janvier, aussi bien qu'au connestable et à Pierre de Bretagne. [7] »

Tout le monde connait cette lamentable histoire. Gilles de Bretagne périt en avril 1450, le jour de la Saint-Marc, dans le château de la Hardouinaye, étouffé par ses infâmes gardiens. Le religieux cordelier qui avait confessé le prince en secret par la fenêtre de sa prison, rencontra sur la grève du mont Saint-Michel le duc François qui rentrait dans son duché après la prise d'Avranches et le cita, au nom de son frère, à comparaître, dans un délai de quarante jours, au tribunal de Dieu.

Le 22 janvier 1449, François Ier, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, fit son testament dans lequel nous remarquons le passage suivant : « Item, ordonnons nostre treschiere et tres amée sœur et compagne la duchesse estre endouai-

[1] Dom Morice, *preuves*, tome II, col. 711.

[2] Id.

[3] Dom Lobineau, *preuves* tome II, col. 916.

[4] Jeanne de France.

[5] M. Miorec de Kerdanet, *Lycée armoricain*, tome IV, p. 230.

[6] François I, duc de Bretagne.

[7] Dom Lobineau, hist., tome I, p. 630.

rée, pour tout meuble et douaire, ez seigneuries de Suceniou et Guerrande o leurs appartenances ; et le cas de nostre deceix (quand Dieu plaira) advenu que d'illecques en avant nostre dite sœur et compagne joisse durant son vivant des chastel, chastellenies, terres et seigneuries dudit lieu de Suceniou et généralement de tout ce qui nous appartient en l'isle de Reuys [1]. »

François Ier mourut le samedi 17 juillet 1450, vers l'époque de l'assignation suprême que lui avait donnée le pauvre Gilles. Sa veuve se fixa au château de Sucinio. L'échanson de la duchesse était Pierre de Francheville, chevalier, seigneur de Trémelgon, officier de la cour.

Par lettres en date à Nantes du 19 octobre 1457, Ancelot Malenfant fut institué chapelain du château [2].

Jehan de Malestroit, maréchal de Bretagne, fut nommé capitaine de Sucinio le 3 octobre de la même année. Il « donna pour pleges Jehan de la Rivière et Henry de Villeblanche [3]. »

Le 27 décembre 1470, Pierre de Maurre qui lui avait succédé « donna pour pleges Rolland de Bresseillac et Gilles du Maz [4]. »

En 1474, Henri de Richemont et le comte de Pembrock furent pendant quelque temps prisonniers dans la forteresse de Rhuys. « Il est vrai, dit Lobineau, que, après la ruine entière du parti du comte de Warwick, Henri comte de Richemont, de la maison de Lancastre par sa mère, et Gaspard, comte de Pembrock, son oncle paternel, mirent tout leur salut dans la fuite, et que s'estant jettez dans une barque, ils taschèrent d'aborder aux costes de France ; mais la tempeste les aïant poussez sur celles de Bretagne, le duc n'en eut pas plustost esté averti, qu'il les fit arrester et garder sûrement, non pas à Vannes, mais à Sucinio d'abord [5]. »

Jean de Francheville, l'un des ancêtres du propriétaire actuel, fut institué capitaine de Sucinio en 1480, après le décès du seigneur de Treslan, grand veneur de Bretagne. Les armes des Francheville sont *d'argent au chevron d'azur chargé de six billettes d'or.*

L'armée française assiégeait en 1487 la petite ville d'Auray. « Le duc craignant que l'on ne fist quelque insulte à la duchesse Isabeau d'Ecosse qui faisoit sa résidence ordinaire à Sucinio, l'envoïa quérir par Pierre Le Pennec et Pierre Le Bouteiller et la fit amener à Guerrande [6]. »

[1] Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1115 et suivantes.

[2] Dom Morice, *Preuves*, tome II, col. 1712.

[3] Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1632, et Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 392.

[4] Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1633, et Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 393.

[5] Dom Lobineau, *Hist.*, tome I, p. 722.

[6] Dom Lobineau, *Hist.*, tome I, p. 777.

Le 28 novembre 1487, René de Kerboullart fut nommé capitaine de Sucinio après la destitution de Guillaume Le Moyne. Il reçut en même temps la maîtrise des eaux et forêts de Rhuys [1]. Le duc le chargea « de rendre à la duchesse Isabeau, qui s'était retirée à Guerrande, tous les meubles lui appartenant audit lieu [2]. »

Après le décès du ministre Pierre Landais, qui fut pendu à Nantes sur la prairie de Bièce le 19 juillet 1485, monseigneur Jean de Châlons, prince d'Orange, comte de Tonnerre et de Penthièvre, seigneur d'Arlay et de Châtel-Bélin, hérita des bonnes grâces et de l'amitié de François II, qui le nomma gouverneur du château de Nantes et lui fit don de la terre de Sucinio.

François II mourut à Couëron le 8 septembre 1488, laissant la couronne ducale à sa fille Anne. Charles VIII attaqua alors la Bretagne et obtint par la trahison ce qu'il n'avait pu obtenir par la force des armes. Le 20 mars 1491, le sire d'Albret livra le château de Nantes aux troupes françaises ; la ville et le duché se soumirent ensuite. Notre chère Bretagne, sans avoir été conquise, allait être rayée de la liste des Etats Européens. Elle fut *offerte dans une corbeille de mariage* au noble pays de France, dont elle est et a toujours été l'un des plus beaux fleurons de sa couronne. Le 6 décembre 1491, l'union des deux pays fut solennellement contractée à Langeais, en Touraine; Charles VIII épousait Anne de Bretagne.

Le roi de France renouvela en 1492 les largesses de François II à l'égard du prince d'Orange, « en considération de plusieurs bons, grans et recommandables services [3] ». Telle était la récompense de ce traité fameux qui avait ruiné l'autorité ducale et porté un coup mortel à l'indépendance de la vieille Armorique.

La reine Anne confirma à Jean de Châlons la propriété de Sucinio, mais à la condition de pouvoir la recouvrer en lui payant une somme fort ronde, ainsi qu'il résulte de la donation suivante, en date à Châteaubriant du 8 octobre 1498 : « Anne, par la grâce de Dieu royne de France, duchesse de Bretaigne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Etampes et de Vertus, à tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, salut. Comme par cy-devant feu Monsieur et père le Duc, que Dieu absolve, eut baillé, cédé, donné et octroyé à nostre tres-cher et tres-amé cousin le prince d'Orange, les chasteaux, chastellenies, terres et seigneuries de Sucenio et de Touffou, et toutes et chacune leurs appartenances, appendances et dépendances, entièrement et sans reservation, pour en jouir la vie durant de nostredit cousin, etc... Avons à nostredit cousin donné, cédé et

[1] Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1479.

[2] Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 576, et Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1478.

[3] Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 706, 707. — Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1534.

transporté et par ces présentes donnons, cédons et transportons héréditellement et à jamais en perpétuel, pour lui, ses heoirs de lui créez en loyal mariage, lesdits chasteaux de Sucenio et de Touffou, etc... Nous et nos successeurs pourrons avoir et recouvrer lesdites choses, par baillant à nostre dit cousin et à ses successeurs, la somme de 50,000 écus d'or, ensemble les quests et édiffices qu'il y aura faicts [1] ».

Le prince d'Orange fut forcé d'accepter la clause restrictive contenue dans les dernières lignes de l'acte qui précède, et il dut s'estimer encore bien heureux de posséder à si bon compte ces magnifiques résidences.

Les titres de propriété étaient loin de manquer à Jean de Châlons ; ils étaient établis dans de beaux actes de libéralité, comme nous venons de le voir. Charles VIII avait ratifié la donation de François II ; la reine Anne de Bretagne avait confirmé cette ratification. C'en était assez, il nous semble, pour assurer au prince la possession de Sucinio. Cependant la reine Anne, après son mariage avec Louis XII [2], se crut dans la nécessité de donner une nouvelle édition du titre de 1498, ce qu'elle fit à Paris le 15 juin 1501, « aussi bien que Louis XII, qui accorda au prince, dans le mesme mois, des lettres patentes sur le mesme sujet, à l'exemple de la Reine [3]. » Il est inutile de citer ici l'acte de 1501, qui n'est qu'une répétition de celui de 1498.

Ces titres royaux ne tardèrent pas à être déchirés par une main royale. La seigneurie de Sucinio avait été donnée à Jean de Châlons « héréditellement et à jamais en perpétuel, pour lui, ses heoirs de lui créez en loyal mariage ». Cependant, en l'année 1520, François Ier confisqua ce domaine, qui appartenait alors au fils de Jean, Philibert de Châlons, prince d'Orange. Philibert était coupable de trahison envers le pays et venait de prendre du service dans l'armée de l'empereur Charles-Quint.

« Il paraît, dit M. Cayot Délandre, que cette terre passa ensuite dans la maison de Rieux, car des lettres-patentes du 16 octobre 1531 prononcent la réunion au duché de Bretagne des terres de Rhuys et de Sucinio, « que tient le sieur de Rieux [4]. »

En 1532, le roi François Ier étant en Bretagne, « fit don à la dame de Chasteaubrient (la belle Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant), le 31 de mai, du revenu des seigneuries de Sucinio et de l'isle de Ruis et du chasteau de l'Estrenic, sa vie durant [5]. »

Françoise de Foix, fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, et de Jeanne d'Aydie, fut élevée à la cour de la reine Anne de Bretagne,

[1] Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 805.

[2] Ce mariage fut célébré le 8 janvier 1499, dans la chapelle du château de Nantes.

[3] Dom Lobineau, *Hist.*, tome I, p. 818.

[4] *Le Morbihan, son histoire et ses monuments.*

[5] Dom Lobineau, *Hist.*, tome I, p. 842.

sa parente. Pendant quelques années, elle fut la maîtresse du roi François Ier, qui la délaissa pour Mlle d'Heilly, duchesse d'Etampes.

La comtesse Françoise trépassa le 16 octobre 1537. « Le roi ne fut pas plustôt averti de sa mort que, pour consoler en quelque sorte le mari de cette dame de la perte qu'il avoit faite, il lui accorda, le 26 du mesme mois, la continuation de l'usufruit des terres de Ruis et de Sucinio [1]. » Le seigneur de Châteaubriant s'était couvert de gloire dans la guerre d'Italie. Le roi, en récompense de ses services, le nomma chevalier de son ordre, puis lieutenant général et gouverneur de Bretagne.

En 1546, Sucinio appartenait à Claude de Lorraine, duc de Guise, comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbœuf, baron de Joinville, pair et grand veneur de France, chevalier de l'ordre du roi. Il était né le 20 octobre 1496 et avait épousé, le 18 avril 1513, Antoinette de Bourbon. Il mourut le 12 avril 1550.

Catherine de Médicis eut, sa vie durant, la jouissance de cette châtellenie. Née à Florence, le 13 avril 1519, elle devint reine de France par son union avec Henri II, le 25 octobre 1533. Elle rendit son âme à Dieu le 5 janvier 1589.

Le 26 juin 1554, Olivier d'Aradon établit la liste des gens d'armes envoyés au château de Sucinio. « Rolle et déclaration du nombre des gentilshommes par nous, Olivier d'Aradon, seigneur de Kerdrean, Kerart, Botbleizuen, lieutenant du capitaine du ban et arrière-ban de l'évesché de Vennes, prins et levés partie de nostre garnison assise en la ville d'Aurai et une autre partie assise en la ville de Vennes, pour estre renvoyée à l'isle de Ruis pour la défense et garde dudit isle, etc... [2] » Le capitaine de Sucinio était alors le sire de Bouverel.

Au temps de la Ligue, la forteresse fut occupée par les troupes de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de madame Claude, reine de France [3].

A la même époque « Antoine, roi de Portugal, dont les Espagnols avaient envahi les Etats, s'était retiré à Sucinio ; il fut sur le point d'être livré aux Espagnols par Montigny qui commandait la place : mais il se sauva au château du Plessis-Kaïr, près d'Auray, où il se cacha dans une cave obscure [4]. »

Dans la dernière moitié du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe, la capitainerie de Sucinio fut successivement exercée par trois seigneurs de Montigny, le père, le fils et le petit-fils : Guillaume en 1560.

Dans l' « estat abrégé de la despance nécessaire pour la solde et payement des gens de guerre qu'il convient entretenir en garnison

[1] Id.

[2] Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 1118.

[3] Mercœur fut nommé gouverneur de Bretagne le 5 septembre 1582.

[4] M. Miorec de Kerdanet, *Lycée armoricain*, tome IV, p. 230.

aux places cy-après pour la conservation d'icelles et maintenir le pays, » nous remarquons cet article : « Chasteau de Succinyo. A celuy qui commande audict chasteau XXXIII escuz tiers, à trante harquebuziers la somme de IX^XIII escuz tiers [1]. »

Le 5 juillet 1593, Henri IV donna l'usufruit de la seigneurie de Sucinio à Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, gouverneur de la Haute et Basse-Marche, colonel-général des reîtres [2]. Le roi voulait ainsi l'indemniser des dépenses qu'il avait faites en Allemagne en recrutant des troupes pour le service d'Henri III. « C'était, dit Moréri, un homme d'une grande expérience dans l'art militaire, d'une grande habileté pour les négociations, d'une éloquence mâle et persuasive et d'une humeur officieuse, ce qui lui attiroit l'amour de tout le monde [3]. »

Gaspard de Schomberg fut naturalisé français en 1570 et mourut le 17 mars 1599.

La famille de Schomberg a fourni à la France des officiers généraux d'une grande distinction et plusieurs maréchaux, parmi lesquels un auteur, dont nous ne nous rappelons plus le nom, cite Gaspard de Schomberg. Celui-ci ne fut jamais élevé à cette dignité, nous sommes en mesure de l'affirmer. Les trois maréchaux de ce nom furent :

1° Henri de Schomberg, comte de Nanteuil et de Duretal, marquis d'Espinay, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, maréchal de camp des troupes allemandes, maréchal de France en juin 1625, décédé à Bordeaux le 17 novembre 1632 à l'âge de 49 ans. Il était fils de Gaspard.

2° Charles, fils d'Henri, duc d'Halluin, comte de Nanteuil-le-Hardouin et de Duretal, marquis d'Espinay, pair de France, colonel général des Suisses et des Grisons, gouverneur des ville et citadelle de Metz et du pays Messin ; chevalier des ordres du roi, maréchal de France le 26 octobre 1637, décédé le 6 juin 1656, à l'âge de 56 ans.

Et 3° Frédéric-Armand, duc et grand de Portugal, milord et duc d'Angleterre, gouverneur de Prusse, ministre d'Etat de l'Electeur de Brandebourg et généralissime de ses armées, chevalier de l'ordre de la Jarretière, maréchal de France le 30 juillet 1675, mort au champ d'honneur le 10 juillet 1690, au combat de Boyne.

D'après M. Cayot-Délandre, « le 12 octobre 1596 Gaspard de Schomberg subrogea dans ses droits MM. de Talhouet, de la Grationnais et de Sévérac ; ce dernier était gouverneur de la ville de Redon [4]. »

[1] Archives de Rennes. *Collection des Etats de la Ligue.*

[2] Cavalerie auxiliaire allemande.

[3] Louis Moréri, *Grand dictionnaire historique*, tome IX, p. 274.

[4] *Le Morbihan, son histoire et ses monuments.*

M. Cayot-Délandre fait erreur en citant ces trois acquéreurs. L'histoire n'en nomme qu'un seul, qui réunit d'ailleurs ces trois noms. De cette union naquit l'erreur. Le nouveau propriétaire était Louis Redon, comte de Talhouet, de la Grationnaye et de Sévérac, capitaine-enseigne des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur des ville et château de Redon, époux de Jeanne du Levier.

Talhouet « se trouva en état d'acquérir du comte de Schomberg pour 200,000 fr. qu'il paya comptant, le domaine de Rhuys et de Sucinio [1]. »

C'est de l'usufruit seulement qu'il est ici question, car la nue-propriété, appartenant à l'Etat, était inaliénable.

En 1626 le château de Sucinio fut mis à la disposition du commerce, ainsi que le prouvent les documents suivants :

« Edits du roi pour l'établissement du commerce au hâvre du Morbihan, donnés à Nantes l'un en juillet, l'autre en août 1626. Dans le premier, le roi approuve et reglemente pour toujours la société et compagnie des cent associés, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à lui proposée par ses chers et bien amez Guillaume de Bruc et Jean-Baptiste du Val, pour le commerce général, tant par mer que par terre, etc. Pour faciliter ledit établissement, le roi fait concession à la société de l'isle, terre et seigneurie de Rhuis, le vieil château de Sucinio et la seigneurie de Musillac et l'autorise à y construire une ville libre [2]. »

Dans la lettre de juillet 1626, il est stipulé qu'il ne sera « par nous ny nos successeurs establi aucuns gouverneurs, lieutenants, ny capitaines, ores ny à l'advenir [3]. »

Ces édits n'eurent point de suite ou ne furent que partiellement exécutés, car nous trouvons des capitaines à Sucinio jusqu'à la révolution.

Nous avons déjà mentionné trois seigneurs de Montigny comme gouverneurs de la forteresse; trois membres de la famille du Cambout, le père, le fils et le petit-fils, obtinrent également au XVIIe siècle le même commandement.

Jérôme du Cambout, chevalier, seigneur dudit lieu, fut nommé capitaine de Sucinio, le 24 janvier 1641 ; il prêta serment le 15 octobre de la même année.

René du Cambout, fils de Jérôme, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, Carheil, Espinay, Villeneuve, etc., remplaça son père le 14 septembre 1654 et prêta serment le 18.

[1] M. de Piré, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, tome II, p, 368.

[2] *Inventaire des archives municipales de Nantes*, par M. Etiennez; arts et métiers, commerce, série A, p. 31.

[3] *Archives municipales de Nantes*, série A, arts et métiers ; carton commerce, n° 1 ; dossier n° 5.

Son fils Jacques lui succéda à sa mort.

Un édit du 18 décembre 1660, enregistré le 20, défendait le « port d'armes à feu. » Le 5 février 1662 René du Cambout présenta une requête afin « qu'il fust procédé contre le nommé Francheville, ses cochers et laquais, suivant la rigueur des ordonnances pour la contravention et désobéissance par eux commise à ladite déclaration : procez-verbal d'enqueste fait par la cour royale de Rhuis le 6 février ensuivant contre les sus-nommez pour raison dudit port d'armes [1]. »

Le 3 septembre 1680, René du Cambout fit la déclaration suivante devant MM. Le Vaillant et René Rio, notaires royaux à Vannes. Nous citons textuellement ce document inédit, qui nous fournit de précieux renseignements :

« Déclaration que messire René du Cambout, cher Sr Mis dud. lieu, Carheil, Espinay, Villeneufve et autres lieux, gouverneur pour le roy au chasteau de Succinio, isle et costes de Ruis, ville de Sarzeau, isles de Houët et Hedic de Morbihan, pors et havres de Penerff, du fort de Pornavaleo, garde du parc, munitions, jardins, orloge dud. chasteau de Succinio, et autres lieux y adjassant et en despandant, dt ordinairemt aud. chasteau de Succinio en la parroisse de Sarzeau, isle de Ruis, fournist est presante au roy devant messire Guillaume Dondel, cher, sgr de Pendreff, conseiller du roy au parlement et cy devant maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Bretagne, commissaire nommé par arrest du conseil d'Estat et lettres patentes de S. M. données au camp devant Yprès le dix neuffiesme mars et 19e novembre 1678 pour la refformation du domaine des eveschés de Vennes, St Brieuc, Treguier, Cornouailles et Lannion et à Monseigr Me François Cillart, Sr de Grampoul, seneschal en la seneschaussée de Ruis, pour satisfaire aux ordonnances de Mrs les commissaires publiées au prosnes des grands messes de la ville et parroisse de Sarzeau aud. Ruis, chasteau de Succinio, ses apartenances et despendances, attributz, droictz, honneurs, profitz et esmolumentz dont il est en droict de jouir et profiter en laditte quallité de capitaine et gouverneur dud. chasteau, isles et costes de Ruis en la ville de Sarzeau et autres lieux susnommés à cet effet.

» Déclare Que S. M. l'ayant pourveu et gratiffyé dud. gouvernemt et charge de capitaine dud. chasteau, isle e costes de Ruis, de la ville de Sarzeau, isles de Houet et Hedic et autres plasses, havres et ports refferés en ses provisions du 13e septembre 1654, la demizion en faict par messire Jerosme du Cambout, son feu pere, saditte Majesté le luy a donné à sa vie durante pour et en consideration de bons services luy randus et autres

[1] Arthur de la Gibonais. *Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les onctions ordinaires de la Chambre des comptes de Bretagne*, tome I, p. 83.

causes, pour l'avoir et tenir soubz l'authorité de saditte Majesté, aux honneurs, authorittez, prerogatifves, préminances, franchises, gaiges, fruictz, profiltz et esmolumentz apartenans aux gouvrs dud. chasteau de Succinio, quy sont pour les gaiges du consierge et gardes des meubles et munitions dud. chasteau en denier 25# monnoys, un tonneau de froment, 2 thonneaux de seigle, — pour les gaiges du concierge du petit parc 8# monnoye, un tonneau de seigle; de plus pour les gaiges de consiergerye et gardes des jardins 25# monnoye, un tonneau de froment, — au recepveur 30# monnoye, — au couvreur pour l'entretiennemt du chasteau. 20# monnoye, un thonneau de seigle et outre les frais de justice ainsi qu'il est justiffié par l'extrait de la chambre des comptes du 18 juin 1598.

» Outre est led. sr gouvr. en droict de jouir ainsi que ses predecesseurs gouvrs dud. chasteau, ville de Sarzeau, isle et coste de Ruis et autres plasses susnommées, de *deux cens escus* par chacun an, avecque les jouissances des fruictz, garaines, prée devant la porte dud. chasteau, jardins, estangz et des autres terres de labour estantz dans l'enclos du parc dud. chasteau, sans qu'aucune autre personne s'y puisse entremettre n'y en prétendre aucune chose que par le commandt et consentemt du gouvr, soubz quelque pretexte que ce soit, comme le tout est plus emplement raporté aux lettres patantes de Henry IV roi de France, d'heureuse mémoire, des 18 juin et 13 d'aoust 1598, donnez en fabveur des Srs de Montigny, précedanstz gouverneurs des lieux et chasteau de Succinio et ses despandance, et que le Sr du Cambout a droict aujourdhuy de jouir sa vie durante come avoit faict le feu Sr son pere avant luy, conformément aux provisions leurs octroyées par saditte Majesté le 23 janvier 1641 et 13 septembre 1654.

» Auquel chasteau de Succinio, et aux gouvrs et capitaines d'icelluy sont deubz les debvoirs suivants :

» Scavoir : tous ceux du bourg de Sarzeau doibvent la petite corvée qui est faire les foins, curer et nettoyer le chasteau.

» Les habitans de l'isle d'Ars et du Hego sont tenus de curer les douves dud. chasteau.

» Ceux de Penmerc et de Landressac doibvent le charroi du bois et chauffage et les autres doibvent les grandes corvées, le tout suivant l'extrait et rantier de Ruis, tiré de la chambre des comptes du 10e avril 1680.

» Tous les quels droictz, rantes, revenus, debvoirs, honneurs et prerogatifves, missire Jacques du Cambout, Sr Mis dud. lieu, fils dud. Sr déclarant, aura droict de jouir après le deceix du Sr son pere, aux fins de provisions de survivance aussy luy octroyées par le roy le 25 mars 1679, etc... ce jour 3 septembre 1680 avant midy. »

Plus bas est écrit :

« Par sentence de Monseigr de Beauregard Guitton, commissaire reformateur du domaine de Rhuis, estant au vol. 3e, folio 121, dattée du 16 novembre 1683, la déclaration cy dessus a esté receue, pour jouir le déclarant des revenus employez en icelle ainsy qu'ont faict ses prédécesseurs gouvrs de Rhuis pour luy tenir lieu de parties de ses gaiges et appointements, et au regard des corvées ordinaires en sera usé comme il est reglé par arrest du parlement de Paris, rendu entre le père dud. déclarant et la dame de Talhouet et pour le nettoyement des douves du chasteau de Succinio suivant la sentence du président commissaire reformateur du domaine de Rhuis. (Signé : JARDIN, greffier.) » [1].

Louis XIV fit don de l'usufruit de Sucinio à Mlle de Blois, princesse de Conti. Cette dame était fille du roi et de la duchesse de la Vallière. Au décès de la princesse, le souverain donna la seigneurie au duc de la Vallière.

Le comte de Sérant fut le dernier capitaine de la forteresse. Sa nomination porte la date de 1780.

En 1793, le château de Sucinio fut mis en vente comme propriété nationale, et en 1795 il figure une dernière fois dans les fastes de l'histoire. Il fut pris à cette époque par un détachement de l'expédition de Quiberon, commandé par le marquis de Tinténiac.

Le vieux manoir fut acquis en 1824 par M. Lange, qui le vendit, le 20 décembre 1852, à M. le vicomte Jules de Francheville, décédé il y a quelques années. Son fils, M. le vicomte Alban de Francheville, en est propriétaire depuis le 26 janvier 1865.

A la fin du XVIIIe siècle, alors que les derniers feuillets de ses annales étaient tracés avec du sang, le château de Sucinio était une forteresse imposante. Encore intact et solide à l'extérieur, il est de nos jours complétement ruiné à l'intérieur. Cette immense cour, dont on ne peut fouler le sol sans songer à d'impérissables souvenirs, ne présente de tous côtés que des ruines regrettables et des dégradations navrantes.

Mais il a fui le temps de la chevalerie,
Et du manoir désert le front s'est incliné !
La douve, où l'eau dormait, lentement s'est tarie,
De gramen le donjon un jour s'est couronné;
Aux fentes des parois le lierre a pris racine;
Sur les créneaux la ronce a posé son feston;
Et le violier jaune, ami de la ruine,
S'est implanté sur le fronton.

[1] Archives de Nantes, chambre des comptes, B. — 769.

Les brèches sont partout, la tourelle s'écroule;
Au pied du bastion dort le mâchicoulis;
La toiture n'est plus, la porte qui s'éboule
Va remplacer le pont-levis [1].

Les fenêtres et les portes ont disparu, les sculptures sont détruites, tous les escaliers, à l'exception d'un seul, ont été enlevés pierre par pierre. (Ces pierres se vendaient 3 fr. la charretée.) Cette destruction est l'œuvre d'un des derniers propriétaires, dont nous voulons taire le nom et que M. Bizeul (de Blain) flétrit par ces énergiques paroles : « Là, la main du vandalisme s'est largement exercée, non pas ce vandalisme révolutionnaire qui trouve peut-être quelque excuse dans ses propres fureurs, mais ce vandalisme à froid, ce vandalisme hébété du spéculateur en moellon, qui a brisé les marches en granit d'un admirable escalier, dans un pays où le granit est la roche que partout on foule aux pieds [2]. »

Dieu merci! ces dégradations se sont arrêtées et ne recommenceront plus tant que les Francheville seront là.

L'antique château ducal, bruni par les siècles, dégradé par une avide spéculation, triste, malgré son nom, lui qui était autrefois si joyeux, entouré de champs dénudés et arides, jadis boisés et fertiles, l'antique château, disons-nous, est encore par sa masse inébranlable, ses hautes et sévères murailles, et les souvenirs qui s'y rattachent, l'ornement de la presqu'île de Rhuis et l'une des ruines les plus belles de la Bretagne.

CHARLES BOUGOUIN.

[1] Elisa Morin, *Les Ruines*.
[2] *Revue de l'Ouest*, 1853.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LIVRES D'ÉTRENNES

Les Naufragés des Aukland, par F.-E. Raynal, un vol. gr. in-8°, orné de 40 gravures. — *L'Enfant du naufrage*, par sir Samuel-W. Baker, un vol. in-8°, illustré. — *Perdus dans les glaces*, par Isaac-J. Hayes, un vol. in-8°, illustré. — *Voyages aériens*, de MM. Glaisher, Camille Flammarion, Gaston Tissandier et W. de Fonvielle, un vol. in-8°, illustré. — *Les Pierres, esquisses minéralogiques*, par L. Simonin, un vol. gr. in-8°, orné de gravures, de cartes et de chromolithographies. — *L'Homme primitif*, par Louis Figuier, un vol. in-8°, illustré de 263 dessins. — *Les Merveilles célestes* et *Contemplations scientifiques*, par Camille Flammarion, 2 vol. in-12; — Paris, 1870, Hachette et Cie.

Cette année encore, comme les précédentes, la librairie Hachette vient d'offrir au public ses étrennes de nouvel an. Cette riche, hardie et intelligente maison ne cesse de rendre à la littérature et à la science des services éminents que l'on ne saurait méconnaître sans injustice et sans ingratitude. D'une activité qui ne connaît pas le repos, elle ne se lasse pas de produire, entassant volumes sur volumes, les dispersant à tous les vents, non à l'aventure, mais intelligemment, aidant à leur succès par une immense publicité (éloquent exemple pour nos éditeurs religieux, si parcimonieux de publicité, si timides, pour ne rien dire de plus). *Bibliothèques* de tout genre, *Rose*, des *Merveilles*, des *Chemins de fer*, classiques, ouvrages scientifiques, livres de luxe, publications illustrées, syllabaires à deux sous, monuments artistiques et littéraires de plusieurs

centaines de francs : la maison Hachette entreprend tout, ne reculant devant aucune difficulté, aucuns frais. Chez elle, l'enfant des écoles primaires, le collégien, l'étudiant, l'homme du monde, l'artiste, le savant, chacun trouve ce dont il a besoin pour s'instruire ou se distraire. Il faut voir ces vastes magasins du boulevard Saint-Germain, si admirablement aménagés et ordonnés; ce va-et-vient fiévreux, cette foule d'acheteurs servie par cette foule de commis; cet ordre, cette régularité dans ce tourbillon, pour se faire une idée d'une grande et puissante maison, la première de la France en ce genre, l'une des premières du monde. Ajoutons que la librairie Hachette a trop le respect d'elle-même et de son immense clientèle, pour accueillir chez elle les œuvres de scandale ou simplement équivoques, offensant les croyances ou les mœurs. Ces livres-là s'en vont ailleurs frapper à la porte de spéculateurs avides de bruit ou moins scrupuleux, qui s'empressent de la leur ouvrir.

Ceci dit, en façon de préambule, essayons de passer succinctement en revue les livres divers dont nous avons transcrit plus haut les titres et que MM. Hachette et Cie viennent d'ajouter à leurs précédentes publications. Chacun d'eux mériterait un compte rendu long et détaillé. Le défaut d'espace nous condamne à ne lui consacrer qu'une courte mention.

— Il nous souvient que déjà, l'an dernier, à cette place, nous avons parlé de M. Raynal, un Robinson pour de vrai, authentique, et, qui plus est, un Robinson français. Son intéressant et émouvant récit, que nous annoncions par avance, vient de paraître et va devenir, je n'en doute pas, l'un des livres préférés des grands et des petits enfants, que charme à tout âge l'étrangeté des aventures, surtout lorsque celles-ci sont vraies et racontées par le héros en personne. Sous ce dernier rapport du moins, on peut l'affirmer sans crainte, le légendaire Selkirk de Daniel de Foë est dépassé. Ceux qui, comme moi, ont pu entendre M. Raynal lui-même narrer sa touchante histoire, ceux qui auront l'émouvant plaisir de la lire dans son livre, de s'apitoyer sur ses malheurs, d'admirer cette sagacité, cette inépuisable ingéniosité pour redécouvrir les arts

élémentaires de la civilisation, cette énergie incessante pour lutter contre la mort sur un récif désert du Pacifique austral, et cela pendant vingt mois, cette fuite désespérée sur un esquif construit clou par clou, cette délivrance quasi miraculeuse, — ceux qui ont entendu ou liront cela seront d'accord pour déclarer que cette autobiographie, écrite d'un style simple, sincère, ému, peut être sans désavantage comparée au célèbre roman anglais, avec le mérite de l'authenticité et de la réalité en plus.

— L'*Enfant du naufrage*, dont sir Samuel-W. Baker nous raconte les aventures, à son tour, se rapproche beaucoup plus du héros de son compatriote de Foë que de notre ami Raynal exilé sur son îlot des antipodes. Essayer seulement de retracer ces courses sur terre et sur mer, élégamment traduites par Mme Pauline Fernand, demanderait beaucoup de temps et d'espace. A chaque page on retrouve les souvenirs du grand voyageur. Certains passages sur l'Afrique m'ont rappelé cette soirée où j'eus le plaisir d'entendre le célèbre découvreur du lac *Albert-N'yanza*, tout nouvellement revenu des mystérieuses régions du haut Nil, avec sa charmante jeune femme, une frêle et blonde Anglaise, qui, vingt fois, avait failli périr avec lui. Pendant que j'écris ces lignes, M. et Mme Baker, ce couple d'héroïques aventuriers, sont en chemin pour retourner à la recherche de ces introuvables sources du Nil, que, de son côté, Livingstone, le Colomb de l'Afrique australe, affirmait récemment avoir decouvertes à plus de deux cents lieues au sud de l'équateur.

— *Perdus dans les glaces:* Si quelqu'un avait le droit d'écrire un livre sous ce titre, c'était assurément le hardi compagnon de l'infortuné Kane, le second découvreur de la mer libre au nord du Groënland, celui qui dans deux voyages, bloqué par les glaces du détroit de Smith, apprit à se familiariser avec les régions arctiques, leurs dangers de toute sorte, leurs aspects farouches et grandioses, et aussi leur charme étrange. Bien que la donnée de ce livre soit en partie romanesque, tout ce qui est de la nature et du pittoresque est copié sur le vif. C'est quelque chose comme les ingénieuses

fictions de notre ancien condisciple au petit séminaire de Nantes, Jules Verne, qui a entrepris, avec le succès que l'on sait, de faire le roman des dernières découvertes géographiques dont nous-même nous avons essayé d'écrire l'histoire. Ajoutons que le docteur Hayes a trouvé dans notre distingué collaborateur au *Correspondant*, M. Léon Renard, un traducteur aussi élégant que fidèle.

— Les *Voyages aériens* (nous ne sortirons pas décidément des voyages) nous racontent les ascensions en ballon opérées ces dernières années, tant en Angleterre par M. Glaisher, l'un des directeurs de l'observatoire royal de Greenwich, qu'en France par un trio de jeunes et hardis savants, MM. Camille Flammarion, Gaston Tissandier et Wilfrid de Fonvielle;— ascensions entreprises, non point pour satisfaire une banale curiosité, mais en vue d'enrichir le domaine scientifique de notions nouvelles. M. Glaisher, à lui seul, n'a pas entrepris, dans ce noble but, moins de trente voyages dans les espaces célestes. Il s'est élevé, une fois entre autres, jusqu'à 11,000 mètres, près de trois lieues, plus de deux fois la hauteur du Mont-Blanc, à 4,000 mètres de plus que le point atteint par Gay-Lussac dans sa célèbre ascension. Jamais homme n'avait encore pénétré aussi avant dans les inaccessibles régions du ciel ; jamais souffle humain ne s'était exhalé si près du soleil, source de toute vie. Si ses jeunes émules français n'ont pas suivi le téméraire aéronaute jusqu'à cette vertigineuse altitude, ils ont eu du moins le mérite d'ajouter à ses observations les leurs propres. A part le côté pittoresque de leurs descriptions souvent émouvantes (paysages célestes, phénomènes solaires et lunaires, jeux de la lumière et des nuages), l'intérêt scientifique est vivement excité par l'étude des faits météorologiques, aux diverses altitudes, — variations thermales, barométriques, anémométriques, hygrométriques, etc., — sans parler de leur influence physiologique sur les phénomènes vitaux. Une riche série de vignettes, de gravures et de chromolithographies achève de faire de ce livre un des plus magnifiques parmi ceux que voit éclore cette époque de l'année, si féconde en belles publications.

— Le nom de M. Flammarion que je viens de prononcer, m'amène tout naturellement à dire un mot de ses deux autres livres *les Merveilles célestes* et *les Contemplations scientifiques*, deux voyages encore, l'un à travers le ciel, l'autre à travers la nature terrestre. Les *Merveilles célestes* sont, comme le laisse entendre le titre, un traité abrégé de cosmographie, suivant les plus nouvelles données: c'est sans conteste, et par son seul objet, le plus merveilleux livre de cette *Bibliothèque des merveilles* dont il fait partie. Ainsi que le dit l'auteur lui-même dans sa préface, les *Contemplations scientifiques* composent une série de tableaux où défilent successivement végétaux, animaux, microzoaires, l'homme primitif et le moderne, la nature et ses grands phénomènes, — des merveilles aussi. Au contraire de ces écrivains impassibles qui dissertent des plus étonnants miracles de la création, d'un ton gourmé et froid qui vous glace, le jeune et déjà populaire savant, qu'il décrive les harmonieuses évolutions des astres, ou qu'il nous peigne notre monde terrestre, parle de ces grandes choses d'un style élevé, vif et souvent ému ; chez M. Flammarion, le savant est doublé d'un poète. Il est vrai que, par ce temps de matérialisme et d'athéisme systématique, M. Flammarion est, dans le monde scientifique, une exception originale et quasi étrange : il croit en Dieu, et, qui plus est, il ose le dire !

— Les *Pierres* de M. L. Simonin sont également un voyage, non plus aux antipodes, au pôle nord ou dans les nues, mais au sein de la terre, dans les ténébreuses entrailles de notre planète. En homme qui connaît les détours de cet obscur dédale, qui est allé étudier les mines et les minéraux un peu partout, en Californie, chez les Mormons, au Pérou, sur les bords du golfe Arabique, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, et même dans notre Bretagne, notamment à Piriac, — le jeune ingénieur a plongé du regard, et souvent de sa personne, à travers les couches superposées qui composent la mince écorce terrestre, et il en est revenu les mains pleines de pierres brutes ou précieuses, de diamants, de charbon, cet humble frère du diamant infiniment moins précieux que lui. Il faut voir de quelle verve notre spirituel et docte confrère de la Société

de Géographie disserte de tout cela. C'est tout un cours de géologie, agrémenté d'estampes qui le rendent encore plus attrayant. Avec la science ainsi étudiée et traitée, M. Simonin a de quoi se consoler de sa récente mésaventure électorale, dont il a trop d'esprit pour ne pas rire lui-même tout le premier.

— Qu'est-ce que l'*Homme primitif* de M. Louis Figuier, sinon un voyage encore, et non dans les régions les moins aventureuses et les moins inconnues,— dans ce passé encore si mystérieux de notre race? Dans un travail compact et nourri, le célèbre vulgarisateur a su grouper tous les faits plus ou moins probants et authentiques, qui, récemment découverts dans les deux mondes, ne jettent encore qu'un jour crépusculaire sur la formidable question de l'antiquité de l'homme. Ainsi que nous en fîmes un jour nous-même la remarque dans ce recueil [1], M. Figuier constate que la chronologie biblique variant suivant les calculs des commentateurs, n'est pas engagée dans ce grave débat autant que l'ont avancé des juges prévenus. La question est loin d'ailleurs d'être élucidée. Depuis M. l'abbé Bourgeois, qui ne craindrait pas de reculer la présence de l'homme sur la terre jusqu'à l'époque tertiaire, à une date effrayante de fabuleuse antiquité, jusqu'à M. Elie de Beaumont qui refuse même la qualification de terrain quaternaire ou *diluvium* aux sables d'Abbeville d'où a été déterrée la fameuse mâchoire du Moulin-Quignon, la marge est immense. En attendant que ce problème se résolve, s'il se résout jamais, M. Figuier a rendu un véritable service en résumant l'état actuel de la question. Un ouvrage aussi sérieux aurait pu s'épargner le luxe de ces images fantaisistes prétendant figurer des scènes du monde primitif. Le réel suffisait.

LUCIEN DUBOIS.

Suez, histoire de la jonction des deux mers, par M. Elie Sorin, vol. in-18, Paris, Brunet.

Suez : s'il est un nom dit et redit d'un bout du monde à l'autre, c'est bien celui-là ; c'est assurément le plus universellement populaire de ce temps-ci, et à fort juste titre. Mais, parmi ceux qui

[1] *Cinq heures en Espagne*, 1866.

parlent de l'isthme et de son canal, combien en est-il qui sachent au juste l'histoire de l'un et de l'autre? Un jeune écrivain angevin, M. Elie Sorin, a entrepris de l'écrire dans un résumé rapide et substantiel, depuis les Pharaons jusqu'à Ismaïl-Pacha, depuis Néchao jusqu'à M. de Lesseps. Sans rappeler le passé tout biblique de cette contrée que visita Abraham, le berceau de Moïse flottant au milieu des roseaux de la branche Tanitique du Nil, dont le lac Menzaleh est aujourd'hui le dernier vestige; la vallée de Gessen, cette riante *terre des pâturages*, si féconde au temps de Joseph et de Jacob, et à laquelle le *Canal d'eau douce* est déjà en voie de rendre sa fertilité depuis longtemps perdue; le passage de la Mer Rouge par les Hébreux (vraisemblablement à la hauteur des *Lacs Amers*, jadis reliés à la mer de Suez); les douze *sources de Moïse* et leurs 70 palmiers, encore existants; la source salée de *Mara*, dont Moïse rendit l'eau potable en y jetant un *certain bois*, procédé encore employé par les chameliers arabes qui viennent s'y abreuver; l'*Arbre de Marie*, à l'ombre duquel, suivant une légende locale, se reposèrent Marie, Joseph et Jésus fugitifs; sans rappeler tous ces souvenirs vénérables ou sacrés, que dire de l'avenir réservé à cette voie nouvelle ouverte au commerce du monde? M. Sorin n'a pas non plus oublié de faire mention de ce curieux épisode de Leibniz, cet étonnant génie qui sur tant de points a devancé son époque, proposant à Louis XIV d'entreprendre cette expédition d'Egypte que devait, un siècle plus tard, réaliser Bonaparte, d'après les plans mêmes du philosophe, assure-t-on, et d'ouvrir la route des Indes par ce percement de l'isthme de Suez que nous étions destinés à voir s'accomplir. Écrit d'un style ferme et châtié, le livre de M. Sorin est d'une lecture aussi instructive qu'agréable. Deux cartes et un plan panoramique permettent de suivre sans fatigue l'auteur dans les détails de son très-intéressant exposé.

LUCIEN DUBOIS.

PERNETTE, par M. VICTOR DE LAPRADE, de l'Académie française. — Édition illustrée de 27 dessins, par Jules Didier; gravés par Gauchard.

Le poème de *Pernette* semble fait pour fournir aux peintres des sujets de tableaux; il n'y en a pas dans notre langue qui se

prêtent plus heureusement aux *illustrations*. Les scènes sont plus animées et plus variées, les paysages moins somptueusement, mais plus nettement décrits que dans Jocelyn, chaque épisode est mieux saisi par le regard. C'est donc une très-heureuse idée qu'a eue la maison Didier de publier de ce livre, réimprimé pour la quatrième fois depuis moins d'un an, une magnifique édition ornée de dessins. Le peintre, qui s'est chargé de compléter le poète est M. Jules Didier, jeune paysagiste d'un talent très-remarqué déjà, un des grands prix de Rome qui ont tenu tout ce qu'ils avaient promis. Nous n'avons pas besoin de revenir sur le mérite littéraire de *Pernette*, consacré par le plus grand succès que la poésie ait obtenu en France depuis bien des années.

Ce poème, d'un genre tout à fait neuf dans notre histoire littéraire, est de ceux qui pourraient devenir classiques. Son irréprochable pureté en fait une de ces lectures dont on peut charmer les veillées d'un foyer d'honnêtes gens. La fierté du sentiment patriotique s'y associe aux plus douces et aux plus poignantes émotions de la famille. Un critique illustre disait de ce livre, dans le *Journal des Débats*, que la France avait, enfin, un poème à opposer à l'*Hermann et Dorothée*, de Goëthe. On pourrait ajouter que si cette œuvre n'a pas la perfection constamment égale et un peu froide du poète allemand, elle a un charme plus pénétrant par la vivacité de l'accent et la passion même de l'auteur. Simple, sans affecter comme Goëthe la simplicité des formes homériques, libre de toute imitation, de toute convention et de tout système, M. de Laprade a fait une composition originale qui a sa place avec *Paul et Virginie*, dans cette élite de livres charmants, en vers ou en prose, qui retrempent l'âme à la source des émotions pures, des joies saines et des sentiments généreux. Les dessins de M. Jules Didier sont extrêmement remarquables, surtout les paysages ; l'exécution typographique de ce splendide volume fait le plus grand honneur aux presses de M. Simon Raçon.

ANT. G.

CHRONIQUE

MONSEIGNEUR JAQUEMET

Dans toutes les églises du diocèse de Nantes, les fidèles entendaient lire, à la messe du dimanche 12 décembre, ce mandement, émané du Chapitre de la cathédrale et portant la date du 9 :

Votre piété filiale, Nos Très-Chers Frères, pressentait avec une douloureuse anxiété le malheur qui vient de frapper l'Église de Nantes.

Après de longues et cruelles souffrances endurées avec un patience admirable, Monseigneur Antoine-Mathias-Alexandre Jaquemet a succombé ce matin au mal profond et incurable qui, depuis longtemps, paralysait ses forces, sans pouvoir attiédir son zèle ni interrompre ses travaux. Jusqu'au dernier instant, il a vécu et souffert pour son diocèse, réalisant chaque jour sa belle devise : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. (Joann., x, 15.)

Chargés de vous porter la triste nouvelle de sa mort, nous sentons par notre propre douleur quelle sera la vôtre, quand vous envisagerez dans toute son étendue la perte que nous venons de faire.

Dieu nous avait visités dans sa miséricorde en nous donnant cet éminent Prélat. Rarement on vit un plus heureux mélange des dons et des vertus qui font les grands et saints Évêques : la fermeté jointe à la douceur, le courage et la mesure, le zèle qui fait entreprendre les grandes choses, et la sagesse qui sait les accomplir. Aussi les vingt années de ce laborieux et fécond épiscopat laisseront-elles dans nos cœurs un perpétuel sujet de regrets et de reconnaissance, et dans le diocèse entier des traces ineffaçables.

Nous ne craindrons pas d'ajouter que l'Église de France perd, en Monseigneur Jaquemet, l'une de ses lumières, et l'auguste Chef de l'Église universelle un de ses fils les plus soumis et les plus dévoués.

Un grand devoir nous était imposé, N. T.-C. F. : celui de pourvoir à l'exercice de la juridiction spirituelle dans le diocèse pendant la vacance du siége. Nous avons cru répondre au vœu du clergé et des fidèles en nommant MM. Richard et Laborde vicaires capitulaires.

Le samedi 11, le corps de Mgr Jaquemet était transporté de sa campagne de Talence à la cathédrale, et exposé dans le transept nord, transformé en chapelle ardente. Le mardi, 14, avaient lieu les funérailles, au milieu d'un immense concours de population, avec une solennité et un recueillement vraiment dignes de celui qui en était l'objet. Mgr de la Hailandière les présidait. La province métropolitaine : Tours, Angers, le Mans, Laval; les évêchés de Bretagne : Rennes, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, et ceux de Luçon et de la Rochelle, avaient député des représentants à cette funèbre cérémonie.

Maintenant que le corps de notre saint évêque repose au milieu de ses vénérables prédécesseurs, nous voudrions jeter un rapide coup d'œil sur son existence tout entière.

Mgr Antoine-Mathias-Alexandre Jaquemet est né le 6 septembre 1803, à Grenoble (Isère). Lorsqu'il vint au monde, c'était, comme le poète l'a dit de lui-même,

> Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix;
> Si débile qu'il fut, ainsi qu'une chimère,
> Abandonné de tous, excepté de sa mère,
> Et que son cou ployé comme un frêle roseau
> Fit faire en même temps sa bière et son berceau.

Tout le monde disant à sa mère qu'il ne vivrait pas et qu'elle avait tort de tant s'attacher à lui : — « Vous vous trompez, répondait-elle, il vivra pour la gloire de Dieu et le bonheur de sa famille. » Nous savons aujourd'hui s'il était possible de mieux prophétiser.

Son père, M. Jacques Jaquemet, mourut directeur des contributions indirectes à Saint-Jean-d'Angély. C'est dans cette ville, au petit séminaire, que le jeune Alexandre fit ses études classiques, avec un grand succès. Chose remarquable, dès cette époque, le sentiment qu'il inspirait, non-seulement à ses condisciples, mais à ses maîtres eux-mêmes, était celui du *respect :* tout en lui faisait déjà pressentir l'homme supérieur.

En 1820, il partit pour Paris. Après avoir fait sa philosophie à Issy, maison de campagne de Saint-Sulpice, il consacra six années à l'étude de la théologie en ce célèbre séminaire. A ce moment, celui-ci renfermait une élite de jeunes hommes, qui ont marqué depuis dans l'Église de France : l'abbé Jaquemet, de l'aveu de ses compagnons d'études, brillait entre eux tous. Or, pour n'en citer que quelques-uns, ce n'étaient pas de médiocres émules que l'abbé Dupanloup, l'abbé Dupuch, mort évêque d'Alger, l'abbé de Rohan, mort cardinal-archevêque de Besançon, l'abbé d'Héricourt, évêque d'Autun, l'abbé du Pont des Loges, évêque de Metz, l'abbé Pallu du Parc, évêque de Blois, l'abbé de la Hailandière, ancien

évêque de Vincennes, aux États-Unis, l'abbé Chalandon, archevêque d'Aix, l'abbé Pététot, fondateur du nouvel Oratoire de France, l'abbé Jégou, vicaire général de Quimper, l'abbé Lacroix, mort récemment clerc national à Rome, l'abbé Lacordaire, l'abbé de Ravignan, etc., etc. Parmi ses meilleurs amis au séminaire, nous rencontrons et nous nous faisons un devoir de nommer l'abbé Vrignaud, qui fut son vicaire général à Nantes.

Le 13 août 1826 l'abbé Jaquemet fut ordonné prêtre, à Saint-Etienne-du-Mont, par M. Philibert de Bruillard, curé de cette paroisse, et qui venait d'être promu à l'évêché de Grenoble. Au sortir de Saint-Sulpice, il entra comme préfet des études dans la maison des clercs de la chapelle du Roi, rue du Regard à Paris, maison qui avait pour supérieur M. l'abbé Poiloup, dont le souvenir est resté si vivant dans le cœur de la jeunesse de ce temps.

Après les événements de 1830, l'abbé Jaquemet se retira dans la famille de sa plus jeune sœur, mariée à M. Alfred Laroque, à Bordeaux. En 1831, Mgr Bernet, évêque de la Rochelle, l'appela dans son diocèse, auquel il appartenait par agrégation. Il y fut d'abord professeur de théologie dogmatique au Grand-Séminaire ; puis chanoine théologal, aumônier des Dames-Blanches, et membre du conseil épiscopal.

Mgr Bernet, transféré en 1835 à l'archevêché d'Aix, l'emmena en qualité de vicaire-général, et là il eut pour collègue M. Ginouilhac, actuellement évêque de Grenoble.

C'est ce séjour de cinq années que fit l'abbé Jaquemet en Provence, la sécheresse du climat et la rigueur des vents qui achevèrent d'ébranler sa santé délicate; il y contracta une laryngite qui l'obligea à quitter ce pays, à rentrer dans sa famille, à Bordeaux, et à demeurer plusieurs années inactif, ne sortant de sa retraite que pour aller se soigner aux Eaux-Bonnes.

Pendant cette période de repos l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, sut distinguer le mérite du jeune prêtre, qui reçut de lui des lettres de vicaire-général. Un des visiteurs les plus assidus de l'abbé Jaquemet était alors le Père Lacordaire, qui prêchait à la Cathédrale ces conférences dont la grande cité n'a jamais perdu le souvenir.

Mgr Affre, ayant été nommé archevêque de Paris, prit en 1842 pour vicaire-général l'abbé Jaquemet, qui fut chargé des rapports, toujours si difficiles, avec le gouvernement, et qui y acquit ce tact, cette mesure, cette prudence que l'on a toujours tant remarqués en lui.

Nous n'avons point à nous appesantir sur la noble et courageuse attitude du vicaire-général de Mgr Affre aux barricades de Juin : cette page de sa vie n'est ignorée de personne. Qui ne sait aussi qu'il reçut de l'archevêque mourant sa croix encore teinte de son sang et son anneau pastoral ? Ces

reliques si précieuses, la Bretagne a l'honneur d'en hériter, puisque Mgr Jaquemet, comme on nous l'apprend, en a assuré la possession à ses successeurs parmi nous.

Quelque temps après les néfastes journées de Juin, M. l'abbé Vrignaud, vicaire-général de Nantes, allait demander au gouvernement de nommer l'abbé Jaquemet à la place de Mgr de Hercé, que son grand âge et ses forces chancelantes avaient déterminé à se démettre de sa charge. Un arrêté du général Cavaignac, président du conseil chargé du pouvoir exécutif, donna, le 21 novembre 1848, satisfaction au saint vieillard, « qui laissa tomber de sa plume, ou plutôt de son cœur, cette lettre attendrissante où il exprime à M. l'abbé Jaquemet, avec une exquise délicatesse, toute sa reconnaissance :

Nantes, le 27 novembre 1848.

Monseigneur,

Pardonnez si ma main infirme se borne à vous offrir l'hommage de ma joie et de mes remerciements de votre bonté à céder à ma prière. Le plus fidèle des diocèses vient se présenter à votre zèle ; mais c'est Dieu qui vous a désigné par mon faible organe, pour y faire le bien, et je m'endormirai avec consolation, en pensant que je le laisse confié à des mains aussi pieuses et aussi expérimentées. Vous arrivez, Monseigneur, entouré de cette auréole dont vous a couronné votre belle conduite autour de votre saint prélat, et on s'est écrié : « C'est Dieu qui l'a nommé ! — C'est donc de la main divine, Monseigneur, que nous vous recevons !... » [1].

Mgr de Hercé n'eut pas la consolation de voir son coadjuteur : il mourait deux mois après, le 31 janvier 1849. Mgr Jaquemet, préconisé dans le consistoire tenu à Gaëte par S. S. Pie IX, le 2 avril, ne fut sacré que le 29 juillet, à Bordeaux, d'où il adressait à son diocèse cette touchante lettre de prise de possession, inaugurant si bien toute cette belle série de mandements, qui resteront un des principaux titres de gloire du vénérable prélat.

Nous avons lu dans vos annales, disait-il à son peuple, les noms de cette longue suite d'évêques qui, dès les premiers âges, ont gouverné votre Église. Rien n'y manque; nous y avons trouvé l'illustration du sang, la science, les hautes vertus, et surtout le zèle apostolique et la sainteté. Nous n'avons rien de toutes ces choses, pas même peut-être la force que réclament les travaux de l'épiscopat. Et toutefois, osons le dire, nous sentons en nous un immense dévouement à vos intérêts éternels. Nous sentons que le sang d'un martyr de la charité, en coulant sur nous a allumé le feu sacré dans notre âme, nous a imposé de grands devoirs, et nous a armé de courage pour les remplir. Après avoir vu de nos yeux comment meurent les grands évêques, nous serions bien coupable si nous n'étions pas prêt aussi à donner

[1] *Vie de Monseigneur Jean-François de Hercé, évêque de Nantes,* par M. l'abbé Maupoint, pp. 466-467.

notre vie pour la gloire de Dieu et le salut de nos frères. *Je viens au milieu de vous pour y offrir un sacrifice*, disait à son entrée dans le diocèse de Paris l'illustre archevêque dont nous rappelons le souvenir, et dont tout l'univers catholique célèbre encore la glorieuse immolation. Nous aspirons comme lui à l'honneur de nous immoler pour vous: et si nous sentions jamais s'attiédir notre dévouement, s'ébranler notre courage, nous presserions sur notre poitrine la croix ensanglantée que nous avons reçue de sa main mourante, l'anneau, gage de son inviolable fidélité à son Église; et Dieu, invoqué, par ces souvenirs sacrés, nous dirait de nouveau au fond du cœur ces douces et énergiques paroles: *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.*

Ces sublimes paroles furent la devise qu'adopta le nouvel évêque, et qui surmonta ses armes : *d'azur à la croix épiscopale d'argent, en chef* (croix qui figurait celle de Mgr Affre), *accompagnée en pointe d'une clef d'or et d'une épée d'argent en sautoir.* (La clef et l'épée sont les armes mêmes du chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre.)

Ce n'est pas dans l'étroit espace qui nous est accordé qu'il nous serait possible de retracer comme il convient ce fécond épiscopat de vingt années. Nous avons donc le regret de n'en pouvoir offrir qu'un aperçu très-superficiel.

A peine entré dans son diocèse, Mgr Jaquemet se rendit au concile provincial de Rennes, où du premier coup il donna sa mesure, et acquit une autorité considérable, par la sagesse de ses idées et son expérience des choses et des hommes. M. Carrière, de Saint-Sulpice, avait accepté d'y être son théologien.

Au nombre des Œuvres fondées ou développées par Mgr Jaquemet, citons l'adoration du Saint-Sacrement dans les églises et chapelles de Nantes; — la fondation de la magnifique maison conventuelle qui joint la chapelle de l'Immaculée-Conception, maison où furent établis les missionnaires diocésains; — le rétablissement de la liturgie romaine en 1858; — la reconstruction du grand séminaire; — l'extension de la maison de philosophie; — la fondation de l'externat des Enfants-Nantais, si apprécié dans notre ville; — la forte impulsion donnée aux études dans les séminaires et les colléges ecclésiastiques; — la fondation de l'œuvre des missions décennales, assurant à chaque paroisse du diocèse une mission tous les dix ans; — la continuation des travaux de la cathédrale, dont l'achèvement, grâce à sa persévérance, est aujourd'hui assuré ; — l'édification de la chapelle de la Salette; — la reconstruction d'un grand nombre d'églises à Nantes et dans tout le diocèse, etc., etc.

Quant à l'attitude de Mgr Jaquemet dans la question romaine, elle fut d'une fermeté invariable. Nous en avons pour éloquents témoins ses mandements sur Castelfidardo, avant et après la bataille de Mentana, pour le service de La Moricière, en 1864, etc.

Quelle riche moisson de grandes, fortes et généreuses pensées n'aurions-nous pas à recueillir, s'il nous était permis de feuilleter pour nos lecteurs toutes ces pages où se reflète l'histoire religieuse de notre diocèse depuis 1849, et où respire l'âme de notre évêque! *Defunctus, adhuc loquitur*. Qu'on en juge par quelques courts fragments.

Mgr Jaquemet nous convoque-t-il à la fête de la translation des reliques de saint Émilien, il nous dit :

Nous vous invitons à venir apprendre la grande leçon de l'immortalité de vos âmes, de l'immortalité de vos corps... Comprenons que dans les solennels hommages rendus aux reliques des Saints, dans cet or, ces étoffes précieuses qui recouvrent des ossements, aujourd'hui encore poussière et cendre, il y a comme un reflet de la gloire que les âmes bienheureuses répandront sur leurs corps au jour de la Résurrection dernière.

Sept ans après, il s'exprime ainsi en annonçant un triduum solennel en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise :

Il est une parole de notre Bienheureuse digne d'être écrite en lettres d'or, disaient nos anciens historiens. Cette parole est devenue sa devise, tant elle lui était familière durant sa vie, et ce fut la dernière qui tomba, comme un adieu, de ses lèvres mourantes : *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé.* Familles chrétiennes et bretonnes, n'oubliez jamais la loi de votre mère, ajouterons-nous avec le Sage de nos livres saints. Le Seigneur a voulu que sa pieuse servante passât successivement par les divers états de la vie, pour vous être un modèle dans tous les âges, et toutes les conditions : enfant angélique et vierge modeste, femme dévouée, princesse heureuse et puissante, veuve persécutée, religieuse sainte, austère et aimable tout à la fois, elle a laissé sortir de son cœur une parole qui résume toute sa vie : *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé.* Que la devise de notre Bienheureuse, nos Très-Chers Frères, soit la devise de toutes vos familles.

Ordonnant, après le guet-apens de Castelfidardo, *un service funèbre pour les officiers et soldats morts en défendant l'indépendance du Saint-Siége,* le vaillant pasteur prononce ces énergiques paroles, qui ont retenti bien au delà des limites de son diocèse :

Je ne sais, monsieur le curé, quels événements nous sont réservés; mais n'oublions pas un de nos plus impérieux devoirs, celui de ne pas laisser s'égarer le sens moral des peuples commis à notre garde spirituelle. Quoi qu'il arrive, maintenons les grands principes, les principes éternels de la vérité et de la justice : ainsi répétez à vos fidèles ces maximes qu'aucun pouvoir humain ne saurait détruire :

La force ne constitue pas le droit;

Le succès ne justifie rien;

La félonie et la trahison sont de mauvais appuis d'un trône;

Les rois et les puissants ont au Ciel un juge sévère, qu'on n'apaise pas, en appelant la violence contre les faibles du nom de raison d'État;

Dieu est patient parce qu'il est éternel;

Et enfin : l'Église catholique est immortelle, et elle poursuivra sa marche, à travers les persécutions ou les triomphes, au milieu des empires détruits ou des dynasties oubliées.

Combien d'entre nous, en allant, il y a quelques jours, contempler une dernière fois les traits de notre vénérable Pasteur, dormant son dernier sommeil sur un lit d'honneur élevé au lieu où se dressera le monument de La Moricière, combien auront retrouvé dans leur mémoire ces accents émus par lesquels Mgr Jaquemet avait annoncé le service « pour le repos de cette âme d'élite, » et préludé à l'admirable oraison funèbre de l'évêque d'Orléans :

Nous voulons, au nom de la religion, honorer la mémoire du plus généreux défenseur du Saint-Siége. Nous voulons, en entourant d'honneurs exceptionnels cet illustre vaincu, protester au nom d'une sainte faiblesse contre les brutalités de la force, au nom du droit le plus éclatant et le plus auguste contre une oppression tyrannique.... Quels que soient le prestige du succès et la faiblesse apparente du Saint-Siége poursuivi par tant d'outrages, il sortira du fond de la conscience du genre humain un cri puissant qui étouffera tôt ou tard les clameurs victorieuses de l'injuste et de l'impie. En rendant nos tendres et affectueux hommages au grand général, nous serons à la fois, sachons-le bien, les précurseurs de cette protestation de l'avenir et les interprètes du monde catholique, qui s'incline avec nous devant cette belle mémoire et devant cette sainte cause à laquelle le guerrier chrétien a dévoué sa gloire, ses triomphes passés et sa vie.

L'Eglise sera présente à ce service par sa hiérarchie sacrée; la France y sera par beaucoup de ses notabilités des divers ordres; la Bretagne y sera avec la représentation de tous ses dévouements; Nantes y sera, triste et glorieuse à la fois. La nombreuse famille du général entourera son catafalque, et sous leurs voiles de deuil, nos regards attendris discerneront peut-être ses jeunes filles qui demeureront à jamais les enfants chéries de l'Église [1].

[1] Nous achevions de transcrire ce passage, quand nous lûmes dans la *Gazette de l'Ouest*, du mardi 21 : « Une douloureuse nouvelle nous arrive de Rome. Mme la comtesse François de Maistre, née Henriette de La Moricière, vient d'être enlevée à l'amour des siens et à l'affection de tous ceux qui connaissaient cette jeune femme accomplie. Sa noble mère, la vaillante veuve de l'illustre général, était, il y a quelques jours encore, en notre ville : elle avait voulu assister aux obsèques de Mgr Jaquemet et rendre ce dernier devoir de filial attachement au grand Évêque qui avait si bien compris La Moricière et que La Moricière avait en si haute estime. Le surlendemain, une dépêche télégraphique l'appelait précipitamment à Rome auprès de sa fille gravement malade d'une pleurésie. Elle a pu arriver à temps pour recevoir son dernier soupir, hier 20 décembre. C'était le 20 juillet de cette même année que se célébrait, au château de Prouzel, entre le comte François de Maistre, capitaine d'état-major dans l'armée pontificale, et Mlle Henriette de La Moricière, une union qui semblait réunir, comme à souhait, tous les gages du vrai bonheur pour ce monde... C. G. »

Pour vous, Monseigneur, qui agissiez, pensiez et parliez ainsi, nous croyons fermement — et l'histoire ne nous démentira pas — que votre place est marquée parmi les grands évêques dont s'honorera toujours l'Église de France.

Pour nous, nous gardons précieusement le souvenir de vos enseignements, de vos vertus, de vos longues souffrances si patiemment supportées; nous rappelant ce que vous fûtes au milieu de votre peuple, nous recueillons avec un religieux respect ces dernières paroles, — merveilleux résumé de votre vie, — que d'une voix éteinte vous prononciez, au moment où votre âme allant à son Dieu se purifiait en recevant l'indulgence *in articulo mortis : « Je meurs pour l'Église, pour le Pape, pour le Concile, pour mon diocèse, pour les âmes qui me sont chères. »*

ÉMILE GRIMAUD.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ALMANACH populaire de la Bretagne. 1870. In-18, 108 p. — Rennes, imp. Cartel..... 15c.

EUGÈNE, ou les Caraïbes, drame en cinq actes et en prose; par Matty de Latour. In-18, 248 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

HISTOIRES DU FOYER, (*Une Soirée de jeu ; — Simple histoire*; — *Jehan Butel*), par M. Louis d'Estampes. — In-18, 98 p. — Paris, Ch. Blériot; Nantes, Morel, rue Crébillon..... 1 fr. 25, *franco*, 1 fr. 50.

LETTRES CHINOISES sur l'état présent de la France, mises en français par Louis Gobretod-Willeming. In-18, 249 p. — Nantes, imp. Charpentier; lib. Libaros.

MON SILLON; par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18, 328 p. — Paris, P. Brunet, 31, rue Bonaparte.

MONUMENTS MÉGALITHIQUES. Tumulus, dolmens, menhirs et cromlechs; par J.-M. Délivré, inspecteur de l'instruction primaire à Vannes. In-8°, 43 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, même maison.

MOULINS (LES) PRIMITIFS. Première étude archéologique sur le territoire de Guérande; par M. le docteur J. Foulon-Menard. In-8°, 18 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.*)

MUSIQUE (LA) DE QUATUOR; par Édouard Garnier. In-32, 39 p. — Nantes, imp. Mangin.

NOTICE SUR ABEL PERVINQUIÈRE; par Émile Grimaud. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

OFFICIA SANCTORUM A PP. CAPUCINIS in Gallicis provinciis recitanda. In-12, 48 p. — Rennes, imp. Hauvespre.

PÈRE (LE) EUDES, missionnaire apostolique et ses instituts, 1601-1869; par Ch. de Montzey. — In-12, 395 p. — Rennes, imp. Lethielleux.

QUELQUES MOTS SUR L'ÎLE D'YEU; par M. l'abbé du Tressay. In-18, 62 p. — Luçon, imp. Cochard-Tremblay.

QUESTION (LA) DES FOIRES EN VENDÉE. — *26 août 1869* —; par M. Léon Audé. In-8° vergé, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

RADICAL (LE) DE L'OUEST, journal populaire du dimanche. — Evariste Mangin, rédacteur en chef. — Premier numéro, 24 octobre 1869, 4 p. in-f°. — Prix : pour Nantes, 6 mois, 2 fr. 50, un an, 5 fr.; hors Nantes, 6 mois, 4 fr., un an, 6 fr. — On s'abonne, à Nantes, quai de la Fosse, 25. — Nantes, imp. Ev. Mangin et Giraud.

RELATION DE LA FÊTE DE N.-D. DE LORETTE A LA FLOCELLIERE. In-12, 24 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

SOCIÉTÉ (LA) D'ÉMULATION DE LA VENDÉE; par l'abbé Ferd. Baudry. In-8°, 23 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé; Niort, lib. Clouzot.
(Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*)

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-SIXIÈME

ANNÉE 1869. — 2e SEMESTRE.

—

JUILLET.

A propos du Salon, par M. *Lucien Dubois*..... 5

Études scientifiques. — Les Ennemis des vipères, par M. *le Dr Viaud-Grand-Marais*..... 23

Contes populaires des Bretons armoricains. — Jésus-Christ en Basse-Bretagne, contes recueillis par M. *F.-M. Luzel*..... 37

Mémoires de Pâquette, par M. *Loïc Petit*..... 38

Petits poèmes vendéens. — III. Une Imprécation, par M. *Émile Grimaud*..... 49

Études historiques. — Les Monnaies de Charles de Blois (suite), par M. *le Vte Édouard de Kersabiec*..... 51

Notices et comptes rendus. — M. Kerambrun. — Un poème épique du P. Giraudeau, lettre du *P. C. Sommervogel*. — *La Sainte-Maison*, par M. *l'abbé Dalin*, curé de la Flocellière. — *Les Bouvet*, voyages et combats, de M. *E. Fabre*. — *Victor Hugo et la Restauration*, de M. Edmond Biré, par M. *Lucien Dubois*. 71

La deuxième session du Congrès celtique..... 78

Documents inédits. — Les Cloches de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure), 1723, par M. *Charles Bougouin*..... 82

Chronique, par M. *Loïc Petit*..... 85

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

AOUT.

Le Triomphe de Marat, par M. *Mortimer-Ternaux*, de l'Institut... 89

Le Marais de Bretagne et de Vendée. — Marche de Louis XIII contre Soubise, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 103

Mémoires de Pâquette (suite), par M. *Loïc Petit*..... 113

Études historiques. — Les Monnaies de Charles de Blois (fin), par M. *le Vte Édouard de Kersabiec*..... 129

Petits poèmes vendéens. — IV. Dans un fauteuil, par M. *Émile Grimaud* 140

De Bretagne au Mexique, menus propos (fin), par M. *Léon Blévec* .. 144

Les Fiacres au XVIIIe siècle, simple note historique, par M. *Stéphane de la Nicollière-Teijeiro* 155

Notices et comptes rendus. — *Quiberon*, souvenirs du Morbihan, de M. Alfred Nettement, par M. *Edmond Biré* 160

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 163

Bibliographie bretonne et vendéenne 168

SEPTEMBRE.

Vue de Rome antique, par M. *Eugène de la Gournerie* 169

Études biographiques. — L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 184

Mémoires de Pâquette (suite), par M. *Loïc Petit* 188

Le Marais de Bretagne et de Vendée. — Marche de Louis XIII contre Soubise (fin), par M. *Ch. de Sourdeval* 212

La Confrérie de Saint-Blaise à Châteaubriant, par M. *l'abbé Ch. Goudé* 221

Poésie. — La Poupée, — l'Idole de Cérès, — le Paysan, par M. *C. Robinot-Bertrand* 227

Notices et comptes rendus. — *Les Moines et les Évêques de Luçon*, de M. l'abbé du Tressay, (deuxième volume), par M. *Alfred Lallié* 234

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 237

Bibliographie bretonne et vendéenne 246

OCTOBRE.

Études historiques. — Un Projet de verrières pour la cathédrale de Nantes, par M. *l'abbé F. Richard*, vicaire général du diocèse 249

Mélanges extraits d'une petite bibliothèque bretonne. — Poètes bretons. — Le Bouvier des Mortiers, par M. *Yan Kilpennec* ... 268

Mémoires de Pâquette (suite), par M. *Loïc Petit* 285

Poésie bretonne. — Le Château de Tonquédec, (Kastel Tonkédec,) légende, par M. *J.-M. Le Jean* 297

Histoire de Jean de Laval et de Françoise de Foix, seigneur et dame de Châteaubriant, par M. *l'abbé Guillotin de Corson* 304

Le Château de la Hautière, près Nantes, par M. *Charles Bougouin*. 314

Notices et comptes rendus. — *Etudes de mythologie celtique*, de M. Jules Leflocq, par M. *F.-M. Luzel*. — *Le Sentiment de la nature chez les modernes*, par M. *Victor de Laprade*. Nouvelle édition 318

Chronique. — Mgr Angebault, évêque d'Angers 321

Bibliographie bretonne et vendéenne 328

NOVEMBRE.

Le Clergé vendéen au début de la Révolution, par M. *l'abbé du Tressay* 329

Études historiques. — Un Projet de verrières pour la cathédrale de Nantes (fin), par M. *l'abbé F. Richard*, vicaire général du diocèse 341

Mémoires de Pâquette (suite), par M. *Loïc Petit* 359

Poésie. — Les Soldats bretons, — Ad Summa, — le Pardon de la Palud, par M. *Joseph Rousse* 378

Histoire de Jean de Laval et de Françoise de Foix, seigneur et dame de Châteaubriant (fin), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*. 383

Notices historiques. — Le Château de Sucinio, près Sarzeau, par M. *Charles Bougouin* 395

Notices et comptes rendus. — *A travers les arts*, de M. Charles Garnier, par M. *Joseph Rousse* 403

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 408

Vir Probus, stances, par M. *Emile Grimaud* 413

Bibliographie bretonne et vendéenne 415

DÉCEMBRE.

Mort de Mgr l'Évêque de Nantes, par M. *Arthur de la Borderie* ... 417

Un Coup d'œil sur l'Algérie, par M. *Alfred Nettement* 421

Les Lettres et les Sciences à Rome, par M. *Eugène de la Gournerie*. 433

Mémoires de Pâquette (fin), par M. *Loïc Petit* 445

Petits poèmes vendéens. — V. Un Baiser; — VI. Au pied d'un chêne, par M. *Emile Grimaud* 462

Le Château de Sucinio (fin), par M. *Charles Bougouin* 468

Notices et comptes rendus. — Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois* 480

Chronique. — Monseigneur Jaquemet, par M. *Émile Grimaud* 488

Bibliographie bretonne et vendéenne 496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

La Sainte-Maison de M. l'abbé Dalin, curé de la Flceollière, 74-76. — L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 184-197. — Histoire des Moines et des Evêques de Luçon, de M. l'abbé du Tressay (2e volume), par M. *Alfred Lallié*, 234-236. — Un projet de verrières pour la Cathédrale de Nantes, par M. *l'abbé F. Richard*, vicaire général du diocèse, 249-267, 341-358. — Mgr Angebault, évêque d'Angers, 321-327. — Le Clergé vendéen au début de la Révolution, par M. *l'abbé du Tressay*, 329-340. — Mgr Jaquemet, par M. *Émile Grimaud*, 488-495.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les Monnaies de Charles de Blois (suite et fin), par M. le *Vte Edouard de Kersabiec*, 51-70, 129-143. — Le Triomphe de Marat, par M. *Mortimer-Ternaux*, de l'Institut, 89-102. — Le Marais de Bretagne et de Vendée : Marche de Louis XIII contre Soubise, par M. *Ch. de Sourdeval*, 103-112, 212-220. — Les Fiacres au XVIIIe siècle, simple note historique, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 155-159. — Vue de Rome antique, par M. *Eugène de la Gournerie*, 169-183. — La Confrérie de Saint-Blaise à Châteaubriant, par M. *l'abbé Ch. Goudé*, 221-226. — Un projet de verrières pour la Cathédrale de Nantes, par M. *l'abbé F. Richard*, vicaire général du diocèse, 249-267, 341-358. — Le Château de la Hautière, près Nantes, par M. *Charles Bougoüin*, 314-317, 383-394. — Le Clergé vendéen au début de la Révolution, par M. *l'abbé du Tressay*, 329-340. — Le Château de Sucinio, près Sarzeau, par M. *Charles Bougoüin*, 395-402, 468-479. — Un Coup d'œil sur l'Algérie, par M. *Alfred Nettement*, 421-432.

BIOGRAPHIE. — L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 184-197. — Le Bouvier des Mortiers, poète breton, par M. *Yan Kilpennec*, 268-284. — Histoire de Jean de Laval et de Françoise de Foix, seigneur et dame de Châteaubriant, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 304-313, 383-394. — Mgr Angebault, évêque d'Angers, 321-327. — Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, par M. *Emile Grimaud*, 488-495.

CRITIQUE HISTORIQUE. — M. Kerambrun, 71-72. — Un poème épique du P. Giraudeau, lettre du P. C. Sommervogel, 72-73. — Victor Hugo et la Restauration, de M. Edmond Biré, par M. *Lucien Dubois*, 75-77. — Quiberon, de M. Alfred Nettement, par M. *Edmond Biré*, 160-162. — Etudes de mythologie celtique, de M. Jules Leflocq, par M. *F.-M. Luzel*, 318-320.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chroniques d'août, 163-167; septembre, 236-245; novembre, 408-412, par M. *Louis de Kerjean*; décembre, Mort de Mgr Jaquemet, par M. *Émile Grimaud*, 488-495.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Contes populaires des Bretons-armoricains : Jésus-Christ en Basse-Bretagne, par M. *F.-M. Luzel*, 31-37. — Mémoires de Pâquette, par M. *Loïc Petit*, 38-48, 113-128, 188-211, 359-377, 445-461. — De Bretagne au Mexique, menus propos (fin), par M. *Léon Blévec*, 144-154.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — La Sainte-Maison, de M. l'abbé Dalin, curé de la Flocellière, 74-76. — Les Bouvet, voyages et combats, de M. E. Fabre, par M. *Lucien Dubois*, 75-76. — Le sentiment de la nature chez les modernes, de M. Victor de Laprade, 320. — Les Lettres et les Sciences à Rome, par M. *Eugène de la Gournerie*, 433-444. — Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 480-487.

POÉSIE. — Une Imprécation, petit poème vendéen, par M. *Émile Grimaud*, 49-50. — Dans un fauteuil, petit poème vendéen, par le même, 140-143. — La Poupée; l'Idole de Cérès; le Paysan, par M. *C. Robinot-Bertrand*, 227-233. — Le Château de Tonquédec (Kastel Tonkédek), légende, poésie bretonne, par M. *J.-M. Le Jean*, 297-303. — Les Soldats bretons; *Ad summa*; le Pardon de la Palud, par M. *Joseph Rousse*, 378-382. — *Vir probus*, stances, par M. *Émile Grimaud*, 413-414. — Un Baiser; Au pied d'un chêne, petits poèmes vendéens, par M. *Émile Grimaud*, 462-467.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

A propos du Salon, par M. *Lucien Dubois*, 5-22. — Les Ennemis des vipères, par M. le docteur *Viaud-Grand-Marais*, 23-30. — La Deuxième session du Congrès celtique, 78-81. — Le Plafond de la troisième Chambre, à Rennes, par M. *Loïc Petit*, 84-87. — A travers les arts, de M. Charles Garnier, par M. *Joseph Rousse*, 403-407.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 246-248, 328, 415-416-496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

BIRÉ (Edmond). — *Quiberon*, de M. Alfred Nettement, 160-162.

BLÉVEC (Léon). — De Bretagne au Mexique, menus propos (fin), 144-154.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Mort de Mgr l'Evêque de Nantes, 417-420

BOUGOUIN (Charles). — Les Cloches de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (1723), 82-84. — Le Château de la Hautière, près Nantes, 314-317. — Le Château de Sucinio, près Sarzeau, 395-402, 468-479.

DUBOIS (Lucien). — A propos du Salon, 5-22. — *M. Victor Hugo et la Restauration*, de M. Edmond Biré, 75-77. — Livres d'étrennes, 480-487.

GOUDÉ (Abbé Ch.). — La Confrérie de Saint-Blaise à Châteaubriant, 221-226.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Vue de Rome antique, 169-183. — Les Lettres et les sciences à Rome, 433-444.

GRIMAUD (Émile). — Une Imprécation, 49-50. — Dans un fauteuil, 140-143 (petits poèmes vendéens). — *Vir probus*, stances, 413-414. — Un baiser; Au pied d'un chêne (petits poèmes vendéens), 462-467. — Mgr Jaquemet (chronique de décembre), 488-495.

GUIBERT (Mgr), archevêque de Tours : Allocution prononcée aux obsèques de Mgr Angebault, évêque d'Angers, 321-327.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Histoire de Jean de Laval et de Françoise de Foix, seigneur et dame de Châteaubriant, 304-313.

DE KERJEAN (Louis). — Chroniques d'août, 163-167; septembre, 236-245; novembre, 408-412.

DE KERSABIEC (Vte Édouard). — Les Monnaies de Charles de Blois (suite), 51-70, 129-143.

KILPENNEC (Yan). — Le Bouvier des Mortiers, poète breton, 268-284.

LALLIÉ (Alfred). — *Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, de M. l'abbé du Tressay, 2e volume, 234-236.

LE JEAN (J.-M.). — Le Château de Tonquédec (Kastel Tonkédec), légende, poésie bretonne, 297-303.

LUZEL (F.-M.). — Contes populaires des Bretons-armoricains : Jésus-Christ en Basse-Bretagne, 31-37. — *Etudes de mythologie celtique*, de M. Jules Leflocq, 318-320.

MORTIMER-TERNAUX. — Le Triomphe de Marat, 89-102.

NETTEMENT (Alfred). — Un coup d'œil sur l'Algérie, 421-432.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S.). — Les fiacres au XVIIIe siècle, 155-159. — L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf, 184-197.

PETIT (Loïc). — Mémoires de Pâquette, 38-48, 113-128, 188-211, 359-377, 445-461. — Le Plafond de la troisième chambre à Rennes, 84-87.

RICHARD (Abbé F.) — Un projet de verrières pour la cathédrale de Nantes, 249-257, 341-358.

ROBINOT-BERTRAND (C.). — La Poupée; — l'Idole de Cérès; — le Paysan, poésies, 227-233.

ROUSSE (Joseph). — Les Soldats bretons; — *Ad summa*; — le Pardon de la Palud, poésies, 378-382. — *A travers les arts*, de M. Charles Garnier, 403-407.

SOMMERVOGEL (Le P.). — Un poème épique du P. Giraudeau, lettre, 72-73.

DE SOURDEVAL (Ch.). — Le Marais de Bretagne et de Vendée : marche de Louis XIII contre Soubise, 103-112, 212-220.

DU TRESSAY (Abbé). — Le Clergé vendéen au début de la Révolution, 329-340.

VIAUD-GRAND-MARAIS (le Dr). — Les Ennemis des vipères, 23-30.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A travers les arts, par M. Charles Garnier, 403-407.

Études de mythologie celtique, par M. Jules Leflocq, 318-320.

Histoire des Moines et des Évêques de Luçon, par M. l'abbé du Tressay, 234-236.

La Sainte-Maison, par M. l'abbé Dalin, curé de la Flocellière, 74-76.

L'Enfant du Naufrage, par sir Samuel Baker, 482.

Les Bouvet, voyages et combats, par M. E. Fabre, 75-76.

Les Naufragés des Aukland, par M. Raynal, 481-482.

Les Pierres, par M. Simonin, 484-485.

Le Sentiment de la nature chez les modernes, par M. Victor de Laprade, 320.

L'Homme primitif, par M. L. Figuier, 485.

Perdus dans les glaces, par M. Isaac Hayes, 482-483.

Pernette, par M. Victor de Laprade, édition illustrée, 486-487.

Quiberon, par M. Alfred Nettement, 160-162.

Suez, par M. Élie Sorin, 485-486.

Victor Hugo et la Restauration, par M. Edmond Biré, 75-77.

Voyages aériens, par M. Glaisher, Flammarion, Tissandier et de Fonvielle, 483-484.

Nantes, imp. VINCENT FOREST ET EMILE GRIMAUD, place du Commerce, 4.

Library
2044 100 904 143